



**HAL**  
open science

## Agentivité, modalités de contrôle et subjectivité

Candace Veacock

► **To cite this version:**

Candace Veacock. Agentivité, modalités de contrôle et subjectivité. Linguistique. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2012. Français. NNT : 2012BOR30080 . tel-00910818

**HAL Id: tel-00910818**

**<https://theses.hal.science/tel-00910818>**

Submitted on 28 Nov 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

**École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)**

THÈSE DE DOCTORAT EN « LINGUISTIQUE »

# **Agentivité, modalités de contrôle et subjectivité**

Présentée et soutenue publiquement le 31 mai 2012 par

**Candace VEECOCK**

Sous la direction du Professeur Henri PORTINE

Membres du jury

Jean ALBRESPIT, Professeur à l'Université de Pau – UPPA, Rapporteur

Jacques FRANÇOIS, Professeur émérite à l'Université de Caen, Rapporteur

Jean-Marie MERLE, Professeur à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Président

Henri PORTINE, Professeur à l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, Directeur

## AGENTIVITÉ, MODALITÉS DE CONTRÔLE ET SUBJECTIVITÉ

Candace Veacock

### Résumé

En français, la construction *se faire + infinitif* montre une agentivité non prototypique (questionnement sur l'interprétation du rôle participatif qu'il convient d'attribuer au sujet animé : « Paul s'est fait donner un livre par Marie » suppose un contrôle de Marie sur le don et un contrôle partiel de Paul sur le déclenchement du don). Dans certaines tournures, ce contrôle sera diminué voire annulé (« Paul s'est fait voler sa voiture »). On étudiera aussi des périphrases verbales (*se laisser+infinitif*, *se voir+infinitif*, *faire+infinitif*) et des opérateurs causatifs en anglais (*get*, *have*). *Get* et *se faire* ont beaucoup en commun, y compris le fait que leur spécialisation dans le « désagréable » en tant que « passifs » s'avèrent être un développement récent. L'attribution de l'agentivité est une opération énonciative très importante. Notre conception du temps fait que nous assignons une causation à des événements. L'agentivité se distingue de la causalité par le fait qu'un animé (et particulièrement un humain) est identifié comme la cause ultime d'un événement. L'animé se voit alors attribuer formellement une intention, un contrôle et une télélicité pour ses différentes actions. Il y a certes régulièrement un décalage cognitif par rapport à une agentivité prototypique. L'agentivité linguistique est de ce fait un concept complexe permettant des transferts de responsabilité entre agents effectifs ou potentiels à des degrés divers (cas de *dédoublement* de l'agentivité, cas de l'agentivité *déléguée*, etc.). L'agentivité se rapporte alors à l'inscription et à l'encodage linguistique de certaines opérations cognitives et énonciatives à la disposition d'un sujet énonciateur. Notre analyse utilise certains concepts de *la théorie des opérations énonciatives* de Culioli. L'apport d'un « principe informatif » (les développements récents de la théorie de l'« *information packaging* » de Vallduví ou de la « structure informationnelle » de Lambrecht) permet de détecter dans des constructions comme *se faire+infinitif* un rôle pragmatique-énonciatif en contraste avec la construction passive canonique en *être*. L'emploi de ces constructions reflète la gestion subjective et intersubjective de l'information, le processus d'enrichissement des connaissances du co-énonciateur par des informations relevant d'un positionnement ou de la prise en charge de l'énonciateur par rapport à son énoncé.

Mots clés : agentivité, causativité, factivité, passif, contrôle de l'action,  
représentation discursive

## AGENTIVITY, MODALITIES OF CONTROL AND SUBJECTIVITY

### Abstract

The attribution of agentivity is an important enunciative operation. Our conception of time leads us to assign causes to actions and events. Linguistic “agency” or agentivity can be distinguished from linguistic causality (or causativity) by the fact that an animate entity (generally human) can be identified as the ultimate cause of an action or event. Animate entities are formally accorded *intention*, *control* and *telicity* over their own actions. However there are regular cognitive shifts from prototypical agency. Agentivity is a complex concept often allowing differing degrees of agency and the transfer of agency between actual or potential agents (the doubling of agents, delegated agency, etc.). Agentivity refers to the ascription and linguistic encoding of cognitive and enunciative operations which are at the disposal of an utterer / enunciator. Constructions which show nonprototypical agentivity are thus of particular interest. French constructions such as *se faire + infinitif*, *se laisser + infinitif*, *se voir + infinitif*, *faire + infinitif* as well as English constructions with *get* and *have* are revealing. Here there is a question as to the interpretation of the participative role of the animate subject. In certain cases control can be attenuated or even cancelled. In fact, *se faire* and *get* constructions have much in common, including their recent specialization as passives which describe unpleasant circumstances. This work uses concepts from Culioli’s *Theory of Enunciative Operations*. The contribution of an *informative principle* (recent developments in linguistic theories of information such as Vallduví’s “information packaging” and Lambrecht’s “informational structure”) makes it possible to detect in constructions similar to *se faire + infinitif*, a pragmatico-enunciative role which can be distinguished from canonical passives. The use of these constructions reflects the subjective and intersubjective management of information and the process of enriching the knowledge of one’s interlocutor with information indicating stance and positioning.

Keywords: agency, agentivity, causativity, factitivity, passive, control of action,  
discursive representation of action

*For my father Carl D. Veeco*

## *Remerciements*

**Professeur Henri Portine** – je vous remercie d’avoir bien voulu diriger ce travail. Merci pour votre vision, vos conseils et votre énorme soutien. J’aimerais exprimer ma plus sincère gratitude pour votre compréhension et votre patience tout au long des transitions que j’ai vécues pendant ce processus.

**Professeur Paul Laurendeau** – si je suis ici, c’est grâce à vous. Merci de m’avoir encouragée à faire une maîtrise, puis un doctorat. Le premier pas de ce travail a commencé avec vous – je vous en suis très reconnaissante.

J’aimerais exprimer mes remerciements aux membres du jury pour leur temps. Je tiens particulièrement à remercier le **Professeur Jean Albrespit** pour sa contribution aux corrections et pour ses commentaires. J’adresse également mes sincères remerciements au **Professeur Jacques François** pour l’intérêt que vous avez porté à ce travail, vos suggestions et les pistes de réflexion que vous m’avez données.

**Professeur Jean-Marc Bahans** (Bordeaux 4) – un grand merci pour vos encouragements et vos conseils inestimables. Merci d’avoir pris le temps de lire et de corriger un chapitre pour moi.

**Jérôme Puckicka** et **Philippe de Brabanter** – merci pour cette soirée mémorable de discussion animée à Louvain. J’ai finalement suivi vos conseils en terminant la thèse !

**Kim Gerdes** merci pour les échanges vifs et stimulants qui ont marqué un point tournant dans ce travail.

**Carl Veacock** – mon cher père, merci d’avoir toujours valorisé les études et d’avoir infailliblement créé les conditions morales et matérielles optimales pour que je poursuive mes rêves de danseuse de ballet classique à docteur ès lettres. Ce travail témoigne de mon amour et du plus grand respect que j’ai pour vous.

Je voudrais également remercier ma famille canadienne pour leur soutien lors de ma maternité : mes parents et surtout ma sœur **Christine** d'avoir pris le temps de venir m'aider à plusieurs reprises. Merci à ma sœur **Dawn** pour son soutien moral depuis de nombreuses années.

À ma famille française, merci de m'avoir accueilli chaleureusement. Et en particulier, un grand « Thank You » à ma belle-mère **Raymonde** pour avoir envoyé des plats délicieux qui m'ont permis d'étudier au lieu de cuisiner.

À mon mari **Yannis** – merci pour ton amour et ton encouragement ainsi que les nombreuses discussions et questions, parfois fatigantes et parfois même très fatigantes sur l'agentivité. Merci d'avoir fait les vaisselles, changer les couches, aller promener les enfants au parc pour que j'aie ne serait-ce que 1 heure sans bruit devant l'ordinateur et merci de m'avoir supportée !

À ma fille **Sophia**, belle et brillante, ton sourire, ton rire et tes câlins me touchent au plus profond du cœur et rendent mes journées tellement meilleures ! À ma belle et calme **Victoria**, merci pour le bonheur supplémentaire apporté par tes coups de pieds de motivation ! Cela a dû être stressant dans le ventre pour toi – mais te voilà maintenant avec nous toute « zen » – c'est un vrai miracle ! Sophia & Victoria, - je serai là pour les prochaines excursions au parc !

Aux femmes formidables de l'équipe *English For Nurses* – merci pour votre amitié, votre soutien, vos encouragements et vos conseils inestimables (en tant que femmes, épouses et mères) à un moment crucial pendant l'achèvement de ce travail.

Je souhaite enfin remercier les différents lecteurs et correcteurs de chapitres – un grand merci.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	- 15 -
INTRODUCTION .....	- 16 -
<b>CHAPITRE 1 Vers une conceptualisation de l’agentivité</b> .....	- 21 -
La genèse de l’agentivité linguistique .....	- 21 -
Avant-propos .....	- 21 -
1.0. Pour une définition de l’agentivité .....	- 22 -
1.1. Cruse, 1973 “ <i>Some thoughts on Agentivity</i> ” .....	- 25 -
1.2. Causation, contrôle et intention .....	- 27 -
1.2.1 Bilan sur les enjeux de la définition de l’agentivité.....	- 30 -
1.3. Retour à l’étymologie.....	- 31 -
1.4. La théorie classique des quatre causes .....	- 32 -
1.4.1 Les quatre causes en linguistique .....	- 33 -
1.5. Deux versions modernes des quatre causes .....	- 35 -
1.5.1. Pustejovsky, 1991 & 1995.....	- 35 -
1.5.2. Croft & Cruse, 2004.....	- 37 -
1.6. La cause : expression linguistique et non scientifique .....	- 38 -
1.6.1. L’empreinte de la causation dans la grammaire.....	- 39 -
1.6.2. La causation et critère de contrôle .....	- 40 -
1.6.3. Cause et contrôle : deux dispositifs au cœur de l’agentivité.....	- 41 -
1.6.4. Des degrés d’agentivité .....	- 42 -
1.7. Définir l’agent dans l’agentivité.....	- 44 -
1.7.1. L’ontologie de l’action intentionnelle .....	- 44 -
1.8. Les facettes de l’agentivité linguistique .....	- 46 -
1.8.1. Saussure, parole et énonciation .....	- 47 -
1.8.2. L’émergence d’une pragmatique linguistique .....	- 47 -
1.8.3. L’agentivité à la première personne .....	- 48 -
1.8.4. L’intersubjectivité et l’interagentivité.....	- 50 -
1.9. Bilan de l’agentivité linguistique.....	- 52 -
1.9.1. Catégories d’agents.....	- 53 -
1.9.2. Niveaux d’analyse de l’agentivité linguistique.....	- 54 -

<b>CHAPITRE 2 L'approche cognitive de l'agentivité .....</b>	<b>- 57 -</b>
<b>2.0. Introduction .....</b>	<b>- 57 -</b>
<b>2.1. De la grammaire des cas aux rôles thématiques .....</b>	<b>- 58 -</b>
<b>2.1.1. « Actor » et « Undergoer » .....</b>	<b>- 62 -</b>
<b>2.1.2. Rôles prototypiques .....</b>	<b>- 64 -</b>
<b>2.1.3. Cause, contrôle et changement .....</b>	<b>- 68 -</b>
<b>2.2. L'agentivité et la non-agentivité de l'expérient .....</b>	<b>- 71 -</b>
<b>2.3. Agents, instruments, causes et forces .....</b>	<b>- 74 -</b>
<b>2.3.1. Variétés d'instruments .....</b>	<b>- 74 -</b>
<b>2.3.2. L'accès à la position de sujet .....</b>	<b>- 77 -</b>
<b>2.3.3. Ce ou celui qui effectue .....</b>	<b>- 80 -</b>
<b>2.3.5. « Force dynamics » .....</b>	<b>- 88 -</b>
<b>2.4. L'opposition « Figure » / « Ground » .....</b>	<b>- 91 -</b>
<b>2.4.1. La saillance de la « figure » .....</b>	<b>- 93 -</b>
<b>2.4.2. L'agentivité comme saillance .....</b>	<b>- 95 -</b>
<b>2.5.1. « Author causation » vs « agent causation » .....</b>	<b>- 97 -</b>
<b>2.5.2. Événement, état et action .....</b>	<b>- 101 -</b>
<b>2.7. Langacker et l'énergie transmise .....</b>	<b>- 105 -</b>
<b>2.8. Sujet, Agent, Thème (ou « Topic ») .....</b>	<b>- 108 -</b>
<b>2.8.1. La compétence agentive .....</b>	<b>- 111 -</b>
<b>2.8.2. Propriétés participatives .....</b>	<b>- 113 -</b>
<b>2.9. Bilan de chapitre.....</b>	<b>- 116 -</b>

**CHAPITRE 3 L'agentivité et la causativité – Deux modes de causation subjective ..... - 117 -**

<b>3.0. Introduction .....</b>	<b>- 117 -</b>
<b>3.1. La transitivité .....</b>	<b>- 118 -</b>
<b>3.1.1. Transitivité prototypique, sémantique et syntaxique.....</b>	<b>- 118 -</b>
<b>3.2. Le « monstre linguistique » .....</b>	<b>- 119 -</b>
<b>3.3. Schéma de causation.....</b>	<b>- 121 -</b>
<b>3.3.2. L'agentivité – un rapport particulier de causation.....</b>	<b>- 125 -</b>
<b>3.4. Causativité &amp; factitivité.....</b>	<b>- 129 -</b>
<b>3.4.1. Aperçu du marquage de l'opposition causatif / factitif.....</b>	<b>- 130 -</b>
<b>3.4.1.1. Les morphèmes <i>fa'a</i> et <i>ha'a</i> en tahitien .....</b>	<b>- 130 -</b>

3.4.1.2. Les morphèmes <i>-pa-</i> et <i>-re</i> en <i>deuri</i> .....	132 -
3.4.1.3. Les morphèmes <i>pa-</i> et <i>fa-</i> en <i>nêlêmwa</i> .....	132 -
3.5. La construction factitive non pronominale .....	133 -
3.5.1. Complexité de la voix transitive .....	135 -
3.7. Le passif : stratégie de mise à l'écart de l'agentivité .....	137 -
3.7.1. L'écart agentiel .....	140 -
3.7.2. La diathèse causative .....	141 -
3.7.3. Le causatif actif et le causatif passif .....	142 -
3.7.4. Le causatif passif réfléchi .....	147 -
3.7.5. La factitivité comme agentivité indirecte.....	149 -
3.8. Bilan du chapitre .....	150 -
 <b>CHAPITRE 4 Structure informationnelle</b> .....	<b>151 -</b>
<i>Quelle place pour l'agentivité et la subjectivité ?</i> .....	151 -
4.0. Introduction .....	151 -
4. 1. De la logique à l'information.....	152 -
4.1.1. L'organisation de l'information .....	153 -
4.1.2. Qu'est-ce qu'une proposition ? .....	155 -
4.1.3. La vérité des propositions .....	156 -
4.1.4. L'information <i>donnée</i> vs l'information <i>nouvelle</i> .....	159 -
4.1.5. Le caractère donné de l'information .....	160 -
4.1.6. Le principe d'informativité .....	160 -
4.2. La structure informationnelle.....	162 -
4.2.1. L'histoire de la terminologie .....	162 -
4.2.2. Chafe et l'« <i>information packaging</i> » .....	164 -
4.2.3. L'encodage de l'information .....	166 -
4.2.4. Lambrecht et l'« <i>information structure</i> » .....	168 -
4.2.5. L'information « <i>donnée / nouvelle</i> » revisitée .....	169 -
4.2.6. « <i>Focus</i> » et information nouvelle .....	172 -
4.2.7. Vallduví et l'« <i>information packaging</i> » .....	174 -
4.3. Discours et structure informationnelle.....	179 -
4.4. 'Le roi de France' est de retour .....	180 -
4.5. Le concept d'institution chez Searle.....	185 -

4.5.1. Statuts informationnels et modalités .....	187 -
4.5.2. L'information dans un schéma de causation .....	188 -
4.6. L'occultation de la subjectivité .....	189 -
4.6.1. Critique de la <i>TSI</i> .....	189 -
4.6.2. Bilan : la médiatisation de l'information.....	193 -
4.7. L'agentivité comme l'information .....	195 -
4.7.1. Le calcul de l'agentivité.....	196 -
4.7.1.1. L'agent animé en ligne de mire .....	196 -
4.7.1.2. Le calcul de l'intentionnalité .....	198 -
4.7.1.3. Revisiter le concept de contrôle .....	203 -
4.8. Pour une hiérarchie de l'agentivité .....	207 -
4.9. En guise de conclusion à propos de l'agentivité.....	213 -
<i>CHAPITRE 5 Valeurs fondamentales de se faire + infinitif</i> .....	215 -
Avant-propos .....	215 -
5.0. Introduction .....	216 -
5.1. Écarts de surface .....	217 -
5.2. L'approche grammairienne .....	219 -
5.2.1. Tesnière (1959) : valeur stylistique.....	221 -
5.2.2. L'immixtion chez Damourette & Pichon.....	222 -
5.2.3. L'équivalence avec le passif canonique .....	226 -
5.2.4. Le <i>se</i> du bénéficiaire .....	229 -
5.2.5. Reformuler le factitif.....	230 -
5.3. L'agent et l'instigateur .....	232 -
5.3.1. L'agentivité culiolienne .....	233 -
5.3.2. Culioli (1999a) : Relation complexe.....	234 -
5.4. Bref historique de l'approche linguistique .....	237 -
5.4.1. Spang-Hanssen (1967).....	237 -
5.4.2. Gaatone (1983) : Le « désagréable ».....	239 -
5.4.3. Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) : Lecture causative / lecture passive ....	241 -
5.4.3.1. Responsabilité .....	243 -
5.4.4. Kupferman (1995) : Deux constructions homonymiques.....	244 -
5.4.5. Baudet <i>et al.</i> (1997) : Trois interprétations.....	247 -

5.4.6. Culioli (1999a).....	249 -
5.4.7. Martin (2002) : Éventualités et prédicats psychologiques.....	251 -
5.4.8. Labelle (2002) : Structure causative et sens passif.....	253 -
5.4.9. Kokutani (2005) : Cinq lectures .....	256 -
5.5. Blanche-Benveniste (2007) : Outil grammatical original.....	259 -
5.6. La graduation du <i>modus operandi</i> .....	263 -
5.6.1. Se laisser + infinitif .....	264 -
5.6.1.1. L'agentivité négative .....	266 -
5.6.1.2. Agentivité cachée ?.....	269 -
5.6.1.3. La question de l'accord avec se laisser + infinitif.....	271 -
5.6.2. Se voir + infinitif .....	271 -
5.6.3. La graduation de la participation.....	275 -
5.7. Au carrefour de la passivité et de la causativité .....	278 -
<b>CHAPITRE 6 Typologie d'événements et contraintes sémantico-syntaxiques .....</b>	<b>281 -</b>
de <i>se faire</i> + infinitif.....	281 -
6.0. Introduction .....	281 -
6.1. Étude de corpus : <i>Se faire</i> + infinitif dans Frantext.....	282 -
6.1. La structure des événements encodés.....	283 -
6.2.3. Le cas de figure « désagréable » .....	289 -
6.2.4. Le cas de figure « incitatif » .....	290 -
6.2.5. Le cas de figure « indéterminé ».....	291 -
6.3. Le sujet inanimé et la structure des événements encodés .....	293 -
6.3.1. Se faire entendre, se faire sentir, se faire voir.....	294 -
6.4. Restrictions sémantiques sur <i>se faire</i> + infinitif employé au passé composé.....	299 -
6.5. Contraintes partagées : <i>se faire</i> , <i>se laisser</i> et <i>se voir</i> .....	306 -
6.6. Verbes incompatibles avec <i>se faire</i> + infinitif .....	308 -
6.7. Bilan des chapitres 5 et 6 .....	311 -
<b>CHAPITRE 7 L'agentivité des passifs hybrides : .....</b>	<b>313 -</b>
Le cas de <i>get</i> et <i>se faire</i> .....	313 -
7.0. Introduction .....	313 -
7.1. Auxiliaire passif ou non ?.....	314 -

7.1.1. Lien avec le passif canonique .....	318 -
7.2. La polysémie du verbe <i>get</i> .....	320 -
7.3. « <i>Have</i> » causatif.....	325 -
7.3.1. <i>Get</i> + Nanimé + infinitif .....	327 -
7.3.2. Une question concernant l'ordre des choses .....	328 -
7.4. Donaldson (1973) .....	329 -
7.4.1. Le datif dans le passif.....	331 -
7.5. L'énigme des perspectives linguistiques.....	335 -
7.5.1. Autour de la CPG.....	335 -
7.5.2. Banks (1986) .....	336 -
7.5.3. Budwig (1990) .....	337 -
7.5.4. Givón & Yang (1994) .....	338 -
7.5.5. Carter & McCarthy (1999) .....	341 -
7.5.6. Alexiadou (2005) .....	344 -
7.5.7. Toyota (2007) : Regards diachroniques.....	345 -
7.5.8. Knabe (2008).....	348 -
7.6. Enjeux de traduction .....	349 -
7.7. La question des entités inanimées .....	354 -
7.7.1. L'argument de la responsabilité.....	355 -
7.7.2. L'argument de la prise en charge énonciative .....	358 -
7.8. Observations contrastives structurelles et sémantiques.....	363 -
7.8.1. Passivité non prototypique .....	376 -
7.8.2. Bilan linguistique .....	378 -
<b>CHAPITRE 8 Étude de corpus – La traduction de <i>se faire</i> + infinitif.....</b>	<b>381 -</b>
8.0. Étude de cas : La traduction de Dumas père.....	381 -
8.1. Petit mot sur l'opération de traduction .....	382 -
8.2. <i>Les trois mousquetaires</i> (Dumas père, 1844) .....	383 -
8.2.1. Traduction des <i>Trois mousquetaires</i> .....	383 -
8.3. La structure des événements ( <i>Les trois mousquetaires</i> ).....	386 -
8.3.1. Le cas de figure « sous-traitance ».....	386 -
8.3.2. Le cas de figure « agréable » ou « propice » .....	388 -
8.3.3. Le cas de figure « désagréable » .....	390 -

8.3.4. Le cas de figure « incitatif » .....	391 -
8.3.5. Le cas de figure « indéterminé ».....	392 -
8.3.6. Le sujet inanimé.....	393 -
8.4. Dumas père, <i>Le Comte de Monte Cristo</i> 1846.....	395 -
8.5. La structure des événements encodés <i>Le Comte de Monte Cristo</i> .....	400 -
8.5.1. Le cas de figure « sous-traitance ».....	400 -
8.5.2. Le cas de figure « agréable » ou « propice » .....	403 -
8.5.3. Les cas de figure « désagréable » & « incitatif » .....	405 -
8.5.4. Le cas de figure « indéterminé ».....	405 -
8.5.5. Le sujet inanimé.....	407 -
8.6. Bilan sur la traduction de se faire + infinitif .....	408 -
 <i>CONCLUSION</i> .....	 411 -
1. Conceptualisation de l'agentivité.....	411 -
2. L'agentivité, croisement de phénomènes hétérogènes .....	412 -
3. L'agentivité comme saillance énonciative .....	413 -
4. L'agentivité comme instanciation de la transitivité.....	414 -
5. Se faire + infinitif et le passif en get .....	414 -
6. Épilogue .....	416 -
 <i>ANNEXES</i> .....	 419 -
Annexe 1 : Parler Au Quotidien – « Se Faire ».....	420 -
Annexe 2 : Transcription du podcast <i>Français Facile</i> .....	421 -
Annexe 3 : Liste (non exhaustive) des verbes « essentiellement » ou « exclusivement » pronominaux : .....	422 -
Annexe 4 : Expressions avec <i>se faire + infinitif</i> .....	423 -
Annexe 5 : Exemples de <i>se faire + infinitif</i> – <i>Les trois mousquetaires, 1844</i> .....	425 -
Annexe 6 : Exemples de <i>se faire + infinitif</i> – <i>Le Comte de Monte-Cristo, 1846</i> .....	429 -
Annexe 7 : Fréquence des verbes comme l'infinitif de <i>se faire</i> – <i>Corpus Frantext</i> .....	433 -
 <i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	 439



## **INTRODUCTION GENERALE**

## **INTRODUCTION**

Cette thèse est née d'un projet : poser la question de la représentation du réel par un sujet parlant autrement qu'en reprenant la question, devenue traditionnelle, de la subjectivité dans le discours. Dès lors il s'agissait d'essayer de rendre compte de la façon dont un sujet parlant met en scène un événement dont la réalisation suppose le croisement de responsabilités. La question de la causation, de l'agentivité et du contrôle est alors apparue comme le bon terrain pour se livrer à cette investigation. Anglo-canadienne, nous étions confrontée à un choix : fallait-il travailler sur le français — la langue étrangère que nous avons étudiée — ou sur l'anglais — notre langue maternelle ? Nous avons choisi de jouer sur les deux registres mais en mettant en premier ce qui était pour nous une langue étrangère afin de mettre en avant ce qui nous était le moins naturel. L'anglais est venu ensuite. Il ne s'agissait pas cependant de mener une étude contrastive ou de s'interroger sur l'opération de traduction mais plutôt d'observer comment l'agentivité va donner lieu à l'exploitation de ressources linguistiques différentes et à l'élaboration de représentations langagières différentes. La structure de ce travail mettra en évidence ce double plan et son architecture. Le second choix à opérer de toute urgence était celui de la théorie de référence, sans excès pour ne pas risquer de poser plus des problèmes de théorie que des problèmes de langue, mais aussi de façon suffisamment explicite pour que les présupposés soient clairs. La linguistique culiolienne a été pour nous un

référent, mais sans que cela nous empêche d'adjoindre ou d'inspecter d'autres fragments théoriques.

Culioli (1999a : 75) pose la question de l'équivalence sémantique entre les énoncés suivants :

- (1) *Il s'est vu condamné à trois ans de prison ferme*
- (2) *Il s'est vu condamner à trois ans de prison ferme*
- (3) *Il s'est fait condamner à trois ans de prison ferme*
- (4) *Il a été condamné*
- (5) *On l'a condamné*

En anglais, la question de l'équivalence sémantique peut être posée par rapport aux exemples suivants :

- (6) *She got fired*  
[Elle s'est fait virer]
- (7) *She got herself fired*  
[Elle s'est fait virer]
- (8) *She was fired*  
[Elle a été virée]
- (9) *They fired her*  
[Ils l'ont virée]

D'après Culioli, il faut « expliquer pourquoi ces agencements particuliers ont des valeurs référentielles (significations) équivalentes, à la modulation près » (1999a : 75). S'il y a une équivalence entre les exemples ci-dessus c'est qu'ils forment une famille de paraphrases dont l'équivalence formelle doit être une question de variation de la valeur informative de l'énoncé. Pour ainsi dire, le postulat d'une équivalence entre paraphrases présuppose que les énoncés peuvent se réduire à un nœud d'information unique. Afin de pouvoir aborder la différence entre les exemples en (2), (3) et (4) en particulier, nous avons surtout été amenée à

conceptualiser ce qu'il faut entendre par *agentivité*. Ce terme fait malencontreusement référence à de nombreuses réalités linguistiques et extralinguistiques.

L'objectif de ce travail devient alors triple. D'abord nous espérons définir ce qu'il faut entendre par agentivité comme concept linguistique. L'agentivité est un concept très utilisé en linguistique depuis longtemps. Et pourtant, il s'agit d'un terme qui reste largement non défini. Il est d'ailleurs très frappant de constater le nombre élevé de linguistes qui l'emploient sans beaucoup de précisions. Notre examen de ce concept montre qu'il y a un vrai manque de consensus par rapport à ce qu'il signifie. L'origine du problème semble résider dans le fait que l'agentivité paraît être une notion évidente. En effet, il s'agit d'un terme très intuitif qui semble aller de soi par rapport à son sens. Et pour cause, un foisonnement de termes voisins (entre autres, « agent », « animé », « intention », « intentionnalité », « volition », « contrôle » et « télélicité ») lui sont associés. Nous nous demanderons comment ces termes s'organisent autour du concept d'agentivité en linguistique.

Afin de mieux saisir ce que l'on peut entendre par agentivité (au sens linguistique), nous avons retracé le parcours de ce concept de ses acceptions philosophiques à son intégration à la linguistique. À notre avis, l'agentivité trouve sa première expression en Occident dans la théorie des quatre causes, théorie souvent attribuée à Aristote. Un bref examen de ces causes, nous permet d'établir que l'agentivité est intimement liée à une conceptualisation de la causation. La causation est elle-même liée à notre façon de concevoir le temps et les événements dans une séquence chronologique. Le choix de mettre en relation deux termes dans un rapport de causation est strictement énonciatif, impliquant de ce fait la subjectivité d'un énonciateur. En d'autres termes, nous ne sommes pas dans un dispositif de causation empirique mais dans la construction énonciative (donc nécessairement cognitive) d'une relation de causation.

Nous aborderons l'agentivité comme un calcul compositionnel où différentes catégories grammaticales travaillent ensemble dans un calcul d'agentivité. En particulier, les noms, les verbes et les adverbes permettent d'accroître ou de diminuer l'agentivité. On parle de la saturation de la notion d'agentivité qu'opèrent ces catégories. L'agentivité est encodée dans la

grammaire d'une langue en tant que relation stable « où l'agent est source et l'agi est but » (Culioli, 1999a : 100). Le propos sera de repérer la trace de cette opération énonciative en termes de saillance énonciative. En effet, l'agentivité est une notion très malléable qui suscite le positionnement d'intermédiaires. L'analyse des constructions causatives / factitives qui mettent en scène au moins deux agents s'avère appropriée pour ce faire. L'agentivité du procès pris dans son ensemble doit être alors répartie entre agents. Nous observerons qu'un agent figurera du côté du déclenchement d'un procès tandis qu'un autre se situera du côté de la réalisation du procès. L'agir et l'action sont des notions abordées plus fréquemment en philosophie qu'en linguistique. Cependant, ces notions sont incontournables dans un cadre proprement linguistique afin de mieux comprendre les notions sous-jacentes d'agent et de patient en termes de rôles thématiques ainsi que celles de causalité et d'agentivité dans la relation transitive.

L'approche cognitive de l'agentivité fait l'objet du chapitre 2. Nous espérons avoir élucidé le rapport entre l'agentivité et la subjectivité. Nous partirons du principe qu'exprimer une relation de causation est une *opération énonciative de sélection* impliquant toutes les causes possibles — réelles et imaginées — de quelque chose. Comme le signale Johannisse, « Nous bâtissons le monde involontairement. Nous lui donnons un sens volontairement. Pas n'importe lequel mais le sens qu'il nous est permis de lui donner » (1984 : 88-89). La saillance cognitive des événements pèse de ce fait sur nos énoncés. Mais tant qu'il y a la description de l'action, il y a nécessairement l'interprétation subjective de l'action. Des notions comme *contrôle*, *intentionnalité* et *responsabilité* sont inévitablement mobilisées et sont, en conséquence, étroitement liées au sémantisme même de l'action. Les rôles thématiques seront aussi abordés et nous défendrons l'importance du critère « animé / non animé » par rapport au rôle de l'agent. Enfin, nous structurerons les relations d'agentivité, de transitivité et de contrôle en schémas corrélés par rapport à une catégorisation de divers types d'agents.

L'une des questions qui nous semblent importantes pour la linguistique est celle de l'équivalence entre phrases ou entre énoncés. Cette question épistémologique dépassait le cadre strict de notre travail. C'est pourquoi nous l'avons seulement abordée dans le chapitre 4. Historiquement, la relation entre phrases équivalentes sémantiquement (parfois nommée

paraphrases) n'a pas toujours été et n'est pas toujours un enjeu de la linguistique (cf. par exemple, la grammaire distributionnelle et la version minimaliste de la grammaire générative). Nous examinerons l'hypothèse d'une « structure informationnelle », la rentabilité de cette notion en linguistique, et comment l'agentivité et la subjectivité peuvent entrer dans un cadre informationnel. En particulier, nous prendrons en considération les deux grands travaux fondateurs de cette théorie (Lambrecht, Vallduví) et nous verrons qu'ils éprouvent de grandes difficultés à stabiliser une notion d'information. De ce fait, toute conceptualisation d'une variation du poids de l'informativité des énoncés comparables est particulièrement problématique.

Le second grand objectif de ce travail a été de nous confronter à des données présentant un caractère « mitigé » par rapport à l'agentivité. Ce sera l'objet des chapitres 5 et 6 qui se concentrent sur la construction en *se faire + infinitif*. Nous serons amenée à considérer en quoi cette construction diffère du passif canonique en *être*. Il s'avère en effet que cette construction est d'un grand intérêt pour la problématique de l'agentivité. Le rôle du sujet animé qui entre dans cette construction varie entre une participation plus ou moins active et une passivité atténuée alors que cette construction est traditionnellement classée parmi les constructions passives. Une brève analyse de la portée de l'agentivité dans les périphrases voisines en *se laisser + infinitif* et *se voir + infinitif* sera également effectuée. Enfin, une approche sémantique et structurelle de ces constructions permettra de décomposer la notion d'agentivité.

Les enjeux de la problématique de l'agentivité nous amènent en outre à établir un lien entre *se faire + infinitif* et le passif en *get* en anglais. Ce sera l'objet des chapitres 7 et 8. Les deux constructions sont des passifs à caractère problématique car opérant sur une hybridation de valeurs parfois contradictoires. Nous verrons que malgré une équivalence frappante sur le plan sémantique, les différences structurelles et syntaxiques ainsi que le registre de langue utilisé bloquent la concordance des deux constructions. Enfin, il s'avère que, sur le plan de la traduction, diverses difficultés apparaissent, ce qui fait que la traduction de *se faire + infinitif* par le passif en *get* n'est pas automatique.

# CHAPITRE 1

## Vers une conceptualisation de l'agentivité

### La genèse de l'agentivité linguistique

#### AVANT-PROPOS

L'agentivité : comment définir une catégorie intuitivement naturelle et supposée transparente ? Définir l'agentivité s'avère d'une grande difficulté comme le signale Cruse (1973 : 11). À vrai dire, le terme s'emploie dans plusieurs domaines des sciences humaines et de la recherche tels que l'anthropologie, l'ethnologie, la psychologie, les systèmes informatiques, la littérature, les théories féministes, etc. En linguistique, plus particulièrement, l'agentivité fait appel à plusieurs notions comme la causation, l'intention, le contrôle et le critère « animé » (ou l'animéité<sup>1</sup>). Ainsi, dans ce premier chapitre, nous aborderons la genèse de l'agentivité comme concept linguistique et nous verrons comment, même au sein de la linguistique, l'agentivité peut être abordée à plusieurs niveaux d'analyse.

---

<sup>1</sup> Dans Siewierska (2004 : 149).

## 1.0. POUR UNE DÉFINITION DE L'AGENTIVITÉ

Une définition précise de l'agentivité est essentielle car le terme se prête à plusieurs interprétations. En effet, tandis qu'il y a un seul terme en français, *agentivité*, en anglais deux termes sont en concurrence : *agency* et *agentivity*. À la mode depuis une vingtaine d'années, l'agentivité est employée dans de nombreuses disciplines de recherche et le manque de consensus sur son sujet est incontestable. Ahearn (2001) illustre précisément un certain nombre d'incohérences au sujet de l'agentivité dans la recherche. Selon Ahearn, d'une part, plusieurs utilisations de l'agentivité dans la littérature d'une discipline donnée sont inutiles ou inopérantes dans d'autres domaines. D'autre part, l'agentivité est souvent définie trop étroitement ou d'une manière trop simpliste ou trop opaque (Ahearn, 2001 : 113). En premier lieu, l'agentivité qui est définie en fonction de la volonté, de l'intention ou de l'intentionnalité (ou en anglais « *free will* ») est singulièrement problématique pour les anthropologues. C'est particulièrement évident dans les philosophies de l'action, ou plus exactement dans la distinction faite entre *action* et *événement*, comme le fait, par exemple, Davidson ([1967 ; 1971] 1980 : 40). L'agentivité dans l'optique des philosophies de l'action donne une priorité trop importante aux intentions de l'individu. Par conséquent, la faiblesse principale du traitement de l'agentivité comme synonyme de l'intention est que cette approche ignore ou donne très peu d'importance à la nature sociale de l'agentivité et à l'influence dominante de la culture sur les intentions, les croyances et les actions humaines (Ahearn, 2001 : 114). La langue et les formes sociales sont entrelacées. C'est pourquoi, associer l'agentivité aux intentions des individus revient à concevoir les individus comme s'ils étaient complètement autonomes par rapport aux pratiques sociales.

En deuxième lieu, l'agentivité est parfois conçue comme une forme de résistance dans les théories féministes (Ahearn, 2001 : 115). Dans cette optique, l'agentivité équivaut à l'opposition contre le *statu quo* patriarcal. Il s'agit de ne pas acquiescer. Pourtant, selon Ahearn (2001 : 116), les motivations à l'origine de l'action humaine sont multiples, hétérogènes et parfois contradictoires. Une définition de l'agentivité doit pouvoir s'accommoder de cette complexité.

Enfin, dans les théories sur le pouvoir et la société, il y a un discours subversif qui laisse croire à une absence théorique d'agentivité (Ahearn, 2001 : 116). C'est par exemple le cas de figure de Foucault où le pouvoir est omniprésent : « Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout » (1978 : 121-112). De ce fait, le pouvoir est tel que les individus ne seraient guère des acteurs libres dans leur destin puisqu'un pouvoir invisible pèserait sur toutes les actions humaines. D'autres perspectives sur le pouvoir évoquent une violence symbolique langagière. C'est le cas en effet de Bourdieu (1991).

D'après Ahearn (2001 : 112), il faut repenser l'agentivité en fonction des normes et les pratiques sociales. L'agentivité peut être conceptualisée en fonction des structures sociales qui modifient et renforcent l'action humaine. L'agentivité est négociée socialement dans sa production et dans son interprétation. L'auteure plaide ainsi pour un concept linguistique et socio-culturel de l'agentivité en proposant une définition basique et provisoire : « *Agency refers to the socioculturally mediated capacity to act* » (Ahearn, 2001 : 112). Surtout, l'anthropologue doit prendre en compte comment différentes cultures peuvent concevoir l'agentivité, le sujet grammatical et le contrôle que ce sujet a la capacité d'exercer.

Malheureusement, Ahearn n'est pas en position de proposer une définition satisfaisante de l'agentivité en ce qui concerne spécifiquement la linguistique. Une telle définition de l'agentivité, comme la capacité d'agir qui est médiatisée socio-culturellement, (voir supra) évoque certes, l'aspect socio-culturel de l'action, mais reste trop vague. Certes, l'auteur admet que sa définition d'agentivité est sous-spécifiée. Et la difficulté d'une telle définition, selon nous, est qu'elle n'entre pas dans les détails de la façon dont une entité animée entre dans un dispositif temporel de causation qui implique le contrôle sur un événement. C'est à ces éléments ainsi qu'à leur marquage langagier que s'intéresse le linguiste lorsqu'il aborde l'agentivité. Et, même si Ahearn soutient vivement l'approche linguistique de l'agentivité, et comment cette approche peut contribuer à la recherche anthropologique, sa vision de la linguistique reste en fait trop simpliste et stéréo-typique :

*Whereas most linguists follow de Saussure (1986) and Chomsky (1965, 1986) in studying language as a set of formal structures set apart from everyday interactions (“langue” rather than “parole,” and “competence” rather than “performance”),*

*most linguistic anthropologists regard language as a form of social action, a cultural resource, and a set of sociocultural practices (Ahearn, 2001 : 110).*

Aucune mention n'est faite des théories linguistiques cognitive et énonciative où la langue est conceptualisée comme action elle-même (construction et co-construction de la signification) par des participants pendant l'activité signifiante qui est l'énonciation. Le paradigme des actes de langage est arrivé à quasi-épuisement mais Ahearn semble louer ce qu'elle appelle les « linguistes anthropologues » tels qu'Austin (1962) et Searle (1969) pour avoir récupéré le faire dans un cadre « social ». Malgré ceci, Ahearn pose clairement le besoin de consolider le *fait langage* et le *fait social* afin d'aboutir à une compréhension plus sophistiquée de l'agentivité. Selon Ahearn : « *Because language and culture are so tightly interwoven, neither should be studied in isolation from the other, especially when a researcher seeks to understand a concept as complex as agency.* » (2001 : 131). Dans un tel programme, il s'avère important d'examiner les catégories grammaticales, et comment les rôles de sujet grammatical, d'agent et d'objet sont construits à travers différentes cultures :

*Because grammatical categories within particular languages construct the roles of Subject, Agent, and Object differently, researchers can benefit from examining such categories carefully when listening to how people attribute responsibility, credit, or blame for an event.*

Enfin, il peut s'avérer intéressant d'examiner les différents types d'agentivité :

*No matter how agency is defined – and it can be defined in any number of ways – implications for social theory abound. Scholars using the term must define it clearly, both for themselves and for their readers. For anthropologists in particular, it is important to avoid treating agency as a synonym for free will or resistance. One fruitful direction for future research may be to begin to distinguish among types of agency – oppositional agency, complicit agency, agency of power, agency of intention, etc. – while also recognizing that multiple types are exercised in any given action. By doing this, we might gain a more thorough understanding of the “complex and ambiguous agency” that always surrounds us (Ahearn, 2001 : 131).*

Tandis que l'agentivité occupe une place implicite et intuitive dans de nombreux domaines, une définition viable du terme s'avère éphémère. En linguistique, une définition cohérente de ce terme est particulièrement manquante. En effet, de nombreuses discussions linguistiques sur l'agentivité sont circulaires. L'agentivité n'est pas nécessairement définie en soi, mais découle tacitement d'autres définitions comme les définitions de *l'agent*, ou de l'adjectif *agentif*. Gruber (1967 : 943), par exemple, définit un verbe agentif en tant que verbe dont le sujet est une entité animée qui est perçue comme une source volontaire ou l'agent de l'activité décrite dans la phrase.<sup>2</sup> D'après Cruse (1973), ceci peut paraître problématique car d'une part l'agentivité est attribuée au verbe tandis que d'autre part les verbes agentifs sont définis par les propriétés de leurs sujets.

### 1.1. CRUSE, 1973 “*SOME THOUGHTS ON AGENTIVITY*”

Cruse (1973) évoque l'intuitivisme joyeux qui est détectable dans les discussions sur l'agentivité. Pour cette raison, Cruse essaie de recentrer le concept d'agentivité autour de quatre traits basiques. Il s'agit des traits *volitif* (un acte de volonté ou d'intentionnalité), *effectif*, *initiatif* et *agentif*. Tous ces traits sont liés à une conceptualisation d'un *faire abstrait*. En anglais, il s'agit d'un « *doing structure* » et pour Cruse, l'agentivité est liée à un *faire*. L'agentivité est une propriété d'une phrase qui fait référence à une entité qui utilise sa propre énergie pour effectuer une action. Ceci inclut donc des entités animées, certains types de machines et des agents naturels (comme le vent, etc.). D'après Cruse, certains objets inanimés peuvent acquérir temporairement une agentivité grâce à leur énergie kinésique. Dans ce cas de figure, l'agentivité est détectable s'il y a une causation externe observable.

L'agentivité est alors liée à la manière dont la causation est construite énonciativement. Pour ainsi dire, des phrases qui mettent en scène *le vent qui ouvre une porte* ou *une machine qui effectue une tâche* sont des phrases agentives selon Cruse. Tout revient au *faire abstrait*, et

---

<sup>2</sup> Est agentif, le verbe « *whose subject refers to an animate object which is thought of as the willful source or agent of the activity described in the sentence* » (Gruber, 1976 : 943) dans Cruse (1973 : 12).

peu importe la nature animée ou inanimée, au sein du réel, du sujet grammatical. Il y a construction d'une représentation.<sup>3</sup>

Cruse propose un test de réflexivité pour déceler l'agentivité. Les sujets agentifs permettent l'ajout d'un pronom réfléchi :

(1) *John moved (himself) to avoid the falling stones.*

[Jean s'est déplacé afin d'éviter les pierres qui tombaient]

(2) *The machine automatically switches (itself) off at 6pm*

[La machine s'éteint automatiquement à 18 heures]

D'autres tests évoqués sont la possibilité d'ajouter l'expression d'un but (de type *afin de*, etc.) ainsi que la modification adverbiale (*carefully* en anglais ou *prudemment* et *soigneusement* en français) :

(10) ? *John carefully fell out of the window* (Cruse, 1973 : 18).

[\*Jean est prudemment tombé de la fenêtre]

(11) ? *John carefully and accidentally pushed the door open* (Cruse, 1973 : 18).

[\*Jean a prudemment et accidentellement poussé la porte ouverte]

(12) *John carefully pushed the door open* (Cruse, 1973 : 18).

[Jean a prudemment poussé la porte ouverte]

---

<sup>3</sup> Dans l'*elocutio*, composante de la rhétorique, on utilise le terme de personnification afin de donner au réel le statut d'arbitre. Mais l'activité langagière n'est pas une duplication du réel.

## 1.2. CAUSATION, CONTRÔLE ET INTENTION

D'autres discussions sur l'agentivité jonglent également avec les termes *causation*, *contrôle* et *intention*. Par exemple, d'après Bossong (1998 : 198) :

*'Agentivité' est le terme le plus général et le plus abstrait pour tout un faisceau de traits sémantiques convergents, tels que le contrôle exercé par l'individu sur ses actions et son environnement, l'intentionnalité qui dirige ses actions et enfin l'activité elle-même qu'il exerce sur le monde extérieur.*

La définition de Bossong mobilise les termes *contrôle*, *intentionnalité* et *activité* avec le trait [+animé] implicite. Bossong donne une priorité à l'agent sur le plan syntagmatique :

*Le flux naturel de l'énoncé primaire va de l'agent au non-agent. L'agent constitue le point de départ, le non-agent le point d'arrivée. En d'autres termes : l'énoncé primaire part de l'expérience du moi (ou de ce qui lui ressemble) pour aboutir aux effets que cet agent contrôle. Le prime actant représente préférentiellement le pôle de l'agentivité, alors que le second actant, s'il y en a, est neutre à cet égard : il peut être un agent potentiel qui n'exerce pas son agentivité, ou il peut être non-agentif de par sa nature (Bossong, 1998 : 198).*

D'autres définitions de l'agentivité focalisent sur le trait *contrôle* :

*Agentivité : La situation ou l'événement décrit par la phrase est sous le contrôle d'un être humain (Verstiggel & Denhière, 1990 : 37).*

Selon Montaut, qui examine certains morphèmes et structures en hindi ayant une fonction « desagentifiante », l'agentivité est une fonction « volontaire et délibérée du sujet » (1991 : 41) qui exerce un contrôle sur le procès. D'ailleurs, Montaut note que le passif en hindi correspond à une « forte agentivité de l'agent » (1991 : 39).

D'après Coates, l'agentivité est un trait de la relation qui s'installe entre un verbe et un nom. À l'instar de l'analyse de Cruse (1973), Coates (1983 : 231-233) fait une distinction entre une agentivité forte (« *strong agentivity* ») et une agentivité faible (« *weak agentivity* »).<sup>4</sup> Selon l'auteur, il s'agit d'une agentivité forte lorsque l'entité en question (animée ou inanimée) utilise sa propre énergie pour effectuer une action. Lorsqu'il ne s'agit que d'une volition sans effectuation réelle, Coates parle d'une agentivité faible. Pourtant, selon ce linguiste, « *There is no discrete cut-off point between agentivity and non-agentivity* » (1983 : 231). L'analyse de Coates est centrée sur des verbes modaux ce qui l'amène à constater que la modalité déontique impliquant l'obligation et la permission est fortement liée à l'agentivité. Les exemples au centre de la notion impliquent une agentivité forte tandis que les exemples périphériques correspondraient à une agentivité faible.

Dans un contexte plus large et une approche évolutionnaire et cognitiviste de la religion, Atran attribue le mécanisme inné de l'agentivité à l'explication causale et à la création de la religion en général :

*Les concepts d'agent surnaturel impliquent le déclenchement minimal d'un dispositif évolutionnaire de détection d'agentivité, c'est-à-dire, un élément de la psychologie naïve. L'agentivité est une sorte complexe du « mécanisme inné de déclenchement ». La sélection naturelle a dessiné ce système de détection d'agentivité pour traiter de façon rapide et économique des situations de stimuli impliquant des gens et des animaux comme des prédateurs, des protecteurs ou des proies. Cela a abouti à ce que le système soit doté d'un déclic pour répondre à des informations fragmentaires dans des circonstances incertaines, invitant la perception de visages dans les nuages, des voix dans le vent, de mouvements suspects dans les feuilles et d'émotions attachées aux points interagissant sur l'écran d'un ordinateur. Ce déclenchement automatique du mécanisme de détection d'agents se prête aisément aux interprétations surnaturelles d'événements incertains ou anxiogènes (Atran, 2009 : 105).*

---

<sup>4</sup> Selon l'auteur, il s'agit d'une agentivité forte lorsque « the action referred to in the utterance is performed by someone (or something) using their own energy » (1983 : 231).

Selon Atran, « Les cognitions entièrement développées de la psychologie naïve et de l'agentivité impliquent la métareprésentation, qui permet la tromperie » (2009 : 109). Atran fait référence à la possibilité de se tromper dans la représentation de l'agentivité. Bandura (2002 : 49) d'ailleurs emploie le terme d'« illusion d'agentivité » pour faire référence à la complexité des relations intrasociales où l'agentivité indirecte, impliquant un contrôle mandaté n'est pas facile à déceler : « L'agentivité causale est plus difficile à discerner dans le lien action événement lorsqu'il concerne les relations sociales, plus complexes » (Bandura, 2002 : 252).

Suivant Bandura, il peut y avoir deux types de contrôle agentif :

*Il y a deux principaux moyens par lesquels les individus peuvent exercer un contrôle, le contrôle personnel direct et le contrôle par procuration. Dans le contrôle personnel direct, les gens mobilisent les compétences et les ressources à leur disposition pour produire les performances qui assurent des résultats désirés. Dans le contrôle par procuration, ils exercent de l'influence sur d'autres personnes qui leur apportent les résultats désirés. De même que dans le contrôle direct, l'obtention de résultats grâce à des intermédiaires implique l'exercice de l'agentivité, mais le contrôle par procuration mise fortement sur la persuasion ou sur la contrainte sociale. Quoique ces formes alternatives de contrôle requièrent des moyens différents, les deux sont agentiques [sic]. (Bandura, 2002 : 48).*

Le concept de contrôle indirect par procuration fait intervenir la nature de la causation en tant que chaîne causale (ou chaîne agentive) ayant des intermédiaires ou des médiateurs.

De plus, l'agentivité entre dans un dispositif temporel. L'agentivité est la causalité téléologique en ce qu'un résultat est attendu de l'action de la part d'un agent. Parler d'agentivité revient principalement à lier un résultat à une origine animée. D'après Damasio & Larssonneur (1999 : 151), « L'agentivité, bien sûr, exige un corps agissant dans le temps et l'espace et n'a, sans cela, aucun sens ». Talmy focalise également sur l'aspect physique et corporel de l'agent par rapport à l'agentivité : « *The notion of 'agent', accordingly, is criterially characterisable as an entity with 'body parts', volition AND intention, where the body parts respond to volition, and intention applies to these responses and to further*

*consequent events* [...] » (Talmy, 1976 : 85). D'autres définitions lient l'agentivité au changement : « l'absence de changement implique l'absence d'agentivité car agir c'est changer quelque chose » (Vetters, 1996 : 101).

Enfin, l'agentivité implique le degré de participation d'une entité animée à un procès : Du point de vue de l'actance (ou de la « participation »), quatre valeurs croissantes d'agentivité sont à distinguer : ou bien le sujet est non animé, auquel cas la question de l'agentivité ne se pose pas, ou bien le sujet est un animé, en général humain, qui ne contrôle aucunement le procès, ou bien le sujet est un 'expérient' qui manifeste une agentivité potentielle ou sans effet extérieur (domaine de la cognition et de la volition) ou bien enfin le sujet est un humain qui contrôle effectivement soit le déroulement d'un événement soit inversement sa non-occurrence (François, 2006 : 299). Ici, l'agentivité devient le degré de participation d'une entité à un événement. Si l'entité est un inanimé, il n'y a pas d'agentivité. En revanche, si l'entité est animée, elle a toujours le potentiel d'exprimer une agentivité. On parle alors d'agentivité potentielle s'il y a un manque de contrôle sur le processus.

### **1.2.1 BILAN SUR LES ENJEUX DE LA DÉFINITION DE L'AGENTIVITÉ**

Toutes les définitions de l'agentivité que nous avons vues nous montrent la difficulté de saisir un concept qui paraît tellement intuitif. Chaque définition est différente et fait appel à une variété de notions telles que le changement, la causation, le contrôle, la participation, le sujet humain, le sujet grammatical, la volonté, l'intention, l'intentionnalité, le social, la responsabilité, l'attribution, etc. En effet, nous avons tous un concept de ce qui compte pour une action, une action intentionnelle, une action directe et une action indirecte, etc.

Ahearn (2001) a montré qu'en fonction de la discipline de recherche, l'agentivité peut se concevoir de façon radicalement différente. De plus, n'importe quelle discipline de recherche qui incorpore un développement sur l'agentivité peut contribuer aux théories sociales. En bref, une conception de l'agentivité serait forcément culturelle. Pour ainsi dire, au sein d'une culture donnée, les gens peuvent concevoir leurs propres actions ainsi que celles des autres d'une manière complètement différente d'une autre culture. Cependant, selon nous, il n'est pas très important de focaliser sur la façon dont l'agentivité est conceptualisée d'une culture à

l'autre mais de s'intéresser à la façon dont l'agentivité trouve son expression dans les formes langagières. En travaillant sur la manière dont les langues encodent les actions, les faiseurs d'actions et les participants (dominants ou non) aux actions, nous pouvons extrapoler et théoriser sur l'agentivité. Le travail du sociologue, de l'ethnologue ou de l'anthropologue qui s'intéresse à l'agentivité doit passer par les formes linguistiques et observer comment ce phénomène est concrètement marqué.

De plus, liée à la conceptualisation de l'action, est l'attribution d'une responsabilité pour les actions et surtout la façon dont ceci peut être grammaticalisé de langue en langue. Notre but dans ce travail est alors d'explorer l'agentivité comme concept linguistique. Pour réaliser ce projet, il s'avère nécessaire de montrer que le terme d'agentivité peut être, en effet, abordé sous plusieurs angles. Du point de vue de la linguistique, la subjectivité paraît intimement liée à cette notion d'*agentivité*.

### 1.3. RETOUR À L'ÉTYMOLOGIE

En linguistique, l'agentivité est un terme étroitement lié au concept de la causation en général. Le mot causation désigne le « rapport de succession dans le temps de la cause et de son effet. Le principe de causalité dit que tout événement a une cause et, inversement, tout événement induit un effet » (Delius *et al.*, 2000 : 112). Le concept de causation implique en fait trois notions linguistiques : la causalité, la causativité et l'agentivité. Les mots *causalité*, *causativité* et *agentivité* sont des dérivations de deux mots latins : *causa* qui signifie « cause, motif, raison » et *agere* qui signifie « faire, agir ». C'est ce mot *agere* qui est à l'origine d'un ensemble de dérivations telles que les mots *acteur*, *actant*, *action*, *agent*, *agentif*, etc.

Selon le *Trésor de la langue française* (dorénavant *TLF*), « l'agent exerce son action en vertu d'une force inhérente à sa nature » (*TLF*). L'agent ne se limite pas à un être humain : un agent est « ce ou celui qui exerce une action ». Semblablement, il n'y a pas de distinction entre une entité animée / inanimée en ce qui concerne la définition d'un patient qui est défini comme « ce ou celui qui subit l'action » (*TLF*). Ce manque initial de distinction animé / inanimé remonte probablement à Aristote (du moins en Occident) chez qui la *cause efficiente* (l'une des quatre causes) est indépendante de ce critère.

Actuellement, on emploie le mot *acteur* pour référer à celui qui tient un rôle dans une pièce de théâtre, film ou comédie musicale, etc. L'image de l'acteur dans la philosophie et dans la linguistique est calquée sur le vocabulaire théâtral. Si les événements et les actions quotidiennes se déroulent comme un « petit drame » (Tesnière, 1959 : chap. 48, §1), il y a nécessairement des participants qui vont tenir les rôles dans le sens de *faiseurs d'action*. C'est d'ailleurs cette dernière image sur laquelle nous nous appuyerons afin d'esquisser une théorie de l'agentivité et les notions de contrôle et de subjectivité qu'elle commande. En première instance, *l'acteur* et *l'agent* décrivent donc des personnes qui font ou qui agissent d'une manière ou d'une autre. Les deux termes désignent un être humain doué d'une faculté de contrôle sur lui-même ainsi que sur ses actions. Cependant il y a lieu de les distinguer. Notamment, DeLancey (1984b : 6) et Jackendoff (1987 : 396) font une distinction entre l'agent (comme acteur intentionnel à qui on peut attribuer une responsabilité) et l'acteur (comme participant non intentionnel exempt de responsabilité). Nous reviendrons sur cette distinction dans le chapitre 2.

#### **1.4. LA THÉORIE CLASSIQUE DES QUATRE CAUSES**

Ce que nous connaissons aujourd'hui comme la théorie classique des quatre causes, et qui est souvent attribuée en Occident à Aristote, est issue des réflexions sur la nature de la causation. Il s'agit de la *causa materialis*, *causa efficiens*, *causa finalis* et *causa formalis*. Dans cette optique, on ne peut rien connaître sans connaître ses causes. Ce principe se fonde sur le fait qu'il y a un 'pourquoi' (c'est-à-dire une cause première) de toute chose (Aristote, *Physique* : §194b1) et s'inscrit dans le cadre d'une épistémologie du savoir humain. La cause est définie comme « le constituant d'où vient à être quelque chose » (Aristote, *Métaphysique* : §1013a). La cause est donc caractérisée de plusieurs manières. Pour ainsi dire, « parce qu'on parle de cause en plusieurs sens, qu'il y ait aussi plusieurs causes d'une même chose et non par coïncidence » (*Physique*, II, 3 : 195a3). La multitude des causes possibles de toute entité tombe alors sous quatre modes (*Physique*, II, 3 : a15) ou quatre grandes catégories de causes dont les objets (concrets ou abstraits) prennent existence. Ce serait ces quatre causes qui servent toutes à la connaissance d'un objet par l'homme. Il y a en premier lieu, la *matière* ou la *cause matérielle* (*causa materialis*) en ce qui concerne les objets fabriqués (*Physique*, II, 3 :

b23). C'est ce dont est fait ou se compose un objet. Et puisque toute matière prend une *forme*, une *composition* ou une *configuration* quelconque, à partir de la *cause matérielle*, on a la *cause formelle* (*Physique*, II, 3 : b26).

La troisième cause est la *cause efficiente* (*causa efficiens*) par laquelle nous identifions la *source* ou l'*origine* d'un changement ou d'un repos (*Physique*, II, 3 : b29). C'est ainsi que la portée de la *cause efficiente* s'ouvre naturellement, à la fois, à un concept de causation et à un concept d'agentivité. Ce serait l'agent (quelle que soit la définition, c'est-à-dire *animé* ou *inanimé*) qui bouge, produit et effectue quelque chose. La quatrième cause est la *cause finale* (*causa finalis*) qui serait le *but ultime* ou *telos* d'un objet (*Physique*, II, 3 : b32). La *cause finale* serait la *raison* ou le *motif* de quelque chose et répond à la question *pourquoi*. La santé peut être, par exemple, la cause finale d'une promenade (*Physique*, II, 3 : b32). Dans le cadre d'une éthique, « la fin tend à être le meilleur, c'est-à-dire l'accomplissement des autres ; peu importe de dire si c'est le bien en soi ou le bien apparent » (*Physique*, II, 3 : b32).

#### 1.4.1 LES QUATRE CAUSES EN LINGUISTIQUE

On observe que les quatre causes réalisent une distinction entre la *matière* et sa *forme* ainsi que la *source* et le *but* d'un objet. Chaque objet du monde est donc en confrontation continue dans un rapport de force entre deux oppositions : premièrement une relation stable et tout à fait parallèle au signe saussurien de *matière* / *forme* et deuxièmement une relation instable caractérisable comme *source* (*origine*) / *terminus* (*but*) également parallèle au programme de Saussure qui a écarté du domaine de la linguistique, l'énonciateur / l'énoncé. Julien (1984) cite Scaliger (1540 : 128) qui avait déjà appliqué les quatre causes à une schématisation des *personnes* dans un cadre communicationnel :

*La première personne est cause efficiente d'information (doctrinae) : en effet, le discours est cause d'information ; la seconde est cause finale, car elle est informée [...] ; la troisième est matérielle, car c'est d'elle qu'il est question. Quant au discours, c'est la cause formelle, car les propositions sont bien là d'une clôture du sens [...]* (Scaliger, De Causis Linguae Latinae p.128, cité par Julien, 1984 : 95).

En s'inspirant de ce dernier passage, une hiérarchie communicationnelle moderne en termes d'énonciation pourrait être comme suit :

<i>causa materialis</i>	la proposition
<i>causa formalis</i>	l'énoncé
<i>causa efficiens</i>	l'énonciateur
<i>causa finalis</i>	le co-énonciateur

La cause matérielle est effectivement le *thème*, c'est-à-dire un contenu propositionnel, ou l'information (selon les théories de la structure informationnelle, Lambrecht, 1994 et Vallduví, 1990 ainsi que Pustejovsky, 1991 ; 1995). La deuxième cause (la *cause formelle*) est l'énoncé (c'est-à-dire la forme que prend la cause matérielle). En ce qui concerne l'énonciateur, il serait la *cause efficiente*, c'est-à-dire celui qui produit l'énoncé. C'est lui qui énonce et au moyen de son énonciation met en marche un processus de transmission d'information. C'est à un co-énonciateur que son information est réservée. La *cause finale* serait en conséquence ce co-énonciateur qui serait un *telos*.

En effet, il y a un double mouvement dans ce schéma. D'abord, il y a l'action de l'énonciateur qui produit un énoncé. L'agentivité ici équivaut à la profération. En d'autres termes, étant à l'origine d'un énoncé, l'énonciateur est la *cause efficiente*. En second, il y a un transfert effectif de la cause intrinsèque (la proposition) à la cause extrinsèque (l'énoncé). La proposition est alors « façonnée », modulée, et modalisée. Il y a donc une confrontation continue entre la *cause efficiente* et la *cause formelle* car c'est l'énonciateur qui agit sur son énoncé et agit par le biais de son énoncé (*cf.* les actes de langage).

## 1.5. DEUX VERSIONS MODERNES DES QUATRE CAUSES

### 1.5.1. PUSTEJOVSKY, 1991 & 1995

Dans *The Generative Lexicon*, Pustejovsky (1991, 1995) introduit un modèle génératif du lexique, dans un cadre explicatif sur la polysémie des mots. Un lexique génératif peut être caractérisé comme un système avec quatre niveaux de représentation linguistique. La *structure argumentale* spécifie le nombre et le type d'arguments logiques d'un prédicat. La *structure événementielle* indique le type d'événement d'un prédicat (état, procès, transition) et la structure de ses éventuels sous-événements. La *structure de Qualia* fait référence à quatre rôles ou aspects dans le sens d'un nom. Et la *structure lexicale héritée* indique comment une structure lexicale donnée est liée à d'autres structures du réseau lexical.

En ce qui concerne la *structure de Qualia*, Pustejovsky prend son inspiration chez Moravcsik (1975) et son traitement des quatre causes. La *structure de Qualia* définit les attributs essentiels des objets, événements et relations. Il s'agit d'une structure argumentale en ce qui concerne les noms. Cruse (2003) résume succinctement les enjeux du lexique (polysémie, métonymie, réseaux sémantiques et famille de mots, etc.) sans mention de la *structure de Qualia* proposé par Pustejovsky. Il y a quatre rôles *Qualia* : 1) un *rôle formel* – qui fait référence à un objet et à la possibilité de le distinguer d'un domaine plus large (on distingue la taille, la forme, la dimension, la couleur, la position, etc.) ; 2) un *rôle constitutif* qui indique la relation entre l'objet et ses parties composantes (matière, poids, parties) ; 3) un *rôle télique* qui indique, s'il en a un, la fonction ou le but d'un objet ; et 4) un *rôle agentif* qui fait référence aux facteurs impliqués dans l'origine d'un objet (créateurs, chaîne causale, etc.).

Un exemple de la représentation en structure de *Qualia* de l'entité *door* (une « porte ») peut être ainsi donné :

door (x,y)  
Const : = aperture(y)  
Form : = phys-obj (x)  
Telic : = pass-through (T,z,y)  
Agentive : = artifact(x)  
(Pustejovsky, 1991 : 432).

Parmi les *types* d'objets, il peut y avoir des *types naturels* (objets physiques) qui font référence uniquement aux rôles formels et au rôle constitutif. Il y a également des *types d'« artéfact »* (c'est-à-dire des objets fabriqués) qui font appel, en plus, au but d'un objet. Tous les artéfacts ont un rôle télélique puisqu'ils ont été créés. Enfin, il peut y avoir des *types complexes* qui font référence aux relations complexes entre types.

Pustejovsky défend alors l'idée selon laquelle la structure de *Qualia* permet de distinguer des entités similaires telles qu'un *roman* par rapport à un *dictionnaire*. Les structures de *Qualia* par rapport à ces entités seraient comme suit :

novel (x)  
Const : = narrative  
Form : = book (x), disk (x)  
Telic : = read (T,y,x)  
Agentive : = artifact (x), write (T,z,x)  
(Pustejovsky, 1991 : 427).

dictionary (x)  
Const : = alphabetized-listing (x)  
Form : = book (x), disk (x)  
Telic : = reference (P,y,x)  
Agentive : = artifact (x), compile (T,z,x)  
(Pustejovsky, 1991 : 428).

Par rapport à notre examen de l'agentivité, les rôles *télique* et *agentif* de Pustejovsky (1991) attirent particulièrement notre attention. En premier lieu, ces deux rôles correspondent à la *cause finale* et à la *cause efficiente* (voir *supra*) dans la théorie classique des quatre causes. Il nous paraît cependant que le rôle *télique* est également agentif. En effet, selon nous, les deux rôles sont agentifs et ne se distinguent que temporellement. Le rôle *agentif* étant agentif dès l'origine et le rôle *télique* étant agentif par anticipation. Il s'agit là de faire une distinction entre l'agent réel et l'agent en puissance dont l'agentivité est prédéterminée.

### 1.5.2. CROFT & CRUSE, 2004

Croft & Cruse (2004 : 137-138) remanient les structures de *Qualia* de Pustejovsky et proposent quatre « *ways of seeing* » (WOS). Il s'agit de quatre manières d'appréhender des entités :

*The part-whole WOS : views an entity as a whole with parts (e.g. a horse, as viewed by a vet)*

*The kind WOS : views an entity as a kind among other kinds (e.g. a horse as viewed by a zoologist)*

*The functional WOS : views an entity in terms of its interactions with other entities (e.g. a horse as viewed by a jockey)*

*The life-history WOS : views an entity in terms of its life-history, especially its coming into being (e.g. a book as viewed by an author or publisher)*

Un des exemples donné est celui du mot *hôtel* qui peut être conceptualisé en tant que *propriété immobilière* ou en tant que *type d'hébergement*. Appréhendé en tant que propriété immobilière, *l'hôtel* se distingue d'une maison, d'un bureau, d'une usine etc. Mais le mot *hôtel*, appréhendé en tant que type d'hébergement s'oppose à d'autres types d'hébergement tels qu'une auberge de jeunesse, un camping-car, une tente, etc. Ce remaniement de Pustejovsky est malheureusement laissé largement inexploité. On peut d'ailleurs remettre en question l'utilité de ce qui revient essentiellement à renommer les structures de *Qualia* de Pustejovsky. En fait, il n'y a aucune application de ce remaniement dans le reste du livre.

Par rapport à l'agentivité, les manières de voir « *life-history* » et « *functional* » permettent de concevoir tous les facteurs humains qui vont intervenir dans la création et dans l'utilisation d'un objet. L'exemple de la signification du mot *livre* montre qu'il peut être saisi comme un ensemble de pages, des mots et une couverture. Il s'agit là de concevoir un livre en fonction

de ces parties qui forment un tout. Un livre conceptualisé d'une manière fonctionnelle permet de mettre en évidence que l'objet est fait pour être lu. Et, le livre abordé en fonction de sa propre histoire de vie, va faire évoluer le processus de création qui commence avec un auteur et qui continue avec un éditeur, etc. La manière de voir l'histoire de vie correspond donc au rôle agentif de Pustejovsky (1991) et à la *cause efficiente* dans la théorie classique des quatre causes. Selon nous, il s'agit là de l'agentivité anticipée ou prédéterminée.

## **1.6. LA CAUSE : EXPRESSION LINGUISTIQUE ET NON SCIENTIFIQUE**

Il importe de préciser que la cause n'est pas uniquement « ce qui produit un effet ». La cause est d'abord une opération énonciative. En d'autres termes, une cause existe uniquement si elle a été formulée pendant l'énonciation. Et, en tant qu'opération énonciative, donc à la disposition d'un sujet énonciateur, l'expression de la cause n'est, de ce fait, jamais innocente. C'est l'énonciateur, de façon consciente et inconsciente, qui met en valeur ce qu'il conçoit comme la cause de quelque chose, que cette cause soit de nature animée ou inanimée. Ce procédé implique et engage la subjectivité de l'énonciateur. En conséquence, au moins deux types de modalités sont à l'œuvre : il s'agit de la modalité épistémique et la modalité évaluative (appréciative ou dévalorisante).

Lorsque nous disons de la cause qu'elle est « ce par quoi une chose est » (Arnaud et Lancelot, 1978 : 300), nous identifions ce que nous croyons être le critère par excellence de quelque chose. Pour ainsi dire, nous identifions l'essence même sans quoi, il n'y aurait pas la chose. Ceci n'est pas contredit par Pattee (2000) qui remet en question toute conceptualisation de la causation du fait de son manque de vraie contribution dans les sciences pures ainsi que par le manque de consensus à son sujet. Selon Pattee : « *It is not obvious that the concept of causation, in any of its many forms, has ever played a necessary role in the discovery of the laws of nature* ». L'auteur rappelle l'inutilité du concept de causation sur le plan scientifique par le fait inexorable qu'il y a toujours une multitude de causes (connues et ignorées) pour une chose.

Notre conception du temps fait que nous assignons une causation à des événements. En effet, la causation et la temporalité sont enchevêtrées. C'est surtout des événements qui peuvent être

décomposables en séquences conceptuellement distinctes (voir Culioli ci-dessus) qui font l'objet d'une explication causale. La causation est alors imbriquée dans la syntaxe et la sémantique de la langue d'après Pattee. Ceci fait que, par exemple, nous attribuons une cause lorsqu'un énoncé déclaratif se révèle vrai. Dans l'optique de Pattee, l'agentivité se distinguerait alors de la causalité si un animé (et particulièrement un humain) est identifié comme la cause d'un événement. L'homme se voit alors attribuer formellement une téléonomie et une intention.

### **1.6.1. L'EMPREINTE DE LA CAUSATION DANS LA GRAMMAIRE**

D'après Pattee (2000), la grammaire d'une langue (à la fois la syntaxe et la sémantique) permet donc la description des phénomènes auxquels nous attribuons la causation. La perception de la causation implique en effet un modèle implicite de la temporalité. La causation et la temporalité sont donc des concepts irréversibles et unidirectionnels. Autrement dit, nous associons une causation à des événements que nous percevons comme ordonnés et séquentiels. Les événements ou les actions trop complexes ne font pas l'objet de notre conception de causation telle qu'elle se manifeste linguistiquement. Ceci n'est pas contredit par Atran :

*Que ce soit dans la nature ou dans la société, les productions à court terme directement observables d'un dessin complexe sont causées par des agents animaux ou humains. Les productions à long terme ou inobservables, tels que les motifs spatio-temporels complexes des astres, la géographie, les saisons, les plantes, les animaux, les sociétés et les gens eux-mêmes, n'ont pas d'interprétation causale intuitivement naturelle. (Atran, 2009 : 81).*

Pattee, toutefois, n'abandonne pas complètement l'intérêt d'un concept de causation. Il précise la nécessité de saisir la dualité du concept de causation sans pour autant abandonner le fait physique et empirique. Pour ainsi dire, le fait observé ne fonctionne qu'en puissance de son observateur et l'observateur en puissance du fait observé lui-même contraint par des lois physiques immuables. Dans la même optique, Atran parle d'un « dispositif évolutionnaire de détection d'agentivité ». Selon Atran :

*La sélection naturelle a dessiné ce système de détection d'agentivité pour traiter de façon rapide et économique des situations de stimuli impliquant des gens et des animaux comme des prédateurs, des protecteurs ou des proies. (Atran, 2009 : 105).*

L'expression de la causation serait donc l'ultime compénétration de l'objectivité et de la subjectivité sur le plan de l'énonciation. On revient donc à une ontologie physique immuable qui serait filtrée par une épistémologie transcendantale et subjective.

### **1.6.2. LA CAUSATION ET LE CRITÈRE DE CONTRÔLE**

Pour que la causation soit un concept utile, Pattee la conçoit comme un concept pragmatique lié nécessairement au paramètre de *contrôle*. En d'autres termes, lorsque l'on signale la cause d'un événement, on est réellement en train de signaler l'entité *sine qua non* l'événement ne se produirait pas. Il s'agit en effet de pointer l'entité sur laquelle on aurait pu exercer un contrôle ou précisément, l'entité qui exerce le contrôle sur la survenue de l'événement :

*[...] when we seek the cause of an accident, we are looking for those particular focal events over which we might have had some control. We are not interested in all those parallel, subsidiary conditions that were also necessary for the accident to occur but that we could not control, or did not wish to control. (Pattee, 2000 : en ligne <http://www.buildfreedom.com/tl/tl20d.shtml>).*

Si la cause doit être associée au paramètre de contrôle au plan ontologique, elle est également associée à la subjectivité au plan épistémique. Car suivant Pattee, notre conceptualisation de la causation vient du fait que nous sommes des observateurs d'événements. En d'autres termes, la causation n'habite pas les événements eux-mêmes.

Toute conceptualisation de la causation est nécessairement d'ordre subjectif car elle repose sur le choix d'un observateur. Pour ainsi dire, la causation est nécessairement linguistique :

[...] *our concepts of the direction of time and hence our concepts of causation arise from our being observers of events, not from the events themselves. Consequently concepts of causation are subjective in so far as they cannot be separated from the observer's choice of observables [...].* (Pattee, 2000 : en ligne).

Il repense la causation comme une opération énonciative qui permet aux locuteurs de lier des événements entre eux et de lier des participants aux événements. Il ne s'agit pas d'un rapport réel ou empirique mais d'une construction et reconstruction énonciative sur le monde. D'une manière parallèle, si la causation n'habite pas les événements, il en est de même du contrôle associé à une entité (animée ou inanimée). Le contrôle est dorénavant une construction et non une réalité ontologique immuablement liée à une entité *x*. On est toujours dans le cadre de la subjectivité énonciative.

### **1.6.3. CAUSE ET CONTRÔLE : DEUX DISPOSITIFS AU CŒUR DE L'AGENTIVITÉ**

Deux clefs de voûte sont donc fondamentalement impliquées dans l'agentivité : il s'agit d'un concept de cause et d'un concept de contrôle. D'abord, l'agentivité présente tout agent comme la *cause ultime* d'un événement. Ensuite, tout agent doit manifester un certain degré de contrôle sur l'événement dont il est à l'origine. Étant une relation facile à percevoir de façon intuitive, l'agentivité prototypique n'est pas difficile à concevoir. Ce sont donc des cas d'agentivité moins prototypique qui présentent la plus grande difficulté en ce qui concerne une classification. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'étudier, dans les chapitres 5, 6, 7, et 8 la construction *se faire + infinitif* ainsi que le passif en *get* en anglais.

La construction *se faire + infinitif* montre une agentivité non prototypique. Il y a un questionnement sur l'interprétation du rôle participatif qu'il convient d'attribuer au sujet animé : « Paul s'est fait donner un livre par Marie » suppose un contrôle de *Marie* sur le don et un contrôle partiel de *Paul* sur le déclenchement du don. Dans d'autres utilisations, le rôle participatif de causation ainsi que le degré de contrôle de l'action seront neutralisés (soit

« Paul s'est fait voler sa voiture »). Nous aborderons brièvement d'autres périphrases verbales comme *se laisser + infinitif*, *se voir + infinitif* et *faire + infinitif* ainsi que des opérateurs causatifs en anglais (*get, have*). *Get* et *se faire* ont beaucoup en commun, y compris le fait que leur spécialisation comme « passifs » pour reporter les événements dont le caractère est « désagréable », est un développement récent.

Enfin, l'agentivité entre pleinement dans un dispositif informationnel. Comme le signale Ahearn (2001), l'agentivité est négociée socialement dans sa production et dans son interprétation. Dans l'optique qui est la nôtre, nous informons nos interlocuteurs de notre propre agentivité et également de l'agentivité des autres. De là, l'interprétation de ce qui compte pour qu'une action soit médiatisée linguistiquement. Ce sont les traces linguistiques qui indiquent, modifient et renforcent l'action humaine. Ceci fera partie du septième chapitre qui aborde la structure informationnelle et la subjectivité.

#### 1.6.4. DES DEGRÉS D'AGENTIVITÉ

Tous les agents ne sont pas dans la même relation de causation avec l'événement duquel ils sont à l'origine. Tous les agents ne sont pas dotés d'un même degré d'intentionnalité et de contrôle. En conséquence, certains agents sont plus agentifs que d'autres. Les agents les plus agentifs ont tendance à figurer dans la position du sujet grammatical comme le croisement des hiérarchies traditionnelles le prévoit. À partir de Siewierska (2004 : 149) et d'autres, plusieurs hiérarchies interagissent dans la sélection du sujet :

La hiérarchie des personnes :	1 <sup>ère</sup> > 2 <sup>e</sup> > 3 <sup>e</sup>
La hiérarchie nominale :	noms propres > pronom > nom
La hiérarchie d'animéité :	humain > animé > inanimé > abstrait
La hiérarchie thématique :	<i>actor</i> / agent > <i>undergoer</i> / patient
La hiérarchie d'information :	donnée > nouvelle

Par rapport à l'agentivité, selon nous, le critère « animé » (ou l'animation ou l'animéité) est le premier dispositif qui entre en compte. On ne peut pas parler d'agentivité sans une entité

animée ou conçue comme animée. Dès qu'il s'agit d'un agent animé, d'autres considérations sont mobilisées quant à l'attribution d'une action, d'une intentionnalité et d'une volonté ainsi que d'un degré de participation causative et d'un degré de contrôle de l'événement. L'agent animé agit sur le choix du verbe. En effet, certains verbes sont dotés de plus d'agentivité que d'autres. C'est le cas des verbes *assassiner*, *chanter* et *nager*. Par rapport aux agents humains, ces verbes requièrent une lecture agentive. Le paramètre d'intentionnalité semble donc être en jeu. On ne peut pas *assassiner* quelqu'un par accident :

(1) *Misérable ! dit d'Artagnan, voyons, parle vite, qui t'a chargé de m'assassiner ?*  
(Dumas père, *Les Trois mousquetaires*).

(2) *Une légère secousse, le bruit mat de trois balles qui trouaient les chairs, un dernier cri, un frémissement d'agonie prouvèrent à d'Artagnan que celui qui avait voulu l'assassiner venait de lui sauver la vie.* (Dumas père, *Les Trois mousquetaires*).

De même, on ne peut ni *chanter* ni *nager* sans le faire exprès. Ces verbes sont donc forcément agentifs et on ne les retrouve généralement pas avec des sujets inanimés ou construits comme tels.

*Combien de verbes encodent l'agentivité ?* Cela est difficile à dire. Toutefois un certain nombre d'observations dans la littérature existent. Par exemple, un verbe agentif est d'abord un verbe dynamique. Il y a une action qui se passe et une entité animée qui est en train de faire quelque chose (Riegel *et al.*, 1998). L'inverse n'est pourtant pas vrai : tous les verbes dynamiques ne sont pas agentifs même si le verbe agentif s'oppose au verbe statif (Gaatone, 1998 ; Helland, 2002). En second, le verbe agentif prend obligatoirement un argument qui a le trait animé humain. Mais cela ne suffit pas encore car la plupart des verbes sont neutres par rapport à l'intention et au contrôle comme Van Valin & Wilkins (1996) le mettent en évidence. En troisième lieu, le verbe agentif peut prendre la modification adverbiale *délibérément* ou *volontairement* (Verkuyl, 1989 : 47). Enfin, le verbe agentif est généralement passivable (Gaatone, 1998) et il manifeste une compatibilité avec la construction causative, laquelle exige d'ordinaire un infinitif agentif (Herslund, 1988 : 245 ; Gaatone, 1998 : 111).

## 1.7. DÉFINIR L'AGENT DANS L'AGENTIVITÉ

On considère donc que le *participant principal* à un événement est l'agent de ce même événement. C'est ainsi que l'on a tendance à considérer une action en tant qu'événement intentionnel et lorsque l'on porte notre attention sur l'entité animée à l'origine d'une action, nous rencontrons l'agent et l'agentivité à proprement parler. Dans le domaine de la philosophie, *l'agent* désigne un être animé ; son antonyme étant le *patient* ou l'agi. Dans un sens, « toute personne qui agit » serait un agent. Cependant, comme nous l'avons vu, la grammaire traditionnelle et scolaire parle du complément d'agent qui désigne « l'être ou l'objet qui agit » souvent introduit par les prépositions *de* ou *par*. Selon Grevisse : « Le complément d'agent du verbe passif désigne la cause efficiente de l'action, c'est-à-dire l'être ou l'objet par lequel l'action est accomplie; il indique l'être ou l'objet qui agit » (1964 : §204).

Suivant le *TLF* : « La notion d'agent est essentiellement sémantique, elle est relative au concept ou à l'image en tant qu'ils traduisent une réalité d'expérience : elle s'oppose à la notion de sujet, qui est essentiellement grammaticale et désigne une fonction à l'intérieur de la phrase ». Dans les domaines des sciences pures, le mot *agent* « désigne une chose [...] qui détermine quelque chose » (*TLF*). Il y a cependant beaucoup de confusion sur la nature d'un agent, dans les domaines de la philosophie, de la grammaire traditionnelle, de la linguistique et dans les théories narratives. L'agent peut être défini, d'une façon purement ontologique et empirique, c'est-à-dire comme un corps physique animé et incarnant la capacité d'agir. L'agir doit être observable et évident. Enfin l'agent doit permettre l'attribution d'une intentionnalité. Ceci n'est pas en contradiction avec Talmy (1976 : 85) pour qui l'agent est une entité avec des parties du corps et qui bouge avec de la volonté et qui dispose d'une intention quant aux buts et aux conséquences des événements.

### 1.7.1. L'ONTOLOGIE DE L'ACTION INTENTIONNELLE

Suivant le programme wittgensteinien, l'intention (à la première personne) n'est pas décelable, hormis l'explicitation linguistique de la part d'un énonciateur. Pareillement, l'énonciateur qui dit *Julie veut se marier l'année prochaine* n'exprime aucune valeur

ontologique si *Julie* ne lui a pas directement déclaré qu'elle voulait se marier. L'intention doit être publiquement exprimée dans une communauté intersubjective afin d'être reconnue en tant que telle. Elizabeth Anscombe (1957) développe le concept d'intention dans le cadre d'une théorie de l'action. Héritière de Wittgenstein, elle développe également une conceptualisation proprement langagière de l'intention. Dans cette optique, l'intention n'est pas dans l'action elle-même. On ne peut pas dire qu'une action est intentionnelle chez quelqu'un d'autre mais uniquement à partir de nous-mêmes. La question de l'intention est de ce fait d'ordre linguistique. Une intention doit être formulée ; elle doit être énoncée.

En conséquence une action intentionnelle est celle qui peut être formulée comme intentionnelle dans une description : « *call an action intentional is to say it is intentional under some description that we give (or could give) of it* » (Anscombe : [1957] 2000 : §19, 29). La description d'une action intentionnelle peut présenter également un motif : « *Motives may explain actions to us; but that is not to say that they 'determine', in the sense of causing, actions* » ([1957] 2000 : §19, 29). Suivant Anscombe, les motifs permettent d'expliquer l'action, mais ils ne sont pas forcément des causes de l'action. L'intention et la volonté peuvent cependant se confondre. Selon Pharo, l'intention est à distinguer de la volonté. En effet, il accuse Anscombe d'avoir confondu les deux concepts. Pharo donne l'exemple suivant :

[...] *peut-on dire de celui qui lève intentionnellement les bras parce qu'on lui a dit : « haut les mains ! » qu'il agit volontairement ? L'intention, c'est la conscience ou l'idée qu'on a de ce qu'on fait, tandis que la volonté, c'est au minimum le désir de faire suivi d'effets* (Pharo, 1993 : 185, note 15).

On peut donc virtuellement distinguer une *action intentionnelle* d'une *action volontaire*. Ici, le fait d'être conscient de sa propre action rejoint DeLancey pour qui l'agentivité en Lhasa est morphologiquement marquée uniquement à la première personne. Ce n'est donc que l'énonciateur qui peut avoir conscience de sa propre action. Ricœur remet également en cause toute conception d'intention telle qu'elle est maniée par Anscombe ; Il la qualifie « sans intention péjorative, [d'] impressionnisme conceptuel » (Ricœur, 1990 : 86). Il affirme :

« L'intention n'est-elle pas, phénoménologiquement parlant, la visée d'une conscience en direction de quelque chose à faire par moi ? » (Ricœur, 1990 : 86). Le moi-énonciateur est donc le siège de toute intentionnalité.

Pour résumer, l'intention d'un point de vue pratique n'est pas décelable sans être explicitée par un sujet-énonciateur-agent qui dirait « j'ai délibérément fait X en vue de Y », etc. Il faut donc écarter la possibilité de parler d'une vraie intentionnalité d'un agent. Cependant, la notion d'intention est récupérable de deux manières. D'abord, on peut généralement déduire que l'agent n'a pas eu l'intention de rencontrer un résultat fâcheux. Il s'agit là de prendre en compte l'éthique de l'action humaine. En second lieu, on peut récupérer l'intention comme un concept si on la considère strictement comme une formulation linguistique de la part d'un sujet énonciateur. Dans ce cas de figure, le sujet énonciateur construit une représentation de ce qui vaut pour une action intentionnelle (cf. Wittgenstein, Anscombe). Naturellement, le type d'intention que nous voudrions élucider est la construction et co-construction de l'intention pendant l'énonciation. C'est un processus dynamique qui combine la profération et l'identification de l'intention de et de la part des co-énonciateurs. Pour ainsi dire, nous imputons les intentions d'autrui après l'observation de leurs actions en première instance. Le langage permet de constater, influencer, déceler ou deviner les intentions d'autrui. Il permet surtout de construire une représentation de l'intentionnalité d'autrui. C'est conséquemment dans ce sens qu'un concept d'intention pourrait être utile dans l'analyse de l'agentivité.

## 1.8. LES FACETTES DE L'AGENTIVITÉ LINGUISTIQUE

Dans le cadre de l'axiologie éthique, la version d'agentivité dans l'*Éthique à Nicomaque* (Aristote) est d'un grand intérêt pour forger un concept d'agentivité linguistique. Car sont introduits des concepts tels que volontaire / involontaire, délibération, préférence et choix qui sont, indubitablement, étroitement liée au sémantisme de l'action. Les modalités épistémiques et évaluatives sont mobilisées dans le *jugement* d'une action en tant que *volontaire* ou *involontaire* ou *mixte*. Le jugement de valeur s'opère de la part de l'individu (sur ses propres actions) ainsi que de la part de l'observateur des actions d'autrui. Une expression moderne de cette approche se trouve dans Culioli (1999a : 100). Culioli parle de quatre manières d'appréhender l'agentivité dont une est l'aspect « appréciatif » (voir le chapitre 5, section

5.3.2.). Cela veut dire que l'agentivité engage l'évaluation d'une action, éventuellement, en tant que « bénéfique », « détrimentale » ou « indifférente ». L'agentivité linguistique est de ce fait une relation qui chevauche plusieurs notions distinctes et hétérogènes.

### **1.8.1. SAUSSURE, PAROLE ET ÉNONCIATION**

Le *Cours de linguistique générale* (1916) de Saussure marque probablement la fondation d'une linguistique moderne. Dès son origine, la linguistique de Saussure est, selon nous, une linguistique « non agentive ». En effet, en posant l'opposition entre la *langue* et la *parole*, Saussure aborde l'objet de la linguistique (la langue) dans sa passivité. Car à travers le concept de *parole*, à notre avis, Saussure fait référence à l'agentivité primaire. La parole est en effet définie comme l'activation individuelle de la langue. Le sujet parlant est de fait un sujet agent : il est libre, il est autonome, il est en pleine exécution. Le sujet parlant accomplit donc un acte individuel d'appropriation de la langue. Du coup, la langue pour Saussure est une abstraction virtuelle de la parole qui opère dans le monde extralinguistique.

À partir des années 70, l'énonciation récupère le concept de parole. Le sujet parlant devient un sujet énonciateur qui à travers son action produit un énoncé. L'énoncé est donc le produit d'une action. Les marqueurs déictiques sont l'indication de l'action de l'énonciateur. Ils signalent la place de l'énonciateur dans la situation d'énonciation.

### **1.8.2. L'ÉMERGENCE D'UNE PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE**

L'évolution de la pragmatique peut être considérée comme la réintégration de la parole dans l'analyse linguistique. Le chemin a été tracé depuis Frege qui semble être le premier à introduire une nuance entre *sens* et *référence*. À partir de cette distinction initiale, où *référence* implique nettement la notion d'*opération* (car on fait référence à quelque chose), nous rencontrerons indirectement l'inspiration de Wittgenstein et son concept de jeux de langage en pragmatique. Ailleurs, la définition de la signification chez Culioli présuppose l'agentivité du sujet énonciateur. Selon Culioli, la signification serait « l'ensemble des valeurs référentielles que, en tant qu'énonciateur, on assigne par une construction à l'énoncé [...] ces

valeurs sont ramenées à un système de repérage et elles permettent de situer l'énoncé par rapport à une situation d'énonciation » (1974 : 13-14).

Une question pour une linguistique pragmatique est donc : que faisons-nous lorsque nous parlons ? C'est ainsi que le concept du faire ou de l'agir serait définitivement lié à celui du parler. Mais le concept du faire, en parlant, ne sera introduit que par les philosophies du langage et notamment par Austin dans son ouvrage *How to do things with words* (1962).

### 1.8.3. L'AGENTIVITÉ À LA PREMIÈRE PERSONNE

La théorie des actes de langage d'Austin porte sur l'utilisation de la langue dans une optique performative. Il y aurait des énoncés constatifs qui décrivent un objet ou une réalité quelconque et des énoncés performatifs qui accomplissent une action. Dès lors, énoncer serait, en quelque sorte, agir ou « performer », d'où le titre original de la traduction française *Quand dire, c'est faire* (1970). C'est dans ce sens que l'on peut accomplir une action en réalisant un énoncé. Il s'agit, selon nous, d'une thèse sur l'agentivité à la première personne. Pour ceci, Austin introduit une triade de concepts qui aboutissent à une représentation virtuelle de l'action. Les termes *performance*, *contexte*, et *acte* reposent tous les trois sur un paradigme conceptuel ancien (celui de l'idéalisme subjectiviste). *Quel est l'ordre de ce nouveau faire ?* Il s'agit d'abord de la profération d'énoncés : « produire un énoncé dans une conversation, c'est réaliser une action » (Brassac, 2001 : 41). Ensuite, comme nous l'avons dit, il s'agit d'un acte virtuel ; nous ne sommes pas dans une praxis. Par exemple, nommer un bateau n'a rien de physique. Énoncer « je nomme ce bateau *Liberté* » serait un acte virtuel accompli s'il était soumis à des conditions d'énonciation nécessaires et suffisantes. Pour ainsi dire, afin de pouvoir nommer un bateau (ou, par exemple, déclarer l'ouverture des jeux olympiques), il faut un contexte approprié. Il faut également que l'énoncé soit prononcé au sein d'une communauté intersubjective investie dans la procédure, etc. Suivant Austin : « [...] *part of the procedure for naming a ship is that you should first of all get yourself appointed as the person to do the naming [...]* » (1962 : 108). Tout énoncé finit cependant par servir comme acte de langage ce qui fait qu'Austin réévalue sa dichotomie initiale (*énoncé constatif* et *énoncé performatif*) en la remodelant en trichotomie d'actes : *locutoire*, *illocutoire* et

*perlocutoire*. C'est Searle qui développe subséquemment la question des actes locutoire, illocutoire et perlocutoire.

Mais les actes de langage d'Austin posent un problème conceptuel car ils marquent l'épuisement du paradigme idéaliste subjectiviste. Selon Bourdieu :

*L'enquête austinienne sur les énoncés performatifs ne peut se conclure dans les limites de la linguistique. L'efficacité magique de ces actes d'institution est inséparable de l'existence d'une institution définissant les conditions (en matière d'agent, de lieu ou de moment, etc.) qui doivent être remplies pour que la magie des mots puisse opérer (2001 : 109).*

Nous sommes forcément dans de l'intersubjectivité où être agent repose sur le co(n)-sensus d'autres agents ou inter-agents, c'est-à-dire une (co)reconnaissance d'agentivité. Pourtant Austin lui-même a proposé la glose :

*The first rule is, then, that the convention invoked must exist and be accepted. And the second rule, also a very obvious one, is that the circumstances in which we purport to invoke must be appropriate for its invocation (Austin, 1962 : 105).*

D'après Bourdieu, il y a une confusion conceptuelle chez Austin. Il lui paraît que « dire, c'est faire » inverse la prémisse des actes de langage :

*[...] c'est seulement pour ouvrir effectivement la séance qu'il faut être habilité et n'importe qui peut la déclarer ouverte, quitte à voir sa déclaration rester sans effet. Fallait-il employer tant d'ingéniosité pour découvrir que quand mon faire consiste à dire, je fais nécessairement ce que je dis ? (Bourdieu, 2001 : 109).*

N'est-on pas dans un paradigme d'action qui s'approprie et assimile un dire plutôt que dans un paradigme de parole qui exécute ou réalise une action ?

On en revient néanmoins au même point : le propre de l'individu n'est pas de pouvoir accomplir un acte de langage suivant sa propre volonté, mais de pouvoir accomplir un acte approprié au contexte énonciatif, lequel acte doit être permis et autorisé. Le sujet parlant doit donc être investi d'une certaine reconnaissance sociale dans certaines circonstances. Ceci n'est d'ailleurs pas contredit par Bourdieu, pour qui : « L'efficacité symbolique des mots ne s'exerce jamais que dans la mesure où celui qui la subit reconnaît celui qui l'exerce comme fondé à l'exercer [...] » (2001 : 173).

#### **1.8.4. L'INTERSUBJECTIVITÉ ET L'INTERAGENTIVITÉ**

Les énonciateurs agissent ensemble ; il y a une « dynamique qui est au cœur de l'intersubjectivité » (Brassac, 2001 : 47). Examinant d'abord la relation entre les co-énonciateurs à l'énonciation, Brassac examine « l'action des interactants dans la communication » dans l'optique d'une « interagentivité », c'est-à-dire la simulation de « l'interaction langagière » par des « agents informatiques et artificiels ». Dans notre optique, nous utiliserons le terme d'interagentivité pour référer précisément à la « coopération, coordination, négociation, [et] conflit » (2001 : 52) des co-énonciateurs réels lors de la co-énonciation. Dupas (1997) parle également d'interagentivité en empruntant la notion d'« *interagentivity* » en anglais à un article de Culioli (1990). Selon Dupas, la « relation intersujets est donc caractérisée par une 'interagentivité', c'est-à-dire une action réciproque des locuteurs. Les agents du discours se parlent et s'influencent. » (1997 : 274).

L'interagentivité opère au niveau du faire primordial. À ce niveau, on traite donc des « fonctions 'inter-agentives' du dialogue, de l'interrogation et de l'ensemble des procédures performatives, de prières, d'avertissements, de souhaits et d'intimations » (Dupas, 1997 : 274).

Brassac critique la « vision solipsiste [...] hélas très prégnante dans le paradigme de la communicativité » :

*Plutôt que de produire et recevoir des informations toutes faites, prêtes à être traitées, [les locuteurs] produisent des formes susceptibles de porter des potentiels de sens. Ces formes sont l'objet d'une 'manipulation', d'un 'façonnage' opérés par les interactants. Toute communication est un travail collectif, s'inscrivant dans le temps, prenant appui sur ces formes et consistant en l'actualisation d'un des éléments de ce potentiel de sens. Il s'agit d'un processus conjoint, constructif, dynamique produisant une stabilisation dont les deux interactants sont co-responsables (Brassac, 2001 : 46).*

Les actes de langage sont naturellement des actes intersubjectifs et interagents. Ils sont assujettis à une « reconnaissance institutionnalisée » suivant Bourdieu (2001 : 169). Il en sort que le sujet parlant subit une double transformation. En premier lieu, le sujet parlant devient un sujet qui agit (un sujet agent). Ce sujet agent est symboliquement dominé par la convention immédiate de son énonciation. Pour ainsi dire, « L'agent n'agit pas en son nom personnel et de sa propre autorité mais en tant que dépositaire mandaté » (Bourdieu, 2001 : 169). En deuxième lieu, le sujet agent devient un participant à un acte collectif comprenant d'autres participants. Comme le signale Dupas, « l'agentivité dans la relation inter-sujet, prend la forme d'une inter-agentivité » (1997 : 288).

Ensuite, l'agentivité à la première personne, telle qu'elle est conçue dans la théorie des actes de langage, nécessite à notre avis, une prise en compte de l'appareil moteur qu'est l'intersubjectivité et l'interagentivité. Suivant Bourdieu : « Essayer de comprendre linguistiquement le pouvoir des manifestations linguistiques, chercher dans le langage le principe de la logique et de l'efficacité du langage d'institution, c'est oublier que l'autorité advient au langage du dehors [...] » (2001 : 161). Ce « pouvoir du dehors » fait allusion au concept saussurien de parole longtemps écarté de l'analyse linguistique car trop instable et fluctuant (selon la variété d'individus et d'usagers d'une langue donnée).

C'est en effet ce caractère naturellement sociolinguistique du langage que Bourdieu souligne : « [...] aussi longtemps qu'ils ignorent la limite qui est constitutive de leurs science, les linguistes n'ont d'autre choix que de chercher désespérément dans la langue ce qui est inscrit dans les relations sociales où elle fonctionne, ou de faire de la sociologie sans le savoir [...] »

(2001 : 60). Ce n'est dorénavant pas le type d'agentivité que nous essayons de systématiser dans cet exposé. Disons simplement que le concept d'action, à cause de son manque d'élaboration spécifique dans la théorie des actes de langage, reste ambigu.

## 1.9. BILAN DE L'AGENTIVITÉ LINGUISTIQUE

Culioli parle de trois niveaux de représentation et à notre avis, l'agentivité opère à chaque niveau :

*[...] le niveau 1 est un niveau de représentation, où représentation renvoie à la représentation mentale (il s'agit de cognition...). Il s'agit donc, à ce niveau, de représentations qui organisent des expériences que nous construisons à partir de nos relations au monde, aux objets, à autrui, de notre appartenance à une culture, de l'interdiscours [sic] lequel nous baignons (1990 : 21).*

En ce qui concerne le niveau 2, il y a des représentations linguistiques qui « sont la trace de l'activité de représentation de niveau 1 » (1990 : 22). Pour le niveau 3, il s'agit du niveau « de la construction explicite de représentations métalinguistiques. » (1990 : 22). Ces trois niveaux peuvent être hiérarchisés comme une pyramide :

Niveau III – les représentations métalinguistiques

Niveau II – les représentations linguistiques

Niveau I – les représentations cognitives

Selon la TOE : « L'espoir, c'est que le niveau 3 sera dans une relation d'adéquation (de correspondance) au niveau 2, telle que, par le biais de cette relation explicite entre 2 et 3, nous puissions simuler la correspondance entre 1 et 2 » (1990 : 23). Il s'agit d'imputer la relation entre la cognition et les manifestations ou « marques » linguistiques (les niveaux 1 et 2) la relation entre les niveaux 2 et 3 car c'est au niveau 2 que nous avons la trace des opérations sous-jacentes :

*We have no access to the processes that originate the forms on which the shapes are based, but we have at our disposal textual traces which point to such processes. If we call this inaccessible processing activity Level I, then the patterns of markers are Level II, and we are led to conclude that Level II observables are the representations of Level I processes. We must therefore construct metalinguistic operations at Level III which will result in formal textual sequences, equivalent to Level II observables (we thus obtain representatives of representatives) (1990 : 178).*

Nous n'avons donc que les traces textuelles d'opérations à un niveau inconscient de représentations mentales. Les traces textuelles (nos énoncés) rendent accessibles nos représentations. Cependant, il n'y aura pas de correspondance « terme à terme entre les représentations de niveau 1 et les représentations de niveau 2 » (Culioli, 1990 : 22). Le niveau 1 est donc le niveau du discours. Nous proposerons un niveau 0 (en dehors de toute représentation) comme une sorte de rez-de-chaussée de la pyramide. Ce niveau 0 est, à notre avis, le monde réel et « objectif ». Il s'agit du niveau à partir de quoi toute représentation mentale au niveau 1 culiolien est possible. Il s'agit également du monde auquel on réfère lorsqu'on emploie par exemple les déictiques (le *moi-ici-maintenant* de Damourette et Pichon) qui relèvent de la situation immédiate d'énonciation. C'est d'ailleurs le *sit<sub>0</sub>* chez Culioli.

### 1.9.1. CATÉGORIES D'AGENTS

On peut examiner l'agentivité selon des *catégories d'agents* et, de ce fait, d'au moins quatre manières différentielles mais complémentaires :

1 <sup>ère</sup> catégorie d'agents :	les acteurs du monde
2 <sup>e</sup> catégorie d'agents :	les acteurs du discours
3 <sup>e</sup> catégorie d'agents :	les sujets des discours
4 <sup>e</sup> catégorie d'agents :	les sujets métalinguistiques

Dans la première catégorie, les agents sont surtout ancrés dans de vraies situations du monde extralinguistique. Ils sont des individus physiques possédant certaines qualités inaliénables. Dans la deuxième catégorie, les agents sont surtout des énonciateurs qui interagissent en contexte. De ce fait, la relation dynamique inter-sujets est une inter-agentivité. Les agents énonciateurs accomplissent certaines actions en vertu de leur *inter-action* et c'est là où repose toute la théorie des actes de langage chez Austin. On privilégie toujours le référentiel car on retrouve dans le discours des indices contextuels comme les déictiques qui s'y rapportent par le fait de dire.

En ce qui concerne la troisième catégorie d'agent, on retrouve la transposition des qualités inaliénables des acteurs du monde (la première catégorie d'agents) aux sujets des discours. C'est dans cette catégorie d'agent que l'on rencontre la *construction* et l'attribution de l'agentivité en tant qu'action (intentionnelle ou autre, contrôlée ou autre, etc.). Il s'agit d'une « coopération, coordination [et] négociation » (Brassac, 2001 : 52) de l'agentivité par les sujets énonciateurs, eux-mêmes, agents (de la deuxième catégorie d'agents).

Finalement à la quatrième catégorie d'agents, il s'agit du discours métalinguistique sur les marques ou concepts linguistiques comme le sujet grammatical, les pronoms personnels, la théorie des rôles thématiques, les définitions de l'agent par rapport au patient ou à l'*expérient*, etc. Il s'agit en effet de parler d'agentivité en faisant abstraction totale des sujets réels (les agents énonciateurs) ou en faisant abstraction des sujets des discours, ces derniers étant construits pendant l'énonciation par des sujets réels. Cette catégorie d'agents correspondrait forcément au troisième niveau de représentation culiolienne, c'est-à-dire les représentations métalinguistiques.

### **1.9.2. NIVEAUX D'ANALYSE DE L'AGENTIVITÉ LINGUISTIQUE**

On peut concevoir l'agentivité de plusieurs façons comme le Tableau 1 (ci-dessous) le synthétise :

Tableau 1 : Organisation de l'agentivité appliquée à la linguistique

Niveaux d'agentivité	Observations	Exemples de la terminologie correspondante
Niveau profération	Le <i>je</i> qui parle	Parole Énonciation
Niveau interactionnel	Le <i>je</i> qui fait en parlant	Pragmatique Actes de langage Intersubjectivité Interagentivité
Niveau cognitif	Représentations cognitives $p \rightarrow q$ ; a r b (culiolien)	Transitivité sémantique Rôles thématiques abstraits Niveau 1 culiolien
Niveau grammatical	Représentations linguistiques	Voix active et passive Complément d'agent Adverbes de manière Niveau 2 culiolien
Niveau métalinguistique	Représentations métalinguistiques	Transitivité syntaxique, Agentivité, agent, « <i>expérient</i> » intentionnalité, contrôle, causalité, causativité, Niveau 3 culiolien

Premièrement, il y a le faire primordial au niveau de la profération. Il s'agit de la *parole* qui a été éliminée du champ d'analyse de la linguistique par Saussure. La *parole* est effectivement récupérée dans l'analyse linguistique sous le nom d'*énonciation*. Au niveau interactionnel, on peut parler d'une interagentivité à l'œuvre en ce qui concerne les actes de langage. Pour qu'il y ait un acte de langage réussi, il y a obligatoirement des *conditions de félicité* (dont Austin et Searle ont parlé) et qui sont nécessairement de l'ordre de l'intersubjectivité. Tout le programme de la pragmatique repose sur le principe d'une inter-agentivité entre énonciateurs. Ces deux premières manières de conceptualiser l'agentivité reposent sur une praxis dans le monde réel et objectif.

Au plan virtuel, l'agentivité s'analyse au niveau grammatical ; son inscription transposant toutes les catégories grammaticales et sémantiques (*noms, verbes, complément d'agent, etc.*) et fonctionnant ensemble dans le calcul du taux d'agentivité des énoncés. Les concepts de voix et de transitivité syntaxique y sont fonctionnels. Ensuite, au niveau cognitif, l'agentivité

peut être conçue comme le prototype de la transitivité sémantique (cf. le chapitre 2 et le chapitre 3). L'agentivité est donc étroitement liée à la causation en général. Enfin, au niveau métalinguistique, l'agentivité est un terme opératoire avec tout un ensemble de termes associés (tels qu'*agent*, *agentifs*, *causation*, *contrôle*, *changement*, *intention*, *volonté*, *responsabilité*, *téléonomie*, etc.) manipulés par les linguistes.

L'agentivité peut donc être abordée sous plusieurs angles. Nous avons essayé de montrer que sa portée en linguistique s'oriente vers plusieurs niveaux d'analyse. Nous avons postulé, à la suite de Culioli, que l'agentivité est encodée dans la grammaire d'une langue en tant que relation stable : « où l'agent est source et l'agi est but » (1999 : 100). Nous sommes donc entre le niveau grammatical et le niveau cognitif de l'agentivité (respectivement le niveau 2 et le niveau 3 culiolien). Il s'agit alors de repérer la trace de cette opération énonciative (au sens culiolien). L'agentivité à laquelle nous nous intéressons fait donc référence à *la représentation linguistique du schéma cognitif abstrait de l'agir* et par extension de l'action. L'agir et l'action sont des notions abordées plus profondément en philosophie qu'en linguistique. Cependant, ces notions sont à définir dans un cadre proprement linguistique afin de mieux comprendre les notions sous-jacentes d'agent et de patient (en termes de rôles thématiques) ainsi que de causalité et d'agentivité sur le plan général de la transitivité. Ces thèmes seront abordés dans le chapitre 2 et dans le chapitre 3.

## CHAPITRE 2

### L'approche cognitive de l'agentivité

#### 2.0. INTRODUCTION

Dans ce chapitre nous examinerons quelques contributions, dans une optique « cognitive », sur les rôles et relations sémantiques (thématiques)<sup>5</sup> dans le but d'établir le lien entre l'agent et l'agentivité. Nous examinerons pourquoi la notion d'agent est loin d'être précise. Selon Dowty (1991 : 552)<sup>6</sup>, malgré le fait que le rôle d'agent figure parmi les rôles les plus mentionnés, son sens étant largement intuitif, c'est l'un des rôles les plus difficiles à fixer. Nous discuterons l'importance de l'instrument en tant qu'objet que l'agent manipule dans la réalisation de son action. Un bref examen des divers types d'instruments qu'un agent peut employer permettra de mieux saisir l'agent dans son action et le choix énonciatif qui se fait entre l'agent et l'instrument pour la position de sujet. Enfin, la question de l'agentivité comme

---

<sup>5</sup> Nous précisons que dans les traditions anglaise et américaine, les rôles thématiques sont écrits en majuscules (Radford, 2004 : 250). Nous respecterons cependant la tradition française dans laquelle les rôles thématiques s'écrivent sans majuscules.

<sup>6</sup> Dowty (1991 : 552) : « *this is one of the most frequently cited roles, and it is in some sense a very intuitive role, but it is one of the hardest to pin down* ».

*saillance* sera abordée dans une perspective énonciative. Dans cette optique, le sujet grammatical (également le sujet agentif) est l'entité la plus saillante dans un énoncé.

## 2.1. DE LA GRAMMAIRE DES CAS AUX RÔLES THÉMATIQUES

Le latin étant une langue à déclinaisons nominales, on parle de cas pour référer aux formes variées des noms et globalement à leurs rôles sémantiques correspondants (puisque'il s'agit de cas de surface). On peut distinguer cinq cas nominaux principaux : le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif<sup>7</sup>. Ces cas ont la fonction de permettre une grande flexibilité dans l'ordre linéaire de la phrase en latin car les « rôles » sont marqués morphologiquement et non selon leur place syntaxique.

Dans la lignée de la grammaire générative et transformationnelle, Fillmore (1968) applique la notion de cas aux « structures profondes » qui se voient réalisées syntaxiquement en « structures de surface ». Fillmore propose une base sémantique et universelle des rôles thématiques qui se manifesteraient par une abondance de phénomènes linguistiques à travers les langues :

*[...] the case notions comprise a set of universal, presumably innate, concepts which identify certain types of judgments human beings are capable of making about the events that are going on around them, judgments about such matters as who did it, who it happened to, and what got changed. (Fillmore, 1968 : 24).*

Le « *case frame* » est souvent décrit comme affilié au verbe et aux arguments qu'il sélectionne. Mais Fillmore pose un certain nombre de rôles sémantiques qui seront assignés aux prédicats en fonction de leur *environnement phrastique*<sup>8</sup>. Les rôles sémantiques se manifestent à travers une variété de marques syntaxiques. Ce linguiste introduit des rôles de base en précisant qu'ils pourraient nécessiter des modifications ou additions ultérieures

---

<sup>7</sup> La tradition française ajoute le *vocatif* qui est un cas assez particulier et qui ne se distingue en latin qu'au singulier de la 2<sup>e</sup> déclinaison (*domine*).

<sup>8</sup> Fillmore (1968 : 26) : « *case environments the sentence provides* ».

(1968 : 25). En effet, Fillmore (1971) lui-même revisite ses rôles sémantiques. Il propose néanmoins initialement six rôles : *agentif, instrumental, datif, factitif, locatif et objectif* :

*Agentive (A), the case of the typically animate perceived instigator of the action identified by the verb.*

*Instrumental (I), the case of the inanimate force of object causally involved in the action or state identified by the verb.*

*Dative (D), the case of the animate being affected by the state or action identified by the verb.*

*Factitive (F), the case of the object or being resulting from the action or state identified by the verb, or understood as part of the meaning of the verb.*

*Objective (O), the semantically most neutral case, the case of anything representable by a noun whose role in the action or state identified by the verb is identified by the semantic interpretation of the verb itself; conceivably the concept should be limited to things which are affected by the action or state identified by the verb. The term is not to be confused with the notion of direct object, nor with the name of the surface case synonymous with accusative. (1968 : 24-25).*

De nouveau, les rôles sémantiques ne correspondent pas aux relations syntaxiques (*surface-structure relations*) tels que *sujet* et *objet*. Fillmore lui-même remarque le caractère particulièrement superficiel de la notion de sujet (1968 : 23). À partir des exemples classiques de Fillmore (1968 : 25), nous observerons trois entités en position de sujet :

(1) *John opened the door*

[Jean a ouvert la porte]

(2) *The door was opened by John*

[La porte a été ouverte par Jean]

(3) *The key opened the door*

[La clé a ouvert la porte]

Les sujets dans ces énoncés (*John, the door, the key*) correspondent respectivement au rôle agentif (*John*), au rôle objectif (*the door*) et au rôle d'instrument (*the key*). On notera que l'agent ou l'instrument peuvent indépendamment figurer en position de sujet avec le sens particulier de *cause de l'action*. Cet amalgame de rôles est tacite sous l'étiquette de la *cause efficiente*. D'un point de vue cognitif, il semblerait en effet que la nature du causateur (animé dans le cas d'agent et inanimé dans le cas de l'instrument) n'a aucune influence sur la relation de causation elle-même. Mais ce n'est pas exact. Nous y reviendrons plus loin.<sup>9</sup>

Fillmore prévoit ainsi une hiérarchie de pertinence en ce qui concerne la sélection des rôles. Il s'agit de :

Agent > Instrument > Objectif (Patient)
---

Si l'événement met en scène un agent, celui-ci sera en position de sujet. La grammaire des cas prévoit donc une correspondance relative entre les rôles sémantiques (profonds) et les réalisations syntaxiques (de surface). Chaque verbe aura en conséquence un « *case frame* » en fonction de la phrase dans laquelle il s'insère. On peut peut-être parler de valence verbale *phrastique*. Dans cette optique, chaque rôle sémantique ne peut figurer qu'une seule fois dans la phrase (1968 : 22). De plus, son représentant ne se combine pas avec d'autres rôles. Soit les énoncés suivants donnés par Fillmore (1968) :

(4) *John broke the window*

[Jean a cassé la fenêtre]

---

<sup>9</sup> Voir également le chapitre 3.

(5) *A hammer broke the window*  
[Un marteau a cassé la fenêtre]

(6) a. *John and Peter broke the window*  
[Jean et Pierre ont cassé la fenêtre]

b. \**John and a hammer broke the window*  
[\*Jean et un marteau ont cassé la fenêtre]

Dans (4), *John* est l'agent qui figure dans la position de sujet et la *fenêtre* est le patient (le cas objectif selon Fillmore). Dans l'énoncé (5), l'instrument (le *marteau*) figure dans la position de sujet et l'agent est absent. L'agent et l'instrument ne peuvent pas partager la position de sujet comme l'exemple (6b) le montre. La hiérarchie de Fillmore (ci-dessus) montre le statut secondaire et dépendant de l'instrument par rapport à l'agent (exemple 7) :

(7) *Jean, avec un marteau, a cassé la fenêtre*

De plus, l'instrument ne peut pas non plus être le sujet dans un énoncé qui introduit un second instrument, comme le montre (8) :

(8) \**A hammer broke the glass with a chisel*  
[\*Un marteau a cassé le verre avec un burin]

Puisque « *hammer* » (le marteau) et « *chisel* » (le burin) sont des instruments (entités inanimées), ils ne peuvent pas tous les deux occuper le rôle d'instrument dans la même phrase.

On peut, cependant, déceler une légère incohérence chez Fillmore. En premier lieu, il prévoit que l'agent est « typiquement animé » mais sans fournir de contre-exemples. Cruse (1973 :11) note également le manque de contre-exemples d'agents inanimés en mentionnant que le soleil, le vent et le gel sont souvent construits comme des agents naturels. La définition de Fillmore ne permet donc pas l'identification des agents inanimés. En deuxième lieu, tandis que Fillmore évoque les redondances entre certains cas avec des traits lexicaux :

« *redundancies which hold between cases and lexical features (for example, between Agent and animateness)* » (1968 : 22), il n'offre aucune précision sur la possibilité de concevoir des agents inanimés. Selon nous, cela revient à dire que le critère « animé » habite le rôle d'agent. Nous devons conclure que pour Fillmore, l'agent est une entité animée. Enfin Cruse (1973 : 12) remet en question l'emploi des termes « *perceived instigator* » dans la définition de Fillmore car selon lui, le point où figure l'instigateur dans la chaîne causale n'est pas clair. De plus, d'après Cruse, *qui est censé percevoir l'instigateur* (le locuteur, son interlocuteur ou quelqu'un d'autre) ?

### 2.1.1. « ACTOR » ET « UNDERGOER »

Foley & van Valin (1984) parlent de deux macro-rôles : *actor* et *undergoer*. Ces macro-rôles représenteraient les deux arguments principaux (et universaux) d'un prédicat transitif. Pour un prédicat intransitif, par opposition, seul un des deux termes peut être l'argument unique. *Actor* et *undergoer* sont des arguments dérivés de la structure même des prédicats. Le prédicat *manger*, par exemple, a deux arguments : un argument obligatoire d'*actor* c'est-à-dire celui qui fait l'action de manger et un argument facultatif d'*undergoer* qui serait l'objet comestible. Ces auteurs admettent la variété de manifestations sémantiques possibles pour ces deux arguments (*actor* et *undergoer*) car : « *One of the significant features of actor and undergoer [...] is that they do not have a constant semantic content* » (Foley & van Valin, 1984 : 27). Pour ainsi dire, la propriété significative des deux rôles *actor* et *undergoer* est leur manque de contenu sémantique fixe.

Le contenu sémantique des rôles *actor* et *undergoer* est donc souple. Cependant, toutes les entités qui tombent sous l'étiquette d'*actor* partagent les mêmes caractéristiques : elles sont toutes des « *potential initiators and/or controllers of the action of the predicate* » (Foley & van Valin, 1984 : 27). Pour ainsi dire, elles sont toutes des instigateurs potentiels et/ou des contrôleurs de l'action décrite par le verbe. Suivant ces auteurs, l'interprétation de l'*actor* est fonction du prédicat ainsi que du sémantisme du nom en position de sujet grammatical. Par opposition, l'interprétation de l'*undergoer* dépend quasi-exclusivement de la sémantique du prédicat (Foley & van Valin, 1984 : 33). L'*actor* prototypique serait toutefois l'agent et l'*undergoer* prototypique serait le patient (1984 : 60).

L'originalité dans la présentation de rôles thématiques abstraits permet d'élaborer un schéma de causation en tant que relation entre deux entités indépendamment de la nature du rôle de causateur. Il s'agit, de ce fait, de la base sémantique de la transitivité et que l'on trouve dans Hopper & Thompson (1980). Cependant, Foley & van Valin donnent une précision sur l'*actor* animé et l'*actor* inanimé : « *If the actor is animate [...] then the normal interpretation is that the actor's actions were volitional and under his control* » (1984 : 32). L'*actor* animé se voit alors attribuer une *volition* et un *contrôle* sur son action.

Dans un sens, l'*actor* animé peut assumer un amalgame de *micro actions* car il *déclenche*, *effectue*, *réalise* ou *contrôle* quelque chose :

[...] *we may characterize the actor as the argument of a predicate which expresses the participant which performs, effects, instigates, or controls the situations denoted by the predicate* (Foley & van Valin, 1984 : 29).

Par conséquent, l'*undergoer* serait l'entité dépouillée de ces micro-actions, c'est-à-dire qu'il ne déclenche pas, qu'il n'effectue pas, qu'il ne réalise pas et qu'il ne contrôle pas la situation. À cet effet, c'est l'*undergoer* qui est affecté par la situation (Foley & van Valin, 1984 : 29) :

(9) *An arrow through the heart killed Max*  
[Une flèche à travers le coeur a tué Max]

(10) *Malaria killed Nigel* (Foley & van Valin, 1984 : 32).  
[La malaria a tué Nigel]

Dans ces derniers exemples, « *an arrow* » et « *malaria* » sont des *actors* parce qu'ils se trouvent dans la position syntaxique d'*actor* (à la voix active) et aussi parce qu'ils exercent sémantiquement une action sur l'*undergoer*. Suivant Foley & van Valin :

*The actors in these sentences initiate some action or event which directly leads to the death of the undergoer, but their actions are not volitional or under their control, because they are inanimate and are incapable of volitional, controlled acts (1984 : 32).*

Le trait *animé / inanimé* permet donc d'attribuer un sémantisme supplémentaire à l'*actor*, lequel *actor* serait dorénavant perçu comme susceptible ou non de *volonté* et de *contrôle*. Les rôles tels que l'*actor* et l'*undergoer* sont donc des relations sémantiques universelles faisant parties intégrantes de la grammaire de la langue quotidienne selon Foley & van Valin (1984 : 27).

### **2.1.2. RÔLES PROTOTYPIQUES**

Dowty (1991) revisite à la fois l'histoire des rôles thématiques à l'instar de Gruber (1965), et en particulier, leur propagation à partir des travaux de Jackendoff (1972). Il fait l'état des lieux sur le manque de consensus à leur sujet concernant spécifiquement la délimitation des rôles spécifiques ainsi que le nombre nécessaire de rôles. Il propose alors une réduction radicale du nombre de rôles (toutes théories confondues) à deux rôles prototypiques. Dans cette optique, une liste de cinq propriétés suffit pour définir un *Proto-Agent* et un *Proto-Patient*.

L'agent prototypique est censé manifester une prépondérance de traits caractéristiques<sup>10</sup> :

- a) volitional involvement in the event or state*
- b) sentence [sic] (and/or perception)*
- c) causing an event or change of state in another participant*
- d) movement (relative to the position of another participant)*
- (e. exists independently of the event named by the verb) (1991 : 571-572).*

---

<sup>10</sup> En français, il s'agit de : a) une participation volitionnelle dans l'événement ou l'état ; b) sensoriel et/ou perceptif ; c) la cause d'un événement ou d'un changement d'état dans un autre participant ; d) un mouvement (relatif à la position d'un autre participant) ; e) l'existence indépendante de l'événement dénoté par le verbe.

Le cinquième critère en (e), c'est-à-dire *l'existence indépendante de l'évènement décrit par le verbe* est entre parenthèses parce que Dowty n'est pas certain que ce critère doit être attribué au rôle syntaxique de sujet ou au rôle sémantique d'agent. L'agent prototypique (*Proto-agent*) manifeste en conséquence au moins les quatre autres propriétés :

Proto-agent : +volition +sensoriel +causation +mouvement
--

Ces propriétés sont sémantiquement indépendantes. Cela veut dire que l'agent peut néanmoins se concevoir avec au moins (et uniquement) une des quatre propriétés clés :

*AGENT is volition + causation + sentience + movement, or in some cases just volition + causation, or just volition, or according to the ordinary language sense of 'agent', causation alone (1991 : 577).*

De ce fait, les arguments des prédicats « se qualifient » pour des rôles en fonction de la somme de leurs propriétés respectives. L'agent peut se concevoir ainsi de plusieurs manières.

Les traits caractéristiques d'un Proto-Patient sont :

- a. *undergoes change of state*
- b. *incremental theme*
- c. *causally affected by another participant*
- d. *stationary relative to movement of another participant*
- e. *does not exist independently of the event, or not at all* (1991 : 571-572).

Encore une fois, la cinquième propriété est incertaine. Par « *incremental theme* » (ou thème à incrément), Dowty fait référence aux objets « affectés » et dont l'affectation peut résulter dans leur totale destruction ou dans un changement d'état définitif. Il en donne quelques exemples :

*Examples of Incremental themes are traditional effected objects, 'destroyed' objects, and objects entailed to under a DEFINITE change of state:*

*Build a house, write a letter, perform a sonata; destroy a presidential finding, eat a sandwich; paint a house, polish a shoe, proofread an article (1991 : 568).*

L'argument de Dowty est que les rôles ne sont pas des catégories bien définies mais des « *cluster concepts* » comme les *prototypes* de Rosch (Rosch & Mervis, 1975). Il y a ainsi des degrés d'appartenance<sup>11</sup> (« *degrees of membership* ») à chaque type de rôle. Si deux arguments se concurrencent pour le même rôle, il y a un principe de sélection argumentale. L'argument ayant le plus grand nombre de propriétés Proto-Agent figurera en tant que sujet du prédicat. Si deux arguments partagent le même nombre de propriétés, les deux peuvent figurer comme sujets. En ce qui concerne les prédicats à trois places ou trivalents, l'objet direct sera l'argument avec le plus grand nombre de propriétés Proto-Patient. Et l'objet indirect sera l'argument ayant moins de propriétés Proto-Patient que l'objet direct (1991 : 576). Enfin deux arguments peuvent avoir le même nombre de propriétés Proto-Agent et être inégaux si l'un est tout simplement « mieux » selon Dowty.

Un point très intéressant chez Dowty est la mise en perspective des *façons de concevoir* les rôles thématiques. Les rôles peuvent être abordés d'au moins trois façons différentes : 1) en termes de sélection stricte des arguments d'une prédication ; 2) en termes de dépendance par rapport à un événement ; et 3) en termes de dépendance de perspective (Dowty, 1991 : 551). D'abord, en ce concerne la sélection des arguments d'une prédication, regardons le verbe *manger* qui est souvent cité. Le verbe *manger* est un prédicat bivalent (ou prédicat à deux places) mais son second argument est souvent non exprimé (contraction dite *absolue*) :

(11) *Julie vient de manger*

---

<sup>11</sup> Il y a des ressemblances entre le « prototype » de Rosch et la « notion » de Culioli.

Ensuite, dans la deuxième perspective, il y a l'assignation effective des rôles par rapport à l'événement. Dans ce cas de figure, les rôles sont dépendants de l'événement et ils sont stables :

(12) *Helen carries the rock from John to the porch*  
[Hélène a porté la pierre de Jean au porche]

(Dowty, 1991 : 551).

Dans l'exemple précédent *Helen* gardera le même rôle dans la paraphrase : *Helen* est l'agent, *the rock* est le patient (ou thème), *John* est la source et *the porch* est le but. Toutes les phrases équivalentes doivent garder ces rôles.

Enfin, dans la troisième perspective, l'assignation des rôles est en fonction de la mise en perspective énonciative. Dans l'optique de Talmy (2000), c'est lorsqu'un énonciateur « met plus en avant » un certain élément. Dans la terminologie de Talmy, on parlera de « *figure* » (F) et de « *ground* » (G), et dans la terminologie de Langacker (1987), on parlera de « *trajector* »<sup>12</sup> (*tr*) et de « *landmark* » (*lm*). Dowty est particulièrement opposé à cette dernière façon de concevoir et, du coup, d'assigner les rôles thématiques. Cette approche peut éventuellement être valide selon Dowty, mais non sous l'étiquette de rôles thématiques.

Un autre point intéressant chez Dowty réside dans sa proposition d'un nouveau type de rôle : le *thème incrémental*. Cependant, la conceptualisation de deux et uniquement deux rôles thématiques n'est pas nouvelle. Foley & van Valin (1984) l'ont fait avec *l'Actor* et *l'Undergoer*. Selon Dowty, sa théorie se distingue de celle de Foley & van Valin (1984) car elle représente une bifurcation majeure. D'abord, dans les termes de Dowty, les macro-rôles sont des catégories discrètes là où ses proto-rôles permettent des degrés d'appartenance à chaque type. Ceci n'est pas tout à fait exact. Il y a des degrés d'appartenance pour *l'actor* et *l'undergoer*, mais cela reste implicite. En effet, les macro-rôles de Foley & van Valin

---

<sup>12</sup> L'opposition « *trajector* » / « *landmark* » est en effet un cas spécial de l'opposition plus abstraite en « *figure* » / « *ground* ». Selon Langacker, « the *trajectory/landmark* asymmetry is one linguistic instantiation of *figure/ground* alignment. » (1987: 231). Semblablement, les notions de *sujet* et *objet* sont des cas particuliers de l'opposition « *trajector* » / « *landmark* » (1987 : 217).

possèdent plus de flexibilité définitoire que ceux de Dowty. *L'actor*, par exemple, peut déclencher, effectuer, et contrôler une action. Selon Foley & van Valin, l'initiation et le contrôle sont les propriétés *potentielles* (et non obligatoires) que tous les « *actors* » partagent. Dowty ne parle ni d'initiation ni de contrôle. De ce fait, le Proto-Agent de Dowty peut se réduire à une simple causation (éventuellement avec volition) quoique *l'actor* de Foley & van Valin s'étende plus naturellement vers l'agentivité. De la même manière, François (2003 : 99) remarque que l'agent prototypique implique uniquement l'« effet causateur recherché » de l'agent et non l'« effet causateur effectif ». En conséquence, selon nous, la caractérisation de Dowty ne prévoit pas de place pour des « agents par mégarde » (François, 2003 : 99).

### 2.1.3. CAUSE, CONTRÔLE ET CHANGEMENT

Schlesinger (2006 : 30) conçoit également l'agent comme un « *cluster concept* » défini par des traits primitifs. Il propose trois traits agentifs pour caractériser ce qu'il appelle des *candidats* au rôle d'agent. Il s'agit de la CAUSE, du CONTRÔLE et du CHANGEMENT. Un nom manifestant ne serait-ce qu'un de ces traits figurerait comme « candidat » au rôle d'agent et donc augmenterait sa chance de figurer en position de sujet syntaxique dans la structure active. Schlesinger précise que ces trois traits ne sont pas les seuls traits mais qu'ils sont les seuls étant nécessaires pour délimiter la catégorie d'agent. La CAUSE, le CONTRÔLE et le CHANGEMENT correspondent approximativement, selon Schlesinger (2006 : 32), aux propriétés [+causation], [+volition] et [+mouvement] du *Proto-Agent* de Dowty (1991).

Dans cette perspective, la *force* (ou la *puissance*) de chaque trait entre en jeu. Il ne s'agit donc pas d'une dichotomie stricte, c'est-à-dire la présence ou l'absence d'un trait. Suivant Schlesinger, la présence d'un trait doit être nuancée en fonction de sa puissance relative (2006 : 32). Examinons d'abord la CAUSE : la CAUSE englobe toute source d'activité, d'événement ou de situation. On assigne la CAUSE en fonction du sémantisme du verbe (2006 : 93). Schlesinger regroupe sous l'étiquette CAUSE les causes externes et les causes internes. Pour ainsi dire, les sujets de verbes transitifs et intransitifs peuvent manifester le trait [+CAUSE] (2006 : 32).

(13) *John kicked the ball* (2006 : 32).  
[Jean a tapé dans le ballon]

(14) *John jumped up* (2006 : 32).  
[Jean a sursauté]

Dans les deux exemples précédents, John manifeste le trait [+cause] mais pas de la même manière. La cause a pour conséquence deux dimensions : 1) l'activité et 2) l'effet externe ou interne. L'activité [ $\pm$ act] réfère à l'engagement effectif dans une activité ou non. Les entités animées qui participent réellement à une activité ont donc le trait supplémentaire [+act]. Et les entités inanimées ont le trait supplémentaire [-act] car elles ne « font » rien. Ensuite, le trait additionnel [ $\pm$ aff] concerne la causation (interne) intrinsèque par rapport à la causation (externe) extrinsèque. Ces deux dimensions autorisent une précision complémentaire dans la classification de noms avec le trait [+cause] d'après Schlesinger (2006 : 38) :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>i. CAUSE +act +aff</li><li>ii. CAUSE +act -aff</li><li>iii. CAUSE -act +aff</li></ul> |
|---|

Regardons quelques exemples de ces deux dimensions de la cause. Dans l'exemple suivant, Jack serait un agent idéal puisqu'il manifeste les trois traits agentifs [+cause, +contrôle, +changement] :

(15) *Jack is painting his study* (Schlesinger, 2006 : 37).  
[Jack est en train de peindre son bureau]

En plus, la nature de la causation de Jack est typique. Il est impliqué dans une activité authentique et son action affecte une autre entité en dehors de lui-même [CAUSE +act +aff].

Dans l'exemple suivant, l'activité engagée par *Paul* n'affecte que lui-même :

(16) *Paul court dix kilomètres par jour*

Paul = [CAUSE +act –aff, +CONTRÔLE, +CHANGEMENT]

Le verbe *courir* étant un verbe intransitif, *Paul* est toujours construit comme un agent mais la nature de sa causation est interne. Dans l'exemple suivant, le *miroir* n'a pas de trait [+act] parce qu'en tant qu'entité inanimée il ne peut pas véritablement *faire* :

(17) *Mirrors reflect light* (Schlesinger, 2006 : 33).

[Les miroirs reflètent la lumière]

Miroirs = [+CAUSE –act +aff]

On construit le *miroir* dans l'énoncé (17) comme une cause. Mais puisque le miroir n'est pas engagé dans une véritable activité, il reçoit le trait [–act]. Cependant, la cause porte sur une deuxième entité d'où le trait [+aff]. L'association de la CAUSE et du CONTRÔLE est réservée aux noms dénotant des humains qui sont normalement dotés de ces valeurs :

*Human subjects usually have both CAUSE and CONTROL, and this is true not only where the predicate refers to overt activity [...] but often also where there is no such activity. Take sentences with remain, stay, and ignore. These verbs refer to refraining from an activity (unlike most verbs, that refer to the execution of an activity). Now when one refrains from doing something, one is the cause of refraining from it, and refraining is under one's control (Schlesinger, 2006 : 33).*

Cela revient à dire que les traits [+CAUSE] et [+CONTRÔLE] sont naturellement mobilisés lorsqu'il s'agit des humains. Et c'est pour cette raison que les entités animées des verbes intransitifs sont des candidats au rôle d'agent.

Comme nous l'avons vu, les traits [+CAUSE] et [+CONTRÔLE] ont des affinités avec les traits d'*intention* et de *volition*. Selon Schlesinger :

*The notion of CONTROL bears some affinities with those of intention and volition, but CONTROL may also be a feature of a computer or a robot, as long as purposefulness is involved. CAUSE, by contrast, does not imply volition, intention, or purposefulness. Nor does it imply awareness, and it can therefore be a feature of inanimate entities, which do not have control* (Schlesinger, 2006 : 33).

Les entités inanimées peuvent donc manifester les traits [+CAUSE] et [+CONTRÔLE]. L'intérêt des travaux de Schlesinger est que sa perspective permet d'orienter la catégorie d'agent autour de trois critères. Sa conceptualisation du cas Agent n'est pas sans rapport avec la conceptualisation du *domaine notionnel* de Culioli. Le rapprochement est en fait incontournable : au centre de la catégorie se trouvent des agents manifestant les trois traits agentifs, à savoir [+CAUSE], [+CONTRÔLE] et [+CHANGEMENT]. Ces agents « idéals » auraient en plus les sous-traits de la causation [+act] et [+aff]. Des agents moins typiques figureraient ainsi à la périphérie de la notion Agent.

## **2.2. L'AGENTIVITÉ ET LA NON-AGENTIVITÉ DE L'EXPÉRIENT**

Dans le cadre de la théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli, Dupas (1997) examine les verbes de perception en anglais et en français. Pour ce faire, Dupas prévoit deux sens du terme *agentivité* : « Dans l'approche traditionnelle, l'agentivité résulte d'un rapport entre le sujet syntaxique et le procès, dans l'approche adamczewskienne, l'agentivité est relative à un rapport de force entre le sujet énonciateur et le sujet de l'énoncé » (1997 : 120-121). Le deuxième sens d'agentivité est ainsi le résultat d'un « filtrage de l'énonciateur » (Dupas, 1997 : 207). En d'autres termes, « l'agentivité concerne le sujet de l'énoncé et son attitude par rapport à un procès de type action ou événement » (Dupas, 1997 : 120). Nous y reviendrons ci-dessous.

Le statut des verbes de perception involontaire est particulier : ils ont une « valeur inchoative ». Cela veut dire que « les choses surviennent à la conscience » (1997 : 96) d'un sujet qui perçoit. Le sujet n'est donc pas un agent mais un *expérient*. Selon Dupas, la « valeur inchoative est le résultat de la non agentivité du sujet par le fait que l'action de percevoir est action de recevoir, par conséquent c'est une action paradoxalement passive » (1997 : 96). L'*expérient* a de ce fait un statut qui lui est propre : il est en dehors de la causation :

*Tout rapport causal est exclu : le sujet n'est pas l'initiateur de l'événement perceptif, (il n'en est que l'appréhendeur, pas plus que l'objet n'est affecté par le procès, il n'y a ni objet affecté (affectum), ni objet effectué (effectum). (1997 : 107).*

Les verbes de perception sont par conséquence « investis du rôle de localisateurs parce qu'ils sont dépourvus d'agentivité » selon Dupas (1997 : 107). Par *localisateurs*, on entend les « verbes qui impliquent dans la relation prédicative une orientation vers l'objet de la prédication, et dont le repère constitutif est le terme but de la relation » (1997 : 11). C'est effectivement dans le « fonctionnement localisateur », que l'aspect inchoatif prime. Le sujet grammatical est construit en tant que non agentif car il y a l'objet qui prend le pas sur le sujet. Selon Dupas, il y a l'« action de l'objet sur un sujet ».

Dans le « fonctionnement agentif » des verbes de perception, par opposition, on distingue l'agentivité classique de l'interagentivité. L'agentivité classique correspond à la transitivité prototypique de Hopper & Thompson (1980). Il s'agit de l'agentivité du sujet, c'est-à-dire qu'il y a « action du sujet sur l'objet » (Dupas, 1997 : 12). Il n'y a donc pas d'inchoation. Le second aspect du fonctionnement agentif est l'interagentivité au niveau de l'énonciation où il y a « action d'un sujet sur un autre sujet » (Dupas, 1997 : 12). Dans cette optique, les sujets énonciateurs interagissent dans la situation de communication. C'est donc à ce niveau que s'opère, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les actes de langage. Enfin, Dupas introduit un niveau marginal de fonctionnement « hyper-agentif » où le sujet « affecte l'événement perceptif ». Les illusions perceptives et la polysémie des verbes opèrent à ce niveau.

Les verbes de perception volontaire se distinguent des verbes de perception involontaire. Les verbes de perception volontaire impliquent un « événement perceptif » que le sujet aurait « choisi » (Dupas, 1997 : 13). Cette activité de l'*expérient* dépasse le cadre d'une passivité pure, ce qui fait que l'*expérient* est alors agentif. Selon Dupas, « la perception n'est pas uniquement une réception passive de ce qui est donné et imposé par le monde. » (1997 : 112). Ce *sujet activement percevant* correspond approximativement à la notion de participation de Bat-Zeev Shyldkrot (1981). En examinant la construction « passive » *se voir + infinitif*, Bat-Zeev Shyldkrot suggère que malgré les emplois clairement passifs de cette construction, un résiduel du sémantisme de *voir* demeure (1981 : 397). Un *expérient* activement percevant est donc un type d'agent.

Pottier (2000 : 39) évoque « le piège sémantique » d'une « publicité malhonnête » dont nous reprenons l'exemple ci-dessous :

(18) « Soyons tolérants  
Fumeurs, non-fumeurs  
La liberté  
C'est réciproque »

Selon Pottier, il s'agit d'une « [c]urieuse réciprocity, dans laquelle l'agent pollueur et le patient pollué sont mis dans la même situation de 'tolérance' ? » (2000 : 39). Il n'y a bien évidemment pas de réciprocity entre fumeurs et non-fumeurs, car le fumeur ne subit rien du non-fumeur. Mais un non-fumeur n'est-il pas plutôt un *expérient non-agentif*? Ne dirait-on pas la « fumée passive » pour décrire l'environnement de fumée lorsque l'on ne fume pas ? Cette anecdote nous permet de proposer une opposition formelle entre un *expérient* agentif et un *expérient* non-agentif. Cette binarité est implicite dans plusieurs traitements du rôle de l'*expérient*. Citons de ce fait Talmy (2003) et son analyse des « *verbs of affect* » (2003 : 98). Ces verbes d'affectation incluent une sous-classe de verbes autrement appelés des verbes psychologiques. Suivant Talmy, ces verbes nécessitent comme sujet soit le « *stimulus* » soit l'*expérient*. Nous observerons que lorsque le *stimulus* se trouve comme sujet, l'*expérient* est en position d'agentivité réduite. Enfin, l'*expérient* comme sujet implique une participation accrue. Soit les énoncés suivants :

(19) *La fumée de cigarette agace Julie*

(20) *Julie a vu / senti la fumée de cigarette autour d'elle*

(21) *Julie déteste la fumée de cigarette*

Dans les exemples précédents, l'agentivité de *Julie* diffère. Avec le stimulus *la fumée de cigarette* comme sujet (en 19), on construit *Julie* comme un *expérient* non-agentif ou, en d'autres termes, passif. Cependant, lorsque *Julie* figure en position de sujet (en 20 et 21), son rôle d'*expérient* ressemble à un rôle fortement agentif. Les verbes de perception *voir* et *sentir* montrent une flexibilité interprétative. L'action du verbe *sentir*, par exemple, peut être délibéré ou non. Dans les mots de Dupas (1997), c'est l'objet qui s'impose à *Julie* dans *La fumée de cigarette agace Julie* (en 19). L'événement est donc construit avec une valeur inchoative due à la non-agentivité de *Julie*. En dehors de la place du sujet grammatical, les valeurs agentives associées à l'*expérient* basculent en fonction des noms et des prédicats.

## **2.3. AGENTS, INSTRUMENTS, CAUSES ET FORCES**

### **2.3.1. VARIÉTÉS D'INSTRUMENTS**

Comme nous l'avons vu, et ceci dans plusieurs analyses, l'instrument est l'entité qui « assiste » dans la réalisation d'une action. L'instrument se place donc du côté de l'agent en tant qu'objet que ce dernier manipule pendant son action. Schlesinger (2006 : 66) examine une liste « non exhaustive » de dix types d'« instrument » pour en discuter l'utilité. Nous adapterons la liste en français ci-dessous.

Tableau 1 : Dix types d'instruments traduit de Schlesinger (2006 : 66)

TYPE	EXEMPLES	TRAITS
Outil	Couper avec un couteau	cause+act
Moyen de transport	Venir en avion	cause+act
Partie du corps	Ouvrir avec la main gauche	cause+act
Instrument abstrait	Persuader avec des mots doux	cause-act
Matière	Laver avec du savon	cause-act
Moyen de Communication	Informé quelqu'un au téléphone	cause+act
Outil secondaire	Manger avec une cuillère	sans cause
Ingrédient	Bâtir avec des briques	sans cause
Instrument ancillaire	Changer une ampoule avec une échelle	sans cause
Instrument- <i>undergoer</i>	Jouer avec des poupées	sans cause

On ne peut pas contourner l'utilité de ce type d'élaboration. Raffiner la catégorie sémantique d'instrument permet de mieux saisir les nuances de l'objet intimement associé à l'agent pendant son action. À partir du tableau ci-dessus, nous pouvons observer que certains instruments sont indispensables à la réalisation d'une action tandis que d'autres actions peuvent se réaliser avec un instrument au second plan (comme *manger avec une cuillère*, *bâtir avec des briques*, etc.). Schlesinger revisite alors la pertinence réelle de chaque type d'instrument. L'auteur propose d'introduire un cas comitatif (ou « *C-case* ») pour marquer formellement le lien physique et temporel qui lie l'instrument à l'agent. Par rapport à une action quelconque, le « *C-case* » engloberait l'instrument, l'accompagnement et la manière dont une action est réalisée. Ces trois valeurs ont en commun le fait qu'elles peuvent toutes être introduites par la préposition *avec*.

Dans une optique divergente, Khelifa (1982) propose un cas SOUS-AG pour les parties du corps impliquées dans une action. Si, par exemple, *Paul* ouvre la porte de la main gauche, « la main gauche » est l'instrument dans le cas « sous-agentif ». Il en est de même si l'on chante avec une voix grave ou une voix aiguë. Un sous-cas agentif est pourtant problématique. D'abord, il faut certainement faire une distinction préalable entre l'instrument employé dans

une causation « interne » et dans une causation « externe ». Si l'on peut chanter avec une voix grave, la voix est une « partie » du corps inaliénable. Il en est de même lorsque l'on boit avec sa main gauche. Si par contre, l'on *boit avec un verre*, il s'agit d'une causation « externe » et l'instrument est une entité distincte à l'extérieur à l'agent.

Pour ainsi dire, *couper un gâteau avec un couteau* diffère de *couper un gâteau de la main gauche* :

(22) *Jack cut the cake with a knife* (Schlesinger, 2006 : 73).  
[Jacques a coupé le gâteau avec un couteau]

Le couteau = instrument [+cause]

Jacques = agent [+cause +contrôle]

Suivant l'argument de Schlesinger, *Jacques* et son *couteau* partagent tous les deux le trait [+cause]. Cependant, le cumul des traits agentifs de *Jacques* [+cause] et [+contrôle] surpasse le trait unique [+cause] du *couteau*. Cela justifierait alors le fait que *Jacques* figure en position de sujet aux dépens du *couteau*. L'agent est la cause primaire et l'instrument est la cause secondaire (2006 : 65). L'objet *couteau* entre alors en ligne directe de causation. L'action de couper est l'effet du maniement efficace d'un couteau par un agent.

Enfin, contrairement au *couteau*, la *main gauche* en tant que partie inaliénable de l'agent ne met pas en scène une cause distincte de l'agent. La main gauche est l'extension de l'agent et « dispose » du même contrôle que l'agent. Il n'y a donc pas de passage de l'action à la *main gauche* comme avec le *couteau*. De plus, certains instruments peuvent, d'après Schlesinger, être plus ou moins actifs dans la réalisation de l'action (2006 : 65). Une partie inaliénable de l'agent est forcément plus active dans l'action qu'un instrument banal.

### 2.3.2. L'ACCÈS À LA POSITION DE SUJET

Dans la perspective de Schlesinger, *l'instrument*, *l'accompagnement* et *la manière* sont des notions cognitives qui s'enchevêtrent. Elles peuvent toutes être introduites par la préposition *avec* mais elles présentent des degrés variés. Regardons les exemples de Schlesinger (2006 : 73) ci-dessous :

(23) *The bride cut the cake with her bridegroom*  
[La mariée a coupé le gâteau avec le marié]

(24) *The bridegroom cut the cake with his bride*  
[Le marié a coupé le gâteau avec la mariée]

Les deux derniers exemples sont plus ou moins équivalents. Le marié et la mariée sont tous les deux des agents. Tous les deux ont les traits [+cause] et [+accompagnement] selon Schlesinger. C'est donc uniquement l'attribution du trait agentif supplémentaire [+contrôle] qui permet le choix du sujet. Cela veut dire que si l'énonciateur estime que la mariée dispose de plus de contrôle sur l'événement, cela justifierait son choix de la mettre en position de sujet.

Tous les instruments ne peuvent pas être des sujets comme les exemples de Schlesinger (1996 : 93) ci-dessous le montrent :

(25) *The boy drank the juice with a straw*  
[Le garçon a bu le jus avec une paille]

(26) *\*A straw drank the juice*  
[\*Une paille a bu le jus]

(27) *They built the house with bricks*  
[Ils ont construit la maison avec des briques]

(28) \**Bricks built the house.*  
[\*Des briques ont construit la maison]

Les instruments peuvent devenir des sujets s'ils disposent d'au moins un des traits agentifs selon Schlesinger. En particulier, le manque du trait [+cause] exclurait un instrument de la position de sujet. Dans cette optique le trait [+cause] est incontournable pour la subjectivisation. Cependant, certains instruments accèdent à la position de sujet :

(29) *The knife cut the cake.*  
[Le couteau a coupé le gâteau]

(30) *Jack cut the cake with the knife.*  
[Jacques a coupé le gâteau avec le couteau]

La focalisation sur des phrases de ce genre (comme *La clé a ouvert la porte*) montre le paradoxe de l'analyse linguistique. Car on ne dirait jamais que *la chaussure a ouvert la porte* ou que *l'oreiller a coupé le gâteau* et ces derniers exemples ne figurent ironiquement pas dans une analyse de rôles thématiques. Il y a donc un argument de plausibilité de certains exemples traités en linguistique. *Pourquoi ?* D'abord, nous pouvons effectivement avoir une phrase grammaticalement correcte (*le couteau a coupé le gâteau*) mais qui a peu de probabilité d'être énoncée. En second lieu, nous pouvons avoir une phrase grammaticalement correcte mais qui est sémantiquement illogique (*la chaussure a ouvert la porte*, etc.). Enfin, nous pouvons avoir une phrase grammaticalement correcte mais qui est sémantiquement vide, comme la phrase proposée par Chomsky (1957), « *Colorless green ideas sleep furiously* » (*Des idées vertes sans couleur dorment furieusement*).<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Cette fameuse phrase peut éventuellement avoir un sens si on prend en compte la connotation de certains mots. Par exemple, des idées novatrices (c'est-à-dire « *vertes* »), mais vagues (« *sans couleur* » ou clarté) attendent furieusement d'être exprimées (« *dorment furieusement* »). (Adapté de : <http://home.tiac.net/~cri/1997/chomsky.html>).

En dehors de la nécessité pour une suite de mots d'être grammaticalement et sémantiquement pertinente, il faut faire une distinction entre des *phrases* (possibles) et des *énoncés* (avérés ou probables). L'exemple (29) n'est certainement pas vraisemblable en tant qu'énoncé que la plupart des locuteurs auraient spontanément utilisé. L'association de *couteau* et de *couper* est fondée cognitivement tandis qu'il n'y a pas d'association entre *oreiller* et *couper*. Si un *couteau* se laisse associer à l'action de *couper* c'est parce que le couteau dispose de certaines qualités inaliénables. En fait, sa seule raison d'être est de couper. C'est pour cette raison qu'un couteau peut se voir associer le trait agentif [+cause] et accéder ainsi à la position de sujet.

Schlesinger parle de la contrainte de la médiateté (ou « *mediation constraint* » pour un instrument qui occupe la position de sujet. Ce point rejoint alors Fillmore (1968 : 22). Soit les exemples ci-dessous de Schlesinger (2006 : 97) :

(31) *The wind broke the window.*  
[Le vent a cassé la fenêtre]

(32) \**The wind broke the window with a twig.*  
[\*Le vent a cassé la fenêtre avec une brindille]

(33) *The bike hit the wall with its front wheel.*  
[Le vélo a tapé le mur avec sa roue avant]

(34) *The car scraped the tree with its fender.*  
[La voiture a égratigné l'arbre avec son pare-choque]

Un agent inanimé ne peut donc pas employer ou manipuler un autre instrument sauf si ce dernier fait partie de l'agent inanimé.

### 2.3.3. CE OU CELUI QUI EFFECTUE

Van Valin & Wilkins (1996) plaident pour un cas « *effector* » (ou *effectueur*), terme qui engloberait l'agent, l'instrument et la force. Selon ces linguistes, l'agent n'est pas un rôle fondamental car il y a en effet très peu de verbes qui prennent un argument agent. S'inspirant de Holisky (1987 : 118-119) qui argumente que l'agent est une implicature pragmatique, les linguistes cités plus haut récupèrent le sujet d'effectuation à partir de son principe pragmatique :

*Pragmatic principle : You may interpret effectors and effector-themes which are human as agents (in the absence of any information to the contrary (Holisky, 1987 : 118-119).*

À l'instar de Holisky (1987 : 118), ces linguistes constatent alors que très peu de verbes nécessitent un argument agent comme sujet. La paire souvent citée est « *kill* » (tuer) et « *murder* » (assassiner). Soit les exemples suivants de Van Valin & Wilkins (1996 : 309-310) :

(35) *Larry killed the deer.*  
[Larry a tué le cerf]

(36) *Larry intentionally killed the deer.*  
[Larry a intentionnellement tué le cerf]

(37) *Larry accidentally killed the deer.*  
[Larry a accidentellement tué le cerf]

(38) *The explosion killed the deer.*  
[L'explosion a tué le cerf]

(39) *Larry murdered his neighbor.*  
[Larry a tué son voisin]

(40) \**Larry inadvertently murdered his neighbor.*  
[\*Larry a, par inadvertance, assassiné son voisin]

(41) \**The explosion murdered Larry's neighbor.*  
[\*L'explosion a assassiné le voisin de Larry]

Ces derniers exemples montrent que le verbe *assassiner* ne permet pas de modification adverbiale qui enlève de sa nature « délibérée ». Pour ainsi dire, on peut tuer accidentellement mais on ne peut pas assassiner en ne le faisant pas exprès.

Une autre série d'exemples ci-dessous (Levin, 1999 : 224 ; Levin & Rappaport-Hovav, 2005 : 28) montre la difficulté d'attribuer le rôle d'agent automatiquement au sujet :

(42) *The engineer cracked the bridge (patient).*  
[L'ingénieur a endommagé le pont (patient)]

(43) *The engineer destroyed the bridge (patient).*  
[L'ingénieur a détruit le pont (patient)]

(44) *The engineer painted the bridge.*  
[L'ingénieur a peint le pont]

(45) *The engineer moved the bridge.*  
[L'ingénieur a déplacé le pont]

(46) *The engineer built the bridge.*  
[L'ingénieur a construit le pont]

(47) *The engineer washed the bridge.*  
[L'ingénieur a nettoyé le pont]

(48) *The engineer hit the bridge.*  
[L'ingénieur a frappé le pont]

(49) *The engineer crossed the bridge.*  
[L'ingénieur a traversé le pont]

(50) *The engineer reached the bridge.*  
[L'ingénieur a atteint le pont]

(51) *The engineer left the bridge.*  
[L'ingénieur a quitté le pont]

(52) *The engineer saw the bridge.*  
[L'ingénieur a vu le pont]

(53) *The engineer hated the bridge.*  
[L'ingénieur détestait le pont]

Cette dernière série confirme que la plupart des verbes prennent un argument *effector* qui, selon les contextes s'interpréterait comme un agent. L'*effector* est simplement un « *doer* » (ou « faiseur »). Dans cette optique, un agent est une notion dérivée d'un « *effector* ». L'instrument et la force sont également deux notions dérivées d'un *effecteur*. Une force est une entité inanimée qui, d'après Van Valin & Wilkins, partage deux propriétés avec un humain. En premier, une force a une capacité de mouvement autonome et en second, elle n'est pas sujette au contrôle d'une autre entité (animée ou inanimée). Les forces de la nature (c'est-à-dire le vent, la pluie, les orages, les inondations, les tremblements de terre et la foudre) agissent sans être déclenchées (van Valin & Wilkins 1996 : 317). Les instruments n'ont pas ces deux propriétés car ils sont contrôlés par une autre entité ; ils ne sont pas capables d'action autonome. Le « prototype d'agent » apparaît car la plupart du temps l'agent est un animé humain auquel on attribue l'intention et la volition. En conséquence, le prototype d'agent fait que l'instrument et la force sont des « agents moins bons ».

Comme le dit François, « l'instrument étant un causateur particulier, [c'est] un maillon dans une chaîne causale contrôlée par un agent » (2003 : 86). Rappelons que l'instrument se trouve juste derrière l'agent dans une hiérarchisation des rôles : Agent > Instrument > Patient. L'exemple de l'instrument « *undergoer* » de Schlesinger (2006) est pertinent. L'instrument est à la fois manié par l'agent mais subit également l'action comme un type de patient.

En l'absence d'un agent explicite (animé, humain, contrôlant et agissant avec volition), les instruments peuvent être construits comme jouant un rôle de causation. À cet effet, Talmy parle de « *Instrument Causation* » :

(54) *A ball broke the vase (in rolling into it)* (Talmy, 2003 : 70).  
[Une balle a cassé le vase (en roulant dedans)]

Pour Talmy, la *balle* dans l'exemple précédent n'est pas un agent. Cependant selon les trois traits agentifs de Schlesinger, la balle serait un agent (car dans le « *Agent-case* » puisque figurant comme sujet). Suivant l'analyse proposée par Schlesinger, la *balle* aurait au moins deux de trois traits agentifs : à savoir les traits [+CAUSE] et [+CHANGEMENT]. La nature de la causation de la balle serait [-act, +aff]. Pour ainsi dire, même si la balle ne « participe » pas à une vraie activité, elle exerce néanmoins une causation externe sur une autre entité. Un autre type d'analyse, cette fois par DeLancey (1991), voit la *balle* comme un agent. DeLancey argumente en faveur d'une grammaire des cas basée sur des événements. Cela veut dire que chaque événement complexe doit avoir un agent. Des entités inanimées figurant comme sujets des énoncés transitifs sont « naturellement » des agents. En ce qui concerne la position syntaxique de sujet, DeLancey propose d'en éliminer des instruments. Il permet donc comme sujets des « agents » inanimés qui dans d'autres traitements seraient des « instruments » :

(55) *The key opened the door.*  
[La clé a ouvert la porte]

L'argument de DeLancey est le suivant : l'énoncé qui décrit un événement complexe (forcément transitif) doit avoir un agent. Cet agent aurait tendance à figurer dans la position de sujet. Ce point rejoint alors Schlesinger pour qui il y a nécessairement un lien entre la position de sujet et le rôle d'agent. Par rapport à l'exemple précédent avec la *clé*, d'après DeLancey, ce n'est pas parce que nous savons dans le monde réel que la *clé* n'a pas agi de façon autonome et qu'elle a été forcément utilisée par un agent humain que nous devons transposer cette « objectivisme » sur l'analyse linguistique. Les cas doivent être assignés en fonction de l'énoncé et non de la « réalité ». L'analyse de DeLancey prévoit que la balle dans

l'exemple précédent reste ainsi un agent car elle est conceptualisée comme une cause de l'événement.

Récapitulons, selon DeLancey, il faut se limiter à l'énoncé et aux éléments qui y sont explicitement mentionnés. Il ne faut surtout pas chercher des rôles à partir de nos connaissances du monde réel. L'assignation des cas se ferait donc en fonction d'une conceptualisation des événements répartie en états, événements simples (l'inchoation) et événements complexes (causatives). Dans cette optique, il n'y a donc que trois rôles élaborés par DeLancey : 1) Thème 2) « *Location* » (site) et 3) Agent.

La catégorie d'agent, selon DeLancey, inclut cependant trop de descriptions inutiles (il parle de « *bulky semantic baggage* ») quand une conceptualisation des événements est en place. Les critères d'animé et de volition ne sont pas nécessaires dans son modèle de la causation événementielle. Il plaide donc pour une conceptualisation à la fois plus simple et plus générale de la catégorie d'agent. Un agent serait en conséquence, « *first cause* », c'est-à-dire la première cause dans un schéma d'événement. Le « *scenario* » que le verbe décrit peut néanmoins englober une série d'événements. Cependant, l'énoncé ne commente qu'un seul événement. Examinons l'exemple suivant :

(56) *He loaded the hay on the wagon.*  
[Il a mis le foin dans le wagon]

Dans cet exemple, il y a deux événements selon DeLancey : 1) l'action de déplacement du foin par l'agent ; et 2) le changement d'état subi par le wagon (le thème) qui comme thème incrémental (*cf.* Dowty) devient de plus en plus rempli.

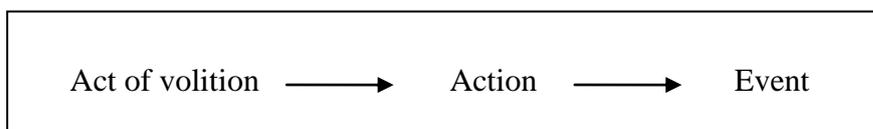
DeLancey et Schlesinger partagent au moins une chose : des entités inanimées figurant comme des sujets d'énoncés transitifs sont des agents. Cependant, les similarités s'arrêtent là. Pour DeLancey, chaque événement complexe doit avoir un agent conçu uniquement comme la première cause, c'est-à-dire la cause ultime d'un événement. En contraste, pour Schlesinger, les entités inanimées qui ont au moins un de ces trois traits agentifs (soit

[+CAUSE], [+CONTRÔLE] ou [+CHANGEMENT]) sont automatiquement éligibles au cas agent. Enfin, l'éligibilité pour la position syntaxique de sujet requiert un minimum d'agentivité.

Ce développement nous amène à la constatation qu'il faut distinguer le cas grammatical et sémantique d'agent de l'agentivité en général conçue comme un schéma cognitif abstrait de l'agir : les deux ne vont pas de pair. Tandis que l'on peut parler d'agent sans nécessairement parler d'agentivité, l'inverse n'est pas vrai. On ne peut pas parler d'agentivité sans chercher un agent animé. Les notions d'agent et d'agentivité sont ainsi amalgamées chez Schlesinger et différenciées chez DeLancey.

#### 2.3.4. « *ULTIMATE IDENTIFIABLE CAUSE* »

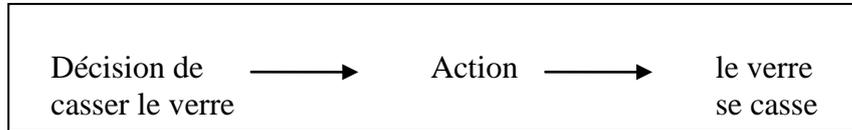
DeLancey (1984a ; 1984b ; 1985a ; 1985b) propose deux traits pour caractériser le prototype universel d'agentivité : il s'agit de la volition et de la causation. Son interprétation de la transitivité prototypique prévoit ainsi une double chaîne de causation pour un événement :



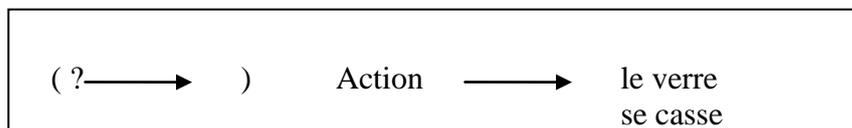
Dans cette perspective, « *a decision on the part of the agent to perform an act causes the performance of the act, which in turn causes an event external to the agent* » (1984b : 5). Pour ainsi dire, une décision de l'agent mène à la réalisation d'une action dont le résultat est un événement externe. Ce schéma présente l'avantage de pouvoir rendre compte des actions involontaires (1984b : 6) ainsi que les événements intransitifs.

À partir d'exemples en Lhasa (Tibétain), DeLancey aborde donc les deux traits de volition et de causation. Suivant l'auteur, ces traits sont encodés séparément dans le Lhasa (1984b : 6). Nous traduisons ses exemples ci-dessous :

(57) *J'ai cassé le verre (délibérément).*



(58) *J'ai cassé le verre (accidentellement).*

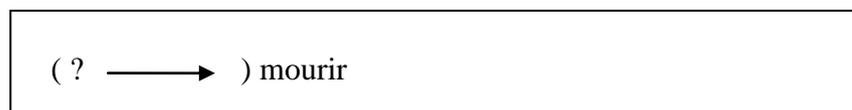


Dans un événement intransitif avec volition, il n'y a qu'un seul vecteur causatif :

(59) *J'ai sauté.*



Enfin, dans un événement intransitif sans volition, il n'y a aucune causation (du moins exprimée linguistiquement). Le schéma pour un verbe comme *mourir* serait donc :



Dans cette optique, la volition est fonction soit de la valeur de volition du prédicat soit de l'attribution de la volition par un sujet énonciateur (1984b : 3). L'agentivité prototypique requiert ici le trait [+volition]. Des « *actors* » (acteurs involontaires par rapport à agents

volontaires) par inadvertance ont des « *syntactic privileges* » qui font qu'ils accèdent à la position syntaxique du sujet. Les acteurs partagent marginalement les propriétés des agents. De ce fait, les acteurs « *retain their agentivity only so long as the speaker imputes to them primary responsibility for the event* » (1984b : 6). En d'autres termes, les acteurs involontaires accèdent à l'agentivité si l'énonciateur leur attribue une responsabilité. Selon DeLancey, la possibilité d'attribuer la responsabilité rend des acteurs faiblement agents *éligibles* à la position de sujet : « *actors who cannot be assigned any responsibility tend not to be eligible for agent syntax* » (1984b : 6).

La responsabilité implique le degré d'attribution causative qui peut être imputée à un agent (acteur) animé :

[...] *the degree to which causation of the event can be ascribed to someone or something other than the actor; roughly speaking, the actor, whether acting volitionally or not, counts as an agent when it and nothing else can be identified as the cause of the event. Volition actors are unambiguously agents because they are unambiguously ultimate causes* » (1984b : 6).

Dans la continuité de cette perspective, DeLancey (1991) expose deux approches complémentaires à l'agentivité (toujours en s'appuyant sur la langue Lhasa). D'un côté, il fournit une définition très large de l'agentivité et d'un autre côté, l'agentivité est définie d'une manière particulièrement étroite. Dans la définition large, l'agentivité se voit démunie des critères [+ANIMÉ] et [+VOLITION]. Dans la définition étroite, en plus des critères [+ANIMÉ] et [+VOLITION], l'agentivité se voit restreinte à l'usage des énoncés à la première personne.

Les exemples en Lhasa montrent que l'agentivité n'est attribuée qu'à la première personne. La volition et le contrôle sont marqués dans le verbe lorsque le sujet représente l'énonciateur. Une explication de cette observation est proposée par DeLancey : « *Control is, at least to some extent, objectively observable; volition, on the other hand, is perceptible only to its possessor, and thus can be accurately reported only with respect to the speaker* » (1985b : 56). En d'autres termes, on peut plus ou moins observer le contrôle mais pas la volition. La volition n'est pas repérable en dehors de son énonciation explicite par un sujet énonciateur.

Cette perspective est confirmée depuis Anscombe (1957) où l'intention est synonyme de volition. Le foyer de l'intention n'est pas dans l'action réelle mais dans son expression linguistique. L'article de DeLancey réitère ainsi le paradigme de l'inaccessibilité de la volition chez quelqu'un d'autre. Afin de pouvoir réintégrer cette notion, il faut l'encadrer dans une perspective énonciative où c'est l'énonciateur qui attribue la volition au sujet de l'énoncé (nous y reviendrons ci-dessous). Il importe éventuellement de faire une distinction fine entre le trio composé de *volition*, *volonté*, *intention* (et *intentionnalité*). Ce ne sera pas l'objet de la présente discussion.

### **2.3.5. « FORCE DYNAMICS »**

Dans son article de 1985, Leonard Talmy introduit pour la première fois la catégorie sémantique de force – qu'il dénomme « force dynamics ». Selon Talmy, la force représenterait un champ sémantique trop longtemps délaissé. Il l'emploie pour rendre compte du traitement cognitif et de l'expression linguistique des forces. Selon Talmy, la force est une généralisation de la causalité mais sans correspondance avec les notions purement scientifique de cause et de force. D'ailleurs, nous avons vu que Pattee (2000) remet en question l'utilité d'une conception « scientifique » de la cause.

En français, « force dynamics » est le plus souvent traduit par dynamique de(s) forces mais on peut également retrouver « forces dynamiques » et « jeu(x) de forces ». Par « force dynamics », on réfère au mode de construction du monde dans des termes d'entités interagissant par rapport à la force. Talmy postule que les rapports de force sont prépondérants dans l'organisation de la langue. Cette organisation se trouve dans toutes les catégories grammaticales : nom, verbe, préposition, conjonction, etc.

Les deux forces primitives sont l'agoniste et l'antagoniste. L'agoniste est l'entité focalisée dans l'énoncé et c'est celui qui subit une force. L'antagoniste par contraste est l'entité qui exerce une force sur l'agoniste. L'assignation de l'antagoniste et de l'agoniste repose sur une dépendance de perspective (*cf.* Dowty ci-dessus). Chaque entité soit exerce une force sur l'autre, soit subit une force de sa part et, selon Talmy, chaque entité manifeste une tendance intrinsèque ou une propension inhérente soit vers l'action soit vers le repos. La dynamique

des forces permet d'analyser différents aspects de la causation en complément d'un faire primordial. Des verbes tels que laisser, empêcher, gêner, faciliter, etc. trouvent ainsi leur juste place dans un schéma de causation. D'autres procédés langagiers sont à l'œuvre pour nuancer la causation comme des opérateurs causatifs : quoique, bien que, parce que, à cause de, en dépit de, malgré le fait que, à cause de, contre sa volonté, etc.

La dynamique des forces est basée sur les interactions simples et physiques dans le monde réel, c'est-à-dire dans les objets concrets. C'est par extension aux différents domaines que nous transposons la relation entre forces aux interactions sociales et psychologiques. Ces domaines complexes ne sont pas forcément marqués par des constructions complexes. On les retrouve à tous les niveaux de la grammaire. En français et au niveau morphologique, par exemple, l'imparfait peut indiquer la continuité d'un événement en cours face à un possible empêchement :

(60) *The ball kept (on) rolling along the green.*  
(Talmy, 2000 : 412).

[La balle continuait / continua de rouler le long du terrain]

La modalité déontique peut indiquer un jeu de forces par rapport à un pouvoir :

(61) *John can't go out of the house* (Talmy, 2000 : 412).  
[Jean ne peut pas sortir de la maison]

Dans l'exemple (61), l'entité qui empêche *John* de sortir n'est pas exprimée explicitement. Cependant, le verbe modal *can* employé avec une négation permet d'exprimer que *John* est une entité moins « forte ». En anglais, une relation « intra-psychologique » est lexicalisée avec l'adjectif « *civil* » selon Talmy. En anglais, ce mot correspond au minimum de politesse acceptable socialement. En effet, « *civil* » véhicule un vrai manque de « chaleur » :

(62) *She's civil to him* (Talmy, 2000 : 412).  
[Elle est polie /cordiale à son égard]

Une relation « socio-psychologique » est à l'œuvre dans l'exemple (63) où le sujet reçoit la permission d'aller au parc :

(63) *She gets to go to the park* (Talmy, 2000 : 412).  
[On la laisse aller au parc]

Enfin, l'exemple (64) ci-dessous montre une dynamique de forces amalgamant les domaines physique et psychologique. L'antagoniste est la *loi* qui l'emporte sur le *je*-énonciateur qui s'auto-construit comme un agoniste :

(64) *Depuis la loi anti-tabac, je m'abstiens de fumer*

L'interaction de deux entités par rapport à la force inclut l'opposition et la résistance à l'opposition ainsi que la « victoire » d'une résistance montée avec succès contre une opposition, etc. La représentation de l'intention et la volition sont réduites à un jeu de forces.

### 2.3.5.1. BILAN DES FORCES

Avec le concept de *force*, Talmy apporte un raffinement au traitement de la causation en linguistique. La dynamique des forces permet de nuancer différents aspects de la causation où, parmi d'autres, *laisser*, *empêcher*, *freiner* et *résister* se joignent à *causer* et deviennent ainsi des fondamentaux de la causation. Cependant, Talmy fait abstraction de l'agentivité. Dans cette optique, les formes de causation non agentives sont plus primitives. De ce fait, la notion de *force* chez Talmy réduit l'agentivité à la causalité. En conséquence, les notions comme *intention*, *volonté*, *volition*, *contrôle* et *responsabilité* (des mots traditionnellement évoqués en parlant d'agentivité) sont minimisées. L'agentivité se réduit à un *jeu d'interaction* calqué sur le monde physique dans lequel l'antagoniste l'emporte toujours sur l'agoniste.

La raison pour cette réduction de l'agentivité à la causalité est simple : l'observation objective des faits ne permet pas de déceler l'intentionnalité. Comme nous l'avons vu ci-dessus, DeLancey partage cet avis où la volition peut être synonyme de l'intention. Si on définit

l'agentivité dans les termes de *l'intention* (ou ses variantes *l'intentionnalité* et la *volition*), notre action est vouée à l'échec. Car l'intentionnalité (ou la volition) n'est pas repérable dans le monde réel et objectif (Wittgenstein, 1961 ; Anscombe, 1963 ; DeLancey, 1991 ; Talmy, 2003). Cependant, réduire l'agentivité à un jeu d'étiquettes (*agoniste* et *antagoniste*) ne résout rien. En effet, si la causation peut être raffinée en *laisser*, *empêcher*, *freiner* et *résister* etc., l'agentivité peut et doit également être raffinée en degrés.

#### 2.4. L'OPPOSITION « *FIGURE* » / « *GROUND* »

L'opposition « *Figure* » / « *Ground* » (Talmy, 2003), souvent traduite en français par *figure* / *fond*, est une manière de visualiser un événement. Selon Dowty, il s'agit de la troisième manière de concevoir les rôles thématiques, c'est-à-dire dans une dépendance de perspective (Dowty, 1991 : 551). La perspective énonciative permet de mettre plus en avant tel ou tel rôle dans un événement. Et quoique Talmy ne parle pas d'énonciation nous y voyons une application concrète. Les caractéristiques de *figure* et de *fond* (ou arrière-plan) respectent une topologie visio-spatiale (2000 : 315) en lien avec la perception. La *figure*, par exemple, est l'entité géométriquement plus petite, simple et mobile. Le *fond* par contre est l'entité plus grande, plus complexe et plus stablement localisée par rapport à la *figure*.

Dans d'autres traitements, on parle d'« information connue » par rapport à l'information nouvelle. L'opposition *topic* / *focus* dans le cadre de la structure informationnelle saisit à peu près la même chose (Lambrecht, 1994 ; Vallduví, 1990a). Talmy lui-même parle de ce processus comme d'une *fenêtre d'attention* (« *windowing of attention over a causal chain* ») (Talmy, 2003 : 10)<sup>14</sup> ou, dirons-nous, une *focalisation*. La focalisation de l'attention résulte de certaines formes linguistiques qui permettent d'attirer ou minimiser l'attention vis-à-vis d'une situation (Talmy, 2000 : 13). Achard-Bayle (2001 : 141), par exemple, évoque « l'accessibilité du référent » concernant la *saillance* des anaphores conçue à partir d'un référent déjà présent ou saillant pendant l'énonciation.

---

<sup>14</sup> Le concept de « *windowing of attention* » a été initialement développé dans Talmy (1996).

L'opposition *figure / fond* est censée être universelle. Cela veut dire que l'on parle en termes de *pertinence* de l'entité focalisée. Cette pertinence est largement indépendante de la volonté des énonciateurs :

(65) *The bike is near the house* (Talmy, 2007 : 275).  
 [Le vélo est près de la maison]

(66) ? *The house is near the bike* (Talmy, 2007 : 275).  
 [\*La maison est près du vélo]

Dire que « la maison est près du vélo » serait bizarre. Car les énonciateurs sont supposés respecter la pertinence des oppositions *figure / fond*. C'est parce que la langue est faite pour attirer l'attention sur une information clé. La *maison* est un point de référence dans le paysage par rapport auquel on localise et situe le vélo. Face à la question, « Où est la maison ? », on donnerait une réponse qui localise la maison par rapport à une autre entité plus stable et plus localisable. La maison serait dans ce cas, la *figure*, comme l'entité plus petite géométriquement.

L'opposition *figure / fond* apporte donc deux éléments importants : d'abord, ce type de traitement permet d'accommoder la pertinence des informations à l'intérieur d'une séquence textuelle ou d'un énoncé. L'attention portée vers l'entité fait que ce dernier est en *profile* (c'est Langacker, 1987, qui parle de « *profiling* »). En second, cette opposition jouerait un rôle dans l'assignation des rôles sémantiques, du moins du point de vue de la valence des verbes (Talmy, 2003 : 94-95). Le Tableau 2 ci-dessous illustre des exemples de Talmy (2003: 95).

Tableau 2 : L'opposition *figure / ground* (ou *fond*) par rapport au sujet

FIGURE AS SUBJECT	GROUND AS SUBJECT
<i>Light emanates from the sun</i>	* <i>The sun emanates light</i>
* <i>Light emits from the sun</i>	<i>The sun emits light</i>
<i>Light radiates from the sun</i>	<i>The sun radiates light</i>

Selon Talmy, les verbes, *to emanate*, *to emit* et *to radiate* décrivent tous les trois le même événement. Cependant, ils se distinguent au moyen de la sélection de leurs sujets en fonction de l'opposition « *figure / ground* » (*figure / fond*). À cet effet, *to emanate* sélectionne la *figure* comme sujet et *to emit* sélectionne le *fond* comme sujet. Le verbe *to radiate* permet les deux : soit la *figure* comme sujet soit le *fond* comme sujet.

#### 2.4.1. LA SAILLANCE DE LA « FIGURE »

C'est dans l'optique d'une saillance énonciative que le rôle de la figure occupe sa propre place. La notion de *saillance* se traduit en anglais par « *salience* ». La notion de « *salience* » selon Schmid (2007 : 120) fait référence au fait que « *by virtue of their very nature, some entities are better qualified to attract our attention than others and are thus more salient in this sense* ». <sup>15</sup> Pour ainsi dire, certains éléments sont mieux qualifiés pour attirer notre attention. On dirait que ces éléments sont saillants. Bégout (2000) évoque la *saillance* chez Husserl qui réfère à un « premier élément discernable » (2000 : 111). Selon Bégout, « [t]oute saillance est saillance de quelque chose ». Il parle d'un « détachement » par rapport à un « corrélat objectal » (2000 : 111). L'opposition *figure / fond* est basée sur le principe de détachement. Dans les mots de Bégout : « La saillance indique simplement qu'il y a un élément distinct et discernable qui retient notre attention en se différenciant du fond homogène dans lequel il apparaît » (2000 : 110). La saillance est donc d'abord ontologique. C'est par transposition linguistique que Talmy parle de *figure* et de *fond* par rapport à des énoncés.

La saillance se manifeste par des degrés et fait partie des stratégies énonciatives dénommées « *attention phenomena* » (Talmy, 2007 : 264). Il est donc « naturel » qu'une attention plus grande soit portée sur le sujet. Et dans la plupart des cas, le sujet est l'entité saillante. Suivant Talmy, les noms et les verbes manifestent le plus de saillance (2007 : 268) :

(67) *The landlord rented the apartment to the tenant*  
[Le propriétaire a loué l'appartement au locataire]

---

<sup>15</sup> La notion de saillance a d'abord été utilisée, dans les années 1977-1980, dans le cadre des études sur l'anaphore.

(68) *The tenant rented the apartment from the landlord*  
[Le locataire a loué l'appartement du propriétaire]

Le verbe *to rent* correspond plus ou moins au verbe *louer* en français (à l'exception de son sens « louanger »). Les deux verbes expriment la relation qui lie un propriétaire et son locataire. Et les deux verbes peuvent prendre comme sujet soit le propriétaire soit le locataire. Ce serait donc en termes de saillance énonciative que nous pouvons distinguer l'exemple (67) de l'exemple (68). Comme la position de sujet attire naturellement plus l'attention, le rôle sémantique d'agent est donc mobilisé. Ceci n'est pas contredit par François qui précise qu'« un agent humain constitue un point d'orientation ou de référence particulièrement saillant » (1994 : 37). En conséquence, la figure saillante dans (67) est le *propriétaire* qui fait et agit alors que c'est le locataire dans (68).

Selon Talmy :

*[...] greater attention tends to be focused on the entity mentioned as subject. Associated with this attention is a greater sense that the subject entity is the main Agent, the one that is the more active and determinative in the situation, whose volition and intentions initiate and carry forward the reported action, and whose assumed supplementary activities are taken to be the relevant ones (2007 : 275).*

En d'autres termes, l'entité en position de sujet est d'entrée plus saillante, ce qui faciliterait son interprétation comme agent principal. Des notions comme la volition et l'intentionnalité sont mobilisées en fonction de l'événement et de son déroulement. L'agentivité du sujet syntaxique est donc une forme de saillance.

## 2.4.2. L'AGENTIVITÉ COMME SAILLANCE

La saillance ne réfère pas uniquement au fait qu'un élément est en position de *profile* (*figure*). Elle réfère également au fait que d'autres éléments restent à l'arrière-plan. Ces éléments « secondaires » n'attirent que très peu l'attention, voire pas du tout. Selon Talmy, ces éléments forment : « *part of the semantic background where it attracts little direct attention.* » (Talmy, 2003: 128). L'« immobilier » de l'énoncé serait donc le *Ground*. Landragin (2004 et 2005) expose une excellente analyse des phénomènes de saillance en linguistique. À partir de son analyse, on peut concevoir une distinction entre la saillance « visuelle » (c'est-à-dire physique ou ontologique) et la saillance linguistique (c'est-à-dire cognitive et énonciative). Selon Landragin (2005) :

*Un élément visuellement saillant, c'est un élément qui ressort prioritairement lors de la perception visuelle d'une scène, au point de prendre une importance cognitive particulière et d'occulter les autres éléments de la scène. Un élément linguistiquement saillant, c'est un élément qui ressort prioritairement lors de la compréhension d'un énoncé, au point de prendre une importance cognitive particulière et, par exemple, d'axer sur cet élément la réaction ou la réponse à l'énoncé.*

Pour revenir à Talmy, si l'agentivité se réduit à une causation primaire, la notion est récupérée en termes de *saillance*. Les énoncés suivants de Talmy (2007 : 289-290) montrent une progression de l'agentivité comme saillance :

(69) *The goblet slowly went around the banquet table*

(70) *The goblet slowly passed around the banquet table*

(71) *The goblet was slowly passed around the banquet table*

(72) *The goblet was slowly passed around the banquet table by them*

(73) *They slowly passed the goblet around the banquet table*

(74) *The diners slowly passed the goblet around the banquet table*

Tous ces énoncés décrivent la même scène : il y a des gens autour d'une table qui se passent un verre. Selon Talmy, la saillance de l'agentivité croît progressivement tout au long de ces exemples. L'agentivité est graduellement de plus en plus mise en avant. Le verbe intransitif *to pass* (« passer ») en anglais, selon Talmy, « *includes indirect reference to an agent* » (2007 : 290). L'agentivité est dans ce sens « mise en avant » (*foregrounding*). Ce serait la syntaxe du passif qui signale ainsi la présence d'un agent (2007 : 290). L'agentivité peut également être mise en arrière-plan (*backgrounding*) avec le pronom en fin d'énoncé (*by them*).

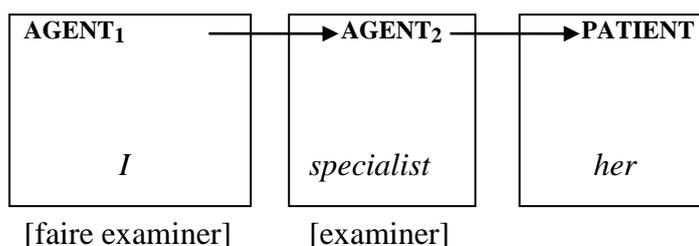
## 2.5. LA CHAÎNE D'AGENTIVITÉ

On peut parler d'une *chaîne d'agentivité* ou d'une *séquence agentive* lorsque les actions intentionnelles d'un agent causent et sont suivies d'une action intentionnelle d'un autre agent : « *Where [...] it is one intentional Agent's actions that cause another intentional Agent's actions, one can speak of a chain of agency* » (Talmy, 2000 : 541). La construction factitive non pronominale est l'exemplification idéale de ce type de séquences :

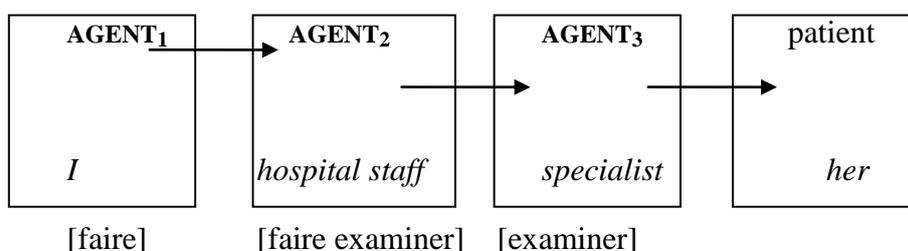
(75) *I had a specialist examine her*  
 [Je l'ai fait examiner par un spécialiste]

(76) *I had the hospital staff have a specialist examine her*  
 [J'ai eu l'équipe de l'hôpital qui l'a fait examiner à un spécialiste]

En (75), l'intention de l'énonciateur est de *faire examiner* quelqu'un. Grâce à son intention, il accomplit une action sur le spécialiste. L'énonciateur est la cause première de l'examen. Son action a engendré une autre action, cette fois une action faite par le *spécialiste*. Le spécialiste accomplit ensuite l'action d'*examiner*. Le schéma actionnel peut être représenté comme suit :



Dans l'exemple (76), nous avons une chaîne d'agentivité encore plus étendue. L'équipe hospitalière fonctionne comme un intermédiaire de l'action initiale du sujet énonciateur. Mais cet intermédiaire exerce une autre action sur le spécialiste. Enfin, c'est le spécialiste qui réalise l'aboutissement de l'intention du sujet énonciateur :



Ce que ces deux schémas nous montrent, c'est la « sous-traitance » (Blanche-Benveniste, 2007 : 171). Dans les deux cas, l'agent<sub>1</sub> déclenche une action qui est en effet en dehors de sa portée. L'agent<sub>1</sub> n'est que l'instigateur : la réalisation effective de son « intention » n'est pas sa propre action. Dans le cas de l'exemple (75), c'est l'agent second qui réalise l'action alors que dans (76), il y a un troisième agent. La notion de chaîne d'agentivité nous conduit à noter que l'instigation d'une action de la part d'un agent n'implique pas forcément sa réalisation par le même agent.

### 2.5.1. « AUTHOR CAUSATION » VS « AGENT CAUSATION »

Dans *Towards a Cognitive Semantics* (2003), Talmy fait une distinction entre la causation par un agent et la causation par ce qu'il appelle un « author » (l'auteur). Les deux types incluent le trait [+intention]. Cependant, la portée de l'intention dans une séquence causative est différente. Selon Talmy « An agent's intention can extend over different lengths of a causal sequence » (2003: 167). Dans le cas de la causation de type agent, l'intention de l'agent s'étend jusqu'à l'état final. Cela veut dire que l'état résultant est voulu. Dans la causation de type « author » par contre, l'intention s'étend à travers toute la séquence causative mais n'inclut pas l'état final. La distinction entre agent de l'action et auteur de l'action se fait donc en fonction de l'état final, voulu ou non : « In the author type, the being intends all these events except the final one ; in the agent type, the final one, too is intended » (Talmy, 2003 : 71-72).

Différentes propriétés sémantiques sont à l'œuvre dans la causation de type agentif. On prévoit des variantes en fonction de la portée de l'intention, le critère qui permet de séparer l'agent de l'auteur. L'agentivité ici englobe un événement d'intention, un événement de volition et un événement dans le monde réel (un mouvement physique du corps ou de ses parties) (Talmy, 2003 : 167). Un mouvement du corps peut être le but de l'agentivité. Dans ce cas, Talmy parle de « self-agentive » (ce que nous rendrions par auto-agentif). Par auto-agentif, on signale la causation interne. Ce point rejoint Schlesinger avec son sous-trait de la causation [ $\pm$ aff] (qui se lit « plus ou moins affecté »). Rappelons que Schlesinger distingue la causation intrinsèque de la causation extrinsèque. Le « self-agentive » de Talmy correspond donc aux traits [cause+act+aff] de la causation intrinsèque de Schlesinger.

Il y a l'agentivité canonique lorsque la cause est non seulement externe mais également repérable comme les exemples à partir de Talmy (2003 : 141) le montrent :

(77) *Inducive* : *They sent the drunk out of the bar*

(78) *Self-agentive* : *The drunk went out of the bar*

(79) *Agentive* : *They threw the drunk out of the bar*

(80) *Autonomous* : *The drunk sailed out of the bar*

Inciter quelqu'un à partir n'est donc pas agentif chez Talmy. Dans tous les cas, l'agentivité fonctionne comme un déplacement énonciatif de l'attention (« *shifting one's attention* ») (2003 : 141). Ici, l'agentivité est un ajout sémantique (« *semantic addition* ») (Talmy, 2003 : 141).

Cela veut dire que *l'intention* et la *téléonomie* sont les deux critères par excellence pour distinguer les types d'action dans la perspective de Talmy. L'utilité de cette distinction permet de garder le principe d'un *faire* primordial dans l'agentivité. On peut donc « faire en faisant exprès » et « faire sans faire exprès ». Talmy suggère que cette distinction permet de mieux saisir les nuances de participation entre la triade de verbes en anglais, *to hide* (« cacher »), *to*

*mislai* (« *placer quelque chose quelque part et puis l'oublier* ») et *to lose* (« *perdre* ») verbes qui impliquent un objet qui devient introuvable :

- |  |
|--|
| <p>i. To AGENT [être l'agent] – <i>to hide</i> [cacher]<br/>ii. To AUTHOR [être auteur] – <i>to mislay</i> [égarer]<br/>iii. To UNDERGO [être affecté] – <i>to lose</i> [perdre]</p> |
|--|

Selon Talmy, ces verbes se ressemblent car ils impliquent le fait qu'un objet devienne introuvable. Cependant, ils se distinguent quant au type de causation. Dans la causation de type *agent*, le résultat est prévu et fait partie des plans de l'agent. Cacher quelque chose est forcément une action intentionnelle avec un but spécifique. Dans la causation de type *auteur*, l'auteur est toujours en cause, mais le résultat est non prévu. L'auteur est pleinement impliqué dans le cas d'*égarer quelque chose*. L'auteur ne fait pas exprès mais il a quand même fait quelque chose. Enfin dans la causation de type *affecté*, le sujet est affecté par le résultat sans pour autant être impliqué en termes de participation. C'est le cas de *perdre quelque chose*.

Un traitement plus ou moins parallèle se trouve dans l'opposition que François (1996 ; 2003) fait entre un agent intentionnel et un agent non intentionnel. Un agent intentionnel serait un animé contrôlant un procès jusqu'à sa réalisation. Un agent non intentionnel serait, par opposition, un animé manquant de contrôle sur un procès et donc sur la réalisation de ce même procès. Un agent non intentionnel serait, de ce fait, impliqué dans une action de façon involontaire ou par négligence. Le critère de *contrôle effectif* distingue donc l'agent intentionnel de François et l'agent de Talmy. Alors que le contrôle est explicite dans la conceptualisation de l'agent par François, il ne l'est qu'implicitement dans celle de Talmy. L'*auteur* de Talmy peut avoir une intention mais l'état résultant ne correspond pas à l'image prévue initialement. Cela veut dire que quelque part au cours de l'action, il y a eu manque de contrôle.

Il nous semble que Talmy dissimule l'agentivité dans la causation. Talmy (2003 : 69-70) propose dix types de causation que nous adapterons en français dans le Tableau 3 (ci-dessous) :

Tableau 3 : Dix types de causation d'après Talmy (2003)

VARIÉTÉS DE SITUATIONS CAUSALES	
<i>autonomous event (not causative)</i>	événement autonome (non causatif)
<i>resulting-event causation</i>	causation d'un événement résultant
<i>patterns of representation of event structures</i>	modèles de représentation des structures d'événements
<i>causing-event causation</i>	causation d'un événement causatif
<i>instrument causation</i>	causation par un instrument
<i>author causation (i.e. with result unintended)</i>	causation par un auteur (c.-à-d. avec le résultat non prévu)
<i>agent causation (i.e. with result intended)</i>	causation par un agent (c.-à-d. résultat prévu)
<i>undergoer situation (not causative)</i>	situation d'un affecté ( <i>undergoer</i> ) (non causatif)
<i>self-agentive causation</i>	causation auto-agentive
<i>inducive causation (caused agency)</i>	causation incitative (causer l'agentivité d'une autre personne)

L'agentivité n'est pertinente que quatre fois sur les dix types de causation. Il s'agit de : « *author causation* », « *agent causation* », « *self-agentive* » et « *inducive causation* ».

Un même événement peut être conceptualisé selon ces types de causation. Par exemple, par rapport aux informations<sup>16</sup> [« *log* » / « *roll* » / « *field* »], nous pouvons conceptualiser un événement autonome (dans 81), un événement issu de la causation par un agent (dans 82), un événement de la causation auto-agentive (dans 83) :

---

<sup>16</sup> Nous aborderons le concept d'information dans le cadre de la théorie de la structure informationnelle au chapitre suivant.

(81) *The log rolled across the field (autonomous event)*

(82) *The boy rolled the log across the field (agent causation)*

(83) *The boy rolled across the field on purpose (self-agentive causation)*

Les énoncés en (82) et (83) ajoutent l'information [« *boy* »] qui comme nous l'avons vu, devient l'entité la plus saillante. Selon Talmy, la causation de type auto-agentif (en 83) correspond à la causation de type agentif sauf que l'action du corps est l'événement pertinent et final. Pour ainsi dire, le mouvement du corps n'est pas simplement un événement précurseur à une séquence causale. Il s'agit alors de l'état résultant voulu. Ceci nous conduit à considérer ce qu'il faut entendre par *événement*. Qu'est-ce qu'un événement autonome ?

### **2.5.2. ÉVÉNEMENT, ÉTAT ET ACTION**

Depuis Vendler (1967), on distingue différents types de verbe : généralement des activités, des accomplissements, des achèvements et des états. Ces caractérisations opèrent sur le critère d'aspect. Les activités et les états peuvent s'étaler dans le temps alors que des accomplissements et des achèvements sont bornés. De plus, les activités et les états sont largement atéliques, là où les accomplissements et les achèvements peuvent être téliques.

Traditionnellement, l'événement s'oppose à l'action. On dit que « l'événement arrive » et que « l'action fait arriver ». Dans Van de Velde (2006), les événements reçoivent un traitement componentiel et argumental. Selon Van de Velde, « un événement exige au moins une prédication » (2006 : 32). Dans cette optique, « l'action est insaturée et demande à être rapportée à un agent ». L'événement, par contre, « exclut tout agent, et se présente plutôt comme 'passif', au sens où il est 'ce qui arrive-à' ». Dans d'autres termes, l'action « requiert d'être rapportée à un agent » (Van de Velde, 2006 : 16). L'événement « porte en lui, au contraire, sa propre complétude ». Ce point rejoint un type de causation de Talmy : en effet, l'événement autonome n'est pas causatif du tout. C'est « ce qui arrive dans l'absolu (une manifestation) » et c'est ce qui est capté par « l'argument interne du verbe, celui qui détermine le sens compositionnel du groupe verbal » (Van de Velde, 2006 : 16).

L'événement véhicule son propre sens et n'a pas besoin d'un agent. Ceci correspond donc à la caractérisation de Talmy (ci-dessus) d'événement *autonome* (non causatif). Selon Van de Velde, « l'événement a le sens d'un contenu propositionnel » (2006 : 16). L'événement « se [laisse] traiter comme [une] substance » (2006 : 15) dans le sens qu'il peut être lexicalisé. Ce qui fait que l'événement complexe conduit à « la passivation et [à] l'effacement de l'agent » (2006 : 23).

## 2.6. JACKENDOFF, 1983, 1987

Jackendoff introduit un métalangage issu de traits conceptuels primitifs (*BE...AT, GO...FROM...TO, STAY AT*) qui évoque la localisation spatio-temporelle des entités par rapport à leur origine, situation ou destination. Ces primitifs forment un vocabulaire qui agence et situe des entités comme : « *Thing (or Object), Event, State, Action, Place, Path, Property, and Amount* » (1987 : 375). Des règles de formation permettent d'élaborer le passage des catégories basiques aux situations causatives complexes. Selon Jackendoff, « *the terms Theme, Agent, and so on, are not primitives of semantic theory. Rather, they are relational notions defined structurally over conceptual structure, with a status precisely comparable to that of the notions Subject and Object* » (Jackendoff, 1987: 379). Pour ainsi dire, les rôles thématiques ne sont pas des marqueurs de cas comme le serait un système de signes diacritiques. En revanche, les rôles thématiques forment un système de relations structurales. Les contraintes gouvernant leur nombre et leur type est en fonction des primitifs conceptuels nécessaires pour saisir toute la signification des verbes :

*thematic relations are not like case-markers, that is, a system of diacritics. Rather, they are a system of structural relations. The constraints on their number and type follow from whatever constraints exists on the range of conceptual functions necessary to express the meanings of verbs (1987: 380).*

Les noms n'ont pas d'emprise sur les rôles thématiques. Des propositions entières peuvent recevoir un rôle thématique (1987 : 380). Dans une critique faite à Fillmore, Jackendoff défend qu'il ne peut pas y avoir une relation thématique par défaut ou un cas neutre. Les rôles

thématiques doivent être assignés puisque leur existence dépend de la structure argumentale du verbe et des places que le verbe instancie. Il ne doit rien y avoir d'aléatoire. François (2003 : 110) offre un résumé succinct de la position argumentale des rôles thématiques élaborés par Jackendoff (1987) :

Tableau 4 : Définition des rôles thématiques en fonction de leur position d'argument

RÔLE	POSITION ARGUMENTALE
thème (« <i>theme</i> »)	= <sub>déf</sub> 1 <sup>er</sup> argument de la fonction locative <i>be, go</i> ou <i>stay</i>
localisation (« <i>location</i> »)	= <sub>déf</sub> 2 <sup>ème</sup> argument de la fonction locative <i>be</i> ou <i>stay</i>
source (« <i>source</i> »)	= <sub>déf</sub> 2 <sup>ème</sup> argument de la fonction locative <i>go</i>
destination (« <i>goal</i> »)	= <sub>déf</sub> 2 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> argument de la fonction locative <i>go</i>
agent (« <i>agent</i> »)	= <sub>déf</sub> 1 <sup>er</sup> argument de la fonction causative <i>cause</i> ou <i>let</i>

Selon Jackendoff : « *The notion of a default conceptual role is incoherent* ». Le «  $\theta$ -criterion » de Chomsky (1981 : 36) qui explicite qu'un nom ne peut recevoir qu'un seul et unique rôle thématique est particulièrement remis en question par Jackendoff : « *there is no  $\theta$ -role of subject [...] Subject is a syntactic relation, not a conceptual one, and syntactic subjects can hold a variety of different  $\theta$ -roles* » (1987 : 380). Des arguments sont présentés pour illustrer des cas où un nom peut prendre plus d'un seul rôle thématique ainsi que des cas où plusieurs noms partagent le même rôle thématique. L'exemple classique évoque les verbes de transaction comme « *buy, sell, exchange, [...] trade* » (1987 : 381) où il y a véritablement deux actions qui se passent en même temps.

La notion traditionnelle de « *Theme* » est définie comme « *thing in motion or being located* » (1987 : 394). Le thème est différencié du patient traditionnel conçu comme l'« *object affected* » (1987 : 394). Le test qui permet d'établir le statut de patient serait, si l'on peut gloser, ce qui s'est passé pour une entité *X* :

i. *What happened to NP was...*

[Ce qui s'est passé pour X est...]

ii. *What Y did to NP was...*

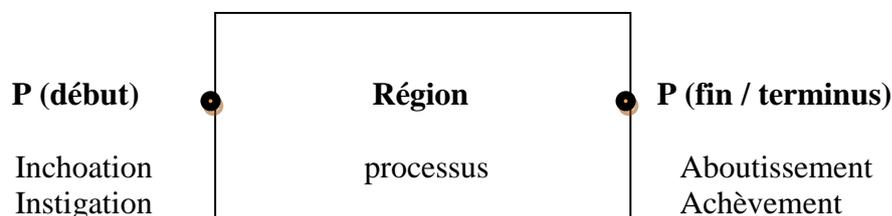
[Ce que Y (agent) a fait à X est...]

La distribution des patients selon Jackendoff reflète la distribution des agents en ce que ces deux notions peuvent recevoir des rôles thématiques divers : tels que *Source*, *Thème* et *Goal* (*But*), etc. Ce fait mène Jackendoff (d'après les observations de Culicover & Wilkins, 1986 et Talmy, 1985) à la considération selon laquelle les rôles thématiques tomberaient dans deux tiroirs (ou « *tiers* ») : un tiroir thématique traitant des relations de mouvement et de localisation ; et un tiroir actionnel traitant la variété de relations qui peut exister entre l'agent et le patient.

Suivant Jackendoff, le rôle d'agent équivaut à un *acteur intentionnel*. Ce n'est que quand un nom a le rôle d'*acteur* que les critères de volition entrent en jeu (1987 : 396). C'est ainsi que Jackendoff propose de scinder en trois, le rôle traditionnel d'agent. L'agent est décomposé en trois parties semi-autonomes : *l'acteur*, *l'acteur volitionnel* et *l'instigateur*. Le rôle d'acteur serait le premier argument de la fonction ACT. L'acteur volitionnel serait le premier argument de la fonction combinée de ACT et VOL. Enfin, l'instigateur est conçu comme l'entité extrinsèque d'un événement occupant la place du premier argument de la fonction CAUSE. Si un tiroir actionnel existe, un métalangage plus étendu serait nécessaire, selon Jackendoff, qui envisage une fonction EXP pour « *X experiences Y* » (1987 : 398). *L'expérient* serait le premier argument de la fonction EXP et le second argument « *is something like Percept* » (1987 : 398). Cette voie pouvait selon Jackendoff s'ouvrir à « *acting such as intending and trying* » (ce dont Talmy avec sa théorie de la dynamique des forces va prendre le relais).

Un troisième tiroir temporel est introduit. Ce tiroir aurait deux repères primitifs : un point P dans le temps et une région R dans le temps (1987 : 398). L'atout d'un tiroir temporel est que ce dernier permettrait de traiter les propriétés aspectuelles des événements. L'inchoation et l'aboutissement pourraient être marqués comme des points sur les extrémités d'une région : la frontière gauche pour l'inchoation et la frontière droite pour un achèvement. Une

schématisation pourrait être calquée sur le domaine notionnel de Culioli et pourrait ressembler à la figure suivante :



Les valeurs d'instigation et d'inchoation s'associent au point de début et elles sont à l'extérieur du processus. Les valeurs d'achèvement et d'aboutissement s'associent au point de terminus et à la frontière droite de la région. Le processus vu de l'intérieur n'implique ni début ni fin. C'est le cas des prédicats comme *marcher* et *dormir*. L'agent instigateur se place alors à la frontière de la région « processus ». Il démarre un processus mais son action n'implique pas son propre aboutissement.

L'utilité des trois plans (1) thématique, 2) actionnel, et 3) temporel) est de permettre de mieux saisir les nuances d'un événement. Des micro-événements peuvent être schématisés et les relations entre les trois plans dévoilés. Le plan temporel s'avère intéressant car toute conceptualisation de la causation implique tacitement un schéma temporel où l'instigation et l'achèvement peuvent être repérés.

## 2.7. LANGACKER ET L'ÉNERGIE TRANSMISE

Sans entrer dans la terminologie de Langacker, on se limite à deux domaines : un domaine source et un domaine réceptif. À partir de ces domaines et dans le cadre de la grammaire cognitive, Langacker (1990) revisite les rôles thématiques traditionnels. Il introduit le critère de *l'énergie transmise* en faisant une distinction entre les activités physiques et les activités mentales. Dans cette optique, le rôle d'*agent* est porté uniquement par un animé humain, occupant de préférence le rôle syntaxique de sujet : « *The prototypical role of a subject is that of an agent, and the typical direct object is a patient* » (Langacker 1999 : 25).

Langacker parle d'*archétypes* pour les rôles afin de signaler leur statut primaire et non linguistique (1990 : 285). La traduction de ces archétypes figure dans le Tableau 5 (ci-dessus).

Tableau 5 : Exemples de rôles archétypes de Langacker (1999 : 285)

ARCHÉTYPE	DÉFINITION
<i>Agent</i>	Une personne qui initie, de manière volontaire, une activité physique qui résulte, par le biais d'un contact physique, dans le transfert de l'énergie à un objet externe
<i>Patient</i>	Un objet inanimé qui absorbe l'énergie transmise par l'intermédiaire du contact physique initié de manière externe et qui subit de ce fait un changement d'état interne
<i>Instrument</i>	L'objet physique manœuvré par un agent pour affecter un patient. Il sert d'intermédiaire dans la transmission d'énergie
« <i>Expérient</i> »	Une personne impliquée dans une activité mentale soit intellectuelle, soit perceptive, soit émotive
« <i>Mover</i> »	L'entité qui subit un changement d'endroit

Ce qui est frappant dans la perspective de Langacker, c'est la mobilisation d'une ontologie de l'action alors que l'on est dans la construction linguistique de l'action. En effet, Langacker parle de « physique » et d'« énergie ». L'archétype du rôle *agent* est une entité animée (et le plus souvent un animé humain) qui exécute une activité physique. Cette activité physique permettrait la rencontre avec un objet externe et la transmission de l'énergie à cet objet. Ensuite le patient est typiquement conçu comme un objet inanimé qui absorbe l'énergie de l'agent et qui vit de la sorte un changement d'état. Ainsi, l'agent se trouve dans le domaine *source* et le patient se trouve dans le domaine « *recipient* ».

L'instrument serait, en conséquence, l'objet inanimé que l'agent manipule dans son activité et à travers lequel l'énergie est transmise au patient. L'instrument serait donc le « participant passif » dans le domaine source :

*Instrument: the passive participant in the source domain – is by nature intermediate, in contrast to the consistently initiative character of the active participant in the source domain, or the wholly nominative character of a passive participant in the recipient domain (1990 : 258).*

L'instrument et le datif (le bénéficiaire) sont à la fois distincts et « parallèles » sur deux plans. D'abord, les deux reçoivent l'énergie de l'agent en ce qui concerne le flux d'énergie dans une chaîne d'action (1990 : 58). Et en second lieu, aucun de ces rôles ne porte la responsabilité ultime « [n]either an instrument nor a secondary agent bears the ultimate responsibility for initiating an event, and each can be regarded as an extension of the primary agent » (1990 : 258). Langacker défend alors que la différence formelle entre l'instrument et le datif relève du codage qui permet de graduer l'agentivité attribuée au pivot: « *to code a contrast in the degree of agentivity attributed to the pivot* » (1990 : 260). Dans des langues comme l'anglais et le français, le pivot est le sujet : c'est l'entité centrale de la syntaxe d'une langue (1999 : 320). L'agentivité du pivot (le sujet) se voit alors augmentée dans le cas de l'instrument car plus intimement associée à l'action de l'agent. Le datif (le bénéficiaire) signale la médiatisation de l'action de l'agent.

Langacker précise qu'il y a régulièrement des déviations sur ces rôles et même des rôles hybrides regroupant ainsi un certain nombre de critères de plusieurs rôles. À notre avis, l'*expérient* peut résulter d'une telle déviation. Une personne engagée dans une activité mentale est « l'expérient » (François, 2003 : 39). Mais il est toujours pertinent d'envisager un *agir* car l'agentivité inclut des aspects mentaux : « *mental aspects of agentivity* » (Langacker, 1990 : 258). On peut parler de « vécu interne » (François, 2003 : 39). L'action d'un agent secondaire dans une séquence agentive peut être également une déviation par rapport aux rôles traditionnels.

En ce qui concerne l'action non prototypique, il y a un flou terminologique chez Langacker. La notion d'agentivité implique au minimum une chaîne d'action où l'agent induit un processus par l'effort d'une force sur un thème (patient) : « *The notion of agency implies at least a minimal action chain, wherein the agent induces a thematic process by exerting some force on the theme* » (Langacker, 1999 : 30). Dans une séquence agentive (où il y a une

causation incitative : cf. Talmy ou la causation d'une agentivité), le rôle d'agent secondaire est assigné soit au datif dans le domaine « récipient » soit à l'instrument au domaine « source ». Selon lui, plusieurs aspects de l'agent secondaire sont affiliés à la manifestation de l'expérience mentale. Ceci inclut, par exemple, le consentement, la volition et la capacité d'exécuter des instructions : « *several aspects of the secondary agent role belong to the realm of mental experience, including consent, volition, and the ability to carry out instructions* » (1990 : 258). Il s'agit en effet du contrôle délégué. L'agent secondaire est mandaté par un premier agent. En effet, l'agent secondaire est un rôle particulièrement hybride.

L'agent est synonyme de source d'énergie (Langacker, 1999 : 293). Plus un participant est conçu comme un agent, plus il est probable qu'il soit codé comme le sujet syntaxique pour lequel l'agent constitue sa valeur thématique prototypique. Et selon Langacker, en codant un certain participant (moins typique) comme le sujet, l'énonciateur peut en effet rapprocher ce dernier spécifiquement à un agent :

*the more agent-like a participant is conceived as being, the more likely it is to be coded as a subject, for which the agent role constitutes the prototypical value. And by coding a certain participant as the subject, the speaker can portray its roles as approximating that of an agent* (Langacker, 1999 : 294).

Cependant, des raffinements par rapport au sujet syntaxique permettent, selon Langacker, des patients animés et des agents inanimés.

## **2.8. SUJET, AGENT, THÈME (OU « TOPIC »)**

La corrélation entre l'agent et le sujet est donc incontournable. Suivant Lambrecht, le sujet « has also been identified via the semantic notion of agent, the pragmatic notion of topic, and, in so-called 'case languages,' via a morphological case (the 'nominative') (1996: 12). Pour ainsi dire, le sujet grammatical est identifié de plusieurs manières : dans une perspective sémantique, le sujet se voit attribuer le rôle d'agent ; dans une optique pragmatique et informationnelle, le sujet se voit attribuer la fonction de thème (ou « topic »). Finalement,

dans un système de grammaire casuelle, le sujet se voit attribuer le cas nominatif. De ce fait, il s'agit d'une « *triple correspondence between subject, topic, and the semantic role of agent* » (1996 : 133). Selon Desclés, « la position du sujet syntaxique est l'indicateur d'une thématization » (Desclés, 1993 : 80). Mais suivant Lambrecht, il ne faut pas attribuer les fonctions pragmatiques aux structures grammaticales : « *The unconscious tendency of language users to equate grammatical subject-predicate structure with pragmatic topic-comment structure [...]* » (1996 : 133).

Lambrecht (1996 : 164) fait référence à Comrie (1981 : 55) qui établit une distinction entre d'un côté la relation entre des prédicats et leurs arguments et de l'autre les propriétés sémantiques inhérentes aux noms entrant comme arguments prédicatifs. Selon Lambrecht, cette distinction fait écho à celle qu'il a posée entre des relations pragmatiques et des propriétés pragmatiques de référents. Nous examinerons la théorie de l'information-structure dans le chapitre 5. Pour l'instant, et à notre avis, il est essentiel de distinguer les propriétés sémantiques inhérentes aux noms qui habitent certains rôles thématiques. L'opposition *animé / inanimé* serait alors pertinente dans, par exemple, le cas des rôles *agent* et *expérient* :

*In semantic analysis it is necessary to distinguish the semantic case roles associated with the arguments of a predicate, such as 'agent,' 'r,' 'patient,' etc., from the inherent semantic properties of the noun phrases used for these roles, such as the property of animacy* (Lambrecht, 1996 : 163).

Pour Lambrecht, des facteurs pragmatiques – et non sémantiques – entrent en jeu dans la sélection des arguments des prédicats. Dans cette optique, il y a une limite maximale d'agentivité qu'un prédicat peut prendre : « *there is a limit to the degree of agentivity a predicate can have...[t]his upper limit is hard to define, but it clearly exists.* » (Lambrecht, 1996 : 181). Un prédicat peut par exemple être « *pseudo-agentive* » (Lambrecht, 1996 : 181) et voit son agentivité croître ou diminuer en fonction de ses arguments. C'est dans cette optique que nous proposerons le concept de compétence agentive (ci-dessous).

Dans la lignée de Lambrecht (1996), Gutiérrez Ordóñez (2006 : 25) propose « trois plans d'organisation fonctionnelle » des énoncés :

- i. le plan des fonctions formelles  
(sujet, objet direct, objet indirect...)
- ii. le plan des fonctions sémantiques  
(‘agent’, ‘instrument’, ‘bénéficiaire’...)
- iii. le plan des fonctions informatives  
(connues aussi comme fonctions pragmatiques)

François (1994) a déjà évoqué ces « trois niveaux de description de la structure de la prédication » (1994 : 5). Le plan formel ou syntaxique englobe ainsi les relations syntaxiques de surface et l'assignation des fonctions grammaticales. Le plan sémantique regroupe les rôles thématiques traditionnels. François parle de rôles actanciels (1994 : 5). Enfin le plan informationnel ou énonciatif (François, 1994 : 5) saisit les fonctions pragmatiques comme la *thématisation* (ou *topicalisation*) en œuvre dans la division de l'information (*nouveau / donné*). L'utilité de cette trichotomie de fonctions est qu'elle permet de voir comment les différents plans interagissent. Le plan formel est par exemple enchevêtré avec le plan sémantique. Car dans le plan formel, les relations syntaxiques se voient régulièrement attribuer certains rôles sémantiques spécifiques. Suivant François :

*Sur l'échelle de validité topicale (« topic-worthiness-scale »), les référents humains sont clairement au premier plan, car les êtres humains sont particulièrement propres à servir dans le discours de points d'orientation et de référence, et comme les êtres humains sont plutôt actifs qu'inactifs, le sujet sert par défaut à exprimer un agent mais ne stipule en fait pas son agentivité (François, 1994 : 37).*

Le sujet syntaxique et le sujet sémantique (l'agent) sont effectivement corrélés. Mais il y a corrélation et non identification. Car la corrélation opère sur le plan informationnel et énonciatif.

### 2.8.1. LA COMPÉTENCE AGENTIVE

Forgeons un nouveau concept qui nous paraît indispensable : la *compétence agentive*. Nous définirons la *compétence agentive* comme *l'éventail des actions conventionnellement attribuées en puissance à un agent*. La compétence agentive est une fonction du nom d'agent (ou d'un groupe nominal *agent*) et les propriétés naturellement évoquées par ce nom. Plusieurs noms d'agents manifestent ainsi une compétence agentive avant leur insertion comme arguments de prédicats. Par exemple, le nom d'agent *pilote*<sup>17</sup> fait appel à un *domaine d'activité* ou une *sphère virtuelle d'influence* dans laquelle les actions d'un pilote sont non seulement *appropriées* et *normales* mais sont également *obligatoires* et de ce fait *prévisibles*. Ce concept nous paraît indispensable afin d'englober les domaines connexes de la relation d'agentivité, identifiés par Culioli (1999a : 100). Il s'agit des notions d'animé, de détermination, de télicité et d'appréciation. Soit les exemples suivant :

(84) *Le pilote a accidentellement laissé le train d'atterrissage ouvert après le décollage*

(85) *Le pilote a oublié de remonter le train d'atterrissage*

Sans le concept de compétence agentive, comment expliquer l'emploi des adverbes *accidentellement* (en 84) ou d'autres types d'adverbes traditionnellement appelés *adverbes de manière* (tels que *professionnellement*, *maladroitement*, etc.) ? Dans les exemples (84) et (85), l'action du pilote est en rupture avec la compétence agentive qu'on lui attribue dans des conditions normales. Pour ainsi dire, ne pas remonter le train d'atterrissage après le décollage représente pour un pilote une action ordinairement *inappropriée*, *anormale*, *non facultative* et *non prévisible*. Il ne doit s'agir que d'une action *accidentelle*, *erronée* et *détrimentale* – non seulement pour lui, mais également pour son équipe ou ses passagers éventuels. Sans le concept de compétence agentive, comment expliquer la portée du verbe *oublier* et l'importance de sa valeur par rapport au nom d'agent *pilote* ?

---

<sup>17</sup> Les noms d'agents sont ceux traditionnellement formés « par suffixation à partir d'un verbe » (Anscombe, 2001 : 29). Nous considérons, avec Anscombe, que cette définition est trop restrictive et nous incluons dans notre définition de nom d'*Agent*, tout nom employé dans l'identification d'un agent et qui de par ce fait sert à l'attribution d'une compétence agentive à cet agent, d'où notre exemple de « pilote » comme nom d'*Agent*.

Afin de justifier cette incongruité d'une action inappropriée dans la compétence agentive du dit *pilote*, on peut employer d'autres types d'adverbes :

(86) *Le pilote a accidentellement laissé le train d'atterrissage ouvert après le décollage*

(87) *Le pilote a délibérément laissé le train d'atterrissage descendu après le décollage*

Comme ces derniers exemples le montrent, la compétence agentive joue un rôle appréciatif et argumentatif. Dans (86) on s'approche d'une explication qui mène vers une justification ultérieure. On peut faire suivre un énoncé comme (87) avec le suivant : « lors de sa formation, le pilote a délibérément laissé le train d'atterrissage descendu afin de ressentir la résistance que cela peut créer ». On est alors dans l'argumentation. Selon Jackiewicz (1999) :

*Il existe dans la langue une multiplicité d'expressions qui modulent la signification de l'action du point de vue : (i) du degré d'intentionnalité (on peut dire qu'on a fait quelque chose volontiers, intentionnellement, exprès, dans le but de, ...) (ii) du contrôle (commencer à, s'appliquer à, interrompre, maintenir, terminer de, ... revient à dominer à degrés différents son propre « faire »), (iii) de l'investissement intellectuel (dire qu'un acte a été fait judicieusement, systématiquement, généreusement, habilement, laborieusement, intelligemment l'élève au rang d'une action), (iv) de la norme en vigueur (une action peut être louable, blâmable, permise, interdite, obligatoire, conseillée...). Dans le langage ordinaire de l'action, ces différents aspects souvent coexistent, se présupposent mutuellement, et participent ensemble à la détermination [de] ce qui compte pour action (1999 : 5-6).*

La compétence agentive encode en plus des actions, une temporalité. Les exemples suivants permettent d'illustrer ce point :

(88) *The intruder got shot by Julie*

(89) *Le cambrioleur s'est fait tirer dessus par Julie*

Dans ces exemples, les noms d'agents « *intruder* » et « *cambricoleur* » sont marqués par l'agentivité ; les suffixes morphologiques *-er* en anglais ainsi que le *-eur* en français servant explicitement à la création de noms d'agents. De façon différente, le nom propre *Julie* est aussi marqué par l'agentivité, faisant référence ainsi à un être humain auquel, à cause de la *compétence agentive*, on attribue une volition naturelle. Cependant, dans ces constructions c'est seulement les noms d'agents, morphologiquement construits, qui englobent exclusivement tout « un petit drame » pour reprendre Tesnière (1959 : chap. 48, §1). Les noms d'agents « *intruder* » et « *cambricoleur* » encodent donc respectivement « un petit drame » qui non seulement précède l'action de *Julie* mais en quelque sorte la provoque.

La compétence agentive entre alors dans le cadre de Comrie (1981 : 55) et Lambrecht (1996 : 164) en ce que les arguments d'un prédicat ont des propriétés sémantiques inhérentes et accessoires. Alors que l'opposition *animé / inanimé* reflète une propriété inhérente à l'entité, la compétence agentive englobe l'ensemble d'actions pertinentes et imputables à un agent spécifique ainsi que leur domaine de fonctionnement.

### **2.8.2. PROPRIÉTÉS PARTICIPATIVES**

François (2003) offre un résumé succinct de ses articles ainsi que des principales contributions des théories casuelles et de la conceptualisation de rôles sémantiques. Sa théorie du *différentiel de participation* inclut implicitement certains éléments de l'immixtion de Damourette et Pichon et insiste sur diverses présentations des rôles thématiques (Dowty, Foley & van Valin, parmi d'autres). Il s'appuie également sur les théories cognitives à l'instar de Langacker. François examine particulièrement les propriétés prédicatives des verbes français. Sous l'étiquette de « propriété prédicative » sont englobées les propriétés des procès ou la manière dont un procès peut être représenté. Selon François, ces propriétés prédicatives sont de deux types : les *propriétés aspectuelles* et les *propriétés participatives* :

- i. Les propriétés aspectuelles : transitionnalité, résultativité, dynamicité, persistance (des états), momentanéité
- ii. Les propriétés participatives : relationnalité, causativité, agentivité

La propriété aspectuelle de transitionnalité serait fondamentale dans la conceptualisation de l'agentivité : « [...] la représentation conceptuelle de l'agentivité diffère selon que le procès est transitionnel ou pas :

- dans le premier cas une situation initiale et une situation finale sont en vis-à-vis et si un agent participe au procès, c'est obligatoirement à titre de causateur de la transition entre ces deux situations, doté au surplus de l'aptitude à contrôler son déroulement ;
- dans le second l'agent se livre à une activité qui ne culmine pas sur un changement, c'est-à-dire dont l'effet transitionnel n'est pas donné (François, 2003 : 170).

Dans le premier cas de figure, l'agentivité de François est calquée sur une transitivité prototypique où l'agent figure dans une situation initiale et contrôle le déroulement d'un événement vers une situation finale. À plusieurs reprises, François fait équivaloir l'agentivité au « contrôle du déroulement de l'événement » (2003 : 80). Il précise que lorsque le procès est conçu comme transitionnel, la participation de l'agent implique son rôle de causateur : « [...] un agent ne peut pas participer à un procès spécifié comme transitionnel sans intervenir dans cette transition comme causateur. Sinon il serait un simple observateur et non un agent » (2003 : 171). De ce fait, François garde une dualité de l'action agentive. Si le procès est transitionnel, l'agent exécute une action causatrice. Si, par contre, l'action n'est pas transitionnelle, l'agent exerce une action préservatrice :

si [+transitionnel] : [+agentif] → [+dynamique]  
(action causatrice)

si [-transitionnel] : [+agentif] → [-dynamique]  
(action préservatrice)

Des traits conceptuels permettent de classer les prédications. Le trait [+causatif] implique un causateur alors que le trait [+agentif] implique un agent. Les deux traits ne sont pas mutuellement exclusifs car on peut encore les combiner entre eux. Le terme *agent* est donc réservé à un individu animé alors que le terme *causateur* englobe des entités comme « instance » ou « force » ainsi que conceptuellement un événement ou une activité. Une *action causatrice* implique en conséquence les traits [+causatif, +agentif]. Selon François, il s'agit d'une action de la part d'« un animé dont les agissements contrôlés causent un changement d'état du monde » (2003 : 82). Les prédications d'*activité* se distinguent quant à elles en ce qu'elles sont [-causatif, +agentif]. Dans ce cas, il s'agit des « agissements de l'agent ne causant pas de changement ou plus exactement n'étant pas conçues dans les limites de la prédication élémentaire comme causant un changement » (2003 : 82). C'est le cas par exemple de :

(90) *Marie a tricoté*

(91) *Marie a tricoté une paire de chaussettes*

D'après François, seulement le deuxième exemple est [+causatif] puisque l'introduction d'un objet direct fait que le procès devient [+transitionnel]. Par rapport à l'agentivité, maintenant, l'action de *Marie* reste la même. Elle aurait donc toujours le trait [+agentif] dans les deux exemples puisqu'elle est engagée pleinement dans une activité. Dans la perspective de Schlesinger, par contre, *Marie* aurait toujours le trait [+CAUSE] dans (90) et dans (91). Comme nous l'avons vu antérieurement, le traitement du « cas agent » par Schlesinger implique le changement, la causation et le contrôle. Préciser ce qui est une cause revient à une spécification sur la nature de la causation en elle-même. On attribue à *Marie* dans (90) alors les traits [CAUSE +act -aff]. Pour ainsi dire, *Marie* est engagée dans une activité [+act] qui

n'affecte pas un objet externe [-aff]. Dans l'exemple (91), par contraste, les traits [CAUSE +act +aff] sont mobilisés. Le sous-trait [+aff] est introduit à cause de la présence de l'objet direct en *une paire de chaussettes*.

Le terme *transitionnel* de François implique donc une *transitivité*. À ce sujet, et d'après Blinkenberg, il y a des verbes qui ne sont ni transitifs ni intransitifs. C'est le cas par exemple du verbe *manger*. Le sens de *manger* « est complet ou non suivant les situations ; le sémantisme en jeu, au moment de la mise en moule de la phrase est celui de la phrase entière » (1960 : 23). Dans l'optique de Blinkenberg, l'exemple (90) est alors « incomplet » car la transitivité requiert une « incomplétude » nécessairement d'ordre « intrinsèque » (1960 : 22). L'exemple (91) montre, par opposition, « une orientation du verbe vers un objet extérieur » (1960 : 22). En conséquence, *tricoter* dans (90) est « incomplet »<sup>18</sup> tandis qu'il est « complet » dans (91).

## 2.9. BILAN DE CHAPITRE

Dans ce chapitre nous avons examiné différentes manières d'aborder les rôles thématiques. Le rôle thématique d'agent est primordial pour l'agentivité qui ne se conçoit pas sans un agent animé. Nous avons défini un nouveau concept appelé la *compétence agentive*. Il s'agit de *l'éventail des actions conventionnellement attribuées en puissance à un agent*. Et nous avons vu comment ce concept peut influencer l'évaluation du taux d'agentivité dans les constructions. Nous avons également vu l'agentivité dans une perspective de saillance énonciative. Dans cette optique, l'agentivité reste une relation privilégiée ce qui fait qu'elle a tendance à faire figurer en position de sujet syntaxique un agent animé. Enfin, nous avons vu que l'agentivité peut s'étendre dans une chaîne actionnelle.

---

<sup>18</sup> Il s'agit en effet d'une construction absolue.

## CHAPITRE 3

### L'agentivité et la causativité – Deux modes de causation subjective

*« Il y a donc un clivage primordial, essentiel, entre l'agentif et le non-agentif. Bien des structures linguistiques reposent sur cette distinction » (Bossong, 1998 : 198).*

#### 3.0. INTRODUCTION

Dans ce chapitre nous examinerons la place de l'agentivité dans le schéma général de la causation. Au premier abord, l'agentivité est étroitement liée à la fois à la causalité et la causativité. Dans la tradition française, la causativité est souvent synonyme de la factitivité. Nous discuterons s'il y a lieu ou non de distinguer ces deux concepts. En plus, nous verrons que la causativité peut être abordée sur deux plans : celui de la diathèse active et celui de la diathèse passive. La causalité, la causativité est l'agentivité sont en outre liées au concept abstrait de transitivité. La transitivité implique à la fois, une conceptualisation sémantique et

une conceptualisation syntaxique. Au fur et à mesure, nous proposerons des schémas sur la transitivité, l'agentivité et la causativité.

### 3.1. LA TRANSITIVITÉ

#### 3.1.1. TRANSITIVITÉ PROTOTYPIQUE, SÉMANTIQUE ET SYNTAXIQUE

Le mot *transitivité* vient du latin *transitivus*. D'après Blinkenberg,

*causa (ou actio) transiens s'oppose à causa (ou actio) immanens et indique une cause ou une action qui modifie un autre 'être' que l'agent lui-même, ce dernier étant impliqué seul dans une actio immanens (1960 : 12).*

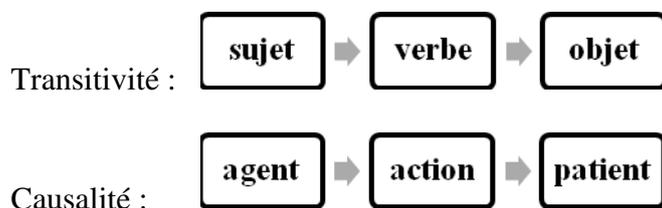
À l'origine, la notion de *transitivité* est liée à la conceptualisation de la phrase active avec deux participants. La « transitivité prototypique » de Hopper & Thompson (1980) opère dans cette optique. La transitivité prototypique s'inscrit dans une situation agentive. L'action dénotée par le verbe est conçue comme si elle transitait ou était transférée d'une première entité sur une deuxième entité. La transitivité est donc à la base un phénomène sémantique. Cependant, la transitivité dans une optique grammairienne est devenue un phénomène syntaxique (Desclés, 1998). Delechelle (1987 : 12) mentionne que Poutsma (1929 : 45) discutait le problème de la transitivité comme phénomène sémantique ou syntaxique.

Par transitivité syntaxique, on fait référence aux verbes qui peuvent prendre un complément d'objet. On insiste ici sur la possibilité de prendre un objet direct et non sur la nécessité de cet objet. La transitivité conçue de cette manière est liée à la notion de valence verbale et les places qu'elle permet d'instancier syntaxiquement. Il faut pouvoir avoir « un troisième membre de la phrase sur lequel pourrait porter la transitivité » (Blinkenberg, 1960 : 22). La transitivité, comme phénomène syntaxique saturé, implique donc un « schéma ternaire » (Augustin, 1987 : 52). La transitivité sémantique reposerait par contraste sur le *passage* d'une action d'un agent sur un patient (Delechelle, 1987 : 11-12). Il s'agit du « caractère intrinsèque » (Blinkenberg, 1960 : 22) du rapport entre l'agent et l'agi.

Selon Augustin (1987 : 55), le problème de la transitivité englobe ainsi deux paradigmes dont l'un est syntaxique et l'autre « sémantico-référentiel ». Ces paradigmes s'étendent sur deux domaines différents mais se recouvrent partiellement (1987 : 52). Selon Augustin, la transitivité est trop souvent associée à la causalité extralinguistique. Augustin, plaide pour une dissociation entre transitivité et causalité :

*Les traits que l'on désigne d'ordinaire comme caractéristiques de la transitivité, en particulier un certain dynamisme, une certaine tendance à reproduire l'agentivité du monde extralinguistique, ne sont en réalité que des effets de sens produits par la conjonction de différents paramètres : le sémantisme des trois constituants d'une part, et les statuts des relations entre constituants d'autre part (1987 : 57).*

Dans cette optique, l'agentivité du monde extralinguistique ne doit pas être transposée sur les énoncés. Cependant, la schématisation ci-dessous nous permet de voir que les deux notions sont complémentaires :



À notre avis, la transitivité serait une généralisation abstraite basée sur un schéma de causation. La causalité et l'agentivité en linguistique seraient donc l'actualisation de la transitivité sémantique abstraite. L'agentivité recouvrerait le domaine de la causalité comme une spécification de la nature de l'agent dans la relation de causation.

### 3.2. LE « MONSTRE LINGUISTIQUE »

Selon Augustin, l'énoncé fameux en *John killed Mary* (« Jean a tué Mary ») qui est souvent présenté comme le prototype de la transitivité est « une sorte de monstre linguistique » (1987 :

58). Des exemples de ce type auraient contribué à l'amalgame de la transitivité à l'agentivité d'après Augustin. Le problème de ce genre de phrases s'opère sur deux niveaux. D'abord, au niveau du verbe : le verbe *kill* (tuer) est sémantiquement saturé. Il déclenche des réflexes extralinguistiques. En second lieu, au niveau de l'énoncé global, il y a une transitivité sémantique forte, ce qui n'est pas le cas par exemple des verbes comme *manger* ou *chanter*. Ces derniers verbes seront classés comme transitifs malgré leurs emplois souvent intransitifs (appelés généralement absolus) :

(1) *John ate*  
[Jean a mangé]

(2) *Mary sang*  
[Marie a chanté]

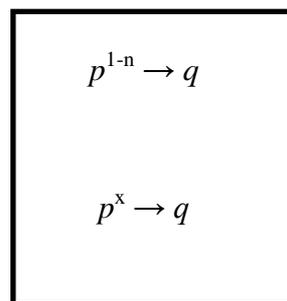
Leur statut de verbe transitif réside cependant dans la « possibilité d'instancier la place syntaxique /*objet*/ » (Augustin, 1987 : 53). On rappelle que selon Blinkenberg (1960 : 22-23), « [c]es verbes ne sont donc en eux-mêmes ni transitifs ni intransitifs ». D'après Delechelle, un « très grand nombre de verbes anglais peuvent s'employer à la fois comme transitif et intransitif : le problème de la transitivité joue donc un rôle important dans la syntaxe de l'anglais. (1987 : 13). Dans cette optique, la transitivité peut être abordée comme « une catégorie du verbe ou de la phrase » (1987 : 13). L'utilité de concevoir la transitivité dans un cadre phrastique est évoquée dans Halliday : « *Transitivity is thus defined in terms of paradigmatic and syntagmatic relations in the clause, not be the classification of verbs as 'transitive' or 'intransitive'* » (1967 : 52 ; dans Delechelle, 1987 : 13). Blinkenberg signale que le « problème de la transitivité » réside précisément dans les « verbes transitivement bivalents [qui] nous placent au centre même du problème de la transitivité, au point de contact de la sémantique et de la syntaxe » (1960 : 23).

Cette dernière perspective ne résoudrait cependant pas toutes les questions concernant le statut de la transitivité en linguistique. Selon Delechelle :

*Si l'on s'en tient à l'idée que la transitivité est une propriété du verbe on ne dépassera pas le niveau lexical, ce qui est bien sûr insuffisant. Mais si on veut faire de la transitivité une catégorie de la phrase, le concept devient alors extrêmement vaste, parce qu'il recouvre l'ensemble des relations syntaxiques et sémantiques entre le verbe et ses arguments (Delechelle, 1987 : 25).*

### 3.3. SCHÉMA DE CAUSATION

La représentation traditionnelle d'une relation de causation est  $p \rightarrow q$ . Mais comme nous l'avons vu, identifier la cause de quelque chose ne serait qu'identifier une de ses causes car exprimer une relation de causation est, en effet, une opération énonciative de sélection de la part d'un sujet énonciateur. C'est ainsi que nous schématiserons une relation de causation qui prend en compte cette opération énonciative de la manière suivante :



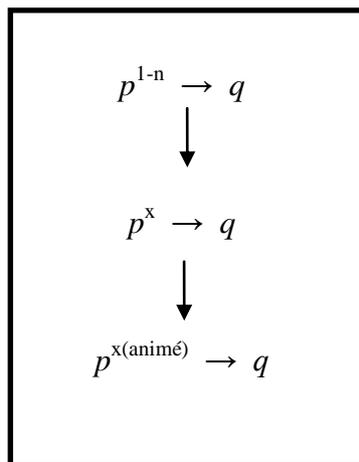
où  $p^x \rightarrow q$  serait la réalisation en énoncé d'une opération énonciative de focalisation de cause à partir de  $p^{1-n} \rightarrow q$ , c'est-à-dire l'ensemble de causes infinies de quelque chose, que cela soit des causes réelles ou imaginées, empiriques ou idéologiques.  $P^x$  serait alors l'expression pragmatico-linguistique qui fait apparaître un élément contrôleur de  $q$ .

Notre conceptualisation de causation engage forcément une relation entre un agent énonciateur et son énoncé. Cet énonciateur met en scène, pendant son énonciation, un scénario et une représentation. Ceci diffère des conceptualisations de la causation qui en fait soit une relation entre deux propositions soit une relation entre deux événements soit une relation entre un agent (quelle qu'en soit la définition) et un événement / état résultant.

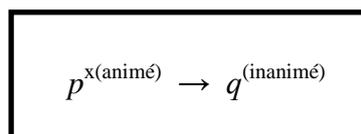
Suivant notre conceptualisation, c'est finalement en s'interrogeant sur la nature du  $p^x$  que nous découvrons l'agentivité à proprement parler. Il s'agit du trait *animé / inanimé* développé chez Foley et van Valin (1984).

### 3.3.1. IL Y A TOUJOURS UN ACTEUR

Examiner l'agentivité linguistique équivaut à examiner le rapport causal entre deux entités en se concentrant en particulier sur la nature de la coordonnée de  $p^x$  dans une relation causale. Ainsi formulé, il y a une grande similitude entre la causation en général et la causalité en linguistique. L'agentivité surgit lors de la découverte d'un agent animé (et le plus souvent un animé humain) en relation de causation. L'opération énonciative pourrait être schématisée comme :



Typiquement, à part l'agent, la relation de causation voit figurer un objet physique de sorte que :



représenterait l'agentivité prototypique. L'agentivité prototypique est donc l'instanciation idéale d'une transitivité abstraite. Mais on peut avoir également un autre participant animé sur la coordonnée *q*, voire le même agent dans une co-référence et une identification. C'est le cas de l'auto-agentivité ou d'une action réfléchie. Selon François : « l'agentivité et la causation peuvent être considérées comme des propriétés de la conceptualisation d'un procès réalisé » (1989 : 254). Il y a donc toujours un événement qui a eu lieu et un état résultant de l'événement.

L'éventuelle distinction entre la causalité (ou causativité) et l'agentivité n'est peut-être pas pertinente cognitivement. La relation entre la cause et l'effet n'est surtout qu'un rapport entre deux entités. La nature spécifique de l'entité causatrice (la coordonnée *p*), en termes pragmatiques, a très peu de conséquences sur la relation causale primaire. Toute conceptualisation d'une relation causale est en fonction d'un état final ou résultant. Pour ainsi dire, c'est l'aboutissement qui compte. L'assignation d'une cause vaut en tant qu'identification d'une des choses qui pourraient éventuellement avoir empêché l'état résultat ultérieur. C'est donc toujours l'aboutissement qui importe cognitivement. La spécification de la nature de l'entité causatrice est une opération énonciative de sélection. Car nous l'avons vu, il s'agit d'identifier une cause parmi un foisonnement d'autres causes. Une relation causale est en effet perçue de l'extérieur et à partir de la position résultante. Cela revient à dire, par conséquent, que les concepts de causalité et d'agentivité sont amalgamés sur le plan cognitif.

En tant qu'êtres humains nous avons une tendance à vouloir expliquer les choses qui se produisent comme le résultat d'une intervention humaine et délibérée. Ceci semble être un comportement humain normal quant à l'assignation de la responsabilité ou du contrôle des événements et des actions. Ce procédé d'assigner une « main » intentionnelle et contrôlant se voit à travers des langues anciennes. Des événements météorologiques pourraient être expliqués non en tant qu'événements spontanés et naturels mais comme le travail des dieux. La trace de cette conceptualisation se trouve dans des langues modernes comme le français où les phénomènes météorologiques se disent en « il » (c'est-à-dire comme une action humanisée et délibérée).

Ce fait conduit à considérer des actions qui se sont grammaticalisées sans acteurs. Selon Tesnière : « [l]es verbes **sans actant**<sup>19</sup> expriment un procès qui se déroule de lui-même, sans que personne ni rien y participe » (1959, chap. 50, § 6 : 106). Du latin *pluit*, le français a donc gardé l'action sans l'acteur dans une forme identique sur le plan grammatical de l'action avec un acteur virtuel maintenant en « il ». En français, c'est donc la forme impersonnelle qui descend de cette conceptualisation agentive du monde. Tesnière (1959), remarque qu'en anglais, on dénote les phénomènes météorologiques comme des états car on dit « *it is cold* » et « *it is raining* » etc. tandis qu'en français, on perçoit les phénomènes météorologiques comme des actions d'où l'emploi du verbe *faire*. On dit effectivement « Il fait du soleil » et « il fait chaud » comme s'il y avait un acteur quelque part dans le monde qui fait (la météo).

Pour nous, la nature du *degré de participation* d'un agent authentique à une action est indispensable pour toute théorisation sur l'agentivité. Sur ce sujet, la notion d'*immixtion* de Damourette et Pichon (1911-1940) offre un traitement unique. Il s'agit des immixtions *exécutive, causative, tolérative* et *connective* (cf. le chapitre 4). Les dix types de causation de Talmy (2003 : 69-70) (cf. chapitre 2) apportent également un autre raffinement de l'agentivité. Cependant Talmy se heurte au problème traditionnel de l'intention et de sa portée. L'agentivité de Talmy implique trois « événements » : 1) un événement d'intention ; 2) un événement de volition ; et 3) dans le monde réel un événement physique (les parties du corps bougent) (2003 : 167).

Comme nous l'avons vu antérieurement, on ne peut pas attribuer réellement une intention à un agent (cf. Anscombe, 1957). Nous sommes des observateurs d'événements et non des intentions. Il ne peut y avoir qu'un événement physique qui se passe dans le monde. À notre avis, le traitement de Talmy confond donc l'agir au plan empirique (il parle des parties du corps qui bougent) et la construction linguistique de l'agir. L'intention n'est pas dans le monde des actions. L'intention opère dans le monde des opérations énonciatives.

---

<sup>19</sup> En gras dans le texte.

La causalité inclut différents types de causation agentive et non agentive. L'intention et la volition sont en conséquence des notions distinctes pour Talmy (2003 : 9). Et les agents se distingueraient en fonction de l'état résultant qui serait voulu ou non. Nous apporterons la précision suivante : si l'état final est construit énonciativement comme voulu, l'énonciateur conçoit l'animé principalement concerné comme un agent prototypique. Il s'agit d'un agent prototypique, toutes théories confondues. Ce type d'agent se voit alors attribuer l'intention, la volition et le contrôle (par rapport à sa propre action) et la cause et le changement sur l'entité externe rencontrée. Si l'énonciateur construit l'état final comme non voulu, par contre, il conçoit alors l'animé principalement concerné comme un agent non prototypique. Dans ce cas de figure, l'agent non prototypique est un *acteur* dans la terminologie de Talmy (2003 : 167) ou un *agent non intentionnel* (François, 2003). Le critère d'intention permet de nuancer le *degré de participation* d'un agent.

### 3.3.2. L'AGENTIVITÉ – UN RAPPORT PARTICULIER DE CAUSATION

La différence entre l'agentivité et la causalité s'apprécie à travers l'exemple de Damourette et Pichon (1911-1940 : §1975) pris de J. Mercier des Rochettes dans *Contribution à l'étude des rapports de la tuberculose et de la syphilis héréditaire* (chap. I, p.16) :

(3) *Il rapporte même l'observation d'un enfant hérédosyphilitique phtisique guéri **par** lui **PAR**<sup>20</sup> le mercure.*

Selon Damourette et Pichon, chacun des éléments introduits par la préposition *par* « peut isolément être conçu comme l'agent du passif » car « Baumes a guéri l'enfant » et « Le mercure a guéri l'enfant » (1911-1940 : §1975), sont des assertions vraies. Cependant, à la voix active :

---

<sup>20</sup> En italique dans le texte. Le gras est de nous.

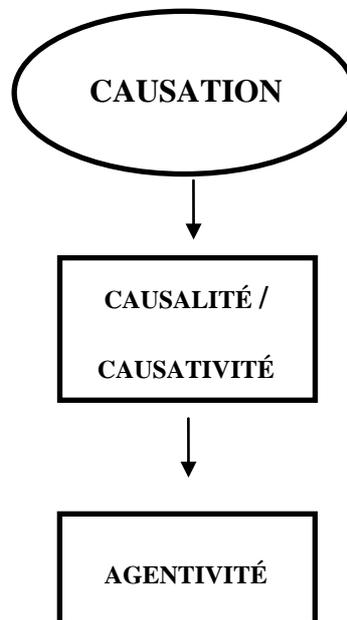
[...] la seule transposition possible est : 'Baumès a guéri en effet l'enfant par le mercure'. Absurde serait la phrase : 'Le mercure a guéri une enfant par Baumès', car il faudrait supposer que c'est le mercure qui a utilisé le médecin pour guérir l'enfant [...] (1911-1940 : §1975).

L'agentivité et la causalité quoique apparentées ne sont pas des synonymes. Sans la distinction nécessaire entre l'agentivité et la causalité, nous n'aurons pas de procédé afin de discriminer l'action du médecin sur son patient et l'action du mercure sur le patient. Car il y a bien deux types d'action. Le geste de guérison du médecin est son action. Le mercure par contre exhibe une action sur le patient.

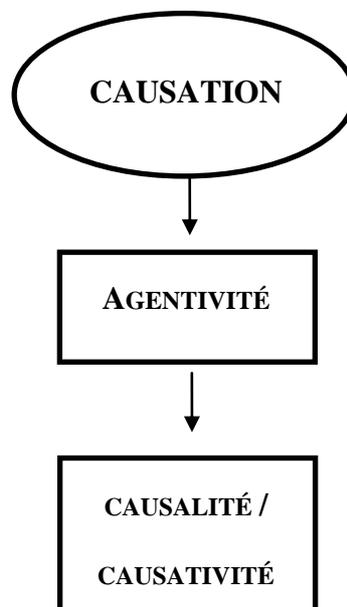
L'action du *médecin* (une entité animée et humaine) est généralement intentionnelle et contrôlée. Le médecin est agentif. Par contre, l'action qu'exerce le *mercure* est causative. L'action du mercure n'est ni intentionnelle ni contrôlée. Le critère de contrôle paraît donc discriminant. Si nous suivons l'optique de Talmy jusqu'au bout, le médecin comme *acteur* agit mais ne réussit pas à guérir tandis que le médecin comme *agent* guérit. Dans la perspective de Schlesinger, le *mercure* serait classé comme l'instrument que le médecin (en tant qu'agent) manipule. Toutefois, il s'agit toujours d'une relation de causation vue de l'extérieur et de la position post-résultante, car on constate que l'enfant a été guéri.

Ce que cet exemple (en 3) nous fait remarquer c'est la confrontation et la coordination des notions d'agentivité et de causalité ; Elles sont apparentées mais distinctes. Sur le plan général de la causation comme l'actualisation d'une transitivité abstraite ces deux notions y figurent.

On pourra avoir soit le schéma suivant :



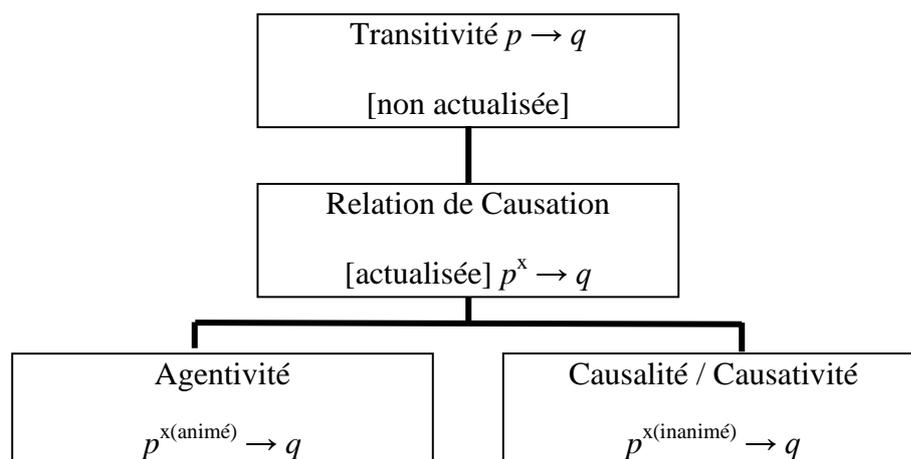
soit le schéma suivant :



où l'agentivité serait la forme prototypique de la causation. Ce dernier schéma nous paraît alors plus représentatif du phénomène. À partir de l'exemple (3), nous observons que la cause (*le mercure*) peut être enchâssée sous l'agent (*le médecin*). En d'autres termes, l'agentivité permet de recevoir une causalité mais non l'inverse. Le traitement de Schlesinger confirme donc la hiérarchie des rôles thématiques. L'instrument est une cause qui tombe sous l'agentivité d'un agent.

Il n'y a cependant pas de forme ou marqueur prototypique de la causation mais une relation sémantique impliquant plusieurs formes linguistiques ainsi qu'une intuition pragmatique. L'agentivité se distingue donc de la causation en général par la spécification sur la coordonnée *p* (qui se voit assigner le trait [+animé]). L'agentivité est d'entrée plus subjective que la causalité. La causalité présente l'événement plus « objectivement » car sans acteur et donc sans opération de spécification sur la coordonnée *p*.

Nous sommes maintenant en position de proposer le passage d'une transitivité opérant à un niveau cognitif abstrait à la réalisation énonciative d'instanciation de l'agentivité ou de la causalité :



### 3.4. CAUSATIVITÉ & FACTITIVITÉ

Dans cette section, nous aborderons le trio de termes *causativité*, *factitivité* et *agentivité indirecte*. Dans la grammaire et la linguistique française, le terme *factitif* est souvent synonyme du terme *causatif*. Il s'agit donc d'un sous-ensemble de phénomènes classés sous la grande catégorie de la causation. Le terme *factitif* est dérivé du latin *factitare*, lui-même le fréquentatif de *facere* qui veut dire « faire ». « *Factitare* » signifie donc « faire souvent, habituellement ». En français, le terme *factitif* veut dire « causal, causatif, annonciateur, avant-coureur ». Il est employé pour dénoter les périphrases verbales en *faire + infinitif* et aussi *laisser + infinitif* suivant Gougenheim (1929 : 310) et Blinkenberg (1960 : 104). Le terme indique que le sujet grammatical fait de manière à causer quelque chose à se produire (voir Ruwet, 1972b). Le sujet grammatical de la construction factitive ne fait pas directement l'action de l'infinitif mais fait de sorte qu'elle soit faite.

D'après Arrivé *et al.* (1986 : 268), le terme *factitif* peut faire référence à deux réalités. En premier, le terme désigne le « rôle sémantique de l'objet ou de l'être qui résultent de l'action décrite par le verbe ». En second, le terme désigne certaines constructions qui « présentent le sujet comme exerçant sa volonté sur un autre sujet ainsi amené à effectuer le procès » (Arrivé *et al.*, 1986 : 268). Dubois *et al.* reprennent cette deuxième acception : « Le causatif, ou factitif est une forme verbale qui exprime que le sujet fait en sorte que l'action ait lieu, au lieu de la faire directement lui-même » (1973 : 78-79). Il s'agit donc d'un lien causal indirect ou dans notre optique, d'agentivité indirecte. Gougenheim parle d'ailleurs de la construction factitive comme d'une « véritable périphrase de voix » (1929 : 310) qui sert à décrire « l'activité indirecte » (1929 : 310) du sujet grammatical.

Il y a cependant une marge interprétative par rapport à ces deux termes. D'après Tesnière, les mots *causatif* et *factitif* sont synonymes :

*L'opération qui consiste à augmenter d'une unité le nombre des actants constitue ce que l'on appelle la diathèse causative, que les grammairiens allemands désignent généralement par le terme de diathèse factitive* (Tesnière, 1959 : 260 [chap. 107, §8]).

On peut cependant tenter de différencier les termes *causatif* et *factitif*. Selon Dubois *et al.* : « On distingue parfois le *factitif*, qui exprime une action que l'on fait faire à quelqu'un, spécifié ou non, et *causatif*, qui exprime un état résultant de l'action que l'on a faite » (1973 : 78-79). Et selon Blinkenberg, la factitivité sert au « passage de l'intransitivité à la transitivité » (1960 : 103). Lazard fait quant à lui une distinction entre ces deux termes :

*Il vaut la peine de distinguer 'causatif' et 'factitif'. J'appelle causatifs les tours dérivés de verbes intransitifs, factitifs ceux qui sont dérivés de verbes transitifs : 'faire tomber qqn.' Est causatif, 'faire qch. à qqn.' est factitif* » (Lazard, 1994 : note de bas de page, 164).

Dans cette optique, selon Lazard, « [l]es verbes factitifs sont triactanciels par définition » (1994 : 164). Ce point est également partagé par Pottier (2000) qui fait une distinction entre le causatif et le factitif.

### **3.4.1. APERÇU DU MARQUAGE DE L'OPPOSITION CAUSATIF / FACTITIF**

Il s'avère que l'opposition entre le causatif et le factitif est pertinente et réellement opératoire dans certaines langues (par des procédés morphosyntaxiques ou phonétiques). Pottier avance par exemple que bien des langues « distinguent nettement le causatif du factitif » en donnant l'exemple du *guarani* qui emploie *mbo / mo* pour le causatif et *uka* pour le factitif (2000 : 77). Regarderons ici quelques exemples de cette opposition.

#### **3.4.1.1. LES MORPHÈMES *FA'A* ET *HA'A* EN TAHITIEN**

Mentionnons que Lazard & Peltzer (2000) évoque Saranga (1983) qui examine les morphèmes *fa'a* et *ha'a* qui dans la langue tahitienne servent à créer des verbes causatifs et des verbes factitifs. D'un côté, le morphème *ha'a* « évoquerait l'idée d'une action exercée directement, personnellement par l'agent » et de l'autre *fa'a* « impliquerait une action indirecte, faisant appel à un agent intermédiaire ou à quelque moyen utilisé par l'agent pour

aboutir à un certain résultat » (2000 : 225). Avec des lexèmes de type nominal, les morphèmes *fa'a* et *ha'a* forment des verbes agentifs (Lazard & Peltzer, 2000 : 225) :

(4) *'ahu* « vêtement »                      *fa'a'ahu* « vêtir »

(5) *pape* « eau »                              *ha'apape* « transformer en eau, liquéfier »

À partir de Lazard & Peltzer (2000 : 225), quelques exemples de verbes agentifs uniactanciels et biactanciels qui deviennent des verbes factitifs sont illustrés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous :

Tableau 1 : Verbes uniactanciels qui deviennent causatifs

AGENTIFS UNIACTANCIELS	AGENTIFS BIACTANCIELS (CAUSATIFS)
<i>haere</i> « aller, marcher »	<i>fa'ahaere</i> « faire aller, marcher »
<i>'ori</i> « danser »	<i>fa'a'ori</i> « faire danser »
<i>reva</i> « partir »	<i>fa'areva</i> « faire partir ; se mettre à partir »

Tableau 2 : Verbes agentifs biactanciels qui deviennent factitifs

AGENTIFS BIACTANCIELS	FACTITIFS
<i>'amu</i> « manger »	<i>fa'a'amu</i> « faire manger, nourrir »
<i>rave</i> « faire »	<i>fa'arave</i> « faire faire »
<i>tai'o</i> « lire »	<i>fa'atai'o</i> « faire lire »

Dans certains cas, les deux préfixes sont combinables sur la même base :

(6) *mana'o*                                      « penser »

(7) *ha'a-mana'o*                              « penser activement, se rappeler »

(8) *fa'a-ha'a-mana'o*                      « faire en sorte que qqn se rappelle  
rappeler (qqch. à qqn) »

### 3.4.1.2. LES MORPHÈMES –PA- ET –RE EN DEURI

Jacquesson (2005) fait un développement similaire par rapport au deuri (langue tibéto-birmane d'Assam) où le morphème –*pa*- indique « faire faire qqch à qqn » (2005 : 149) :

(9) *yo* « couper »                      *yo-pa-* « faire couper »

(10) *su* « laver »                      *su-pa-* « faire laver »

(11) *niya-* « cuisiner »              *niya-pa-* « faire cuisiner »

Jacquesson donne des exemples du morphème –*re* qui sert à la création des verbes à la fois factitifs et bénéfactifs. Ces types de bénéfactifs visent toutefois quelqu'un d'autre que le sujet. Il s'agit de « faire qqch mais pas pour soi (souvent pour autrui) » (2005 : 149). Le verbe *ha* « manger », par exemple, désigne l'activité à titre individuel. Avec l'ajout du morphème –*re* sur cette base, le bénéfactif créé donne le sens de « nourrir » :

(12) *ha-* « manger »              *ha-re-* « nourrir »

(13) *la-* « prendre »              *la-re-* « donner »  
(Jacquesson, 2005 : 151).

### 3.4.1.3. LES MORPHÈMES PA- ET FA- EN NÊLÊMWA

Bril (2002 : 166-167) examine les morphèmes *pa-* (causatif) et *fa-* (factitif) en nêlêmwa (un dialecte d'une des vingt-huit langues parlées en Nouvelle-Calédonie). Le préfixe *fa-* est factitif et il est privilégié avec un argument « soit humain ou animé, susceptible de contrôle et d'agentivité » (2002 : 166). Le préfixe *pa-* sert à créer des verbes causatifs à partir des verbes « intrinsèquement intransitifs ou statifs ». Pour ainsi dire, l'ajout du morphème *pa-* rend un verbe bivalent :

(14) *boram* [se baigner]      *pa-borame* [baigner (l'enfant)]

(15) *ap, awi* [rire de qqn]      *fa-awi-(lî)* [faire rire de (qqch.)]

(16) *i*                      *fa-awi*              *âlô*      *ma(h)leena*  
3sg                      fact-rire.tr.      enfant      ces.déict  
« elle fait rire les enfants »  
(Bril, 2002 : 167).

### 3.5. LA CONSTRUCTION FACTITIVE NON PRONOMINALE

En français la construction factitive principale est la périphrase verbale en *faire* + *infinitif* qui introduit un nouvel actant. Ce nouvel actant occupe ainsi un rôle indirectement agentif car il n'est pas le prime agent :

(17) *Jean danse*

(18) *Caroline fait danser Jean*

Suivant Pottier, les verbes factitifs ajoutent « un agent médiateur » (2000 : 181) qui est le « causateur de l'événement ». Dans (17), *Jean* est impliqué dans une activité auto-agentive (cf. Talmy et la section 2.5.1. du chapitre 2)<sup>21</sup>. Il n'y a de ce fait pas d'affectation externe à *Jean*. En (18), l'ajout d'un actant supplémentaire fait que *Caroline* occupe un rôle d'*agent médiateur* et *causateur*. Si par opposition, « la relation de 'causation' existe déjà » (Pottier, 2000 : 77), le sujet serait un *agent factitif* comme dans l'exemple suivant :

(19) *Marie découpe le poulet*

(20) *Jean fait découper le poulet à Marie*

(21) *Jean fait découper le poulet par Marie*  
(Pottier, 2000 : 78).

---

<sup>21</sup>Talmy (2003 : 69-70) propose dix types de causation où l'agentivité n'est pertinente que quatre fois. Il s'agit de : « *author causation* », « *agent causation* », « *self-agentive* » et « *inductive causation* ». Les causations de type *agent* et de type *auteur* se distinguent en ce que le résultat est prévu ou non. Les causations de type *auto-agentif* (faire soi-même) ou *incitatif* (faire faire à quelqu'un) se distinguent en ce que l'agentivité concerne une seule personne ou l'agentivité d'un tiers causé par un instigateur distinct.

L'énoncé en (19) est déjà causatif car biactanciel : l'action de *Marie* « transite » et « termine » sur le *poulet*. Dans (20) et (21), l'action du prime agent (*Jean*) s'exerce sur ce deuxième agent (*Marie*) qui lui-même agit en sa propre manière. Les deux derniers exemples offrent l'occasion de constater que l'agentivité indirecte de *Jean* est nuancée avec les différentes prépositions. Avec la préposition *par*, il s'agit d'un faire faire neutre. Cependant avec la préposition *à*, c'est comme si *Jean laissait découper le poulet à Marie*. Il s'agit d'une agentivité indirecte mobilisant le privilège et le consentement.

Il y a des avantages à différencier le causatif et le factitif ne serait-ce qu'en termes de la transitivité. Le causatif serait alors une sorte de dérivation du verbe intransitif à un seul actant. Pour le factitif, l'action de l'agent médiat (ou l'instigateur) doit s'exercer sur un deuxième agent qui effectue le procès décrit par le verbe. Il s'agit donc d'une double transitivité avec ses propres caractéristiques. Soient les exemples suivants :

(22) *Paul fait laver sa voiture par son fils*

(23) *Julie fait vendre sa maison par Century 21*

Dans ces derniers énoncés, *Paul* délègue la tâche de laver la voiture à *son fils* et *Julie* donne la responsabilité à *Century 21* en ce qui concerne la vente de sa maison. Il y a donc une *soustraction* car l'action de l'agent médiat est déléguée à *l'agent effectueur*. La différenciation de Lazard permet alors de concevoir ces derniers exemples en tant que factitifs où une relation inter-sujets s'installe (éventuellement dû à la contrainte, la coercition, etc.).

La modalisation factitive recouvre pourtant plus que « mandater » ou « déléguer une tâche ». Comme catégorie modale, Greimas propose que le factitif soit « un des universaux pouvant rendre compte de nombre de pratiques signifiantes humaines » (1976 : 95). Dans cette optique, la relation factitive concerne également les concepts de communication et de représentation. Selon Greimas, « La modalité factitive s'exerce en amont et fonctionne comme une sorte de stimulant, susceptible de susciter la mise en marche de la compétence d'un sujet autre » (1976 : 95). Nous sommes donc à la fois dans une théorie de l'action et dans une théorie de la manipulation (Greimas, 1976 : 96).

D'un autre côté, l'opposition *causatif/factitif* n'est pas fondamentale par rapport aux langues comme l'anglais et le français. Pour ainsi dire, dans ces deux langues, il n'y a pas de marqueur spécifique qui permette de distinguer le factitif du causatif. Et dans notre optique, les deux termes sont synonymiques. Nous continuerons désormais à les employer de manière interchangeable. Ce qu'il faut cependant remarquer est qu'en anglais, on parle d'*auxiliaires causatifs* tandis qu'en français on parle d'*auxiliaires factitifs*. Il s'agit principalement des verbes comme *get, make, force, cause, have et keep* en anglais et des verbes *faire, laisser et voir* dans leurs formes non pronominales et pronominales en français.

### 3.5.1. COMPLEXITÉ DE LA VOIX TRANSITIVE

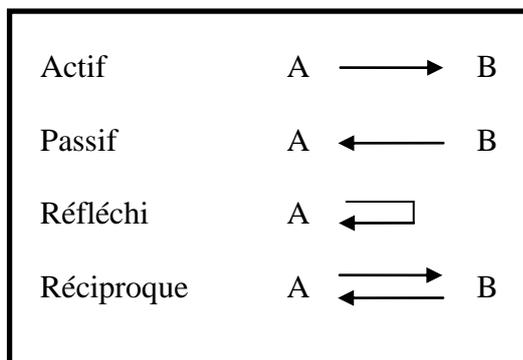
Certains verbes sont intrinsèquement factitifs tels que *montrer* qui veut dire « faire voir » et *apprendre* qui veut dire « faire connaître » (Lazard, 1994 : 165). Dans l'optique tesnièreenne, *renverser* « c'est faire tomber », *tuer* c'est « faire mourir » et *donner* c'est « faire avoir ». Et selon Greimas, *persuader* c'est « faire croire » (1976 : 95). Encore une fois, cet ensemble de verbes (*montrer, apprendre, renverser, tuer, donner, persuader, etc.*) est *causatif/factitif*. En plus de l'introduction d'un nouvel actant, le causatif/factitif dans sa globalité peut être abordé de deux manières : à la diathèse active et à la diathèse passive (Tesnière, 1959 : chap. 108, §2). De ce fait, il peut y avoir un *causatif/factitif actif* et un *causatif/factitif passif*.<sup>22</sup>

D'abord, en ce qui concerne les diathèses, nous suivons l'approche de Tesnière (1959 : chap. 100, §°10) qui propose un schéma des quatre « sous-voix » ou « diathèses » de la **voix transitive**. Il s'agit de l'*actif*, le *passif*, le *réfléchi* et le *réciproque*. Selon Tesnière : « Si l'actif et le passif sont ainsi les diathèses fondamentales de la voix transitive, ce ne sont pas les seules, car on peut encore les **combiner** entre elles » (1959 : chap. 100, §°7). Le schéma ci-dessous représente les quatre diathèses de la voix transitive selon Tesnière (on remarque que chacune d'entre elles peut être transcrite dans les termes d'une orientation du prédicat).

---

<sup>22</sup> Sur le passif, voir la section suivant.

### Quatre diathèses de la voix transitive selon Tesnière (1959)



En ce qui concerne le sens réfléchi, c'est comme si « [l'action] avait été réfléchi par un miroir » (1959 : chap. 100, § 8). Le sujet grammatical y est donc à la fois l'agent et le patient, c'est-à-dire l'instigateur et le bénéficiaire de sa propre action. En d'autres termes, le sujet est construit à la fois comme l'origine et le point d'arrivée d'un état (Vallet, 2006 : 256).

(24) *Alfred se mire*

(25) *Alfred et Bernard s'entretiennent*

Pour illustrer la différence entre le réfléchi et le réciproque, Tesnière, propose le schéma suivant (1959 : chap. 105, § 1) :

Réfléchi	= actif + passif (successivement)
Réciproque	= actif + passif (simultanément)

Le réciproque est donc doublement agentif car « toujours au pluriel [...] puisqu'il s'agit de **deux** procès parallèles » (1959, chap. 105, § 2). En d'autres termes « chacun des deux actants [joue] à la fois le rôle actif dans l'une et le rôle passif dans l'autre » (1959 : chap. 100, § 9).

### 3.7. LE PASSIF : STRATÉGIE DE MISE À L'ÉCART DE L'AGENTIVITÉ

Avant de reprendre l'analyse de la construction *causative / factitive* qui peut être abordée à la diathèse active et à la diathèse passive, dans cette section, nous aborderons brièvement le passif. Dans l'optique qui est la nôtre, le passif est un outil de mise à l'écart de l'agentivité. Passiver revient à mettre l'agentivité au second rang en termes d'importance et d'information. Dans les théories de la *structure informationnelle* (Lambrecht, 1994 ; Vallduví, 1990), le passif est effectivement un type de construction de l'information. La forme active est la forme la plus simple et élémentaire.

En français, le passif s'exprime de plusieurs manières dont parmi d'autres : 1) par renversement de la forme active 2) par l'utilisation des formes pronominales 3) par l'utilisation des constructions périphrastiques *se faire, se laisser, se voir* et *s'entendre + infinitif* et 4) par l'utilisation de nombreux verbes et locutions verbales ayant une « orientation passive » tels que *subir, souffrir, endurer, être l'objet de, faire l'objet de, être victime de, être la cible de, être la proie de, etc.* (Riegel *et al.* 1994 : 443 §7.5) et 5) par l'utilisation des constructions clivées (*c'est le y que le x fait...*). En plus, de nombreux couples de noms reposent sur une dichotomie agent / patient (Riegel *et al.*, 1994 : 444) comme le Tableau 3 (*ci-dessous*) le montre. Chacun de ces *noms de patient* peut à son tour être construit agentivement même s'il s'agit d'un rapport de passivité par rapport à un nom d'agent de référence.

Tableau 3 : Noms d'agents et noms de patient

NOM D'AGENT	NOM DE PATIENT
employeur	employé
imprimeur	imprimé
électeur	élu
vainqueur	vaincu
offenseur	offensé
vendeur	client
enseignant	étudiant

Par l'utilisation des formes pronominales, on obtient une forme passive car l'agentivité est écartée de manière absolue. Dans ce cas de figure, le sujet est toujours une entité inanimée car étant « l'objet d'une phrase active de sens équivalent » (Riegel *et al.*, 1994 : § 7.5.). Soient les exemples suivants :

(26) *Les connaisseurs boivent le vin d'Alsace jeune*

(27) *Le vin d'Alsace est bu jeune par les connaisseurs*

(28) *Le vin d'Alsace se boit jeune (\*par les connaisseurs)*

On notera que le passif canonique n'exclut nullement l'adjonction d'un complément d'agent contrairement à la forme pronominale passive. C'est pour cette raison que la forme pronominale passive peut être considérée comme la mise à l'écart absolue de l'agentivité. L'agentivité n'est plus exprimable quoique tout de même nécessairement d'ordre implicite.

L'utilisation des constructions périphrastiques *se faire*, *se laisser*, *se voir* et *s'entendre* + infinitif (cf. les chapitres 5 et 6) permet d'avoir une forme passive avec le plus souvent, un sujet animé (à part certains verbes de perception ou le verbe *attendre*). Tandis que les énoncés transitifs actifs ayant un seul objet direct sont généralement passivables, ceux ayant deux objets (dont un direct et l'autre indirect) n'ont souvent pas de correspondance.<sup>23</sup>

Gaatone (1993) fournit une définition assez restreinte du passif :

*Une phrase sera appelée passive si elle satisfait aux exigences suivantes :*

*Le sujet n'est pas le premier argument du verbe.*

*Le lexème verbal prend la forme du participe passé, éventuellement raccordé au sujet par être, qui ne fonctionne pas dans ce cas comme auxiliaire de l'aspect accompli.*

*Une telle définition est suffisamment restreinte pour exclure du domaine du passif diverses structures, formellement différentes, bien que sémantiquement apparentées.*

---

<sup>23</sup> Voir notamment le chapitre 5 (section 5.2.5.) et le chapitre 7 (sections 7.1.1. & 7.4.1.).

*C'est le cas, par exemple, des verbes pronominaux dits 'passifs' ou 'moyens' (ce livre se vend bien), des verbes complexes causatifs (le ministre a fait rédiger son discours par un spécialiste), de certaines constructions à la fois causatives et pronominales (le ministre s'est fait huer par le public) (Gaatone, 1993 : 37).*

On remarque que Gaatone élimine certaines constructions pronominales (les moyens et les causatives pronominales). D'après Helland (2002 : 34), l'avantage de la définition restrictive de Gaatone fait qu'il permet de considérer le sujet d'un énoncé actif ainsi que le complément d'agent d'un énoncé passif comme « deux réalisations » d'un même argument verbal. À l'opposé de Gaatone, suivant Muller, le français a « [...] une construction passive verbale, grammaticalisée et périphrastique » (2002 : 264). Dans cette optique, tout passif en français doit avoir certaines propriétés : « [la] présence de l'agent soit sous forme d'un complément prépositionnel, soit comme contrainte interprétative, construction impersonnelle possible, [un] lien sémantique transparent avec l'interprétation agentive » (Muller, 2002 : 243). La mise à l'écart de l'agentivité est alors une des caractéristiques principales du passif si nous suivons Muller : « L'un des critères fondamentaux du passif [est] la dégradation de l'agent, sans sa disparition totale [...] » (2002 : 242). Ceci n'est pas contredit par Desclés pour qui « la notion d'agent occupe une place essentielle dans la formulation du passif » (1993 : 91). Selon ce critère, les constructions factitives pronominales (comme Paul s'est fait vacciner) s'intègrent toujours dans le domaine du passif. Il est en effet compris dans leur sémantisme qu'il y a un agent qui exécute l'action du verbe à l'infinitif et qu'il ne s'agit pas du sujet. C'est ainsi que *Paul* (ci-dessus) peut bien être l'agent instigateur de se faire vacciner tandis qu'un autre agent est *l'effectueur* distinct de *vacciner*.

Rappelons qu'« [il] convient sans doute de réserver l'appellation 'passif' à l'interprétation maintenant l'obligation de l'agent dans l'interprétation » (Muller, 2002 : 243). L'agent serait en effet virtuellement nécessaire dans l'interprétation de tout énoncé passif. C'est ainsi que l'on rencontre la difficulté d'assigner la construction moyenne au domaine du passif car dans *la branche se casse* (Muller, 2002 : 264), il n'y a ni agent réel ni virtuellement impliqué. En effet, on peut dire que *la branche s'est cassé sous son poids* (ou *après la tempête*, etc.).

### 3.7.1. L'ÉCART AGENTIEL

L'*écart agentiel* (Damourette & Pichon, 1911-1940 : §1975) permet d'insister sur le procès réalisé plutôt que sur l'agentivité de l'agent. Selon les grammairiens, l'absence de complément d'agent s'explique de trois manières : 1) l'agent est évident 2) on ne peut pas ou on ne veut pas le mentionner, et 3) l'agent est inconnu ou un indéfini (un « *on* », par exemple). À vrai dire, lorsque l'agent est évident, c'est parce que d'autres éléments contextuels indiquent ou confirment l'agentivité. Pour ainsi dire, **le calcul de l'agentivité** est toujours opérant même dans le passif. Lorsque le verbe présente un haut degré d'agentivité, par exemple, l'introduction du *complément d'agent* paraît alors superflue :

(29) *Les voleurs ont été arrêtés (par la police)*  
(Poisson-Quinton *et al.*, 2002 : 123).

Dans ce dernier cas de figure, nous observerons que l'association d'un verbe relativement agentif avec un sujet animé hautement agentif (de par le marquage *-eur*) rend facultatif l'ajout d'un complément d'agent. Semblablement, un sujet inanimé dans une construction passive associé à un verbe hautement agentif rend également le complément d'agent redondant :

(30) *La loi a été votée (par les députés, par le Parlement)*

(31) *La maison a été cambriolée (par des cambrioleurs)*  
(Poisson-Quinton *et al.*, 2002 : 123).

Si le patient est humain, on préfère le mettre en évidence par une construction passive, surtout lorsque la cause est une entité inanimée :

(32) *Les agriculteurs ont été durement éprouvés **par la crise***

(33) ? *La crise a durement éprouvé les agriculteurs.*  
(Poisson-Quinton *et al.*, 2002 : 123).

Dans la tradition de la grammaire générative et transformationnelle, tout passif serait issu d'une transformation virtuelle d'un énoncé actif. D'un côté le renversement est syntaxique. Mais la correspondance postulée entre l'actif et le passif est d'ordre sémantique. D'après Muller, qui parle de *diathèse passive* (par rapport à une *voix*), « le passif au sens strict doit être défini comme un procédé grammaticalisé et systématique de mis à l'écart de l'agent » (2002 : 223). L'agentivité n'est pas pour autant éliminée. Comme le fait remarquer Gaatone, il faut un verbe dynamique et agentif pour que la passivation puisse avoir lieu. Plus qu'un jeu de renversement syntaxique, le passif engage « une véritable stratégie » (Lapaire & Rotgé, 1998 : 366) dans une optique énonciative et informationnelle.

### 3.7.2. LA DIATHÈSE CAUSATIVE

La diathèse causative est une autre « sous-voix » ou « diathèse » de la voix transitive. Elle est le résultat d'une augmentation du nombre d'actants. Comme nous l'avons aperçu, et suivant Tesnière, « le nouvel actant est toujours, sinon l'agent immédiat du procès, du moins, à un degré plus médiat, mais souvent plus efficace, donc plus réel, son instigateur. » (1959 : 260 [chap. 108, § 2]). On peut dire que l'instigateur est le « promoteur responsable de l'action exécutée » (*ibid.*) par quelqu'un d'autre. À partir de Tesnière (1959 : chap. 108), nous avons donc :

(34) *Alfred* (prime actant) *meurt*

(35) *Bernard* (prime actant) *fait mourir Alfred* (second actant)

(36) *Alfred* (prime actant) *apprend la grammaire* (second actant)

(37) *Charles* (prime actant) *fait apprendre la grammaire* (second actant) *à Alfred* (tiers actant)

(38) *Charles* (prime actant) *fait tuer Bernard* (second actant) *par Alfred* (tiers actant)

Dans cette optique, la préposition *par* introduit le « rôle d'instrument, auquel l'agent, devenu simple agent d'exécution, est réduit par le passage de l'instigateur au premier plan. » (Tesnière, 1959 : chap. 108, § 8). En d'autres termes, l'agent d'exécution (même une entité animée) fonctionne comme un instrument de l'agent instigateur. Dans (38), *Alfred* est alors

l'instrument que *Charles* utilise pour tuer *Bernard*. Comme Charles figure dans la position de sujet, son rôle d'instigateur est plus « efficace » et plus « réel » que l'agent d'exécution qui peut éventuellement être non spécifié. Dans la construction causative / factitive, l'instigateur est l'entité la plus saillante car plus concrétisé en tant que sujet.

### 3.7.3.. LE CAUSATIF ACTIF ET LE CAUSATIF PASSIF

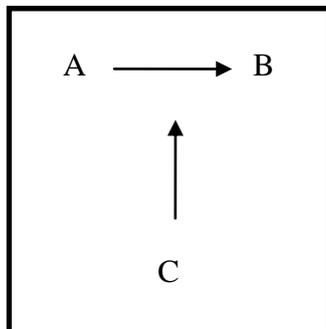
Soit l'énoncé suivant :

(39) *Charles fait boire Alfred*

L'action de Charles implique une action de la part d'un autre agent. Il y a alors deux actions qui sont successives :

[Charles [fait] + Alfred boit]

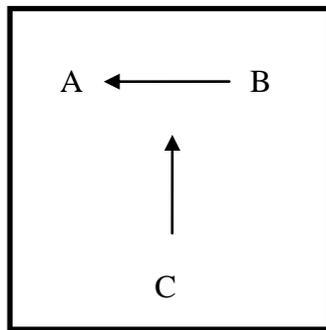
qui est schématisé d'après Tesnière comme :



où C = Charles ; A = Alfred ; B = x (objet bu non spécifié)

Par contraste, l'énoncé suivant et son schéma (ci-dessous) montrent un causatif à la diathèse passive (Tesnière, 1959 : chap. 109, §3) :

(40) Charles fait boire le café à Julie



C'est comme si nous avions la glose :

[Charles fait le café être bu (par Julie)]

Avec un schéma de base parallèle en :

Charles fait + x [agent non spécifié] boit le café

La caractérisation de *causatif* à la *diathèse passive* de Tesnière correspondrait donc à *l'immixtion causative passive* de Damourette et Pichon qui remarquent d'ailleurs que l'immixtion causative est « la plus importante » car « [u]n causatif formé au moyen du verbe faire a des racines jusque dans le latin classique » (1911-1940 : §2053). Nous reprendrons l'exemple ci-dessous :

(41) Louis fait le lapin être mangé

Dans le dernier cas de figure, il y a un agent virtuel qui n'est pas explicité. Il serait impossible selon Tesnière d'avoir un causatif passif de la diathèse active comme dans l'exemple suivant :

(42) \**Alfred est fait boire par Charles*

Un causatif passif de la diathèse passive est également impossible :

(43) \**le café est fait boire par Charles* [sic]

Comme le remarque Gaatone, le factitif non pronominal n'est généralement « pas passivable, bien qu'il l'ait été, semble-t-il, jusqu'au 17e siècle, où l'on pouvait dire il fut fait venir, il fut fait mourir » (1998 : 90). À cet effet, l'énoncé suivant ne serait, quoique maladroit, nullement impossible encore à l'époque de Damourette et Pichon :

(44) *La tarte a été faite manger à Louis par Paul*

L'action causative de *Louis* est de *faire manger* et l'action effectuée par *Paul* est de l'ordre de *manger la tarte*. L'objet patient (*la tarte*) qui figure comme sujet montre le renversement passif.

Il semble cependant que l'utilisation de la tournure causative passive était un sujet de débat. Dès 1647, dans *Remarques sur la langue françoise*, Vaugelas condamne la tournure passive : « il est certain qu'elle est condamnée de tous ceux, qui font profession de bien parler & de bien écrire » (Vaugelas, 1647 : §251-252, p.482-483)<sup>24</sup>. Mais une condamnation par Vaugelas et l'Académie n'a que très peu de conséquences sur l'usage. Selon Laveaux (1847 : 482) : « Faire mourir ne se dit point au passif. Quoique Vaugelas ait condamné il y a

---

<sup>24</sup> « Cette façon de parler est toute commune le long de la rivière de Loire, & dans les Provinces voisines, pour dire fut executé à mort. La Noblesse du pays l'a apportée à la Cour, où plusieurs le disent aussi, & M. Coeffeteau qui estoit de la Province du Maine, en a usé toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Les Italiens ont cette même phrase, & le Cardinal Bentivoglio l'un des plus exacts & des plus élégans Escrivains de toute l'Italie, s'en est servi en son *Histoire de la guerre de Flandre* au quartriesme livre, *Lo Strale*, dit-il, *già Borgoma[e]stro d'Anuersa, e che tanto haveva fomentate le seditioni di quella città, fu fatto morire in Vilvorde*. Il en dit encore une autre de cette même nature, & qui nous doit sembler plus estrange, sur la fin du sommaire du cinquiesme liure. *Valenciana*, dit-il, *cade in potere degli Ugonotti, i quali ne sono fatti uscir poco dopo*, lesquels en sont faits sortir peu apres, pour dire lesquels on en fait sortir. Nous n'avons point encore estendu cette locution fut fait mourir, comme font les Italiens, à d'autres phrases semblables. Mais nonobstant tout ce que je viens de dire, qui sembleroit suffisant pour l'autoriser, il est certain qu'elle est condamnée de tous ceux, qui font profession de bien parler & de bien écrire » (Vaugelas, 1647 : §251-252, p.482-483).

longtemps les expressions *il a été fait mourir, il fut fait mourir*, le peuple ne laisse pas de s'en servir encore, et surtout à Paris ». Encore, selon Haase la tournure est « un provincialisme qui est rejeté par tout le monde, bien qu'on s'en serve à la cour » (Haase, 1898 : 178).

Dans sa *Grammaire des grammaires italiennes*, Barberi fait remarquer que « l'on doit savoir que le passif, en ce cas, est plus conforme au génie de la langue italienne » (1819 : 385). Au lieu de dire, *mi si fece uscire* (on me fit sortir), on dit *fui fatto uscire* (je fus fait sortir). Au lieu de dire, *si fece morire in croce* (on le fait mourir en croix), on dit *fu fatto morire in croce* (il fut fait mourir en croix). La tournure causative passive est alors possible en italien (Cinque, 2003 ; Folli & Harley, 2004).

Aujourd'hui, la construction factitive non pronominale est rarement employée au passif comme en témoignent les exemples suivants de Gaatone (1998 : 90) :

(45) *Le peintre a fait voir des tableaux aux visiteurs*

(46) *\*Des tableaux ont été fait voir aux visiteurs par le peintre*

(47) *Le gardien a introduit des voleurs dans l'immeuble*

(48) *Des voleurs ont été introduits dans l'immeuble par le gardien*

(49) *Le gardien a fait entrer des voleurs dans l'immeuble*

(50) *\*Des voleurs ont été fait entrer dans l'immeuble par le gardien*

Cependant, de telles constructions sont possibles dans une langue telle que le japonais où le causatif passif à la diathèse active exprime l'idée de contrainte pour faire quelque chose :

(51) *Hanako ga (Akira ni) eiga o misaserareta*  
*'Hanako was made (by Akira) to see a movie'*  
[Hanako a été fait (par Akira) voir un film]

À noter que le causatif passif à la diathèse passive n'est pas possible en japonais :

- (52) \**kodomo-wa oya –ni sono sensei –ni osie –sase-rare-ta*  
'The child was made by the parents to be taught by the teacher'  
[L'enfant a été fait enseigner par le professeur par les parents]  
(Santorini & Heycock, 1998 : 15).

Parfois appelé un *passif de détriment*, cette structure se rencontre en anglais (le causatif passif à la diathèse active) avec et sans le sens de détriment :

- (53) *The child was made to sleep* (Santorini & Heycock, 1998: 26).  
[\*L'enfant a été fait dormir]
- (54) *She was made to resign*  
[\*Elle a été fait démissionner (= on l'a fait démissionner)]

Un changement lexical permet cependant une variation sur le causatif passif avec *to force* ainsi que *to be allowed to* :

- (55) *She was forced to resign*  
[Elle a été forcée de démissionner]
- (56) *She was allowed to resign*  
[\*Elle a été laissée démissionner / On la laissé démissionner]
- (57) *Obama dad [sic] was made to quit Harvard over finances, wives* (The Times of India, En-ligne).
- (58) *President Barack Obama's father was forced to leave Harvard University before completing his PhD in economics because the school was concerned about his personal life and finances, according to newly public immigration records.* (The Times of India, En ligne).

*To force* et *to be allowed to* expriment nécessairement une relation inter-sujets qui dépassent de cadre d'une passivité subie de manière neutre. *Forcer quelqu'un de faire quelque chose* implique l'agentivité d'un pouvoir absolu qui a des conséquences non souhaitées sur un sujet animé. *To be allowed to* implique un pouvoir cédé de la part d'un autre agent sous-spécifié.

### 3.7.4. LE CAUSATIF PASSIF RÉFLÉCHI

À partir des quatre diathèses de Tesnière, nous pouvons proposer le schéma suivant pour la construction factitive non pronominale :

Schéma factitif de base                      A    →    B    →    C

(59) *Paul fait construire une maison*

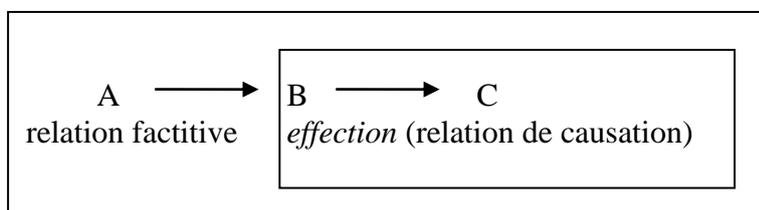
Nous avons deux flèches représentant deux diathèses actives en fonction de deux participants agissants (A et B) et une entité (C). Les flèches font référence à des procès tandis que les participants (ou les actants du prédicat) sont représentés par A, B et C. L'énoncé ci-dessus en (34) se voit réécrire en (35) :

(60) *A fait                      →                      B construire                      →                      C (maison)*

où A = *Paul* ; B = x (participant non spécifié) ; C = *maison*

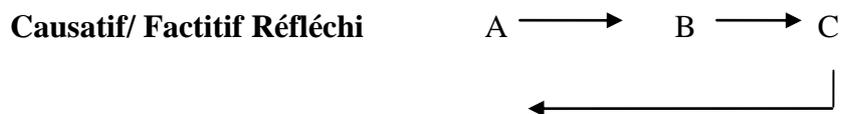
Comme nous l'avons vu, la construction causative / factitive est en fait une diathèse étendue de la diathèse active. Car il y a effectivement deux actions successives. Notre présentation en flèches trouve un écho dans Pottier (2000 : 77) :

**Schéma causatif / factitif :**



Dans la terminologie de Pottier (2000), les *affectations* et les *activités* (des actions intransitives) permettent l'ajout d'un CAUSATEUR tandis que les *effections* (des actions transitives qui portent vers l'extérieur) permettent l'ajout d'un agent médiateur factitif.

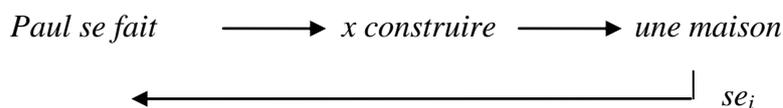
La construction factitive pronominale, de type *se faire + infinitif* serait donc la combinaison de deux diathèses distinctes : la diathèse causative et la diathèse réfléchie. Il n'y a donc pas uniquement de dédoublement successif de deux diathèses actives comme pour la construction causative / factitive non pronominale. Cette fois, il y a également la diathèse réfléchie. Nous pouvons en conséquence schématiser *se faire + infinitif* à partir du schéma factitif de base (c'est-à-dire la diathèse causative) mais avec une boucle du réfléchi :



Soit l'exemple suivant :

(61) *Paul s'est fait construire une maison*

qui peut de réécrire comme suit :

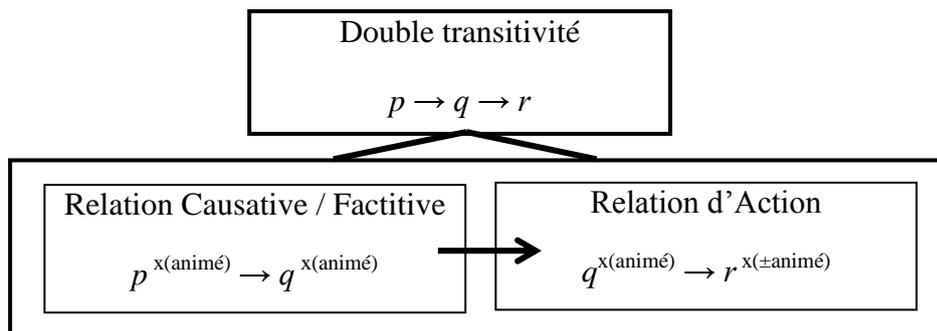


où A = *Paul* ; B = *x* (participant non spécifié) ; C = *maison*

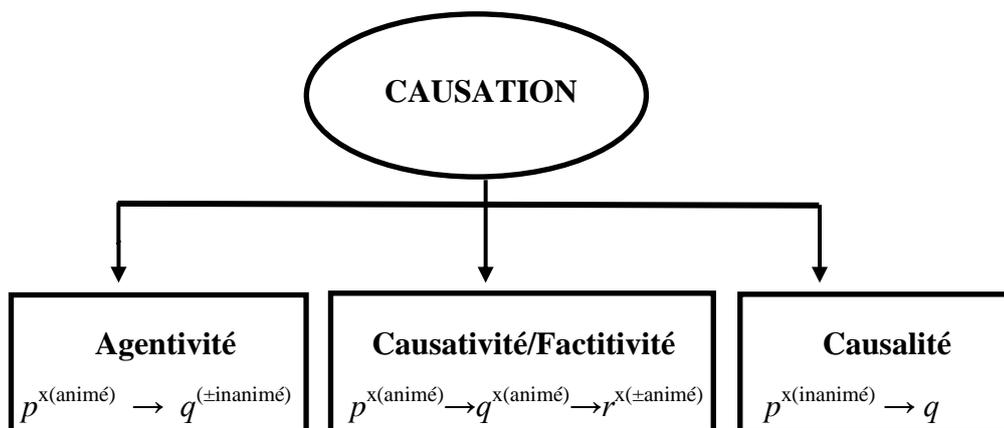
Comme nous l'avons vu, *se faire + infinitif* peut s'analyser à partir de la construction factitive non pronominale en *faire + infinitif*. Pour résumer, les deux flèches supérieures indiquent le schéma causatif / factitif de base (où il y a deux actions distinctes) et la flèche inférieure avec la boucle réflexive marquerait le bénéficiaire. Le pronom réfléchi est la marque du bénéficiaire passif.

### 3.7.5. LA FACTITIVITÉ COMME AGENTIVITÉ INDIRECTE

Comme nous l'avons vu, la causativité / factitivité fait en fait référence à l'agentivité indirecte. Les constructions factitives, pronominales et non pronominales, impliquent deux relations transitives (ou deux diathèses actives). Nous sommes donc amenée à proposer un schéma complémentaire de la transitivité qui peut refléter cette relation inter-sujets :



Maintenant nous pouvons revisiter notre schéma de la causation en général afin de prendre en compte l'agentivité indirecte et de faire une distinction entre la causativité et la causalité qui implique une entité inanimée :



### 3.8. BILAN DU CHAPITRE

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, la transitivité opère à un niveau abstrait. Les constructions agentives et causatives (l'agentivité indirecte) font référence à la transitivité actualisée. Nous avons également vu qu'il s'agit de l'agentivité lorsqu'un participant animé est identifié en tant que faisant quelque chose. Dans la littérature, la causativité est parfois synonyme de la factitivité. L'examen bref de la factitivité dans d'autres langues montre que l'agentivité indirecte (et donc moins prototypique) peut être marqué par plusieurs procédés (phonologique, morphologique ou périphrastique). La factitivité est d'un grand intérêt car il s'agit d'une causation indirecte où le rôle d'agent n'est précisément pas distinct. La factitivité implique une relation inter-sujets qui inclut les concepts de « mandater », « déléguer », « sous-traiter » mais également des concepts de communication (*faire dire*) et de représentation cognitive (*faire croire, convaincre*, etc.).

Néanmoins, contrairement à d'autres langues, il n'y a pas lieu de distinguer le causatif du factitif par rapport aux langues comme l'anglais et le français. Ce qu'il faut reconnaître, cependant, c'est que l'étiquette *causative* est employée en anglais tandis qu'en français, on parle plutôt de constructions *factitives*. En ce qui concerne notre développement, nous avons employé les deux termes de manière interchangeable. L'examen bref sur la passivité nous a permis de voir comment le passif et le causatif peuvent s'enchevêtrer. En conséquence, il peut y avoir des constructions causatives à la diathèse active ou à la diathèse passive. Cette opération nous a permis de distinguer le factitif non pronominal du factitif pronominal. De ce fait, dans les chapitres 5 et 6, nous examinerons la construction factitive pronominale en *se faire + infinitif* et comment cette construction permet de mettre en scène l'agentivité moins prototypique du sujet animé.

## **CHAPITRE 4**

### **Structure informationnelle**

#### **Quelle place pour l’agentivité et la subjectivité ?**

*« [...] l’objectif et le subjectif sont indissociables – le subjectif n’étant qu’une organisation particulière de l’objectif » (Ducrot, 1989 : 191).*

#### **4.0. INTRODUCTION**

Ce chapitre a pour but d'examiner la structure informationnelle et la place que la subjectivité peut occuper dans cette théorie. Dans un premier temps, nous présenterons un bref historique de la structure informationnelle. Dans un second temps, nous discuterons des lacunes de ce cadre théorique. Enfin, nous proposerons ce à quoi un cadrage informationnel peut prétendre et comment l’agentivité peut entrer dans un dispositif d’informativité.

#### 4. 1. DE LA LOGIQUE À L'INFORMATION

Pourquoi y a-t-il tant de différentes manières de dire – au moins apparemment – la même chose ? C'est une question qui relève du domaine de la linguistique mais aussi de celui de la logique. Dès Frege (1892) la question a été posée, bien qu'avec une attention spéciale portée sur la dénotation. Le débat subséquent, sur la dénotation, la référence et la signification, est célèbre (voir Frege 1892 ; Russell 1905 & 1919 ; Strawson 1950 ; Donnellan 1966 et Kripke 1977) (voir ci-dessous). La vraie question est certainement : disons-nous la même chose avec l'utilisation de plusieurs tournures linguistiques surtout lorsque celles-ci se ressemblent ?

Un même type de questionnement a amené les penseurs dans le domaine de la philosophie analytique à espérer surmonter ce qui apparaît comme la nature imprécise du langage ordinaire par l'envisageable création d'une langue idéale, parallèle à la logique formelle et donc du même ordre que la connaissance scientifique. Ces tendances, qu'elles soient louables ne soient que des leurre, continuent aujourd'hui sous diverses branches de la linguistique ou de la mécanique : la linguistique computationnelle, le traitement automatique des textes, etc. Ils ont tous un seul but, c'est-à-dire la formalisation rigide et stricte du langage.

Frege a élaboré la logique formelle et en se donnant un fondement arithmétique, il pose l'identification de la vérité ou de la fausseté des assertions selon la vérité ou la fausseté des *composants* des propositions en question. C'est Russell qui a appliqué la logique formelle aux propositions du langage naturel et ordinaire. Le premier Wittgenstein, celui du *Tractatus*, s'inscrit ainsi dans cette tradition en examinant le rapport entre le *langage* et la *réalité*. Nous y reviendrons ci-dessous.

La *théorie de la structure informationnelle* (dorénavant *TSI*) a hérité de cette tradition logique. En raison de cet héritage, la *TSI* est, en conséquence, un candidat parfait pour un degré élevé de formalisation et ceci particulièrement dans les domaines de l'analyse automatique du discours, de la linguistique computationnelle comme nous l'avons précédemment mentionné. La *TSI* ne s'intéresse toutefois ni la vérification des phrases ni à la corrélation des phrases avec la réalité comme nous allons le voir ci-dessous.

La *TSI* s'installe dans les traditions américaines et pragoises des grammaires génératives, transformationnelles et fonctionnelles. Et ses concepts (*theme*, *topic*, *focus*, etc.) sont exploités dans diverses sous-branches de la linguistique ; Abraham & de Meij (1986) et Krifka (1993) pour la linguistique théorique ; Erteschik-Shir (1997) pour une théorie de la structure de *focus* ; Rochemont & Culicover (1990) pour le lien entre un concept de *focus* dans la théorie du liage (*Government–Binding Theory*) ; et Bosch & van der Sandt (1999) pour une application cognitive et computationnelle. Il n'est pas dans notre intention d'examiner l'ampleur des concepts de la *TSI* dans tous ses domaines d'application diverse, mais de diriger l'attention vers sa portée inévitablement extralinguistique et donc pragmatique mais spécifiquement énonciative.

#### 4.1.1. L'ORGANISATION DE L'INFORMATION

Lorsque l'on parle de l'organisation de l'information dans un énoncé, on parle traditionnellement de sa structure inhérente binaire en *thème-rhème* ou *thème / prédicat*. Ces oppositions selon Siblot correspondent à « une première expression dans l'opposition *onoma / rhéma* attestée dès Platon » (1999 : 34). À l'époque contemporaine, le concept de *thématisation* (ou *topicalisation*) vient du Cercle de Prague, et plus spécifiquement, initialement du linguiste tchèque Vilém Mathesius, ainsi que mentionné par Guimier (1999 : 9).

La plupart des phrases<sup>25</sup> se composent de deux parties distinctes : un *thème* et un *rhème*. Il est généralement admis que le thème d'une phrase représente l'objet dont on parle. Dans ce sens, c'est le « sujet » ou la « matière » sur lequel porte notre propos. Or c'est précisément ce « commentaire » qui représente par la suite le rhème de l'énoncé, c'est-à-dire le ce dont on dit du thème. Le rhème consiste donc à introduire des nouvelles informations aux informations « données » (le thème). En d'autres termes, le *rhème* c'est le *prédicat* qui porte sur le *thème*.

---

<sup>25</sup> Siblot signale les « énoncés monoterme » dont l'existence semble une mise en question immédiate » de la binarité de l'énoncé (1999 : 37).

La même binarité dans la distribution de l’information se trouve dans la tradition linguistique française, certes sous d’autres appellations. Ducrot parle de la « répartition du contenu d’un énoncé en posé et en présupposé » (1984 : 24). Mais il concède que cette répartition est en effet arbitraire et « ne peut être justifiée par aucun raisonnement » (1984 : 24). Effectivement, ce partage dichotomique de l’information dans un énoncé est fortement problématique. Selon Siblot, « [l]’ethnocentrisme de la démarche se confirme dans la difficulté d’appliquer la problématique du *thème / prédicat* [sic] aux langues agglutinantes, et dans l’impossibilité de le faire pour celles qui ignorent l’opposition verbo-nominale » (1999 : 35). Une deuxième considération chez Siblot, c’est que la dualité de la partition de l’information est censée être en fonction des conditions de vérité des propositions que la phrase contient. C’est ainsi que l’étude sur la valeur de vérité repose « non pas sur l’énoncé, mais sur l’assertion de l’énoncé ; ce qui impose de prendre en considération l’énonciation, le contexte, et de recourir aux savoirs sur le monde » (1999 : 35).

Siblot rappelle Tesnière (1959) où la soi-disant « binarité » de la phrase est explicitement rejetée. Véritablement, l’analyse tesnièreenne remet en cause toute conceptualisation dichotomiste de la phrase et dans des termes radicaux (voir notamment les chapitres 48 et 49). D’après Tesnière : « [d]ans aucune langue, aucun fait proprement linguistique n’invite à opposer le sujet au prédicat » (1959 : chap. 49, § 5). L’orientation de Tesnière est l’adoption d’une « phrase organisée autour du verbe » (Siblot, 1999 : 35) et selon lui : « Il ne faut voir dans cette conception [binaire] qu’une survivance [sic] non encore éliminée, de l’époque, qui va d’Aristote à Port-Royal, où toute la grammaire était fondée sur la logique » (1959 : chap. 49, §4).<sup>26</sup> Les arguments pour ou contre l’analyse de la phrase *binaire* ou *autour du verbe* ne relèvent pas de la présente discussion. En conséquence, nous nous contentons de seulement de signaler l’existence d’une alternative à la rationalisation traditionnellement binaire dans la partition de la phrase.

On peut donc dire que l’opposition dichotomique de l’information est une sorte d’artefact dans la tradition linguistique occidentale. Et ce qu’il faut retenir de ce développement, c’est

---

<sup>26</sup> Tesnière analyse les phrases en *stemmae* sous la forme d’arbres (qui ne sont pas encore des graphes) : la racine est le verbe dont dépendent les actants. Le sujet devient ainsi un complément de rang 0 et l’habituel complément dit d’objet un complément de rang 1.

qu'une division en deux parties de l'information contenue dans une phrase n'est pas *obligatoire*. Comme Siblot le signale, il importe de noter l'existence de plusieurs langues où une répartition binaire de l'information est gênée voire impossible. D'ailleurs Larreya signale « l'impossibilité de donner pour les phrases avec propositions relatives une analyse de type binaire » (1979 : 51). L'analyse de la thémativité se hasarde encore avec, comme nous l'avons vu, l'amalgamation d'un concept de *thème* avec la position de *sujet* syntaxique. C'est effectivement le cas pour Bonnot (1999) qui en examinant le russe propose une définition joignant le thème au premier constituant d'un énoncé. Ce linguiste définit le thème comme « un composant toujours en position initiale et pouvant éventuellement être séparé du reste de l'énoncé par une pause [sic] » (1999 : 18). En conséquence, selon l'auteur, l'impossibilité d'une pause après un composant en position initiale indiquerait un énoncé entièrement rhématique. Pour résumer, tout linguiste se retrouve dans « [c]ette situation étrange d'une binarité obligée mais non légitimée » (Siblot, 1999 : 41).

#### 4.1.2. QU'EST-CE QU'UNE PROPOSITION ?

Comme nous l'avons vu, et d'après Larreya (1979), la proposition peut se définir d'au moins deux façons distinctes. D'abord, dans la logique, comme nous l'avons vu supra : « on appelle proposition toute expression susceptible d'avoir la valeur de vérité 'vrai' ou 'faux' » (1979 : 99). Il s'agit de la logique formelle transposée dans la philosophie du langage et dans la linguistique moderne. En second, dans la tradition grammairienne, « la proposition est une subdivision de la phrase » (1979 : 99).

Une distinction entre une *proposition* et un *énoncé* est nécessaire. Dans la tradition philosophique et linguistique, c'est la signification abstraite et intrinsèque des énoncés qui serait la proposition : « *Meanings of sentences are exalted as abstract entities in their own right, under the name of propositions* » (Quine, 1970 : 2). Rappelons que dans la philosophie analytique, c'est la *proposition* et non la *phrase* (*l'énoncé*) qui est soumise aux conditions de vérité et ceci depuis Aristote (Le Goffic, 1984). La proposition représente donc le sens premier d'une phrase qui une fois mobilisée pendant l'énonciation se transformerait en un sens dérivé *rhétorique* (Aristote), *symbolique* (Cassirer), *significative* (Culioli), etc.

Dans la théorie de la polysémie de Ducrot (1984 et 1989), la polysémie s'étend sur divers concepts linguistiques tels que la proposition et la présupposition, etc. Il introduit le concept de polyphonie, inspiré de la distinction que Charles Bally (1932) fait des concepts de *modus* et de *dictum* dans sa théorie de l'énonciation. Ducrot évoque la possibilité d'une double interprétation pour un énoncé : « [...] toute pensée se décompose en un élément actif, ou subjectif, la réaction, et en un élément passif, ou objectif, la représentation » (1989 : 166-167). C'est ainsi que le sens peut être attribué parce qu'une proposition, c'est-à-dire une « entité grammaticale abstraite » ou un « dit » (Ducrot, 1984 : 131) peut *orienter* une signification. Ce n'est qu'en contexte énonciatif qu'une véritable signification peut être assignée, c'est-à-dire un « dire ». Selon Ducrot : « Le point commun entre [les philosophes du langage] et la représentation traditionnelle de la pensée est toujours la dissociation entre un élément subjectif [...] et un élément objectif » (Ducrot 1989 : 167). Partageant la vision de Ducrot, Vion parle d'une « complémentarité entre *modus* et *dictum* » ce qui fait que « les deux aspects participent directement à la signification de l'ensemble » c'est-à-dire le « sémantisme de l'énoncé » (Vion, 2004 : 100).

### 4.1.3. LA VÉRITÉ DES PROPOSITIONS

Les conditions de vérité d'un énoncé repose dans l'extralinguistique :

*L'établissement de la vérité (ou fausseté) d'une proposition suppose donc une mise en correspondance directe de la proposition et de la réalité, avec un langage et des sujets entièrement transparents : tout se passe comme si la réalité se disait elle-même, toute seule (Le Goffic, 1984 : 81).*

La vérité ou la fausseté des énoncés est cette valeur d'information objectivement validée. Tout énoncé mobilise donc la possibilité de sa validation. Mais ce qui doit compter comme validation ou vérification, est remis en cause par Quine pour qui : « *What are best seen as primarily true or false are not sentences but events of utterance. If a man utters the words 'It is raining' in the rain, or the words 'I am hungry' while hungry, his verbal performance counts as true* » (1970 : 13). Pour ainsi dire, Quine conçoit la signification en termes de

performance verbale. Cette considération est pertinente car la situation immédiate d'énonciation fournit la pertinence, ou autrement dit, la valeur de vérité des énoncés. Il y a certainement des avantages à examiner la vérité (ou la fausseté) des énoncés en termes de performance verbale plutôt que la vérité ou fausseté des propositions hors contexte :

*But a trouble with trying to equate sentences in real life, in respect of the information they convey, is that no matrix of alternatives is given; we do not know what to count. There is no evident rule for separating the information from stylistic or other immaterial features of the sentences. The question when to say that two sentences mean the same proposition is consequently not adequately answered by alluding to sameness of objective information (Quine, 1970 : 4).*

Quine remet en cause toute conceptualisation de la *proposition* car, selon lui, si elle existait vraiment, il y aurait effectivement plus de synonymie entre énoncés :

*If there were propositions, they would induce a certain relation of synonymy or equivalence between sentences themselves: those sentences would be equivalent that expressed the same proposition. Now my objection is going to be that the appropriate equivalence relation makes no objective sense at the level of sentences (1970 : 3).*

D'après Quine, dans un énoncé, il n'y a aucune règle évidente pour séparer les informations objectives des informations subjectives, stylistiques ou superficielles. Pour lui, la supposée synonymie entre énoncés n'est pas adéquatement garantie en faisant référence à une soi-disant similitude d'information « objective ».

En d'autres termes, *quand est-ce que l'on peut dire que deux énoncés signifient la même proposition ?* Quine soulève la difficulté de filtrer les procédés modaux (ce composant rhétorique chez Ducrot) afin de dégager la vraie information dans les énoncés. Sans théorisation sur ce filtrage d'éléments subjectifs, *peut-on vraiment tenter une explication de l'information véhiculée dans un énoncé ?* D'autre part, qu'y a-t-il dans la situation immédiate

d'énonciation qui permettrait la vérification des énoncés ? Est-ce que la présence de la pluie, par exemple, lors de l'énoncé « il pleut » qui vaut la vérification ? Mais la pluie ne suffit pas toute seule. Comme Berrendonner (1981) le souligne, la vérification est un processus impliquant les acteurs du discours. Selon lui, la vérification se révèle comme une relation entre une proposition et un individu (1981 : 62). La vérité est donc ce qui est *vérifiable* par tel ou tel<sup>27</sup>. Celui qui peut vérifier la validité d'un énoncé en contexte, cet « agent vérificateur », fait partie intégrale du contexte énonciatif de la même classe que la pluie. Il s'agit donc d'une « validation momentanée » d'une proposition en contexte et « c'est l'état de fait résultant de l'activité énonciative antérieure de cet agent vérificateur, sujet capable d'asserter » (Berrendonner, 1981 : 62). La vérité des énoncés concerne donc non seulement une information en forme de proposition correspondant à une réalité objective (si cela existe), mais concerne amplement l'activité de validation et de vérification dont disposent les énonciateurs en tant qu'« agents vérificateurs ».

Garder la notion de *proposition* implique l'acceptation d'un nœud de signification inhérent à tout énoncé. L'information objective contenue dans la proposition est censée être celle qui reste implicite et non contaminée par la subjectivité de l'énonciateur. C'est cette conception qui favorise également l'analyse d'une quelconque synonymie entre « *allosentences* » (Lambrecht) ou une « famille périphrastique » (Culioli). Mais ne s'agit-il pas aussi d'un rappel en linguistique contemporaine d'une philosophie ontologique, où l'objectivité fait appel à la chose en soi, la qualité inhérente à l'objet et son caractère indépendant et stable des regards subjectifs ? – Une qualité qu'a la matière de résister à la contamination par les humains ? Selon Johannisse :

*L'objectivité forte est le drapeau porté fièrement et très haut par les tenants du scientisme. Pour eux, il existe une réalité objective indépendante de nos perceptions sensorielles ou de nos moyens d'investigation. De surcroît, cette réalité objective est*

---

<sup>27</sup> « Ainsi, la vérité et la fausseté, au lieu d'être tenues pour des propriétés 'absolues' des propositions, attribuables à celles-ci sans considération d'autres objets qu'elles-mêmes, seraient plutôt des relations binaires, énonçant un lien entre deux objets : une proposition et un individu. Une telle hypothèse revient à remplacer le concept de 'valeur de vérité' par celui de 'validation', ou 'procès de vérification'. Dans cette perspective, une proposition ne se définit plus comme 'ce qui est susceptible d'être vrai ou faux', mais comme 'ce qui peut être validé par tel ou tel', 'ce qui peut être vrai ou faux pour quelqu'un' » (Berrendonner, 1981 : 59).

*connaissable et le but d’une théorie physique est de rendre intelligible cette ‘réalité’*  
(1984 : 26).

#### **4.1.4. L’INFORMATION DONNÉE VS L’INFORMATION NOUVELLE**

Dans la tradition informationniste (depuis Halliday 1967), le présupposé d’un énoncé est assimilé à l’information « connue » (« ancienne » / « donnée ») et le posé (ou « *focus* ») est assimilé à l’information « nouvelle » car il est introduit pendant l’énonciation et se trouve dans l’énoncé. Ce posé (également *rhème*) suit logiquement le thème ; c’est le cas pour la plupart des phrases en anglais et en français. Cependant, les deux langues disposent d’outils permettant de mettre en valeur soit le thème soit le rhème d’une phrase. Il est généralement accepté par exemple que ce soit précisément la fonction de l’emploi du passif. La voix passive sert à signaler un nouveau thème, en écartant le sujet logique de la place de sujet syntaxique. Pour ainsi dire, on thématise autre chose que le sujet logique, par exemple l’objet direct ou indirect. De cette façon, elle attire l’attention sur l’objet en le transformant en sujet grammatical par excellence.

En anglais, l’information « nouvelle » est presque exclusivement indiquée par la prosodie (voir Erteschik-Shir 1997 ; Rochemont & Culicover 1990 ; Lambrecht 1994). Par opposition, c’est la syntaxe qui sert à l’indication des informations nouvelles en français. Soit les énoncés suivants :

(1) A. *Where did John go?*  
[Où est allé Jean?]

B. *He went to the STORE.*  
[Il est allé au MAGASIN]

L’accent montant sur le mot *store* sert à indiquer qu’il s’agit d’une information nouvelle. Mais il faut rappeler qu’une information nouvelle ne se réduit pas à un nouveau lexème. Le pronom *he*, quoique « nouveau » dans un sens n’est qu’un rappel anaphorique de *John* dans l’énoncé précédent.

#### 4.1.5. LE CARACTÈRE DONNÉ DE L’INFORMATION

On peut référer au caractère donné de l’information comme une connaissance partagée entre co-énonciateurs. L’énonciateur suppose alors que son co-énonciateur connaît certaines choses ou qu’il peut à tout moment les rappeler, les conjecturer ou éventuellement les déduire même s’il n’était pas forcément en train de les penser au moment même de l’énonciation. Ce caractère donné peut également être désigné sous le nom de *pertinence* car l’énonciateur suppose que son co-énonciateur pourrait convenablement avoir une certaine pensée dans sa conscience au moment de son énonciation. Dans ce sens, l’adéquation avec la situation immédiate de l’énonciation peut fournir des indices déictiques indispensables. On peut aussi concevoir ce caractère donné de l’information comme une information qui serait *prévisible* ou *recupérable* dans le contexte d’énonciation. L’énonciateur suppose chez son co-énonciateur que ce dernier peut discerner une information particulière de la situation d’énonciation.

Le statut de l’information en tant que *nouvelle* / *donnée* s’applique aux notions d’une manière binaire. Une notion est soit nouvelle soit donnée. En ce qui concerne la nouveauté d’une notion, elle l’est lorsqu’elle est nouvellement introduite pendant l’énonciation, c’est-à-dire pour la première fois. Par contre, une notion donnée peut se baser sur le contexte linguistique précédent ou le contexte réel (c’est-à-dire dans la situation immédiate de communication). C’est seulement le contexte linguistique qui détermine la manière dont une notion hérite de son caractère donné. Ceci est déterminé par les reprises anaphoriques, les éléments synonymiques ou par la répétition du signifiant.

#### 4.1.6. LE PRINCIPE D’INFORMATIVITÉ

Ce que nous allons appeler le principe d’*informativité* est inspiré de Rescher (1993). D’après Rescher, c’est le fait que nous *partageons* les objets du monde à discuter qui fait que nous pouvons dériver de l’information à partir des énoncés de nos co-énonciateurs<sup>28</sup>. Il y a donc un principe de thématization du monde objectif qui l’inspire et domine la parole portant sur ce

---

<sup>28</sup> « To derive informative benefit from the declarations of others, we need not take ourselves to share views of the world, but only to take the stance that we share the world being discussed » (Rescher, 1993 : 140-141).

monde objectif et ceci en dépit des divergences d’opinion. C’est ainsi que nous n’avons pas besoin de partager avec nos co-énonciateurs la même opinion sur le monde, car un principe d’informativité s’installe sur l’ontologie objective qu’est le monde. Pour reformuler, obtenir une valeur informative des paroles des autres serait prédiquer non sur le fait que nous avons des opinions hétérogènes mais sur le fait que nous partageons le monde en question et que nous parlons *ensemble* de ce monde. C’est ainsi : « [...] *common understanding is obtainable in every language. A world that is viewed from many perspectives is no less a single world for the many views* » (Lammi, 1999 : 311). En d’autres termes, une intercompréhension est possible dans chaque langue puisqu’un monde abordé sous plusieurs perspectives reste toujours un même monde. Si nous concevons cet élément objectif du monde en tant que « thème » ou « objet de discours », l’objectivité langagière prime et non dans le sens de Saussure avec la dichotomie *langue / parole* où la langue serait perçue comme un système objectif. On peut de ce fait considérer ce monde objectif comme un ensemble de présupposés, ce qui ne serait pas contredit par Rescher : « *Objectivity and referential commonality of focus are matters of initial presumption or presupposition* » (1993 : 141) ni par Habermas (1988) dans sa théorie de l’agir communicationnel.

Le principe d’informativité repose donc sur un *principe d’objectivité* qui permet en conséquence *l’objectivation*. Nous définirons l’objectivation comme l’ensemble des représentations que construisent les énonciateurs sur le monde ainsi que la façon dont ces représentations sont accomplies énonciativement. C’est dans ce sens qu’un concept viable d’objectivité peut s’élaborer en linguistique. Selon Lammi : « *Insofar as one can speak of an ontological ‘foundation’ or ‘ground’ for language, it is in this direction that we must look* » (Lammi, 1999 : 311). Pour ainsi dire, c’est dans la direction du fondement ontologique du langage que nous devons nous interroger. L’acceptation de cette présomption revient à dire que c’est l’intention portée sur la « chose » à discuter que repose l’objectivité langagière : « *It is the fundamental intention to discuss ‘the thing itself’* » (Rescher, 1993 : 140). Pour ainsi dire, il s’agit d’une *intention communicative* portée sur un objet de discours et qui est nécessairement partagée par un co-énonciateur.

Selon Rescher (1993), la subjectivité n’est pas la principale caractéristique du langage ; c’est plutôt l’*intention* de parler de quelque chose qui est fondamentale. Et cette intention va au-

delà de toutes les conceptualisations divergentes qu'il puisse y avoir sur l'objet de discours. Les intentions communicatives vont peser sur la signification car de nouveau, c'est le *monde* partagé qui est l'*objet* de nos discours : « *The issue here is not one of meaning but only of meaningfulness* » (Rescher, 1993 : 141). L'objectivité langagière reposerait en conséquence sur le fait que nous partageons tous le même monde.

## 4.2. LA STRUCTURE INFORMATIONNELLE

### 4.2.1. L'HISTOIRE DE LA TERMINOLOGIE

La formule en anglais « *information structure* » fait partie d'un ensemble de termes linguistiques employés pour indiquer le rapport entre la structure d'un énoncé et son environnement communicatif. Il unifie les traditions disparates de l'analyse linguistique, celles de la *forme* et de la *fonction*, dans une catégorie dynamique appréhendant désormais fonctionnalité et structure. C'est dans ce sens que la *TSI* fait en effet partie du domaine général de la pragmatique. Cependant dans un tel domaine, on peut aussi trouver la formule « pragmatique discursive », employée plus spécifiquement pour dénoter la réalité telle que l'« *information structure* » vise à l'élaborer.

Selon Lambrecht, il faut faire une distinction entre la *pragmatique discursive* et la *pragmatique conversationnelle* :

*conversation pragmatics is concerned with the question of why one and the same sentence form may express two or more meanings, discourse pragmatics is concerned with the question of why one and the same meaning may be expressed by two or more sentence forms* (1994 : 5).

Pour ainsi dire, la *TSI* prend plutôt place dans une pragmatique discursive que dans une pragmatique conversationnelle. Au lieu des formes et des structures grammaticales hors contexte réel, l'interprétation de la signification en fonction du contexte d'énonciation effectif est constitutive de toute analyse pragmatique. Les domaines de la pragmatique conversationnelle et de la pragmatique discursive symbolisent le retour à la « parole »,

longtemps éliminée de l'analyse linguistique depuis Saussure, et aux effets de sens qu'elle libère.

Dans la tradition linguistique de l'École de Prague, le concept d'« *information structure* » se trouve dénoté par la formule de « *Functional Sentence Perspective* » (Firbas, 1992). Dans le cadre d'une linguistique fonctionnelle, une théorisation est centrée sur le fonctionnement du langage en contexte : « *considering language in its social context, then, we can describe it in broad terms as a behaviour potential ; and more specifically as a meaning potential, where meaning is a form of behaving* » (Halliday, 1973 : 55). Elle s'oppose ainsi à une théorisation structurale du langage, c'est-à-dire impliquant, l'étude des éléments linguistiques automatisables (éléments lexicologiques, morphosyntaxiques, etc.) ainsi que leurs combinaisons dans la formation des énoncés. L'approche fonctionnelle, par contraste, s'appuie sur la pragmatique afin de déceler ce que le langage fait (typologie des actes de langage, etc.).

Halliday (1967) est le premier à avoir introduit la formule « *information structure* » pour désigner l'importance d'un composant informationnel dans tout énoncé. Chez Halliday, la réalité d'une structuration de l'information est liée à une action de la part d'un énonciateur qui, de façon consciente, structure ses énoncés en fonction de son co-énonciateur. C'est ainsi que Halliday parle de l'« *information structure* » et de « *theme* » en définissant trois parties distinctes de la phrase anglaise : « *theme* », « *transitivity* » et « *mood* » (ou *thème*, *transitivité* et *modalité*).

Pour Halliday (1973), la notion d'*action de structuration d'information* se fonde sur ce qu'il appelle « *meaning potential* ». Ce *potentiel de signification*, d'après Halliday, est un continuum de possibilités de variation significative à la disposition de l'énonciateur. Ce potentiel de signification correspond plus ou moins au concept de *compétence communicative* de Dell H. Hymes (1964). Cependant la compétence n'est pas perçue comme une connaissance (c'est-à-dire la connaissance du système linguistique, de ses composants, des règles conversationnelles, etc.). La compétence est perçue comme une puissance d'action ou de comportement (dans le sens de *potentialité*) qu'a un énonciateur de créer, produire, induire et transformer de la signification. En d'autres termes, la compétence, ici, est le *potentiel*

*d’agir*. De ce fait, selon Halliday, la langue mobilise beaucoup de fonctions dont la première fonction est de *faire* (avec le langage). Comme nous l’avons vu, il s’agit du niveau II culiolien, ou selon notre description, des niveaux de profération et d’interagentivité. La langue conçue comme action n’est pas une notion novatrice. Halliday (1973) s’installe donc dans le mouvement qui depuis les années soixante va mener au développement de la pragmatique comme branche de la linguistique.

#### 4.2.2. CHAFE ET L’« INFORMATION PACKAGING »

Le terme « *Information packaging* » est préféré par Chafe (1976) où le mot « *packaging* » signale la façon dont un message est transmis et non le message en lui-même : « [...] *how the content is transmitted than [...] [with] the content itself* » (1976 : 27). Chafe introduit une poignée de notions qui seront exploitées par la suite par Vallduví (1990) et Lambrecht (1994). Il est le premier, par exemple, à introduire la notion de « *store of knowledge* » (ou *stock de connaissance*) que possède un énonciateur (1976 : 27) et que Vallduví exploite comme « *knowledge store* ». La notion de « *givenness* » (ou également l’information *donnée* ou *présupposée*) est précisément cette information qu’un énonciateur présume dans les pensées de son co-énonciateur *au moment de l’énonciation*. En réalité, ce « *at the time of the utterance* » (1976 : 30) soulève la difficulté de parler de la binarité de « *old / new information* » car une information peut être *ancienne* mais non *donnée*, c’est-à-dire non présente à l’esprit d’un co-énonciateur au moment même de l’énonciation. Chafe reconnaît notamment qu’un recours aux termes de « déjà activé » et « nouvellement activé » (« *already activated* » et « *newly activated* » (1976 : 30)) serait le bienvenu. C’est dans cette direction que Lambrecht (1994) continue le développement en introduisant la notion d’*activation* (voir ci-dessous).

Des facteurs linguistiques et extralinguistiques décident en effet de ce qui compte en tant qu’information *donnée*. La nature de ce « *givenness* » peut relever de la situation immédiate de l’énonciation. Selon Chafe, c’est le cas lorsque l’énonciateur croit que son co-énonciateur partage sa perception et donc sa connaissance d’un objet quelconque dans l’environnement immédiat discursif (1976 : 31). Notamment, l’énonciateur et son co-énonciateur sont les premières informations *données* au contexte énonciatif. Les termes déictiques inscrivent

l'extralinguistique dans la structuration des énoncés. Il s'agit donc du caractère défini de certaines informations au moment de l'énonciation, ce « *definiteness* » dont Chafe parle (1976 : 38-39).

Le caractère *défini* ou *indéfini* de l'information indique la façon dont un énonciateur présente l'information à son co-énonciateur. Selon Chafe, « *It is therefore of some interest in the communicative situation whether I think you already know and can identify the particular referent I have in mind. If I think you can, I will give this item the status of definite* » (Chafe, 1976 : 39). L'énonciateur qui présuppose donc chez son co-énonciateur la connaissance (et la conscience) d'un objet de discours va employer de préférence les articles définis et les formes déictiques par exemple :

(2) *Paul, j'ai vu **un** chien en bas de chez moi*

(3) *Paul, j'ai vu **le** chien en bas de chez moi*

(4) *Did you feed **the** dog?* (Chafe, 1976 : 40).  
[Est-ce que tu as nourri LE chien ?]

Les exemples (3) et (4) montrent que l'énonciateur présume chez son co-énonciateur qu'il connaît préalablement *le chien* dont il s'agit. Aucune présupposition n'opère dans (2) avec l'article indéfini.

Les informations données le sont aussi par le discours précédent et elles prennent la forme de reprises anaphoriques. Ces reprises peuvent encore être de nature spécifique comme dans (5) ou de nature générique comme dans (6) :

(5) *I'd like to show you a painting [new]. I bought it [given] last week* (Chafe, 1976 : 32).  
[J'aimerais te montrer un tableau [nouveau]. Je l'ai achetée [donné] la semaine dernière]

(6) *I bought a painting [new] last week. I really like paintings [generic and given]* (Chafe, 1976 : 32).  
[J'ai acheté un tableau [nouveau] la semaine dernière. J'aime vraiment les peintures [générique et donné]]

Les anaphores ne sont pas limitées aux pronoms personnels, mais peuvent être mobilisées par des emplois lexicaux :

(7) *Paul, passes-moi le truc [machin] là*

Les mots *truc* et *machin* (« *stuff* » ou « *thing* » en anglais) ont un pouvoir dénotatif important de même que les déictiques car leur sens changent en fonction de la situation immédiate d’énonciation. L’énonciateur qui utilise ces mots, souvent dans les cas de difficulté de rappel mémoriel, signale à son co-énonciateur l’attente que ce dernier soit capable d’identifier correctement ce dont il parle. L’objet en question doit surtout être repérable. Ceci nous amène à ce que Chafe appelle « *background knowledge* » (c’est-à-dire les connaissances en arrière-plan) que l’on trouve également chez Ducrot avec la notion de *présupposition*.

#### 4.2.3. L’ENCODAGE DE L’INFORMATION

Comme nous l’avons vu, différents éléments entrent en jeu dans l’organisation des énoncés. L’encodage d’un message semble être autant important que le message lui-même, ce que Kerbrat-Orecchioni met bien en évidence :

*[...] tout récepteur était en même temps un émetteur en puissance, et [...] dans la compétence culturelle des deux partenaires de la communication il fallait incorporer l’image qu’ils se font d’eux-mêmes, qu’ils se font de l’autre, et qu’ils imaginent que l’autre se fait d’eux-mêmes : on ne parle pas à un destinataire réel, mais à ce que l’on croit en savoir, cependant que le destinataire décode le message en fonction de ce qu’il croit savoir de l’émetteur (1999 : 30).*

Les énoncés sont donc le résultat d’une *action* d’encodage. C’est précisément dans ce sens que Prince utilise le mot « *packaging* » pour mettre en évidence que la forme progressive en anglais, ce que souligne le suffixe *-ing*, indique une action en cours ou un processus. Selon l’auteur, l’encodage inclut :

[...] *the tailoring of an utterance by a sender to meet the particular assumed needs of the intended receiver. That is, information packaging in natural language reflects the sender's hypotheses about the receiver's assumptions and beliefs and strategies* (Prince, 1981 : 224).

L'énonciateur dispose ainsi de certaines hypothèses sur son co-énonciateur et réciproquement. Ces hypothèses incluent les croyances, les états de connaissance et de conscience ainsi que les stratégies discursives du co-énonciateur.

Kerbrat-Orecchioni (1999) théorise l'énonciation en termes d'identification des lieux d'inscription de la subjectivité dans le langage. C'est pourquoi le concept *d'encodage subjectif* prime dans cette théorie où la subjectivité serait « omniprésente » et « envahissante ». En pratique, Kerbrat-Orecchioni parle de l'image que les énonciateurs « se font d'eux-mêmes » (1999 : 30) pendant la communication. Et cette image se révèle comme une « compétence culturelle ». On notera, cependant en effet la différence entre deux conceptions de l'encodage. Chez Kerbrat-Orecchioni, l'encodage est à la fois une compétence culturelle et une action d'un sujet-énonciateur. Ce dernier injecte, de façon consciente et inconsciente, la « marque » de sa propre subjectivité. D'après Chafe et Prince, l'encodage d'information fait également partie de la « compétence culturelle » des co-énonciateurs. En revanche, la mobilisation de la subjectivité de l'énonciateur n'est point mise en évidence ; la subjectivité de l'énonciateur est d'ailleurs complètement détournée. Il en est de même pour les deux versions clés de la théorie de la structure informationnelle (voir ci-dessous, nos propos sur Lambrecht, 1994 et Vallduví, 1990).

En conséquence, on peut donc dire que dans les théorisations de la structure de l'information, le marquage de la subjectivité (ce que l'on appelle traditionnellement la ou les modalités) dans les énoncés ne fait pas partie intégralement de la structuration de l'information. Selon Vold, « la modalité est très souvent conçue comme quelque chose qui qualifie ou commente un contenu informatif, exprimant l'attitude ou l'avis subjectif du locuteur » (2008 : 59). Pour ainsi dire, la mobilisation de la subjectivité serait en quelque sorte *additionnelle* et *supplémentaire* à une activité primordiale, c'est-à-dire, l'action de structuration de

l’information pure. Il faut le dire explicitement : la subjectivité est écartée dans l’analyse de la structure informationnelle.

#### **4.2.4. LAMBRECHT ET L’« INFORMATION STRUCTURE »**

Lambrecht (1994), développe une théorisation sur la notion de structure informationnelle. Le terme « *information structure* » vient, toujours, directement de Halliday (1967). Et quoique Lambrecht reconnaisse le terme « *information packaging* » (Chafe, 1976), il emploie « *information structure* » de préférence à cause de son étymologie latine qui, selon lui faciliterait l’usage international (1994 : 2). Sa version d’« *information structure* » correspond à ce que Vallduví (1990) appelle « *informatics* » (voir ci-dessous). Selon Lambrecht, le but de la théorie de la structure informationnelle est d’expliquer le foisonnement de phrases semblant dire « la même chose ». C’est seulement la structure informationnelle qui peut expliquer la différence entre diverses périphrases « *allosentences* » (1994 : 120).

La structure informationnelle d’un énoncé est définie par Lambrecht comme :

*That component of sentence grammar in which propositions as conceptual representations of states of affairs are paired with lexicogrammatical structures in accordance with the mental states of interlocutors who use and interpret these structures as units of information in given discourse contexts* (1994 : 5).

La structure informationnelle est, ici, un composant de la grammaire d’une phrase de même niveau que d’autres éléments de la grammaire traditionnelle comme la morphosyntaxe, la sémantique et la prosodie (1994 : 25). C’est ainsi que la structure informationnelle interagit avec ces autres composants.

La notion d’*information* est donc indispensable à la TSI. Et pour cause, il y a un vrai manque de définition de ce qui est censé être l’information d’un énoncé. À plusieurs reprises, l’information est définie autrement. Initialement, Lambrecht définit l’information comme : « *information necessarily involves the meaning expressed by propositions* » (1994 : 37). En

d’autres termes, l’information concerne le sens exprimé par les propositions. Dans un autre endroit du texte, Lambrecht dit que l’information est créée dans les pensées des interlocuteurs : « *information is created in the minds of the interlocutors* » (1994 : 43). Encore mais similairement, l’information est cette valeur qu’a un énoncé qui dépend de l’état de conscience des interlocuteurs : « *the information value of an utterance of [a] sentence depends on the mental states of the interlocutors* » (1994 : 43). Finalement, l’information chez Lambrecht devient un acte communicative : « *information has to do with the communicative act whereby a speaker increases a hearer’s knowledge – or enriches her representation of the world – by adding a new proposition to it* » (1994 : 54). Pour ainsi dire, c’est l’énonciateur par son action d’ajouter une proposition contenant une information nouvelle qui accroît la connaissance de son co-énonciateur.

Pour récapituler, l’information est perçue, chez Lambrecht, d’aux moins quatre façons distinctes que nous énumérons ci-dessous :

- i. L’information fait partie de la sémantique d’un énoncé
- ii. L’information se trouve dans la proposition d’un énoncé
- iii. L’information est créée dans l’esprit du co-énonciateur
- iv. L’information naît d’un acte communicatif d’un énonciateur

On peut voir qu’un concept cohérent d’*information* manque dans la *TSI*, au moins dans la version de la *TSI* présentée par Lambrecht (voir Vallduví ci-dessus). Quelles sont les conséquences d’une définition hétéroclite de l’information dans une théorisation centrée sur l’information ? Nous allons voir que cette définition confond *structure* et *fonction* à tous les niveaux d’analyse linguistique. Nous allons examiner de près la version de Lambrecht de l’« *information structure* ».

#### **4.2.5. L’INFORMATION « DONNÉE / NOUVELLE » REVISITÉE**

Lambrecht (1994 : 52) emploie deux termes à la place de l’*information donnée* : il s’agit de la *présupposition pragmatique* et de l’*assertion pragmatique* :

*PRAGMATIC PRESUPPOSITION: The set of propositions lexicographically evoked in a sentence which the speaker assumes the hearer already knows or is ready to take for granted at the time the sentence is uttered.*

*PRAGMATIC ASSERTION: The proposition expressed by a sentence which the hearer is expected to know or take for granted as a result of hearing the sentence uttered.*

La *présupposition pragmatique* est l’ensemble de propositions invoquées par l’énoncé tandis que l’*assertion pragmatique* est précisément la proposition exprimée par l’énoncé. Les deux fonctionnent comme des informations données par l’énonciateur (ou présupposées d’être données pour le co-énonciateur). Pour Lambrecht, d’abord, une information est donnée car elle est présupposée avant l’énonciation. Deuxièmement, une information est également donnée lorsqu’elle peut être inférée (le sens secondaire de la présupposition) au moment de l’énonciation. Cette distinction peut correspondre effectivement à la distinction que fait Ducrot (1984) entre « deux effets de sens » dont le premier intervient au niveau du composant linguistique et le deuxième au niveau du composant rhétorique. Par le fait même d’asserter, un sens pragmatiquement véhiculé peut correspondre à une inférence ou à un sous-entendu. Le contexte linguistique et extralinguistique (donc pragmatique) fournit le cadre des statuts de l’information.

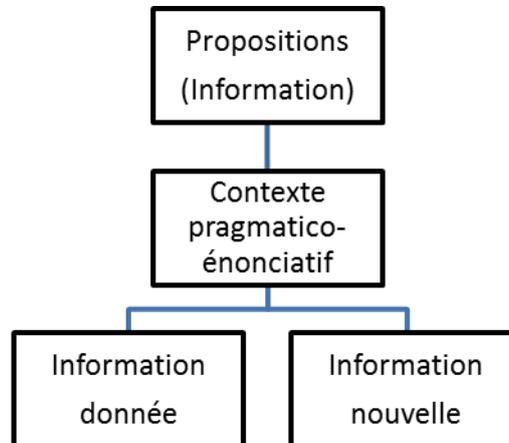
Revenons maintenant sur le statut de l’activation mentale d’une information donnée, initialement introduite par Chafe (1976). Selon Lambrecht, dans les pensées du co-énonciateur, l’information contenue dans un énoncé au moment précis de l’énonciation est désormais soit *activée*, soit *accessible* soit *inactivée*. Si une information est accessible, elle peut l’être de plusieurs manières : soit *textuelle* (l’ensemble du co-texte précédemment dit) ; soit *situationnelle* (tirée des indices déictiques et donc extralinguistiques) ; soit *inférentielle* (au moyen d’un raisonnement).

Il y a deux types de catégories dans la version de la structure informationnelle de Lambrecht : la *catégorie cognitive* et la *catégorie pragmatique*. Pour la catégorie cognitive, il s’agit des représentations mentales des entités discursives. Elle inclut les sous catégories informationnelles de « *Identifiability* » et « *Activation* ». En ce qui concerne la catégorie pragmatique, il s’agit de la structuration pragmatique de l’information propositionnelle. Elle inclut deux types d’agencements, les sous catégories informationnelles de « *topic relation* » et de « *focus relation* ».

Dans la catégorie cognitive, le statut de l’information dépend de deux dispositions : d’abord la disposition d’une information à être identifiée ou non par le destinataire et en second le degré d’activation dans les pensées du destinataire. Subséquemment, comme nous l’avons déjà mentionné ci-dessus, une information peut être *activée*, *inactivée* ou *accessible*. Si une information est *accessible*, alors elle l’est soit *textuellement* c’est-à-dire tirée des indices contextuels, soit *situationnellement*, c’est-à-dire tirée des déictiques à partir de la situation immédiate d’énonciation, soit *inférentiellement*.

Les deux sous-catégories cognitives (« *identifiability* » et « *activation* ») interagissent avec les relations pragmatiques de « *topic relation* » et de « *focus relation* » sur le plan discursif. La relation thématique et la relation de « *focus* » sont complémentaires car le premier extériorise ce dont on parle tandis que le deuxième mobilise de la nouveauté à son sujet. C’est ainsi que les propositions sont structurées pragmatiquement, c’est-à-dire en contexte énonciatif. L’encodage des propositions se fait selon les hypothèses de l’énonciateur sur les connaissances ou les croyances dont dispose son co-énonciateur au moment même d’énonciation. Les *paquets* d’information représentent des catégories conceptuelles comme nous l’avons vu.

Nous pouvons donc schématiser la *TSI* comme suit :



D'après Lambrecht, la structure informationnelle concerne : « *The relationship between linguistic form and the mental states of speakers and hearers* » (1994 : 1), c'est-à-dire la relation entre la forme linguistique et l'état de conscience des interlocuteurs.

#### 4.2.6. « *FOCUS* » ET INFORMATION NOUVELLE

Selon Lambrecht, il y a trois types de *focus-structure* possibles. Ces trois structures permettent l'introduction d'une information nouvelle dans un discours. Il s'agit de :

- i. *Predicate-Focus Structure*
- ii. *Argument-Focus Structure*
- iii. *Sentence-Focus Structure*

D'abord la structure « *predicate-focus* » établit la prédication d'une caractéristique représentant la nouvelle information (donc le *focus*) à une information donnée :

(8) A. *What happened to your car?*  
[Qu'est-ce qu'il est arrivé à ta voiture?]

B. *My car/ It broke DOWN*  
[Ma voiture / Elle est tombée EN PANNE]

L'information donnée dans cet exemple d'échange est la *voiture*. Toute la prédication porte sur ce qui est arrivé à la voiture.

Deuxièmement, il y a la structure « *argument-focus* » qui met en tête le nouvel argument dans la proposition. Dans l'exemple (ci-dessous), l'énonciateur A demande à son co-énonciateur B des informations concernant la panne de sa moto :

(9) A. *I heard your motorcycle broke down*  
[J'ai entendu dire que ta moto est tombée en panne]

B. *My CAR broke down*  
[Ma VOITURE est tombée en panne]

L'information donnée est, de la sorte, la prédication « X est en panne » à laquelle l'énonciateur A croit pouvoir faire correspondre l'argument « la moto ». C'est pourquoi l'énonciateur B, en introduisant l'argument « *my car* » à la prédication « X est en panne » raffine la connaissance de son co-énonciateur.

Enfin dans la structure « *sentence-focus* », c'est tout l'énoncé qui représente l'ajout d'une nouvelle information. Il s'agit de relater un événement ou d'introduire un nouvel élément discursif.

(10) A. *What happened?*  
[Qu'est-ce qu'il s'est passé?]

B. *MY CAR BROKE DOWN*  
[MA VOITURE EST TOMBÉE EN PANNE]

Dans la réponse de B, et vu la question ouverte posée initialement, c'est tout l'énoncé qui raconte un événement préalablement inconnu.

#### 4.2.7. VALLDUVÍ ET L'« INFORMATION PACKAGING »

Vallduví (1990) introduit une théorie de l'« *information packaging* » dans sa dissertation doctorale intitulée *The Informational Component* republiée sous le même titre en 1992 chez Academic Press. Le terme « *information packaging* » vient, encore, de Chafe (1976) qui l'emploie dans sa description du processus selon lequel un énonciateur encode son message en fonction de son destinataire. Vallduví l'emploie pour identifier ce que Prince (1986) appelle « *information structure* » et introduit le terme de « *informatics* » qui correspond à ce que Lambrecht (1994) appelle « *information structure* ». Mais dans sa théorie, Vallduví emploie également le terme « *information structure* » hérité, lui, de Halliday (1967).

Selon Vallduví, il y a peu d'accord sur la nature exacte des concepts théoriques comme « *topic* » et « *focus* » ainsi que sur leur rôle dans un modèle de la compétence linguistique. Ces concepts ont été longtemps identifiés comme indépendants des conditions de vérité des énoncés. Pour lui, les concepts de *topic* et de *focus* sont des éléments primitifs dans un composant informationnel du langage appelé « *informatics* ». C'est l'« *informatics* » qui est responsable de l'articulation de l'information dans les énoncés et, d'après Vallduví, il faut l'examiner comme une sous catégorie de la pragmatique (1990 : 200). Il définit l'*informatics* comme un composant autonome de la langue qui examine « *the generation and interpretation of information packaging* » (1990 : 4), c'est-à-dire la production et l'interprétation d'un encodage de l'information. Cette partie de la langue interagit indirectement avec d'autres composants tels que la syntaxe, la sémantique et la phonologie. Il définit l'« *information packaging* » comme :

*A small set of instructions with which the hearer is instructed by the speaker to retrieve the information carried by the sentence and enter it into her/his knowledge-store* (1990 : 18).

Cet *encodage de l'information* englobe un ensemble limité d'instructions par lequel un co-énonciateur B est instruit par son co-énonciateur A pour qu'il retrouve l'information véhiculée par l'énoncé de A et la fasse rentrer dans son *stock de connaissances*.

On peut attribuer à Strawson le concept de « instruction » car dès 1950, l'auteur parle de la signification comme processus consistant à « donner des directives générales » :

*Meaning (in at least one important sense is a function of the sentence or expression; mentioning and referring and truth or falsity, are functions of the use of the sentence or expression. To give the meaning of an expression [...] is to give general directions for its use to refer to or mention particular objects or persons; to give the meaning of a sentence is to give general directions for its use in making true or false assertions (Strawson, 1950 : 223).*

Ceci doit être intégré, aujourd'hui, au contexte des théories énonciatives puisque ce sont des énonciateurs qui sont censés donner des directives générales à leurs co-énonciateurs pendant la production de signification. Cependant ceci n'est pas explicitement formulé par Strawson qui était un philosophe du langage.

Si d'un côté, l'énonciateur donne des directives générales à son co-énonciateur, c'est le co-énonciateur, de l'autre côté, qui est censé interpréter ou *décoder* un énoncé. Selon Engel (1985 : 171) :

Comprendre un langage, c'est être capable de l'employer effectivement. Si nous voulons construire un modèle du savoir 'sémantique' des locuteurs, il nous faut attribuer à ceux-ci une certaine capacité à reconnaître la valeur de vérité des phrases.

L'action d'encodage est donc contrebalancée par une action de décodage. L'une ne se conçoit pas sans l'autre car elles sont les deux facettes d'une même réalité. Et c'est dans l'interprétation d'un énoncé que la capacité de reconnaissance de la valeur de vérité s'engage pleinement.

L'information a en conséquence cette étrange propriété d'être encodée *et* décodée. C'est pourquoi définir l'information est une tâche difficile en linguistique. On note effectivement le même flou terminologique, chez Vallduví que chez Lambrecht, lorsqu'il s'agit de la définition

même de l'information. À plusieurs reprises dans son texte, on retrouve des définitions de l'information apparemment contradictoires. D'abord, l'information est définie en fonction du destinataire : « *Information, then, unlike propositional content, is crucially defined with respect to the particular hearer a sentence is addressed to* » (1990 : 16). La même proposition peut en conséquence avoir différentes valeurs d'information en dépit de ce qu'un destinataire connaît au moment de l'énonciation :

[...] *two sentences with the same propositional content may convey different information in different speak-hearer interactions depending on how and how much this propositional content contributes to the hearer's knowledge store at the time of utterance* (Vallduví, 1990 : 2-3).

Ce qui revient à dire que l'information n'est pas forcément *dans la proposition* chez Vallduví. La valeur d'informativité dépend donc de *ce que le destinataire connaît ou ne connaît pas au moment même de l'énonciation*.

Plus loin dans le texte, l'information revient dans le contenu de la proposition : « *The information of the sentence (Is) is, then, the part of the propositional content (Ps) that makes a contribution of knowledge to the hearer's knowledge-store, i.e. that is not part of the knowledge of the hearer (Kh) at the time of utterance* » (1990 : 15). L'information serait ici la partie de la proposition qui contribue au stock de connaissances d'un destinataire. L'information serait, aussi, une réduction d'incertitude : « *a reduction of the uncertainty in the hearer's knowledge-store at a given time point* » (1990 : 50). Mais encore l'information serait responsable de l'encodage de la proposition : « *it is information that is responsible for the different structural encodings of the proposition* » (1990 : 71), ce qui est un retour à la première conception selon laquelle l'information n'est pas *dans* la proposition.

Cette dernière position est confirmée par Vallduví lorsqu'il parle de deux phrases différentes : « *Even though the propositional content is the same, the information they carry is different* » (1990 : 71). Plus encore, l'information superpose la proposition ou lui est parallèle : « *Information is superimposed on or represented in parallel with propositional content* » (1990 : 74). Finalement, l'information revient, de nouveau, dans la proposition : « *that part of*

*the propositional content of a sentence that constitutes a contribution of knowledge to the hearer's knowledge-store* » (1990 : 198). Pour ainsi dire, l'information est cette partie du contenu propositionnel constituant une contribution de connaissance au stock de connaissances du co-énonciateur.

À ce point de l'exposé, on est forcément perdu car la définition de l'information, centrale pour une théorie de la structure informationnelle, est ici embrouillée. Et c'est Lambrecht qui signale l'inévitable problème : « *One cannot INFORM an addressee of something she already knows (although one can obviously tell an addressee something she knows already)* » (Lambrecht, 1994 : 58). Pour ainsi dire, on ne peut certainement pas informer quelqu'un de quelque chose qu'il connaît déjà. C'est pourquoi la valeur informative d'un énoncé *doit dépendre* de ce qu'un destinataire connaît ou ne connaît pas. Mais comment connaissons-nous ce que notre co-énonciateur sait ou ne sait pas ? *Comment surmonter ce casse-tête ?* C'est Lambrecht qui propose la solution : l'information ne résulte pas seulement de la proposition, mais du fait même d'énoncer. Car un lien causal peut s'établir entre deux informations déjà connues résultant ainsi en une information nouvelle (1994 : 59). C'est pourquoi à notre avis, on ne peut plus parler d'*information* mais plutôt d'un *processus d'informer* où informer serait une action co-énonciative.

Dans la théorie de Vallduví, l'opposition *information donnée / information nouvelle* sera remplacée par une hiérarchie composée de quatre notions primitives dites des *primitifs informationnels*. Ces notions de « *focus* », « *ground* », « *link* » et « *tail* » fournissent, en composition, quatre types de structures informationnelles. Le « *focus* » est en effet la seule véritable information dans un énoncé (*l'information nouvelle* chez d'autres auteurs). Le « *ground* » est le véhicule de l'information indiquant comment cette information se joint à l'arsenal de connaissances de l'interlocuteur. Le « *ground* » est encore divisé en « *link* » et « *tail* », le « *link* » étant le pointeur de l'importance d'une information. Le terme *tail* vient de Dik (1978) mais chez Vallduví, le « *link* » dénote une adresse, dans le sens de destination, dans l'arsenal de connaissances qu'à un interlocuteur et où ce dernier est dirigé pour consigner l'information. Le « *tail* » fournit des directives supplémentaires sur la façon dont l'information doit être écrite sous une adresse donnée. Par exemple une nouvelle information peut venir

s'ajouter à, ou modifier, une ancienne information. Le « *tail* » est donc défini négativement en tant que « *non-focus* » et « *non-link* ».

De nouveau, ces *primitifs informationnels* se combinent pour former quatre types distincts d'instruction ou « *packaging* » des énoncés. L'articulation informationnelle d'un énoncé est une articulation hiérarchique :

$$\begin{array}{l} S(\text{entence}) = \{\text{Focus, Ground}\} \\ \text{Ground} = \{\text{Link, Tail}\} \end{array}$$

En composition, il y a donc quatre types de structures informationnelles :

- i. *Link-Focus*
- ii. *All-Focus*
- iii. *Link-Focus-Tail*
- iv. *Focus-Tail*

On remarque en effet deux approximations théoriques. D'abord, la structure « *link-focus* » de Vallduví correspond à la structure « *argument focus* » de Lambrecht :

- (11) A. *Maman, elle a téléphoné ?*  
B. *Non, c'était ta sœur*

Et en second, la structure « *all-focus* » de Vallduví correspond à la structure « *sentence-focus* » de Lambrecht. Ces types de structures correspondent effectivement à la question *qu'est-ce qui s'est passé ?* :

- (12) A. *Qui a téléphone ?*  
B. *Ta sœur a téléphoné*

Par opposition, les deux autres structures de Vallduví, le « *link-focus-tail* » et le « *focus-tail* » ne trouvent pas de correspondants directs chez Lambrecht :

Link-Focus-Tail :

- (13) A. *The boss HATES broccoli* (Vallduví, 1990 : 24).  
[Le patron DÉTESTE le brocoli]

Focus-Tail :

- (14) A. *I can't believe this! The boss is going crazy!*  
B. *BROCCOLI he wants now.* (Vallduví, 1990 : 65)  
[Je n’arrive pas à le croire ! Le patron devient dingue !  
Du brocoli, il en veut, maintenant]

Rappelons que le « *link* » est l’indicateur de la pertinence d’une information alors que le « *tail* » précise comment une information doit être utilisée. Une information, par exemple, peut mettre à jour une information déjà donnée ou la remplacer. Dans l’exemple (13) le « *link* » est le *boss* (le *patron*) et l’information nouvelle (le « *focus* ») serait *hates* et le « *tail* » serait le *brocoli*. Le destinataire de l’énoncé doit ajouter *brocoli* comme une information pertinente à l’information donnée *boss*. Dans l’exemple (14), le « *focus* » est l’introduction d’une nouvelle information sur le *boss*, c’est-à-dire, *il devient fou* et le « *tail* » est *brocoli*, c’est-à-dire une information qui doit mettre à jour l’information concernant le boss.

### 4.3. DISCOURS ET STRUCTURE INFORMATIONNELLE

Sur le plan des énoncés, rappelons que la *TSI* ne s’intéresse ni à leur génération, ni à leur vérification, ni à leur prévisibilité en contexte. En outre, la *TSI* ne s’intéresse pas à la pragmatique conversationnelle, comme Lambrecht l’a dit explicitement. Pourtant, comme nous l’avons vu, dans le concept même d’*information donnée* se trouve un implicite sur l’importance de l’environnement cotextuel immédiat, si l’on se réfère aux exemples fournis par les deux linguistes.

Alors qu’il signale que l’opposition *donnée / nouvelle* doit être revisitée puisque toute nouvelle information tend à véhiculer, ainsi, un élément déjà donné, Lambrecht conserve néanmoins une dichotomie stricte. Cependant, Lambrecht redéfinit ce qui doit ou ne doit pas être considéré comme une information donnée. De son côté, Vallduví rejette explicitement une opposition binaire entre l’information donnée / nouvelle, et ceci pour plus ou moins les mêmes raisons que Lambrecht. La distribution tripartite de l’information en « *link* », « *focus* », « *tail* » de Vallduví est utile pour plusieurs raisons. D’abord, dans le concept de « *link* », on trouve l’élément d’information qui est hérité d’une façon ou d’une autre du discours précédent, annulant effectivement le fait que toute information nouvelle contient un élément donné. Ceci n’est pas explicitement indiqué par Vallduví, mais paraît pratique. Le « *link* » mobiliserait, de cette façon, des indices contextuels des expressions précédentes.

La *TSI* ne peut pas se réduire à une grammaire phrastique. Si nous considérons le discours comme une suite de plus de deux énoncés, il est évident que la *TSI* ne peut pas éviter une application aux pragmatiques discursive et conversationnelle. L’introduction par Vallduví de la notion de « *link* » peut être interprétée comme l’ouverture nécessaire vers au moins la possibilité de s’articuler avec les théories discursives et énonciatives. Pour être une théorie cohérente de la structure informationnelle d’un énoncé, la *TSI*, selon nous, est obligée d’avoir une implication large dans le cadre des théories discursives et énonciatives. Il nous semble d’ailleurs que c’est dans cette direction que les travaux de Steemand & Kruijff-Korbyová (2001), Polanyi *et al.* (2001), Vallduví (2001), Poesio & di Eugenio (2001) s’orientent.

#### **4.4. ‘LE ROI DE FRANCE’ EST DE RETOUR**

À notre connaissance, la suite « le roi de France est chauve » reste à confirmer comme énoncé authentique dans un contexte effectif. En conséquence, cette phrase célèbre a le statut d’artefact théorique que philosophes et linguistes essaient soigneusement d’éclaircir. Nous apporterons ici notre modeste contribution en référant spécifiquement à Russell (1905 ; 1919) et à Strawson (1950) ainsi qu’à ce fameux roi, qui, au fil des discussions, passe de chauve à sage.

Strawson résume l'apparente controverse à l'origine de laquelle se trouve Russell : « *How can the sentence S be significant when there is no king of France?* » (1950 : 221). Comment un énoncé portant sur le roi de France peut-il être signifiante quand il n'y a pas de roi de France ? Selon Russell, l'énoncé véhicule au moins trois propositions, notamment : 1) il y a un roi de France, 2) il n'y a qu'un seul et unique roi et 3) il n'y a rien qui est roi et n'a pas la qualité attribuée (soit l'état de sa chevelure soit sa sagesse). L'argument de Strawson est purement typologique : la conjonction de trois propositions dont l'une est fausse, serait fausse (1950 : 222). Cependant, Strawson introduit une nuance importante : « [...] *you use the expression to mention or refer to a particular person in the course of using the sentence to talk about him* » (1950 : 223). Cette précision est importante car en dépit de la vérité ou de la fausseté de notre fameuse phrase, il doit y avoir toujours *référence* à quelque chose, ce qui révèle précisément le programme de la structure informationnelle.

Ducrot note le fait : « Si je dis que le roi de France est chauve, je suppose alors, *chez mon interlocuteur*, [sic] la croyance que la France est une monarchie » (Ducrot, 1989 : 82). Autrement dit, s'il s'agissait d'un véritable énoncé, il véhiculerait la présupposition que la France est une monarchie. D'autre part, l'énoncé proposerait à un co-énonciateur la calvitie du roi comme une information nouvelle, cette information nouvelle étant à ajouter à l'information présumée « donnée » ou partagée par l'énonciateur et son co-énonciateur, c'est-à-dire celle d'une monarchie en France, car selon Ducrot : « tout énoncé doit apporter, ou feindre d'apporter, une information nouvelle, si minime soit elle » (1989 : 82).

On estime ainsi que la *TSI* devrait pouvoir fournir au moins un développement semblable à celui de Ducrot en prenant en considération son cadre théorique. Malheureusement, on n'a qu'une analyse insatisfaisante. Selon Lambrecht :

[...] *one cannot access the truth value of a proposition if one cannot identify the entity of which the predicate is said to hold. In pragmatic terms: one cannot assess the information value and the relevance of a statement about a topic if one doesn't know what the topic is. Sentences whose topic referents have an insufficient degree*

*of pragmatic reality of the interlocutor are therefore difficult or impossible to interpret* » (Lambrecht, 1994 : 156-157).

Comme le dit Ducrot, l’expression dénotative ‘le roi de France’ « servait à désigner à l’interlocuteur un personnage parmi tous les hommes qui existent actuellement » (1989 : 84). Mais il est difficile de savoir à quoi l’expression ‘le roi de France’ réfère lorsque la France est une république. Lambrecht remarque que le français dispose des constructions syntaxiques, telles que la dislocation à gauche et la dislocation à droite, qui servent à marquer les différences de structuration de l’information :

*[...] in a language like (spoken) French, in which differences in information structure tend to be marked syntactically, the logical puzzle associated with Russell’s sentence could hardly arise. If the phrase l’actuel Roi de France ‘the present King of France’ were to be construed as a topic expression, it would likely appear in right-detached or left-detached position, i.e. the sentence would be Le Roi de France il est chauve or Il est chauve, le Roi de France.* (Lambrecht, 1994 : 157-158).

Selon Lambrecht, ces constructions (les dislocations à gauche et à droite) ne peuvent être utilisés que lorsque le référent est accessible pragmatiquement. Dans ce cas, c’est la marque de l’article défini qui indiquerait si le référent est une entité identifiable dans le discours.

C’est pourquoi, selon Lambrecht, si on ne peut pas identifier l’entité à laquelle une expression linguistique est censée référer on ne peut pas décider de la valeur de vérité d’un énoncé : « *an expression must not only have a referent in order to serve as a topic but [...] this referent must be pragmatically established in the universe of discourse of the interlocutors* » (Lambrecht, 1994 : 158). Évaluer la valeur de vérité d’une information est fonction de l’identification du thème. La réalité pragmatique intervient dans l’interprétation et le décodage de l’information. Un thème linguistique nécessite un thème pragmatique.

Imaginons l’échange énonciatif suivant en 2005 (à l’époque du président Jacques Chirac) :

- (15a) A. *le roi de France, il est chauve*  
(15b) B. *de qui tu parles ?*  
(15c) A. *de l’homme que je viens de voir à la télé*  
(15d) B. *ah, tu veux dire le PRÉSIDENT de la France ?*  
*Oui, IL est chauve*

Nous pouvons proposer une analyse de la structure informationnelle de l’échange énonciatif précédent en utilisant la terminologie de Lambrecht (1994) :

- i. **Présupposition pragmatique** = il y a un roi de France
- ii. **Assertion pragmatique** = la France est une monarchie
- iii. **Focus** = A informe B sur le fait qu’il est chauve

Mais il y a une information supplémentaire que nous allons appeler l’attribution pragmatique :

- iv. **Attribution pragmatique** = A informe B de son ignorance du fait que la France est une république

Par le fait de dire (15a), l’énonciateur A véhicule deux informations ; d’abord une information propositionnelle (il y a un roi de France) et en second, une information pragmatique (il croit que la France est une monarchie). L’énonciateur B peut ainsi enregistrer une certaine information provenant de l’énonciateur A. À ce stade, il s’agit d’une compénétration des deux informations dont il est question pour tout énoncé. Malheureusement ce type d’analyse est remarquablement absent chez Lambrecht et chez Vallduví.

Certes, la distinction fondamentale que cet exemple soulève est celle entre une *phrase* et un *énoncé* (« *a sentence* » et « *a statement* »). On retrouve une variante de cette discussion chez Strawson qui propose de distinguer : « *a sentence* », « *the use of a sentence* » et « *the utterance of a sentence* » (1956 : 222). Il faut distinguer une phrase de son usage en contexte énonciatif (et donc pragmatique) et de son énonciation ponctuelle (dans le sens de profération

et réalisation prosodique. Au niveau de la phrase, il s’agit des problèmes syntaxiques internes et de structure informationnelle phrastique. En ce qui concerne l’usage d’une phrase, il s’agit d’intégrer la pragmatique dans l’analyse car elle expose et résout souvent des ambiguïtés de la *phrase hors contexte énonciatif*. Ces deux éléments sont signalés chez Lambrecht surtout pour la première et chez Vallduví surtout pour la dernière. De cette manière, il s’agit inévitablement de la structure informationnelle discursive.

C’est l’usage des phrases, c’est-à-dire des *énoncés réels*, qui est soumis à la vérification et ceci n’est contredit ni chez Wittgenstein, ni chez Strawson : « *in general only sentences can be used truly or falsely* » (1950 : 223), ni même chez Quine : « *What are best seen as primarily true or false are not sentences but events of utterance* » (Quine, 1970 : 13). C’est en fin de compte ce sens de la vérification qui peut s’incorporer dans la *TSI*. Mais il y a une opération énonciative plus importante à signaler :

*Le pointage direct d’un référent apparaît donc comme un cas de figure, localisé mais possible, de l’activité langagière [...] En revanche, le fait de travailler strictement sur des vérités se révélera parfaitement insuffisant aux fins de la description de la batterie d’opérations référentielles impliquées dans la mention de la calvitie du roi de France si nous sommes en république [...] le fait est qu’on s’intéresse moins aux entités posées ou présumées qu’aux opérations marquées, c’est-à-dire fondamentalement bel et bien à du référentiel (Laurendeau, 1998a : 96).*

La phrase *le roi de France est chauve* représenterait, si elle était un vrai énoncé, l’action de la part d’un énonciateur consistant à *pointer un référent*, c’est-à-dire à pointer un thème de discours. Énoncer cette phrase en 1760 porterait sur la calvitie du roi de France ; énoncer cette phrase en 2005 porterait également sur l’état de calvitie mais, cette fois, d’une personne *x*, laquelle doit être identifiée par le co-énonciateur. La *TSI* contourne la question du supposé roi de France en république et c’est ceci qui nous paraît inacceptable pour les raisons que nous venons d’indiquer.

#### 4.5. LE CONCEPT D'INSTITUTION CHEZ SEARLE

Searle (2005) examine la construction d'un concept d'institution dans une société. Son article vise spécifiquement à expliquer comment il peut y avoir une réalité sociale et institutionnelle (comprenant une réalité économique) dans un univers qui se décompose entièrement en particules physiques (Searle, 2005 : 5). Afin d'élaborer ceci, Searle propose deux différenciations incontournables :

- i. En ce qui concerne les caractéristiques de la réalité, il faut faire une distinction entre celles qui sont *relatives à l'observation* et celles qui sont *indépendantes de toute observation*.
- ii. En ce qui concerne la distinction entre *l'objectivité et la subjectivité*, il faut encore distinguer *la nature ontologique* ainsi que *la nature épistémique* de cette distinction (Searle, 2005 : 5).

Au vu de ces deux distinctions, il s'agit de clarifier comment une institution peut avoir une réalité épistémiquement objective quand cette réalité s'est constituée d'une ontologie subjective (Searle, 2005 : 4-5).

L'objectivité et la subjectivité se distinguent donc de deux manières. Premièrement, sur le plan ontologique, l'objectivité récupère toutes les entités qui ont une existence indépendante des observateurs, telles que : « *Mountains, molecules, and tectonic* » (Searle, 2005 : 4). Ces choses n'ont pas besoin d'être vues pour exister : « *they do not need to be experienced by a conscious subject in order to exist* » (Searle, 2005 : 4). En revanche, certaines entités existent seulement en tant qu'elles sont éprouvées par des sujets. Le mode d'existence des procédés psychologiques (émotions, douleurs, attitudes, etc.) exige qu'ils soient éprouvés par un sujet *expérient*. Ils ont une ontologie subjective.

Deuxièmement, l'objectivité et la subjectivité se distinguent sur le plan épistémique et cette distinction aura nécessairement des conséquences sur la vérité. Les énoncés épistémiquement objectifs sont ceux dont une valeur de vérité peut être établie indépendamment des sentiments

et des attitudes des énonciateurs : « *Epistemically objective statements are those that can be established as true or false independently of the feelings and attitudes of the makers and interpreters of the statement* » (2005 : 4). En revanche, les énoncés subjectifs dépendent précisément des sentiments et des attitudes des participants au discours (2005 : 4).

Comment relier le concept d'institution au concept de structure de l'information élaboré antérieurement ? D'abord, à notre avis, cette grande distinction entre *l'objectivité* et *la subjectivité* ainsi que la nécessité de distinguer entre *la nature ontologique* et *la nature épistémique* de ces deux grandes catégories nous permet d'observer qu'il y a en effet différents *types d'information*. À l'instar de Searle (2005), nous proposerons ainsi quatre *statuts informationnels* :

- i. L'information ontologique objective
- ii. L'information ontologique subjective
- iii. L'information épistémique objective
- iv. L'information épistémique subjective

Observons les énoncés suivants :

(16) *Van Gogh died in France*

(17) *Van Gogh was a better painter than Manet* (Searle, 2005 : 4).

En ce qui concerne l'énoncé (16), le lieu exact de la mort de Van Gogh est une information qui peut être objectivement vérifiée. Il s'agit donc d'une *information objectivée* et *épistémique*. En revanche, dans (17), il s'agit d'une *information subjectivée* et *épistémique*.

Pour reprendre la phrase portant sur 'le roi de France', si elle correspondait à un énoncé vrai, elle coïnciderait en premier avec l'information ontologiquement objective (l'existence réel ou non d'un roi de France). En second, elle coïnciderait effectivement avec l'information épistémiquement objective (la connaissance, vérifiable, de son état de calvitie). Sans cette batterie de distinctions, la *TSI* se trouve mal armée, à notre avis, pour la description linguistique du fameux roi de France.

#### 4.5.1. STATUTS INFORMATIONNELS ET MODALITÉS

Il est vrai que la *TSI* ne s'intéresse pas aux conditions de vérité des énoncés. Cependant, il faut noter que les statuts de l'information que nous avons proposés auront des conséquences sur l'acceptabilité des énoncés par un co-énonciateur et de ce fait l'informativité de l'information. Il y a notamment une distinction non négligeable entre l'information au niveau ontologique (*réel, irréel*) et l'information au niveau épistémologique. Ces niveaux engagent nécessairement les modalités, c'est-à-dire des jugements « par rapport à la valeur de vérité d'un contenu informatif » (Vold, 2008 : 60). Les modalités épistémiques, qui sont les modes de connaissance, permettent de faire évoluer les informations à caractère *certain, plausible, exclu* ou *contestable* (Darrault, 1976 : 6). En d'autres termes, il s'agit de la « fiabilité de l'information transmise » (Vold, 2008 : 60 ; Dendale, 1994 : 25). Enfin, les modalités aléthiques permettent de saisir l'information *possible, impossible, nécessaire* ou *contingente* (Darrault, 1976 : 6).

En termes énonciativistes, l'information prend une forme particulière car elle n'est pas transmise en elle-même comme telle. C'est l'énonciateur, par l'activité signifiante (l'énonciation), qui *prend en charge* son énoncé pour véhiculer, d'un côté, un élément stable et, d'un autre côté, des éléments significatifs sur l'énonciateur lui-même, c'est-à-dire relevant de sa propre subjectivité. Selon Culioli, on peut définir la *prise en charge* par l'énonciateur comme l'ensemble des opérations qu'un énonciateur fait sur les :

[...] *marqueurs* grammaticaux (c'est-à-dire les marques de temps, les aspects, les modalités ou les déterminants du nom) pour exprimer comment il se situe par rapport à ce qu'il dit (on peut exprimer cela en termes de point de vue) et par rapport à celui à qui il s'adresse – relation inter-sujets (Culioli, 1999 : 6).

Ce sont ces informations et déformations mises en œuvre qui introduisent « une valeur supplémentaire qui se surajoutait à une valeur fondamentale » (Culioli, 1974 : 31). Culioli admet ainsi un côté proprement subjectif à tout énoncé et ce côté subjectif inclut également

des informations. Ducrot s'installe dans cette même optique où « l'objectif et le subjectif sont indissociables – le subjectif n'étant qu'une organisation particulière de l'objectif » (1989 : 191). Et pour Vion, « la distinction *modus vs dictum* ne constitue donc pas un découpage formel, voire statique de l'énoncé, mais renvoie à un processus dynamique permettant le déroulement discursif ». Comme nous l'avons vu, l'importance de l'information de l'ordre de la subjectivité est en contradiction avec les théories portant sur la structure informationnelle.

À la lumière de ces commentaires, il s'avère que la théorie de structure de l'information est une tentative de faire converger dans une même analyse, au niveau de l'énoncé, la dissociation traditionnelle entre ce qui est de l'ordre du subjectif de ce qui est de l'ordre de l'objectif. Il s'agit d'atténuer l'aspect subjectif d'un énoncé sans vraiment analyser la contribution proprement informationnelle de cet aspect à la signification en contexte d'un énoncé. Cela revient à identifier le fait qu'il y ait de la subjectivité dans la langue mais sans la considérer comme partie engendrant une valeur informative. Comme nous l'avons vu, ceci est en contradiction avec la tradition linguistique française qui, depuis longtemps, reconnaît la dualité des expressions linguistiques.

#### **4.5.2. L'INFORMATION DANS UN SCHEMA DE CAUSATION**

Nous avons déjà évoqué la théorie des quatre causes, qui sont traditionnellement attribuées à Aristote. Nous avons conclu que ces quatre causes représentaient une théorie squelettique de l'agentivité dont il est question surtout dans le cas de la troisième cause, la *cause efficiente*, ainsi que de la quatrième cause, la *cause finale*. Nous avons également vu l'application de ces quatre causes à une pré-théorisation du fonctionnement du langage fait par Scaliger en 1540. La *cause matérielle* est donc la proposition, également appelée selon les traitements, le *contenu propositionnel*, l'*information*, le *thème* ou le *dictum* (autrement dit, ce dont il est question). La *cause formelle* est le discours (ici l'*énoncé* et dans d'autres traitements les pairs *thèmes / rhème* ou *thème / prédicat*). La *cause efficiente* est l'énonciateur (la « première personne » ou le locuteur). Et la *cause finale* est le co-énonciateur (ou la « seconde personne », c'est-à-dire le destinataire visé par l'énonciateur et qui est informé).

Le lien avec Saussure nous semble incontournable, notamment avec le *signifié* (sens abstrait) et le *signifiant* (forme ou manifestation extérieure du sens). Mais la paire *forme / action* requiert l'attention car c'est l'énonciateur qui agit sur et de par son énoncé. Il y a donc une confrontation continue entre la *cause formelle* et la *cause efficiente* c'est-à-dire entre l'énoncé et l'énonciateur (le véhicule moteur de l'énoncé). Dans les termes de la structure informationnelle, pour résumer, l'information (la cause matérielle et donc un contenu propositionnel) est transmise par un énonciateur à son destinataire. De ce fait, ce schéma ressemble beaucoup au schéma de la communication de Jakobson. Pourtant la critique de ce genre de schématisation porte sur son éventuelle occultation de la subjectivité. Si l'information est perçue en fonction d'un *telos* (c'est-à-dire le *but* ou la *cause finale*, ici le *destinataire*) la façon dont elle est transmise au destinataire (par l'énonciateur, sa subjectivité, ses motifs, ses intentions, etc.) serait forcément camouflée.

Il y donc une polysémie à deux niveaux. En premier lieu, il y a la polysémie du *composant linguistique* et du *composant rhétorique* qui véhiculent deux sens mais une seule signification en contexte. En second lieu, il y a l'opposition entre *locuteur* et *énonciateur* (Ducrot, 1984) dont il importe de noter qu'ils se correspondent la plupart du temps mais qu'ils se distinguent, par exemple, dans le discours rapporté, le sous-entendu, etc. C'est la dissociation malheureuse de la signification subjectivement motivée, centrale dans la *TSI*, qui amène la subjectivité à mi-chemin de la pragmatique. La *TSI* est ainsi, à notre avis, dans l'insuffisance théorique de traiter ces deux concepts de la polysémie chez Ducrot.

## **4.6. L'OCCULTATION DE LA SUBJECTIVITÉ**

### **4.6.1. CRITIQUE DE LA TSI**

La *TSI* se distingue de la logique en récupérant la pragmatique dans l'analyse linguistique phrastique. Cependant, la *TSI* écarte l'élément incontournable de la pragmatique, celui de la subjectivité. L'information, dans cette conceptualisation, est cette partie d'un énoncé exempte de marqueurs de la subjectivité de l'énonciateur. En conséquence, la *TSI* affirme tacitement que ce qui est de l'ordre subjectif est donc superficiel et « ajouté ». Pour ainsi dire, la

subjectivité ne peut contribuer à l'élaboration d'une information inhérente à l'énoncé ou la modifier.

Une telle assertion est nécessairement problématique et semble renouveler, sur certains points, une vision saussurienne de la langue. Rappelons, ce que dit Saussure : « En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 10 ce qui est social de ce qui est individuel ; 20 ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel » (Saussure, 1916 : 30). À notre avis, les indices d'ordre subjectif ont une valeur informative et contribuent pleinement à la signification globale d'un énoncé, en bref à sa valeur informative.

C'est dans ce sens que toute « information » qui peut être dérivée d'un énoncé doit non seulement tenir compte d'un composant subjectif et inhérent à son sens même, mais doit également l'accommoder. Esquiver la subjectivité dans les énoncés réels serait répéter une erreur historique. La linguistique moderne, et surtout l'époque moderne, se caractérise par une subjectivité incontournable. Il reste à intégrer cette subjectivité efficacement, à l'expliquer et à l'accommoder à la théorisation linguistique.

Un certain nombre de prémisses de la *TSI* nous paraît donc ne pas convenir pour les raisons spécifiques que nous avons vues et que nous synthétiserons de la façon suivante :

- i. La *TSI* prétend tenir compte des intentions communicatives et des compétences culturelles des participants au discours, mais se concentre particulièrement sur l'énonciateur.
- ii. La *TSI* soutient la thèse *d'une activité d'encodage* de l'information de la part d'un énonciateur en fonction de son co-énonciateur, mais reste sur la paire *sens / forme (de sens)* (cf. Saussure et le signe linguistique ; Aristote et les deux causes *matérielle* et *formelle*) et non sur la paire *forme / processus* (cf. cause *formelle* / cause *efficiente*).
- iii. La *TSI* reste centrée sur un *message de fond* (la proposition, un contenu propositionnel, un *dictum*) qui ancre tout énoncé, c'est-à-dire *l'information*.

- iv. Il n'a pas de cohérence *a priori* dans la définition même de l'*information*.
- v. La *TSI* semble rester indifférente à la subjectivité (aux modalités, etc.). La subjectivité linguistique implique les processus de l'encodage de l'information, mais la *TSI* semble ignorer « l'encodage subjectif ».

Reprenons. La « valeur fondamentale » d'un énoncé est formellement contenue dans la *proposition*. En posant l'information en tant que contenu propositionnel qui s'ajoute au stock de connaissances d'un co-énonciateur, l'information se réduit à un élément extirpable et primordial. Et comme l'a mentionné Ducrot, c'est faire « abstraction de certaines nuances considérées comme non pertinentes, et la validité de cette abstraction constitue une hypothèse, et exige une justification » (1984 : 13, note de bas de page). C'est précisément cette justification qui, selon nous, est manquante dans les deux cadres théoriques qui fondent la base de la théorie de la structure informationnelle. On en revient donc à la pragmatique, qui s'intéresse classiquement aux intangibles du contexte énonciatif réel, et à lui donner un objet objectivable, l'*information*. C'est aussi, à notre avis, tronquer la pragmatique de l'ampleur de la subjectivité linguistique.

Il y a une autre considération qui nous semble manquer dans la *TSI*. Rappelons que la *TSI* prétend prendre en compte les intentions communicatives d'un énonciateur qui, de façon consciente, ajuste son énoncé en fonction de ses hypothèses concernant son co-énonciateur. Mais il y a inévitablement différentes catégories de co-énonciateurs. Quant aux récepteurs (ou destinataires) d'un message, Kerbrat-Orecchioni en distingue trois types :

- i. le destinataire visé
- ii. le destinataire indirect (l'audience secondaire), témoin
- iii. le destinataire accidentel (récepteur additionnel)

En ce qui concerne le *destinataire visé*, il est visé directement par un énonciateur ; il s'agit de la personne au sujet de laquelle l'énonciateur anticipe une participation active dans la communication. Pour le *destinataire indirect*, il s'agit de l'*auditoire secondaire* qui n'est pas

visé par l'énonciateur. Cependant, cet auditoire est prévu et donc peut éventuellement participer à la communication. Ce deuxième type de destinataire est donc une sorte de témoin. Enfin, le *récepteur additionnel* n'est ni visé ni prévu par l'énonciateur ; c'est celui qui a vécu la communication d'une façon imprévue. Tous ces types de (co-) énonciateurs sont également fonction de leur absence ou présence physique pendant la situation d'énonciation ainsi que de leur possibilité d'y contribuer. L'opposition *destinateur / destinataire* chez Jakobson est donc loin d'être une binarité stricte.

Maintenant, notre argumentaire va être le suivant : puisque la *TSI* tient compte des hypothèses de l'énonciateur vis-à-vis de son co-énonciateur, la *TSI* devrait également tenir compte des divers types d'énonciateurs. Il importe de préciser que cette considération est absente chez Lambrecht (1994) et chez Vallduví (1990). Pour ces deux auteurs, c'est seulement le co-énonciateur spécifiquement visé qui est considéré. Notre question sera alors : *l'information, est-elle communiquée dans le cas d'un « destinataire indirect » ou « additionnel », c'est-à-dire le co-énonciateur non délibérément visé ? Surtout, l'information, est-elle communiquée dans le cas d'un « récepteur additionnel » ou « accidentel » pour qui il n'y aurait forcément aucune hypothèse de la part d'un énonciateur ?* Le processus d'encodage de l'information est invariablement très complexe et ce processus ne peut donc pas être réduit à une schématisation abrégée de la communication. Il faut inclure un développement sur le degré d'informativité de l'information d'un message dans les cas de destinataire non prévu, spontané ou accidentel.

En bref, les problèmes que nous avons identifiés dans la *TSI* sont, à notre avis, le résultat d'une confusion théorique entre la *structure* et le *processus*. Ceci revient au choix de définition pour ce sous domaine de la pragmatique : Lambrecht parle de « structure » et Vallduví de « *packaging* » dans un *processus d'encodage*. L'information est le résultat d'un processus énonciatif qui inclut nécessairement des participants. En effet, c'est l'informativité seule qui est le processus. Réduire l'informativité à une structure propositionnelle (l'information), c'est alors l'amputer d'un processus dynamique. Toute discussion linguistique portant sur *l'information* est vraiment une discussion sur *l'informativité* en tant que *processus*. Il s'agit de la valeur instructive d'une expression. C'est particulièrement dans ce sens qu'une

valeur informative ressemble non seulement à des conditions et des valeurs de vérité mais également aux célèbres actes de langage.

#### **4.6.2. BILAN : LA MÉDIATISATION DE L’INFORMATION**

Il faut rétablir la place de la subjectivité dans la médiatisation de l’information. Même si nous gardons une conception virtuellement binaire de la structuration des énoncés (en un *élément objectif* qui serait effectivement l’information propre à l’énoncé et en un *élément subjectif* qui n’est d’ailleurs pas explicitement défini dans les théories de la structure informationnelle), il demeure néanmoins que l’information est toujours médiatisée subjectivement. Suivant Cassirer : « [...] sur tout signe pèse la malédiction de la médiateté [sic] » (1973 : 14-15). Tout linguiste ayant hérité de Saussure, a pour tâche la description de nouvelles manières de comprendre et le fonctionnement du langage. Diverses tentatives linguistiques visent la réincorporation dans la langue d’un élément pragmatique.

En décrivant les hypothèses communicationnelles des énonciateurs, la *TSI* livre des observations sur la pragmatique à la fois indéterminées et indéterminables. La clef semble être de *définir* ainsi que de *dévoiler* les marqueurs de subjectivité évanescents dans divers énoncés. Tandis que la *TSI* s’éloigne des conditions de vérité des énoncés, il nous paraît qu’elle ne peut pas complètement se détacher du lien théorique concernant *l’acceptabilité* des énoncés dans de vrais contextes énonciatifs. Ceci nous semble être une contradiction inhérente à la *TSI*. Se séparer de la logique tout en gardant les prémisses de la logique (la proposition, l’information propositionnelle, la valeur fondamentale et l’objectivité, d’un côté, et la subjectivité, la modalité, les effets de sens et la rhétorique, de l’autre), c’est continuer une analyse infructueuse vouée à la circularité perpétuelle et à une compréhension incomplète.

En ce qui concerne notre étude de l’agentivité linguistique, nous observons cependant, deux aspects indispensables à la *TSI* avec son concept de structuration de l’information. Premièrement, la *TSI* inclut une théorie implicite de l’agentivité de l’énonciateur. Cette « agentivité » doit être comprise comme l’action d’encodage d’un énonciateur (et non l’agentivité dans les actes de langage). De cette manière, l’information est traditionnellement

partitionnée en paires « *old / new* », *donnée / nouvelle*, *thème / rhème*, « *topic / comment* », « *background / focus* », etc.). Cet encodage (ou « *packaging* ») représente les instructions venant d'un énonciateur et qui sont effectuées sur la grammaire d'une langue (incluant la prosodie, la syntaxe, etc.). Deuxièmement, la structure de l'information dans un contexte discursif inclut des indices représentatifs quant aux contextes auxquels la structure de l'information fait référence. C'est ainsi qu'un concept d'objectivation est, selon nous, nécessaire pour désigner le mouvement de thémativité dont le thème est la résultante.

Pour résumer, la *TSI* n'est pas en contradiction avec nos observations sur l'agentivité linguistique car elle inclut une agentivité implicite de l'énonciateur. Nous proposons de ce fait, selon notre programme, qu'une structure informationnelle rassemble :

- i. L'action des co-énonciateurs : le concept de l'encodage de l'information doit comprendre la mobilisation des formes grammaticales *et* des sens pragmatiques en fonction des présomptions de l'énonciateur par rapport à son co-énonciateur et vice-versa. Il s'agit d'un *phénomène de co-énonciation*.
- ii. La forme grammaticale : les éléments lexicologiques, morphologiques, syntaxiques et prosodiques encodent *l'action des co-énonciateurs*. Les énoncés sont les traces textuelles de cette opération (Culioli).
- iii. La fonction pragmatique : les phrases ont une certaine valeur pragmatique une fois qu'elles sont intégrées au contexte énonciatif. Elles deviennent effectivement des énoncés réels et tangibles fonctionnant dans un cadre institutionnel.
- iv. La fonction informative : l'information qu'un énoncé véhicule est fonction des éléments objectifs (l'extralinguistique) ainsi que des éléments subjectifs et objectivés pendant l'énonciation.

On n'obtient pas la valeur informative d'un énoncé en scindant tous ces éléments, lesquels fonctionnent *ensemble* pour produire l'information fournie par un énoncé.

#### 4.7. L’AGENTIVITÉ COMME L’INFORMATION

Peut-on concevoir l’agentivité dans un cadre informationnel. La réponse est positive car en premier lieu, l’agentivité linguistique engage l’énonciateur et sa prise en charge de l’information par rapport à l’action. L’énonciateur joue un rôle la gestion de l’information contenue dans son énoncé. En second lieu, l’agentivité est négociée à travers tout l’énoncé ou la séquence textuelle. Le travail de concert de plusieurs éléments grammaticaux peut aboutir à des situations où l’agentivité est plus marquée que dans d’autres situations. À cet effet, le principe d’informativité est très opérant dans l’agentivité.

Pour illustrer une esquisse de l’agentivité dans l’optique informationnelle, rappelons que certains sujets grammaticaux sont dotés de plus d’agentivité que d’autres. Nous avons vu dans le chapitre 2 qu’une *compétence agentive* est souvent associée aux noms. Nous pensons principalement aux noms d’agents formés à partir des suffixes comme *banquier, joueur, actrice*, etc. Ces noms d’agents portent en eux des contextes d’action qui vont être normaux ou anormaux.

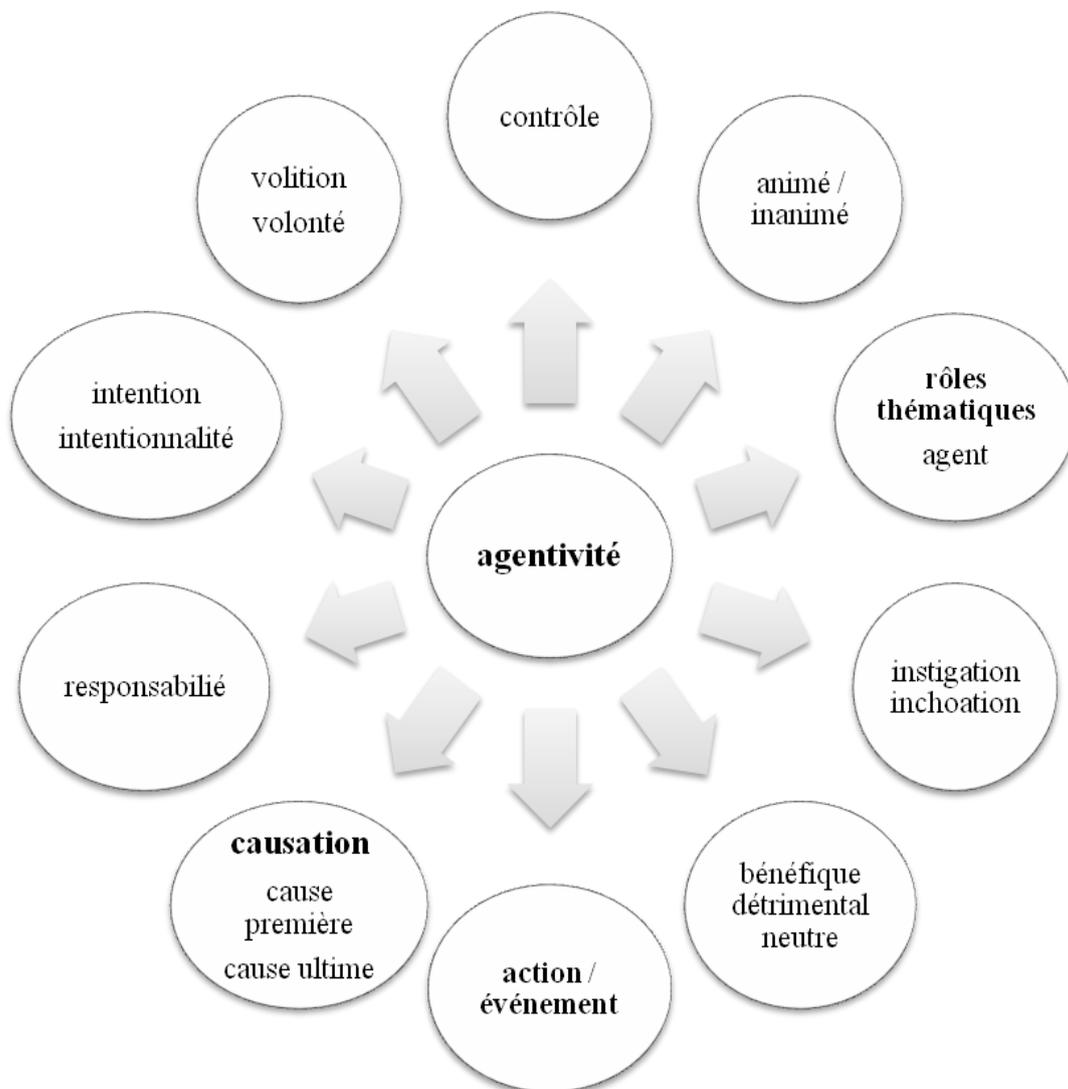
Dès le choix du sujet grammatical, la suite de l’énoncé va pouvoir instaurer l’agentivité, l’accroître ou la diminuer. La plupart des verbes sont neutres par rapport à l’agentivité car ils acceptent à la fois des sujets animés et des sujets inanimés (*ouvrir, fermer, pousser, descendre*, etc.). Mais les verbes spécifiques à l’action humaine sont hautement agentifs (*cuisiner, chanter, écrire, dessiner, cracher, s’habiller, se brosser*, etc.). Le potentiel pour l’agentivité devient alors concret avec l’association d’un verbe plus ou moins agentif avec un sujet animé. En fonction des éléments grammaticaux, il y a en fait un *calcul d’agentivité*.

À partir des exemples de la presse française, nous examinerons comment l’agentivité entre dans un cadre informationnel. Les motivations des agents accompagnent souvent la description de l’action. La prise de position de l’énonciateur (dans la plupart des exemples suivants, il s’agit du journaliste) sur l’agentivité des participants fait partie de la valeur informative des énoncés. L’énonciateur peut ainsi optimiser l’amplitude de l’agentivité en question.

#### 4.7.1. LE CALCUL DE L’AGENTIVITÉ

##### 4.7.1.1. L’AGENT ANIMÉ EN LIGNE DE MIRE

Nous avons pu voir que la terminologie autour de l’agentivité (ainsi qu’ autour de la causation) a tendance à s’emmêler. Le schéma ci-dessous montre l’ensemble de valeurs associées à la fois à l’agent et à l’agentivité dans la littérature :



À notre avis, l’agentivité est une *notion* (cf. Culioli, 1981 ; 1985) dans un *domaine notionnel* qui est *déformable* (Laurendeau, 1997). Toutes ces valeurs associées à l’agentivité peuvent être considérées comme des pôles de tension qui tirent la notion d’agentivité dans telle ou telle direction. Nous envisageons ces termes comme des « capteurs lexicaux » (Laurendeau, 1997). L’agentivité se stabilise comme notion précisément en « polarisant » des capteurs lexicaux – c’est-à-dire des valeurs qui lui sont associées (*responsabilité, causation, action, intention, contrôle, etc.*).

La notion d’*agent* se trouve dans une même tension qui articule autour des critères [ $\pm$ animé], [ $\pm$ contrôle] et [ $\pm$ intention]. L’agent est souvent un être animé humain exerçant un certain contrôle et agissant dans une intention. L’amalgame historique sous l’étiquette *agent*, à la fois pour des entités animées et des entités inanimées, montre *la nécessité de conceptualiser la notion d’agent en parallèle de la conceptualisation de l’agentivité*. On ne peut pas parler d’agentivité sans l’obligation d’un agent animé et de préférence humain.

L’entité animée peut donc se concevoir avec une intention et avec un contrôle. L’intention et le contrôle sont deux valeurs qui peuvent être marquées. Mis à part les emplois métaphoriques, l’entité inanimée se conçoit généralement sans l’intention, mais un contrôle n’est pas forcément incompatible. Comme le note Schlesinger (2006), certains objets automatisés peuvent manifester un contrôle à caractère ponctuel ou comme le note Cruse (1973) une agentivité temporelle.

Selon Desclés :

*Une entité a une capacité de contrôle sur une action (un processus ou l’occurrence d’un événement) lorsque cette entité a la capacité de déclencher le processus ou l’événement, d’interrompre le processus, éventuellement avant son terme. L’anticipation consiste à adapter sa conduite de façon à atteindre un but visé ; l’anticipation ne suppose pas une claire représentation de l’action entière, elle nécessite cependant une certaine attention et ne résulte pas d’activités réflexes. La téléonomie suppose au contraire une claire représentation du but à atteindre et une*

*capacité de planification d'une action susceptible d'atteindre le but visé. L'intentionnalité nécessite non seulement une représentation du but visé mais aussi une représentation du programme d'action qui permettra d'atteindre le but » (1990 : 293).*

L'entité inanimée peut donc se concevoir avec un contrôle mais non avec l'anticipation. L'agent hautement agentif, qui est forcément animé et humain, fait référence à « celui qui a le contrôle total sur son action et sur sa planification » (Desclés, 1990 : 293).

#### **4.7.1.2. LE CALCUL DE L'INTENTIONNALITÉ**

L'association d'un verbe avec un sujet animé donne un potentiel d'agentivité qui peut encore plus se concrétiser lorsque l'intentionnalité est marquée. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, cependant, l'intentionnalité peut être éliminée du plan général de la causation, y compris de l'action (*cf.* Anscombe, 1957). Il faut en conséquence nuancer l'intentionnalité. Dans cette optique, l'intentionnalité fait référence à la manière dont l'énonciateur construit les actions attribuables à un agent animé. Il ne peut pas y avoir d'identification avec les intentions réelles. À cet effet, Dupas (1997) propose de distinguer et « les notions de visée (d'origine culiolienne) et l'intentionnalité (dont l'origine est philosophique et phénoménologique) ». Selon elle :

*[...] la visée consiste à envisager un événement dans l'avenir, c'est-à-dire à se représenter un point d'arrivée à partir d'un point de départ, 'l'intentionnalité consiste à se représenter le point de départ d'un chemin dont l'arrivée constitue une position effective ou une position nécessaire.' Cette définition en dépit de sa clarté marque la difficulté qu'il y a à caractériser en des termes linguistiques un concept qui n'appartient pas en propre à la linguistique mais qui ressortit à la philosophie de la conscience (Dupas, 1997 :117).*

La *visée* peut être appréhendée dans une dimension téléologique (on envisage la fin) et *l'intention* peut être abordée dans une dimension inchoative (on envisage le début et les conditions au début d'une action). Étroitement lié à l'aspect plus ou moins intentionnel de la

part d’un sujet serait donc le concept d’action téléonomique<sup>29</sup>. Desclés (1994) propose un continuum de valeurs d’agentivité, incluant les paramètres d’intentionnalité, de contrôle, d’anticipation et de téléonomie qu’elle commande, que nous illustrerons ci-dessus :

Continuum d’agentivité croissante :			
.....//.....			
instrument = non agent	agent avec contrôle	agent anticipateur	agent téléonomique

Selon Desclés : « Une prédication peut attribuer un fort degré d’intentionnalité à une entité dont les capacités intentionnelles sont ‘ontologiquement’ faibles ; inversement, une prédication pourra abaisser le degré d’intentionnalité d’une entité normalement intentionnelle » (1994 : 113). À notre avis, pour que l’intention (ou l’intentionnalité) soit rentable en linguistique, il faut la chasser du cadre de l’action réelle. L’intention ici est reléguée au plan des opérations énonciatives. Car c’est effectivement le sujet énonciateur qui assigne toute valeur d’intentionnalité aux sujets de ses énoncés. L’intentionnalité serait donc « la reconstruction conceptuelle par le locuteur, du procès dans le monde des plans d’action de l’agent » (François, 1989 : 254).

<sup>29</sup> 4 Il y a une distinction nécessaire à faire entre *télicité* et *téléonomie*. Les deux termes sont issus du mot grec *telos* qui veut dire *but* ou *fin*. En linguistique, le mot *télicité* a traditionnellement fait référence à la borne terminale d’un verbe d’action (voir parmi d’autres Vendler, [1957] 1967 ; Dowty, 1979 ; Bouscaren, 1993 et Krifka, 1998). Dans cette optique, une classification des verbes dans les termes de leur télicité inhérente était envisagée (tels que *arriver*, *atteindre*, *trouver*, etc.) tandis que les verbes sans point terminal sont *atéliques* (tels que *croire*, *aimer*, *marcher*, *dormir*, etc.). Aujourd’hui, cependant, le mouvement actuel dans les recherches sur le concept de *télicité*, ne porte plus sur ce concept comme « une propriété du verbe » mais plutôt sur la télicité comme « une propriété de phrases entières » liée à l’énonciateur et sa manière de conceptualiser un événement. La télicité est dorénavant une « notion essentiellement discursive » (Corre, 2009 : 58). L’énonciateur peut présenter une situation comme étant *télique* (*Susan is painting a picture*) avec une borne finale ou *atélique* (*Susan is painting*). Le terme *téléonomie* est utilisé pour faire référence à l’état final naturel, voulu, souhaité, ou contrôlé. Ce terme est opératoire dans des domaines divers (biologie, sociologie, etc.) avec deux sens : un sens de finalité sans intention (également appelé la téléonomie) et un sens de résultat d’intention (également appelé la téléologie) (Danchin, 1998 : 49). On notera que Culioli (linguiste) semble utiliser le mot *télicité* pour indiquer *l’intention vers un but* (1999a : 100) ou au moins « une visée » de l’action (Dupas, 1997 : 117).

Soit l'énoncé suivant :

(18) *Ces derniers se sont jetés au sol pour éviter d'être touchés par les projectiles. Personne n'a été blessé.* (Journal *Midi Libre*, Faits divers, 9 mars 2011).

Nous observerons que le journaliste du *Midi Libre* construit la raison pour laquelle les personnes se sont jetées au sol. Cette action est normalement incongrue avec la *compétence agentive* associée aux personnes ; on ne se jette pas par terre dans des conditions normales. Une justification de l'action humaine fait partie de l'agentivité. Pour ainsi dire, on ne se limite pas à la description de l'action mais également à l'éclaircissement des motivations sous-jacentes des agents.

(19) *Ce dernier admet volontiers que le processus peut sembler long pour nombre d'observateurs étrangers. « Nous avons mis dix ans à mettre en place une structure de base. C'est un minimum, mais notre stratégie est claire, et il est normal que nous avancions à pas prudents dans notre ouverture internationale », poursuit Ahmed Hadouej.* (*La Tribune*, l'article « La modernisation de la Bourse se poursuit », 18 septembre 1996).

Les descriptions de l'action dans ce dernier passage sont « nous avons mis 10 ans » (qui est l'information ontologique objective) et « nous avancions à pas prudents » (qui est l'information épistémique subjective). Nous avons donc deux statuts informationnels. En termes d'agentivité, l'action s'accomplit *prudemment*. Cependant, nous observerons que l'action est justifiée (« le processus peut sembler long » (une l'information ontologique subjective qui fait référence à l'information donnée – le processus a duré 10 ans) mais « il est normal ») (l'information épistémique subjective). L'agentivité dans le cadre informationnel comprend non seulement la manière dont une action s'effectue (y compris l'éventuelle intentionnalité associée) mais également le jugement de l'énonciateur par rapport à l'action. La modification adverbiale opère sur ces deux derniers éléments.

Certains adverbes sont dotés de plus d'agentivité que d'autres et permettent, de ce fait, d'embellir l'action et d'éclaircir les motivations des agents. Nous pensons aux adverbes comme *délibérément*, *intentionnellement*, *volontairement*, *prudemment*, etc. par rapport aux

adverbes qui sont plus ou moins neutres de ce point de vue comme *rapidement*, *constamment*, *longuement*, etc. :

(20) *On rencontre ainsi un vieux notable qui, après des années auprès d'une épouse acariâtre et pourtant adorée, décide subitement d'en finir. (Le Figaro, 10 mars 2011).*

Soit l'énoncé suivant :

(21) ***L'incendie** qui a tué au moins 25 détenus mardi dans une prison vénézuélienne **a été délibérément provoqué par des gardiens** qui ont lancé des engins incendiaires et des gaz lacrymogènes dans une cellule fermée à clé, a indiqué mercredi l'administration pénitentiaire. (Reuters – Les actualités en français, 24 octobre 1996).*

Un *incendie* n'est généralement pas souhaité et surtout pas par les gardiens d'une prison. Une compétence agentive est associée au nom d'agent *gardiens*. Pour cette raison, l'adverbe *délibérément* prend tout son sens : il permet d'opposer la compétence agentive des *gardiens* en montrant que même si leurs actions sont incongrues par rapport à ce que nous pouvons normalement attendre, leurs actions sont quand même voulues.

(22) *Et la visite d'André [...], le milicien qui **avait fait exprès** d'embrasser la sténodactylo devant tout le monde, au bureau. (Libération, 24 février 1998).*

(23) *Nous avons remarqué que plus les cartes et les autocollants Pokémon étaient difficiles à trouver, plus les enfants en voulaient. Ce thème de la rareté, utilisé depuis toujours dans l'industrie du luxe, n'avait jamais été appliqué à une telle échelle **intentionnellement** ou non dans le secteur du jouet. Une vieille recette astucieusement exploitée. (La Tribune, 30 mai 2000).*

D'autres adverbes expriment la **prise de position subjective** de l'énonciateur par rapport à l'action (*drôlement*, *stupidement*, *gentiment*, *malencontreusement*, *curieusement*, etc.) :

(24) *Mardi soir, au Mazet-Saint-Voy, le public s'est laissé emporter dans un conte initiatique moderne où l'humour autorise à sourire de nos travers et de nos faiblesses, **magistralement** interprété par Thomas Poulard, un comédien plein de ressources. (Le Progrès, 20 avril 2006).*

D'après Laenzlinger (2006), l'adverbe « est marqué du point de vue informationnel » et permet « une courbe informationnelle » en fonction de l'organisation syntaxique. Dans cette

optique, la dichotomie traditionnelle entre *topic* et *focus* n'est pas assez fine « pour rendre compte des courbes informationnelles » :

- (25) a. *Cet homme a offert gentiment des fleurs à Marie*
  - b. *Cet homme a gentiment offert des fleurs à Marie*
  - c. *Cet homme a offert des fleurs à Marie gentiment*
  - d. *Cet homme a offert des fleurs gentiment à Marie*
  - e. *Cet homme a offert gentiment à Marie des fleurs*
  - f. *Cet homme a gentiment offert à Marie des fleurs*
  - g. *Cet homme a offert à Marie des fleurs gentiment*
  - h. *Cet homme a offert à Marie gentiment des fleurs*
- (Laenzlinger, 2006 : 68).

Si ces dernières phrases ont la même valeur de vérité, elles se distinguent pragmatiquement selon « le poids informationnel ». L'adverbe en fin de phrase aurait « un poids informationnel plus fort du fait que, de manière générale, le constituant en fin de phrase porte une certaine emphase » (2006 : 68). Dans l'optique qui est la nôtre, la prise de position subjective de l'énonciateur permet de faire varier le poids informationnel.

D'autres tournures peuvent être employées pour marquer la prise de position subjective de l'énonciateur par rapport à la *normalité* de l'action :

- (26) *Et il est normal qu'il y ait débat sur le franc fort ou sur l'UEM. (La Tribune, 9 août 1996).*
- (27) *C'est un minimum, mais notre stratégie est claire, et il est normal que **nous avançons à pas prudents** dans notre ouverture internationale », poursuit Ahmed Hadouej. (La Tribune, 18 septembre 1996).*
- (28) *« Il n'est pas normal que **des banques belges et néerlandaises incitent les citoyens des deux pays à placer leur argent comme non-résident dans les banques de l'autre** » (La Tribune, 29 janvier 1997).*

Ces exemples montrent la nécessité d'inclure un développement sur l'intervention de la subjectivité dans la gestion de l'information. La *prise en charge*, la *prise en compte*, la *prise de positionnement* de l'énonciateur et le « *commitment* » sont autant d'étiquettes afin de saisir l'apport de la subjectivité par rapport aux informations objectivées. À notre avis, le statut des

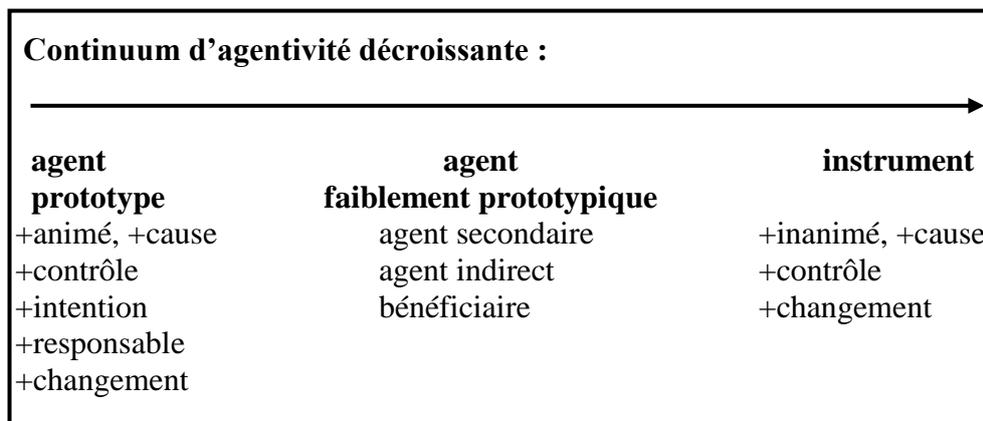
informations est en jeu, non seulement dans les termes de la dichotomie *donnée / nouvelle* mais aussi dans les termes des garanties de l’information (*ontologique objective, ontologique subjective, épistémique objective, épistémique subjective*).

#### 4.7.1.3. REVISITER LE CONCEPT DE CONTRÔLE

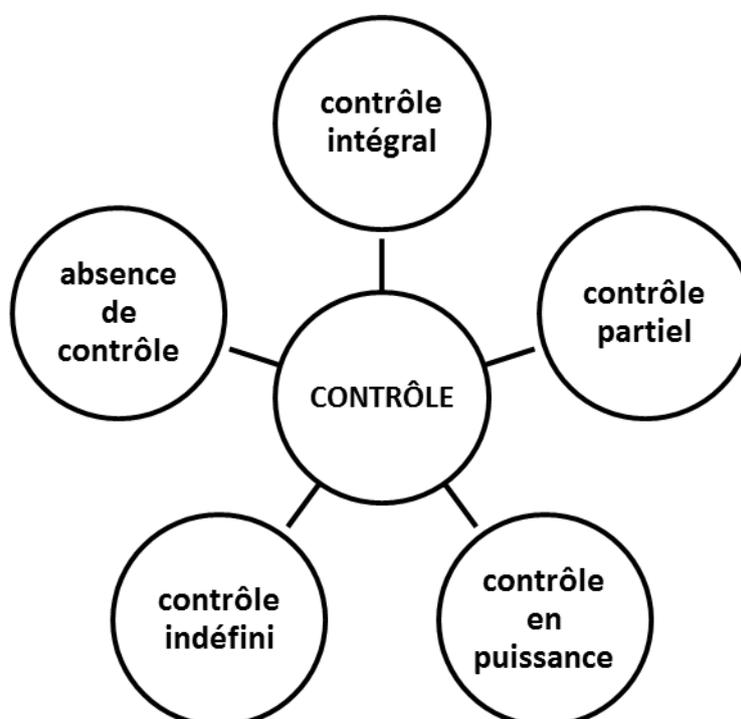
La construction linguistique de l’agentivité inclut des critères mondains. Comme nous l’avons vu, Desclés évoque « une capacité de *contrôle* » (1990 : 293). Cette capacité de contrôle est fonction de la conceptualisation d’une capacité physique. Il nous semble pourtant qu’une conceptualisation du contrôle ne peut pas véritablement reposer sur une ontologie incontournable. C’est dans les énoncés et non par transposition du monde extralinguistique que nous devons chercher le marquage du contrôle. La manière dont un énonciateur conceptualise un événement donne la portée de toute notion de contrôle. Le contrôle n’est donc pas une capacité physique présente ou absente. Il peut se manifester par des degrés car c’est l’énonciateur qui attribue le contrôle à un sujet.

Donc selon nous, le continuum d’agentivité de Desclés (*cf. supra*) est à éviter puisqu’il contribue à un manque de précision, particulièrement par rapport au concept de contrôle. Un instrument (au moins dans la perspective de Schlesinger) peut se concevoir avec un contrôle. L’instrument est surtout une entité inanimée qui se voit également assigner le rôle de cause (*cf. la clé a ouvert la porte* et des énoncés de ce type). Cela veut dire que si on peut schématiser l’agentivité sur un continuum, le continuum doit être nécessairement décroissant. Pour ainsi dire, un continuum d’agentivité doit pouvoir incorporer l’instrument à la fois comme une cause et comme l’objet manié par un agent (ce que le continuum de Desclés ne fait pas).

Nous proposerons donc le continuum ci-dessous où les valeurs présentées opèrent sur le coordonné  $p_x$  dans la relation causale  $p_x \rightarrow q$  :



Les constructions linguistiques donnent aux locuteurs d’une langue donnée une infinité de moyens de dire, d’impliquer et de suggérer des degrés d’agentivité et de contrôle. Nous proposerons un schéma de contrôle (ci-dessous) qui indiquera le *modus operandi* d’un agent dans l’action ou le procès décrit par le verbe :



Ce « mode opératoire » de l'agent est en fonction d'un sujet énonciateur et de son assignation du contrôle au sujet grammatical. Nous garderons que « Les notions grammaticales comme agentivité, transitivité, passivité et aspectualité se manifestent plutôt par des degrés que par la présence ou l'absence de traits sémantiques » (Desclés, 1994 : 115).

Le **contrôle intégral** est le contrôle *positif* et *exécutif*. Il est symboliquement représenté par *faire* en français et « *do* » en anglais. Ce type de contrôle correspondrait à l'action téléologique, c'est-à-dire dirigée vers sa propre fin (avec un résultat visé, voulu et contrôlé) :

(29) *La LIA [Libyan Investment Authority] a été créée par Kadhafi en 2006 après la levée des sanctions occidentales contre son pays, suivant l'exemple des nombreux fonds souverains de pays du Golfe, pour investir au mieux les revenus du pétrole. (Le Figaro, 9 mars 2011).*

(30) *Pour « Avril » [un nouvel album de musique], j'ai travaillé sans dormir pendant quarante-huit heures. (L'Est républicain, 27 juin 2008).*

Le **contrôle partiel** peut être un contrôle causateur et indirect. Ce type de contrôle correspond à une *action stratégique* (qui peut d'ailleurs être bénéfique) qui implique la participation d'un agent principal (l'instigateur) et la participation souhaitée d'un agent ou des agents secondaires (« médiat », intermédiaire ou *réalisateur / effectueur*).

(31) *[...] les valeureux joueurs de l'Union sportive saugaine, en tenue de sport, se faisaient photographier dans une attitude virile. L'équipe semblait piaffer sur place. (Frantext, Les Noisettes Sauvages, Sabatier, 1974 : 95).*

(32) *Bernard Contamine, le maire de Magnac-sur-Touvre, a de l'humour. Il s'est laissé représenter en cagouille à la une du dernier numéro de son journal municipal (Charente Libre, 17 octobre 2009).*

Lors d'un événement causatif complexe, l'agent instigateur délègue une part de contrôle sur un agent secondaire comme celui qui veut se faire photographier délègue une part de contrôle au photographe. On peut parler d'une causation incitative (*causer quelqu'un – (faire quelque chose)*).

On nommera un contrôle qui est *négatif* ou *permissif*, le **contrôle en puissance**. C'est le contrôle symbolisé en français par les constructions *laisser + infinitif* et *se laisser + infinitif* :

(33) *Les nuages ont vite caché le beau soleil mais les oiseaux ont offert un festival de chant et de vol. Le pigeon ramier s'est laissé admirer pendant que la fauvette à tête noire et la fauvette babillarde chantaient de concert. (L'Est Républicain, 15 avril 2010).*

L'agent secondaire (*l'ornithologue*) qui admire le pigeon est sous-spécifié mais il retient un degré élevé de contrôle sur l'action *admirer* et le sujet (*le pigeon*) n'est pas nécessairement construit comme l'instigateur de l'action. Il en est de même par rapport à une barbe qui pousse naturellement et sans intervention :

(34) *Ces derniers jours, il s'est laissé pousser la barbe. (Le Figaro, 10 mars 2010).*

Le *contrôle partiel* et le *contrôle en puissance* se recouvrent donc partiellement.

Il s'agit d'un contrôle *négatif* et *intégral* lorsqu'il y a une **absence de contrôle manifeste**. Il s'agit des emplois globalement évalués comme des passifs.

(35) *La semaine suivante, William s'est vu reprocher des attouchements avant d'être cogné puis déshabillé. Il subit des coups de pied, des coups de poing. Il est frappé avec un manche à balai. (Le Parisien, 10 mars 2011).*

Dans l'exemple précédent, *William* manque totalement de contrôle. On notera que la passivité de *William* est marquée de trois manières différentes. En premier lieu, il y a la construction factitive pronominale en *se voir + infinitif*. En second lieu, il y a le verbe *subir* qui indique une passivité vécue. Enfin, il y a la construction passive canonique en *être*.

(36) *S'est laissé [conter] par un congénère l'histoire insolite d'un boucher qui s'est fait voler son rôti. La scène s'est passée à Caudéran, le week-end dernier, où l'un des bouchers a l'habitude d'installer des rôtissoires devant son magasin. Un passant a ouvert le four avant de s'enfuir avec un rôti de 12 kilos sur sa broche. Au grand dam du commerçant, qui a tenté de rattraper le voleur, en suivant les gouttes d'huile sur le trottoir. Sans succès pour le boucher, resté perplexe devant son commerce. (Bordeaux, Sud Ouest, 22 janvier 2011).*

Dans ce dernier exemple, le *boucher* est dans une passivité pure ; il est victime d'un vol. Pourtant, la construction en *se faire* + *infinitif* permet de mettre en évidence que le boucher est néanmoins en cause : on apprend qu'il a l'habitude d'installer des rôtissoires devant son magasin. Alors qu'il ne manifeste pas de contrôle sur le fait que quelqu'un a volé son *rôti*, le *boucher* reste néanmoins à l'origine du vol (voir les chapitres 5 et 6 sur la construction factitive pronominale en *se faire* + *infinitif*).

Finalement il y a des cas de figure où le **contrôle** est **indéfini** :

(37) *Thierry Bourcy, lui, s'est fait aspirer par cette période de l'histoire. (Sud Ouest, 14 février 2011).*

(38) « *On est devenus potes avec Carlos. Ce type a une histoire de dingue. Il s'est fait virer d'Espagne sous Franco, s'est retrouvé à jouer sur les quais de Seine avant de laisser une trace avec son groupe Bolivia Manta.* » (*Ouest France*, 16 décembre 2008).

Dans ces cas, l'identification de la part de contrôle exercé par un agent est gênée voire impossible car sous spécifiée énonciativement. Quelques rares emplois de la construction factitive pronominale figurent dans cette catégorie. Tout un ensemble d'éléments peuvent gêner le sémantisme global de l'énoncé : le prédicat, les noms enchâssés, les indices contextuels, etc.

#### **4.8. POUR UNE HIÉRARCHIE DE L'AGENTIVITÉ**

Nous sommes maintenant en position de tenter un schéma d'agentivité (ci-dessous).

**L'agentivité téléonomique exécutive** est la forme apriorique de l'agentivité. Elle correspond au contrôle intégral de la part d'un agent prototypique (ou de l'archétype d'un agent).

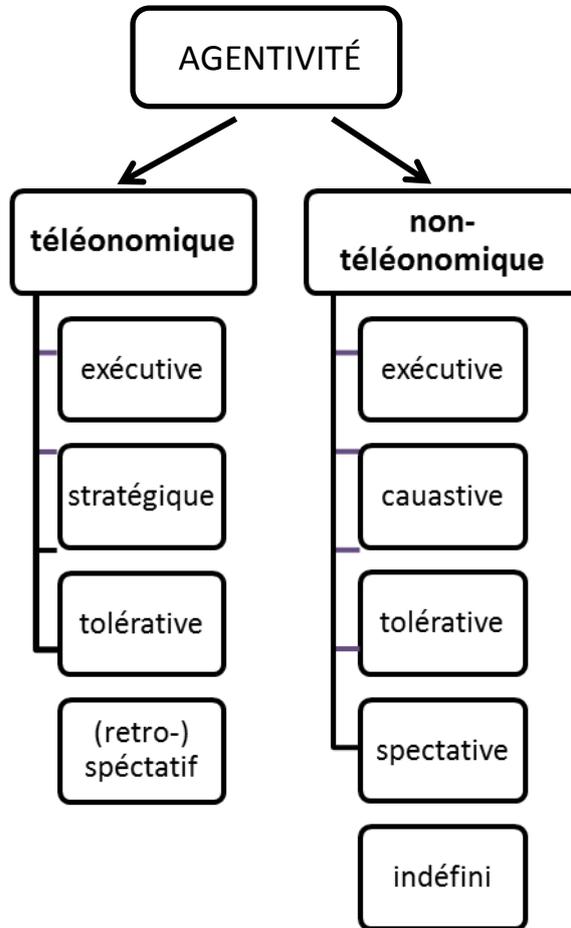
**L’agentivité téléonomique stratégique** serait la forme la plus élevée d’agentivité après la forme exécutive. Il englobe le contrôle indirect et partiel à connotation bénéfique (de type *se faire livrer quelque chose*).

**L’agentivité téléonomique tolérative** serait l’agentivité en puissance : l’agent instaure une situation dans laquelle il joue un rôle agentif de *non-empêchement*. L’agent peut d’ailleurs interrompre, suspendre, intervenir ou éventuellement arrêter le procès avant terme.

(18) *...je pense que nous avons laissé Raymond Domenech tout seul gérer l’équipe de France en lui disant c’est ta responsabilité. La vie du groupe c’est toi qui t’en occupes, et nous nous sommes là pour organiser l’intendance, la logistique, pour mettre en place les conditions optimales en vue de la coupe du monde, mais finalement on n’est pas allé au-delà...* (un entretien avec Jean-Louis Valentin, après sa démission du poste de directeur délégué de la FFF, 23 juin 2010 sur RTL, radio).

Dans ce dernier exemple, on observe que la Fédération française de football détenait un haut degré de contrôle mais se réservait le droit de le manifester.

Hierarchie d'Agentivité : le *modus operandi* d'un agent (humain)



**L'agentivité (rétro) spectative** est le cas, lors des emplois à la première personne, d'un processus de dévalorisation du taux d'agentivité. Le sujet énonciateur se pose en tant que *spectateur* (et donc *non agent*) d'un événement envisagé mais non réalisé :

(19) « *Je me voyais déjà sauter par la fenêtre. Heureusement, les policiers sont arrivés très vite. Ce sont eux qui ont éteint le feu avec leur extincteur. Les pompiers ont déboulé ensuite, m'ont évacuée et ont fait de même avec les autres locataires. Je ne me serais pas levée, ce serait fini...**Je me suis vue mourir** » (La Dépêche.fr, 16 février 2012).*

(20) *...une jeune femme logeant au quatrième étage, a failli se faire coincer dans son appartement où elle n'a été réveillée qu'au tout dernier moment. « **Je me suis vue mourir** », racontait-elle encore sous le choc... (Sud Ouest, 17 janvier 2012).*

Ces quatre *modus operandi* téléonomiques sont différenciés par quatre *modus operandi* non téléonomiques :

**L'agentivité non téléonomique exécutive** nécessite une modification adverbiale comme *accidentellement, sans faire exprès, malencontreusement, inopportunément*, etc. afin de fournir une clarification posant que l'action est incongrue. Cet emploi est en général une forme aberrante et contradictoire puisque l'action humaine présuppose la volonté. Ce serait le cas de figure lors d'une anomalie entre la prédication et la **compétence agentive** généralement associée à un agent :

(21) *Engagé sous CDD, l'intéressé s'est vu refuser un acompte. Furieux, il écrit à sa compagne : « Pour l'acompte, ils m'ont dit qu'ils n'en donnent pas aux CDD, quels connards ! Je vais prendre l'après-midi. » Malheureusement pour lui, **il se trompe** et transmet ce message à une collègue qui le communique à d'autres salariés ! (Les Échos, 10 mars 2011).*

Ici l'intéressé est agentif : *il écrit à sa compagne*, et son action est intentionnelle. Cependant, *sans faire exprès*, il envoie son message à la mauvaise personne (*il se trompe*). Nous observons ainsi une progression de l'information : l'auteur a d'abord été dans une position passive qui l'a agacé. Le journaliste inclut cette information pour justifier l'action future de l'intéressé. Enfin les conséquences de l'action sont évaluées (il s'agit d'une *situation*

*malheureuse*). Même la ponctuation indique la prise de position de l’énonciateur qui utilise le point d’exclamation. Pour résumer, nous avons donc :

- i. *Le background* = le sujet vit une situation négative
- ii. *L’action principale (le noeud central)* = il écrit à sa compagne
- iii. *Le dénouement (les conséquences de l’action)* = il se trompe de destinataire
- iv. *Les appréciations de l’énonciateur* = il s’agit d’une situation malheureuse !

**L’agentivité non téléonomique causative** correspond à la *lecture passive* (Tasmowski & Van Oevelen, 1987) de la construction factitive pronominale avec un prédicat négatif. C’est le cas de « Julie s’est fait renverser par une voiture en sortant du magasin » où *Julie* ne manifeste ni intention, ni téléonomie en vue de *se faire renverser*. Cependant, *Julie* reste plus ou moins impliquée dans ce qui lui est arrivé (cf. Tesnière, 1959). *Julie* reste à l’origine de l’événement. Ce type d’agentivité se distingue par l’absence de contrôle manifeste :

(22) *Symbole du colonialisme et d’une connivence avec le tout-puissant RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), la SLN (la Société Le Nickel) s’est fait détester par les autochtones. (Le Monde, 11 février 2006).*

(23) *Ryanair s’est fait épingler pour avoir dénigré Thomas Cook (Le Quotidien du Tourisme, 8 mars 2012).*

(24) *Selon Le Monde, Ryanair vient de se faire recadrer par le gendarme de la publicité britannique après sa campagne publicitaire fort peu élogieuse à l’endroit du voyageur Thomas Cook. (Le Quotidien du Tourisme, 8 mars 2012).*

Dans les deux derniers exemples, Ryanair se trouve sanctionné car étant à l’origine d’une publicité peu flatteuse. L’action de Ryanair est non téléonomique car les conséquences ne sont pas prévues dans ses plans d’action.

**L’agentivité non téléonomique tolérative** est celle des emplois de la construction *se laisser + infinitif* comme dans « Paul s’est laissé se faire doubler sur l’autoroute ». Ce type d’agentivité se distingue par une *absence de contrôle manifeste* ainsi que par une absence de visée téléonomique.

(25) *Ce fut encore le cas ce week-end où une soixantaine de passionnés de l'estuaire s'est laissé séduire par la proposition de la bande à Michel Vignau, le président du Conservatoire, d'une petite promenade poétique le long de la Gironde. (Sud Ouest, 26 avril 2010).*

**L’agentivité non téléonomique spectative** correspond à *l’immixtion connective* de Damourette et Pichon (ci-dessus). Ce type d’agentivité est symbolisé par certains emplois de la construction *se voir + infinitif* où l’agent est *spectateur* dans une relation de synchronie et de ce fait il y a une absence totale de contrôle de sa part :

(26) *Son livre a pour titre Crimes. C'est un recueil de nouvelles qui a été très bien reçu par le public et pour lequel l'auteur s'est vu décerner le prix Kleist en 2009. (Le Figaro, 10 mars 2011).*

(27) *Chaque nouvel habitant s’est vu offrir une clé USB contenant un maximum de documentation et l’historique de la ville (Midi Libre, 27 février 2011).*

**L’agentivité indéfinie** correspond aux cas où l’identification de la part d’implication d’un agent se révèle gênée voire rendue impossible du fait de la sémantique du prédicat, les noms ou préalablement le contexte donné (soit le contexte représenté en discours soit la situation d’énonciation immédiate).

Enfin lorsque l’on raconte un événement, l’agentivité est souvent composite. On peut commencer une action avec une intention et puis ne pas voir son intention aboutir :

(28) *Un entrepreneur de la région de Saint-Nazaire avait préparé son coup, façon film de braqueurs géniaux. Mardi soir, il s'est laissé enfermer dans l'hôtel des impôts du centre-ville. Son objectif, apparemment, récupérer et faire disparaître des documents sans doute compromettants pour son entreprise, en proie à un contrôle fiscal. Sauf que l'homme a déclenché l'alarme du bâtiment. Il a tenté de s'enfuir en laissant filer une corde par une fenêtre située à l'étage, mais il s'est fait très mal en retombant. La police l'a cueilli quelques dizaines de mètres plus loin. L'entrepreneur a été hospitalisé et devrait être convoqué par la police dans quelques jours. (Ouest France, 15 janvier 2011).*

Dans ce fait divers, l’entrepreneur est l’instigateur d’une suite d’actions qui malheureusement pour lui, « tourne au vinaigre ». Il passe de l’instigateur avec un but ultime (*faire disparaître des documents*) à un patient (*il se blesse sérieusement en tombant et il nécessite, de ce fait, d’être hospitalisé*). Il est donc victime de ses propres actions.

Un autre fait divers montre qu’une action initialement motivée et contrôlée peut avoir des résultats inattendus :

(29) *Ce magistrat au verbe haut, la voix sentencieuse, s'est fait beaucoup d'ennemis. À force de clamer son indépendance, il a heurté des codes, dérangé des intérêts. Ses détracteurs estiment qu'il s'est laissé emporter par son goût pour la provocation, accentué par ses recours aux médias. Ses défenseurs remarquent que sa hiérarchie l'a abandonné en rase campagne. (Le Progrès, 16 décembre 2008).*

Ici le *magistrat* clame son indépendance et utilise des recours aux médias. Il est pleinement agentif. Cependant, il ne prévoit pas les conséquences de son action (*il a heurté des codes, il a dérangé des intérêts, etc.*). Dans la narration, l’agentivité est pleinement nuancée avec des situations intentionnelles et voulues et des conséquences fâcheuses et non voulues.

#### **4.9. EN GUISE DE CONCLUSION À PROPOS DE L’AGENTIVITÉ**

Comme nous l’avons vu dans le chapitre 3, on peut concevoir l’agentivité, d’un côté, comme une sous-catégorie de la catégorie générale de la causation et étroitement liée à la causalité, elle aussi une sous-catégorie de la causation. De l’autre côté, on peut concevoir l’agentivité comme la représentante prototypique de la causation car on présuppose que l’agir humain est primordial. Cette dernière conceptualisation nous paraît la plus pertinente. L’agentivité peut être distinguée de la causalité par le fait qu’elle décrit un événement du point de vue de l’agencement des participants animés. Les participants animés, selon l’action décrite par le verbe, peuvent être des acteurs disposés ou peu disposés, responsables ou irresponsables, contrôlant ou non contrôlant et intentionnels ou non intentionnels. Ces oppositions ne sont pas strictes et se manifestent plutôt par des degrés.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, on peut également examiner l'agentivité selon des *catégories d'agents* :

1 <sup>ère</sup> catégorie d'agents :	les acteurs du monde
2 <sup>e</sup> catégorie d'agents :	les acteurs du discours
3 <sup>e</sup> catégorie d'agents :	les sujets des discours
4 <sup>e</sup> catégorie d'agents :	les sujets métalinguistiques

Dans la première catégorie, les agents sont des individus physiques ancrés dans de vraies situations du monde. Dans la deuxième catégorie, les agents énonciateurs interagissent en contexte dans une relation inter-agentive. Certes, on est toujours orienté vers la première catégorie d'agents car on retrouve à ce niveau, par exemple, les marqueurs déictiques. Dans la troisième catégorie d'agent, opèrent la *construction* et l'attribution de l'agentivité (intentionnelle ou autre, contrôlée ou autre) des sujets des discours. Finalement, le discours métalinguistique sur les concepts linguistiques comme le sujet grammatical et le rôle thématique d'agent permet de faire abstraction des autres catégories d'agents.

L'agentivité est une relation construite linguistiquement par et pour des sujets agents énonciateurs (effectivement la troisième catégorie d'agents). Les rôles thématiques opèrent dans cette troisième catégorie. Ces rôles peuvent correspondre à l'assignation des fonctions syntaxiques, mais cette correspondance n'est pas automatique. Car en premier lieu, il y a des exceptions avec des agents et des patients moins prototypiques. En second lieu, d'autres catégories grammaticales et d'autres éléments pragmatiques entrent en considération dans l'assignation des rôles thématiques. Enfin, l'agentivité selon nous, se rapporte à l'inscription linguistique de certaines opérations (cognitives et énonciatives) à la disposition d'un sujet énonciateur. Ces opérations incluent l'injection des indications (forme ou sens pragmatique) marquant la subjectivité ou la prise de position du sujet énonciateur par rapport à son discours, lequel discours met en scène des agents. L'informativité de l'action se fait donc en fonction de la manière dont l'énonciateur construit l'action et l'agencement des participants animés dans l'action.

## CHAPITRE 5

### Valeurs fondamentales de *se faire* + *infinitif*

#### AVANT-PROPOS

Dans ce chapitre, nous examinerons la construction factitive de forme pronominale en *se faire* + *infinitif*. Cette construction n'a pas fait l'objet d'une abondante littérature dans la tradition française contrairement à la construction non-pronominale en *faire* + *infinitif*. Il est communément admis que *se faire* + *infinitif* peut engendrer un problème interprétatif par rapport au rôle à attribuer à son sujet grammatical. Le sujet animé peut se voir attribuer un degré élevé de participation ou non selon la nature de l'infinitif qui suit *se faire*. *Se faire livrer quelque chose* par exemple, produit des effets bien différents de *se faire écraser par une voiture*. À cet effet, nous examinerons en quoi *se faire* + *infinitif* permet de construire le sujet animé en tant que participant agentif. D'abord, nous ferons le tour des perspectives linguistiques et grammairiennes concernant la construction. Enfin, nous discuterons brièvement du lien que *se faire* + *infinitif* partage avec *se laisser* + *infinitif* et *se voir* + *infinitif*.

## 5.0. INTRODUCTION

La construction en *se faire* + infinitif, employée au passif, est une périphrase verbale portant plusieurs noms ainsi que plusieurs fonctions qu'il nous faut dans un premier temps clarifier. Le manque de consensus autour de cette construction porte à la fois sur sa dénomination, ses emplois et le sens qu'elle permet de véhiculer. *Le Bescherelle*, par exemple parle de « périphrase verbale passive ». Dans d'autres traitements proprement linguistiques, on retrouve les termes de « factitifs réfléchis » (Tesnière, 1959), « construction factitive pronominale » (Gaatone, 1983), « causatif pronominal » (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987), « construction pronominale réfléchie » (Muller, 2002 : 41) ; « constructions verbales en *se faire* », « causatifs réfléchis » (Blanche-Benveniste, 2007), et « construction pronominale réfléchie », etc.

Si la désignation de cette construction manque de consensus, il en est de même concernant son emploi et son sens. On observe par exemple que la terminologie finit par mélanger *forme* et *fonction* car par le terme « périphrase verbale » on identifie la forme et avec le terme « passive » on vise la fonction principale de cette construction. De même, le terme « construction pronominale » renvoie à sa forme avec le marqueur *se* et « réfléchie » renvoie, du coup, à deux réalités : la forme *se* ainsi qu'à *une des fonctions* de la construction, spécifiquement : renvoyer l'action au sujet grammatical.

Nous nous contenterons de l'appellation *construction en se faire* + infinitif. Nous pouvons néanmoins garder « employé au passif », où « passif » renverrait à la forme de la construction *stricto sensu*. Ceci nous permettra d'éviter la confusion terminologique qui fait référence à la fois à la forme et à la fonction de la construction. Nous verrons qu'une confusion terminologique finit par compromettre toute analyse subséquente. Et nous allons voir que cette construction a déjà fait l'objet d'un bon nombre de traitements variés.

Le fait que cette construction puisse générer des sens divergents est noté par Muller : « Le verbe *se faire* permet aussi une orientation passive mais l'effet 'passif' est perturbé par l'interprétation plus ou moins 'volontaire' suggéré par *faire* » (2002 : 230). Examinons les exemples suivants :

(1) *Paul s'est fait battre par Luc* (Muller, 2002 : 230).

(2) *Luc s'est fait opérer par un spécialiste* (Muller, 2002 : 230).

(3) *Paul a été battu*

(4) *Luc a été opéré*

Dans le premier exemple, le rôle de *Paul* est ambigu. D'abord on peut concevoir *Paul* comme un patient et l'énoncé est comparable au passif canonique en *être* comme dans l'exemple (3). Toutefois, on peut en fait construire *Paul* avec un rôle participatif quelconque. De même, avec l'exemple (2), soit *Luc* « n'a rien fait » et il est donc patient comme dans (4) soit il aurait fait quelque chose précisément pour *se faire opérer*. On notera de ce fait que la construction *se faire* + infinitif employé au passif peut engendrer au moins deux sens en français. Or ce fait est fortement problématique si le paramètre de contrôle de la part du sujet animé n'est pas spécifiquement pris en compte.

## 5.1. ÉCARTS DE SURFACE

(5) *Aujourd'hui, je me suis faite<sup>30</sup> vacciner*  
(Mlle VK, le 7 février 1923) cité dans Damourette & Pichon, 1911-1940 : §2056).

L'exemple (5) est un énoncé qui a été prononcé en 1923. Et pourtant, on constate plusieurs variations de ce type d'erreur dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de faire accorder le participe passé en *faire* :

(6) *Julie s'est fait[e] agresser*

---

<sup>30</sup> En italique dans le texte.

Traditionnellement, le participe passé de *se faire* reste invariable devant l'infinitif avec un accord éventuel à l'oral.<sup>31</sup> Il arrive cependant que les locuteurs justifient l'accord à l'oral. L'Annexe 1 montre la transcription de l'émission radiophonique *Parler Au Quotidien* où l'énonciateur précise : « Si le sens est actif, on accorde : elle s'est faite belle. Si le sens est passif, on n'accorde pas : elle s'est fait désirer ». Cependant des emplois disparates de *se faire* sont mélangés : son emploi avec un adjectif (*quelqu'un qui se fait vieux*), son emploi avec un complément (*se faire de la bile*), son emploi impersonnel (*il se fait tard*) ainsi que, ce qui nous intéresse particulièrement, son emploi avec un infinitif (*il s'est fait attendre*). L'accord au féminin est en fait justifié avec un adjectif. Il ne l'est pas pour l'infinitif qui suit *se faire*.

Damourette et Pichon font la remarque la suivante :

*Ce type d'exemples est plus étonnant. La seule façon que nous ayons de les interpréter est de supposer que les locuteurs qui l'emploient ont dans la pensée l'effet du phénomène sur le patient terminal. Le patient terminal, en définitive, a en quelque sort été fait autre qu'il n'était auparavant. Mais ce tour reste très aberrant du français normal (1911-1940 : §2062).*

Les accords au féminin avec *faire* sont donc erronés et ne posent aucun problème dans l'analyse de la construction factitive pronominale.

L'Internet permet également l'observation d'un autre phénomène. Il s'agit d'un participe à la place de l'infinitif après *se faire* de type « *x s'est fait agressé(e)* ». Il semble que ce phénomène soit calqué sur le passif canonique : « *il a été agressé* ».

---

<sup>31</sup> L'auteur de ces lignes rapporte l'anecdote suivante : le logiciel de correction pour son traitement de texte suggère systématiquement d'accorder le participe passé en *faire* lors d'un emploi avec un sujet féminin.

## 5.2. L'APPROCHE GRAMMAIRIENNE

Dans l'approche grammairienne (Tesnière, 1959 ; Dubois, 1967), *se faire* + infinitif est systématiquement rapproché du passif canonique en *être*. À propos de *faire*, citons le Bescherelle :

*Faire* sert à constituer, avec l'infinitif qui le suit, la *périphrase verbale factitive*, par laquelle le sujet n'exécute pas lui-même l'action, mais fait réaliser l'action par quelqu'un d'autre :

*Alexandre Dumas faisait parfois écrire ses livres par d'autres auteurs.*

Employé avec un pronom personnel réfléchi, *faire* constitue, avec le verbe à l'infinitif qui le suit, une *périphrase verbale passive* :

Mon ami s'est fait renvoyer du collègue » (Bescherelle, 1998 : §93).

À partir de ce passage, nous observons que la construction en *se faire* + infinitif se trouve employée au passé composé et qu'elle est assignée au domaine du passif. Ces deux observations confirment ce qui émane de la grammaire française traditionnelle. Riegel *et al.* (1996) classent par exemple *se faire* + infinitif parmi les constructions passives et « dont le verbe à l'infinitif est introduit par les formes pronominales *se faire*, *se laisser*, *se voir* et *s'entendre*, véritables auxiliaires de passivation qui font de l'objet direct ou indirect d'une construction active le sujet d'une construction équivalent à un passif » (Riegel *et al.*, 1996 : 442). Nous verrons plus loin qu'il est très réducteur de s'arrêter à la remarque « équivalent à un passif ».

Et pourtant, les dictionnaires informatisés sur Internet abordent la complexité de *se faire* + infinitif. Dans la neuvième édition du dictionnaire de l'*Académie française*, la première entrée se trouve sous *faire* avec un pronom réfléchi indirect. L'exemple donné pour le sens « [c]onfectionner, réaliser pour son usage personnel » est « *Elle s'est fait une nouvelle robe* ». L'entrée de *se faire* suivi d'un infinitif reçoit un traitement plus ample :

4. *Se faire*, suivi d'un infinitif complément d'objet.

**a. Se dit d'une action qu'on entreprend par soi-même et dont on est l'objet.**<sup>32</sup> *Se faire maigrir. Se faire bronzer. Se faire vomir.* Expr. *Se faire valoir*, mettre en relief ses qualités, vanter exagérément ses mérites.

**b. Se dit d'une action, d'un service qu'on requiert ou qu'on obtient d'autrui.** *Se faire servir un café. Se faire couper les cheveux. Se faire opérer d'une hernie. Se faire assister par un avocat. Se faire annoncer. Se faire attendre. Se faire inviter, raccompagner. Il s'est fait excuser. Me suis-je bien fait comprendre ? Elle sait se faire obéir. Il cherche à se faire pardonner. Il ne s'est pas fait prier pour accepter notre offre. Argot militaire. Il s'est fait porter malade ou, dans le même sens, Il s'est fait porter pâle.*

**c. Se dit d'une action qu'on provoque, qu'on suscite délibérément.** *Il a su se faire apprécier. Se faire connaître*, faire ou dire quelque chose qui révèle ses dispositions réelles, ses qualités profondes et, par ext., acquérir une certaine notoriété, devenir célèbre. *Se faire tuer pour son pays*, sacrifier sa vie pour la sauvegarde, le salut de son pays.

**d. Se dit d'une action dont on subit involontairement les effets.** *Il s'est fait tuer au coin de la rue. Elle s'est fait renverser par une voiture. L'orateur s'est fait acclamer, conspuer par l'assistance. Se faire gronder. Se faire prendre ou, pop., se faire pincer, être surpris alors qu'on commet une faute, un délit. Argot. Se faire posséder, se faire avoir, se faire rouler, se laisser duper.*

Nous remarquerons la mobilisation des sens (ou mots) : action, provocation, délibérément, involontairement, etc. Il en est de même dans le *Trésor de la Langue française* informatisé :

4. Emplois pronom.

a) réfl. dir. *Se faire maigrir, bronzer, vomir.*

b) réfl. indir.

Entreprendre une action dont on est le bénéficiaire.<sup>33</sup> *Se faire couler un bain.*

Agir de telle façon qu'une autre personne entreprenne une action dont on est le bénéficiaire. *Se faire couper les cheveux.* [...]

c) à valeur passive

[Le procès s'inscrit dans la durée] *Se faire aimer, obéir.* [...]

[Le procès est ponctuel] *Se faire attaquer, renverser par une voiture.* [...]

♦Fam. *Aller se faire pendre\** ailleurs, *se faire fiche\**, *foutre\** (vulg.). *Aller se faire cuire un œuf.*

L'ensemble de ces valeurs évoquées sera abordé dans ce premier chapitre et surtout dans la section (4.7.) qui portera sur différentes structures d'événements que *se faire + infinitif* permet.

---

<sup>32</sup> C'est nous qui soulignons en caractères gras.

<sup>33</sup> C'est nous qui soulignons en caractères gras.

### 5.2.1. TESNIÈRE (1959) : VALEUR STYLISTIQUE

Citons intégralement Tesnière :

*les factitifs réfléchis [...] ont une valeur stylistique particulière, du fait que le renvoi anaphorique vise l'instigateur et non l'agent de l'action. C'est ainsi que les phrases du type Alfred s'est fait tuer, tout en donnant Alfred comme la cause première de sa mort, n'impliquent nullement que son rôle d'instigateur soit intentionnel et conscient, et qu'il soit par conséquent responsable en définitive d'avoir causé sa propre mort. Bien au contraire, elles indiquent qu'Alfred n'a pas eu l'intention d'aller au devant de la mort et que c'est tout-à-fait inopinément qu'il l'a rencontrée, par sa faute, il est vrai, mais par une faute inconsciente et dont il n'est pas responsable. La même remarque vaut pour toutes les tournures analogues : Alfred s'est fait battre, Alfred s'est fait voler, Alfred s'est fait pincer, etc. (Tesnière, 1959 : chap. 110, §9).*

On remarque d'abord que Tesnière identifie le sujet grammatical entrant dans la construction comme « l'instigateur » ou « la cause » de ce qui lui arrive. Selon Tesnière les « factitifs réfléchis » (ou la construction factitive pronominale) n'impliquent ni l'intentionnalité ni la responsabilité du sujet. Cependant, le sujet s'avère *impliqué* et donc *fautif* de ce qui lui arrive. On constate surtout que ces exemples portent tous un trait violent ou importun. Ceci peut expliquer pourquoi Tesnière utilise la notion de faute inconsciente. Car effectivement et à travers ces exemples, l'action du sujet *Alfred* est jugée comme non intentionnelle. Cet inévitable jugement fait qu'*Alfred* n'est pas tenu pour responsable.

Si le jugement de « faute inconsciente » peut s'avérer utile avec des prédicats ayant un trait violent ou importun, il n'en est pas de même pour les termes « instigateur » ou « cause première ». Il est en effet difficile de concevoir quelqu'un comme l'instigateur d'une action qui aurait des conséquences néfastes pour lui. D'ailleurs, le concept de « faute » chez Tesnière s'avère particulièrement inadapté pour l'ensemble des verbes neutres ou positifs comme les exemples ci-dessous l'illustrent :

(7) *Paul s'est fait livrer une nouvelle machine à laver*

(8) *Julie s'est fait relooker*

Ces derniers exemples montrent des prédicats « neutres » ou « positifs ». En d'autres termes, les conséquences sur le sujet ne sont guère néfastes mais, en contraste, plutôt positives. Dans l'exemple (7), Paul joue clairement un rôle d'instigation et l'on ne peut pas ignorer le rôle causal qu'il assume. L'intuition pragmatique nous permet de conceptualiser une suite d'événements menant à la livraison, notamment parce que Paul a dû faire les démarches pour qu'il lui soit livré une nouvelle machine à laver. Pour ainsi dire, Paul n'est guère un patient innocent et cet énoncé véhicule des informations qui dépassent le cadre d'un passif pur. Encore une fois, les termes de « faute » et l'absence de « responsabilité » de Tesnière s'avèrent ici inappropriés et inadaptés. Il en est de même pour l'exemple (8) qui mène plus facilement vers une interprétation volontariste de la part de Julie (vu la nature du prédicat). En somme, les sujets dans les exemples (7) et (8), sont impliqués d'une façon quelconque et c'est la nature de cette implication que nous espérons élucider.

### **5.2.2. L'IMMIXTION CHEZ DAMOURETTE & PICHON**

Le mot *immixtion* veut dire « l'action de s'immiscer [dans une succession] ou [dans les affaires de quelqu'un] ». L'*immixtion* a donc aussi le sens de « mélange » ou « mixture ». Développé brièvement par Damourette et Pichon dans le cinquième volume de leur ouvrage *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française* (1911-1940), le terme d'*immixtion* englobe un « réseau virtuel » décrivant le degré ou le mode de participation d'un sujet grammatical dans l'action décrite par le verbe. Cet emprunt au bas latin *immixtio* signifie « l'action de mêler, mélange ; fréquentation ». L'*immixtion* a donc le sens de participation et d'intervention. Selon Damourette et Pichon, il y a un système cohérent de ressources sémantiques en français qui différencie le mode de participation du sujet grammatical dans le prédicat exprimé. En français, ce « répartitionnaire grammatical »<sup>34</sup> est virtuel, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un système « nettement constitué » et étroitement lié

---

<sup>34</sup> Chez Damourette et Pichon « répartitionnaire » signifie « catégorie ».

au verbe. Ces auteurs admettent d'ailleurs que : « Le répartitoire d'immixtion se combine tout-à-fait librement avec tous les répartitoires verbaux [...] » (1911-1940 : §2052).

Les immixtions peuvent être hiérarchisées :

- i. Immixtion exécutive
- ii. Immixtion causative
- iii. Immixtion tolérative
- iv. Immixtion connective

Et elles correspondent aux phrases de type suivant (1911-1940 : §2042) :

(9) *Ce vieillard prodigue paya enfin ses dettes*

(10) *Ce vieillard prodigue fit payer ses dettes par son frère*

(11) *Ce vieillard prodigue laissa payer ses dettes par son frère*

(12) *Ce vieillard prodigue vit payer ses dettes par son frère*<sup>35</sup>

Ces exemples d'immixtion en (9-12) correspondent à la voix active où le sujet est « l'agent » du prédicat. La notion d'immixtion est attirante en ce qu'elle ouvre l'examen du degré de participation ou du *modus operandi* d'un sujet animé. L'immixtion exécutive correspond donc à l'agent qui exerce pleinement une action. Il n'y a pas de périphrase pour ce type d'immixtion.

L'immixtion causative peut s'employer à la voix active et précisément aux constructions traditionnellement appelées *factitives* ou *causatives* en *faire* + infinitif. La construction factitive non pronominale est nécessairement causative. Cependant elle est neutre par rapport à l'appréciation bénéfique (que nous allons aborder *infra*). Nous pouvons dire néanmoins que la construction « suppose une participation volontaire du sujet grammatical (qui n'est plus 'agent' de l'action) » (Breckx, 2000 : 71). L'immixtion tolérative exprime l'idée d'un degré

---

<sup>35</sup> Aujourd'hui, on aurait « Ce vieillard prodigue vit ses dettes payées par son frère ».

de *laisser faire* de la part d'un agent qui désormais n'exerce plus le pouvoir pleinement exécutif du phénomène décrit par le verbe. Dans les termes de Breckx, « se laisser + infinitif suppose une participation résignée du sujet grammatical » (2000 : 71). Enfin, dans l'immixtion connective, il n'y a pas de rapport direct entre le sujet et l'action décrite par le verbe. Ce rapport « n'est plus qu'une synchronie, une connexion sans intervention aucune » (Damourette & Pichon, 1911-1940 : §2042). Dans ce dernier type d'immixtion, le sujet se trouve en position de spectateur ou témoin de l'action décrite par le verbe. D'après Breckx, la construction « suppose une certaine impuissance du sujet grammatical face à l'agent » (Breckx, 2000 : 71).

On observe donc que le sujet grammatical peut manifester une intervention soit pleinement active et exécutive soit pleinement active mais non exécutante. De plus, un rôle participatif plus ou moins passif est évoqué par *laisser*. Mais la passivité est plutôt virtuelle car le sujet dans l'exemple (11) occupe bien un rôle de non empêchement. C'est comme si le *vieillard prodigue* pouvait à tout moment devenir pleinement actif et exécutif (et payer franchement ses dettes). Pour ainsi dire, l'immixtion tolérative comprend le maintien d'un certain pouvoir de contrôle sur la survenue de l'événement. Enfin, un rôle non exécutif mais spectateur écarte le sujet de l'action propre. Dans ce cas de figure, le sujet reste en retrait ou en d'autres termes, en périphérie. Nous pouvons observer ces immixtions encore dans l'évolution progressive du rôle de *Paul* dans les exemples suivants :

(13) *Paul chante*

(14) *Paul fait chanter sa sœur*

(15) *Paul laisse chanter sa sœur*

(16) *Paul voit chanter sa sœur*

Si *Paul* voit chanter sa sœur, *Paul* est repéré par rapport à l'action « chanter ». Pour ainsi dire, *Paul* est localisé dans le contexte d'une autre action. Il est construit alors comme simple figurant.

Suivant Damourette & Pichon (1911-1940 : §1682) :

*Le tour je le laisse donner peut être considéré comme formant avec le tour je le fais donner et le tour je le vois donner (au sens connectif) un système cohérent qui exprime les différents modes par où s'engage dans un fait un être quelconque, en apparence étranger à la matérialité même de ce fait. De trois choses [l'une] : ou cet être a provoqué le phénomène, c'est le tour causatif [...] ; ou cet être a permis le fait par un usage volontaire de sa puissance, c'est le tour tolératif [...] ; ou bien enfin cet être n'a en réalité aucun lien avec le fait et c'est le tour connectif.*

Les immixtions se combinent également avec les voix. Selon Damourette et Pichon, il y a des *immixtions passives* et des *immixtions réflexives* (1911-1940 : §2053). À partir des exemples de ces auteurs, nous observerons que l'exemple (17) peut véhiculer deux sens dont l'un est donné dans l'exemple (18) et l'autre dans l'exemple (19) :

(17) *Louis fait manger un lapin*

(18) *Louis fait que le lapin mange*

(19) *Louis fait que le lapin est mangé*

(20) *Louis fait le lapin être mangé (immixtion causative passive)*

Dans les exemples précédents, l'action de Louis est de *faire manger*. Damourette & Pichon remarquent que l'immixtion causative est « la plus importante » car « [u]n causatif formé au moyen du verbe faire a des racines jusque dans le latin classique » (1911-1940 : §2053).

(21) *La tarte a été faite manger à Louis par Paul*

(22) *Paul a fait manger la tarte à Louis*

(23) *Paul s'est fait manger la tarte par Louis*  
(Damourette & Pichon, 1911-1940 : §2053).

(24) *Paul fait la tarte être mangée par Louis*

Les exemples (21-23) sont plus ou moins synonymiques ; l'exemple en (24) étant le plus bizarre mais nullement impossible. On remarque que malgré les reformulations, l'immixtion causative de Paul reste invariable. Suivant Damourette et Pichon : « Quand on dit : 'Paul fait manger une tarte', l'action de Paul, c'est de *faire-manger* [...] » (1911-1940 : §2053). Paul reste effectivement l'agent de *faire-manger* même dans la construction factitive pronominale où le pronom réflexif se donne le sens un peu aberrant de « à son bénéfice ». Il faut l'exemple (24) pour lever toute ambiguïté, mais on observe que cet énoncé, quoique grammaticalement correct, paraît démodé ou tombé en désuétude.

### 5.2.3. L'ÉQUIVALENCE AVEC LE PASSIF CANONIQUE

Dubois (1968 : 124) propose les énoncés suivants comme des équivalents :

(25) *Il est aimé de ses amis*

(26) *Il s'est fait aimer de ses amis*

En effet, ces derniers exemples peuvent s'employer facilement dans des contextes similaires. Et Ponchon (1994 : 223) mentionne que cette forme est attestée depuis Bodel<sup>36</sup> :

(27) *Il se fait aimer de tout le monde = Amer se fait a tout le mont*  
(Bodel V, 56).

Stefanini (1962) démontre qu'un tour pronominal suivi d'un infinitif est ainsi attesté en ancien et en moyen français. Il mentionne qu'à côté de *se faire*, *se laisser* et *se voir* + infinitif, il y avait une forme en *se vouloir* + infinitif dont l'usage est perdu. Les trois autres ont pu prendre « une signification passive » (1962 : 612) à la forme pronominale. Il est déjà noté l'existence d'un « conflit entre le sens nettement actif, volontaire, de l'auxiliaire et celui [...] passif, qu'il fallait alors reconnaître à l'infinitif » (1962 : 615). Selon Stefanini, d'un côté,

---

<sup>36</sup> Jean Bodel (1165-1210) était un poète français surtout connu pour *La chanson des saxons* publiée pour la première fois par Francisque Michel en 1839.

certaines procès « exigent des agents différents » alors que d'un autre côté, il existe « un seul et même acteur pour les deux procès » (1962 : 615).

L'exemple (26) ci-dessus avec *se faire* mobilise pourtant une valeur supplémentaire par rapport à (25). C'est comme si le sujet animé *avait fait* quelque chose auparavant dans le dessein précisément de *se faire aimer*. On ressent donc que le sujet *est devenu* aimé à la suite d'un véritable processus. C'est exactement sur ce point que Spang-Hanssen va prendre le relais (voir *infra*). Un ensemble de notions apparentées sera ainsi mobilisé : des notions comme *instigation*, *déclenchement*, *intention*, *intentionnalité*, *volition*, *contrôle et responsabilité*, etc.

Dubois (1968 : 123) propose les exemples suivants comme des équivalents :

(28) *Un bon tailleur habille mon mari*

(29) *Mon mari se fait habiller par un bon tailleur*

(30) *Mon mari s'habille chez un bon tailleur*

Dans une perspective transformationnelle (c'est-à-dire : tout passif est issu du renversement d'un actif correspondant même si ce n'est que virtuellement), Dubois envisage que la phrase active en (28) se voie donner deux reformulations passives (les exemples (29) et (30) respectivement). Cependant, nous pouvons constater que la forme pronominale retient quelque chose d'actif, même si elle est l'équivalente de l'exemple (31) ci-dessous. Selon Dubois, l'exemple (29) est issu d'une double transformation : d'abord avec *faire* + infinitif ; et en second avec la forme pronominale.

(31) *Mon mari est habillé par un bon tailleur*

Reprenons ici l'exemple du Bescherelle ci-dessus :

(32) *Alexandre Dumas faisait parfois écrire ses livres par d'autres auteurs* (Bescherelle, 1998 : §93).

Cet exemple est intéressant pour un certain nombre de raisons. Premièrement, il semble que toute reformulation en *se faire* + infinitif visant à garder le même sens soit insolite voire incorrecte :

(33) ? *Alexandre Dumas se faisait parfois écrire ses livres par d'autres auteurs*

(34) ? *Alexandre Dumas s'est fait parfois écrire ses livres par d'autres auteurs*

On peut constater que le sens *bénéfique* ressort avec l'ajout du pronom réfléchi. Par rapport à la construction factitive non pronominale, *se faire* + infinitif ajoute principalement le sens « à son bénéfice » ou « pour soi-même ». Dans les deux cas, le degré d'implication ou de participation du sujet est en cause. Cependant la réalisation de l'action est faite par un autre agent externe et dont la nature de la participation n'est pas élaborée linguistiquement. Cela veut dire que nous n'avons pas de trace ou de marque qui signale spécifiquement cette implication. Ce n'est donc que par un procédé de transfert de nos connaissances du monde réel que nous inférons le degré de participation et du sujet grammatical et de l'agent (éventuellement introduit avec une préposition).

Nous ne sommes pas en contradiction avec la définition de la *périphrase verbale factitive* fournie par le Bescherelle où « [...] le sujet n'exécute pas lui-même l'action, mais la fait exécuter par quelqu'un d'autre ». Dans les exemples précédents, l'action du sujet est de *faire faire* (on ne sait pas par quel moyen mais on connaît le résultat). Avec l'énoncé, « Paul s'est fait livrer une nouvelle machine à laver », *Paul* n'exécute pas lui-même l'action de *livrer*, mais fait exécuter l'action de *livrer* par un tiers.

L'assignation de la construction en *se faire* + infinitif au domaine du passif relève donc de la grammaire française traditionnelle. Quelques traitements classent cependant la construction dans la famille des causatifs certainement du fait qu'elle puisse engendrer des sens divergents. C'est d'ailleurs le cas avec *se faire livrer*. Comme nous l'avons remarqué auparavant, l'interprétation passive est parfois rendue difficile. Le verbe *faire* semble effectivement avoir deux rôles distincts : initialement dans les constructions factitives, principalement mais non

exclusivement en *faire* + *infinitif* (la construction factitive non pronominale) et en second dans les constructions en *se faire* + *infinitif* (construction factitive pronominale). La construction qui est explicitement agentive (en ce qui concerne le sujet) est en effet la construction factitive non pronominale (voir Ruwet, 1972b). On rappelle que le factitif non pronominal a le sens « faire faire à quelqu'un » et correspond à l'*immixtion causative* de Damourette et Pichon (1911-1940 : §2053).

#### 5.2.4. LE *SE* DU BÉNÉFICIAIRE

Selon Ponchon, le pronom « *se* crée une focalisation certaine sur le sujet » (1994 : 224). Regardons les énoncés suivants :

(35) *Paul a fait faire un costume*

(36) *Paul s'est fait faire un costume*

Paul est dans les deux énoncés construit comme un agent indirect. En effet, il est l'agent d'un *faire abstrait* et l'agent indirect de *faire un costume*. Nos connaissances du monde réel nous permettent de concevoir toute une série de micro-événements : Par exemple, Paul aurait fait des démarches auprès d'une autre personne pour la fabrication d'un costume. Jusque-là les deux énoncés se ressemblent. Cependant c'est la construction factitive a priori (c'est-à-dire la construction factitive non pronominale) qui est indéterminée par rapport au bénéficiaire (du costume). C'est ainsi que le pronom *se* sert à indiquer pour qui le costume a été fait. Il aurait donc un dédoublement de rôles dans le factitif pronominal : Paul est à la fois l'agent indirect et le bénéficiaire du phénomène verbal.

Lorsque le rôle de bénéficiaire est exclu, il est difficile de contourner le problème interprétatif de *se faire* + infinitif. Dans le cas d'un préjudice, le rôle du sujet entrant dans la construction force une lecture nettement passive. Les exemples de Baudet, Cordier et François (1997 : 251) ci-dessous montrent la difficulté d'envisager une série de micro-événements :

(37) *Marie s'est fait tuer dans un accident de la route*

(38) *Marie a été tuée dans un accident de la route*

Les rôles de bénéficiaire et d'instigateur en ce qui concerne le sujet *Marie* sont exclus (exemple 37). *Marie* semble être le patient du phénomène verbal ce dont témoigne formellement l'énoncé plus ou moins contigu avec le passif canonique (exemple 38). Cependant, le passif canonique en *être* est neutre en ce qui concerne le degré de participation du sujet. *Se faire* + infinitif semble donc servir au maniement du degré de participation de son sujet animé par rapport au passif canonique. Car quoique insolite, *Marie* a néanmoins un rôle *participatif* dans l'énoncé avec *se faire*.

### 5.2.5. REFORMULER LE FACTITIF

On peut reformuler la construction factitive pronominale en construction factitive non pronominale lorsqu'il s'agit d'un sens clairement causatif :

(39) *Paul s'est fait livrer une nouvelle machine à laver*

(40) *Paul a fait livrer une nouvelle machine à laver*

Comme nous l'avons vu, c'est le sens d'« entreprendre une action ». Le bénéficiaire, qui est explicite dans la construction factitive pronominale grâce au pronom réfléchi, disparaît cependant dans la construction factitive non pronominale correspondante. Et l'ajout d'un bénéficiaire co-référent au sujet grammatical paraît bizarre :

(41) ? *Paul a fait livrer (à lui-même) une nouvelle machine à laver*

L'exemple en (41) n'est pas courant. Lorsque *se faire* + infinitif force une interprétation passive, par opposition, c'est le passif canonique avec l'auxiliaire *être* qui est privilégié pour la reformulation :

(42) *Paul s'est fait écraser (par une voiture)*

(43) *Paul a été écrasé (par une voiture)*

Deux observations s'ensuivent : 1) l'interprétation causative ne permet pas de reformulation en passif en *être* ; 2) l'interprétation passive ne permet pas de reformulation en construction factitive non pronominale :

(44) *Paul s'est fait livrer une nouvelle machine à laver*

(45) \**Paul a été livré une nouvelle machine à laver*

(46) *Paul s'est fait écraser (par une nouvelle voiture)*

(47) \**Paul a fait écraser lui-même (par une voiture)*

On observe que le bénéficiaire *Paul* (en 44) ne peut pas rester en position de sujet avec le passif en *être* (en 45). Cette position est réservée à l'objet direct en français. Le passif en *être* ne permet pas de saisir un éventuel *déclenchement* de la part de *Paul* étant à l'origine de la livraison :

(48) *Une nouvelle machine à laver a été livrée à Paul*

En effet, le passif en *être* exclut un véritable procès (ou processus). Il faut conclure que la construction factitive pronominale véhicule deux nouvelles informations par rapport aux reformulations en construction factitive non pronominale et en passif en *être*. En premier, le bénéficiaire de l'action (que l'action soit directe ou indirecte) est signalé. En second, l'instigateur de l'action est signalé. On est alors dans une dynamique d'action (et non un état). Ces deux informations recouvrent les voix active et passive. Cette dualité que *se faire* + infinitif permet de véhiculer, fait que le sujet est conçu comme un type d'agent qui exerce en quelque façon une action qui retombe en quelque façon sur lui-même. Il reste à définir la vraie nature de l'action du sujet. Ces deux valeurs font de la construction factitive pronominale un amalgame du passif canonique et de la construction factitive pure. Et ces deux valeurs s'inscrivent dans la position de sujet grammatical.

### 5.3. L'AGENT ET L'INSTIGATEUR

Il faut donc séparer l'agent traditionnel de l'agent instigateur pour un prédicat positif dans la construction factitive pronominale. L'agent du côté du déclenchement est un agent instigateur tandis que l'agent du côté de la réalisation est un agent effectueur :

- (49) *Paul s'est fait soigner par son médecin*  
Médecin = agent [acteur de *soigner*]  
Paul = patient [instigateur de '*se faire soigner*']

L'agent, comme la grammaire le prévoit, est exprimé par un complément d'agent principalement introduit par la préposition *par* et parfois avec la préposition *de*. Nous aborderons la question des prépositions qui introduisent le complément d'agent dans le chapitre 6. Pour l'instant, l'agent est celui qui effectue et réalise l'action. Ce rôle est donc à attribuer au médecin qui effectue et réalise l'action de soigner *Paul*. Mais quel est donc le rôle de *Paul* dans l'événement. *Paul* dans l'exemple précédent aurait un rôle d'instigateur sur le procès car il est à l'origine du fait qu'il soit soigné. *Paul* est donc un type d'agent : il exerce jusqu'à un certain point un degré élevé de contrôle. Mais son contrôle sur le procès ne s'étend pas jusqu'au terme dudit procès. En effet, le contrôle initial de *Paul* semble être transféré au médecin. En d'autres termes, le médecin est mandaté par *Paul*.

Ce que l'on peut appeler une interprétation active, mais non pleinement exécutive, correspond au sens de la construction factitive non pronominale. Le sujet animé y est engagé dans un *faire* du côté de l'instigation mais non du côté de la réalisation effective de l'action. La grammaire traditionnelle réserve le terme d'agent pour ce ou celui qui fait l'action, c'est-à-dire l'entité dans la phase finale de la réalisation directe de l'action. Pour ainsi dire, l'agent traditionnel se place du côté de la réalisation effective de l'action. La personne qui fait l'action dans un énoncé passif est l'agent introduit par un complément ou compris dans le sémantisme général. Il n'y a donc pas de terme traditionnel pour un rôle d'instigateur tout court (c'est-à-dire l'entité à l'origine même de l'action).

Le rôle d'instigateur est comme un agent indirect dans la construction factitive non pronominale. Dans *faire soigner*, c'est le verbe à l'infinitif qui représente l'action déléguée à un agent mandaté (celui qui est introduit en complément d'agent) :

(50) *Paul a fait soigner son chien (par son médecin)*

L'exemple (50) est à rapprocher de l'exemple (49) car *Paul* joue un rôle d'agent indirect dans les deux cas. Dans (49), *Paul* en est également le bénéficiaire alors que dans (50) ce rôle s'applique au chien construit comme le bénéficiaire des soins du médecin. L'exemple (49) comble l'impossibilité de l'exemple (51) ci-dessous :

(51) \**Paul a fait soigner Paul (lui-même)*

On remarque que la fusion d'un sens bénéfique avec un objet de l'infinitif ne fonctionne pas de sorte que *Paul* ne peut pas faire soigner son chien pour son propre bénéfice :

(52) \**Paul s'est fait soigner son chien (par son médecin)*

Pour un procès négatif ou détrimental, l'intuition pragmatique nous dit que le sujet de la construction factitive pronominale n'est ni l'instigateur ni l'agent indirect. Il n'y a donc pas de participation causative de la part du sujet dans le procès. Par conséquent, une interprétation passive, c'est-à-dire non causative, est exigée.

### 5.3.1. L'AGENTIVITÉ CULIOLIENNE

Selon Culioli, l'agentivité est encodée dans la grammaire d'une langue en tant que *relation stable* : « il existe des relations stables, parmi lesquelles celle d'agentivité (où l'agent est source et l'agi est but) » (1999a : 100). Nous donnerons ici une première définition de l'agentivité : l'agentivité est la représentation linguistique de l'agir, et par extension de l'action, laquelle est basée sur une schématisation cognitive abstraite de cette action. Cette schématisation implique au moins deux participants et dont l'un doit être un animé. Par

*représentation linguistique*, nous faisons référence à toute forme ou construction linguistique (morphologique, lexique ou construction syntaxique) ainsi que tout procédé pragmatico-énonciatif, impliquant *l'inscription formelle dans la langue de cette schématisation cognitive de l'agir (et donc de l'action)*.

### **5.3.2. CULIOLI (1999A) : RELATION COMPLEXE**

Selon Culioli, l'agentivité est une relation entre l'agent comme la source et l'agi comme le but. L'agent est à l'origine de la relation. Mais toute relation d'agentivité fait nécessairement appel à plusieurs notions interconnectées :

1° notion d'/animé/ : humain, animé, adulte, enfant, animal domestique, inanimé, forces de la nature, etc.

2° notion de /déterminé/ : individuable, massif, insécable, etc.

3°/télicité/ : processus finalisé, initiateur, conscient ou non, accidentel, erroné, contraint, force, instrument

4°/appréciatif/ : bénéfique (pour soi, pour autrui), détrimental (pour soi, pour autrui), indifférent (1999a : 100).

L'utilité d'une telle caractérisation est qu'elle montre que l'agentivité est une relation complexe. En plus, ces notions s'appliquent inégalement à l'agent, au but et à la relation. Examinons chaque point individuellement. Tout d'abord, il semble aller de soi que le critère d'animé soit nécessaire pour l'agentivité. Cependant, il ne va pas de soi que la notion d'animé caractérise nécessairement le rôle d'agent. Comme nous verrons dans le chapitre 4, le critère d'animation n'est pas toujours pertinent lorsque l'on parle spécifiquement d'un agent. Nous verrons plus loin que certains traitements des rôles sémantiques acceptent des agents inanimés. Ensuite, la notion d'animé s'applique à l'agent comme la source. En deuxième, la notion de déterminé fait référence à l'aspect d'un processus. Elle soulève la question suivante : est-ce que le procès peut être individuable en séquences conceptuellement distinctes ou est-ce qu'il s'agit plutôt d'un événement ponctuel et donc insécable en séquences distinctes. Cette notion s'applique alors à la relation même. De plus, la télicité (dont d'autres notions, comme la volonté et l'intentionnalité, sont annexes et implicites) fait référence au terminus ou but d'un événement. La télicité engage également des considérations sur les conditions de la réalisation d'un événement. Enfin, l'appréciation est un jugement énonciatif

sur le caractère bénéfique, détrimental ou neutre d'un événement. Cette notion s'applique sur la relation d'agentivité et l'énoncé entier. C'est pourquoi, si les notions d'animation (*animé*) et de détermination (*déterminé*) peuvent se lire directement des événements linguistiquement encodés, les notions de *télicité* et surtout d'appréciation sont de l'ordre de la subjectivité de l'énonciateur.

Regardons ci-dessus l'application de ces notions avec les exemples suivants de Baudet, Cordier & François (1997 : 251) :

(53) [*Pour paraître plus jeune*], Marie s'est fait retendre la peau

(54) [*En cherchant à rattraper son ballon sur la chaussée*], l'enfant s'est fait renverser par une voiture

Le premier exemple (53) mobilise d'abord la notion d'*animé* en ce qui concerne le sujet : Marie est à la fois *humain* et *adulte*. Ensuite, la notion de *télicité* est en cause puisqu'il s'agit d'un *processus finalisé* dont Marie est l'*initiateur conscient*. En plus, la notion de *détermination* est à l'œuvre car on peut concevoir le procès comme sécable. Il est à préciser que les séquences conceptuellement distinctes ne sont pas précisées linguistiquement : la prise de rendez-vous, la consultation avec un médecin, la préparation pour une opération chirurgicale, l'intervention chirurgicale elle-même, la période de convalescence, etc. Enfin, la notion d'*appréciation* comme jugement énonciatif est mobilisée. On estimerait normalement que l'intervention chirurgicale est *bénéfique* pour le sujet. Tous ces éléments travaillent ensemble pour véhiculer une action délibérée.

L'exemple (54) mobilise également les mêmes notions mais à quelques modulations près. On a d'abord la notion d'*animé* : il s'agit d'un *enfant humain*. La notion de *télicité* n'est cette fois pas pertinente. On constate le caractère non abouti de l'action de l'enfant (*rattraper son ballon*) et le manque de *télicité* de *se faire renverser*. Il n'y a donc pas de processus finalisé. L'enfant cherche bien à rattraper le ballon mais pas à *se faire renverser*. Il s'agit plutôt d'un *procès accidentel* dont le sujet est construit en tant que *non conscient*. Ensuite la notion de *détermination* identifie l'événement comme un tout massif : il n'y a ni début, ni milieu, ni fin de *se faire renverser*. L'événement arrive tout simplement. En plus, la notion d'*appréciation*

permet d'évaluer l'événement comme détrimental pour l'enfant. Toutes ces valeurs sont mobilisées si nous nous appuyons sur le plan d'agentivité de Culioli. Ce plan montre bien que l'agentivité ne se réduit pas à une simple opposition actif / passif en ce qui concerne le verbe mais également la nature du verbe et la nature du sujet animé. Enfin, le contexte linguistique vient renforcer ou diminuer la portée de l'agentivité.

L'Annexe 4 montre la transcription de l'enregistrement « Expression 'se faire + infinitif' vocabulaire 'entreprise' ». Dans ce passage, la construction est employée neuf fois. Le contexte offre des indices quant au degré d'agentivité de l'énonciateur. Les premières occurrences présentent une situation que l'énonciateur n'a pas cherchée et donc qu'il ne contrôle pas :

(55) *Je me suis fait disputer par mon patron l'autre jour, pas de chance. C'est déjà la deuxième fois cette semaine que je me fais rappeler à l'ordre.*

La situation (ci-dessus) est présentée comme étant au détriment de l'énonciateur. Du coup, on écarte la télélicité par rapport à son rôle dans l'événement.

Les deux occurrences suivantes montrent par contraste que l'énonciateur était l'initiateur conscient de la situation :

(56) *Pourtant je fais des efforts. Je me fais aider par mes collègues, je me fais expliquer plusieurs fois le règlement intérieur de l'entreprise par la secrétaire, mais je ne connais pas encore toutes les subtilités.*

À ce niveau, l'énonciateur cherche des conséquences bénéfiques. Il est actif dans ses démarches pour se faire aider dans son travail. La télélicité joue donc un rôle dans l'appréciation de son action. L'agentivité culiolienne a l'atout d'être multifactorielle ce qui fait qu'il y a des nuances quant au degré de participation du sujet animé ainsi que des nuances quant aux jugements d'appréciation.

## 5.4. BREF HISTORIQUE DE L'APPROCHE LINGUISTIQUE

### 5.4.1. SPANG-HANSEN (1967)

Comme nous l'avons vu, la construction factitive pronominale figure dans la famille des passifs dans une approche grammairienne. L'analyse proprement linguistique, cependant, apporte d'autres considérations dont l'usage passif n'en forme qu'une. Spang-Hansen (1967), par exemple, souligne que la construction en *se faire* + *infinitif* « exprime plus nettement l'aspect inchoatif ou l'idée d'un processus » (1967 : 141). Selon l'auteur, la construction « est particulièrement fréquente quand il s'agit d'actes violents ou désagréables » (1967 : 141-142). Ce fait expliquerait pourquoi Tesnière propose uniquement des exemples de la construction avec des situations néfastes. Mais ce n'est toutefois pas le cas des exemples de Dubois qui s'avèrent plutôt positifs. Les exemples de Spang-Hansen (1967 : 141-142) ci-dessous montrent effectivement des actes désagréables :

(57) *Il s'est fait mordre par le moteur [...]*

(58) *Tu sais que le pauvre garçon s'est fait refuser à son examen*

Cependant l'idée d'un *processus* ainsi que *l'aspect inchoatif* sont absents. Spang-Hansen suggère que « l'emploi de *se faire* + infinitif est la règle, lorsqu'on prédit des ennuis à quelqu'un » (1967 : 142). Par extension et du même ordre, *se faire* + *infinitif* est fréquemment employé lorsque l'on insulte directement quelqu'un avec des « malédictions à la forme impérative » (1967 : 143) :

(59) *Va te faire [...]*

(60) *Allez vous faire bénir chez vos papas milliardaires*  
(Spang-Hansen, 1967 : 143).

En effet, *se faire* + *infinitif* fait l'objet de maintes expressions de tout type. Il s'avère que la construction est très productive en français moderne. L'annexe 4 offre une liste des principales expressions avec *se faire* + *infinitif* classées en expressions neutres, expressions violentes, expressions sexuelles, expressions mobilisant une partie du corps (c'est-à-dire le

« datif partitif » dont Blanche-Benveniste parle (2007 : 167-170), ainsi que quelques expressions archaïques et quelques nouveautés.

Pour reprendre Spang-Hanssen, la construction en *se faire* + infinitif « sert encore, à l'exclusion de *être* + participe passé, pour la transformation de l'objet indirect de la phrase active en sujet d'une phrase passive » (1967 : 144) :

(61) *Les riches dames mûres se faisaient voler leurs bijoux dans les thés dansant par des gigolos argentins* (Spang-Hanssen, 1967 : 144).

(62) \**Les riches dames mûres ont été volées leurs bijoux* (Gaatone, 1983 : 167).

Enfin, Spang-Hanssen commente brièvement des emplois exceptionnels où figurent des sujets inanimés avec certains verbes de perception comme *entendre* et *sentir*. Des tournures de ce type ont la particularité de ne jamais prendre de *complément d'agent* (1967 : 145) :

(63) *La sirène de l'ambulance s'est fait entendre*

(64) \**La sirène de l'ambulance s'est fait entendre par moi*

L'impossibilité d'ajouter un complément d'agent doit être liée à la possibilité d'ajouter un complément de lieu. Suivant Spang-Hanssen, tout complément de lieu qui puisse figurer avec *se faire entendre* marquerait « l'endroit où le bruit se produit et non [...] l'endroit où il est perçu » (1967 : 145). Dans les exemples suivants, on observe l'accessibilité de l'origine du stimulus :

(65) *Tout à coup un petit bruit s'est fait entendre à côté de moi* (Frantext).

(66) *Deux légères secousses de tremblement de terre se sont fait sentir ici [...] Ce mouvement du sol s'est fait sentir à Faënza* (<http://echo-fabrique.ens-lsh.fr/document.php?id=832&format=search>).

Un bruit qui *se fait entendre* ne se trouve pas à l'endroit de l'*expérienceur* qui le perçoit. Un bruit qui *se fait entendre* vient d'ailleurs. C'est pourquoi dans (65) l'énonciateur localise l'origine du bruit comme étant « à côté » de lui.

#### **5.4.2. GAATONE (1983) : LE « DÉSAGRÉABLE »**

Gaatone (1983) prend le relais de Spang-Hanssen (1967) et parle de « désagréable », terme inspiré de Spang-Hanssen (1967 : 141). Avec le terme « désagréable », Gaatone fait référence au « domaine de la violence physique ou verbale (injures, insultes), celui des actes condamnables aux yeux d'une communauté donnée ou, plus simplement, des événements considérés comme fâcheux par cette même communauté » (1983 : 161). Encore une fois, on attribue à la construction *se faire* + infinitif un emploi particulier avec des verbes « à trait désagréable » ou « négatifs ».

La nouveauté de Gaatone est qu'il est le premier à formellement affirmer que la construction permet deux interprétations (ou lectures). Dans son traitement, il s'agit d'une lecture « active » et d'une lecture « passive ». L'argument de Gaatone est le suivant, les verbes « à trait désagréable » se prêtent bien à la lecture passive. Toutefois, il nuance ses propos : cette lecture passive est toujours « supplémentaire ». Dans cette perspective, la lecture active « [...] est toujours possible, bien qu'elle ne soit pas très probable » (1983 : 169). Il souligne qu'il est « 'anormal' d'admettre qu'un être humain soit l'instigateur volontaire de processus dont il serait lui-même la victime » (1983 : 170).

À l'instar des exemples suivants de Gaatone ci-dessous, *Roland* n'est donc pas l'instigateur de ce qui lui arrive :

(67) *Roland s'est fait arrêter hier* (1983 : 169).

(68) *Roland s'est fait cambrioler* (1983 : 170).

(69) *Roland s'est fait taper dessus* (1983 : 172).

Si l'instigation de la part du sujet n'est pas un critère chez Gaatone (contrairement à Tesnière), ce dernier n'en est pas moins pour la notion de *responsabilité*. D'après Gaatone, avec *se faire* + infinitif on « réfère néanmoins à un patient 'responsable', dans une certaine mesure, du processus exprimé par le verbe » (1983 : 166). Ce que « dans une certaine mesure » veut dire, ainsi que son ampleur, n'est pas abordé. Il est ainsi suggéré que c'est la construction en *se faire* + infinitif qui ajoute cette « nuance sémantique », c'est-à-dire la « responsabilité du sujet » (1983 : 166). De plus, Gaatone (1998) évoque que la construction « causative pronominale [...] implique une certaine responsabilité du sujet dans le procès » (1998 : 264).

Sur ce dernier point, le traitement de Gaatone (1983) diffère radicalement de celui de Tesnière (1959). D'abord, pour Tesnière, le sujet entrant dans la construction est précisément *l'instigateur* de l'action sans être tenu pour *responsable*. En ce qui concerne Gaatone, le sujet n'est pas *l'instigateur* mais il est *responsable*. L'explication de cette différence réside dans deux oppositions que Gaatone mobilise. Il s'agit des oppositions entre *agent / patient* et entre *actif / passif* :

(70) *Roland s'est fait écraser par un train*

(71) *Roland a été écrasé par un train*  
(Gaatone, 1983 : 165).

D'après Gaatone, *Roland* en (70) est plus ou moins impliqué dans l'accident dans *se faire écraser* ; il en est le « patient actif » alors que dans la forme passive en (71), il en est « patient passif ». En d'autres termes, *Roland* subit pleinement l'action dans l'exemple (71) ; il en est la victime totale. Dans cette optique, aucune responsabilité en conséquence ne peut lui être attribuée. Dans le cas des verbes pronominaux réguliers, le « sujet grammatical y représente [...] l'instigateur d'un procès dont l'acteur est un autre, mais dont il est en même temps le patient ou le destinataire » (1983 : 164). Mentionnons le cas de *soigner* et de *s'acheter* :

(72) *Roland s'est fait soigner*

(73) *Roland s'est fait acheter le journal*

Cette fois-ci, et avec des verbes plutôt neutres ou positifs, *Roland* est construit comme l'instigateur volontaire d'un processus qui retombe sur lui. Dans d'autres cas, *se faire* + infinitif « constitue un bon procédé pour pallier la carence du passif » en ce qu'elle permet de mettre « l'objet second » en position de sujet (1983 : 167).

(74) *Un confrère s'est fait infliger une leçon de convenances à l'occasion d'une question malvenue* (1983 : 167).

(75) \**Un confrère a été infligé une leçon...*

Réitérant ainsi le point de vue de Spang-Hanssen, Gaatone remarque que *se faire* + infinitif sert à topicaliser (ou thématiser) l'objet indirect qui ne peut pas figurer comme sujet du passif canonique.

Pour résumer, Gaatone (1983) introduit une distinction lorsqu'il s'agit d'un prédicat positif. Dans ce cas de figure, le sujet a un rôle d'instigateur sur le procès positif. Une distinction entre un patient purement passif et un patient (partiellement) actif est ainsi nécessaire afin de garder l'utilité de la notion de responsabilité. Gaatone soulève principalement la question d'une correspondance entre certains emplois de la construction factitive pronominale avec des prédicats positifs et d'autres constructions actives. Selon lui, 1) le sujet est toujours un « participant » du processus et 2) il faut un agent pour le processus exprimé par le verbe. Cet agent peut être ou ne pas être exprimé (par le biais du complément d'agent) mais il est nécessaire. Pour Gaatone donc, il y a toujours une valeur participative pour tous les emplois de la construction factitive pronominale.

#### **5.4.3. TASMOWSKI-DE RYCK & VAN OEVELEN (1987) : LECTURE CAUSATIVE / LECTURE PASSIVE**

Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) reprennent Gaatone (1983) et essaient de rapprocher la construction factitive pronominale des constructions causatives. Pour ces auteurs, la construction factitive pronominale est toujours causative. Cependant, afin

d'expliquer les différentes lectures que la construction autorise, ces linguistes font une distinction entre la *lecture causative* (ou *réfléchie*) et la *lecture passive* (Gaatone opposait la lecture passive à une lecture active). Ici, dans la lecture causative le sujet grammatical serait interprété comme volontairement responsable pour l'événement décrit par le verbe :

(76) *Paul s'est fait laver sa chemise (par sa sœur)*

Dans la lecture passive, par opposition, le sujet serait interprété comme involontairement ou malheureusement responsable pour le processus décrit par le verbe. Dans la continuité de Gaatone donc, ces auteurs raffinent la notion de *responsabilité*. Ils introduisent le paramètre de responsabilité *volontaire* par opposition à une responsabilité à caractère *involontaire*. La responsabilité est donc mobilisée dans tous les cas de figure. Les exemples suivants illustreraient des sujets auxquels on assignerait une responsabilité involontaire :

(77) *Paul s'est fait casser la jambe*

(78) *L'accusé s'est fait condamner* (1987 : 45).

Tasmowski-De Ryck & van Oevelen précisent que « la notion de responsabilité ou de participation d[u] S[ujet] à la situation déclenchée doit être récupérée à travers un jugement de valeur de la part du sujet d'énonciation » (1987 : 50). Ici, ce serait donc « le jugement de l'énonciateur portant sur la participation d[u] S[ujet] » ou « à propos de la façon dont [le] S[ujet] a déterminé la situation » (1987 : 50). Ce point rejoint alors Culioli chez qui l'agentivité implique une appréciation d'ordre subjectif. Dans ce cas de figure, le « *se est* nécessairement coréférentiel avec de l'animé » et « renvoie à l'agent provocant en personne » (1987 : 54) :

(79) *Il a été expulsé du club par le préposé*

(80) *Il s'est fait expulser du club par le préposé* (1987 : 40).

Nous pouvons signaler deux points déterminants. D'abord, il y a nécessité de différencier *l'agent* de *l'instigateur* (comme nous l'avons vu ci-dessus). Tasmowski-De Ryck & van

Oevelen parle en effet d'« agent provocant ». Et en second lieu, il y a la question de la *participation du sujet* dans une construction à usage passif. Selon Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, « le sujet global du causatif pronominal n'est pas patient au même titre que le sujet d'une construction passive » (1987 : 42). Il est observé que les verbes qui impliquent un sujet dont l'activité est « nécessairement volontaire [...] que le sujet domine, qu'il initie et interrompt comme il l'entend » n'entrent pas dans la construction (1987 : 44). Il est de même en ce qui concerne les verbes « désignant des activités involontaires [et] en principe incontrôlables » (1987 : 44) :

(81) \**Julie s'est fait respirer*

(82) *Julie s'est fait renifler par un chien*

Il découle de cette analyse que les verbes où le sujet peut « mettre en train [le processus] par des moyens efficaces » (1987 : 44) entrent bien dans la construction.

#### 5.4.3.1. RESPONSABILITÉ

Selon Bat-Zeev Shyldkrot, le verbe *faire* garde « une valeur causative » et implique « de la part du sujet un certain degré de responsabilité » (2005 : 247). Et comme nous l'avons vu, Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) gardent également une notion de responsabilité. Regardons brièvement l'argument d'une responsabilité à travers les exemples suivants :

(83) *Julie s'est fait virer après seulement 6 mois*

(84) *Julie a été virée après seulement 6 mois*

(85) *Julie a réussi à finir par se faire virer après seulement 6 mois*

Il y a des cas d'ambiguïté. D'abord, si on dit que *Julie* est responsable pour le fait qu'elle soit virée (en 83), il faut nuancer : c'est sa faute mais pas nécessairement « volontairement ». C'est comme si elle ne voulait pas *se faire virer* mais par ses actions ou une mauvaise action (par exemple, une faute professionnelle), on constate le *fait objectif qu'elle a été virée* (exemple 84) Afin d'éviter complètement l'ambiguïté sur le paramètre

*volontaire* / *involontaire*, la tournure *réussir à* + *infinitif* est nécessaire. C'est finalement avec *réussir à* + *infinitif*, *finir par* + *infinitif* (en 85) qu'une vraie responsabilité est mobilisée. *Julie* est donc responsable, c'est sa faute et c'est nécessairement de manière volontaire. Les constructions *réussir à* + *infinitif* et *finir par* + (*se*) *infinitif* semblent ainsi écarter toute interprétation de participation *involontaire* de la part du sujet animé.

#### 5.4.4. KUPFERMAN (1995) : DEUX CONSTRUCTIONS HOMONYMIQUES

Kupferman (1995) présente des arguments contre la caractérisation de *causatif* que l'on assigne parfois à la construction passive en *se faire* + *infinitif*. En effet, Kupferman défend que certains emplois excluent toute participation ainsi que toute responsabilité (volontaire ou involontaire) du sujet dans l'événement. Il précise par exemple qu'il y a des cas où le sujet « n'est ni nécessairement responsable du processus, ni obligatoirement humain, et l'action décrite par le prédicat-hôte n'est pas toujours violente » (1995 : 57). Kupferman rejette donc l'argument que *se faire* + *infinitif* véhicule deux interprétations (Gaatone, 1983 ; Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987). Pour lui, il existe deux constructions « hétérogènes » en *se faire* + *infinitif* dont l'une « causative réfléchie » et l'autre « passive ». Ce serait la construction passive en *se faire* qui est « devenue homonyme » et « sémantiquement indépendante de la construction causative réfléchie » (1995 : 57).

En ce qui concerne la construction causative (de type *se faire livrer quelque chose*), l'agent est l'argument externe<sup>37</sup> de *faire*. Cet agent est en co-référence avec le sujet, lequel sujet serait l'agent de *faire*. Selon Kupferman, « [l]a morphologie en *se faire* autorise une lecture causative réfléchie où le sujet est un 'instigateur', c'est-à-dire un agent » (1995 : 60). Ici, l'instigateur est formellement lié à l'agent. Les notions d'*instigateur* et de *responsabilité* sont donc toujours en cause (Gaatone, 1983 ; Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987). L'instigateur est à l'origine d'une action réfléchie. Cependant, par rapport à la construction passive, *faire* est devenu lexicalement vide suivant Kupferman. Il s'agit d'une simple morphologie ; *faire* n'ayant pas de structure argumentale dans la construction passive. Le

---

<sup>37</sup> Il est à noter que Kupferman s'inscrit dans une perspective syntaxique. Par « l'argument externe », il fait référence à la schématisation en arborescence de l'énoncé où la co-référence au sujet figure sous une autre branche que celle dominée par *faire*.

sujet n'est plus conçu comme l'instigateur et l'interprétation globale est celle d'une construction passive.

Évoquant le « désagréable », et contrairement à Spang-Hanssen (1967) et Gaatone (1983), Kupferman défend que la construction en *se faire* « s'attache autant à de[s] prédicats dénotant des actes agréables » (1995 : 77). Ces exemples incluent :

(86) *Eva s'est fait bien accueillir / acclamer / applaudir / [...] remarquer pour sa beauté*

Dans l'optique de Kupferman, la construction passive « a pu se spécialiser dans les rôles 'désagréables' » (1995 : 77) à cause de sa concurrence à la fois avec le passif en être et avec la construction causative réfléchie. *Se faire* + infinitif serait en quelque sorte entre les deux pôles, celui d'une passivité pure et celui d'une causativité pure.

Notre caractérisation de *se faire* + infinitif en termes d'agentivité ne trouve pas de lien avec Kupferman. L'agentivité s'emploie d'une autre manière selon l'auteur. Suivant Kupferman, la construction passive en *se faire* + infinitif s'emploiera uniquement avec des prédicats agentifs. Ici, par agentif, Kupferman fait référence à la possibilité d'ajouter un complément d'agent animé :

(87) *Le pauvre s'est fait étrangler par le tueur* (1995 : 67).

(88) *Paul s'est fait blesser à la hanche par son adversaire* (1995 : 68).

Encore une fois, l'agentivité du sujet animé que nous cherchons à préciser n'est cependant pas ce que Kupferman entend par *agentif*. Nous employons l'agentivité par rapport au sujet grammatical animé et c'est ce que Kupferman classe comme causatif. Selon ce dernier, la construction en *se faire* + infinitif est *agentive* en ce qu'elle « sélectionne le rôle thématique Agent » par rapport à la complémentation et non celui de Cause (1995 : 67). Kupferman défend alors que le complément d'agent introduit sous *se faire* + infinitif doit représenter une entité animée comme ses exemples (1995 : 67) semblent le montrer :

(89) *Léa s'est fait décoiffer par Max*

(90) \**Léa s'est fait décoiffer par le voyage*

(91) *Marie s'est fait assaillir par ce garçon / \*par le doute*

Mais il y a des exceptions :

(92) *Léa s'est fait décoiffer par le vent*

(93) \**Il s'est fait trahir par son intelligence* (Martin, 2002).

(94) *Il s'est fait trahir par son accent russe* (Martin, 2002).

(95) *Il s'est fait trahir par son manque d'intelligence*

(96) *Il s'est fait trahir par son attitude suspecte*

(97) *Il s'est fait écraser par un rocher / une télé*

L'argument de Kupferman selon lequel la construction *se faire* + infinitif est agentive parce qu'elle exige un complément d'agent animé est donc trop catégorique. Il s'avère, en effet, que la plupart des entités inanimées sont inacceptables comme compléments. Il semble que la nature de l'infinitif réduise le champ de possibilités qui doivent être toujours de l'ordre de la pratique. On ne se fait pas trahir par son intelligence car l'intelligence est généralement considérée comme une bonne qualité ; ce serait donc illogique. Nous avons un conflit entre le sémantisme du nom *intelligence* et le sémantisme de l'infinitif *trahir*. Cependant, un manque d'intelligence peut effectivement trahir quelqu'un du fait de la plausibilité de l'exemple ci-dessus. Il en est de même pour une attitude suspecte (par rapport à une bonne attitude) et pour le vent (par rapport à un voyage). Il faut donc que l'accès à la complémentation repose sur un air de plausibilité. Ces exemples, à cause de la nature de l'infinitif, forcent des lectures passives. Pour récapituler, Kupferman défend qu'il y a deux constructions en *se faire* + infinitif dont une causative et l'autre passive. Dans la construction passive, tout élément de cause est écarté. D'après l'auteur, « les éventuels effets causatifs sont dérivés, et non inhérents à la construction » (1995 : 59).

### 5.4.5. BAUDET *ET AL.* (1997) : TROIS INTERPRÉTATIONS

Baudet, Cordier & François (1997), dans une analyse expérimentale en vue d'élaborer les notions de *causativité* et d'*intentionnalité* sont amenés à considérer la construction en *se faire* + infinitif. Ces linguistes parlent du « haut degré d'indétermination » (1997 : 249) de la construction. Ils défendent que la construction *A se fait Vinf (par B)* [sic] « a pour propriété de permettre trois types d'interprétations » (1997 : 251) : une interprétation *causative / intentionnelle*, une interprétation *causative / non intentionnelle* et une interprétation *non causative / non intentionnelle*. À travers cette construction, l'implication d'une entité animée bascule précairement entre *cause* et *intention*. Pour ainsi dire, soit « [...] la conceptualisation de la causativité et de l'intentionnalité [sont] comme deux propriétés autonomes [soit] comme deux modulations d'un même concept : l'implication d'un être animé dans le déroulement d'un processus » (1997 : 250).

La première interprétation *causative / intentionnelle* met en scène un participant A (le sujet) qui « a intentionnellement fait en sorte que B accomplisse sur lui/elle (c.à.d. A) l'action V » (1997 : 251). Il s'agit alors d'un service que l'on requiert ou que l'on obtient d'autrui et dont on est également le bénéficiaire. *Marie* dans l'exemple (53) ci-dessus (et que nous reprenons ici en 98) accomplit donc « une action causatrice réfléchie indirecte » (1997 : 255) car elle a entrepris une action auprès d'une autre personne afin d'en être le bénéficiaire :

(98) *Marie s'est fait retendre la peau*

La seconde interprétation *causative / non intentionnelle* voit figurer un sujet « A [qui] a agi de telle sorte que B a accompli sur lui/elle l'action V sans que cette action fait partie d'un plan d'action de A » (1997 : 251). L'enfant dans l'exemple suivant ne cherche pas à *se faire renverser* :

(99) *L'enfant s'est fait renverser par une voiture*

Selon Baudet, Cordier & François, « en s'engageant sur la chaussée, l'enfant accomplit une action 'intempestive' qui lui confère le statut de causateur non-intentionnel de l'accident dont il est victime ». Il s'agit en effet d'une « causation intempestive » (1997 : 254). Pour ainsi dire, de par sa propre action, l'enfant a provoqué une autre action dont il est subséquemment la victime.

Enfin, la troisième interprétation non causative / non intentionnelle surgit lorsque le sujet « A est le patient de l'action V accomplie par B (sans avoir lui-même accompli une action permettant ou favorisant l'accomplissement de V) » (1997 : 251). Cette troisième interprétation fait référence, à notre avis, aux événements désagréables et dont on ne peut qu'assigner un rôle passif au sujet animé. L'exemple typique est X se faire tuer. Cette troisième interprétation correspondrait le plus au passif canonique en être mais la différence entre les deux interprétations peut être ambiguë. Si le passif canonique existe pourquoi utiliser la tournure en se faire + infinitif ? Dans le cas d'une implication à la fois non causative et non intentionnelle du sujet, le passif canonique exprime précisément cette réalité :

(100) *X s'est fait tuer (par)*

(101) *X a été tué (par)...*

Reprenons les limites du passif en français avec les exemples ci-dessous : « le passif français n'a pas le pouvoir de convertir un objet indirect en sujet » (1997 : 252) :

(102) *Marie s'est fait arracher son sac par un voyou*

(103) *\*Marie a été arraché(e) son sac par un voyou*

Selon Baudet, Cordier & François : « [i]l est donc logique que cette construction factitive qui à l'origine présuppose une participation causative du référent du sujet, puisse perdre cette présupposition par analogie avec les cas où elle se substitue à la voix passive » (1997 : 252).

#### 5.4.6. CULIOLI (1999A)

Dans le Tome 2 de la *Théorie des Opérations Énonciatives*, Culioli examine brièvement la construction factitive non pronominale et sa variante pronominale. Avant de les aborder, regarderons brièvement le concept de repérage au sein de cette théorie. L'opérateur epsilon  $\underline{\epsilon}$  indique qu'il y a une opération de repérage entre deux termes *a* et *b*. L'épsilon veut dire qu'un terme est repéré par rapport à un autre terme. D'après Franckel & Paillard, « ce repérage est indissociable des propriétés de *a* et *b*, qui font que le terme *a* a plus ou moins vocation, au sein de la relation, à être repéré par *b* » (1998 : 55). Soient les énoncés suivants :

(104) *Le livre est sur la table*

(105) *La table est sous le livre*

Les propriétés des termes prédisposent tout repérage. Des deux termes livre et table, l'entité livre avec ses caractéristiques se prête plus facilement à être localisée par rapport à table. Cette notion de repérage trouve écho dans l'opposition figure / ground de Talmy. Cette opposition est censée être universelle car il s'agit de la pertinence de l'entité sur laquelle se porte notre attention :

(106) \**La maison est près du vélo* (traduit de Talmy, 2007 : 275).

Les propriétés d'une maison ne se prêtent pas à être repérées par rapport à une entité plus petite. Suivant Culioli, des associations naturelles entre les deux lexèmes permettent d'établir le type de relation autorisée. Il peut s'agir d'une relation de localisation spatiale (comme dans les derniers exemples ci-dessus) ou d'une relation de repérage (identification ou différenciation) ainsi qu'une relation inter-sujets (impliquant l'agentivité) (Culioli, 1976 : 40).

L'opération de repérage en ce qui concerne les personnes s'avère intéressante avec la construction factitive pronominale et non pronominale. Soient l'énoncé suivant et sa représentation :

(107) *Jean fait soigner Marie par Paul* (Culioli, 1999a : 110).

$$\langle c \underline{\exists} \langle ( )_0 r b \rangle \rangle \underline{\in} a$$

où a = Paul ; b = Marie ; c = Jean

La place vide dans la relation primitive  $a r b$  signale que l'agent *Paul* ne figure pas à sa place normale (c'est-à-dire à la voix active). Nous avons conceptuellement  $\langle \text{Paul soigner Marie} \rangle$ . Il ne s'agit pas encore d'un énoncé car il n'est pas encore situé dans une situation énonciative avec toutes les coordonnées spatio-temporelles et personnelles que cela comporte. Deux opérations s'ensuivent : d'abord nous avons l'introduction d'un agent médiat dans la forme de *Jean*. Et en second, nous avons le décalage de *Paul* de la relation primitive. Suite à ces opérations, nous avons conceptuellement :

[Jean fait + [x soigne Marie]]

Maintenant à la forme pronominale, nous pouvons avoir le patient du procès décrit par le verbe à l'infinitif construit comme à l'origine dudit procès. Soit :

(108) *Marie se fait soigner par Paul* (Culioli, 1999 : 111).

$$\langle b \underline{\exists} \langle ( ) r b \rangle \rangle \underline{\in} a$$

où a = Paul ; b=Marie

L'entité  $b$  (*Marie*) figure deux fois, ce qui signale son double statut. Il s'agit du rôle d'agent instigateur et de patient. L'entité  $a$  ne figure qu'une fois, mais elle n'est pas à sa place d'origine qui est, de nouveau, censée être à droite de la relation primitive.

Enfin, lorsque l'omission de l'agent de la relation primitive est totale, il y a deux places vides dont une toujours dans la relation primitive et l'autre à droite comme un complément d'agent occulté. Par rapport à la construction factitive pronominale, nous avons donc :

(109) *Marie se fait arrêter, duper, etc.* (Culioli, 1999a : 110-111).

$\langle b \underline{\exists} \langle () r b \rangle \rangle \underline{\epsilon} ()$

Ici nous pouvons voir que l'agent est écarté de la relation primitive *a r b* en étant relégué à une place en périphérie. L'agent est alors irrécupérable. Une place vide est laissée à droite de la relation primitive pour l'éventuelle adjonction d'un complément d'agent qui est d'ailleurs toujours compris dans le sémantisme de l'énoncé.

#### 5.4.7. MARTIN (2002) : ÉVENTUALITÉS ET PRÉDICATS PSYCHOLOGIQUES

Martin (2002) reprend et remet en question Kupferman (1995) sur plusieurs points. Son analyse se concentre sur la raison pour laquelle certains prédicats psychologiques s'associent mieux à la construction factitive pronominale. Pour ce faire, Martin développe quelques distinctions entre le passif en *être* et les constructions factitives pronominales (*se faire* + infinitif) et celles non pronominales (*faire* + infinitif). Les constructions factitives pronominales et non pronominales auraient quelque chose en commun en ce qu'elles décrivent deux éventualités. Par opposition, le passif canonique en *être* ne décrirait qu'une seule éventualité. Dans le cas spécifique de *se faire*+infinitif, l'aspect inchoatif (déjà noté depuis Spang-Hanssen, 1967) justifie selon Martin le fait que la construction introduit une éventualité supplémentaire. Selon Martin, la construction introduit deux événements distincts dont le second peut être inachevé. Ce point s'inspire d'un exemple de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987 : 47) que nous reprenons ci-dessous :

(110) *Il s'est fait conduire à la gare mais il a très vite changé de destination quand il a vu ce qui s'y passait*

Dans le cas de *se faire conduire*, l'arrivée à un endroit spécifique n'est qu'un événement secondaire (e2). Il y a donc un « événement préparatoire » (e1) avec *se faire* + infinitif qui est absent avec le passif en *être*. Selon Martin, le premier événement provoque et cause nécessairement le second événement. Dans cette optique, on peut à la fois affirmer le premier événement causatif et nier l'implication que le second événement ait vraiment eu lieu (2002 : 222-223).

On mobilise donc un certain nombre d'implicatures (c.f. Grice 1957 & 1975 ; Levinson, 1983) sur « la relation causale entre les deux éventualités » (2002 : 239) ainsi que la responsabilité et la coresponsabilité d'un événement. Martin conclut que les prédicats psychologiques qui excluent toute participation du sujet fonctionnent moins bien avec *se faire* + infinitif :

(111) *Marie s'est fait séduire par Pierre*

(112) *Marie s'est fait encourager par Pierre*

(113) \**Marie s'est fait marquer par Pierre*

(114) \**Marie s'est fait indigner par Pierre*  
(Martin, 2002 : 212-213).

Il est à noter que l'infinitif *marquer* en (107) est ici un verbe psychologique même si on peut y « attribuer une interprétation active (masochiste) » comme souligne Gaatone pour l'exemple suivant :

(115) *Roland s'est fait gifler par sa maîtresse*  
(Gaatone, 1983 : 169).

Ce point sur les prédicats psychologiques qui excluent une participation s'inspire directement de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen qui défendent l'idée selon laquelle « si la situation ne peut pas être la conséquence d'un comportement ou d'une caractéristique déterminante d[u] S[ujet], le causatif pronominal est inacceptable » (1987 : 46). Dans l'exemple suivant, le signe « # signifie que l'énoncé est peu vraisemblable ou exclu dans le contexte indiqué » (1987 : 55) :

(116) # *Jean s'est fait choquer / dérouter / impressionner...*  
(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46).

#### 5.4.8. LABELLE (2002) : STRUCTURE CAUSATIVE ET SENS PASSIF

L'article de Labelle (2002) en anglais présente des arguments selon lesquels *se faire* + infinitif est une *construction passive* non canonique et ceci malgré le fait qu'elle est *structurellement causative*. Selon Labelle, « *even though the construction is based on the causative verb faire, there is no cause component of meaning in the interpretation* » (2000 : 1). Malgré ceci, Labelle observe que la construction permet, du fait de son héritage formel, une « alternation » entre une lecture causative et une lecture passive. Tel est le cas, par exemple, des verbes de donation :

(117) *Jean se le fait offrir*  
[Jean<sub>i</sub> causes (someone) to offer it to him<sub>i</sub>]  
[Jean is offered it]  
(Labelle, 2002 : 4).

L'exemple précédent peut présenter une ambiguïté : soit Jean est la cause que quelqu'un lui offre quelque chose soit il est un simple bénéficiaire sans avoir cherché qu'on lui donne quelque chose. Le pronom réfléchi donne accès à une interprétation passive par rapport à l'adjonction d'autres pronoms clitiques :

(118) *Jean le lui fait offrir par son oncle* (Labelle, 2002 : 4).

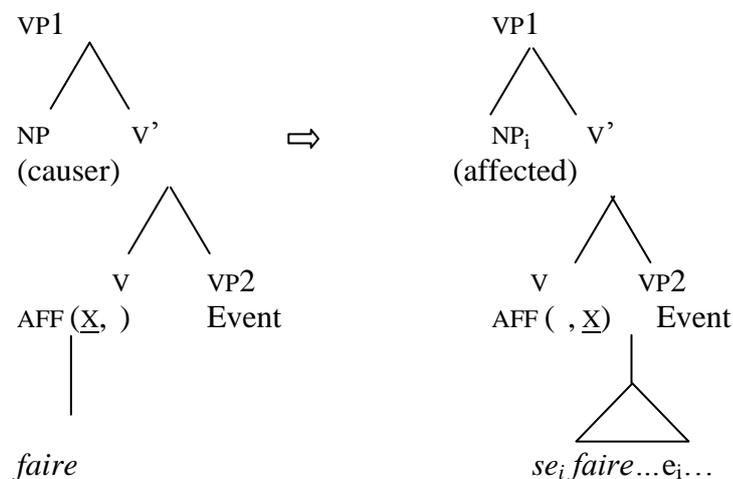
Ce point rejoint la position de Blanche-Benveniste (2007). Il semble alors qu'une approche « *causative first* » s'applique, c'est-à-dire l'interprétation éventuellement passive de la construction serait *dérivée* d'une interprétation causative primaire. Dans les mots de Labelle, « *Why use a causative construction to construct a passive meaning ?* » (2002 : 21). L'auteur propose alors que *se faire* soit dérivé de *faire* de la manière suivante :

‘faire’ = [CAUSE ([x], [event...])’]  
 [AFF ([x], [γ]) ]

‘se faire’ = [ [event...])’]  
 [AFF ([γ], [x]) ]

(Labelle, 2002 : 22).

À travers un processus d’inversement de l’affectivité du sujet, qui dans le cas de *faire* l’effectue en dehors de lui, *se faire* marque l’affectivité vécue du sujet à l’intérieur de l’événement. Cet inversement permet la schématisation suivante de Labelle (2002 : 22) :



Cette schématisation montre que le sujet de *se faire* est un participant au niveau de l’événement subordonné (marqué par la coindexation). Un groupe nominal (NP) est manquant sous le syntagme verbal (VP) sous-jacent. Le pronom réfléchi (c’est-à-dire le clitique *se*) est co-indexé avec le sujet de *faire*. Selon Labelle, « *there is no weak causative reading. The subject of se faire is interpreted either as a Causer or as an affected entity. There is no intermediate interpretation* ». L’interprétation passive de *se faire* + infinitif résulte, selon

Labelle, par la déletion du sémantisme de CAUSE dans le verbe *faire*. Cette déletion s'accompagnerait d'un renversement d'affectivité du sujet.

Labelle argumente que l'interprétation passive de *se faire* exclut un événement causatif à la base ; ce point réfute particulièrement Martin (2002). En effet, l'auteur s'oppose à l'argument principal de Martin en ce que *se faire* + infinitif encoderait deux éventualités dont la première (l'événement causateur) seulement peut être niée.

(119) \**Pierre s'est fait opérer, mais finalement, au dernier moment, on a annulé l'opération.*  
[*Pierre got operated on, but at the last moment, the operation was cancelled.*]  
(Labelle, 2002 : 15).

Labelle est donc contre la récupération de tout élément de cause dans l'interprétation passive de la construction. L'extension de cette position débouche sur le fait que Labelle réfute également l'idée d'une responsabilité attribuée au sujet de *se faire* et ce contrairement à Gaatone (1983) et Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987). Dans cette optique, et en suivant l'argument de Washio (1995 : 104-109), Labelle défend :

[...] *even if some kind of unconscious responsibility is attributed to the subject of se faire in its passive reading, that is not equivalent to saying that the construction is causative and that the subject instigated what happened to him* (Labelle, 2002 : 15-16).

Labelle suggère, suivant Washio (1995), que la responsabilité n'est pas requise avec un sujet issu du datif. Ce serait donc uniquement avec le sujet accusatif (ou l'objet direct) qu'une responsabilité pourrait éventuellement être attribuée. Enfin, le sujet accusatif avec une responsabilité permettrait une distinction entre la construction *se faire* + infinitif et le passif canonique en *être*.

L'intérêt de cet article ne réside pas, à notre avis, dans l'argument selon lequel il n'y a pas de cause (ou de responsabilité) dans la lecture passive de *se faire* + *infinitif* mais plutôt dans les diverses traductions en anglais qu'il offre pour la rendre. Les traductions offertes par Labelle montrent précisément le haut degré de confusion que *se faire* + *infinitif* permet en français :

(120) *Jean s'est fait écraser (par une voiture)*  
[Jean was run over by a car]  
(Labelle, 2002 : 10).

(121) *Paul s'est fait couper les cheveux par Julie*  
[Paul had Julie cut his (own) hair]  
(Labelle, 2002 : 10).

(122) *Jean s'est fait casser le bras*  
[Jean had his arm broken]  
(Labelle, 2002 : 9).

(123) *300,000 personnes se sont fait massacrer par l'ennemi*  
[300,000 persons have been slaughtered by the enemy]  
(Labelle, 2002 : 16).

(124) *Les habitants se sont fait surprendre pendant leur sommeil par l'éruption du volcan.*  
[The inhabitants were taken by surprise during their sleep by the eruption of the volcano.]  
(Labelle, 2002 : 16).

Ces traductions sont très problématiques du point de vue des temps verbaux employés pour rendre *se faire* + *infinitif* en anglais. Nous aborderons la question de la traduction de *se faire* + *infinitif* dans le chapitre 8.

#### **5.4.9. KOKUTANI (2005) : CINQ LECTURES**

Kokutani (2005) propose « une analyse unie » de la construction *se faire* + *infinitif* en lui attribuant cinq lectures. Il s'agit des lectures suivantes : 1) dynamique ; 2) factitif-bénéficiaire ; 3) causatif (désagréable) ; 4) passif-fataliste ; et 5) spontané. Afin de lier ces cinq lectures de manière cohérente, la notion de « caractérisation causale » (2005 : 210) est introduite. Par « caractérisation causale », Kokutani espère englober et surpasser une « notion similaire », celle de la « responsabilité du sujet » (2005 : 214). Ce point s'inspire directement

de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) qui l'emploient largement. Kokutani apporte cependant un autre point de vue sur le critère de la responsabilité. Selon l'auteur, la notion de responsabilité du sujet est pertinente par sa présence lors d'un événement. Un sujet peut se voir attribuer une responsabilité « parce qu'il est là » (2005 : 215) pendant le déroulement d'un événement.

(125) *...des personnes qui n'avaient rien à voir avec la manifestation, des passants, se sont fait bousculer, pourchasser à cheval et même matraquer dans certains cas* (2005 : 218).

Dans l'exemple précédent, les personnes qui « se sont fait bousculer » étaient en effet des spectateurs lors d'une manifestation. En conséquence, d'après Kokutani, il est « difficile de prendre le sujet global pour l'auteur de la cause, ou pour 'responsable' de l'événement exprimé » (2005 : 214).

La notion de « caractérisation causale » permet cependant de toujours impliquer le sujet dans le déroulement de l'événement. C'est parce que le sujet est « localisé dans le contexte, dans la progression des événements » (2005 : 216). Selon Kokutani, les facteurs de la caractérisation causale incluent « une haute transitivity » de l'événement; un sujet grammatical le « plus souvent humain / animé », ainsi que « dynamique » et « volontaire » (à la phrase active correspondante). De plus, le sujet doit manifester « un certain trait suffisant (soit générique, soit temporaire) pour mener à l'événement ». Ce sujet peut « être influencé non seulement physiquement mais aussi psychologiquement » (2005 : 217). La caractérisation causale permettrait donc de voir dans les cinq interprétations un élément de causation qui rapprocherait la construction en se faire + infinitif de la construction factitive non pronominale en faire + infinitif.

En ce qui concerne les cinq lectures, le sujet est à la fois « l'instigateur » et « l'expérimenteur » dans la « lecture dynamique » :

(126) *Je me suis fait vomir*

*Vomir* est une action mécanique du corps sans généralement aucune volonté de la part de la personne. Ce n'est donc pas une action réfléchie. *Se faire vomir* c'est provoquer une action mécanique du corps par le biais de sa volonté (par exemple, se mettre les doigts dans la bouche).

La deuxième lecture *factitif-bénéficiaire* de Kokutani ne fait pas l'objet d'une description particulière. L'auteur signale simplement qu'elle « pourrait parfaitement s'analyser à partir de la sémantique de 'faire + inf.' factitif » (2005 : 212) sans autres précisions. En ce qui concerne la troisième lecture *causatif (désagréable)*, elle est réservée aux processus construits comme désagréables pour le sujet excluant de fait la lecture *factitif-bénéficiaire*. Ensuite, la lecture *passif-fataliste* serait « comme une simple variante de la lecture 'causatif (désagréable)' » (2005 : 219) qui suit l'argumentation de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) mais avec « la notion de 'caractérisation causale' au lieu de celle de 'responsabilité' » (2005 : 219). En dernier, les verbes de perception et les « verbes de pensée » (2005 : 220) qui mettent en jeu des sujets inanimés et auxquels on peut difficilement adjoindre un complément d'agent justifient une lecture *spontanée*.

(127) *Les éclairs et le tonnerre se sont fait voir et entendre en différents temps* (2005 : 219).

On peut cependant se demander quelle est l'utilité de ces cinq lectures. D'abord, le trio des lectures *factitif-bénéficiaire*, *causatif (désagréable)*, *passif-fataliste* semble scinder en trois la traditionnelle dichotomie des valeurs qui opposent un sens *actif / causatif* à un sens *passif*, comme dans Gaatone (1983) et Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987). Ensuite, il semble paradoxal de garder une notion de causation en ce qui concerne le *désagréable* (ce que Kupferman (1995) réfute d'ailleurs en défendant l'hypothèse de deux constructions devenues homonymes). Comme nous l'avons vu, il est difficile d'imaginer que quelqu'un aurait cherché délibérément son malheur. Peut-être serait-ce le cas de *se faire vomir*, mais cela ne nécessiterait certainement pas l'étiquette « dynamique » : une causation est effectivement toujours en œuvre. Une seconde anomalie est l'ajout d'une caractérisation causale pour la lecture *passif-fataliste*. Pour ainsi dire, il y aurait toujours un degré de causation en œuvre pour le désagréable et le fatal. Ceci revient en fin de compte à concevoir une causation

quelconque pour les lectures *causatif (désagréable)* et *passif-fataliste*. Enfin, il est difficile de vraiment les distinguer.

En dehors de la question de l'utilité ou non des cinq lectures, il reste la question des notions de responsabilité et de contrôle. Remanier la notion de responsabilité en « caractérisation causale » ne résout rien. Elle peut en fait engendrer d'autres problèmes. La notion de contrôle est, par exemple, écartée et ceci sans autres précisions : selon Kokutani, « le contrôle ne sert à l'analyse de 'se faire + inf.' que sous réserve » (2005 : 210). Comment garder une notion de causation sans aborder le contrôle qui fera que la causation aboutit à une vraie agentivité ? Un degré de contrôle élevé doit nécessairement correspondre à un degré de responsabilité élevé. Enfin, il reste le problème de *se faire* + *infinitif* employé dans une variété de temps verbaux. Comme nous l'avons mentionné, la construction *se faire* + *infinitif* avec des temps verbaux variés (comme particulièrement le présent) ne permet pas de voir l'ampleur de la participation du sujet animé.

### **5.5. BLANCHE-BENVENISTE (2007) : OUTIL GRAMMATICAL ORIGINAL<sup>38</sup>**

Blanche-Benveniste (2007) limite son analyse de *se faire* + *infinitif* « aux formules apparentées aux 'datifs' » (2007 : 156). Selon elle, ces formes sont « moins souvent étudiées que celles qui sont apparentées à des accusatifs<sup>39</sup> » (2007 : 156). Selon l'auteur, « il existe en français un outil grammatical original, *se faire*, qu'on ne peut réduire ni à *se*, ni à *faire*, ni à la simple addition de ces composantes » (2007 : 156). L'analyse proposée par Blanche-Benveniste s'installe ainsi dans la lignée de Gaatone (1983) et de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987). Dans cette optique, la nature du degré de participation du sujet peut varier donnant ainsi une lecture active et une lecture passive. Car d'après Blanche-Benveniste, la construction est « indifférente » au paramètre de la *volonté* du sujet. Le potentiel pour une ambiguïté interprétative n'est en conséquence pas écarté : « la volonté du sujet peut se manifester nettement, avec un sens très actif de *faire*, ou au contraire s'effacer totalement, au

---

<sup>38</sup> Blanche-Benveniste (2007 : 156).

<sup>39</sup> Selon Delaunois, le datif est un « véritable cas de la personne » (1988 : 3) dont le sens « ne peut être saisi sans comparaison avec celui de l'accusatif, car tous deux impliquent une relation, mais d'ordre différent, que le datif s'attache plus facilement à la personne, l'accusatif à la chose ; que le datif semble entrer plus facilement en relation avec la voix moyenne, l'accusatif avec la voix active. » (Delaunois, 1988 : 12). Nous examinerons le datif dans le chapitre 2.

point que ce sujet peut être interprété comme un patient qui subit l'action sans rien y pouvoir » (2007 : 164).

Si le degré d'activité et de passivité du sujet est toujours en cause, ce phénomène dépend, selon Blanche-Benveniste, « entièrement du lexique mis en jeu et des contextes de discours » (2007 : 164). Dans ce sens, une « tendance naturelle est de prendre pour actifs les exemples dans lesquels l'action semble bénéfique au sujet et de prendre pour passifs ceux dont l'action lui est néfaste et pour laquelle il est peu probable qu'il ait mis en œuvre sa volonté » (2007 : 164). L'interprétation *active* ou *passive* de *se faire* + infinitif (à la fois l'accusatif et le datif) dépendrait des contextes et des « connaissances du monde plus ou moins bien partagées » (2007 : 164). Ce serait le cas pour *se faire arrêter* dans les exemples suivants :

(128) *Elle va se faire arrêter* (oral)

(129) *Ils se sont fait arrêter le lendemain matin* (presse)  
(Blanche-Benveniste, 2007 : 165).

Suivant Blanche-Benveniste, *se faire arrêter* peut engendrer deux interprétations selon l'assignation d'une volonté au sujet. Par exemple, *se faire arrêter* pour bénéficier d'un congé maladie serait conçu comme un acte voulu. *Se faire arrêter* (par la police) par contre est en général conceptualisé comme non voulu. C'est ainsi que *se faire arrêter* permet donc une « double orientation » dont l'une est un « causatif fort » (2007 : 165). Blanche-Benveniste conclut que « [l]e critère de la volonté du sujet n'est pas discriminant pour les emplois de *se faire* ni avec l'accusatif ni avec le datif » (2007 : 165).

Le cas de *se faire arrêter* pour mentionner l'obtention d'un congé maladie est particulier. Cela signifie « faire faire un arrêt de travail au médecin ». Dans ce cas, la volonté du sujet est pleine et entière : il fait tout ce qui est en son pouvoir pour que le médecin signe un arrêt de maladie. Il ne s'agit donc ni d'être arrêté ni de se faire arrêter : c'est le travail qui est arrêté. Pour autant, le patient ne délègue pas au médecin la réalisation d'une action.

Blanche-Benveniste évoque la notion de « contrôle de l'action » :

*En comparant les verbes qui acceptent ou refusent la tournure, on note une différence sémantique qui n'est pas tout à fait celle du 'contrôle de l'action', mais qui en est proche : la possibilité de 'déléguer' l'action à un intermédiaire (2007 : 163).*

En dehors d'un contrôle intégral de la situation (qui n'est d'ailleurs pas possible avec cette construction), *se faire* suivi d'un infinitif autorise un contrôle partiel qui peut être marqué par le fait de pouvoir déléguer l'action à un tiers. Dans le cas de figure de *se faire arrêter pour un congé maladie*, il s'agit de pouvoir convaincre son médecin à faire une action (signer un arrêt médical) dont les conséquences sont à son bénéfice. Les exemples ci-dessous (de Blanche-Benveniste, 2007 : 163) montrent des sujets qui ne contrôlent pas entièrement la situation :

(130) *Ils se sont fait promettre une sortie*

(131) *Elle s'est fait enseigner le russe*

(132) *Ils se sont fait donner la maison*

Le degré de contrôle du sujet est donc compris comme la possibilité de « 'sous-traiter' le processus » (2007 : 164). Il s'ensuit que les verbes qui entrent dans la construction sont de préférence ditransitifs (2007 : 163).

En plus, Blanche-Benveniste défend que « les sujets de *se faire* + infinitif sont toujours [+individuel] et [+animé] » (2007 : 161). L'acceptabilité des sujets inanimés, non seulement avec certains verbes de perception mais également avec les tournures à valeur générique, n'est pas abordée. Selon Blanche-Benveniste, « *se faire donner quelque chose* est impossible pour un non-humain » (2007 : 161). Il s'ensuit que *se faire* + *donner* marche très bien avec des sujets représentant des collectifs d'humains :

(133) *\*[L]a maison se fera donner un coup de peinture*  
(Blanche-Benveniste, 2007 : 161).

(134) *Le chien s'est fait donner son repas en aboyant*  
(Veacock, 2008 : 16).

(135) *Le chien s'est fait donner un câlin / à manger / à boire*  
(Veacock, 2008 : 16).

(136) *Le syndicat s'est fait donner le droit de grève*

(137) *Le gouvernement s'est fait donner plusieurs nouveaux pouvoirs*

Un certain nombre de « verbes privilégiés » qui entrent dans « la construction en *se faire* issue d'un datif » est abordé. Il s'agit : 1) des verbes de donation ; 2) des verbes de communication ; 3) des verbes « à datif 'partitif » ; et 4) des verbes à « datif d'intérêt »<sup>40</sup>. À partir de Blanche-Benveniste, (2007 : 167-170), nous schématiserons quelques exemples de ces verbes dans le Tableau 1 (ci-dessous) :

Tableau 1 : Verbes privilégiés comme l'infinitif de *se faire*

	<b>SE FAIRE + ...</b>
VERBES DE DONATION	<i>apporter, attribuer, céder, communiquer, confier, donner, envoyer, livrer, offrir, passer, porter, présenter, prêter, procurer, rapporter, refiler, remettre, rendre... (quelque chose)</i>
VERBES DE COMMUNICATION	<i>communiquer, détailler, expédier, expliquer, faxer, lire, montrer, poster, raconter, répondre, répliquer, téléphoner... (quelque chose)</i>
VERBES À DATIF 'PARTITIF'	<i>arracher une dent, couper les cheveux, écraser le doigt, greffer un rein, griffer le visage, opérer la clavicule, remplacer une prothèse, taillader le visage, teindre la moustache, trancher la tête...</i>
VERBES À DATIF D'INTÉRÊT	<i>griller une viande, préparer un thé, lacer ses chaussures, laver les vêtements, manger son dessert, construire une maison...</i>

<sup>40</sup> Delaunois (1988 : 70, note de bas de page) cite Lavency (1985 : 47) : « le datif d'intérêt ne désigne jamais un acteur immédiat du procès signifié : il signifie la personne 'en vue de qui se réalise le procès signifié' ». Mais le datif d'intérêt véhicule plusieurs sens : « Le datif, lui, s'unifie autour de la relation précisée, mais sa variante contextuelle d'intérêt se ramifie en nuances de possession stable, de disposition momentanée, d'avantage [sic] ou de désavantage, d'auteur, de point de vue. » (Delaunois, 1988 : 14).

Il y a deux versions, *bénéfactive* et *détrimentive*, du « datif d'intérêt » (2007 : 167-169). L'auteur remarque que le datif d'intérêt à caractère bénéfactif « induit automatiquement un rôle plutôt actif du sujet » (2007 : 169) tandis que celui qui est à caractère détrimental « induit un rôle passif » du sujet (2007 : 169). Ce dernier point rejoint donc Gaatone (1983) et Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987).

L'analyse de Blanche-Benveniste a l'atout de répertorier certains verbes qui peuvent suivre *se faire*. En outre, ces verbes montrent un haut degré de transitivité et le plus souvent sont ditransitifs. Son approche du datif est cependant problématique et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, et comme nous l'avons vu, l'analyse proprement linguistique de la construction en *se faire* + *infinitif* est relativement récente. Ce n'est qu'à partir de Gaatone (1983) qu'une valeur autre que le passif est formellement évoquée dans la tradition française. En plus, les analyses jusqu'à présent ont focalisé sur le sémantisme général de la construction pour déceler en outre son emploi et son sens passif, une variation quelconque sur un sens éventuellement actif ou causatif, etc. Mobiliser le terme « datif »<sup>41</sup> surtout sans un cadre théorique des cas est gênant. De plus, cette démarche repose sur un primat de renversement syntaxique de l'objet indirect à l'actif. Cela ne permet pas d'éclaircir les valeurs propres de la construction en *se faire*. Enfin, on constate que l'inférence selon laquelle « l'accusatif » de *se faire* + *infinitif* a été plus étudié, est tout simplement erronée.

## 5.6. LA GRADUATION DU *MODUS OPERANDI*

Une analyse comparative de *se faire*, *se laisser* et *se voir* + *infinitif* permet d'élaborer les points communs aux trois constructions. Ces trois constructions font souvent l'objet de descriptions dans le domaine du passif dans les grammaires françaises. Le sujet animé qui entre dans ces constructions n'est cependant pas un patient typique. Nous observerons en fait différents modes de graduation de l'agentivité en ce qui concerne le sujet animé. Cette

---

<sup>41</sup> Culioli soulève la nécessité d'un « système métalinguistique qui ne soit pas un jeu d'étiquettes » (1999a : 75). Lorsque Blanche-Benveniste mobilise le terme « datif », il s'agit, à notre avis, d'un jeu d'étiquettes qui n'apporte aucune clarification quant aux emplois et valeurs de la construction en *se faire* + *infinitif*. À ce sujet, citons Culioli : « Quant à la question du datif (vous voyez à quoi je veux faire allusion, Fillmore et d'autres), on peut, dans une première étape, se dire : ça n'a pas d'importance, tous le monde sait que *datif* est une manière commode de dire « lui ». Attention : il existe tout un ensemble de problèmes concernant le statut datif [...]. Dire *datif*, cela aplatit tous ces problèmes. C'est commode ; mais l'ennui, c'est que la sténographie terminologique doit conserver le sens, alors que l'on risque ici d'avoir une perte incontrôlable. » (Culioli, 1999a : 77).

gradation du *modus operandi* reflète le degré de participation du sujet à l'événement décrit par le verbe. Par les termes *gradation* et *modes de participation*, nous faisons écho à la notion d'*immixtion* de Damourette et Pichon (1911–1940). Nous rappelons qu'il y a quatre types d'*immixtion* en hiérarchie. Il s'agit de : a) *immixtion exécutive*, b) *immixtion causative*, c) *immixtion tolérative*, d) *immixtion connective*. À partir de ces *immixtions*, nous pouvons ainsi proposer quatre archétypes d'agents participatifs :

- i. l'*agent exécuteur* (qui « fait » directement)
- ii. l'*agent indirect* (qui « fait » indirectement)
- iii. l'*agent facilitateur* (qui « laisse faire »)
- iv. l'*agent spectateur* (qui « observe ou voit faire »)

Encore une fois, l'analyse de *se faire*, *se laisser* et *se voir* + *infinitif* spécifiquement au passé composé permet de mieux commenter une action concrètement réalisée. En conséquence, nous pouvons éviter toute confusion avec la voix moyenne et les phrases génériques souvent données et commentées par les linguistes qui se penchent sur ces constructions.

### 5.6.1. SE LAISSER + INFINITIF

La construction non pronominale en *laisser* + *infinitif* figure dans la catégorie des constructions factitives (Gougenheim, 1929 : 310 ; Blinkenberg, 1960 : 104 ; Riegel *et al.*, 1998 : 231). Il s'ensuit que sa variante pronominale devrait aussi en faire partie mais ce n'est pas toujours le cas. Alors que Cestre & Dubois énoncent que certains emplois de *se laisser* + *infinitif* peuvent « avoir la valeur d'une périphrase à sens passif » (1949 : 289), Togeby (1982) parle de véritable « périphrase du passif » et il classe le verbe *laisser* comme « un auxiliaire factitif bénéfactif » ayant le sens de l'autorisation (1982 : 118). Selon Bat-Zeev Shyldkrot, « des verbes causatifs – *faire*, *voir* et *laisser* suivis d'un infinitif, essentiellement à la forme pronominale [...] se trouvent souvent en concurrence avec la forme passive canonique en *être* » (2005 : 246). *Se laisser* et *se faire* peuvent véhiculer un sens passif mais *se laisser* + *infinitif* présente encore des particularités par rapport à *se faire* + *infinitif*. Selon Gougenheim « *faire* est employé à la place de *laisser* pour mettre en relief la responsabilité du sujet en tant que cause de l'action » (1929 : 310). Cependant le sujet peut être responsable

mais de manière involontaire. Cet argument est réitéré par Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987 : 54).

Nous considérons les exemples suivants :

(138) *Paul s'est fait donner un livre par Marie*

(139) *Paul s'est laissé donner un livre par Marie*

Dans l'exemple avec *se faire*, on constate le fait que *Paul* ait fait en sorte que *Marie* lui donne un livre, par quelque moyen que ce soit. Sa participation n'est nullement exclue et la construction contribue à une interprétation plutôt participative. Dans l'exemple avec *se laisser* en revanche, on frôle l'interprétation que *Paul* aurait pu empêcher *Marie* d'agir mais son « action » consiste précisément à ne pas intervenir. Notons que le choix de *ne pas agir* ou de *ne pas intervenir* est un type d'action. Dans les mots de Wilmet (2003 : 507), le sujet est devenu « complice ».

Encore une fois, la carence du français pour topicaliser l'objet indirect, contrairement à l'anglais, est une raison pour laquelle la forme périphrastique avec *se* peut être également appelé la « diathèse du bénéficiaire / détrimentaire » (Muller, 2005) :

(140) *Paul was given a book by Marie*  
[\*Paul a été donné un livre par Marie]

(141) *A book was given to Paul by Marie*  
[Un livre a été donné à Paul par Marie]

La construction *se laisser* + infinitif joue un rôle comparable à *se faire* + infinitif. *Se laisser* exprime pourtant plus nettement un certain pouvoir de contrôle *en puissance*. Le terme d'*agent facilitateur* nous paraît donc approprié. Le sujet de cette construction est un type d'agent *tolérant* ou *permissif*. Le passif canonique semble incapable de communiquer cette tolérance ou permissivité comme les exemples suivants le montrent :

(142) *Il s'est laissé surprendre* (Cestre & Dubois, 1949 : 289).

(143) *Il s'est fait surprendre*

(144) *Il a été surpris*

L'exemple avec le passif en *être* (en 144) ne livre pas d'information sur une participation éventuelle du sujet comme dans les exemples en (142) et (143) ci-dessus. En effet, ce n'est qu'avec *se laisser* que le sujet est investi d'un certain pouvoir de *contrôle potentiel* contrasté uniquement par l'exemple avec *se faire* où ce pouvoir de contrôle est construit comme vraiment manifeste. Le sujet de chacune de ces constructions périphrastiques joue ici clairement un rôle *participatif*. Dans le cas de *se laisser* + infinitif, ce rôle est un *rôle agentif de non empêchement*. Les notions de prévoyance, d'anticipation et de permissivité sont donc mobilisées, ce qui exclut en quelque sorte la construction d'une catégorisation purement passive (Veacock, 2008a : 11).

### 5.6.1.1. L'AGENTIVITÉ NÉGATIVE

Soares da Silva (2007) examine trois principaux sens du verbe *let* et des constructions similaires en anglais. Il s'agit de « *not to prevent* [ne pas empêcher], '*to let go, to release*' [relâcher] et '*to allow*' [permettre] » (2007 : 172). L'agentivité y joue un rôle et nous voyons une application par rapport à (*se*) *laisser* + infinitif en français. En s'inspirant de la théorie de « *force dynamics* » de Talmy (1988, 2000)<sup>42</sup>, l'auteur montre que dans certains cas de *let*, le sujet ne fait rien pour empêcher un événement, déjà en cours, de se passer « naturellement ». Dans d'autres cas, le sujet fait quelque chose spécifiquement en vue de ne pas empêcher un objet dans sa tendance intrinsèque. Dans ce dernier cas de figure, le sujet peut activement faciliter la survenance d'un événement. Selon Soares da Silva, « *the subject creates the conditions for the fulfillment of a future event* ». On peut donc avoir un sujet avec une « attitude active » ou une « attitude passive ». L'intérêt de l'étude de Soares da Silva est qu'elle montre que le *laisser faire* n'implique pas uniquement une passivité mais au contraire une vraie agentivité.

---

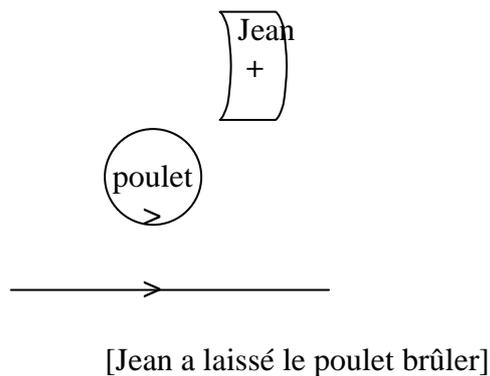
<sup>42</sup> Nous examinerons en profondeur la théorie des dynamiques de forces de Talmy dans le chapitre 4.

Soient les énoncés suivants :

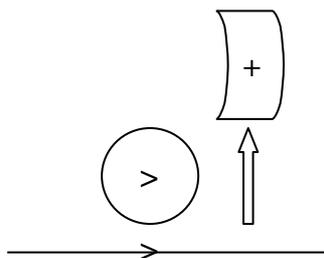
(145) *John let the chicken burn* (Soares da Silva, 2007 : 172).  
[Jean a laissé le poulet brûler]

(146) *John let the glass fall* (Soares da Silva, 2007 : 172).  
[Jean a laissé le verre tomber]

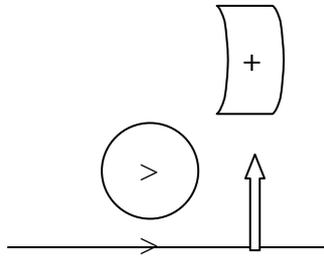
Ces deux derniers énoncés montrent un sujet qui est capable d'intervenir et éventuellement de contrôler le déroulement naturel de l'événement. Le premier schéma ci-dessous montre qu'une barrière potentielle existe mais qu'elle n'intervient pas. Le sujet *John* aurait pu arrêter la cuisson du poulet ou le fait que le verre tombe. Étant l'entité la plus forte, l'antagoniste *John* est marqué par un (+). Cependant, au lieu de représenter une force qui bloque, *John* reste en retrait. Son action consiste précisément à ne pas intervenir dans le déroulement de l'événement :



Le second schéma implique un désengagement ou la cessation d'un blocage. Il ressemble au premier schéma sauf qu'il y a un mouvement concret de dégagement de l'antagoniste (marqué par la flèche) :



Enfin, le troisième schéma n'implique pas de force dynamique d'ordre physique. La permission intersubjective relève de l'autorisation d'ordre social :



D'après Soares da Silva,

*the 'letting' category covers a continuum of non-opposition and agent involvement in the event, which goes from non-reflected passivity (due to indifference, carelessness or negligence) through a strong committed sense of granting permission to a voluntary ceasing of opposition and even to cases of affectedness (imposition of force) (2007 : 176).*

En d'autres termes, la catégorie de « laisser faire » couvre un continuum de valeurs entre la non-opposition et la participation active d'un agent. On bascule entre la passivité d'un agent (due à l'indifférence, à l'inattention ou à la négligence) à l'agentivité d'un agent (due à un sens fort d'accorder la permission ou à la cessation volontaire de l'opposition et même dans certains cas à l'imposition de la force). Dans tous les cas de figure, il y a un même schéma : l'entité la plus forte est l'antagoniste. C'est lui le contrôleur. Cependant, l'antagoniste « échoue » à exercer une force afin d'interférer avec la disposition normale de l'agoniste. L'antagoniste joue un rôle de non-intervention et de non-interférence. L'agoniste, par opposition, doit être conçu en tant que la représentation d'une tendance inévitable vers le mouvement ou plus généralement vers le changement. Cette tendance vers le mouvement est normale en ce sens qu'elle s'oppose à toute résistance. C'est donc l'antagoniste comme l'entité contrôlant qui *laisse faire* ou facilite la tendance intrinsèque de l'agoniste.

Nous sommes dans un schéma causatif : car l'on attribue à l'agent la responsabilité totale pour un événement puisque ce dernier ne fait rien pour arrêter ou empêcher un événement déjà en cours. La causation permissive est plus indirecte et complexe que la causation non-préventive (2007 : 181-182). Selon Soares da Silva, on peut construire quelqu'un comme une *cause* et donc comme *responsable* non seulement de ce qu'il a fait mais également de ce qu'il ne fait pas : « *We conceive that someone is made a 'causer' and 'responsible' not only through what he does, but also through what he does not do or allows to be done ; not only through actions, but also through omission or abstentions* » (2007 : 184). Pour ainsi dire, tant que l'entité en question dispose du contrôle, son action (délibérée ou par mégarde) et son inaction (par omission ou abstention) sont mises sur le même pied d'égalité par rapport à l'agentivité.

### 5.6.1.2. AGENTIVITÉ CACHÉE ?

Bat-Zeev Shyldkrot (1999 ; 2005), examine le sens passif de la construction *se laisser + infinitif*. L'auteur arrive à la même constatation que Soares da Silva (2007) par rapport à *let* en anglais, c'est-à-dire que *laisser* n'exprime pas toujours une « passivité » mais bien au contraire une vraie agentivité. Bat-Zeev Shyldkrot cite Grevisse (1993 : 1127) pour qui *laisser* marque « une attitude passive du sujet » :

*Les verbes faire et laisser gardent une valeur causative : le premier implique de la part du sujet un certain degré de responsabilité, le second, au contraire, souligne sa « passivité ».*

Bat-Zeev Shyldkrot défend alors que la caractérisation traditionnelle du sujet de *(se) laisser + infinitif* en tant que « passif » ne convient pas. Selon l'auteur, « [d]ans certains cas, le sujet peut être compris comme agent et même comme instigateur, dans d'autres, il s'interprète plutôt comme patient et même comme thème » (2005 : 253). Soit l'exemple suivant :

(147) *Le vol a été commis par deux hommes qui se sont laissés enfermer dans le lieu d'exposition au moment de la fermeture, puis ont maîtrisé le gardien* (2005 : 250).

Ce dernier exemple et d'autres exemples de ce type montrent, d'un côté, un sujet qui « dans une certaine mesure [est] maître de son sort » (2005 : 249). Il est clair que le sujet « contrôle le procès et [...] ce contrôle est exercé délibérément » (2005 : 250). Le sujet dépasse alors le cadre de simple « participant au procès » puisqu'il en est nettement son instigateur. En effet, le sujet exerce « une volonté et un contrôle absolu au point où il est en mesure de décider de son déroulement » (2005 : 250). Des notions périphériques comme la responsabilité et la réalisation du procès sont inévitablement liées.

D'un autre côté, d'autres exemples montrent un sujet qui « ne possède aucun trait agentif caractéristique » (2005 : 249) et la construction rapproche le sens d'une construction moyenne.

*(148) Le spectateur doit se laisser porter par la magie du théâtre, par la magie du verbe*

La participation du sujet peut consister simplement « à ne pas résister, à être soumis au procès exprimé par le verbe et à en jouir » (2005 : 251). Dans ce cas de figure, il n'y a « aucune initiative de la part du sujet grammatical » (2005 : 251). D'après Bat-Zeev Shyldkrot :

*L'attitude passive du sujet dépend de plusieurs facteurs dont la volonté du sujet, le degré de contrôle qu'il évoque, sa participation au procès décrit par le verbe, sa capacité de programmer le commencement du procès, son interruption ou son déroulement, etc. Lorsqu'une phrase possède tous ces traits, elle présente clairement une lecture active. Lorsqu'elle ne possède aucun trait, elle s'interprète comme phrase passive. C'est la présence de certains traits, mais pas de tous, qui rend cette distinction difficile et pose des problèmes de définition. (2005 : 253).*

En d'autres termes, « l'attitude passive du sujet » peut basculer comme sur une « échelle de gradation passive » (2005 : 254) entre une « attitude délibérée, voulue et contrôlée » à « il ne fait que résister » puis à « il est entièrement soumis » (2005 : 253).

### 5.6.1.3. LA QUESTION DE L'ACCORD AVEC SE LAISSER + INFINITIF

En termes de contrôle de l'action, l'*Office québécois de la langue française* prévoit « [s]i le complément d'objet de *laisser* est le sujet de l'action exprimée par le verbe à l'infinitif, *laissé* peut s'accorder avec ce complément ».

(149) *Épuisée, je me suis laissée (ou laissé) tomber sur le lit*

(150) *Elle s'est laissé convaincre de participer à l'activité*  
(Office québécois de la langue française)

Il est précisé sous la proposition du *Conseil supérieur de la langue française* dans ses *Rectifications de l'orthographe* de 1990, qu'il est « de plus en plus admis de considérer *laissé* comme invariable, par analogie avec le participe passé *fait* utilisé dans des emplois semblables ». Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est alors généralement invariable. On construit *se laisser mourir* sur le modèle de *se faire mourir* :

(151) *Elle s'est laissé mourir*

(152) *Elle s'est fait mourir*

(153) *Elle s'est laissé convaincre de participer à l'activité*

(154) *Marie et Paul se sont fait construire une maison*

(155) *La maison qu'ils se sont fait construire est vaste*

### 5.6.2. SE VOIR + INFINITIF

La construction périphrastique en *se voir + infinitif* ne figure pas formellement dans la catégorie des constructions factitives car le verbe *voir* perturbe généralement une interprétation participative à l'action du sujet (voir François, 2003 ; Bat-Zeev Shyldkrot, 1981 & 1997). D'après Damourette & Pichon, l'immixtion connective (*voir + infinitif*) n'exprime pas de rapport direct entre le sujet et l'action décrite par le verbe. S'il n'y a pas d'intervention

réelle du sujet, *se voir* + infinitif peut s'employer pour exprimer une synchronisation aléatoire entre deux événements distincts, c'est-à-dire l'événement propre et son observation.

(156) *Le président a remis à Parker la Légion d'Honneur*

(157) *Parker a reçu la Légion d'Honneur*

(158) *Parker s'est vu remettre la Légion d'Honneur*

Les exemples précédents attestent que *Parker* est « témoin » de la remise de sa Légion d'Honneur. Le *Dictionnaire critique de la langue française* de 1788 met en évidence l'action de *voir* :

(159) *Il se voit dépouiller : il voit qu'on le dépouille.*  
(Féraud, 1788 : 831).

Selon ce Dictionnaire « Alors l'infinitif quoique actif a le sens passif : il se voit être dépouillé » (Féraud, 1788 : 831). Ce point est incontournable. Pour que l'ensemble de ces constructions puissent être classés comme des passifs, il faut qu'une reformulation avec être suivi du participe passé (de l'infinitif que suit normalement *se faire*, *se laisser* et *se voir*) soit possible. Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

Bat-Zeev Shyldkrot énonce (dans un premier temps) l'opinion suivante : « Dans les constructions *se voir* +  $V_{inf}$ , le verbe *se voir* est vidé de son contenu sémantique 'propre' et c'est l'infinitif qui est porteur de sens [...] » (1981 : 393). Ce point est partagé par Bonnard :

*Le verbe voir prend dans ce contexte un sens particulier abstrait de toute idée de sensation visuelle. Il marque seulement que le sujet n'est pas en mesure d'intervenir dans un procès qu'il n'a ni voulu ni consenti, donc ni fait ni laissé faire* (Bonnard, 2001 : 126-127).

Cependant, Bat-Zeev Shyldkrot revisite son commentaire et reconnaît plus tard qu'il y a des cas où « le contenu sémantique de ce verbe ne semble pas avoir complètement disparu »

(1981 : 397). François (2003 : 282) mentionne Picoche (1986) qui montre que le sens de *voir* (dans diverses constructions) peut varier entre le sensoriel et le non sensoriel. Concernant spécifiquement *se voir* + infinitif, à notre avis, le contenu sémantique de *voir* n'a jamais complètement disparu et ceci pour les raisons que nous allons maintenant développer.

D'abord, le sémantisme de *voir* reste pertinent parce que (dans l'exemple 158) *Parker a vu* la remise du prix. Pour ainsi dire, *Parker* a vu la scène. Sa participation à l'événement n'est donc pas nulle. Par participation, nous faisons référence au minimum à la nécessité de sa simple présence. Comme l'indique Bat-Zeev Shyldkrot en parlant de *se voir* : « Ceci n'implique pas nécessairement que le sujet prenne une part active au déroulement de l'action ou du processus décrits par le verbe ; sa simple présence est parfois suffisante » (1981 : 397). *Voir* engage donc une synchronisation entre un événement et son témoignage. En plus, la construction permet d'accentuer « la relation bénéficiaire-action » (Muller, 2002 : 229).

(160) *Marie s'est vu remettre le prix d'honneur*  
(Muller, 2002 : 253).

Cette « diathèse du bénéficiaire » est sujette à une interprétation non-agentive, selon Muller, à cause du sémantisme de *voir* « dont le premier actant est toujours 'expérient' plutôt qu'agent » (2002 : 253). Tel est le cas de figure de l'exemple suivant :

(161) *Il s'est vu offrir un cadeau par ses amis*  
(Cestre & Dubois, 1949 : 306).

Cet exemple met en avant le fait que quelqu'un soit *bénéficiaire* d'un cadeau et qu'il ne l'attendait pas forcément. Mais plusieurs emplois de la périphrase en *se voir* excluent toute interprétation bénéfique :

(162) *Il s'est vu mettre à la porte* (Cestre & Dubois, 1949 : 306).

(163) *Selon RTL, Jacques Chirac s'est vu refuser l'accès au casino Barrière de Deauville le week-end dernier... Nos confrères précisent que l'ancien Président de la République n'est pas interdit de jeux d'argent. Il était simplement accompagné de sa chienne. Or, les animaux sont interdits dans ces établissements. Jacques Chirac*

*n'a pu bénéficier d'aucun traitement de faveur.* (Jean Marc Morandini.com, juin 2011).

Il s'avère que le statut de *bénéficiaire* doit être ramené à celui de sous catégorie agentive d'*appréciation*, et dans ce cas, à caractère « détrimentaire » au sens culiolien.

Il y a par ailleurs des circonstances où l'*Agent* se revoit en tant que spectateur ou « témoin » (Wilmet, 2003 : 507) de quelque chose qu'il a *déjà* fait :

(164) *En 1995, je me suis vu passer des vacances en Égypte*

Dans l'exemple ci-dessus, l'agent véritable (le *je*-énonciateur) diminue, de ce fait, le poids de sa propre agentivité et devient, dans un sens, un simple spectateur. Il y a également des emplois où l'événement décrit par le verbe est totalement fictif ou imaginé :

(165) *Hier, en rêvant, je me suis vu élire à la présidence*

(166) *Je me suis vu mourir dans mon rêve*

*Se voir* permet donc une projection virtuelle, c'est-à-dire quelque chose que l'on voit faire soi-même. Ce critère est primordial et bifurque radicalement de *se faire*. Car *se faire* implique la possibilité de déléguer une action là où *se voir* implique uniquement le soi-même :

(167) *Je me vois finir premier de la course*

(168) *Je me vois jouer au foot jusqu'à mes quarante ans*

(169) *Il s'est vu jouer au foot jusqu'à ses quarante ans*

À la première personne, les instructions dans le sémantisme de *se voir* + infinitif semblent éloigner l'agent du phénomène en question. Le degré de sa participation est donc réduit et l'agent véridique (c'est-à-dire l'énonciateur) serait interprété comme son propre spectateur. L'énonciateur réduit ainsi l'appréciation du poids de sa propre agentivité en se posant comme spectateur extrinsèque au procès décrit. Ceci a des conséquences sur le déroulement de

l'action. Si on a la figure d'un *spectateur intrinsèque* (ou plutôt d'un *participant intrinsèque*) à un procès marqué par *se faire* + infinitif, *se voir* + infinitif sera la marque d'un *spectateur extrinsèque* mais accompagnant le procès marqué par l'infinitif.

### 5.6.3. LA GRADUATION DE LA PARTICIPATION

Les trois constructions en *se faire*, *se laisser* et *se voir* + infinitif présentent « une certaine échelle de graduation passive, allant de l'actif au passif » (Bat-Zeev Shyldkrot, 2005 : 254). D'après Riegel *et al.*, (1998 : 231), ces constructions « peuvent équivaloir à des renversement passifs ». Toutefois, il y a des nuances : les trois constructions peuvent être classées en fonction des notions de *cause*, de *contrôle* et de *télicité*. Dans le Tableau 2 ci-dessous (adapté de Veacock 2008a), nous avons récupéré les quatre immixtions de Damourette & Pichon et nous avons ajouté deux cas de figure (l'inadvertance et l'indéfini) pour les emplois moins évidents.

Tableau 2 : Hiérarchie d'agentivité de *se faire*, *se laisser* et *se voir* + infinitif

EXÉCUTIVE (TÉLÉONOMIQUE)	∅
CAUSATIVE (TÉLÉONOMIQUE)	Julie s'est <i>fait</i> bronzer Julie s'est <i>fait</i> couler un bain
CAUSATIVE (NON TÉLÉONOMIQUE)	Julie s'est <i>fait</i> écraser Julie s'est <i>vu</i> écraser
TOLÉRATIVE (TÉLÉONOMIQUE)	Paul s'est <i>laissé</i> tirer dessus
INADVERTANCE (NON TÉLÉONOMIQUE)	Paul s'est <i>fait</i> avoir Paul s'est <i>laissé</i> avoir
CONNECTIVE (NON TÉLÉONOMIQUE)	Julie s'est <i>vu</i> arrêter par la police Julie s'est <i>vu</i> remettre le prix d'honneur
INDÉFINI	Paul s'est <i>fait</i> battre par Luc Luc s'est <i>fait</i> opérer par un spécialiste

La notion de cause requiert une spécification en *causation téléonomique* et *causation non téléonomique*. En plus, un degré élevé de contrôle sur l'événement s'adjoint à un degré élevé de *télos* (ainsi qu'une responsabilité). *Se faire* + infinitif ne permet pas de construire son sujet

animé comme un *agent* pleinement *exécuteur / exécutant et contrôleur*. En effet, c'est uniquement des sujets animés conçus comme des agents indirects qui entrent dans la construction. Ceci a cependant besoin d'autres précisions.

D'abord, il y a une poignée d'utilisations dans lesquelles la construction *se faire* + infinitif bloque l'adjonction de tout complément d'agent. Citons *se faire couler un bain*, *se faire bronzer*, *se faire maigrir* et *se faire vomir* :

(170) *Victoria s'est fait couler un bain (\*par sa sœur Sophia)*

(171) *Sophia s'est fait bronzer (\*par le soleil/\*par sa sœur Victoria)*

(172) *Paul s'est fait vomir (\*par son diner/ \*par son collègue)*

Chacune de ses constructions présente des particularités. *Se faire couler un bain*, par exemple, met en évidence un sujet agent qui effectue l'action de couler son propre bain. Le fait que l'eau coule d'une entité extérieure au sujet explique peut-être le décalage cognitif avec la tournure en *se faire*. En effet, on ne peut pas couler de l'eau mais on peut la faire couler. Il ne peut donc pas y avoir un contrôle intégral du procès *couler un bain*.

Pour déléguer l'action de « couler un bain », il faut deux infinitifs :

(173) *Victoria s'est fait faire couler un bain par sa sœur Sophia*

*Se faire bronzer* couvre un schéma parallèle car le sujet ne fait nullement une action « bronzer ». À vrai dire, il n'y a pas de telle action. Le sujet de *se faire bronzer* reste pourtant à l'origine du phénomène car il ne peut que se mettre volontairement dans de bonnes conditions pour *se faire bronzer*. Le sujet se saurait créer des conditions propices à l'accomplissement du phénomène (se mettant au soleil ou sur un lit de bronzage, se mettant une crème, etc.). *Se faire bronzer* est tout simplement un procès qui se déroule largement en dehors de toute intervention. On peut, par contraste, *se couper les cheveux* ou *se faire couper les cheveux*. Dans le premier cas de figure, l'agent garde le contrôle et dans le second, une partie du contrôle est déléguée à un tiers.

*Se faire maigrir* veut dire « chercher à maigrir » car le verbe *maigrir* existe de façon non pronominale. Il en est de même avec *se faire vomir* par rapport à *vomir*. Les verbes *maigrir* et *vomir* représentent, encore une fois, des procès largement en dehors de toute intervention ; il s'agit normalement des « actions » incontrôlables. En conséquence, l'emploi de ces verbes après *se faire* montre l'intention particulière de vouloir contrôler une action largement incontrôlable. Comparons les énoncés suivants :

(174) *Paul a vomi après la fête*

(175) *Paul s'est fait vomir après la fête*

*Se faire vomir* se distingue de *vomir* en ce que le sujet aurait déclenché le procès avec *se faire*. En même temps, l'action vécue de *vomir* reste pertinente. Le sujet subit le vomissement dans les deux cas. Dans le cas de figure de *se faire vomir*, le sujet est un type d'agent qui provoque indirectement l'action. Il en est l'agent indirect causatif téléonomique.

En ce qui concerne *l'agent facilitateur* et *l'agent spectateur*, nous avons réservé ces termes pour les constructions en *laisser* et *voir* + infinitif ainsi que leurs formes pronominales *se laisser* + infinitif et *se voir* + infinitif. Le cas de figure « indéfini » sera réservé pour des agents sous-spécifiés énonciativement. Tous les sujets animés entrant dans les constructions *se faire* + infinitif, *se laisser* + infinitif et *se voir* + infinitif employées au passé composé sont, à des degrés différents, des sujets *participatifs et agentifs*. Ces sujets animés méritent une variation sur le rôle traditionnel d'agent. Les actions auxquelles ces sujets animés peuvent participer ne permettent cependant l'attribution automatique ni d'une instigation (ou causation) ni d'une responsabilité ni, obligatoirement, d'une volonté ou d'une intentionnalité. Seuls les *agents indirects* se distinguent quant à leur participation qui peut osciller entre *télique* et *atélique* (Tableau 3, adapté de Veacock 2008a) :

Tableau 3 : Typologie d'Agents dans les constructions *se faire* + infinitif, *se laisser* + infinitif et *se voir* + infinitif

AGENT EXÉCUTEUR	Ø
AGENT INDIRECT : TÉLIQUE ATÉLIQUE	Julie s'est <i>fait</i> relooker Julie s'est <i>fait</i> écraser
AGENT FACILITEUR	Paul s'est <i>laissé</i> tirer dessus Paul s'est <i>fait</i> / <i>laissé</i> avoir
AGENT SPECTATEUR	Julie s'est <i>vu</i> arrêter par la police
INDÉFINI	Paul s'est <i>fait</i> battre par Luc Paul s'est <i>fait</i> opérer par un spécialiste

Enfin, le verbe *s'entendre* peut s'employer avec un infinitif et « dans certains contextes se substituer aux trois autres verbes et convenir parfaitement » (Bat-Zeev Shyldkrot, 2005 : 247).

Riegel *et al.* (1998 : 231) classent également *s'entendre* avec les verbes factitifs qui peuvent s'employer comme des passifs. Par rapport à notre classification (ci-dessus), *s'entendre* + infinitif va avec *se voir* + infinitif car les deux constructions montrent des sujets agents spectateurs dépouillés à la fois d'intention et de contrôle. Un sens résiduel de perception auditive ou visuelle n'est toutefois pas exclu.

(176) *Le ministre s'est fait / laissé / vu / entendu / insulté par des agriculteurs*

## 5.7. AU CARREFOUR DE LA PASSIVITÉ ET DE LA CAUSATIVITÉ

En raison de sa place au « carrefour de la passivité et de la causativité » (Veacock, 2008 : 9), la construction en *se faire* + infinitif se voit proposer des valeurs et interprétations divergentes. Les grammaires évoquent systématiquement l'équivalence avec le passif canonique en *être*. Seule l'approche linguistique de Labelle (2002) s'inscrit dans cette optique. Rappelons que Labelle écarte notamment tout sémantisme de cause, de volonté et de responsabilité. Les autres approches linguistiques envisagent précisément une place pour ces dernières valeurs comme informations supplémentaires. À cause de sa structure, on retrouve

souvent la caractérisation de « tour causatif ». Et cette caractérisation suscite deux, trois, voire cinq lectures. L’hypothèse de Kupferman qu’il y ait véritablement deux constructions devenues homonymes reste unique comme perspective.

Ce n’est pas uniquement le sens de la construction qui varie selon des auteurs, c’est également la caractérisation du rôle du sujet grammatical. Le sujet se voit attribuer pas moins de dix déterminations : « l’instigateur et non l’agent de l’action » ; « cause première » (Tesnière, 1959 : chap. 110, §9) ; « l’agent provocant en personne » (à la lecture causative) (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 54) ; « (involontairement) responsable du phénomène déclenché » (à la lecture passive) (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 54) ; « bénéficiaire » (Blanche-Benveniste, 2007) : « [l]e *se* est à interpréter uniquement comme un bénéficiaire », etc. Le Tableau 4 ci-dessous résume ces caractérisations.

Tableau 4 : Exemples de caractérisation du rôle du sujet animé entrant dans *se faire* + infinitif

TESNIÈRE, 1959	l’instigateur pas l’agent cause première
GAATONE, 1983	patient instigateur patient actif patient ‘responsable’ patient passif
TASMOWSKI-DE RYCK & VAN OEVELEN, 1987	l’agent provocant en personne (lecture causative) (involontairement) responsable (lecture passive)
LABELLE, 2002	« <i>affected</i> » (sujet affecté) pas responsable pas de causateur (lecture passive)
KOKUTANI, 2005	agent expérimenteur
BLANCHE-BENVENISTE, 2007	bénéficiaire (datif)
VEECKER, 2008A, 2008B, 2010	agent indirect (télique / atélique) agent facilitateur sujet agentif sujet participatif

Le point essentiel, et qui réunit la plupart de ces caractérisations, est l'éventuel rôle actif et participatif du sujet animé. Cette activité, qui reste largement indéterminée, fait que le sujet animé entrant dans *se faire* + *infinitif* n'est jamais complètement passif et ceci en dépit d'une lecture globalement « passive » de la construction. Nous maintenons en conséquence que la construction permet de mettre en scène un sujet *agentif*, c'est-à-dire un sujet dont le comportement antérieur est toujours mis en cause par rapport au passif en *être*. Il s'agit de l'aspect inchoatif évoqué ci-dessus. À cet effet, *se faire* + *infinitif* permet d'identifier une étape d'action qui peut amener à des conséquences bénéfiques (d'où l'appellation de « causative », « active », « intentionnelle » ou « réfléchie »).

La construction permet également d'identifier une étape « d'action » antécédente du sujet animé amenant ou justifiant des conséquences fâcheuses pour lui (d'où l'interprétation « passive » forcée). Au minimum, cela implique sa simple présence au mauvais moment de l'événement. Dans tous les cas de figure, le sujet animé de la construction *se faire* + *infinitif* est construit en tant que faisant quelque chose avant que certaines conséquences ne retombent sur lui. Les notions de *cause*, de *responsabilité*, d'*intention*, de *volonté* et de *faute* sont donc *supplémentaires* et ne monopolisent pas l'agentivité primaire du sujet animé dans *se faire* + *infinitif*.

## CHAPITRE 6

### Typologie d'événements et contraintes sémantico-syntaxiques de *se faire* + infinitif

#### 6.0. INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous examinerons la construction factitive de forme pronominale en *se faire* + infinitif et les structures des événements qu'elle permet d'encoder. Nous aborderons le sujet animé et le sujet inanimé surtout, mais non exclusivement, par rapport à la forme particulière de la construction au passé composé. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le sujet animé peut se voir attribuer un degré élevé d'agentivité ou non selon la nature de l'infinitif qui suit *se faire*. Enfin, nous énumérerons des contraintes sémantico-syntaxiques qui semblent régler la construction. Nous discuterons également les contraintes que la construction partage avec *se laisser* + infinitif et *se voir* + infinitif. La plupart de nos exemples sont tirés d'un corpus de 2080 exemples de *se faire* + infinitif dans la base de données Frantext (Annexe 7) ainsi qu'un recueil de plus de 200 exemples dans la presse française. Ceci nous permettra de confronter un certain nombre de nos hypothèses avec des données réelles.

### 6.1. ÉTUDE DE CORPUS : *SE FAIRE* + *INFINITIF* DANS FRANTEXT

Nous avons travaillé sur une extraction de 2080 exemples de *se faire* + *infinitif* toutes conjugaisons confondues. Nous avons répertorié un total de 422 verbes différents comme l'infinitif de *se faire*. Une liste de ces 422 verbes à l'infinitif ainsi que leurs fréquences figurent dans l'Annexe 7. Les 15 verbes les plus fréquents comme l'infinitif de *se faire* se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Les 15 verbes les plus fréquents comme l'infinitif de *se faire*

Frantext : <i>se faire</i> + <i>infinitif</i> (2080 exemples)	
INFINITIF	OCCURRENCES
1. Entendre	176
2. Sentir	111
3. Tuer	69
4. Comprendre	61
5. Pardonner	44
6. Passer	43
7. Remarquer	42
8. Prendre	34
9. Voir	30
10. Aimer	29
11. Faire	28
12. Appeler	25
13. Sauter	25
14. Payer	24
15. Prier	23
	<b>764</b> occurrences (36,7% des exemples)

La présentation des 15 verbes les plus fréquents est un découpage qui se justifie. Ces 15 verbes opérant comme l'infinitif de *se faire* sont proportionnellement supérieurs aux autres verbes. En effet, comme nous pouvons le voir dans l'Annexe 7, il y a 199 verbes qui ne sont

utilisés qu'une seule fois comme l'infinitif de *se faire*. Ceci représente 9,6% des cas dans l'échantillon de 2080 exemples.

Parmi les 15 verbes les plus utilisés, nous observerons que les trois verbes de perception, *entendre*, *sentir* et *voir* représentent 317 occurrences (soit 15,2% des occurrences). L'infinitif *entendre* était très marginalement employé avec un sujet animé, uniquement 11 occurrences (soit 0,53% des occurrences). En revanche, il y avait 165 occurrences (soit 8%) de *se faire entendre* avec un sujet inanimé. La situation est différente pour les verbes *sentir* et *voir*. Toutes les occurrences du verbe *sentir* comme l'infinitif de *se faire* figurent un sujet inanimé (soit 5,34%) tandis que toutes les occurrences de l'infinitif *voir* figurent un sujet animé (soit 1,44%). Un autre verbe comme l'infinitif de *se faire* et qui acceptent régulièrement des sujets inanimés est le verbe *attendre*. Ce verbe ne figure pas sur la liste des verbes les plus fréquents malgré ses 18 occurrences (soit 0,87%) dont 7 occurrences sont avec un sujet animé et 11 occurrences avec un sujet inanimé.

Sur le total de 2080 occurrences de *se faire* + infinitif, un total de 287 occurrences ont un sujet inanimé (soit 13,8%). Ces chiffres semblent confirmer que la construction *se faire* + infinitif privilégie des sujets animés (86,6% des occurrences). Et lors de son emploi avec un sujet animé, contrairement à ce que les grammaires françaises prévoient, une lecture agentive (et non passive) est généralement privilégiée.

## 6.1. LA STRUCTURE DES ÉVÉNEMENTS ENCODÉS

Les qualificatifs d'*instigateur*, de *cause première* et de *responsable* en ce qui concerne le sujet animé lors d'un événement fatal ou fortement désagréable sont fâcheux. En fait, certains emplois de *se faire* + infinitif bloquent ces termes ; il s'agit principalement de *se faire violer* et de *se faire séquestrer*. Il faut alors limiter ou nuancer la portée de ces étiquettes (*instigateur*, *cause première*, *responsable*, etc.) :

- (1) [...] *comme une bonne sœur : jupe plissée au-dessous du genou et chaussures vernies avec des socquettes - l'horreur! - elle était la seule qui avait failli se faire violer pour de bon. Ça s'était passé dans l'ascenseur de son immeuble. Elle*

*s'en était sortie de justesse. Sur le coup ça l'avait tellement traumatisée [...]*  
(Frantext, Seguin, F., *L'Arme à gauche*, 1990 : 67).

- (2) *Le réseau a été découvert suite à une plainte déposée par l'homme de 31 ans contre les trois autres. Plainte qui a provoqué la fuite de son fournisseur dans le sud de la France. En effet, pour une dette de drogue de 650€, il s'est fait séquestrer, tabasser et violer. Ce crime est en cours d'instruction.* (Article: « De 6 mois à 4 ans pour les dealers d'héroïne - Rennes », *Ouest France*, 5 janvier 2011).

Un examen de la nature des événements impliquant un sujet animé et auxquels fait référence la construction *se faire* + infinitif permettra le calcul des propriétés des entités ainsi que des événements encodés. Nous observerons que *se faire* + infinitif met en œuvre plusieurs types d'événements qui donnent de nombreux archétypes du *mode opératoire* de son sujet animé.

Commençons avec une liste de critères pour montrer la manière dont le sujet animé peut être construit énonciativement sous la construction en *se faire* + infinitif (Veacock, 2008a, 2008b, 2010). Nous avons pu établir les éléments de cette liste à partir de l'ensemble des observations des linguistes qui ont étudiés la construction ci-dessus. Les critères que nous avons élaborés par rapport au sujet animé ne figurent pas forcément ci-dessous dans l'ordre de leur importance :

- a) « l'instigateur » ou « initiateur » d'un processus
- b) l'agent « indirect » du processus impliquant un ou plusieurs agents pour sa réalisation
- c) agissant « volontairement » et « intentionnellement »
- d) « responsable » de ce qui lui arrive
- e) « bénéficiaire » de l'événement réalisé
- f) manifestant un degré élevé de contrôle
- g) manifestant un degré élevé de télélicité

Ces sept critères incluent des notions dont on peut dire qu'elles sont *naturellement* mobilisées lorsqu'il est question de l'agentivité. À travers ces critères, nous allons, en plus, pouvoir évaluer des événements ponctuels et ceux qui s'installent dans la durée.

### 6.2.1. LE CAS DE FIGURE « SOUS-TRAITANCE »

Le terme « sous-traitance » nous est inspiré de Blanche-Benveniste dans le passage suivant : « On pourrait proposer de passer directement de *je fais un jardin* à *je me fais faire un jardin*, comme si *se faire* était une sorte de marque grammaticale de la 'sous-traitance' » (2007 : 171). Par « sous-traitance », il s'agit d'entreprendre une action indirecte et dont on est nécessairement le bénéficiaire (voir Babby, 1993 pour le causatif bénéfique en russe) :

- (3) *Marie s'est fait retendre la peau par un chirurgien réputé*  
(Baudet, Cordier & François, 1997 : 255).

Par rapport à ce dernier exemple et comme le signalent Baudet, Cordier & François : « Le plan d'action de Marie inclut l'intervention chirurgicale » où elle aurait donné « à x l'instruction de lui retendre la peau » (1997 : 255). Dans une optique semblable, Gaatone mentionne le mot « connivence » (1983 : 169). Dans la structure événementielle de ce type, le sujet animé remplit l'ensemble des critères (a-g) ci-dessus :

- (4) *Monseigneur s'est fait couper les cheveux ; il en avoit une très-grande quantité et les plus beaux du monde ; mais ils l'incommodoient à la chasse ; il a pris la perruque qui ne lui sied pas mal.* [sic] (Frantext, Dangeau, Philippe de, *Journal*, t.1 : 1684-1685-1686 : 422-423).

- (5) *Quand elle a été vieille, les cheveux blancs, elle est allée aussi chez le photographe, elle y est allée seule, elle s'est fait photographe avec sa belle robe rouge sombre et ses deux bijoux, son sautoir et sa broche en or et jade, un petit tronçon de jade embouti d'or.* (Frantext, Duras, Marguerite, *L'Amant*, 1984 : 118).

Le sujet animé est à la fois « l'instigateur » ou l'agent « indirect » du processus impliquant un (ou plusieurs agents) pour sa réalisation (par exemple, se faire couper les cheveux par un coiffeur, se faire servir par un serveur, se faire photographier par un photographe, etc.). Le sujet animé agit donc « volontairement » et « intentionnellement » afin de procurer un service

dont il est le « bénéficiaire ». En conséquence, il est « responsable » de l'événement réalisé et de tout ce qui lui arrive. Enfin, le sujet animé manifeste un haut degré de contrôle et de télélicité sur le processus global.

Ce cas de figure « sous-traitance » tombe donc sous la première classification de Baudet, Cordier & François (1997) : il s'agit d'une interprétation *causative* et *intentionnelle*. Selon Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, le sujet « agit volontairement en employant des moyens adéquats pour mettre en branle un processus qui l'affecte » (1987 : 43). Ici, le processus déclenché est construit énonciativement comme envisagé dans sa globalité par le sujet (c'est-à-dire comprenant la participation souhaitée, anticipée et nécessaire d'un ou plusieurs agent(s) additionnel(s). L'agent additionnel peut être introduit comme complément d'agent) :

(6) *Ma copine s'est fait percer la langue par son frère*

(7) *Elle s'est fait couper les cheveux par le coiffeur le plus jeune de l'équipe*

Dans les exemples ci-dessus, alors que la *copine* est responsable pour l'action *se faire percer*, c'est son *frère* qui est responsable de l'action *percer la langue*. De même, une responsabilité est attribuée au sujet *elle* en ce qui concerne *se faire couper* tandis que le *coiffeur* reste responsable de l'action de l'infinitif en *couper les cheveux*.

On peut donc dire que les agents introduits comme compléments d'agent sont des agents qui *prennent le relais* de l'action initiée par le sujet :

(8) [...] *il avait presque tout vu du monde avant d'en être retranché-, professait d'autre part une telle passion pour Joyce qu'il s'était fait enregistrer, par un ami comédien, l'intégrale d'Ulysse.* (Frantext, Rolin, J., *L'Organisation*, 1996 : 115).

(9) *Ce même automne 1939, l'admirable **Freud**, exilé à Londres, n'en pouvant plus de souffrance, se fait injecter, avec la permission de sa fille, une dose mortelle de morphine par son médecin.* (Frantext, Sollers, P., *Le Secret*, 1993 : 196-197).

Dans ce dernier exemple, une part de responsabilité est partagée entre *Freud* et sa personne de confiance (*sa fille*) par rapport à la prise de décision de l'action. Tous les deux sont des initiateurs de l'action dont *Freud* est le bénéficiaire. L'action de *faire l'injection* est déléguée au médecin. C'est le médecin qui fait le dernier geste et qui a la responsabilité ultime pour l'injection. Les agents secondaires (*la fille* et le *médecin*) détiennent alors un haut degré de *contrôle* et de *responsabilité*.

### 6.2.2. LE CAS DE FIGURE « AGRÉABLE » OU « PROPICE »

Dans ce cas de figure, l'ampleur de l'action du sujet est moins importante que dans le cas de figure « sous-traitance ». L'exemple ci-dessous montre Roland à la fois comme « bénéficiaire » ainsi que « responsable » de ce qui lui arrive. C'est comme si Roland, par quelque moyen que ce soit, avait réussi à ce qu'on lui achète un journal. La paraphrase avec *réussir* à n'est pas anodine : elle permet d'ailleurs de renforcer ce rôle d'instigateur :

(10) *Roland s'est fait acheter le journal* (Gatone, 1983 : 164).

(11) *Roland a réussi à se faire acheter le journal.*

Ces derniers exemples mettent en évidence que *Roland* provoque et procure un service. On construit *Roland* comme étant à l'origine des faits. Il aurait agi « volontairement » et « intentionnellement ». Néanmoins, on ressent qu'il n'y a pas de véritable processus déclenché :

(12) *Quant aux pompes qu'Aliette s'est fait acheter à Monoprix par sa mère... Je n'en parle pas. Maria non plus, mais je surprends son regard, et nous rions comme de petites taulardes mal élevées* (Frantext, Sarrazin, A., *La Cavale*, 1965 : 123).

Dans l'exemple précédent, l'achat des chaussures par la mère n'est pas un véritable processus en soi. La construction permet de conceptualiser les éventuelles démarches qu'Aliette aurait entreprises auprès de sa mère pour que cette dernière lui achète des chaussures.

D'une manière semblable, dans les exemples suivants, on construit *Nicolas* comme agissant de manière *volontaire* et *intentionnelle* :

(13) *Nicolas s'est fait élire Président en 2007.*

(14) *Nicolas s'est fait augmenter de 170%.*

Selon notre liste de critères (*a-g*) ci-dessus, la portée des critères *b, f* et *g* est réduite. En ce qui concerne le critère *b*, *Nicolas* n'est pas forcément construit en tant que l'agent « indirect » du processus impliquant un ou plusieurs agents pour sa réalisation. Même si notre connaissance du monde objectif entre en jeu, car on sait pertinemment qu'il faut des agents électeurs. Le critère *f* est également affaibli car un contrôle élevé sur l'événement *se faire élire* n'est généralement pas possible dans une démocratie. Enfin, le critère *g*, quoique présent, n'est pas forcément pertinent. Il est vrai pourtant que l'on *se fait élire* le plus souvent si l'on s'est présenté aux élections. Ces critères restent cependant opératoires en arrière-plan car *se faire élire* requiert plusieurs agents pour la réalisation (un électorat) ; un certain degré de contrôle sur et de participation au processus :

(15) *Le ministre même, dévorant les choses les plus saintes, s'est fait élire général des ordres de Cîteaux, Cluny, Prémontré, jetant dans les prisons les religieux qui lui refusaient leurs voix.* (Frantext, Vigny, Alfred de, *Cinq-Mars*, 1859 : 359).

*Se faire élire* est intentionnel avec une télélicité implicite. Toutes ces considérations sont de l'ordre de la pratique mondaine. On sait qu'il y a un processus dans le monde réel mais linguistiquement on a affaire à un événement à caractère ponctuel qui du coup marque un changement d'état ou un changement de statut – on devient *élu*. On peut d'ailleurs adjoindre *réussir* à pour marquer le succès de ses efforts : *Nicolas a réussi à se faire élire en 2012*. Il en est de même pour *se faire augmenter*.

### 6.2.3. LE CAS DE FIGURE « DÉSAGRÉABLE »

Le terme « désagréable » est inspiré de Gaatone (1983) à partir de Spang-Hanssen (1967). Les événements désagréables partagent tous les traits de spontanéité et de ponctualité. Le sujet animé a tendance à échapper aux critères (a-g) ci-dessus. Car le sujet n'est ni l'instigateur ni l'agent indirect. De plus, le sujet n'est pas construit comme agissant volontairement ou intentionnellement. En conséquence, le sujet n'est ni responsable ni bénéficiaire. D'ailleurs, il n'y a pas de véritable processus déclenché. Enfin, l'énonciateur construit le sujet animé avec une absence de contrôle et de télélicité sur ce qui lui arrive :

(16) *Tu sais que le pauvre garçon s'est fait refuser à son examen; non point que ce fût difficile, mais l'examineur lui a posé des questions si baroques qu'il s'est troublé [...]* (Frantext, Gide André, *La Porte étroite*, 1909 : 546-547).

(17) *Une femme jaune, mince, intéressante, pas belle. Une femme qui aimait le malheur, comme toi. Et elle en a eu ; dans son pays, elle s'est fait jeter dans un puits de mine...* (Frantext, Yourcenar, M., *Denier du rêve*, 1959 : 270).

D'une part, le choix d'employer *se faire* + infinitif permet de focaliser sur un événement non prévu, spontané et assez désagréable du point de vue du sujet. En conséquence, il ne peut pas y avoir de conséquences faisant partie des plans d'action du sujet.

(18) *Je me suis fait disputer par mon patron l'autre jour, pas de chance. C'est déjà la deuxième fois cette semaine que je me fais rappeler à l'ordre* (L'annexe 2).

(19) *J'ai essayé d'arranger ça, et, du coup, j'ai détruit trois photos sur les six... Celles qui restaient étaient très, très moches, je me suis fait engueuler par Mme Sonnabend* (Frantext, Boltanski Christian & Grenier Catherine, *La vie possible de Christian Boltanski*, 2007 :118).

Cette fois-ci, le statut de *bénéficiaire* n'est plus sémantiquement accessible car le sujet est désormais construit en tant que « patient passif » (Gaatone, 1983 : 165). C'est certainement ce type de structure que l'étiquette de *passif-fataliste* de Kokutani (2005 : 219) recouvre malgré le défaut de « caractérisation causale ». D'autre part, il s'avère que le « désagréable » se trouve souvent justifié (nous avons souligné la justification) :

- (20) *Il s'est fait coincer à Lille, il a volé une bagnole* (Frantext, Fallet, René, *La Grande ceinture*, 1956 : 77).
- (21) *...celui qui devait transporter la caisse de mes œuvres à Fontainebleau avait une voiture de sport, et il s'est fait arrêter par les flics. Il avait oublié ses papiers, donc on l'a emmené au poste, où il a dit : « Je suis un grand conservateur de musée ...* (Frantext, Boltanski Christian & Grenier Catherine, *La vie possible de Christian Boltanski*, 2007 : 49).
- (22) *Il l'a bien montré dans le dernier procès pour délit de presse, où il a fait preuve d'une si insigne mauvaise foi qu'il s'est fait huer des petits garçons de la ville.*

La justification de l'action permet l'ajout d'une valeur supplémentaire. Suivant l'approche culiolienne de l'agentivité, on peut dire que la justification tombe sous l'appréciation d'un événement. Si les plans d'action du sujet ne sont pas forcément mis en cause, le sujet reste quelque part un « patient actif » (Gaatone, 1983 : 165). Cela ne veut pas dire pour autant que le sujet soit un « patient instigateur » (Gaatone, 1983 : 165). Néanmoins, le sujet se voit attribuer une faible « culpabilité » due certainement à l'attribution générale d'une responsabilité dont témoignent plusieurs traitements linguistiques (cf. le chapitre 5).

#### 6.2.4. LE CAS DE FIGURE « INCITATIF »

Par le terme « incitatif », nous voulons retenir le sens que le sujet est un incitateur. Pour ainsi dire, le sujet dans ce cas de figure est à l'origine d'un subséquent état regrettable. Ce cas de figure ressemble donc au cas « désagréable » avec une justification (ci-dessus). Regardons les exemples suivants :

- (23) [...] *le gangster s'est fait arrêter à la sortie de la banque* (Baudet, Cordier & François, 1997 : 252).
- (24) *Il est enfin sorti de prison, poursuivait-elle, et... il s'est fait descendre peu après, à la Wittenbergplatz, par un autre espion qui avait sans doute peur qu'il parle.* (Frantext, Robin, R., *Cybermigrations : traversées fugitives*, 2004 : 110).
- (25) *Le dernier de ces matelots s'est fait virer de son bateau pour avoir offert son pompon à une trop jolie Ninon contre un baiser sucré et chaud* (Frantext, Renaud, *Mistral gagnant*, 1985 : 230).

- (26) *Je suis à vide. Je n'arrive pas à faire le point. Je me suis fait coincer par ma faute. J'aurais dû m'attendre à tout... je suis encore beaucoup trop naïf.* (Frantext, Boudard, A., *Mourir d'enfance*, 1995 : 189).
- (27) *Un habitant du Roannais s'est fait gruger par le « gentleman-arnaqueur », après avoir pris pitié de cet homme au bagout certain.* (*Le Progrès*, 11 février 2010).

Par rapport à nos critères, le sujet ne manifeste clairement pas les critères *a*, *b*, *e*, *f*, et *g*. En premier, le sujet n'est pas construit comme l'instigateur ou l'agent indirect *d'un processus planifié et qui implique un ou plusieurs agents supplémentaires* ; à vrai dire, il n'y a pas de véritable processus. En second, il y a une absence de télélicité. Le contexte prévoit toutefois que le sujet ait agi initialement (les détails non explicités) en quelque sorte de manière *volontaire et intentionnelle*. C'est pourquoi ce cas de figure englobera des situations qui montrent une *incitation intempestive* ou une *incitation par inadvertance*. Un faible degré de contrôle devrait alors être envisageable mais sans télélicité. Il s'ensuit que le sujet est construit en tant que *responsable* des conséquences qu'il subit. Il « mérite » au moins les conséquences *désagréables*, comme s'il récoltait ce qu'il avait semé. On peut dire que l'action du sujet est construite comme si elle *créait une fenêtre d'opportunité* qui légitimerait le juste retour des choses. Le sujet dispose d'un certain contrôle potentiel car on conçoit qu'il aurait pu empêcher certaines conséquences, par le biais d'une autre voie d'action ou de comportement.

### 6.2.5. LE CAS DE FIGURE « INDÉTERMINÉ »

Nous avons esquissé une position selon laquelle la construction *se faire* + infinitif semble caractériser au moins quatre types d'événements. Il arrive pourtant que dans certains emplois de la construction, le degré d'agentivité du sujet reste *indéterminé* et que le contexte ne permette pas de trancher. Dans ce cas de figure, il est souvent difficile de saisir jusqu'à quel point *le sujet est pour quelque chose* dans le procès décrit par le verbe à l'infinitif :

- (28) *Le ministre s'est fait huer par le public* (Gaatone, 1993 : 37).
- (29) *À Pont-Audemer il a reçu des éclats d'obus au visage et il s'est fait soigner dans la seule pharmacie ouverte.* (Frantext, Ernaux, A., *La Place*, 1983 : 48).

- (30) *Juste avant mon départ, Sophie s'est fait opérer d'un genou, qui l'avait lâchée lors de sa randonnée dans le Queyras.* (Frantext, Carrère, E., *Un roman russe*, 2007 : 125).

Nous observerons que les sujets dans ces derniers exemples ne sont construits ni comme des instigateurs ni comme des agents indirects. Pour ainsi dire, le sujet dans ce cas de figure n'est pas l'*agent indirect d'un processus planifié et qui implique un ou plusieurs agents supplémentaires pour sa réalisation*. À vrai dire, *se fait huer* n'étant généralement pas une bonne chose, le sujet n'est pas construit comme un agent indirect :

- (31) *La ministre de la Culture et de la Communication [...] s'est fait huer par des manifestants au cours de sa cérémonie de vœux au personnel du ministère de la Culture qui se déroulait à l'Opéra Garnier à Paris, lundi 12 janvier. 2.500 personnes étaient présentes.* (Nouvelobs.com, 13 janvier 2009).

Et même si *se faire soigner* et *se faire opérer* sont, par contraste, des événements heureux, l'implication du sujet reste ambiguë. Le statut de bénéficiaire n'est pas nécessairement exclu. Mais en ce qui concerne la volonté et l'intentionnalité du sujet animé, il est difficile de trancher. La nature de son contrôle sur l'événement est également incertaine. C'est pour ces raisons qu'il est parfois difficile d'assigner une *responsabilité définitive* face aux conséquences éventuelles favorables ou désagréables de l'événement :

- (32) *Dans « Le Bulletin paroissial de Valence », l'inconnue aux cheveux roux qui s'est fait renverser par un roller-boy, en sortant de la pharmacie de la cathédrale, et qui n'a eu - grâce à Dieu - que des hématomes et des douleurs multiples* (Frantext, Dorin, F., *Les Vendanges tardives*, 1997 : 101).

Et pour cause, si l'énonciateur voulait absolument construire le sujet comme si « il n'y est pour rien » (Baudet, Cordier & François, 1997), on attendrait le passif en *être* :

- (33) [...] *mais j'avais été traité avec dédain, lui a été hué avec méchanceté...* (Frantext, Maurois, A., *La Vie de Disraëli*, 1927 : 122).

Si les sujets dans le dernier exemple étaient vraiment impliqués dans l'événement, on attendrait plus naturellement *se faire traiter* et *se faire huer*. Encore une fois, nous pouvons contraster *se faire* + infinitif avec le passif en être :

- (34) [...] *le boxeur s'est fait battre aux points*  
(Baudet, Cordier & François, 1997 : 276).
- (35) *Le boxeur a été battu aux points*
- (36) [...] *le tennisman s'est fait applaudir par la foule*  
(Baudet, Cordier & François, 1997 : 277).
- (37) *Le tennisman a été applaudi par la foule*

Le sujet animé avec *se faire* + infinitif semble manifester toujours plus d'agentivité que son équivalent avec le passif en être. D'un côté, même si l'on ne prévoit pas que le *boxeur* avait l'intention de perdre le match, *se faire battre* véhicule plus d'informations sur la nature de sa participation. D'un autre côté, le *tennisman* a peut-être activement cherché à *se faire applaudir*, une nuance qui est absente du passif en être. On a donc affaire à des sujets plus impliqués avec *se faire* par rapport aux passifs canoniques homologues.

### 6.3. LE SUJET INANIMÉ ET LA STRUCTURE DES ÉVÉNEMENTS ENCODÉS

Comme nous l'avons vu, à part certains verbes de perception, des sujets inanimés entrent difficilement dans la construction *se faire* + infinitif :

- (38) \**Son piano s'est fait abîmer par les déménageurs*  
(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 48).
- (39) \**Les jouets se sont fait écraser par le train*  
(Gatone, 1983 : 167).

L'exemple suivant est jugé par Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987 : 48) comme acceptable même si à notre avis, il est peu plausible :

(40) ? Ce verbe peut donc se faire suivre d'un complément de lieu

Ces linguistes remarquent qu'« avec un modal épistémique, la construction serait rejetée » (1987 : 49) :

(41) ?\*Dans le manuscrit original, ce verbe peut / doit s'être fait suivre par un complément de lieu, effacé par la suite

De nouveau, une reformulation des deux derniers exemples en passif avec se faire serait agrammaticale (comme \*ce verbe s'est fait suivre de / par un complément de lieu, etc.). En effet, une valeur générique surgit approchant ainsi les deux derniers exemples de la construction moyenne.

Même si des sujets inanimés entrent difficilement dans la construction se faire + infinitif, de plus en plus d'exemples apparaissent dans la presse française :

(42) Ce changement de direction intervient alors que MySpace, pionnier des sites de socialisation, lancé en 2003, s'est fait largement distancer ces derniers mois par Facebook, fondé un an après. MySpace revendique à ce jour 130 millions d'utilisateurs dans le monde, contre 200 millions pour Facebook. (Le Figaro, 2 mai 2009).

(43) Mais aujourd'hui la gauche s'est fait déshabiller par les syndicats. (Le Figaro, 1 septembre 2003).

Il faut cependant noter que dans la plupart des exemples, le sujet représente un collectif d'individus.

### 6.3.1. SE FAIRE ENTENDRE, SE FAIRE SENTIR, SE FAIRE VOIR

Ce ne sont que certains verbes de perception comme *entendre*, *sentir* et *voir* ainsi que le verbe *attendre* qui permettent des sujets inanimés :

- (44) *Car la France, hélas ! Manque d'hommes et **ce vide terrible se fait sentir**, non seulement quant au nombre brut, mais encore quant à la qualité.* (Frantext, De Gaulle, Charles, *Mémoires de Guerre : Le Salut*, 1959 : 456).
- (45) *Au milieu de la nuit **un grand cri s'est fait entendre** et je me suis réveillé en sursaut !* (Frantext, Claudel, P., « Le cri nocturne », dans *Poésies diverses*, 1952 : 856).
- (46) *...**le printemps se fait attendre** cette année* (Frantext, Tournier, M., *Le coq de Bruyère*, 1978 : 208).

Les verbes de perception ajoutent une contrainte supplémentaire à la possibilité d'introduire un complément d'agent avec la préposition par :

- (47) *Le bruit de l'ambulance s'est fait entendre (\*par nous)*
- (48) *Un souhait de formation s'est fait sentir (\*par les employés)*
- (49) *La différence de niveau s'est fait sentir (\*par l'équipe)*

L'agent explicite semble interdit avec ces constructions. Cependant, il s'avère que la préposition *chez* peut introduire l'équivalent d'un complément agent :

- (50) *L'impact des jeunes se fait sentir **chez le Canadien**, note Martin, (La Presse Canadienne, 5 février 2011).*
- (51) *Globalement, le fléchissement de l'emploi s'est le plus fait sentir **chez les soudeurs*** (Article « Le repli de l'emploi dans les professions faisant l'objet d'un apprentissage au Canada », En ligne Statistique Canada).
- (52) *[...] la baisse des salaires s'est fait sentir **chez eux** avec une acuité toute particulière et que beaucoup d'entre eux sont réduits à la misère.* (Frantext, Mendès-France, Pierre, *Œuvres complètes. I. S'engager. 1922-1943*, 1984 : 234).
- (53) *[...] l'influence de Racine s'est fait sentir **chez moi** beaucoup plus tardivement.* (Frantext, Du Bos Charles, *Journal : t.1 (1921-1923)*, 1923 : 226).

Avec *se faire sentir*, la préposition *à* permet d'introduire le lieu du ressenti :

- (54) *Un tremblement de terre s'est fait sentir à la Martinique, le 3 juin 1827* (Brongniart, 1829 : 196).
- (55) *Suisse – On mande de Zurich : Le 15 décembre 1826, au soir, vers 3 heures et demie, un tremblement de terre assez fort s'est fait sentir ici et dans nos environs, ainsi que sur les deux rives du lac, à Winterthur, etc.* (Brongniart, 1829 : 196).
- (56) *La commotion s'est fait sentir à Alençon* (Brongniart, 1829 : 196).

Lorsque la préposition *par* suit *se faire entendre*, elle peut introduire la manière dont l'action s'est produite et non le complément d'agent :

- (57) *...un bruit sourd, ronflement, se fait entendre par intermittence...* (Frantext, Chapelain, Ch., *Cours De Technique Automobile*, 1956).
- (58) *Le hululement de la chouette se fait entendre par deux fois, tout proche...* (Frantext, Simon, C., *Les Géorgiques*, 1981 : 42).
- (59) *...les périodes, les lentes et paresseuses inflexions de la voix - et parfois un peu trop infléchie, un peu plus haute que ne l'exigeait la simple nécessité de se faire entendre par-dessus le ruissellement de l'eau, comme si autre chose, qu'elle ne pouvait contrôler...* (Frantext, Simon, C. *L'Herbe*, 1958 : 130-132).

Un rapide tour sur Internet confirme que *se faire entendre* et *se faire sentir* sont régulièrement utilisés avec des sujets inanimés. L'expression *se faire sentir* privilégie des sujets inanimés. En revanche, *se faire entendre*, accepte plus aisément des sujets animés même si l'expression est généralement plus fréquente avec des sujets inanimés. L'expression *se faire voir* est de loin le moins fréquent. Nous illustrerons ci-dessous quelques noms régulièrement associés à ces constructions :

SE FAIRE ENTENDRE : la colère, une voix, une pub, une cloche, le printemps, la rue, une sirène

SE FAIRE SENTIR : la fatigue, une réplique, une critique, l'effet domino, la déception, la pression, la nostalgie

SE FAIRE VOIR : le Seigneur, le fils de l'Homme, Dieu, le Ressuscité, Jésus, le Christ

Par rapport à *se faire voir* au passé composé, à part des exemples tirés de la Bible où le « Ressuscité » s'est fait voir à plusieurs reprises dans la première épître aux Corinthiens (chapitre XV), ainsi que des ouvrages qui commentent la Bible, cette tournure est rare :

- (60) *Mais si je venois à découvrir que l'homme qui s'est fait voir à la porte du jardin fût le même traître qu'il a corrompu* (Frantext, Prévost L'abbé, *Lettres angloises ou Histoire de miss Clarisse Harlove* [trad.] : t.2, 1751 : 568).
- (61) *Il n'y avait proprement que la loi de trompée, loi qui n'est utile qu'autant qu'on y contrevient, et qui n'est pourtant pas encore abrogée, parce que les anciens préjugés sont toujours ce qu'il y a de plus fort chez les hommes. Le plus grand exemple de la violation de cette loi, et de la fidélité des espagnols, s'est fait voir en 1684.* (Frantext, Voltaire, *Essay sur l'histoire générale et sur les mœurs et sur l'esprit des nations*, 1756 : 222).

*Se faire voir* au passé composé et dans le contexte religieux est souvent suivi par la préposition *à*, ce qui montre bien que l'action vient de l'entité qui *se montre* (ou *se révèle*) et non du sujet percevant :

- (62) [...] *qu'il s'est fait voir à Céphas* [...] *qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques* [...] *qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même* (1 Corinthiens, chap. XV).
- (63) *Et sans doute c'est quelque chose de grand, que ce mystère d'amour, qui s'est fait voir dans la chair* ». (1 Corinthiens, chap. XV).

Selon Schlosser :

[...] *l'initiative est tout entière le fait du sujet transcendant, et l'accent repose sur son action. Certes, s'il se fait voir, il y a bien quelqu'un qui voit. Cette corrélation est d'ailleurs explicitée à l'occasion par les textes concernés [...] la Septante fait dire à Hagar (Gn 16, 13) : « [...] j'ai vu celui qui s'est fait voir à moi », et, dans Juges, une seule et même expérience est présentée du point de vue du personnage céleste qui « se fait voir » (6,12 ; 13,3) et du point de vue de l'homme qui « voit » (13, 22). Il reste qu'en règle générale, la personne essentielle est bien celle qui sort de l'ombre. En d'autres termes, si l'on ne peut pas séparer la vision d'un côté et*

*l'apparition de l'autre, il convient de donner la prééminence à celui qui prend l'initiative de se montrer* (2001 : 151).

*Se faire attendre* est une autre exception qui peut prendre des sujets inanimés. En effet, *se faire attendre* est souvent employé avec le pronom relatif (*qui*). Les noms souvent associés à cette tournure figurent ci-dessous :

(QUI) S'EST FAIT ATTENDRE : la justice, une procédure d'appel, un pardon, une décision, une réponse, un plan, une mise à jour, une histoire, une reconnaissance, la révolution, le pouvoir d'achat, l'or français, un retour, la neige, le vent, etc.

Des titres de journaux ou d'articles emploient régulièrement cette tournure. L'objet inanimé peut être concret ou abstrait. L'accent est mis sur l'entité qui se démarque de par son absence. Le paradoxe d'une justice qui s'est fait attendre, c'est que des personnes attendent la justice. L'action des personnes qui attendent activement est transposée sur l'objet attendu.

Soit l'exemple d'une lettre qui vient d'être réceptionnée après une longue attente :

(64) *Nous l'avons reçue, **cette relation qui s'est fait attendre** avec tant d'impatience.* (Frantext, Prévost L'abbé, *Nouvelles lettres anglaises ou Histoire du chevalier Grandisson* [trad.], 1755 : 333).

ou le sommeil qui *se fait attendre* :

(65) *Depuis que j'ai éteint la lumière, **ce sommeil**, qui s'annonçait imminent, **se fait attendre**; mes yeux demeurent ouverts, mes pupilles se dilatent et affrontent l'obscurité.* (Frantext, Pilhes. R-V., *La Rhubarbe*, 1965 : 204-205).

ou encore un repas :

(66) *Après les radis, suivirent des œufs mimosa. L'affluence, la chaleur rendaient le service nonchalant. **Le brochet se fit attendre** et Baptiste montra de l'humeur. La serveuse dit qu'elle n'avait pas quatre bras. Mais le poisson était si savoureux qu'on pardonna.* (Frantext, Sabatier, R., David et Olivier, 1985 : 291-292).

#### 6.4. RESTRICTIONS SÉMANTIQUES SUR *SE FAIRE* + *INFINITIF* EMPLOYÉ AU PASSÉ COMPOSÉ

L'interprétation passive impersonnelle est formellement exclue. Il faut obligatoirement un « sujet lexical » comme le spécifie Muller (2002) d'après Kupferman (1995) :

(67) \**Il s'est fait conclure à un non-lieu* (Kupferman, 1995 : 70).

(68) *Il a été conclu à un non-lieu* (Muller, 2002 : 230).

(69) \**Il s'est fait dormir dans ce lit* (Kupferman, 1995 : 70).

(70) \**Il s'est fait surseoir à l'exécution du projet*  
(Kupferman, 1995 : 70).

Le sujet lexical se voit limité aux entités *animées* et de préférence *humaines* :

(71) \**Les récoltes se sont fait détruire*

(72) \**La proposition s'est fait rejeter par tous les députés* (Gaatone, 1983 : 166).

(73) *Le chien s'est fait donner à manger*

(74) *Le chat s'est fait écraser*

Une participation du sujet animé est exigée incluant au minimum sa simple présence : la « simple présence est parfois suffisante » (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981 : 397). Ce point est tacitement défendu par Tasmowski-De Ryck & van Oevelen avec leurs exemples (1987 : 47) :

(75) *Et Jules ? – Le pauvre garçon s'est fait rayer de nos listes. \*Il est mort*

(76) *Et Jules ? – Le pauvre garçon a été rayé de nos listes. Il est mort*

(77) \**La victime n'a pas encore pu se faire interroger. Elle est toujours dans le coma*

(78) *La victime n'a pas encore pu être interrogée. Elle est toujours dans le coma*

Dans les exemples ci-dessus, Jules ne peut pas se faire rayer car il est mort mais il peut être rayé puisqu'il est mort. Jules ne participe pas car il n'est même plus présent pour participer. Dans l'exemple avec la victime, elle est physiquement présente, mais le fait d'être dans un coma l'empêche de participer à une interrogation d'où l'incohérence avec *se faire* interroger. Les exemples avec le passif canonique en être ne posent pourtant pas de problème. Il n'y a donc pas de contrainte de participation ou de présence physique pour le passif en être.

Une extension de cette contrainte de participation fait qu'une disposition mentale ou comportementale antérieure du sujet peut justifier le choix de la construction:

- (79) *Intelligent, honnête, préservé de toute compromission par orgueil de race et de famille, cet **expéditionnaire se fera hautement apprécier** partout où il servira.* (Frantext, Bâ Amadou Hampâté, *Oui mon commandant !*, 1991 : 390).

Semblablement, la *folie* attribuée au sujet dans l'exemple (80) donne une justification pour l'emploi de *se faire écraser*, nuance absente vu l'impossibilité de (81) :

- (80) *Elle est folle. Elle se fera écraser par le tramway*
- (81) *\*Elle est folle. Elle sera écrasée par le tramway*  
(Gatone, 1983 : 165).

Le comportement antérieur du sujet animé entrant dans *se faire* + infinitif semble donc toujours en cause :

- (82) *Ce soir, en allant chez T., j'ai l'impression d'aller nulle part. J'ai l'allégresse de celui qui sait qu'il **se fera poignarder** ce soir.* (Frantext, Guibert, Hervé, *Le Mausolée des amants : Journal 1976-1991*, 2001 : 163).
- (83) *Jean veut bien s'engager en pensée, mais non dans la vie. C'est le genre de benêt qui **se fera paumer** un jour par une rousse pétroleuse, ou une entraîneuse entre deux âges. Elles sauront le faire valser malgré lui.* (Frantext, Groult, Benoîte & Flora, *Journal à quatre mains*, 1994).

L'agentivité du sujet animé est certainement mise en cause dans le foisonnement de locutions « presque systématiquement orientées vers un sens détrimentif » (Blanche-Benveniste, 2007 : 170) :

- (84) *Paul s'est fait clouer le bec / tailler un costume pour l'hiver*
- (85) *...Toutefois si Vauban se fait tirer l'oreille, c'est que Rufus a décidé de lui donner le rôle du « Bachelier » (Frantext, Duvignaud, J., L'or De La République, 1957 : 352-353).*
- (86) *...vous n'êtes pas près de me revoir. Je suis en tournée et ça peut me conduire jusqu'aux vigiles de Pâques !... ou de la Pentecôte ! Va savoir ! Jeannette se fit tirer l'oreille et tout le canton en frémit. - Que je fasse la Sainte Vierge, moi ? Vous m'y voyez avec mon air ? - On t'y voit très bien, Jeannette. (Frantext, Vincenot.H, Le Pape Des Escargots, 1972 : 285-286).*
- (87) *Et alors, ces pianos, ça marche ? elle a demandé. J'avais pas le cœur à faire une plaisanterie facile. - Non, ça se fait tirer l'oreille, j'ai dit. - Oh, vous savez, en ce moment tout le monde tire la langue. - Ah bon? j'ai fait. - Oui, on est en train de passer un sacré quart d'heure! (Frantext, Djian, P., 37.2 Le Matin, 1985 : 196-197).*

Dans l'Annexe 4, on peut observer la diversité d'expressions que *se faire* + infinitif permet. Ces locutions véhiculent souvent une nuance posant que la personne « l'a cherché » ou « l'a mérité » ou au moins « a fait quelque chose pour en arriver là », que cela soit par bêtise ou dû à un comportement déterminé.

La modification adverbiale, les locutions et les adverbes de « manière » tendent à éclairer l'agentivité du sujet ou l'implication du sujet-énonciateur :

- (88) *Il s'est lâchement fait embusquer à l'arrière*
- (89) *Il a été lâchement embusqué à l'arrière*  
(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46).
- (90) *Il s'est fait embusquer **lâchement** à l'arrière par son haut-fonctionnaire de père*  
(Kupferman, 1995 : 74).
- (91) *Paul s'est fait **délibérément** arrêter par la police*
- (92) *Paul a été **délibérément** arrêté par la police*

La portée de la modification adverbiale vise le sujet animé et non l'éventuel complément d'agent (implicite ou explicite) du processus. Dans l'exemple (91), *délibérément* renforce le degré d'agentivité de *Paul* là où il porte sur le degré d'agentivité de *la police* dans l'exemple (92). La place de l'adverbe peut éventuellement empiéter sur la portée de l'agentivité du sujet.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, s'il s'avère correct que *se faire* + infinitif mette effectivement en cause l'agentivité préliminaire du sujet animé, on peut attendre que « l'action n'abouti[sse] pas [forcément] à coup sûr » (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46). Rappelons l'exemple avec *se faire conduire* :

(93) *Il s'est fait conduire à la gare mais il a très vite changé de destination...*

(94) *\*Il a été conduit à la gare mais il a très vite changé de destination...*  
(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 47).

Les exemples (ci-dessus) montrent que quelqu'un peut *réussir à se faire conduire* sans que la destination prévue soit réellement atteinte. Ce qui est en cause n'est pas le résultat de l'action de l'infinitif mais l'action de « l'instauration d'une situation » (Spang-Hanssen, 1967). Il s'agit de l'aspect inchoatif. Le passif en *être* semble incapable de véhiculer cette nuance. L'exemple (95) est alors peu naturel. Il en est de même pour l'exemple suivant :

(95) *? On s'est fait payer le restaurant par des amis mais au moment de l'addition, ils se sont rendu compte qu'ils avaient oublié leurs portefeuilles. Nous avons donc dû régler la note nous-mêmes...*

L'acceptabilité de l'aspect inchoatif et le non aboutissement de l'action de l'infinitif n'est pas forcément naturelle. À vrai dire, l'acceptabilité dépendrait du verbe à l'infinitif ainsi que la possibilité de le conceptualiser comme une séquence décomposable :

(96) *\*Paul s'est fait assassiner mais il est encore vivant*

(97) *\*Il s'est fait évincer du poste mais il l'a quand même obtenu*  
(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 47).

(98) ? *En 2007, Marie s'est fait élire à la présidence mais elle a perdu les élections au second tour.*

Les verbes assassiner, évincer, et élire ne permettent pas une décomposition aspectuelle. Ils focalisent sur un état résultant. Une scission entre le déclenchement et l'aboutissement de l'action n'est donc pas possible avec ce genre de verbes.

L'agentivité du sujet animé peut néanmoins être doublement marquée. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, il y a un calcul d'agentivité. Les noms d'agent fonctionnent comme des capteurs d'action ou de dispositions à des actions spécifiques :

(99) *Le tueur s'est fait tirer dessus*

(100) *Il s'est fait tirer dessus*

Le nom d'agent *tueur* (marqué morphologiquement par *-eur*) véhicule tout un mini scénario d'actions qui est absent dans l'exemple avec le pronom sujet *il*. Du coup, la construction où figure ce type d'agent entre dans la structure d'événement « incitatif ». On conçoit que le tueur « l'a cherché » ou qu'il aurait « mérité » de se faire tirer dessus. Il s'agit d'un jugement d'appréciation (Culioli, 1999a).

Une autre restriction sur l'emploi de *se faire* + infinitif oblige qu'il y ait un « agent explicite ou implicite » (Gaatone, 1983 : 166) dans le sémantisme global de l'énoncé :

(101) *L'accusé s'est fait condamner*  
(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46).

(102) *Roosevelt s'est fait élire pour la troisième fois.* (Frantext, Groult Benoîte & Flora, *Journal à quatre mains*, 1994).

L'agent implicite dans *se faire condamner* peut être un juge ou un jury, voire les deux. Le prédicat *condamner* évoque littéralement un procès judiciaire dont l'action de condamnation figure dans un cadre officiel. Il en est de même pour *se faire élire* qui ne requiert point par les électeurs. L'agent est tellement évident que l'on n'a pas besoin de l'exprimer.

*Se faire* + *tuer* présente toutefois une ambiguïté potentielle suivant Gaatone :

(103) \**Roland s'est fait tuer dans une avalanche*  
(Gaatone, 1983 : 166).

(104) *Roland s'est fait tuer dans sa maison (par les cambrioleurs)*

L'acceptabilité de l'exemple (103) est incertaine tandis que la plupart des locuteurs natifs l'accepteraient hors contexte. Après un examen minutieux cependant, nous pouvons identifier pourquoi il devrait être inacceptable. D'abord, il semble gênant d'ajouter un complément d'agent :

(105) ? *Roland s'est fait tuer dans une avalanche par son meilleur ami*

Ceci n'est pas contredit par Kupferman avec ses exemples (1995 : 68) :

(106) *Paul s'est fait tuer à la guerre*

(107) ? *Paul s'est fait tuer dans un accident*

Notre connaissance du monde extralinguistique fait que nous pouvons concevoir des agents potentiels dans une guerre. Ce n'est cependant pas le cas avec un accident. L'acceptabilité de *se faire tuer* reposerait sur la nécessité interprétative d'un agent externe. Selon Kupferman : « l'accident ne permet pas de restituer un Agent [car] l'argument externe serait une Cause » (1995 : 68).

Structurellement il y a l'impossibilité d'un double réflexif. En d'autres termes, l'infinitif ne peut pas être à la forme pronominale :

(108) \**Julie s'est fait s'acheter*

(109) \**Julie s'est fait se suicider*

La marque du réfléchi fait déjà partie de la construction en *se faire* + infinitif.

On remarque également l'impossibilité d'avoir un sens réciproque lors de la thématization d'un deuxième sujet. Les exemples qui suivent illustrent que le sens réciproque fonctionne uniquement avec le verbe *se battre* :

(110) \**Julie et Marie se sont fait battre (l'une l'autre)*

(111) *Julie et Marie se sont battues*

(112) *Julie et Marie se sont fait battre (par le chef)*

Des noms représentant un collectif d'êtres animés peuvent facilement entrer dans la construction. Par extension métaphorique, nous observerons l'attribution des états psychologiques, comme la surprise, le plaisir et l'humiliation (Veacock, 2008a : 16) :

(113) *L'AS Monaco, pourtant favorite, s'est fait surprendre par l'équipe norvégienne du Viking Stavanger (1-0) [...]* (L'Équipe on-line 20/10/2005).

(114) *La commission d'évaluation du Comité international olympique, en visite à New York, s'est fait présenter mercredi le budget du comité de candidature à l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2012, obtenant l'assurance que les fonds prévus pour la sécurité, qui ne figurent pas dans ce budget, seraient illimités* (L'Équipe on-line 23/02/2005).

## 6.5. CONTRAINTES PARTAGÉES : *SE FAIRE*, *SE LAISSER* ET *SE VOIR*

L'ensemble des contraintes sémantiques régissant l'emploi passif de *se faire* + infinitif s'appliquent aux deux autres périphrases « passives » *se laisser* + infinitif et *se voir* + infinitif.

### i. Sujet lexical et référentialisant

(115) \**Il s'est laissé conclure à un non-lieu*

(116) \**Il s'est vu conclure à un non-lieu*

(117) \**Hier, il s'est fait / laissé / vu voter une loi contre l'immigration à l'Assemblée*

Ces trois constructions nécessitent des sujets lexicaux et référentialisants. On ne peut donc pas employer ces constructions pour véhiculer des valeurs de passif impersonnel (ou unipersonnel).

### ii. Limité aux entités animées et de préférence humaines

(118) \**Toute la viande s'est vu [\*fait / \*laissé] manger par les enfants* (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981 : 396).

(119) ? *Le navire s'est vu [\*fait / \*laissé] briser par la tempête* (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981 : 398)

(120) ? *La politique du gouvernement s'est vu [\*fait / \*laissé] remettre en question* (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981 : 396).

(121) *D'autant que ses experts lui ont fait le cadeau qu'il espérait : **le petit restaurant choletais s'est vu attribuer** le titre de « Bib gourmand » et figure dans le recueil des Bonnes petites tables du Guide Michelin. (Ouest France, 28 février 2011).*

Ces trois constructions sont généralement incompatibles avec des sujets inanimés. Comme nous l'avons vu, les sujets superficiellement inanimés mais qui représentent une collectivité d'individus sont acceptables :

- (122) *Le Lot-et-Garonne s'est vu attribuer le secteur de la formation professionnelle, apprentis et adultes, formations initiale et continue et de l'orientation des jeunes.* (Sud Ouest, 2 mars 2011).
- (123) *La France s'est fait distancer par l'Allemagne.* (Les Échos, 16 septembre 2008).
- (124) *La France s'est laissé distancer par l'Allemagne, qui a plusieurs pilotes mais aussi par la Suède, qui possède déjà une usine de bioéthanol fonctionnant à la paille et au bois.* (Les Échos, 16 septembre 2008).
- (125) *La foule immense de témoins qui s'est laissé saisir par son Amour...* (La Croix, 15 septembre 2008).

**iii. En dehors d'emplois métaphoriques, *se laisser* + infinitif et *se voir* + infinitif semblent tous deux plutôt privilégier des sujets humains :**

- (126) *L'oiseau s'est fait* [ ? s'est laissé / \*s'est vu ] *tirer dessus*
- (127) *Le cambrioleur s'est fait* [ laissé / vu ] *tirer dessus*
- (128) *Le chien s'est fait* [ \*s'est laissé / \*s'est vu ] *coincer sous le lit*
- (129) *Cette joie d'entendre au fond du filet le crissement joyeux qui signale qu'une quantité appréciable de bouquets s'est laissé piéger...* (Frantext, Groult, B., *Mon évasion*, 2008 : 55).
- (130) [...] *l'un des meilleurs instituts de recherche de l'Extrême-Orient, s'est laissé littéralement dévorer par les tâches administratives [...]* (Frantext, Schwartz, L., *Un mathématicien aux prises avec son siècle*, 1997 : 371).

**iv. Une participation exigée (au minimum une présence)**

- (131) *\*Cet étudiant s'est vu* [ \*fait / \*laissé ] *attribuer, en son absence, le premier prix de la Faculté par le Doyen* (Bat-Zeev Shyldkrot, 1981 : 393).
- (132) *L'homme de 31 ans, plus utilisateur que revendeur, s'est vu infliger une peine de six mois de prison.* (Article : « De 6 mois à 4 ans pour les dealers d'héroïne - Rennes », *Ouest France.fr*, 5 janvier 2011).

On imagine que l'accusé est physiquement présent lors du rendu du jugement de condamnation et de peine. En effet, si une *participation* est une contrainte, et par *participation* nous entendons au minimum une *présence physique à l'événement*, cela expliquerait pourquoi les personnes décédées ou dans l'incapacité d'assister physiquement à un événement ne peuvent figurer en tant que sujets :

(133) \**Napoléon s'est vu* [\*fait / \*laissé] *célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire de sa mort*

## 6.6. VERBES INCOMPATIBLES AVEC *SE FAIRE* + *INFINITIF*

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la construction factitive pronominale est une forme verbale qui articule deux réalités. En premier lieu, la forme pronominale du verbe impose un sens répercuté au sujet à cause du pronom réfléchi. En second lieu, la diathèse *factitive* (ou *causative* selon Tesnière) implique un agent complémentaire dans le procès décrit par le verbe. Nous observerons que les verbes « essentiellement pronominaux » tels que *s'évanouir*, *se rebeller*, *se suicider* etc. sont incompatibles avec *se faire* + *infinitif*.

(134) \**Julie s'est fait évanouir*

(135) \**Julie s'est fait rebeller contre son chef d'équipe*

(136) \**Julie s'est fait suicider*

Comme nous l'avons vu, l'infinitif qui suit *se faire* ne peut pas être à la forme pronominale. Les exemples suivant rappellent cette incompatibilité :

(137) \**Julie s'est fait s'évanouir*

(138) \**Julie s'est fait se suicider*

C'est pourquoi nous avons conservé une seule marque du réfléchi dans les exemples précédents qui sont tout de même agrammaticaux. L'incompatibilité des verbes « essentiellement pronominaux » résulte du fait que le sujet est, avant tout, difficilement perçu en tant qu'agent. Regardons le rôle de *Julie* dans l'énoncé suivant :

(139) *Julie s'est évanouie*

*Julie* n'est guère un agent car *s'évanouir* n'est généralement pas quelque chose que l'on vise à accomplir ou que l'on fait intentionnellement. Dans les conditions normales, la personne qui s'évanouit manque de contrôle sur le procès. C'est ainsi que *Julie* est l'expérienceur du verbe *s'évanouir* ce qui n'est pas le cas dans l'exemple suivant :

(140) *Julie s'est rebellée contre son chef d'équipe*

Dans l'énoncé précédent, *Julie* est bel et bien, cette fois-ci, l'agent du verbe *se rebeller*. L'incompatibilité de *se rebeller* dans la construction factitive pronominale peut s'expliquer dans ce cas comme l'impossibilité de faire faire à un deuxième agent quelque chose que l'on pourrait accomplir soi-même.

Un cas semblable se passe avec le verbe *se suicider* :

(141) *Julie s'est suicidée*

*Se suicider* est quelque chose que l'on fait à soi-même, c'est « se donner volontairement la mort » (*Le Robert*). Ce verbe est donc incompatible avec la construction factitive. Cependant, une construction factitive pronominale serait possible avec le verbe *tuer* :

(142) *Julie s'est fait tuer par son copain*

Dans ce dernier exemple, *Julie* est « fautive » dans l'optique de Tesnière ; et elle est un « patient actif » dans l'approche de Gaatone (1983). *Julie* est ainsi un acteur de son destin mais elle n'est ni l'instigateur de *se faire tuer* ni l'agent de *tuer*. C'est ainsi que Muller (2002 : 42) définit *l'acteur*, par rapport à *l'agent*, en tant que « agent non volontaire, non causatif intentionnel ».

L'opposition *se suicider* et *se faire tuer* est évidente dans l'exemple suivant :

(143) *C'est ce qui semblait : le vieux renard est acculé à la mer et au désert, et il a choisi de se suicider ; c'est la seule issue qui lui reste, se faire tuer avec toute sa tribu.* (Frantext, Le Clezio, J.M.F. Désert, 1980 : 382-383).

Les verbes qui fonctionnent bien dans la construction factitive pronominale impliquent une action que le sujet puisse provoquer (éventuellement chez un autre agent) sans le faire directement. Cela veut dire qu'un contrôle partiel du procès demeure à portée de main. De ce fait, les verbes pronominaux à sens réfléchi où le sujet ne peut qu'être le seul agent (et donc l'unique entité disposant d'un contrôle) entrent difficilement dans la construction factitive pronominale. Dans ce cas de figure, une connotation individuelle est opératoire (c'est comme si l'on n'a pas besoin d'aide). Il s'ensuit qu'aucune influence ou intervention extérieure ne peut être ajoutée. Pour les cas où la construction pronominale de sens réfléchi ne marche pas, on observe que l'action ne dépend pas, ou au moins pas exclusivement, du sujet :

(144) *Il s'est fait nommer à ce poste (par le comité de direction)*

(145) *Il s'est fait faire un nouveau costume (par la couturière)*

Une liste non-exclusive des principaux verbes exclusivement pronominaux figure dans l'Annexe 3. Les mots sur cette liste n'entrent généralement pas dans la construction *se faire* + infinitif.

## **6.7. BILAN DES CHAPITRES 5 ET 6**

Dans les chapitres 5 et 6, nous avons essayé de préciser le rôle du sujet animé dans la construction pronominale en se faire + infinitif employée au passé composé. Cette forme verbale permet de commenter un événement perçu comme terminé. Nous avons proposé que la construction en se faire + infinitif permette de construire son sujet animé comme agentif dans le sens qu'il est toujours impliqué dans l'action. En appuyant sur l'agentivité culiolienne, nous avons vu que l'agentivité englobe plusieurs valeurs complémentaires (comme notamment l'appréciation éventuellement bénéfique ou détrimentale). La relation entre l'agi et l'agent n'est pas simplement une question d'activité et de passivité. Nous n'avons pas en conséquence une dichotomie stricte entre agent et patient. Il y a des degrés de participation. La notion d'immixtion s'est avérée alors très pertinente. La manière dont un événement peut être conçu est également indispensable. L'événement qui est conceptuellement sécable en micro-événements fait que l'aspect joue un rôle dans l'assignation de l'agentivité. D'un côté figurent donc les rôles d'instigateur et d'agent indirect et de l'autre l'agent exécutif. Ce dernier agent est celui qui réalise effectivement une action. L'agent indirect par contre est la tête d'une séquence agentive. Finalement, l'examen des contraintes d'ordre sémantique et d'ordre syntaxique semble confirmer qu'avec un sujet animé, se faire + infinitif est une construction agentive.



## CHAPITRE 7

### L'agentivité des passifs hybrides :

#### Le cas de *get* et *se faire*

### 7.0. INTRODUCTION

Le « passif » anglais en *get* a fait l'objet de nombreux travaux (dont parmi d'autres Hatcher 1949 ; Chappell 1980 ; Sussex 1982 ; Haegeman 1985 ; Banks 1986a & 1986b ; Budwig 1990 ; Downing 1996 ; Carter & McCarthy 1999 ; Gronemeyer 1999 ; Sawasaki 2000 ; Alexiadou 2005 ; Rühlemann 2007, Toyota 2007 et Fryd 2010). Ce passif présente des caractéristiques sémantiques et syntaxiques bien différentes de son analogue, le passif canonique avec *be*. Ce n'est cependant pas notre but de revisiter l'intégralité des perspectives concernant la construction passive en *get*<sup>43</sup> mais plus spécifiquement d'établir certains parallèles qu'elle présente avec l'emploi passif de la construction « passive » en *se faire* + *infinitif*.<sup>44</sup> Nous avons vu dans le chapitre précédent que la CPSF a fait l'objet pour

---

<sup>43</sup> Dorénavant la CPG.

<sup>44</sup> Dorénavant la CPSF.

sa part de travaux (Spang-Hanssen 1967 ; Gaatone 1983 ; Tasmowski-De Ryck & van Oevelen 1987 ; Kupferman 1995 ; Martin 2002 ; Labelle 2002 ; Kokutani 2005 ; Blanche-Benveniste 2007 ; Veacock 2008a, Veacock 2008b et Veacock 2010). Peu de travaux ont mentionné un parallèle entre ces deux constructions et aucun n'a abordé la question en profondeur. Les deux constructions ne sont pas indiscutablement des passifs. Elles demandent de plus une attention soignée quant à la traduction entre l'anglais et le français. C'est cette particularité que nous allons aborder dans ce chapitre.

### 7.1. AUXILIAIRE PASSIF OU NON ?

Le passif en anglais se forme largement avec *be*. Mais il y a une forme du passif en *get*. Comme le notent Lapaire & Rotgé, le lexème verbal *get* apparaît comme le « concurrent le plus notable » de *be* « malgré l'hostilité des puristes » (1998 : 368). La différence entre ces deux formes n'est pas toujours évidente même pour les anglophones natifs. Selon Jespersen, « *Get and become are now increasingly common as auxiliaries for the passive of becoming; with some verbs the distinction between them and be is particularly useful* » (1933 : 254). Par rapport au passif canonique, la CPG permet alors d'indiquer le devenir. Pour ainsi dire, la CPG a distinctement un aspect inchoatif, indiquant ainsi comment quelqu'un ou quelque chose est arrivé à un résultat :

(1) *At that time he was not yet married. He got (became) married in 1920.* (Jespersen, 1933 : 254).

[À cette époque, il n'était pas encore marié. Il s'est (est devenu) marié en 1920]

(2) *I have been acquainted with Morris for quite a long time; in fact, I don't know when and how I got acquainted with him*

(Jespersen, 1933 : 254).

[Je connais Morris depuis assez longtemps, en fait, je ne sais ni quand ni comment j'ai fait sa connaissance]

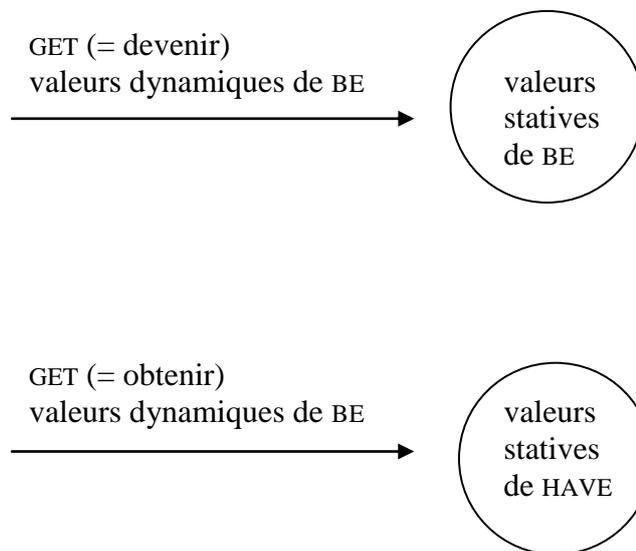
À l'égal de la CPSF, la CPG a une histoire problématique. D'abord le verbe *get* est un verbe polyvalent. À la base, son sens est « devenir / obtenir ». Cependant ses usages varient entre l'inchoation, la possession, la causation, la copule et le passif comme les exemples de Haegeman (1985 : 60) le montrent ci-dessous :

(3) *John got his girlfriend in trouble*  
[John a fait avoir des ennuis à sa copine]

(4) *George got into trouble*  
[George a eu des ennuis]

(5) *His girlfriend got invited to all the meetings*  
[Sa copine a été invitée [s'est fait inviter] à toutes les réunions]

Selon Larreya & Rivière, la nature du sens de base de *get* « est celui d'un **mouvement**<sup>45</sup>, et plus précisément du mouvement qui mène à l'état exprimé par BE/HAVE » (2005 : 24). Selon ces auteurs, la relation entre le verbe *get* et les verbes *be* et *have* peut être schématisée comme suit :



---

<sup>45</sup> En gras dans le texte.

*Get* peut effectivement se substituer à *be* dans certains passifs et à *have* dans certains causatifs :

(6) *He was arrested / He got arrested*

(7) *I had my hair cut / I got my hair cut*  
(Larreya & Rivière, 2005 : 24).

Ce double statut ressemble fort aux emplois de *(se) faire + infinitif*. C'est effectivement à cette dualité d'emploi (passif et causatif) de *get* à laquelle nous nous intéresserons car elle correspond le plus étroitement à la dualité (passive et causative) de *(se) faire + infinitif*. Pourtant, un autre élément englobe ceux de la passivité et de la causativité. L'aspect résultant des deux constructions est incontournable. Les deux constructions sont incompatibles avec la stativité. Elles doivent marquer l'état résultant du passage d'un état à un autre. Par rapport à la CPG, le participe passé qui suit *get* doit alors marquer le *devenir* et non un état permanent ou le trait d'« être d'essence » (Bouscaren *et al.*, 1982 : 177). Suivant Bouscaren *et al.*, on ne peut pas avoir *get* suivi d'un adjectif statif portant sur un trait essentiel (*He got \*blue-eyed / \*French /\*intelligent /\*dead*). Il faut qu'il y ait un « changement d'état (franchissement d'une frontière) » (1982 : 177).

Nous ne prendrons pas parti dans la discussion sur le statut ou non de *get* en tant qu'auxiliaire<sup>46</sup>. Néanmoins nous examinerons brièvement les arguments contre le classement de *get* comme auxiliaire. L'idée selon laquelle *get* n'est pas un vrai auxiliaire est défendue notamment par Haegeman (1985), Banks (1986a), Banks (1986b) et Downing (1996). Haegeman, par exemple, examine deux types de *get*. Il s'agit du *get* causatif (*I'll get the car repaired*)<sup>47</sup> et du *get* ergatif (*I got cold*)<sup>48</sup>. L'auteur défend que *get* n'est pas un auxiliaire en montrant qu'il échoue à tous les tests généralement employés pour déterminer le statut d'auxiliaire des verbes (1985 : 54). Pour Haegeman, *get* est un verbe lexical : « *get is a lexical*

---

<sup>46</sup> Rappelons qu'un auxiliaire (autre que le verbe *être* qui pose tout un ensemble de problèmes particuliers) est un verbe plein dont le sémantisme a été dégradé et qui porte les marques de temps et de personne en corrélation avec un autre verbe. En termes guillaumiens, il s'agit d'une *susduction*.

<sup>47</sup> Je vais faire réparer la voiture.

<sup>48</sup> « Je suis devenu froid » = J'ai attrapé froid.

*verb rather than an auxiliary : negatively it lacks the properties of auxiliaries, positively it shares do-support with lexical verbs* » (1985 : 55).

Cette dernière position est également partagée par Downing :

*get fails to fulfil the criteria established for auxiliaries [...] behavior of the auxiliary under (i) negation; (ii) inversion; (iii) stranding by deletion of the verb; (iv) emphasis; (v) position before a frequency adverb; (vi) position of a quantifier; (vii) existential 'there'* (1996 : 183).

Larrea & Rivière (2005) écartent également le statut d'auxiliaire même si *get* sert à exprimer un passif d'action. Selon ces auteurs, « la construction désigne de façon non-ambiguë l'action qui conduit à l'état désigné par le [p]articipe [p]assé (*get* ayant alors à peu près le sens de 'devenir') » (2005 : 248). À partir des exemples de Banks (1986b : 67-68) ci-dessus on observe que *get* requiert en effet *do* comme auxiliaire de renfort sous la négation (exemple 10), sous l'interrogation (exemples 11 et 12) et lors des « *question tags* » (exemples 13 et 14) :

(8) *He got pushed*

(9) \**He gotn't pushed*

(10) *He didn't get pushed*

(11) \**Got he pushed ?*

(12) *Did he get pushed ?*

(13) \**He got pushed, gotn't he ?*

(14) *He got pushed, didn't he ?*

Enfin en éliminant le participe passé en « *pushed* », la répétition de *get* est agrammaticale dans l'exemple suivant :

(15) \**He got pushed and so got Henry*

(16) *He got pushed and so did Henry*

Pour ces raisons, selon Banks (1986b), *get* n'est pas spécifiquement un auxiliaire passif : « *the so-called 'get passive' has sufficient individuating semantic elements to distinguish it from any active equivalent, and consequently the term 'passive' is a misnomer* » (1986 : 125). Cependant, indépendamment des arguments sémantiques et syntaxiques en faveur ou non d'un classement parmi les auxiliaires, *get* est clairement employé *comme auxiliaire du passif*. Dans les mots de Hübler, « *morphologically speaking, get functions, like be, as an auxiliary, but in other respects, it is like a full verb. Grammatically speaking, get behaves like a full verb [...]* » (1998 : 169). Suivant Huddleston, *get* n'est pas un membre central de la classe des auxiliaires : « *[it] is not a central member of the class of auxiliary verbs. Moreover, it is clearly a main verb taking non-finite complementation in He got himself arrested* » (1988 : 445). Si l'on garde la distinction entre le passif adjectival (sans agent) et le passif verbal (avec un agent éventuellement exprimé ou non), *get* peut se comporter comme un passif.

### 7.1.1. LIEN AVEC LE PASSIF CANONIQUE

Nous allons débiter avec l'idée que le passif canonique en français doit être traduit par le passif canonique en anglais. Ces deux constructions représentent des passifs neutres qui font référence à un résultat :

(17) *Julie a été tuée*      —>      *Julie was killed*

Ensuite, nous allons essayer de traduire systématiquement le passif non canonique en français en *se faire* avec le passif non canonique en anglais en *get* :

(18) *Julie s'est fait tuer* → *Julie got (herself) killed*

On observe ainsi que la CPSF et sa traduction par la CPG (en 18) apportent plus d'informations que leurs opposés canoniques (en 17). Notre hypothèse est que la CPSF et la CPG sont deux constructions parallèles et hybrides. Leur ressemblance au niveau sémantique fait que les énonciateurs peuvent imputer un degré inhabituel d'agentivité au sujet animé de ces constructions. L'implication d'une agentivité non prototypique fait que l'énonciateur prend plus fortement en charge son énoncé.

Dans le chapitre précédent, nous avons examiné des exemples comparables en français en *x s'est fait tuer*. Comme nous l'avons vu, la CPSF comble la carence du français en ce qui concerne la topicalisation de l'objet indirect des verbes trivalents :

(19) *On a livré une pizza à Paul*

L'exemple (19) à la voix active a deux compléments (un objet direct avec *une pizza* et un objet indirect avec *Paul* introduit par la préposition *à*). L'objet direct permet une reformulation dans la voix passive (dans 20) comme son analogue en anglais :

(20) *Une pizza a été livrée à Paul*  
[A pizza was delivered to Paul]

Mais l'objet indirect ne peut pas figurer comme sujet en français comme l'exemple suivant le montre :

(21) \**Paul a été livré une pizza*  
[Paul was delivered a pizza]  
[Paul got delivered a pizza]

Un tel énoncé ne pose cependant pas de problème en anglais comme en témoignent les traductions de l'exemple (21). C'est donc l'énoncé en (22) avec la CPSF qui comble cette carence en français.

- (22) *Paul s'est fait livrer une pizza*  
[Paul got (himself) delivered pizza]  
  
[Paul had pizza delivered for himself]  
  
[Paul had himself delivered pizza]  
  
[Paul got pizza delivered (for himself)]  
  
[Paul was delivered pizza]

Ce dernier exemple requiert plus d'attention : dans les termes d'un principe d'informativité, l'exemple avec la CPSF mobilise des nuances d'agentivité de la part de *Paul* en plus de sa lecture proprement passive. On rappelle que selon Tasmowski & van Oevelen (1987), la CPSF est toujours causative en dépit d'une lecture passive. Selon ces linguistes, le sujet animé est toujours quelque part « responsable » du procès qu'il s'agisse de manière volontaire ou involontaire. Certainement à cause de ce fait, il nous est nécessaire de proposer quatre traductions possibles. Et pour cause, la version en *get* en anglais met également le sujet plus en cause agentivement. Comment alors rendre la CPSF fidèlement en anglais ?

## 7.2. LA POLYSÉMIE DU VERBE *GET*

Selon le *Grand Dictionnaire Hachette-Oxford* bilingue anglais-français, et sous l'entrée *get*, on peut lire : « *this much-used verb has no multi-purpose equivalent in French* ». À vrai dire, trente et un sens existent sous l'entrée de *get* en tant que verbe transitif et encore six sens en tant que verbe intransitif. De plus, le verbe *get* peut se combiner avec plusieurs prépositions pour faire des *phrasal verbs* (un verbe associé à une préposition formant une unité de sens et souvent traduisible par un seul lexème en français). Cependant, à notre avis et pour plusieurs raisons, *get* est le candidat idéal pour rendre en anglais divers emplois de *(se) faire* en français. En premier, la polysémie de *get* recouvre partiellement l'ampleur de la polysémie de *faire*. En second, les deux fonctionnent comme des passifs hybrides par rapport à une

construction passive standard dans leurs langues respectives. Enfin, une réelle correspondance est possible lors des emplois causatifs non réflexifs. D'après le *Grand Dictionnaire Hachette-Oxford*, « *when get is used to express the idea that a job is done not by you but by somebody else (to get a room painted etc) faire is used in French followed by an infinitive (faire repeindre une pièce etc.)* » (2007 : 1259). Nous pouvons alors esquisser huit grandes catégories sémantiques pour le verbe *get* :

**Sens 1 : obtenir, acquérir, recevoir**

Ce sens exprime le passage à la possession physique ou immatérielle.

(23) *I got a bike for my birthday*  
[J'ai reçu un vélo pour mon anniversaire]

(24) *Julie got a raise after 2 years*  
[Julie a reçu / obtenu une augmentation après deux ans]

(25) *How the Seashell Got Its Stripes* (Graham, *American Scholar*; Autumn 2010, Vol. 79 Issue 4, p16-16).

Un passif est ici possible :

(26) *The letter got received by the wrong person*  
[La lettre a été réceptionnée par la mauvaise personne]

**Sens 2 : Devenir, commencer à être, avancer, progresser**

(27) *I am getting tired / old*  
[Je me fatigue / je vieillis]

(28) *Paul is getting bald*  
[Paul devient chauve]

**Sens 3 : Causer, persuader, faire faire À quelqu'un**

(29) *We get our milk delivered*  
[On se fait livrer notre lait]

(30) *To get something done = faire faire qch*

(31) *To get the car repaired = faire réparer la voiture*

(32) *To get one's hair cut = se faire couper les cheveux*  
(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

Il s'agit d'une construction causative où l'agent d'exécution peut être spécifié comme les exemples de Huddleston & Pullum *et al.* (2002 : 1236) le montrent :

(33) *He got a specialist to examine his son*  
causatif + actif (avec l'infinitif actif)

[Il a fait (en sorte qu') un spécialiste examine son fils]

(34) *He got his son to be examined by a specialist*  
causatif + passif (avec l'infinitif passif)

[Il a fait (en sorte) que son fils soit examiné par un spécialiste]

(35) *He got his son examined by a specialist*  
causatif + passif (avec le participe passé)

[Il a fait (en sorte que) son fils a été examiné par un spécialiste]

Ces exemples montrent, que le causatif actif et le causatif passif peuvent être abordés dans la diathèse active en anglais (*cf.* Tesnière, 1959).

**Sens 4 : Manœuvrer, bouger, atteindre, réussir, progresser**

(36) *To get sb/sth upstairs/downstairs*  
[Faire monter/descendre qn/qch]

(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

(37) *The electric guitar: how we got from Andres Segovia to Kurt Cobain.*  
[La guitare électrique : comment on est passé d'Andres Segovia à Kurt Cobain]  
(Smith, *American Heritage of Invention & Technology*; July 2004, Vol. 20 Issue 1).

(38) *I Got Shot Down*  
[Je me suis fait abattre]  
(Scott, *Air & Space Smithsonian*; April May 2004, Vol. 19 Issue 1).

**Sens 5 : Répondre ... (le téléphone, la porte)**

**Réussir À joindre (quelqu'un au téléphone)**

(39) *Did you manage to get Henry on the phone?*  
[Tu as réussi à avoir Henry au téléphone ?]

(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

(40) *To get to the airport = arriver à l'aéroport*  
(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

**Sens 6 : Attraper (une maladie, un objet ou quelqu'un)**

**Tenir, prendre**

(41) *He got the measles from his sister*  
[Sa sœur lui a passé la rougeole]  
(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

(42) *Julie got the bus from the train station*  
[Julie a pris /attrapé le bus à la gare]

**Sens 7 : Avoir l'occasion de (pouvoir) faire, Finir par faire**

(43) *To get to like someone = finir par apprécier qn*

(44) *To get one's hair cut = se faire couper les cheveux*  
(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

(45) *Fighters that never **got** to the fight*  
[Combattants qui ne se sont jamais battus]  
(O'Rourke, *U.S. Naval Institute Proceedings* avril 1981, Vol. 107, Issue 4, p.71-75).

(46) *Those Who **Got in the Door**: The University of California-Berkeley's Affirmative Action Success Story*  
[Ceux qui ont réussi à **se faire entrer**: l'histoire succès de la 'discrimination positive' à l'université de California-Berkeley]  
(Carroll *et al.*, *Journal of Negro Education*; Winter/Spring2000, Vol. 69 Issue 1).

**Sens 8 :        devoir, falloir faire**

(47) *It's got to be done*  
[Il faut le faire]

(Grand Dictionnaire Hachette-Oxford, 2007 : 1259).

Dixon (1992) fait la proposition suivante : la CPG est dérivée de la construction causative en *get* (le troisième sens ci-dessus) et elle garde un lien syntaxique avec cette dernière construction. Ce point fait donc écho à celui de Kupferman pour qui la CPSF est dérivée de la construction causative réfléchie en *se faire + infinitif*.

### **7.3. « HAVE » CAUSATIF**

La construction factitive non pronominale (*faire + infinitif*) se traduit généralement en anglais par *have* causatif. En anglais, cette construction a plusieurs formes :

*Have + objet + participe passé*

*Have + objet + infinitif*

L'objet enchâssé peut être animé ou inanimé. Si l'objet enchâssé est inanimé, cela correspond à la construction factitive non pronominale. La structure correspond à la glose : *avoir quelque chose fait par quelqu'un* et elle est souvent employée lorsque quelqu'un procure un service (éventuellement) professionnel (*réparer la voiture, livrer quelque chose, etc.*).

(48) *I had the car repaired by my uncle*  
[J'ai fait réparer la voiture par mon oncle]

La forme complète est donc :

get / have + N<sub>inanimé</sub> + participé passé (+ N<sub>animé</sub>compl. d'agent)

Il s'agit d'une construction causative passive de type :

J'ai fait (la voiture être réparée par *x*)  
*x*= mon oncle

La structure *have* + N<sub>inanimé</sub> + participé passé (+complément d'agent) permet également une interprétation passive dans des circonstances exceptionnelles. C'est en grande partie un phénomène de l'oral et il n'est pas rare d'avoir *She had her bag stolen* (= *Elle s'est fait voler son sac*) où le sujet est construit comme la cause ultime de l'événement malheureux. Des nuances de responsabilité et de faute peuvent alors être mobilisées.

Si l'objet enchâssé représente une entité animée, le plus souvent un animé humain, la structure devient alors :

*have* + N<sub>animé</sub> + verbe (au présent) + N<sub>inanimé</sub>

Cette forme, d'ailleurs incompatible avec *get*, signifie le fait que quelqu'un fasse quelque chose au bénéfice propre du sujet :

(49) *I had my sister cut my hair*  
[Je me suis fait couper les cheveux par ma sœur]

Il s'agit d'une construction causative active de type :

J'ai fait (*x* couper mes cheveux) ; *x*= ma sœur

Le *have* causatif, qu'il soit de forme active ou passive, est sans ambiguïté car il se distingue du prétérit :

(50) *I cut my hair* (= j'ai coupé mes propres cheveux)

(51) *I had my hair cut* (= quelqu'un d'autre a coupé mes cheveux)

Cette dernière forme ressemble à la structure *get + objet + participe passé* :

(52) *I got my hair cut this weekend*

### 7.3.1. GET + NANNIMÉ + INFINITIF

*Get* permet l'infinitif après l'agent enchâssé qui n'est autre que l'agent qui exécute l'action même de l'infinitif :

(53) *I got my friend to tune the piano for me*  
[Je me suis fait accorder le piano par mon ami(e)]

(54) *I got my friend to tune the piano*  
[J'ai fait accorder le piano par mon ami(e)]

(55) *The President got an advisor to write the speech for him*  
[Le président s'est fait écrire son discours par son conseiller]

*Have* ne permet pas l'infinifitif mais seulement le verbe simple :

(56) *I had my friend [\*to] tune the piano*

(57) *The President had an advisor [\*to] write the speech*

### 7.3.2. UNE QUESTION CONCERNANT L'ORDRE DES CHOSES

*Have* ne peut pas être directement suivi de son participe passé contrairement à *get* :

(58) *Paul had a new sofa delivered*

(59) \**Paul had delivered a new sofa*

(60) *Paul got a new sofa delivered*

(61) *Paul got delivered a new sofa*

*Have* est alors plus fusionnel avec son participe passé que *get*. Ceci peut être expliqué par le fait que *have* causatif est nécessairement agentif alors que *get* ne l'est que faiblement. *Get* exige en fait une lecture nettement passive lorsque le participe passé le suit directement (exemple 61). La proximité de *get* et le verbe au participe passé fait que la construction se rapproche plus facilement du passif en *be* (exemple 62). Car même s'il est possible (sous certaines conditions et nous pensons notamment à des adverbes de manière), de séparer l'auxiliaire *be* du verbe au participe passé qui le suit, il est en effet impossible d'y insérer l'équivalent de l'objet direct de l'énoncé actif correspondant (exemple 63).

(62) *Paul was delivered a new sofa*

(63) \**Paul was a new sofa delivered*

Lorsque l'objet direct s'insère entre *get* et le verbe au participe passé, par contre, une lecture plutôt active, donc comparable à *have*, est autorisée (exemples 58 et 60). En dépit de ces différences, les deux versions en *get* véhiculent sensiblement plus : il s'agit d'un sens plutôt causatif de la part de *Paul*.

#### 7.4. DONALDSON (1973)

Donaldson (1973) est l'un des premiers à évoquer un lien implicite entre la CPSF et la CPG. En effet, dans son ouvrage sur les constructions réfléchies en français, un bref passage est consacré à la construction factitive réfléchie où figurent des exemples ainsi que leurs traductions (ce ne sont que dans les traductions de *se faire* + *infinitif* où l'on voit apparaître une forme de *get* et ceci sans autre explication). Il n'y a donc pas de lien formellement établi entre les deux constructions. D'après Donaldson :

*Factitive reflexives are those constructions which can be interpreted in a causative sense where the subject directs action upon an animate (or inanimate) agent who (or which) in turn redirects action toward the subject. The subject is a factor in a situation in which he is the 'instigator-receiver' of action at the hands of a deleted agent. The unexpressed agent, it is maintained, is a recoverable NP which is 'understood' in such a factitive context. Factitive reflexives are expressed by an overt form of faire (Donaldson, 1973 : 50).*

Pour reformuler, en suivant l'auteur, les constructions factitives réfléchies peuvent être interprétées dans un sens causatif. À cet effet, le sujet dirige l'action sur un autre agent animé (ou inanimé) qui réoriente alternativement l'action sur le sujet grammatical. Dans cette optique, le sujet est un *facteur clé* dans la situation : Il en est *l'instigateur* mais il peut en être également le *bénéficiaire* de la situation qu'il aurait provoquée (ou déclenchée).

Soit les exemples suivants et leurs traductions à partir de Donaldson (1973 : 50-51) :

(64) *Il s'est fait tuer dans la 404*  
[‘He got (himself) killed in his 404’]

(65) *Le pacifiste s'est fait brûler*  
[‘The pacifist got (himself) burned’. (i.e., caused himself to get burned by his actions)]

(66) *Elle s'est fait pincer*  
[She got (herself) pinched (caught)']

On remarquera d'abord que tous les exemples de Donaldson montrent des prédicats « négatifs » dénotant des situations néfastes pour le sujet. Ce fait semble expliquer pourquoi Donaldson précise que, tandis que le sujet est l'instigateur de l'action originale et qu'il en récolte les conséquences, cela ne veut pas dire que les conséquences soient directement issues de sa propre action. Ce point rejoint alors celui de Tesnière (1959) par rapport à la CPSF. Le passif en *être*, en revanche, ne permet pas de récupérer l'instigateur :

*[the passive form] in no way indicates that the grammatical subject, as a result of his own direct intervention as the original instigator of action, is also the receiver of the action at the hands of an unexpressed agent at whom (or to which) his first instigating efforts are now a consequence. [Passive forms] show the subject as bystander whose role is only passive and not effective (Donaldson, 1973 : 50-51).*

Pour ainsi dire, le passif en *être* permet uniquement une interprétation passive car le sujet grammatical est construit comme un spectateur (« *bystander* ») qui n'exécute rien. La CPG et la CPSF permettent, en revanche, de construire une relation de *cause à conséquence* sans que la cause (conçue à notre avis comme lointaine) soit directement imputée à la conséquence. L'analyse brève de Donaldson a pour avantage, à notre avis, d'isoler une agentivité lointaine

au phénomène verbal. Le sujet de la CPG et de la CPSF peut toujours être conçu comme l'origine de l'action (ou un facteur clé dans la situation) même si quelque part éloigné du rôle d'instigateur prototypique. Ce sujet peut, dans certains cas, manifester les premiers efforts d'incitation alors qu'il reçoit l'action de la part d'un autre agent (éventuellement exprimé ou non). Le degré de participation du sujet peut alors rester en retrait car précisément indirect.

À l'instar de Fillmore (1968 : 28), Donaldson (1973 : 53) propose alors le « *case frame* » suivant pour le *faire* factitif :

+ [ \_\_\_\_\_ S+D+A ] case frame for factitive *faire*

D'après Donaldson, le sujet de la construction factitive est coréférentiel au cas datif. Et comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, le cas datif est évoqué par Blanche-Benveniste concernant la CPSF. Nous examinerons ci-dessous le datif comme notion sémantique.

#### **7.4.1. LE DATIF DANS LE PASSIF**

Décrit syntaxiquement, le datif correspond généralement à l'objet indirect. Il marque en quelque sorte une visée ou une finalité. Selon Davidse (1998), le datif est le troisième rôle participatif le plus important avec ceux de l'agent et du patient. Le terme *datif*, selon l'auteur, est un terme très général qui engloberait d'autres termes comme le « *recipient* » en anglais ou le *bénéficiaire*. Issu d'un mot latin qui signifie « donner », le datif marque « un rapport d'attribution » (Restaut, 1806 : 355). Selon Restaut, « une chose ou une action se termine à une autre chose comme à sa fin, ou comme étant au profit ou au dommage de la chose à laquelle elle se termine ». D'après Butt (2006 : 84), le datif peut être interprété à la fois comme un but (« goal ») ou comme un agent avec un contrôle réduit sur l'action. Cette dernière position semble intéressante concernant le degré d'agentivité du sujet animé dans la CPG et la CPSF.

Selon Davidse, cependant, le récipient et le bénéficiaire ne devraient pas être associés automatiquement avec le datif. Dans les constructions ditransitives, deux relations coexistent

entre trois pôles (l'agent, le patient et le datif) : il s'agit de la causation et de la possession. Ces deux relations permettent deux types d'encodage ou deux paradigmes. Dans le premier paradigme, on construit l'agent et la relation entre ce dernier et le patient tandis que dans le second paradigme, la relation entre l'agent et le datif est mise en avant (voir le Tableau 1 ci-dessous) :

Tableau 1 : Les deux paradigmes des constructions ditransitives

	<b>PARADIGME 1 RELATION AGENT-PATIENT</b>	<b>PARADIGME 2 RELATION AGENT-DATIF</b>	
<b>VOIX ACTIVE</b>	<i>Paul gave the letter to Julie</i> <i>Paul gave the letter to her</i>  <i>Paul a donné la lettre à Julie</i> <i>Paul a donné la lettre à elle</i>	<i>Paul gave Julie the letter</i> <i>Paul gave her the letter</i>  <i>*Paul a donné à Julie la lettre</i> <i>Paul lui a donné la lettre</i>	<b>ANG</b>   <b>FRA.</b>
<b>VOIX PASSIVE</b>	<i>The letter was given to Julie</i> <i>(by Paul)</i>  <i>La lettre a été donnée à Julie</i> <i>(par Paul)</i>	<i>Julie was given the letter</i> <i>(by Paul)</i>  <i>*Julie a été donnée la lettre</i> <i>(par Paul)</i> <i>Julie s'est fait donner la lettre</i> <i>(par Paul)</i>	<b>ANG</b>   <b>FRA.</b>

En anglais, ces deux paradigmes sont opératoires alors qu'en français, ce n'est que le premier paradigme qui est opératoire :

(67) *Paul gave the letter to Julie*  
[Paul a donné la lettre à Julie]

(68) *Paul gave Julie the letter*  
[\*Paul a donné à Julie la lettre]

Ce dernier exemple est souvent appelé « *dative shift* » (Lazard, 1998 : 19) où l'objet indirect peut glisser en position immédiate d'objet direct en anglais.

En français, ce deuxième paradigme devient possible à la voix active avec le pronom *lui* :

(69) *Paul lui a donné la lettre*  
[Paul gave her/him the letter]

Comme une sorte de « glissement datif » à la française, à l'issue d'une promotion, le pronom datif *lui* se trouve avant non seulement l'objet direct mais également avant le prédicat. L'objet direct en français occupe donc une position privilégiée immédiatement à droite du prédicat.

Suivant Davidse (1998), la relation Agent-Patient est la plus efficace car la plus fréquente (dans une langue comme le français), permettant ainsi un passif non marqué (soit *La lettre a été donnée à Julie*). L'échelle sémantique entre l'agent et le patient inclut des dimensions sur le pouvoir d'initiation (ou d'instigation) de l'agent ainsi que le degré d'affectation du patient (comme l'objet). Si le français ne permet pas d'encoder l'objet indirect comme sujet de la construction passive canonique, le trio de constructions en *se faire*, *se laisser* et *se voir + infinitif* joue ainsi un rôle significatif dans le marquage du datif en français. L'article de Blanche-Benveniste montre, plus particulièrement, que la CPSF semble précisément privilégier des verbes ditransitifs (qui prennent un objet indirect à l'énoncé à l'actif correspondant). Cependant parler du *datif* par rapport à une langue comme le français qui a depuis longtemps perdu le marquage formel des cas, ne fait qu'occulter des phénomènes disparates. En effet, le datif est régulièrement employé en syntaxe latine et grecque. Il marque la flexion morphosyntaxique (la déclinaison) dans ces langues. Le français ayant perdu ces flexions, il n'y a plus de nécessité à employer le terme « datif »<sup>49</sup>.

---

<sup>49</sup> D'après Arrivé *et al.* (1986 : 201) : « Le datif existait en latin. Il ne subsiste plus morphologiquement en français que dans l'indéfini *autrui*, de \**alterui*, datif de *alter* en latin vulgaire. Dans une langue comme le français, qui ignore la déclinaison, ce type de complément correspond à un syntagme prépositionnel introduit par *à* qui se place généralement après le complément d'objet. La seule trace de flexion que l'on puisse lui associer est la forme atone du pronom *lui/leur*, par exemple, *il le lui donne*.

En dehors de cette question de terminologie, le datif dans d'autres systèmes grammaticaux couvre d'autres valeurs et ne correspond pas toujours à un objet indirect dans toutes les langues. Le terme *datif* peut effectivement faire référence à des phénomènes divers. L'ouvrage de De Give (2005) sur la grammaire latine s'adresse à un public français. Des explications sur les différents datifs sont contrastées avec des énoncés français. Parmi les différents datifs, on retrouve le datif de possession, le datif d'intérêt (de la 1<sup>ère</sup> personne dans des énoncés injonctifs), le datif d'attribution, etc. Le datif de possession, par exemple, marque « la personne *pour qui* la chose existe » ; « qui a une chose à sa *disposition* » ; ou « à qui la chose *appartient* ». Un datif éthique (de sentiment) existe pour l'ajout des pronoms personnels « pour désigner une personne qu'on suppose prendre un intérêt quelconque à l'action, au récit ». Un datif de relation (du point de vue) « désigne la personne par rapport à laquelle une affirmation est vraie » (2005 : 145). L'ensemble de valeurs que le datif traditionnel englobe est donc très varié ce qui fait que le terme n'est pas approprié par rapport au français moderne si l'on se réfère au cas de surface en latin.

D'après De Give, « le datif est le cas de l'attribution » et signale la personne (ou la chose) « à laquelle on *donne, attribue, déclare* ou *rapporte* quelque chose » (2005 : 142). Le datif pointe alors le plus souvent une personne privilégiée dans l'événement décrit par le verbe. Il y a au moins trois types de datif opérant en latin selon De Give :

à qui ?	datif d'ATTRIBUTION
pour qui ?	datif d'AVANTAGE
dans quel but ?	datif de BUT

Le datif en latin fait alors intervenir le quatrième élément d'agentivité culiolienne : *l'appréciation*. L'appréciation permet l'identification « en faveur de qui » et au « détriment de qui » une action est faite (2005 : 142-143). Plus particulièrement, le datif d'avantage signale la personne (ou la chose) « à laquelle l'action est *avantageuse ou nuisible* » (2005 : 145).

Selon Boxus & Lavency (2007 : 136) :

*On observe que d'une façon générale le datif désigne la personne à qui ou à quoi une chose est attribuée (datif d'attribution), ou la personne (plus rarement la chose), en vue de qui, ou pour qui quelque chose se produit ou une situation existe (datif d'avantage ou de désavantage).*

Ces descriptions portent évidemment sur *les datifs* en latin. Nous ne pouvons donc pas importer le terme *datif* en français sans conséquences. À vrai dire, il n'y a pas de correspondance directe entre les datifs en latin et le clitique *lui* en français moderne. Le pronom *lui* marque le bénéficiaire, c'est-à-dire celui à qui un objet est destiné. Le français n'a simplement qu'un cas de datif d'attribution.

## **7.5. L'ÉNIGME DES PERSPECTIVES LINGUISTIQUES**

### **7.5.1. AUTOUR DE LA CPG**

Tandis qu'il est souvent dit que le passif en *être* fait, le plus souvent, référence à des contextes neutres, la CPG permet de focaliser plus spécifiquement sur une action à caractère non désirable pour le sujet. Hübler (1998 : 171) parle d'ailleurs du caractère *remarquable* de l'événement sous la CPG. Des contextes adversatifs et bénéfiques peuvent à cet effet représenter des contextes qui sortent de la norme car ils ne sont pas anodins. En plus de l'événement qui peut bien être remarquable, le rôle du sujet dans la CPG, comme nous l'avons vu ci-dessus, s'écarte d'un sujet typique. Vanrespaille (1991 : 97) défend l'idée que le sujet de la CPG n'est pas un patient prototypique mais que l'agentivité et la responsabilité lui sont attribuées. Enfin, selon Downing & Locke (2006), la CPG encode la signification affective et reflète potentiellement la prise en charge de l'énonciateur tandis que le passif canonique est plus objectif. L'utilisation de la CPG selon ces auteurs est une option. L'intérêt des énonciateurs porte sur le sujet de la CPG et de ce qui arrive à ce sujet alors que l'intérêt du passif en *être* est la focalisation sur l'événement même.

### 7.5.2. BANKS (1986)

Banks défend l'idée selon laquelle le passif en *get* n'est pas un « véritable passif ». Selon l'auteur « *the so-called 'get-passive' has sufficient individuating semantics elements to distinguish it from any active equivalent, and consequently the term 'passive' is a misnomer* » (1986a : 125). Dans l'optique de Banks, la CPG marque le détriment de l'objet affecté ainsi que l'attitude de la part de l'énonciateur. À cet effet, Banks questionne l'acceptabilité des exemples suivants :

(70) ? *My car got repaired* (Banks, 1986a : 126).

[\*Ma voiture s'est fait réparer]

[Ma voiture a été réparée]

[On a réparé ma voiture]

(71) ? *My watch got found* (Banks, 1986a : 126).

[\*Ma montre s'est fait trouver]

[Ma montre a été trouvée]

[On a trouvé ma montre]

Il n'y a cependant pas de véritable explication au fait que ces derniers exemples sont jugés inacceptables et à notre avis, ils sont tout à fait plausibles de même que les exemples suivants cités par Banks :

(72) *The glass got broken* (Banks, 1986a : 127).

[Le verre s'est cassé (/s'est fait casser)]

(73) *The grass (finally) got cut* (Banks, 1986a : 127).

[Le gazon a (finalement) été coupé]

[\*Le gazon s'est (finalement) fait couper]

(74) *Our grant got cancelled (darn it!)*

[Notre bourse / subvention a été annulée (zut !)]

[\*Notre bourse / subvention s'est fait annuler (zut !)]

(Gee, 1974 dans Banks, 1986a : 127).

Dans cette optique, la CPG marque la prise de position de l'énonciateur : une situation néfaste ou au détriment de l'énonciateur est le plus souvent encodée par la CPG.

Banks rappelle que Hatcher (1949) note que la CPG permet également des conséquences heureuses ou chanceuses. Une présence physique est cependant requise (comme d'ailleurs pour la CPSF) ainsi qu'un minimum de volonté de la part du sujet :

(75) ? *He got nominated in his absence* (Banks, 1986a : 129).  
[\*Il s'est fait nommer en son absence]

(76) ? *He got nominated against his will* (Banks, 1986a : 129).  
[\*Il s'est fait nommer contre sa volonté]

Ces derniers énoncés montrent plutôt que la présence physique est requise dans la CPG et que toute exclusion radicale d'une intention imputable au sujet rend la CPG inacceptable. Sur ce sujet, Banks ne dit rien. Selon l'auteur, la CPG permet la distanciation de l'énonciateur par rapport à son énoncé. Ce phénomène résulte d'une constatation de détriment ainsi qu'une constatation de difficulté survenue.

### 7.5.3. BUDWIG (1990)

L'étude de Budwig (1990) se concentre sur l'emploi du passif par des enfants. Après un bref tour d'horizon des principales contributions du passif en *get*, Budwig conclut que la CPG s'emploie régulièrement avec des sujets animés. Son étude montre que la plupart des phrases passives employées par des enfants avait l'énonciateur (l'enfant lui-même) comme sujet. En revanche, les passifs avec *be* s'employaient plus avec des sujets inanimés. La CPG présentait typiquement des patients négativement affectés (1990 : 1233) tandis que pour le passif en *be*, les patients avaient tendance à ne pas être négativement affectés. Budwig soutient deux arguments principaux : 1) le passif permet de commenter une déviation par rapport à l'agentivité prototypique ; et 2) la CPG est réservée pour l'expression d'une prise de position particulière.

D'après Budwig (1990 : 1240) :

*Children employ get passives as a perspective-taking device to focus on actions that have painful or negative outcomes. Often the event described deviates from a*

*prototypical agentive perspective in that the agent may not have volitionally carried out the action described, or is an inanimate causal source [...] Even when animate agents are involved [...] the agent deviates from what DeLancey (1984) and others have referred to as prototypical agency in that the ultimate cause is not clearly located within the implied agent. Notice that those who get sent to jail and those who receive the spankings typically play a causal role in the actions taking place.*

En d'autres termes, « *the passive functions as a device for referring to nonprototypical agency* ». Une agentivité non-prototypique implique donc des actions dans lesquelles l'agent n'est pas entièrement responsable : « *actions in which the agent is not fully responsible for the action being brought about* » (1990 : 1234). Dans ces cas de figure, la responsabilité doit être partagée entre deux entités. L'agentivité non prototypique peut encore résulter tout simplement d'un manque de volition attribué au sujet.

#### **7.5.4. GIVÓN & YANG (1994)**

Dans une approche diachronique, Givón & Yang proposent une analyse de la construction passive en *get* à partir des divers emplois de *get*. Leur analyse se concentre sur trois périodes d'ouvrages littéraires et biographiques. La première période concerne les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles. Ensuite, la deuxième période concerne les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Enfin, la troisième période concerne les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Les premières occurrences de *get* montrent le sens *obtenir*. Des nuances bénéfiques sont clairement à l'œuvre et elles peuvent être marquées explicitement avec le réfléchi :

(77) *Get us som mete and drynke, and make us cheere* (1994 : 123).

(78) *For he hadde geten hym yet no benefice*

La CPG serait donc issue de la construction causative réfléchie où des sujets inanimés peuvent par exemple figurer comme des sujets grammaticaux.

(79) [...] *the whole of this amendatory programme will get itself performed to equal satisfaction*

Dans l'ouvrage de Mark Twain, la CPG figure fréquemment dans des contextes négatifs. Selon Givon & Yang, des treize exemples prélevés dans l'ouvrage de Twain, onze exemples montrent un résultat indésirable : *git hurt, git hung, git jailed, git drowned, got killed, git discouraged, got busted out, gittin 'mos' drowned, getting run over, get left on this wreck* (1994 : 137).

(80) [...] *Sometimes you gwyne to git hurt*

(81) [...] *you 's gwyne to git hung*

(82) [...] *and every time he raised Cain he got jailed*  
(Givon & Yang, 1994 : 133).

Givon & Yang (1994 : 137-139) mentionnent le travail de Herold (1986) dans lequel la CPG se voit également attribuée des contextes néfastes. Les auteurs constatent alors que la CPG aurait commencé en tant que *passif adversatif* et que c'était largement un phénomène oral de la part des gens moins éduqués. Parmi les plus éduqués, son usage serait resté moins important et la construction ne s'est jamais spécialisée dans l'adversatif : parmi les plus éduqués, l'emploi de la CPG appuyait plutôt sur des contextes neutres. La nature agentive de la construction serait donc une conséquence du sémantisme adversatif à l'origine :

*The predominantly agentive nature of the get-passive, with a controlling, purposive, responsible agentive, subject-patient, may be thus viewed as a natural consequence of the diachronic origin of the construction. In this way, the get-passive contrast sharply with the be-passive.*

Givón (2001) résume que la CPG est au stade d'une évolution diachronique de 700 ans. Les étapes de l'évolution peuvent être schématisées ci-dessous :

#### **Construction causative avec un complément actif :**

(83) *She got them to fire him*

**Construction causative avec un complément passif :**

(84) *She got him (to be) fired*

**Construction causative réfléchie :**

(85) *He got himself fired*

**Construction passive en *get* :**

(86) *He got fired*

Le sujet de la CPG est souvent de nature agentive d'où la possibilité d'adjoindre des adverbes d'intention :

(87) *John was deliberately shot by Mary*  
[\*Jean a été délibérément tiré dessus par Marie]  
[Jean s'est fait délibérément tirer dessus par Marie]  
(*Mary acted deliberately*) = Marie a agi délibérément

(88) *John got treated by the wrong doctor deliberately*  
[Jean s'est fait délibérément soigner par le mauvais médecin]  
(*John acted deliberately*) = Jean a agi délibérément

À cet effet, selon Givon : « *only human-agentive patients of the active can be subjects of this passive* » (2001 : 133). En d'autres termes, seuls des patients humains et agentifs d'un énoncé correspondant à l'actif peuvent être les sujets du passif en *get* :

(89) *Mary was promoted fast*

(90) *The house was razed to the ground*

(91) *Mary got promoted fast*

(92) \**The house got razed to the ground*

Ceci n'est pas tout à fait exact car les sujets inanimés figurent régulièrement avec la CPG. Il s'avère cependant que la nature du sujet associé avec la nature du prédicat jouent ensemble un rôle primordial dans l'acceptabilité de l'énoncé :

(93) *The library book got damaged*

[Le livre de la bibliothèque a été endommagé]

(94) *The car got scratched*

[La voiture s'est fait abîmer]

Il se peut que certaines entités inanimées soient réellement inacceptables avec la CPG. Une étude portant spécifiquement sur cet aspect serait nécessaire.

### 7.5.5. CARTER & MCCARTHY (1999)

Carter & McCarthy (1999) offrent une analyse particulièrement intéressante de la CPG en anglais. Ils tentent une description des emplois divers du verbe *get* dans un corpus oral d'anglais britannique. Leur échantillon de corpus contient 139 exemples de la CPG dont 89% (soit 124 exemples) sont issus de contextes dit adversatifs ou problématiques du point de vue de l'énonciateur. Parmi leurs observations, on remarque la stabilité de l'omission de l'agent explicite. L'emploi des adverbes semble également restreindre les emplois variables de la CPG. L'intérêt de leur analyse est qu'elle montre que le passif en *get* résulte de diverses configurations sémantiques et syntaxiques. Selon Carter & McCarthy (1999 : 46), ce que l'on appelle la construction passive en *get* fait référence à au moins six configurations dont chacune d'entre elles manifeste des nuances de sens :

- i. X get V-en (by Z) (where X is PATIENT)
- ii. X get reflexive pronoun V-en (where X is PATIENT but with overtones of agency)
- iii. X get Y V-en (where X is PATIENT and indirect AGENT)
- iv. X get Y V-inf (where X is indirect AGENT and beneficiary)

- v. X get Y adjectival past participle (where X is AGENT, either direct or indirect)
- vi. X get adjectival past participle (where X is PATIENT)

Dans la première configuration, le sujet grammatical est construit en tant que patient pur :

- (95) *He got killed trying to save some other man*  
(Carter & McCarthy, 1999 : 46).  
[Il s'est fait tuer en essayant de sauver un autre homme]

Suivant ces auteurs, cette configuration ressemble au passif canonique : « *Type (i) seems to be close to the unmarked passive with be, such that He was killed trying to save another man would have the same propositional meaning* » (Carter & McCarthy, 1999 : 46). Si dans ce premier type, la CPG a le même sens propositionnel que le passif non marqué en « *be* », il est pourtant difficile d'ignorer que la construction semble véhiculer un sens supplémentaire. Comme le notent d'ailleurs ces auteurs, la version en *get* porte avec lui quelque chose de plus (« *seems to carry something extra* ») (1999 : 47).

Le sujet de la deuxième configuration se voit toujours attribuer le rôle de patient. Toutefois, certaines nuances agentives s'ajoutent au rôle de patient à cause du marquage du réfléchi :

- (96) *You see, if ever you get yourself locked out [...]*  
[Tu vois, si jamais tu te fais enfermer dehors ...]

Ce deuxième cas de figure « *seems to carry the meaning of 'acting in a way that will make something happen to you' and definitely involves the subject very directly, with a sense of attached responsibility* » (Carter & McCarthy, 1999 : 47). Il s'agit d'agir en quelque sorte pour faire arriver quelque chose à soi-même. Le sujet grammatical est donc directement impliqué et des nuances agentives sont mobilisées.

Dans la troisième configuration, le sujet grammatical est à la fois l'agent indirect et le patient du phénomène verbal. Le sujet est construit comme instituant une action dont il subit les effets.

(97) *Rian got his nipple pierced and it was so gross*  
[Rian s'est fait percer le mamelon et c'était vraiment dégueulasse]

Dans l'exemple précédent, *Rian* a voulu un *piercing* ; il est donc l'instigateur de l'action. Mais *Rian* est également le patient de l'action ; son mamelon étant une partie inaliénable de son corps.

En ce qui concerne la quatrième configuration, il y a également l'insertion structurelle d'un objet indirect mais cette fois entre *get* et un infinitif. Le sujet grammatical est à la fois l'agent indirect et le bénéficiaire :

(98) *She got me to do a job for her [...]*  
[Elle m'a fait faire un travail pour elle ...]

Dans le cinquième agencement, il y a le participe passé adjectival et le sujet grammatical est le patient :

(99) *The tape seems to have got stuck*  
[Le ruban semble avoir été collé]

Enfin dans ce dernier type, il n'est pas aisé de savoir si l'on a affaire à une description stative ou à une description dynamique (et de ce fait motivée par l'agentivité). C'est pour cette raison que Carter & McCarthy (1999 : 47) reconnaissent que les quatrième et cinquième types penchent plutôt vers des lectures actives.

Malgré une esquisse de ces différentes configurations, l'analyse de ces linguistes se limite à la première configuration de *get*, c'est-à-dire à la configuration dans laquelle le sujet grammatical est, selon eux, purement patient. L'intérêt de la première configuration réside dans le fait qu'elle est plus spécialement aléatoire : « [...] *the choice between be and get seems purely attitudinal* » (1999 : 48). Selon ces linguistes, la CPG marque la prise de position de l'énonciateur vis-à-vis de l'événement : « *The get-passive might indeed be a linguistic puzzle, but it is considerably demystified the moment we look upon it as something the*

*speaker overlays onto events to mark his/her stance towards those events and their subjects* » (1999 : 47).

En offrant l'avantage d'être basée sur un corpus oral, l'analyse de Carter & McCarthy semble toutefois confondre les propriétés structurelles et sémantiques de la CPG. Car à notre avis, on peut avoir des nuances agentives dès la première configuration qui concurrence plus directement le passif canonique en « *be* ». Ceci n'est pas en contradiction avec Ward *et al.* pour qui « *get tends to be preferred over be when the subject referent is seen as having an agentive role in the situation, or at least as having some responsibility for it* » (2002 : 1442). Pour ainsi dire, il semble y avoir une préférence énonciative pour la CPG lorsque l'énonciateur pense que le sujet est au moins partiellement responsable de l'événement. Des conséquences défavorables ou problématiques du point de vue du jugement de l'énonciateur favorisent son choix en *get*. L'emploi de la CPG par rapport au passif canonique est contingent, c'est-à-dire en fonction de la subjectivité énonciative et non des propriétés inhérentes des événements encodés (Carter & McCarthy, 1999 : 43).

#### 7.5.6. ALEXIADOU (2005)

Alexiadou défend la position que *get* se comporte plus comme un verbe plein que comme auxiliaire. La CPG présenterait alors deux propriétés. La première propriété est qu'il n'y a pas d'argument externe implicite. Cela expliquerait, selon Alexiadou, pourquoi la CPG ne permet pas des modificateurs adverbiaux de volition contrairement au passif canonique en « *be* » :

(100) *The book was torn on purpose*  
[Le livre a été déchiré exprès]

(101) *\*The book got torn on purpose*  
[\*Le livre s'est fait déchirer exprès]  
(Fox & Grodzinsky (1998 : 327) dans Alexiadou, 2005 : 15).

Les adverbes compatibles avec la CPG modifient le résultat : ce ne sont pas des adverbes impliquant l'agentivité et l'intentionnalité (Alexiadou, 2005 : 18).

La deuxième propriété de la CPG est qu'elle est compatible avec deux types d'actions (une action réfléchie de la part du sujet et une action de la part d'un autre agent) :

- (102) *I got dressed (by my mother or by myself)*  
[Je me suis habillé] (par moi-même uniquement)  
[Je me suis fait habiller] (par quelqu'un d'autre)
- (103) *I was dressed (only by my mother)*  
[J'ai été habillé (seulement par ma mère)]

Ces deux critères suggèrent selon l'auteur que le participe dans la CPG est un participe passif adjectival. Alexiadou observe, en outre, que la CPG n'est pas très productive :

- (104) \**Marie got feared*  
[\*Marie s'est fait craindre]
- (105) \**Mary got followed by a little lamb*  
[\*Marie s'est fait poursuivre par un petit agneau]
- (106) \**Mary got seen*  
[\*Marie s'est fait voir]  
[Marie a été aperçue]
- (107) \**The electricity light got invented*  
[\*La lumière électrique s'est fait inventer]  
(Alexiadou, 2005 : 17).

### 7.5.7. TOYOTA (2007) : REGARDS DIACHRONIQUES

Toyota examine le développement diachronique de la CPG. Il présente des arguments en faveur d'une lecture adversative comme dérivée de la construction proprement passive (2007 : 164). Suivant un gradient qui rappelle celui de Givón & Yang (1994), Toyota (2007 : 164) représente l'évolution comme suit :

*Get oneself past part.* → *get-middle* → *get-passive* → *adversative-get*  
(mid 1700)                      (mid/late 1800)                      (late1800/early 1900)

Toyota propose de considérer qu'il y a au moins trois constructions passives en *get* en anglais moderne. Toutes les trois partagent la même caractéristique en ce que la responsabilité du sujet est toujours en cause. La prise de position subjective de l'énonciateur / scripteur est également mobilisée dans la CPG. Soient les énoncés suivants :

(108) *He got shot by the riot police*  
[Il s'est fait tirer dessus par les gendarmes]

(109) *Bush got elected president*  
[Bush s'est fait élire président]

(110) *He got accused of the pedestrian's death*  
[Il s'est fait accuser de la mort du piéton]

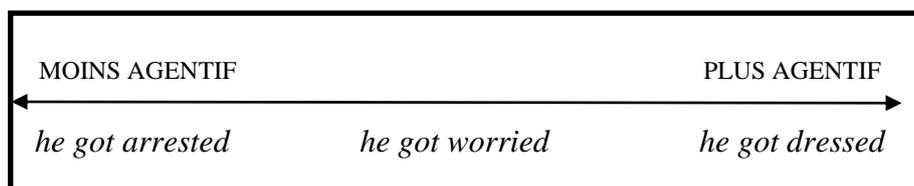
Dans la première CPG, le sujet maintient le contrôle de l'événement. Selon Toyota, la possibilité d'ajouter des modificateurs adverbiaux exprimant une volition semble être une preuve que le contrôle reste avec le sujet de la CPG (et non le complément d'agent qui l'accompagne). La deuxième CPG et la troisième CPG ne permettent pas l'attribution du contrôle à leurs sujets respectifs :

(111) *He deliberately got shot by the riot police*  
[Il s'est fait délibérément tirer dessus par les gendarmes]

(112) *\*Bush deliberately got elected president*  
[\*Bush délibérément s'est fait élire président]

(113) *\*He deliberately got accused of the pedestrian's death*  
[\*Il délibérément s'est fait accuser de la mort du piéton]  
(Toyota, 2007 : 148).

Toyota rappelle l'échelle d'agentivité que Vanrespaille (1991 : 107) propose par rapport à la CPG :



Faisant référence à Vanrespaille (1991), Toyota remarque que la CPG à caractère adversatif correspond à une agentivité faible. La CPG partage des caractéristiques semblables à la construction moyenne en ce que la responsabilité du sujet est incontournable :

(114) *This book sells very well*  
[Ce livre se vend très bien]

La qualité associée au sujet (*livre*) fait que la responsabilité est indissociable. En d'autres termes, si un livre se vend bien c'est parce que le livre est « responsable » de son succès. Il doit avoir certaines propriétés qui lui permettent de *se vendre* bien.

Suivant l'argument de Toyota, la possibilité d'une lecture causative réfléchie ainsi que la possibilité d'avoir un agent explicite permettent de distinguer les trois sous-types de la CPG. D'autres critères incluent un sujet animé et la présence d'un agent explicite. D'abord, l'opposition animé / inanimé est primordiale dans la conceptualisation des événements. La hiérarchie d'animation reflète le fait que l'on construit le plus souvent un événement du point de vue de l'entité la plus animée et humaine ce qui fait que cette entité a tendance à figurer comme sujet. Selon Toyota, une construction passive devrait montrer un sujet plus bas dans la hiérarchie d'animation. Or, ce n'est pas le cas avec la CPG :

*The active voice tends to view the action from a human viewpoint, while the passive reverses the viewpoint and allows us to see the event or action from the viewpoint of a non-human animate or inanimate. In the get-passive and the get-adversative, this*

*reversal does not seem to happen. Thus, as far as the animacy hierarchy is concerned, it is more like the active or the middle. (Toyota, 2007 : 153).*

Les données de Toyota montrent une prévalence de sujets animés humains avec la CPG (84.7%). En plus, la CPG s'emploie rarement avec un complément d'agent. À cet effet, la CPG correspond à la construction moyenne où la présence d'un agent n'est pas essentielle.

De plus, Toyota remet en question l'hypothèse selon laquelle la construction inchoative en *get + participe passé* a engendré la CPG. Il propose deux contre-arguments : 1) pourquoi le passif ne s'est pas formé à partir d'autres verbes qui peuvent prendre un complément adjectival (comme *grow* [pousser, grandir], *become* [devenir] ou *come* [venir]) ; 2) l'hypothèse d'une origine inchoative n'explique pas la notion d'une responsabilité de la part du sujet animé dans la CPG. Toyota mentionne alors Keenan (1985 : 257-261) qui défend l'idée selon laquelle des constructions passives périphrastiques se forment principalement à partir des *verbes d'état ou de devenir*, des *verbes de réception*, des *verbes de mouvement* ou des *verbes d'expérience*. Le verbe *get*, selon Toyota, est d'abord un *verbe de réception* mais de nos jours, il se stabilise en tant que verbe de *devenir*.

La CPG serait alors dérivée d'une construction causative réfléchie ou d'une construction moyenne avec *get*. La perte du contrôle par le sujet sur l'événement marquerait un changement majeur. La lecture adversative / bénéfactive surgit de ce fait avec la perte de la possession inaliénable. En conséquence, le récipient d'adversité ou de bénéfice est typiquement l'énonciateur. La CPG adversative reflèterait ainsi la prise de position subjective de l'énonciateur / scripteur. Enfin, certains verbes incluent dans leur sémantisme un élément d'adversité ou de bénéfice.

### **7.5.8. KNABE (2008)**

Knabe (2008) met l'accent sur le travail de Hübler (1998) pour une étude de corpus. Il conclut que la CPG est employée le plus souvent quand l'attachement ou la prise en charge de l'énonciateur est exprimé. Dans ce cas de figure, l'énonciateur emploie la CPG à hauteur de

71% des contextes. Dans l'autre cas, 18% des contextes, la CPG est employée pour exprimer un changement d'état à caractère dynamique. En général, l'énonciateur s'implique plus avec la CPG ; Knabe parle alors de « *personal involvement* ». Cette implication personnelle peut être influencée par « *the relation between the speaker and the entity referred to, as well as by the relation of the speaker and audience* » (2008 : 23). En d'autres termes, l'implication personnelle de l'énonciateur varie en fonction des relations avec son propre énoncé ainsi qu'avec son co-énonciateur (ou son auditoire). L'implication personnelle étant plus active à l'oral, cela expliquerait pourquoi la CPG s'emploie généralement dans des contextes informels plutôt qu'à l'écrit. En plus, la CPG véhicule plus de dynamicité : « *greater dynamicity is found in all get-passive examples since it is a general function of get to encode a change of state* » (2008 : 23).

## 7.6. ENJEUX DE TRADUCTION

Des ouvrages consacrés à la traduction entre le français et l'anglais établissent souvent un lien tacite entre la CPSF et la CPG. En particulier, la construction factitive non pronominale fait régulièrement l'objet d'une entrée séparée. La CPSF vient ensuite, et souvent avec très peu d'explications. Berland-Delépine & Butler (1989), par exemple, précisent que la CPSF peut traduire plusieurs constructions en anglais dont *get*, *make* et *have*. Il est noté que pour une « action recherchée », la CPSF traduit *to get (oneself) + participe passé*. Les constructions en *get* sont à la fois nombreuses et structurellement variées. En ce qui concerne une « action subie », ces auteurs proposent une correspondance entre *to be / to get + participe passé simple passif* :

(115) *Se faire écraser*                      *to be (ou : to get) run over*

L'action recherchée sans ambiguïté nécessite *to make (oneself) + participe passé* d'après Berland-Delépine & Butler (1989 : 272) :

(116) *Se faire entendre*                      *to make oneself heard*

(117) *Se faire comprendre*      *to make oneself understood*

(118) *Se faire respecter*      *to make oneself respected*

La construction explicitement causative en *make* est cependant rare et elle traduit très peu la CPSF.

Suivant Berland-Delépine & Butler, la CPG « s'emploie dans la langue familière et exprime alors le début d'une action (sens voisin de *start* ou *begin* [*commencer, démarrer*]) » :

(119) *Get excited s'énerver*

L'aspect inchoatif de *get* permet l'expression d'une « progression » ou d'un « commencement » :

(120) *To be excited*      *être énervé*

(121) *Get talking*      *se mettre à parler*

(122) *To be talking*      *être en train de parler*  
(Berland-Delépine & Butler, 1989 : 191).

La *stativité* marquée par le verbe *to be* s'oppose ainsi à la *dynamivité* et à l'aspect inchoatif de *get*. Comme nous l'avons vu, la CPG exprimerait donc « le passage d'un état à un autre » :

(123) *He was very excited*      *Il était surexcité*

(124) *He got excited*      *Il s'est emporté*

- (125) *To get drunk*                      *s'enivrer*
- (126) *To get broken*                    *se casser*
- (127) *To get killed*                    *se tuer, accidentellement*
- (128) *To get married*                  *se marier*
- (129) *To get used to*                    *s'habituer à*  
(Berland-Delépine & Butler, 1989 : 191).

La CPG peut aussi impliquer une *idée d'effort* de la part du sujet grammatical. C'est comme si le sujet a cherché à faire quelque chose. Notamment, lorsqu'il est suivi d'un pronom réfléchi, la CPG implique plus d'effort « pour obtenir un résultat » :

- (130) *To get oneself invited*            *se faire inviter*
- (131) *To get oneself punished*           *se faire punir*
- (132) *To get (oneself) introduced*      *se faire présenter*  
(Berland-Delépine & Butler, 1989 : 271).

L'idée d'effort rend ces derniers exemples plus synonymiques avec la construction *have + objet + participe passé* sauf que, habituellement, *have* ne se construit pas avec un pronom réfléchi comme l'exemple (en 131) de Bouscaren *et al.* (1982) le montre :

- (133) *He got elected*
- (134) *He got himself elected* [avec l'idée d'effort]

(135) *He was elected* [neutre]

(136) \**He had himself elected*  
(Bouscaren *et al.*, 1982 : 174).

Et pourtant, l'emploi de *have* avec le réfléchi surgit de temps en temps. La traduction de Montesquieu offre deux bons exemples où, en outre, on voit le rapprochement entre la CPSF et la construction causative en *have* :

(137) *Tarquin ne se fit élire ni par le sénat ni par le peuple.*  
(Montesquieu, 1853 : 142).

(138) *Tarquin had himself elected neither by the senate nor by the people* (Montesquieu, [1853] 1989 : 171).

(139) [...] *il se fit proclamer par le peuple*  
(Montesquieu, 1853 : 142).

(140) [...] *he had himself proclaimed king by the people*  
(Montesquieu, [1853] 1989 : 171).

D'autres exemples de *have* avec un pronom réfléchi témoignent d'un usage tout à fait en harmonie avec le contexte :

(141) *Tired of these maneuvers, the dictator again changed the constitution and had himself elected for six years by the Congress after an agreement with the Conservative party.* (Rouquié, 1989 :164).

(142) [...] *the impetuous general who had been the favourite son, it was said, of the assassinated patriarch, had himself elected president in 1967.* (Rouquié, 1989 :164).

(143) *When Dom Antonio seized the treasury in Lisbon and **had himself proclaimed king** by the commons, Spanish military intervention was certain.* (Morris, 1998 : 289).

La CPSF se traduit alors par plusieurs moyens en anglais. Tandis que la CPG semble privilégiée, d'autres tournures sont possibles (les diverses constructions avec *have* et, plus rarement, avec *make*), surtout lorsque l'intention causative est indéniable :

(144) *He couldn't make himself understood*  
[Il n'arrivait pas à se faire comprendre]

(145) *Il essayait de se faire inviter*  
[He was trying to get himself invited]

Encore une fois, la construction *to make oneself + participe passé* « ne se rencontre qu'avec un nombre limité de participes passés » (Berland-Delépine & Butler, 1989 : 271) comme *heard* [entendu], *obeyed* [obéi], *respected* [respecté], *understood* [compris]. Ces participes privilégiés avec *make* traduisent respectivement *se faire entendre*, *se faire obéir*, *se faire respecter* et *se faire comprendre*.

La CPG s'emploie « pour un événement qui survient contre le souhait ou la volonté de quelqu'un (généralement le sujet » ou encore « lorsqu'on veut impliquer une idée d'effort de la part du sujet (et dans ce cas on ajoute parfois un pronom réfléchi après GET) » (Larreya & Rivière, 2005 : 249).

(146) *He got drowned*  
[Il s'est noyé]

(147) *We got stuck / held up in a traffic jam*  
[Nous avons été bloqués dans un embouteillage]

(148) *He got arrested*  
[Il s'est fait arrêter]

(149) *The door got opened, and the dog went out*  
[La porte a été ouverte (par quelqu'un) et le chien est sorti]

(150) *In the end he got (himself) elected*  
[Il a fini par se faire élire]

(151) *He got dressed as quickly as he could*  
[Il s'est habillé aussi vite qu'il a pu]  
(Larreya & Rivière, 2005 : 249).

Selon Bouscaren *et al.* (1982 : 185), le verbe *get*, en tant qu'opérateur, correspond à deux opérations fondamentales : 1) le marquage d'un changement d'état, et 2) le marquage d'un repérage (identification / localisation) par rapport à un sujet animé. Ces opérations fondamentales permettent des opérations secondaires (ou dérivées). Il s'agit des valeurs de causation et d'agentivité. Comme la CPSF, la CPG entre à la fois dans un schéma causatif ainsi que dans un schéma passif.

### **7.7. LA QUESTION DES ENTITÉS INANIMÉES**

Le critère d'animation semble être l'un des facteurs les plus importants dans les phrases passives. L'étude de Budwig sur l'emploi du passif par des enfants montre que le passif en *be* est plus employé pour les patients inanimés qui ne sont pas négativement affectés par l'action décrite par le verbe. Le passif en *get*, en revanche, est plus fréquent avec des sujets animés qui sont négativement affectés par l'action décrite par le verbe (Budwig, 1990 : 1233). Si le critère d'animation jouait un rôle dans les énoncés passifs, il serait donc naturel de voir figurer des sujets humains. C'est aussi le cas avec la CPSF au passé composé qui, sauf cas rares, ne permettent pas d'avoir un sujet inanimé.

Comme nous l'avons vu, la CPSF prend des sujets inanimés avec certains verbes de perception comme *entendre*, *sentir* et *voir* ainsi que le verbe *attendre*. Les sujets grammaticaux inanimés entrant dans la CPSF avec ces verbes peuvent être des choses concrètes ou abstraites. La CPG est généralement employée avec des sujets inanimés représentant des objets concrets. Si les sujets animés entrant dans les deux constructions permettent une interprétation agentive, c'est que les sujets animés facilitent l'attribution d'une responsabilité pour l'action. L'agentivité et la responsabilité ne sont pas en œuvre lors des emplois avec des sujets inanimés.

En termes d'*appréciation*, un des quatre axes d'agentivité culiolienne, l'étude de Budwig sur la CPG montre une prépondérance du passif en *be* avec l'expression de conséquences neutres (1990 : 1233). Ceci semble indiquer que *get* peut être employé quand les circonstances exigent une évaluation – bénéfique ou détrimentale d'un événement. Plusieurs auteurs ont mis en évidence que l'évaluation détrimentale joue un rôle clé dans le passif en *get*. Selon Budwig, très peu de passifs en *be* sont employés pour des conséquences négatives alors que 65% des passifs en *get* encodent cette dimension (1990 : 1233). Si le passif en *get* est favorisé dans l'action de rapporter des événements négatifs ou nuisibles par rapport au passif en *be*, il s'ensuit que la subjectivité de l'énonciateur est à l'œuvre.

### 7.7.1. L'ARGUMENT DE LA RESPONSABILITÉ

L'attribution de la responsabilité est un élément clé dans les énoncés exprimant une causation ou une agentivité. Mais la responsabilité peut être conçue doublement : en premier lieu linguistiquement et en deuxième lieu pragmatiquement. Des adverbes de manière comme *expressément*, *délibérément* etc. permettent d'attribuer une responsabilité. Et, en fonction du degré de prise en charge par l'énonciateur de son énoncé, une responsabilité peut être inférée pragmatiquement. Selon Huddleston & Pullum *et al.*, « *get tends to be preferred over be when the subject-referent is seen as having an agentive role in the situation, or at least as having some responsibility for it* » (2002 : 1442). L'emploi de *get* est donc plus fréquent lorsque l'énonciateur perçoit le sujet grammatical comme agentif ou au moins comme responsable :

(152) *Kim was mauled by our neighbor's dog*  
[Kim a été mordue par le chien de notre voisin]

(153) *Kim got mauled by our neighbor's dog*  
[Kim s'est fait mordre par le chien de notre voisin]  
(Huddleston & Pullum *et al.*, 2002 : 1430).

Dans les exemples précédents, on construit *Kim* différemment. L'énoncé avec *get* permet l'attribution d'une agentivité et donc une responsabilité sur *Kim* : peut-être n'a-t-elle pas été vigilante, peut-être a-t-elle même provoqué le chien. À vrai dire, tout peut être imaginé quant à son rôle dans l'attaque. De toute manière, *Kim* n'est plus construit comme un patient prototypique avec la CPG.

Des nuances d'agentivité et de responsabilité (même faibles) sont alors mobilisées avec la CPG. Comparons les énoncés suivants (de Huddleston & Pullum *et al.*, 2002 : 1442) et leurs traductions :

(154) *Jill was arrested*  
[Jill a été arrêtée]

(155) *Jill got arrested*  
[Jill s'est fait arrêter]

(156) *Jill deliberately got arrested*  
[Jill s'est fait délibérément arrêter]

Le rôle de Jill est purement passif dans le passif avec *to be*. Ce n'est donc qu'avec l'ancrage de l'adverbe comme *deliberately* que l'agentivité et la responsabilité de *Jill* sont *incontournables*. Un parallèle existe en français. L'intention du sujet grammatical est en cause dans la CPG comme dans la CPSF. L'adverbe *délibérément* renforce l'intention et du coup

l'agentivité de *Jill* de la même manière que *deliberately*. Les passifs canoniques, par contre, ne véhiculent aucune information sur la volonté de leurs sujets animés.

L'introduction d'un complément d'agent permet également de faire basculer la portée de l'agentivité en fonction des modificateurs adverbiaux. Avec l'auxiliaire standard, *deliberately* en anglais et *délibérément* en français portent respectivement sur l'agentivité de *la police* et jamais sur celle de *Jill*, même partiellement, comme la montre l'exemple ci-dessous suivi de sa traduction :

(157) *Jill was deliberately arrested (by the police)*

(158) *Jill a été délibérément arrêtée (par la police)*

Les adverbes *deliberately* et *délibérément* qualifient ici l'agent (que ce dernier soit exprimé explicitement ou non) et non le sujet grammatical. Selon Hübler, « *the by-agent is acceptable because it does not run counter to the concept of receiving something; it merely adds the source of the action coming to the subject* » (1998 : 170).

Ces derniers exemples nous permettent d'observer que les sujets animés sont conçus comme agentifs dans la CPG et dans la CPSF. Cette agentivité peut être renforcée avec l'ajout d'un modificateur adverbial. Cela semble suggérer que l'agentivité mobilise un degré supplémentaire de responsabilité de la part du sujet animé. En effet, il s'avère qu'il y a une *préférence énonciative* pour la CPG lorsque l'énonciateur croit que le sujet est au moins partiellement responsable de l'événement. Selon Huddleston & Pullum *et al.* (2002 : 1442) le passif canonique et la CPG pourraient être employés l'un ou l'autre pour rapporter un événement dans lequel *Jill* a simplement un rôle de patient. Si l'énonciateur estime par contre que *Jill* (par quelque moyen que ce soit) s'est mise à provoquer la police pour qu'elle l'arrête, qu'elle était négligente ou qu'elle s'est laissé arrêter, la CPG sera plus naturelle :

*Either could be used to report an event where Jill simply had a patient role, but if I believe she set out to provoke the police into arresting her or was careless in letting*

*it happen I will be more likely to use the get version. Get is thus the natural choice in Jill deliberately got arrested (Huddleston & Pullum et al., 2002 : 1442).*

Dixon défend une position similaire en disant qu'avec « *John got fired* », il y a une implication que *John* a fait « *something foolish, such as being rude to his supervisor, which would be expected to lead to this result* » (1992 : 302). Suivant Huddleston & Pullum *et al.* (2002 : 1442), la CPG est plus probable lorsqu'un rôle agentif du sujet peut lui être attribué. Un rôle agentif est alors pertinent lorsque la CPG est spécifiquement accompagnée d'un pronom réfléchi : « *[s]uch an element of initiative or responsibility is also explicitly associated with the subject in the reflexive construction Ed got himself arrested, where we could not substitute be for get.* » (Huddleston, 1988 : 445). O'Dwyer (2006 : 167) défend également cette position : « *Whenever we intend responsibility by the subject, a reflexive pronoun (herself, themselves, myself, etc.) is either expressed or understood* ».

(159) *Tom got caught in the tree*

(160) *Tom got himself caught in the tree*  
(O'Dwyer, 2006 : 167).

En d'autres termes, « *the subject referent is not a purely passive participant* » (Huddleston, 1988 : 178). L'implication d'une responsabilité n'a lieu qu'avec un sujet animé. Comme le CPG s'emploie régulièrement avec des sujets inanimés, l'argument d'une responsabilité dans la CPG n'est pas adapté à tous les cas de figures. Ainsi dans « *That meeting got postponed* » (Dixon, 1991 : 302), aucune responsabilité ne peut être attribuée et aucun pronom réfléchi n'est possible. Le caractère animé / inanimé du sujet joue donc un rôle fondamental.

### **7.7.2. L'ARGUMENT DE LA PRISE EN CHARGE ÉNONCIATIVE**

Si d'après Huddleston & Pullum *et al.* (2002 : 1442), l'opposition entre le passif en *be* et la CPG est naturelle, Carter & McCarthy (1999) soulèvent la difficulté de trancher entre ces deux passifs :

*there is no sharp cut-off between get-constructions and be-constructions. He was killed by a terrorist bomb, He was killed and He got killed represent three possible perspectives on the distribution of focus as between agent and patient (1999 : 43).*

Downing (1996) défend deux arguments : d'abord qu'une participation du sujet est toujours implicite avec la CPG ; et en second, qu'une part de responsabilité est également mobilisée. Ces deux arguments sont parallèles à ceux qui sont avancés par Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) concernant la CPSF. Nous avons déjà vu qu'une participation du sujet grammatical est confirmée. Mais l'argument de l'attribution d'une responsabilité doit être nuancé. La responsabilité peut être celle qui est attribuée au sujet grammatical dans le cadre de son action ou celle de l'énonciateur par rapport à son énoncé. Selon Downing : « involvement of the Agent is always implicit in the get-passive construction and can have to do with an unknown entity's responsibility or the speaker's responsibility » (1996 : 197). Deux perspectives s'opposent sans être mutuellement incompatibles : soit la responsabilité est imputée au sujet animé soit la responsabilité reflète la position de l'énonciateur par rapport à l'événement.

Chappell (1980) défend l'idée selon laquelle l'emploi de la cpg est contingent, par exemple, à l'attitude de l'énonciateur et à sa perspective sur un événement. Pour ainsi dire, le choix de la cpg n'est pas forcément lié à une propriété inhérente à l'événement encodé. Ce point est également défendu par Carter & McCarthy (1999: 43). Selon ces auteurs, en contraste avec le passif en be, la cpg: « seems to carry something extra ». Ce quelque chose de plus que porte la cpg est la subjectivité de l'énonciateur. Dans cette lignée, d'autres tels que Budwig attribuent aux facteurs discursifs, la préférence pour la cpg (1990: 1224) au lieu du passif canonique. Selon Budwig : « the notion of speaker involvement or speaker attitude » (1990 : 1224) motive le choix de get. Egalement selon Banks, get indique une attitude de l'énonciateur : « seems to indicate some sort of attitude on the part of the speaker » (1986a : 126). Cependant pour Banks, il ne s'agit pas d'un énonciateur plus impliqué dans son énoncé. En effet, il s'agit d'une distanciation ou d'une aliénation (1986b : 73-74) de l'énonciateur par rapport à sa prise de position.

Dans tous les cas, la prise en charge de l'énonciateur est à l'œuvre. Comme Carter & McCarthy le décrivent : « The get-passive might indeed be a linguistic puzzle, but it is considerably demystified the moment we look upon it as something the speaker overlays onto events to mark his/her stance towards those events and their subjects » (1999 : 47). La subjectivité de l'énonciateur est repérée par rapport à la situation d'énonciation, c'est-à-dire pragmatiquement. Ils ajoutent :

*[...] explaining the speaker's choice of a get-passive in preference to a be-passive involves us in questions of stance, defined as the overlay, on to the propositional core of the clause, of meanings connected with speaker attitude, judgment and affective posture. The speaker's stance is neither necessarily contained in the main verb nor in get, but is retrievable from the context (1999 : 51).*

La prise en charge est conçue comme un ajout sur une information propositionnelle. L'ajout de la subjectivité de l'énonciateur s'effectue dans son choix de la CPG selon Carter & McCarthy. À notre avis, le choix de la CPSF se fait également en fonction de la subjectivité de l'énonciateur.

Parallèlement, on attribue plus de responsabilité (qu'avec le passif en *être*) au sujet de la CPSF. L'argument de la responsabilité a été initialement écarté par Tesnière (1959). C'est Spang-Hanssen (1967) et surtout Gaatone (1983) ainsi que Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) qui l'ont récupéré. Nous avons vu dans le chapitre précédent que Gaatone prévoit l'attribution d'une responsabilité uniquement dans la lecture active. Tasmowski & van Oevelen (1987) défendent que la responsabilité est toujours en cause et ceci malgré les lectures active et passive du rôle du sujet. La définition culiolienne d'agentivité évite le terme de *responsabilité*. Pourtant la vision quadruple de l'agentivité de Culioli l'encadre implicitement. D'abord, le critère d'animé exclut la possibilité d'attribuer une responsabilité aux entités inanimées. Puis la manière dont un événement est déterminé (comme une séquence de micro-événements distincts ou comme un événement ponctuel) faciliterait l'attribution d'une responsabilité. Ensuite, la télicité d'un événement implique son terminus. L'action qui est déclenchée en vue d'une télicité permet l'attribution d'une responsabilité.

Enfin, l'appréciation de l'énonciateur englobe toutes les autres notions : par exemple, un sujet animé qui initie une séquence d'événements menant vers un résultat bénéfique se verrait naturellement attribué un haut degré de responsabilité.

Le terme *responsabilité* est également évité par Baudet *et al.* (1997). Rappelons que ces linguistes développent les notions de causativité et d'intentionnalité dans leur analyse expérimentale sur les interprétations de la CPSF. L'interprétation causative et intentionnelle du sujet animé conduit naturellement à l'attribution d'un haut degré de responsabilité. On peut cependant se demander si la notion de responsabilité est vraiment nécessaire. Si Tesnière (1959) écarte la possibilité de toute conceptualisation d'une responsabilité par rapport à la CPSF c'est parce que la construction permet d'interpréter des événements dynamiques et soudains. L'intentionnalité et du coup la responsabilité peuvent effectivement être écartées dans le cas des événements spontanés ou soudains.

D'après Hübler (1998), les interprétations variées de *get* se concentrent autour de deux sens : un sens causatif intentionnel et un sens « recevoir » ou « obtenir ». Ces deux sens peuvent se regrouper sous un sens général de mouvement. Selon Hübler, la CPG a la propriété de relater un fait *remarquable* ou *hors-norme*. L'énonciateur relate les faits en *mode vécu* (donc intimement et émotionnellement lié aux conséquences). Le *mode vécu* (plutôt subjectivant) s'oppose au *mode pur* (plutôt objectivant). Ces termes sont inspirés de Bally mais prennent un sens particulier, lié à la métaphore et à la métonymie chez Hübler. Encore la CPG figure-t-elle plus souvent dans des contextes où un problème est discuté ou une histoire est racontée. La prise de position (« *attachment* ») de l'énonciateur est en fonction du degré de l'événement en tant qu'événement remarquable. Quatre stratégies établissent le caractère *remarquable* (ou encore incroyable, inconcevable ou indescriptible) d'un événement : son contraste avec un autre événement, la rareté ou la banalité d'un événement, la caractérisation selon laquelle l'événement a failli ne pas se produire, et enfin, l'évaluation subjective de l'événement pris dans sa totalité (1998 : 186). Ainsi un énoncé comme suit doit être remarquable :

(161) *My brother got killed in an accident*  
[Mon frère s'est fait tuer dans un accident]

Pragmatiquement l'événement sort du lot : normalement son frère n'aurait pas dû mourir dans un accident. L'événement est alors remarquable car de nature horrible. Toute information supplémentaire doit porter sur le sujet et sur ce qui lui est arrivé. D'après Hübler, « *any additional element not compatible with the focus that the get-passive sets on the subject will not be acceptable* » (1998 : 170). À cet effet, l'acceptabilité des énoncés suivants est en question :

(162) \**He got run over in cold blood*  
[Il s'est fait renverser dans le sang froid]

(Hatcher, 1949 : 437 dans Hübler, 1998 : 170).

(163) \**He got fired unjustly* (Hübler, 1998 : 170).  
[Il s'est fait virer injustement]

Comme les modifications adverbiales ci-dessus portent sur l'agent implicite, cela crée un conflit avec le focus renforcé sur le sujet (1998 : 170). Lorsque l'adverbe fait référence à l'action du sujet ou qualifie subjectivement la totalité de l'événement (comme la prise de position de l'énonciateur par rapport à l'événement), il n'y a aucun conflit :

(164) *The thief clumsily got caught by the police*  
[Le voleur s'est maladroitement fait attraper par la police]

(Gee, 1974 : 7 dans Hübler, 1998 : 171).

(165) *He went to Africa and got eaten by a lion*  
[Il est allé en Afrique et il s'est fait manger par un lion]

(Poutsma, 1926 : 100 dans Hübler, 1998 : 170).

Pour résumer, la CPG et la CPSF contribuent, toutes les deux, à « quelque chose de plus » par rapport aux passifs canoniques. Voici donc la seule marque de consensus parmi toutes les perspectives en anglais (sur *get + participe passé*) et en français (sur l'emploi passif de *se faire + infinitif*). Le vrai manque de consensus concerne donc la nature de « ce quelque

chose » et comment le typifier. S'agit-il d'une responsabilité et si oui, à qui doit-on l'attribuer ? Au sujet grammatical ou à l'énonciateur ? De plus, quelle est la portée de la notion d'agentivité, souvent attribuée à ces deux constructions.

## 7.8. OBSERVATIONS CONTRASTIVES STRUCTURELLES ET SÉMANTIQUES

Dans cette section, nous aborderons les différences et les similarités sémantiques et syntaxiques régissant ces deux constructions. Nous procéderons par l'énumération des observations sans ordre d'importance.

1<sup>ère</sup> observation : la CPSF est structurellement causative tandis que la CPG ne l'est pas. Cependant, la CPG peut prendre un pronom réfléchi sous certaines conditions (voir ci-dessous).

2<sup>e</sup> observation : Contrairement à la CPSF qui a une distribution stable avec ou sans complément d'agent, la CPG est rarement suivie d'un complément d'agent (Larreya & Rivière, 2005 : 249). Selon Quirk *et al.* *get* permet une focalisation sur la condition (habituellement défavorable) du sujet animé. Ceci expliquerait le fait que l'agent est moins habituel avec la CPG (Quirk *et al.*, 1985 : 161). Lorsqu'il y a un agent, la CPG est plus fréquente avec un agent inanimé.

(166) *The cat got run over (by a bus)*  
[Le chat s'est fait renverser (par un bus)]

(167) *James got beaten last night*  
[James s'est fait battre hier soir]

(168) *James got caught (by the police)*  
[James s'est fait attraper (par la police)]

(Quirk *et al.*, 1985 : 161).

3<sup>e</sup> observation : La CPG « appartient à un niveau de langue non-recherché » (Larreya & Rivière, 2005 : 249). La CPG est plus fréquente dans la conversation spontanée (Biber *et al.*, 1999 : 481), étant évitée dans un style formel (Huddleston & Pullum *et al.*, 2002 : 1442). En plus, la CPG se trouve rarement à l'écrit. L'analyse de Collins (1996) sur des corpus écrits confirme statistiquement une faible fréquence de la CPG à l'écrit. Par contraste, le CPSF s'emploie sans limitation à l'oral et à l'écrit et en plus, elle est indépendante des niveaux de langue.

4<sup>e</sup> observation : La CPG et la CPSF s'emploient dans des expressions régulières (sans pour autant avec la possibilité de les traduire d'une manière systématique). À partir de Larreya & Rivière (2005 : 249) et Gusdorf & Lewis (2005 : 234), le Tableau 2 (ci-dessous) illustre quelques exemples d'expressions quotidiennes en anglais avec leurs équivalents français. On notera la stabilité de la forme pronominale en français là où le pronom réfléchi n'est pas systématique en anglais :

Tableau 2 : Expressions courantes en anglais et en français

EXPRESSION EN ANGLAIS	EXPRESSION EN FRANÇAIS
<i>get engaged</i>	se fiancer
<i>get married</i>	se marier
<i>get divorced</i>	divorcer
<i>get (oneself) invited</i>	être invité/se faire inviter
<i>get excited</i>	s'impatienter
<i>get (oneself) elected</i>	se faire élire
<i>get offered</i>	se voir offrir
<i>get changed</i>	se changer
<i>get swindled</i>	se faire escroquer
<i>get bored</i>	s'ennuyer
<i>get tired</i>	se fatiguer
<i>get stuffed</i>	(aller) se faire foutre
<i>get dressed</i>	s'habiller
<i>get (oneself) drunk</i>	se saouler/soûler
<i>get used to</i>	s'habituer à
<i>get fired</i>	se faire virer

5<sup>e</sup> observation : Lorsque la CPG prend un pronom réfléchi, les sujets inanimés sont exclus :

(169) *My cache of marijuana got found by Fido, the police dog*

(170) \**My cache of marijuana got itself found by Fido, the police dog* (Lakoff, 1971 : 154).

(171) \**Ma cache de marijuana s'est fait trouver par Fido, le chien policier*

En anglais, des sujets inanimés sont largement acceptables avec la CPG à l'exception d'un emploi avec un pronom réfléchi. L'exemple ci-dessus en français ne marche pas à cause de la contrainte d'un sujet animé pour la CPSF (comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent). Cela veut dire que lorsque la CPG prend un pronom réfléchi et ressemble alors structurellement à la CPSF, les sujets inanimés sont incompatibles comme avec la CPSF.

6<sup>e</sup> observation : Lorsque la CPG prend un pronom réfléchi, on ne peut pas ajouter un complément d'agent animé contrairement à la CPSF :

(172) *He got pushed by John* (Banks, 1986b : 67).

(173) \**He got himself pushed by John*

(174) *Il s'est fait pousser par Jean*

Un complément d'agent inanimé n'est cependant pas exclu avec la CPG :

(175) *He got run over by a car*  
[Il s'est fait écraser par une voiture]

(176) *He got himself run over by a car*  
[Il s'est fait écraser par une voiture]

Ce fait est confirmé par Carter & McCarthy qui précisent que si un agent est introduit, il est le plus souvent impersonnel ou inanimé, représentant peut-être un groupe d'individus et non spécifiquement un individu unique (1999 : 51). D'après Rühlemann (2007), la CPG est « *essentially agentless* ». Comme les exemples ci-dessous le montrent, et avec des sujets animés et inanimés, la complémentation ne permet pas d'agent animé :

(177) *He got struck **by lightning***

(178) *He got struck (**\*by Paul**)*

(179) *The company got audited **by the federal government***

(180) *The company got audited (**\*by Paul**)*

7<sup>e</sup> observation : La CPG s'emploie uniquement avec des verbes dynamiques (Huddleston & Pullum *et al.*, 2002 : 1442). Tandis que la CPSF s'emploie généralement avec des verbes dynamiques, elle permet aussi certains verbes psychologiques, certains verbes de perception et le verbe *attendre*. Selon Muller, « [l]e verbe *to get* permet ainsi de construire un passif d'action, à l'aspect non accompli, et s'opposant aux constructions en 'être' qui ne distinguent pas le passif de l'accompli » (2002 : 257). Ceci n'est pas contredit par Roussel (2004) pour qui « les passifs en *get* [...] ne se forment que sur des verbes dynamiques : ils expriment le passage d'un état à un autre » (2004 : 11).

(181) *\*Julie got expected for dinner*

(182) *\*Julie s'est fait anticiper pour le dîner*

(183) ?*Julie got convinced in the store*

(184) *Julie s'est fait convaincre dans le magasin*

Les deux constructions ne s'emploient pas avec des verbes de cognition stativale :

(185) \**The solution to the problem got known by everyone*  
[\*La solution du problème s'est fait savoir par tout le monde]

(186) \**The question got understood by no one*  
[\*La question s'est fait comprendre par personne]

8<sup>e</sup> observation : Une conséquence directe de la nature dynamique impliquée dans la CPG et dans la CPSF fait que les deux constructions peuvent s'employer pour décrire des situations inchoatives ou « le passage d'un état à un autre » (Roussel, 2004 : 11). Par rapport à la CPSF, c'est Spang-Hanssen (1967) qui avait évoqué l'aspect inchoatif pour la première fois. Par rapport à la CPG, le verbe *get* « *indicates a movement between two situations* » (Banks, 1986b: 69). D'après (Larrea & Rivière, 2005 : 248), la CPG « désigne de façon non-ambiguë l'action qui a conduit à l'état désigné par le [p]articipe [p]assé ».

(187) *The vase was broken*  
[Le vase a été / était cassé]

(188) *The vase got broken*  
[Le vase s'est cassé]

Comme le participe passé ressemble souvent à l'adjectif, la CPG permet d'éviter l'ambiguïté potentielle entre une interprétation stativale et une interprétation dynamique (Huddleston & Pullum *et al.*, 2002 : 1442). Le verbe *get* implique un changement d'état contrairement au passif avec *be*. *Get* forme ainsi un « passif d'action » basé sur des verbes dynamiques ce qui fait que « l'événement est très souvent vu *en bloc* – donc comme terminé » (Larrea & Rivière, 2005 : 249). Cela n'empêche cependant pas de conceptualiser l'aspect initial de

l'action. L'exemple de *se faire conduire* montre l'instauration d'une nouvelle situation. On peut réussir à *se faire conduire* sans pour autant atteindre sa destination initiale :

(189) *Il s'est fait conduire à la gare mais il a très vite changé de destination*  
[He got (himself) driven to the station but he quickly changed his destination]

(190) *\*Il a été conduit à la gare mais il a très vite changé de destination...*  
[\*He was driven to the station but he quickly changed his destination...]

Ces exemples montrent que la CPG et la CPSF peuvent être employées précisément pour faire référence à l'étape *d'instauration d'une nouvelle situation*. Ce fait semble conforme au sémantisme de « devenir » que *se faire* et *get* mobilisent chacun de leur propre côté.

9<sup>e</sup> observation : Les deux constructions facilitent une interprétation agentive du sujet grammatical. Comme nous l'avons vu, selon Huddleston & Pullum *et al.* (2002 : 1442), la CPG est préférée lorsque l'énonciateur attribue une agentivité au sujet animé qui entre dans la construction. De l'autre côté, la CPSF en particulier, ne dissimule jamais une éventuelle participation du sujet animé même avec des prédicats négatifs. Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'interprétation agentive peut être renforcée dans les deux cas de figure par des modificateurs adverbiaux.

Une extension naturelle de cette observation fait que les verbes psychologiques entrent difficilement dans les deux constructions. D'après Dixon (1992), les verbes qui nécessitent un *expérient* sont rarement employés avec la CPG. En effet, et comme Martin le développe également par rapport à la CPSF en français, les verbes psychologiques qui font référence aux sentiments spontanés et que l'on ne contrôle pas ou à peine sont moins naturels.

(191) *\*Paul got delighted / astonished / pleased...*

(192) *\*Paul s'est fait réjouir / étonner / contenter...*

Les verbes dont l'*expérient* aurait joué un rôle dans son état entrent toutefois dans les deux constructions :

(193) *He got annoyed* (Dixon, 1992 : 306).  
[Il s'est vexé]

10<sup>e</sup> observation : Les deux constructions sont privilégiées pour rapporter des situations « négatives » ou d'adversité tandis que leurs passifs analogues en *être* et *be* sont préférés pour des situations neutres. Un critère temporel est donc incontournable : un événement soudain et dynamique écarte la possibilité de conceptualiser une intention par le sujet. La CPG et la CPSF sont naturellement préférables pour rapporter un événement non prévu :

(194) *Paul got arrested*  
[Paul s'est fait arrêter]

(195) *Julie got fired*  
[Julie s'est fait virer]

L'événement néfaste se présente comme un fait qui « survient contre le souhait ou la volonté de quelqu'un (généralement le sujet) » (Larreya & Rivière, 2005 : 249).

(196) *Paul got drowned*  
[Paul s'est noyé]

Toujours selon Dixon, la CPG s'emploie lorsque un événement est relativement récent dans le temps : « *Get passives may also carry an implication that something happened rather recently – one might hear He got run over concerning something that occurred last week, but for something that took place ten years ago He was run over would be a more likely description* » (1992 : 304). En d'autres termes, la CPG paraîtrait bizarre pour raconter un événement qui, à titre d'exemple, a eu lieu il y a dix ans. La CPG requiert alors des circonstances « spéciales ». Suivant Dixon :

[...] *we can conclude that almost anything can be stated through an active construction but that only rather special things are suitable for description through a passive construction. For instance, there may be some special significance to the object NP, as it is used with a particular verb, or with a particular verb and a certain subject.* (1992 : 304).

11° observation : Les deux constructions nécessitent des sujets lexicaux et référentiels :

(197) *\*Hier, il s'est fait voter une loi contre l'immigration*

(198) *\*Yesterday, it got voted a law against immigration*

12° observation : Contrairement à la CPG, la CPSF est généralement incompatible avec des sujets inanimés.

(199) *My scarf got stuck in the door*

(200) *\*Mon foulard s'est fait coincer dans la porte*

Encore une fois, des sujets inanimés dans la CPG n'acceptent jamais de pronom réfléchi ce qui est parallèle à la CPSF où la marque du réfléchi fait partie intégrale de la construction :

(201) *The key got (\*itself) stuck in the door*

(202) *\*La clé s'est fait bloquer dans la porte*

(203) *The proposal got (\*itself) rejected by all of the deputies*

(204) \**La proposition s'est fait rejeter par tous les députés*  
(Gatone 1983 : 166).

13<sup>e</sup> observation : La contrainte d'une participation du sujet animé en ce qui concerne *se faire* est moins rigide qu'avec *get* :

(205) \**Julie s'est fait attribuer, en son absence, le premier prix*

(206) ? *Julie got (herself) awarded, in absentia, the first prize*

(207) \**Les chaussures se sont fait abîmer par le chien*

(208) *The shoes got (\*themselves) damaged by the dog*

Il est question de savoir si quelqu'un peut *se faire attribuer un prix* en leur absence avec *get* en anglais. Avec des sujets animés, la CPSF exige une lecture participative qui inclut, comme nous l'avons vu, au minimum une présence physique à l'événement. L'exemple en (201) illustre particulièrement cette contrainte en français. L'exemple en (202) n'est pas possible puisque le pronom réfléchi est exclu avec un objet inanimé (*les chaussures*). D'après Lakoff, la CPG suggère une participation active (émotionnelle ou autre) : « *the get-passive often suggests the active involvement, emotional or otherwise, of the superficial subject* » (1971 : 160).

On rappelle qu'un sens clairement causatif peut surgir lorsque l'on accepte « l'idée de l'effort de la part du sujet » (Larreya & Rivière, 2005 : 248). La CPG nécessite alors un pronom réfléchi :

(209) *Nicholas got himself elected*

(210) *Nicolas got elected*

(211) *Nicolas s'est fait élire*

L'exemple en français ci-dessus traduit les deux exemples précédents en anglais ce qui montre encore une fois la possibilité de différentes lectures pour la CPSF. L'idée d'effort de la part du sujet est importante uniquement avec des verbes dont une interprétation bénéfique est plausible (voire nécessaire). Le pronom réfléchi avec la CPG ajoute donc plus d'agentivité avec ces verbes. En conséquence *Nicolas* est construit comme faisant plus d'effort précisément pour *se faire élire* avec « *got himself elected* ».

14<sup>e</sup> observation : La CPG contrairement à la CPSF ne requiert pas d'agent (ni implicite ni explicite) dans le sémantisme général de l'énoncé. Si selon Gaatone (1983 : 166) l'exemple en (212) est inacceptable avec la CPSF, ce n'est toutefois pas le cas avec la CPG en (213) :

(212) \**Roland s'est fait tuer dans une avalanche*

(213) *Roland got (himself) killed in an avalanche*

De nouveau, la CPSF paraît maladroite car on imagine mal un agent qui se cache quelque part dans l'avalanche et qui est la cause de la mort de *Roland*. Puisque l'avalanche est une entité inanimée, la CPSF ne marche pas. Ce n'est toutefois pas le cas en anglais où *to get oneself killed* ne requiert pas d'agent.

15<sup>e</sup> observation : La CPG ne permet généralement pas de verbes de *dire* ou de *donation* comme l'accepte régulièrement la CPSF. D'après Tesnière (1959 : 256 [chap. 106]), les verbes de *dire* et de *donation* incluent :

[...] les principaux **verbes de dire** sont : *dire, énoncer, exprimer, raconter, rapporter, relater, exprimer, présenter, expliquer, enseigner, démontrer, prouver, préciser, spécifier, marquer, déclarer, proclamer, confirmer, affirmer, nier, soutenir, assurer, certifier, garantir, jurer, signifier, ordonner, commander, assigner, recommander, indiquer, mentionner, insinuer, suggérer, glisser, souffler, avancer, concéder, confier, permettre, demander, répondre, taire, cacher, avouer, confesser, dévoiler, révéler, dénoncer, divulguer, annoncer, communiquer, apprendre, répéter, ressasser, réciter, débiter, citer*

Les principaux **verbes de don** sont : *donner, fournir, procurer, attribuer, distribuer, reléguer, conférer, concéder, déléguer, décerner, prodiguer, administrer, octroyer, destiner, promettre, accorder, refuser, céder, sacrifier, laisser, abandonner, prêter, confier, rendre, payer, rembourser, porter, transmettre, remettre, livrer, envoyer, expédier, demander, enlever, ôter, soustraire, voler.*

À partir des exemples de Blanche-Benveniste (2007 : 163), nous observerons que la CPSF privilégie ces types de verbe là où la CPG peut paraître maladroite (surtout avec un pronom réfléchi) :

(214) *Ils se sont fait donner la maison*

(215) \**They got (themselves) given the house*

(216) ? *They got given the house*

(217) *Paul s'est fait donner un livre par Marie*

(218) \**Paul got (himself) given a book by Marie*

À cause de cette incompatibilité, selon Batchelor & Chebli-Saadi (1997 : 118) la CPSF « n'a pas d'équivalent direct en anglais » ce qui n'est pas totalement exact. Ces auteurs donnent deux exemples avec leurs traductions dont le premier en *se faire livrer* qui requiert la CPG ou

*have* + *participe passé* ; et le second en *se faire renverser* qui requiert soit la CPG ou la construction en *be* + *participe passé* :

(219) *Elle s'est fait livrer dix caisses de champagne*  
[She got/had ten cases of champagne delivered]

(220) *Il s'est fait renverser par une voiture*  
[He was/got run over by a car]

Bouscaren (1982 : 175) défend l'idée selon laquelle l'incompatibilité peut être due à la double présence de l'agent et du complément (ou de l'objet direct) :

(221) \**The boy got given a violin by his father*  
[Le garçon s'est fait donner un violon par son père]

16<sup>e</sup> observation : Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la CPSF, sous des conditions spécifiques, accepte des sujets inanimés. Il s'agit principalement des verbes de perception et le verbe *attendre*. Ces types de verbes ne marchent pas avec la CPG en anglais et pour le reste, ils sont encore moins plausibles avec un pronom réfléchi :

(222) *Le besoin de déménager s'est fait sentir*

(223) ? *The need to move got (\*itself) felt*

(224) *Le tremblement de terre s'est fait sentir*

(225) ? *The earthquake got (\*itself) felt*

Les emplois de la CPSF avec des verbes de perception sont à rapprocher des emplois de la voix moyenne et des conditions sur les constructions moyennes. Notamment, il s'agit de l'impossibilité d'ajouter un agent explicite :

(226) \**Le besoin de déménager s'est fait sentir par Paul*

(227) \**The need to move got (itself) felt by Paul*

(228) \**Le tremblement de terre s'est fait sentir par la famille*

(229) \**The earthquake got (itself) felt by the family*

En prenant l'ensemble de ces observations en considération, nous devons conclure qu'il n'y a pas de contrainte spécifique d'agentivité réglant l'emploi de la CPG. L'agentivité que la CPG mobilise est une conséquence de l'interprétation naturellement dynamique que *get* autorise. Cependant, comme la CPG est régulièrement employée avec des sujets inanimés, l'agentivité doit y être latente. La CPSF par contraste nécessite plus ou moins des sujets animés car structurellement c'est une construction causative réfléchie. L'agentivité est donc formellement encodée car d'ordre structurel. La conséquence d'une agentivité formelle et grammaticalisée fait que le fameux problème interprétatif surgit lors de la confrontation de la CPSF avec des prédicats qui excluent normalement toute possibilité de participation.

Les deux constructions impliquent une participation quelconque de leurs sujets animés. À notre avis, c'est exactement ce que la notion d'immixtion (*cf.* Damourette & Pichon) englobe. Par « participation », nous faisons indirectement référence à l'agentivité. Cela nous permet d'éviter la caractérisation du sujet animé dans ces constructions comme automatiquement *instigateur* ou *cause première* (*cf.* Tesnière). La contrainte de participation offre une explication pour des prédicats psychologiques (et donc non agents) qui sont incompatibles avec les deux constructions. En effet, la CPG et la CPSF sont employées précisément pour distribuer un peu d'agentivité sur le sujet animé dans une construction autrement passive. L'énonciateur peut, dans un sens, « mouiller le sujet » sans pour autant perdre l'effet passif de l'événement.

### 7.8.1. PASSIVITÉ NON PROTOTYPIQUE

Comme nous avons pu le constater, la CPG et la CPSF sont des passifs hybrides. Toutes les deux n'excluent jamais une participation de la part du sujet animé comme leurs analogues en *être* et en *be*. De cette manière, toutes les deux peuvent être employées pour exprimer au moins les deux schémas suivants :

- i. Le sujet « fait » x dans le but de « subir » y
- ii. Le sujet « fait » x mais non dans le but de « subir » y

La télélicité est donc un paramètre clé. Ces configurations permettent la séparation entre l'agentivité en vue d'un but et l'agentivité banalisée. L'agentivité banalisée est conçue comme une participation quelconque dans un événement. La nature de cette participation peut cependant rester imprécise mais inclut au minimum une simple présence physique dans l'événement. Néanmoins, dans le deux cas de figure, l'agentivité culiolienne conçue comme un jugement sur la valeur éventuellement bénéfique ou détrimentale du prédicat reste opératoire.

En anglais, la première configuration se manifeste soit avec la CPG réfléchie (et donc plus facilement interprétable comme causative) soit avec la construction pleinement causative en *have* :

(230) *Julie got herself promoted*

(231) *Julie had herself promoted*

(232) *Julie had pizza delivered (for herself)*

En français, la première configuration est représentée par la CPSF qui est structurellement causative et réfléchie. Le lien avec la construction factitive non pronominale avec une lecture bénéfique est alors inévitable :

(233) *Julie s'est fait livrer une pizza*

(234) *Julie got (herself) delivered pizza*

(235) *Julie had pizza delivered for herself*

La deuxième configuration permet une agentivité latente en anglais avec *get* (sans pronom réfléchi) (l'exemple 231) :

(236) *Paul got fired*

(237) *Paul s'est fait virer*

En français, comme la CPSF est déjà réfléchie, l'interprétation passive devient *accessible* et en fait, nettement *exigée* avec des prédicats négatifs. Encore une fois, à cause de sa structure, l'interprétation causative n'est jamais totalement exclue. En d'autres termes, la première configuration conceptuelle n'est pas impossible (cf. Tesnière, 1959 ; Gaatone, 1983 ; Tasmowski & van Oevelen, 1987). Ceci n'est pas en contradiction avec Kupferman (1995) et Labelle (2002) qui argumentent que la construction / lecture passive est dérivée de la construction causative.

La première configuration rend accessible la lecture bénéfique tandis que la seconde configuration y fait obstruction. Il s'ensuit que les deux constructions brouillent les rôles traditionnels d'agent et de patient et contribuent, au moins, à deux nouvelles informations :

- i. L'agentivité non prototypique du sujet grammatical dans une construction par ailleurs passive. (Cette agentivité peut être renforcée par l'adjonction d'un adverbe de manière ou d'autres éléments tels que l'agentivité même du sujet ou bien du verbe.)

- ii. La prise de position de l'énonciateur sur le contenu propositionnel et par rapport aux passifs canoniques en *être* et en *be*.

Comme Carter & McCarthy le disent :

*[...] speakers may mark agency and involvement of participants in various ways, and that a range of syntactic choices is available. Why such a range of choice should exist can best be explained by seeing the grammar as offering the speaker different perspectives and positions from which to report events; such perspectives not only influence the information-structure of messages but also the interpersonal interpretation of speaker stance and attitude, and the degree of perceived formality (1999 : 48).*

En d'autres termes, le choix de marquer l'agentivité influence non seulement la valeur d'informativité des énoncés mais également la prise en charge de l'énonciateur par rapport à son énoncé.

### **7.8.2. BILAN LINGUISTIQUE**

Par rapport à l'agentivité, il n'y a pas d'encodage spécifique dans la construction passive en *get* en anglais. L'agentivité devient accessible puisque *get* mobilise une interprétation naturellement dynamique. Ce fait associé à des sujets animés (et le plus souvent des animés humains) fait que l'agentivité est latente dans la construction. Avec des prédicats évoquant une situation positive et bénéfique, l'ajout d'un pronom réfléchi avec *get* accroît l'interprétation agentive du sujet. Cette agentivité du sujet animé bascule entre une simple présence physique à l'événement et l'idée d'une participation marquée par le contrôle et la conceptualisation d'un effort de la part du sujet. D'un autre côté, des sujets inanimés s'emploient régulièrement avec *get* et sans trop de restriction.

Par opposition au passif en *get*, en revanche, l'agentivité est formellement encodée dans la construction en *se faire* + *infinitif*. À cause des contraintes sur le sujet grammatical (des sujets animés et de préférence humains, une participation exigée, une éventuelle responsabilité, etc.), un degré élevé d'agentivité peut être attribué au sujet. On peut dire que l'agentivité est structurellement manifeste ce qui contribue d'ailleurs au « problème interprétatif » souvent évoqué. Des prédicats qui excluent toute participation du sujet animé sont contradictoires par rapport au sémantisme agentif d'ordre structurel. Les motivations derrière l'emploi des deux constructions sont d'ordre pragmatique et énonciatif. Elles ne sont pas des équivalentes automatiques aux passifs canoniques.



## CHAPITRE 8

### Étude de corpus

#### La traduction de *se faire* + infinitif

##### 8.0. ÉTUDE DE CAS : LA TRADUCTION DE DUMAS PÈRE

Le projet Gutenberg rend disponible gratuitement sur Internet des centaines de titres d'ouvrages littéraires entrés dans le domaine public. À partir de cette base de données, ainsi que de Frantext, nous avons pu relever des occurrences de *se faire* + infinitif (toutes conjugaisons confondues) dans les deux ouvrages *Les trois mousquetaires* et *Le comte de Monte Cristo* d'Alexandre Dumas père (1802-1870). Notre objectif était double : 1) prélever *se faire* + infinitif dans son environnement contextuel afin de voir si des indices contextuels renforcent l'agentivité moins prototypique décelée dans la construction dans les chapitres 5, 6 et 7 ; et 2) analyser la façon dont *se faire* + infinitif est traduit en anglais vu l'ensemble des contraintes d'ordre sémantique et syntaxique que *get* et *se faire* partagent. Pour ce faire, nous avons relevé les mêmes passages dans le texte original français et dans la traduction en anglais. Tous les exemples en français sont tirés de Frantext et tous les exemples en anglais

sont tirés du Projet Gutenberg. Les mots en caractères gras dans les exemples signalent l’environnement immédiat de la forme du verbe qui nous intéresse. Il est à noter que les exemples en français sont suivis d’exemples numérotés de leurs traductions en anglais.

### 8.1. PETIT MOT SUR L’OPÉRATION DE TRADUCTION

Quoiqu’il ne s’agisse ni de mener une étude formellement contrastive ni de s’interroger explicitement sur l’opération de traduction, notre objectif est d’observer comment l’agentivité va donner lieu à l’exploitation de ressources linguistiques différentes et à l’élaboration de représentations langagières différentes. Armstrong (2005 : 143) présente une typologie générale de sept méthodes de traduction initialement élaborées dans Vinay & Darbelnet (1995 : 30-42). Nous adapterons ces méthodes de traduction dans la Table 1 ci-dessous :

Table 1: Sept méthodes de traduction

Méthode	Français	Anglais
Emprunt	C’est un ‘must’	<i>It’s ‘de rigueur’</i>
Calque	Conseil d’État	<i>‘Council of State’</i>
Traduction littérale	Quelle heure est-il?	<i>‘What time is it?’</i>
Transposition	Traverser en sautant	<i>‘Jump across’</i>
Modulation	Complet	<i>‘No vacancies’</i>
Équivalence	Quelle heure avez-vous ?	<i>‘What does your watch say?’</i>
Adaptation	En un clin d’œil	<i>‘Before you can say Jack Robinson’</i>

À part les occurrences de *se faire* + infinitif qui ne sont pas du tout traduits en anglais, la plupart des occurrences dans *Les trois mousquetaires* et *Le comte de Monte Cristo* d’Alexandre Dumas père sont rendus en anglais par les méthodes d’**adaptation** et de **modulation**.

## 8.2. LES TROIS MOUSQUETAIRES (DUMAS PÈRE, 1844)

Nous avons relevé 41 exemples de *se faire* + infinitif dans *Les trois mousquetaires*. Parmi ces exemples, il y a 38 occurrences (93%) avec un sujet animé et trois occurrences (7%) avec un sujet inanimé. Parmi les trois exemples avec un sujet inanimé, il y en a deux en *se faire entendre* et un exemple en *se faire sentir*. Très peu d'exemples sont suivis d'un complément d'agent ; ils ne sont que sept (soit 17,1%). La Table 2 ci-dessous présente la synthèse des observations et une liste de ces 41 exemples se trouve dans l'Annexe 5.

Table 2 : Synthèse des 41 exemples de *se faire* + infinitif dans *Les trois mousquetaires*

Sujet animé	38
Sujet inanimé	3
Lecture agentive	29
Lecture passive	12
Agent explicite ( <i>par, de, chez</i> )	7
Passé simple	11
Passé composé	1
Présent	5
Gérondif	2
Infinitif	13
Imparfait	2
Futur	5
Subjonctif	2

### 8.2.1. TRADUCTION DES *TROIS MOUSQUETAIRES*

- (62) *D'Artagnan s'est fait passer pour de Wardes, pour lequel elle avait une de ces fantaisies de tigresse, indomptables comme en ont les femmes de ce caractère.*  
(Frantext, Dumas père, 1844 : 570 chapitre LII Première journée de captivité).
- (63) *D'Artagnan had passed himself upon her as de Wardes, for whom she had conceived one of those tigerlike fancies common to women of her character.*

Dans ces premiers exemples, l'action de d'Artagnan est intentionnelle. Il *veut* passer pour de Wardes. La CPSF véhicule ainsi une action stratégique de la part d'Artagnan. La traduction avec l'emploi de la construction causative en *have* + *participe passé* suivi d'un pronom réfléchi montre que l'action est délibérée. En effet, aucun lien ne pourrait s'établir ici avec la CPG.

(64) *Quant à d'Artagnan, il ne bougeait pas de chez lui. Il avait converti sa chambre en observatoire. Des fenêtres il voyait arriver ceux qui venaient se faire prendre* (Frantext, Dumas père, 1844 : 126 chapitre X Une souricière au XVIIe Siècle).

(65) *As to d'Artagnan, he did not budge from his apartment. He converted his chamber into an observatory. From his windows he saw all the visitors who were caught.*

Dans ces derniers exemples, nous observerons que la CPSF est à l'infinitif (*se faire prendre*) tandis que nous avons une forme de verbe finie en anglais. En (3), il semble que la CPSF suit l'expression *venir (de) + infinitif* et il s'agit d'une action (un mouvement) spontanée et dynamique. Le critère d'intention n'est donc pas pertinent. D'ailleurs *se faire prendre* n'est généralement pas quelque chose que l'on cherche activement. La CPG aurait été largement appropriée dans ce cas de figure. *To get caught* est, en fait, une expression régulièrement employée en anglais. Cela n'aurait pas choqué la sensibilité des lecteurs anglophones si l'on avait « *who got caught* » ou bien « *who were getting caught* » etc. (plusieurs conjugaisons sont possibles en anglais) etc. Il est possible qu'il ne s'agisse que d'une question de style qui fait que le passif en *être* est privilégié.

Dans la prochaine paire d'exemples ci-dessous, nous avons deux occurrences de *se faire* + infinitif en *se faire donner* et *se faire blesser*. Le pauvre Mousqueton dans les passages suivants est présenté comme négligent. Il participe clairement à un événement mais n'a pas eu l'intention de *se faire donner une balle*. Il s'agit alors d'un accident. Malgré cela, l'indice « cet imbécile » en français, ainsi que « *having allowed himself* » en anglais, accusent l'agentivité de Mousqueton. Il n'est tout simplement pas construit comme un simple patient. Par ailleurs, on l'accuse d'être irresponsable ; il est fautif.

(66) ...cet imbécile de Mousqueton avait été **se faire donner** une balle dans un endroit qu'on ne montre ordinairement qu'aux apothicaires ; aussi je lui ai bien recommandé de ne plus **se faire blesser** là. (Frantext, Dumas père, 1844 : 350 Chapitre XXVIII Retour).

(67) ...that foolish Mousqueton **having allowed himself** a ball in a part which people generally only show to an apothecary; so I advised him to try never **to get wounded** there any more.”

La deuxième occurrence avec *se faire blesser* est traduite par « *to get wounded* » qui est une expression standard en anglais. *To get wounded* (ainsi que *to get injured*) marque le passage de la survenue d'une blessure car on « devient » blessé. Il s'agit alors de l'aspect inchoatif des deux constructions.

Comme nous l'avons vu antérieurement, *se faire tuer* est généralement problématique. En anglais, ceci est rendu par le gérondif de *be* suivi du participe passé et la forme contribue à une lecture nettement passive :

(68) *Quatre hommes de bonne volonté pour venir se faire tuer avec moi !* » dit d'Artagnan en levant son épée (Frantext, Dumas père, 1844 : 463 chapitre XLI Le siège de la Rochelle).

(69) “*Four men of good will who will risk being killed with me!*” said d'Artagnan, raising his sword.

À notre avis, *to get killed* aurait été approprié dans ce cas de figure car il s'agit d'un énoncé de la part du personnage d'Artagnan. Pour ainsi dire, il ne s'agit pas d'un passage narratif où la CPG aurait contribué à un abaissement du niveau de langue. La volonté de *se faire tuer* est rendue par « *who will risk* ». Il est donc encore question de l'agentivité car d'Artagnan demande une participation volontaire à ses hommes (c'est-à-dire qu'ils mettent volontairement leur vie en danger). On remarquera qu'une autre occurrence de *se faire tuer* dans l'ouvrage est rendu, dans un autre endroit du texte, par « *to sacrifice oneself* » (indiquant une agentivité accrue) mais nous ne l'exposerons pas ici.

### 8.3. LA STRUCTURE DES ÉVÉNEMENTS (*LES TROIS MOUSQUETAIRES*)

Dans cette section, nous allons procéder à la classification des exemples par rapport à un sujet animé et dans les termes de la structure des événements encodés (que nous avons développée dans le chapitre 6). Il s'agit de quatre cas de figure « sous-traitance », « agréable », « désagréable » et « incitatif » ainsi qu'un cas de figure « indéfini ». Enfin, nous présenterons les exemples avec un sujet inanimé.

#### 8.3.1. LE CAS DE FIGURE « SOUS-TRAITANCE »

Dans ce cas de figure, le sujet animé occupe un « rôle commanditaire de l'action » (Salins, 1996 : 244) :

(70) *La marquise de Porthos se fait habiller par les clercs de son mari, dit d'Artagnan en riant.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 436 chapitre XXXVIII Comment, sans déranger, Athos trouva son équipement).

(71) *"My dear little love! In my country the ladies do without chambermaids. But stop! I can manage your business for you. Planchet, go and find Aramis. Request him to come here directly. We have something very important to say to him."*  
*"I understand," said Athos; "but why not Porthos? I should have thought that his duchess--"*  
*"Oh, Porthos's duchess is dressed by her husband's clerks," said d'Artagnan, laughing.*

La marquise ne s'habille pas toute seule, elle se fait habiller faisant ainsi appel à des agents intermédiaires. Le passif canonique en être est neutre à l'égard de cette participation de la marquise. C'est comme si, en anglais, on faisait abstraction de l'aide qu'elle aurait activement cherché. Cependant il y a la phrase comparant les dames qui font sans aide « *In my country the ladies do without chambermaids* » qui facilite une lecture participative de la marquise.

Dans les exemples suivants, l'action est présentée comme achevée dans le texte original français tandis qu'en anglais, l'action n'est pas encore réalisée :

(72) *L'air qu'on respirait était triste, humide et froid. Milady, cette femme si forte, se sentait frissonner malgré elle. **L'officier se fit indiquer les paquets de Milady, fit porter son bagage dans le canot;** et lorsque cette opération fut faite, il l'invita à y descendre elle-même en lui tendant sa main.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 544 Chapitre XLIX Fatalité).

(73) *The air they breathed was heavy, damp, and cold.  
Milady, that woman so courageous and firm, shivered in spite of herself.  
**The officer desired to have Milady's packages pointed out to him, and ordered them to be placed in the boat.** When this operation was complete, he invited her to descend by offering her his hand.*

L'intention de l'officier est traduit par « *desired to have* » qui indique un souhait et non une action. Ici, en anglais, le causatif en *have* aurait été approprié (*The officer had Milady's packages pointed out to him*). Il aurait été également possible d'utiliser *get* pour mobiliser les agents secondaires (*The officier got the sailors to point out Milady's packages*).

Certaines actions qui montrent une sous-traitance ne sont pas traduites :

(74) *Il était minuit à peu près; il s'agissait de retrouver Planchet. **D'Artagnan se fit ouvrir successivement tous les cabarets** dans lesquels il aperçut un peu de lumière; dans aucun d'eux il ne retrouva Planchet.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 282 chapitre XXIV Le Pavillon).

(75) *It was past midnight; the next thing was to find Planchet. **D'Artagnan went successively into all the cabarets** in which there was a light, but could not find Planchet in any of them.*

Ici, l'action de D'Artagnan devient purement agentive en anglais (tout simplement *il entre dans chaque pièce*) tandis qu'en français on peut concevoir qu'il y a une sous-traitance où D'Artagnan oblige quelqu'un à lui ouvrir les cabarets (il ne peut les ouvrir lui-même s'ils sont fermés).

D'autres occurrences d'une sous-traitance sont traduites en anglais par un verbe causatif explicite (*cause* ou *make*) :

- (76) *Tréville avisa un expédient qui avait pour but de tout terminer : c'était d'aller trouver lui-même M. de La Trémouille. **Il se rendit donc aussitôt à son hôtel, et se fit annoncer*** (Frantext, Dumas père, 1844 : 87 Chapitre VI Sa majesté le Roi Louis Treizième).
- (77) *M. de Treville thought of an expedient which might terminate it quietly. This was to go himself to M. de la Tremouille. **He repaired, therefore, immediately to his hotel, and caused himself to be announced.***

L'agentivité de *se faire obéir* est également gardé dans la traduction anglaise. Le causatif réfléchi *make oneself* correspond très étroitement à *se faire obéir* :

- (78) *L'officier présidait à tous ces détails avec le même calme que Milady lui avait constamment vu, ne prononçant pas une parole lui-même, **et se faisant obéir d'un geste de sa main ou d'un coup de son sifflet.** On eût dit qu'entre cet homme et ses inférieurs la langue parlée n'existait pas ou devenait inutile.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 557 chapitre XLIX Fatalité).
- (79) *The officer superintended all these details with the same calmness Milady had constantly seen in him, never pronouncing a word himself, **and making himself obeyed by a gesture of his hand or a sound of his whistle.** It might have been said that between this man and his inferiors spoken language did not exist, or had become useless.*

### 8.3.2. LE CAS DE FIGURE « AGRÉABLE » OU « PROPICE »

- (80) *M. de Tréville, accompagné des quatre jeunes gens, s'achemina donc vers le Louvre; mais, au grand étonnement du capitaine des mousquetaires, on lui annonça que le roi était allé courre le cerf dans la forêt de Saint-Germain. **M. de Tréville se fit répéter deux fois cette nouvelle, et à chaque fois ses compagnons virent son visage se rembrunir.*** (Frantext, Dumas père, 1844 : 86 chapitre VI Sa majesté le Roi Louis Treizième).
- (81) *M. de Treville, accompanied by the four young fellows, directed his course toward the Louvre; but to the great astonishment of the captain of the Musketeers, he was informed that the king had gone stag hunting in the forest of St. Germain. **M. de Treville required this intelligence to be repeated to him twice, and each time his companions saw his brow become darker.***

L'agentivité de *se faire répéter* est respectée dans la traduction en anglais. L'intention est d'ailleurs rendue plus explicite avec la suite « *required this intelligence* » montrant ainsi que *M. de Tréville* a cherché cette nouvelle.

Les exemples suivants montrent que l'action est recherchée par le sujet :

(82) *Tout le long de la route, le duc se fit mettre au courant par d'Artagnan non pas de tout ce qui s'était passé, mais de ce que d'Artagnan savait.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 245 chapitre XXI La Comtesse de Winter).

(83) *As they rode along, the duke endeavored to draw from d'Artagnan, not all that had happened, but what d'Artagnan himself knew.*

Dans ce cas de figure, la traduction anglaise focalise sur l'intention du duc de *se faire mettre au courant*. L'action n'est cependant pas présentée comme achevée, comme elle l'est français.

La participation de *Milady* est respectée dans l'exemple suivant :

(84) *Effectivement, le même soir, Milady se mit en route, la nuit la prit : elle s'arrêta et coucha dans une auberge; puis, le lendemain, à cinq heures du matin, elle partit, et trois heures après, elle entra à Béthune. Elle se fit indiquer le couvent des Carmélites, et y entra aussitôt.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 652 chapitre LXI Le couvent des carmélites de Béthune).

(85) *Accordingly, that same evening Milady commenced her journey. Night overtook her; she stopped, and slept at an inn. At five o'clock the next morning she again proceeded, and in three hours after entered Bethune. She inquired for the convent of the Carmelites, and went thither immediately.*

Avec « *inquired for* », le lecteur comprend que c'est *Milady* qui a demandé des renseignements pour ne pas se perdre. Dans d'autres exemples, l'action recherchée n'est pas traduite. En ce qui concerne les exemples suivants, l'action recherchée de la part de *Milady* de *se faire passer pour une autre* est ambiguë dans la version anglaise :

- (86) *En débarquant à Portsmouth, Milady était une Anglaise que les persécutions de la France chassaient de La Rochelle; débarquée à Boulogne, après deux jours de traversée, elle se fit passer pour une Française que les Anglais inquiétaient à Portsmouth, dans la haine qu'ils avaient conçue contre la France.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 651 chapitre LXI Le couvent des carmélites de Béthune).
- (87) *When landing at Portsmouth, Milady was an Englishwoman whom the persecutions of the French drove from La Rochelle; when landing at Boulogne, after a two days' passage, she passed for a Frenchwoman whom the English persecuted at Portsmouth out of their hatred for France.*

En anglais, on ne sait pas si Milady veut vraiment se faire passer pour une française ou non. La traduction anglaise ne permet pas d'élucider la part d'intention de Milady.

### 8.3.3. LE CAS DE FIGURE « DÉSAGRÉABLE »

Dans ce cas de figure, le sujet animé subit une situation négative :

- (88) *Le cardinal semblait furieux. - Il paraît qu'on se fait garder chez Messieurs les mousquetaires! dit-il.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 564, chapitre LI Officier).
- (89) *The cardinal seemed furious.  
"It appears that Messieurs the Musketeers keep guard," said he.*

Le cardinal est gardé contre sa volonté, il ne peut pas partir comme il le voudrait. Les mousquetaires maintiennent la garde. Il s'agit d'un sens passif « désagréable » pour se faire garder qui n'est pas traduit en anglais. En effet, la tournure en anglais détourne ce sens et focalise plutôt sur l'action (et donc l'agentivité) des Mousquetaires qui « keep guard ».

Dans les exemples suivants pourtant, le « désagréable » est traduit par le passif canonique en être :

- (90) *Ah! les mousquetaires du roi se font arrêter par les gardes de M. le cardinal, continua M. de Tréville aussi furieux à l'intérieur que ses soldats [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 48 chapitre III L'Audience).
- (91) *"Ah! The king's Musketeers are arrested by the Guards of the cardinal, are they?" continued M. de Treville, as furious at heart as his soldiers [...]*.

Dans les exemples suivants, *se faire*<sup>o</sup>+<sup>o</sup>infinitif au futur (une éventualité quasi-certaine) est rendu par le conditionnel *would* (une hypothèse) en anglais. Selon le cardinal, Bonacieux a la volonté de *se faire tuer* pour lui :

- (92) « *Vive le grand cardinal!* » *Le cardinal écouta en souriant cette brillante manifestation des sentiments enthousiastes de Maître Bonacieux; puis, quand les cris de Bonacieux se furent perdus dans l'éloignement : - **Bien, dit-il, voici désormais un homme qui se fera tuer pour moi.*** (Frantext, Dumas père, 1844 : 180 chapitre XIV l'Homme de Meung).
- (93) *"Long life to the Monseigneur! Long life to his Eminence! Long life to the great cardinal!" The cardinal listened with a smile to this vociferous manifestation of the feelings of M. Bonacieux; and then, when Bonacieux's cries were no longer audible, "Good!" said he, "that man would henceforward lay down his life for me."*

#### 8.3.4. LE CAS DE FIGURE « INCITATIF »

Dans l'exemple suivant, nous avons deux occurrences distinctes de *se faire* + infinitif. D'abord, *se faire reconduire* indique une action intentionnelle alors que *se faire enlever* facilite une interprétation passive :

- (35) [...] *Mme Bonacieux qui avait envoyé chercher M. de La Porte **pour se faire reconduire** par lui au Louvre, courût les rues de Paris seule à onze heures et demie du soir, **au risque de se faire enlever** une seconde fois ?* (Frantext, Dumas père, 1844 : 141 Chapitre XI L'intrigue se noue).
- (36) [...] *but what probability was there that Mme. Bonacieux, who had sent for M. Laporte **in order to be reconducted** to the Louvre, should be running about the*

*streets of Paris at half past eleven at night, at the risk of being abducted a second time?*

L'action intentionnelle de *se faire reconduire* est à la portée de Mme Bonacieux ; c'est elle qui interpelle un intermédiaire dans le but précis de *se faire reconduire*. C'est pour cela que la glose en anglais « *in order to* » est appropriée car montrant son intention et sa responsabilité dans l'événement. Par contraste, l'indication du *risque* dans le cas de *se faire enlever* réaffirme l'absence d'une intention car il y a également une absence de contrôle sur l'événement. L'interprétation passive est alors renforcée en anglais. L'usage de la tournure en *se faire* peut s'expliquer par le fait contextuel que Mme Bonacieux a déjà été enlevée une première fois et le fait qu'elle « courût les rues de Paris seule à onze heures et demie du soir » justifierait une éventuelle accusation de faute si jamais elle avait été enlevée une seconde fois.

### 8.3.5. LE CAS DE FIGURE « INDÉTERMINÉ »

Quelques exemples présentent une ambiguïté quant au degré de participation du sujet animé :

(37) *Moïse, serviteur de Dieu... il n'est que serviteur, entendez-vous bien! Moïse bénit avec les mains; il se fait tenir les deux bras, tandis que les Hébreux battent leurs ennemis; donc il bénit avec les deux mains.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 310 chapitre XXVI La thèse d'Aramis).

(38) *Moses, the servant of God-he was but a servant, please to understand - Moses blessed with the hands; he held out both his arms while the Hebrews beat their enemies, and then he blessed them with his two hands.*

Dans ces exemples, *se faire*<sup>o</sup>+<sup>o</sup>*infinitif* évoque l'inspiration de Dieu qui « fait tenir les bras » de *Moïse*. La traduction en anglais n'évoque par cette inspiration divine puisque *Moïse* est construit en tant que tenant ses propres bras.

La volonté du sujet animé est aussi en question dans *se faire échiner* traduit par *allow oneself to be beaten to death* :

(39) *Milady l'a fait jeter à la porte, certain jour, avec force coups de bâton ; or Planchet a bonne mémoire, et, je vous en répons, s'il peut supposer une vengeance possible, il se fera plutôt échanger que d'y renoncer.* (Frantext, Dumas père, 1844 : Chapitre XLVIII Affaire de Famille).

(40) *Milady had him one day turned out of doors, with sundry blows of a good stick to accelerate his motions. Now, Planchet has an excellent memory; and I will be bound that sooner than relinquish any possible means of vengeance, he will allow himself to be beaten to death.*

Dans les prochains exemples, *se faire* appeler (l'action recherchée) s'oppose à s'appeler qui est plutôt neutre. *Se faire* appeler montre l'intention de passer sous un autre nom. La traduction en anglais ne rend pas compte de cette intention mais repose plutôt sur une passivité du sujet animé :

(41) *Comment la nommez-vous?*

- *Elle m'a été recommandée par quelqu'un de très haut placé, sous le nom de Kitty.*

*Je n'ai pas cherché à savoir son autre nom.*

- *Kitty! s'écria Milady; quoi! Vous êtes sûre?...*

- ***Qu'elle se fait appeler ainsi?***

*Oui, Madame, la connaissiez-vous?* (Frantext, Dumas père, 1844 : 655 chapitre LXI

*Le couvent des carmélites de Béthune).*

(42) *"What is her name?"*

*"She was sent to me by someone of high rank, under the name of Kitty. I have not tried to discover her other name."*

*"Kitty!" cried Milady. "What? Are you sure?"*

***"That she is called so?"***

*Yes, madame. Do you know her?"*

### 8.3.6. LE SUJET INANIMÉ

Nous n'avons relevé que trois exemples de *se faire* + infinitif avec un sujet inanimé. Il s'agit de deux occurrences de *se faire entendre* et une occurrence de *se faire sentir*. Le premier exemple de *se faire entendre* est traduit par « *was heard* » qui est une traduction assez standard puisqu'elle respecte le sens passif de la construction française :

(43) *De leur côté, les Français, en voyant revenir les quatre amis au pas, poussaient des cris d'enthousiasme. Enfin une nouvelle mousquetade se fit entendre, et cette fois les balles vinrent s'aplatir sur les cailloux autour des quatre amis et siffler lugubrement à leurs oreilles.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 523 chapitre XLVII *Le conseil des mousquetaires*).

(44) *On their part, the French, on seeing the four friends return at such a step, uttered cries of enthusiasm. At length a fresh discharge was heard, and this time the balls came rattling among the stones around the four friends, and whistling sharply in their ears.*

Le deuxième exemple de *se faire entendre* construit le son comme une cause autonome :

(45) *Au bout d'un instant on entendit Milady qui rentrait dans sa chambre. D'Artagnan s'élança aussitôt dans son armoire. À peine y était-il blotti que la sonnette se fit entendre. Kitty entra chez sa maîtresse, et ne laissa point la porte ouverte; mais la cloison était si mince que l'on entendait à peu près tout ce qui se disait entre les deux femmes.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 408 chapitre XXXV *La Nuit Tous Les Chats Sont Gris*).

(46) *Presently they heard Milady retire to her room. D'Artagnan slipped into the wardrobe. Hardly was he concealed when the little bell sounded. Kitty went to her mistress, and did not leave the door open; but the partition was so thin that one could hear nearly all that passed between the two women.*

En anglais, comme en français, la *sonnette* est construite comme une cause autonome. Pour ainsi dire, on focalise sur le fait que c'est elle qui *sonne* (actif) et non sur le fait qu'elle *est entendue* (passif) (*the little bell sounded*). Nous observerons également que la phrase « *l'on entendait à peu près tout ce qui se disait entre les deux femmes* » fait référence au rôle participatif de *D'Artagnan* puisque c'est lui qui entend les femmes qui parlent. Avec la forme du pronom impersonnel *on*, l'abstraction de l'agentivité (et du coup d'une responsabilité) de *D'Artagnan* est complète : il se cache et sans chercher à écouter les femmes qui parlent, il les entend.

*Se faire sentir* est le troisième exemple que nous avons relevé avec un sujet inanimé :

(47) [...] **une faim dévorante se faisait sentir** ; il y avait quarante-huit heures que je n'avais pris aucune nourriture [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 611 chapitre LVI Cinquième journée de captivité).

(48) *This time, in spite of my terrors, in spite of my agony, **I began to feel a devouring hunger**. It was forty-eight hours since I had taken any nourishment.*

Dans ce cas de figure la faim est quelque chose que le sujet perçoit activement en anglais. Il n'y a aucun passif possible ici. On ne peut pas dire (\*a devouring hunger got / was felt).

#### 8.4. DUMAS PÈRE, LE COMTE DE MONTE CRISTO 1846

À partir de Frantext, nous avons relevé 51 exemples de *se faire* + infinitif dans *Le Comte de Monte Cristo* dont 36 avec un sujet animé (soit 71%) et 15 avec un sujet inanimé (soit 29%). Parmi les 15 exemples avec un sujet inanimé, il y a 14 exemples avec *se faire entendre* et un exemple avec *se faire attendre*. La Table 3 ci-dessous présente la synthèse des observations et une liste de ces 51 exemples se trouve dans l'Annexe 6.

Table 3 : Synthèse des 51 exemples de *se faire* + infinitif dans *Le Comte de Monte Cristo*

Sujet animé	36
Sujet inanimé	15
Lecture agentive	36
Lecture passive	15
Agent explicite ( <i>par, de, chez</i> )	0
Passé simple	34
Passé composé	3
Présent	4
Imparfait	4
Infinitif	6

Maintenant nous regarderons quelques exemples de traduction. Dans ces premiers exemples *se faire habiller* est complètement détourné en anglais :

(49) *C'est un fort beau garçon qui est fort bien mis, et qui a tout l'air de **se faire habiller** en France chez Blin ou chez Humann; un peu pâle, c'est vrai, mais vous savez que la pâleur est un cachet de distinction.*» (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 482).

(50) *I can assure you that this hobgoblin of yours is a deuced fine-looking fellow-- admirably dressed. Indeed, I feel quite sure, from the cut of his clothes, they are made by a first-rate Paris tailor—probably Blin or Humann.*

Le traducteur a donc préféré de parler des habits au lieu de l'action de *se faire habiller*. On retrouve donc un commentaire informatif pour le lecteur anglophone qui n'est pas dans le texte français : les habits sont fabriqués par un couturier de renom à Paris, certainement Blin ou Humann.

(51) *Quant au comte, il effleurait à peine chaque plat; on eût dit qu'en se mettant à table avec ses convives il accomplissait un simple devoir de politesse, et qu'il attendait leur départ pour **se faire servir** quelque mets étrange ou particulier.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 498).

(52) *As for the count, he just touched the dishes; he seemed to fulfill the duties of a host by sitting down with his guests, and awaited their departure **to be served** with some strange or more delicate food.*

Ici le comte est à l'origine du fait qu'il est servi. Même s'il dispose d'un personnel domestique, sa participation n'est nullement exclue car c'est lui qui fait appel aux domestiques. En anglais, l'infinitif passé (« to be served ») ne permet pas d'élucider le degré de sa participation.

Jusque-là nous avons pu observer plusieurs procédés de traduction pour rendre *se faire* + infinitif en anglais incluant l'option de ne pas le traduire véritablement. Le prochain exemple rejoint cette optique. *Se faire pardonner* est complètement ignoré dans la version anglaise :

(53) *Allons, dit la comtesse en riant, vous verrez que mon vampire sera tout bonnement quelque nouvel enrichi qui veut **se faire pardonner** ses millions, et qui aura pris le regard de Lara pour qu'on ne le confonde pas avec M. de Rothschild. Et elle, l'avez-*

*vous vue?* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 518).

(54) “*Come,*” *observed the countess, smiling, “I see my vampire is only some millionaire, who has taken the appearance of Lara in order to avoid being confounded with M. de Rothschild; and you have seen her?”*

Maintenant, dans l'exemple suivant avec *se faire présenter*, l'action intentionnelle doit passer par un intermédiaire :

(55) --*Soit, j'aime les histoires complètes. En attendant, comment vous êtes-vous trouvés en contact? qui vous a présentés à lui?*  
--*Personne; c'est lui au contraire qui s'est fait présenter à nous*

--*Quand cela?* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 517).

(56) “*Very well; I prefer complete histories; but tell me how you made his acquaintance? Did any one introduce you to him?*”

“*No; it was he who introduced himself to us.*”  
“*When?*”

Le verbe *se présenter* montre l'action à titre individuel. *Se faire présenter* requiert alors l'intervention d'un agent secondaire qui fait la présentation même de l'autre. La traduction anglaise de *se faire présenter* est alors très intéressante : l'action devient à titre individuel comme s'il y avait « il s'est présenté à nous » en français. À vrai dire, une traduction plus fidèle de *se faire présenter* aurait inclut la construction causative en *have* soit « *he had himself introduced to us* » ou bien « *he arranged to have himself introduced to us* ».

Nous avons inclus l'exemple suivant en *se faire tard* parce qu'il est rendu convenablement par « *to get late* » qui est standard en anglais. Il ne s'agit pas d'agentivité mais l'aspect proprement inchoatif de *se faire* et de *get* est toujours opératoire. On signale ainsi le passage vers la soirée puisqu'il *devient* tard :

(57) «--Merci, dit le bijoutier, il doit **se faire tard**, et il faut que je retourne à Beaucaire; ma femme serait inquiète » (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 657).

(58) “Thank you,” replied the jeweller, “it must be **getting late**, and I must return to Beaucaire--my wife will be getting uneasy.”

L'exemple suivant avec *se faire donner* montre une agentivité qui est renforcée contextuellement. Les « exigences » et les menaces de *Benedetto* montrent clairement son intention d'obtenir de l'argent :

(59) *Ma pauvre sœur, selon mes conseils, résistait aux exigences de Benedetto, qui, à chaque instant, voulait se faire donner tout l'argent qu'il y avait à la maison. Un matin, il la menaça, et disparut pendant toute la journée.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 668).

(60) *Acting by my advice, my poor sister had refused to comply with the unreasonable demands of Benedetto, who was continually **tormenting her for money**, as long as he believed there was a sou left in her possession. One morning that **he had demanded money**, threatening her with the severest consequences if she did not supply him with what he desired, he disappeared and remained away all day [...].*

Ici, *se faire donner* n'est pas traduit en anglais. Comme nous l'avons vu, les verbes de donation sont privilégiés avec la CPSF tandis que la CPG ne les accepte généralement pas. Il est donc normal qu'il n'y ait pas de traduction littérale. Cependant, l'agentivité et l'intentionnalité de *Benedetto* s'apprécie autant avec la forme du « past continuous » en anglais « was tormenting ». Cette forme permet de souligner l'insistance répétée de *Benedetto* dans le but de se faire donner de l'argent. Cela montre d'ailleurs une vraie « activité » de sa part.

Le caractère agentif et intentionnel de certains emplois de *se faire* + infinitif devient manifeste avec différentes stratégies de traduction en anglais. Dans *se faire inscrire* (ci-dessous), il s'agit d'une action que l'on fait volontairement. Du coup, « *to leave one's name* » en anglais dévoile que l'action est véritablement intentionnelle :

(61) *Beaucoup de gens allèrent se faire inscrire chez Mme de Villefort afin d'avoir le droit de renouveler leur visite en temps utile et d'entendre alors de sa bouche tous les détails de cette pittoresque aventure.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 702).

(62) *Vast was the crowd of visitors and inquiring friends who left their names at the residence of Madame de Villefort, with the design of renewing their visit at the right moment, of hearing from her lips all the interesting circumstances of this most romantic adventure.*

En général, *se faire connaître* implique une part significative de responsabilité du sujet ce que confirme « *to reveal oneself* » en anglais dans les exemples suivants :

(63) --Non, dit Monte-Cristo, je suppose seulement. J'ai connu un Lord Wilmore qui semait ainsi des traits de générosité.

--**Sans se faire connaître!**

--C'était un homme bizarre qui ne croyait pas à la reconnaissance. (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 731).

(64) "No," returned Monte Cristo "I only guessed. I knew a Lord Wilmore, who was constantly doing actions of this kind."

**"Without revealing himself?"**

"He was an eccentric being, and did not believe in the existence of gratitude."

Par comparaison, un autre emploi de *se faire connaître* dans *Les trois mousquetaires* est traduit par le verbe causatif *make* en anglais :

(65) *Felton et lui s'adressèrent en même temps à Patrick, le valet de chambre de confiance du duc. Felton nomma le baron de Winter, l'inconnu ne voulut nommer personne, et prétendit que c'était au duc seul qu'il pouvait se faire connaître. Tous deux insistaient pour passer l'un avant l'autre.* (Frantext, Dumas père, *Les Trois mousquetaires*, 1844 : 635 chapitre LIX Ce Qui Se Passait À Portsmouth Le 23 Août 1628).

(66) *Felton and he addressed Patrick, the duke's confidential lackey, at the same moment. Felton named Lord de Winter; the unknown would not name anybody, and pretended that it was to the duke alone he would make himself known. Each was anxious to gain admission before the other.*

À notre avis, le sens français de *se faire connaître* est mieux rendu en anglais par « *to make oneself known* » car le causatif *make* marque l'action indirecte. Sa traduction avec « *to reveal oneself* » (ci-dessus) fait référence à une action encore plus directe et du coup plus agentive.

## 8.5. LA STRUCTURE DES ÉVÉNEMENTS ENCODÉS *LE COMTE DE MONTE CRISTO*

Dans cette section, nous présenterons une classification des exemples par rapport à la structure des événements encodés. Nous rappellerons qu'il s'agit de « sous-traitance », « agréable », « désagréable », « incitatif » et « indéfini ». Des exemples avec un sujet inanimé suivront.

### 8.5.1. LE CAS DE FIGURE « SOUS-TRAITANCE »

La comtesse fait faire un portrait d'elle-même. Le causatif *have* en anglais se prête bien à la sous-traitance :

(67) *Vous ne connaissez pas ma mère, monsieur ; c'est elle que vous voyez dans ce cadre ; elle se fit peindre ainsi, il y a six ou huit ans. Ce costume est un costume de fantaisie, à ce qu'il paraît, et la ressemblance est si grande, que je crois encore voir ma mère telle qu'elle était en 1830. La comtesse fit faire ce portrait pendant une absence du comte.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 603).

(68) *You do not know my mother; she it is whom you see here. She had her portrait painted thus six or eight years ago. This costume is a fancy one, it appears, and the resemblance is so great that I think I still see my mother the same as she was in 1830. The countess had this portrait painted during the count's absence.*

Plusieurs exemples sont le reflet d'une autre époque avec son propre système de valeurs et manières de vivre. En ce qui concerne le déplacement, par exemple, il y a cinq occurrences de *se faire conduire*, deux de *se faire reconduire*, et une occurrence de *se faire transporter* :

(69) *Cinq minutes après, Andrea, complètement déguisé, sortait de l'hôtel sans être reconnu, prenait un cabriolet, et se faisait conduire à l'auberge du cheval-rouge, à Picpus.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 322).

(70) *Five minutes after, Andrea left the hotel, completely disguised, took a cabriolet, and **ordered the driver to take him** to the Cheval Rouge, at Picpus.*

Dans l'exemple précédent, *se faire conduire* est rendu par un ordre explicite en anglais. Ceci implique une relation inter-sujet hiérarchique. Dans d'autres exemples, ce pouvoir de sous-traitance est atténué :

(71) *Le lendemain, à neuf heures, elle se leva, et, sans sonner sa femme de chambre, sans donner signe d'existence à qui que ce fût au monde, elle s'habilla, et, vêtue avec la même simplicité que la veille, **elle descendit l'escalier, sortit de l'hôtel, marcha jusqu' à la rue de Provence, monta dans un fiacre et se fit conduire** à la maison de M De Villefort.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 545).

(72) *At nine o'clock next morning she arose, and without ringing for her maid or giving the least sign of her activity, she dressed herself in the same simple style as on the previous night; **then running down-stairs, she left the hotel, walked to the Rue de Provence, called a cab, and drove** to M. de Villefort's house.*

Il est évident que la traduction en anglais ne fait pas référence à une agentivité directe (comme si c'était elle qui conduisait) mais bien dans le sens passif (« elle a été conduit à la maison de M. de Villefort ». Il s'agit tout de même d'une agentivité indirecte car le sujet aurait activement cherché un fiacre afin de se faire conduire.

Soit un autre exemple de se faire conduire :

(73) *On eût pu voir le visage si sérieux du comte s'illuminer d'un éphémère sourire à l'aspect du portefeuille que tenait à la main le [sic] receveur des hospices. **À la porte, il retrouva sa voiture, et se fit conduire sur-le-champ à la banque.*** (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 599).

(74) *The count's sad face was illumined by a faint smile, as he noticed the portfolio which the receiver-general held in his hand. **At the door he found his carriage, and was immediately driven** to the bank.*

Dans ce cas, *se fit conduire* est traduit par le passif canonique en anglais « *was driven* » qui marque une vraie passivité. L'agentivité est pourtant marquée par le fait que le comte cherche sa voiture auparavant.

L'action de *se faire reconduire* dans l'exemple ci-dessous n'est pas traduite en anglais. Il n'y a pas mention du fait que Mme Danglars *remonte en fiacre* mais uniquement le fait qu'elle *rentre* chez elle :

(75) [...] *et que Debray, il faut le dire, avait lui-même rangées, étagées, émondées avec un soin qui fit pardonner son absence à la pauvre femme. À onze heures quarante minutes, Mme Danglars, lassée d'attendre inutilement, remonta en fiacre et se fit reconduire chez elle.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 543).

(76) *Meanwhile Madame Danglars, veiled and uneasy, awaited the return of Debray in the little green room, seated between two baskets of flowers, which she had that morning sent, and which, it must be confessed, Debray had himself arranged and watered with so much care that his absence was half excused in the eyes of the poor woman.*  
*At twenty minutes of twelve, Madame Danglars, tired of waiting, returned home.*

Ce dernier exemple soulève des questions quant aux manières de rendre un texte dans une autre langue. Il n'est pas nécessaire de rendre explicite l'action de sous-traitance en anglais lorsque le contexte rendrait cette explication redondante. C'était l'époque où, en général, les femmes de la haute classe ne se déplaçaient pas toutes seules. Il en est de même pour *se faire habiller* :

(77) *Mercédès fit appeler un domestique de confiance et lui ordonna de suivre Albert partout où il irait dans la soirée, et de lui en venir rendre compte à l'instant même. **Puis elle sonna sa femme de chambre, et si faible qu'elle fût, se fit habiller pour être prête à tout événement.** La mission donnée au laquais n'était pas difficile à exécuter. **Albert rentra chez lui et s'habilla** avec une sorte de recherche sévère.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 416).

(78) *Mercedes called a confidential servant, and ordered him to follow Albert wherever he should go that evening, and to come and tell her immediately what he observed. **Then she rang for her lady's maid, and, weak as she was, she dressed, in order to be ready for whatever might happen.** The footman's mission was an easy one. **Albert***

*went to his room, and dressed with unusual care.*

En anglais, il y a « dressed » deux fois tandis qu’il s’agit de deux réalités distinctes. Mercédès se fait habiller avec l’aide d’une domestique (agentivité indirecte). Ceci contraste avec Albert qui s’habille tout seul (agentivité directe).

Enfin, *se faire meubler* montre une sous-traitance à son propre bénéficiaire. En anglais, il est rendu par le causatif *have* avec l’indication du bénéficiaire par le pronom réfléchi :

(79) *Pour savoir où s’arrêter dans ses excursions, pour ne pas manger cette affreuse cuisine qui nous empoisonne, moi depuis quatre mois, vous depuis quatre ans ; pour ne pas coucher dans ces abominables lits où l’on ne peut dormir, il se fait meubler un pied-à-terre à Monte-Cristo : quand son pied-à-terre est meublé, il craint que le gouvernement toscan ne lui donne congé et que ses dépenses ne soient perdues, alors il achète l’île et en prend le nom.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 558).

(80) *Now, by way of having a resting-place during his excursions, avoiding the wretched cookery--which has been trying its best to poison me during the last four months, while you have manfully resisted its effects for as many years,--and obtaining a bed on which it is possible to slumber, Monte Cristo has furnished for himself a temporary abode where you first found him; but, to prevent the possibility of the Tuscan government taking a fancy to his enchanted palace, and thereby depriving him of the advantages naturally expected from so large an outlay of capital, he has wisely enough purchased the island, and taken its name.*

### 8.5.2. LE CAS DE FIGURE « AGRÉABLE » OU « PROPICE »

*Se faire apporter quelque chose* est un exemple d’un petit service que quelqu’un peut demander à un agent intermédiaire. Cette tournure est traduite par deux moyens différents à caractère agentif en anglais (*to call for something* et *to send for something*) :

(81) *Et tous deux s’acheminèrent d’un pas rapide vers l’endroit indiqué. Arrivés là, ils se firent apporter une bouteille et deux verres.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 23).

(82) "Of course," replied Danglars; and going quickly to the designated place, **they called for a bottle of wine, and two glasses.**

(83) **Le brigadier se fit donc apporter un fagot et de la paille** ; il bourra la cheminée comme il eût fait d'un mortier, et y mit le feu. Le feu fit craquer les parois de brique [...] (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 535).

(84) **The brigadier sent for some sticks and straw**, and having filled the chimney with them, set a light to it. The fire crackled, and the smoke ascended like the dull vapor from a volcano; but still no prisoner fell down [...].

Des agents intermédiaires interagissent dans ce cas de figure :

(85) Pendant la journée, Valentine était encore maintenue dans la réalité par la pensée de Noirtier, **qui se faisait porter** chez sa petite-fille et demeurait là, couvant Valentine de son regard paternel [...] (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 554).

(86) During the daytime Valentine's perceptions remained tolerably clear, owing to the constant presence of M. Noirtier, **who caused himself to be carried** to his granddaughter's room, and watched her with his paternal tenderness [...].

Ce dernier exemple est intéressant car nous avons explicitement un causatif passif réfléchi en anglais. Le causatif réfléchi est rendu par « *caused himself* » et le passif est rendu par l'infinitif passif « *to be carried* ».

Le renforcement du réfléchi en anglais permet d'accuser encore plus l'agentivité. Parfois, il n'y a aucun agent intermédiaire et c'est l'individu qui réussit à accomplir une action, plus ou moins à titre individuel :

(87) -M Noirtier, vraiment ! Mais vous m'aviez dit, ce me semble, qu'il était en paralysie complète, et que toutes ses facultés étaient anéanties ?  
-oui, ses facultés physiques, car il ne peut pas remuer, il ne peut point parler, et avec tout cela cependant il pense, il veut, il agit comme vous voyez. Je le quitte il y a cinq minutes, et dans ce moment il est occupé à dicter un testament à deux notaires.  
-mais alors il a parlé ?  
-il a fait mieux, **il s'est fait comprendre.**

-comment cela ?

-à l'aide du regard ; ses yeux ont continué de vivre, et vous voyez, ils tuent. (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 22).

(88) "M. Noirtier? But I thought you told me he had become entirely paralyzed, and that all his faculties were completely destroyed?"

"Yes, his bodily faculties, for he can neither move nor speak, nevertheless he thinks, acts, and wills in the manner I have described. I left him about five minutes ago, and he is now occupied in dictating his will to two notaries."

"But to do this he must have spoken?"

"He has done better than that--**he has made himself understood.**"

"How was such a thing possible?"

"By the help of his eyes, which are still full of life, and, as you perceive, possess the power of inflicting mortal injury."

Le passé composé de *se faire* comprendre est traduit par le « present perfect » en anglais. M. Noirtier est clairement agentif dans ce cas de figure. Cependant, la construction en *se faire* + infinitif peut s'expliquer du fait que l'on ne peut pas « être compris » sans la collaboration d'une autre personne ; « être compris » est effectivement en dehors du contrôle intégral du sujet.

### 8.5.3. LES CAS DE FIGURE « DÉSAGRÉABLE » & « INCITATIF »

Nous n'avons pas trouvé de cas de figure « désagréable » ou « incitatif ». Tous les 36 exemples de *se faire* + infinitif avec un sujet animé dans *Le Comte de Monte-Cristo* présentent le sujet animé comme agentif puisque les infinitifs sont à caractère positif ou neutre.

### 8.5.4. LE CAS DE FIGURE « INDÉTERMINÉ »

Nous avons relevé trois emplois de *se faire* + infinitif qui, à notre avis, ne permettent pas d'élucider le degré de participation du sujet animé. Il s'agit de deux exemples de *se faire appeler* et un exemple de *se faire prier* :

(89) *vous raconterez le reste, monsieur l'abbé ; vous direz qu'il se fait appeler Andrea Cavalcanti, qu'il loge à l'hôtel des princes* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 358).

(90) "You will relate all the rest, reverend sir; you will say he calls himself Andrea Cavalcanti. He lodges at the Hotel des Princes.

Deux critères agentifs sont néanmoins à l'œuvre : l'intention et le contrôle. La traduction en anglais par le pronom réfléchi permet de désambiguïser la tournure *se faire appeler*. De plus, c'est le contexte large de l'histoire qui montre que c'est en fait le personnage qui s'appelle *Benedetto* qui *se fait appeler Andrea Cavalcanti*. Il dispose donc d'un haut degré de contrôle.

Un autre exemple de *se faire appeler* s'applique au même personnage :

(91) --oui, excellence, précisément.

**Andrea se faisait appeler Excellence.** [narration] (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 321).

(92) "Yes, y our excellency." **Andrea had expressed a wish to be thus addressed.**

Dans ces derniers exemples, on notera que *se faire appeler* n'est pas traduit. Cependant, l'action propre de *se faire appeler* est rendu explicite en anglais. Andrea avait exprimé son désir d'être appelé « excellence ». Pour ainsi dire, Andrea exige (il est à l'origine) qu'on lui appelle « excellence ».

*Se faire prier* est l'autre exemple présentant une potentielle ambiguïté interprétative :

(93) *Mme De Villefort, étrangère à toutes ces passions dont les feux croisés passaient au-dessus de sa tête, retenait en ce moment la balle de son fils lui faisant signe de la venir chercher avec un baiser ; mais Édouard se fit prier longtemps, la caresse maternelle ne lui paraissait probablement pas une récompense suffisante au dérangement qu'il allait prendre [...]* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 652).

(94) *Madame de Villefort, unconscious of the passions that exhausted their fire over her head, at that moment held her son's ball, and was making signs to him to reclaim it with a kiss. Edward begged for a long while, the maternal kiss probably not offering sufficient recompense for the trouble he must take to obtain it [...].*

*Se faire prier* montre l'action de se laisser solliciter pour faire quelque chose. Ici, il ne s'agit pas d'une bonne traduction en anglais. En effet, la version anglaise rend *Edward* pleinement agentif (*il supplie sa mère...*) tandis que le sens en français montre plutôt qu'*Edward* fait en sorte que sa mère l'attende. En d'autres termes, *Edward* ne s'est pas précipité lorsque sa mère lui a fait signe de venir.

Ce dernier exemple montre clairement que le sens de certaines occurrences de *se faire* + infinitif est difficile à saisir. En effet, le calcul d'agentivité du sujet animé s'opère sur un contexte très large qui dépasse les limites de la forme verbale en *se faire*. Le degré de participation du sujet animé entrant dans la construction *se faire* + infinitif peut varier significativement soit d'un pôle très agentif (l'action est à portée de main) soit d'un pôle très faiblement agentif (le sujet est à l'origine d'une action dont il est le sujet passif) soit enfin avec des intermédiaires. Certaines traductions en anglais rendent explicites l'intention et l'action du sujet animé.

### 8.5.5. LE SUJET INANIMÉ

Nous avons relevé 13 exemples de *se faire entendre* et un exemple de *se faire attendre*. Comme nous l'avons vu, *se faire entendre* peut être traduit par « *was heard* » et il s'avère que cette traduction est quasi-systémique dans *Le comte de Monte Cristo* :

(95) *Une exclamation joyeuse se fit entendre, et presque aussitôt l'escalier craqua sous un pas alourdi par la faiblesse et la maladie.* (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 652).

(96) *An exclamation of joy was heard, and the staircase creaked beneath a feeble step.*

- (97) ***En même temps une détonation sourde se fit entendre***, et le plancher vola en éclats tout autour de mon père. Les tchodoars tiraient à travers le parquet. (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 270).
- (98) ***At the same moment an explosion was heard***, and the flooring of the room in which my father was sitting was suddenly torn up and shivered to atoms--the troops were firing from underneath.
- (99) [...] il recopia le testament détruit. ***Comme il achevait, le bruit d'un cabriolet entrant dans la cour se fit entendre***. Monte-Cristo s'approcha de la fenêtre et vit descendre Maximilien et Emmanuel. (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 438).
- (100) [...] he again copied the destroyed will. ***As he was finishing, the sound of a cabriolet entering the yard was heard***. Monte Cristo approached the window, and saw Maximilian and Emmanuel alight.
- (101) ***Enfin, au bout d'un quart d'heure, un pas chancelant se fit entendre***, et Villefort parut sur le seuil du salon où se tenait D'Avrigny et Morrel, l'un absorbé, l'autre suffoquant. (Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 585).
- (102) ***At the end of a quarter of an hour a faltering footstep was heard***, and Villefort appeared at the door of the apartment where d'Avrigny and Morrel had been staying, one absorbed in meditation, the other in grief.

## 8.6. BILAN SUR LA TRADUCTION DE SE FAIRE + INFINITIF

Dans ce chapitre ainsi que le chapitre 7, nous avons examiné le parallèle incontournable qui existe entre deux constructions passives non prototypiques dans leur langue respective : le passif en *get* en anglais et le passif en *se faire* + infinitif en français. Ces deux constructions partagent de nombreux traits sémantiques, incluant une grande polysémie malgré des différences considérables sur le plan syntaxique. Des observations contrastives nous ont permis de voir que lorsqu'il est accompagné du marquage réfléchi, le passif en *get* se comporte plus ou moins comme le passif en *se faire* suivi d'un infinitif. L'usage est un facteur signifiant : *get* n'est employé que rarement, étant plutôt un phénomène de l'oral, tandis que *se faire* bénéficie d'un statut plus stable (étant très productif) dans l'usage ordinaire.

La plupart des exemples de la construction en *se faire* + *infinitif* que nous avons examinés dans les deux ouvrages de Dumas montrent à la fois des sujets animés (une moyenne de 82% pour les deux ouvrages) ainsi qu'un sens clairement *causatif et réfléchi*. Cela veut dire que l'agentivité est bien à l'œuvre lors de ces empois à l'époque de Dumas. En conséquence, cela peut alors indiquer que le sens éventuellement désagréable de la construction est un développement récent. Dumas a initialement publié en feuilletons *Les trois mousquetaires* circa 1844-1845 et *Le comte de Monte Cristo* circa 1845-1846. *Se faire* + *infinitif* employé avec un prédicat négatif peut s'avérer donc un phénomène assez récent. Une étude diachronique serait nécessaire pour confirmer cette hypothèse. Enfin, ceci confirmerait l'argument de Kupferman (1995) selon lequel le sens passif que *se faire* + *infinitif* peut engendrer s'installe dans une sorte de *spécialisation récente* dans le désagréable. Toutefois, à notre avis, cela ne veut pas forcément dire qu'il y ait véritablement deux constructions, comme le prétend Kupferman.

En anglais, l'agentivité de *se faire* + *infinitif* est rendue par plusieurs moyens. Le recours à une forme en *get* dans la traduction de Dumas est quasi-inexistant. À vrai dire, à part son emploi dans des expressions standard, l'emploi de *get* est généralement rare en anglais. Ceci est certainement dû au fait que *get* marque un certain niveau de langue spontané et décontracté. De plus, il est utilisé de préférence à l'oral qu'à l'écrit. En conséquence, même si d'un point de vue strictement linguistique, la CPG et la CPSF se recouvrent amplement en termes d'agentivité (et ses valeurs périphériques de responsabilité et d'intention, etc.), il s'avère que sur le plan de la traduction, d'autres éléments contextuels entrent en jeu. L'agentivité en question peut en conséquence être renforcée ou diminuée par divers moyens en dehors de l'agentivité formellement établie dans ces deux constructions.



## CONCLUSION

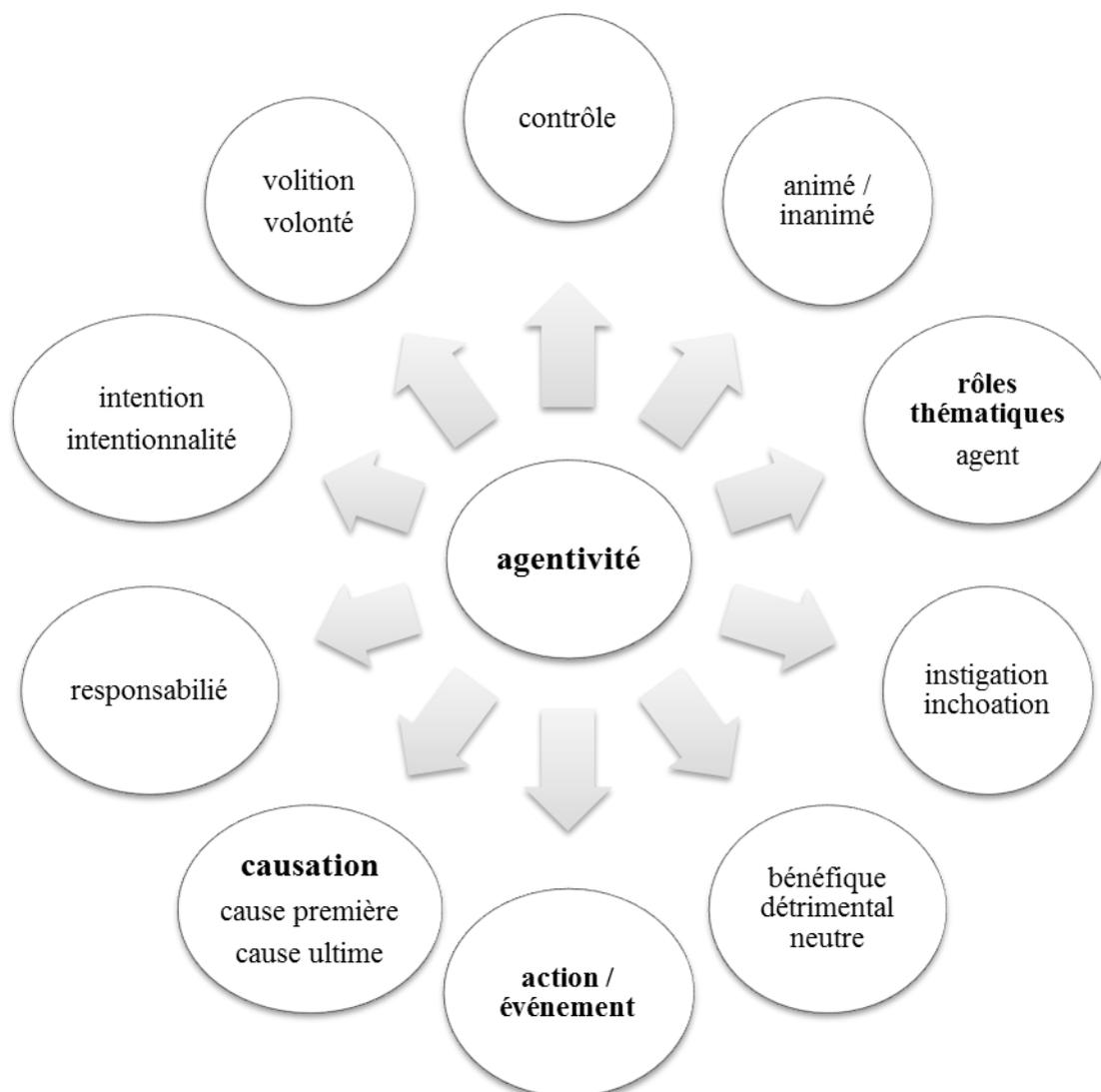
### 1. CONCEPTUALISATION DE L'AGENTIVITÉ

Nous avons décelé une première expression de l'agentivité dans la version des quatre causes souvent associée à Aristote. L'utilité de cette conceptualisation fait qu'il y a toujours un foisonnement de causes possibles pour tout fait réel ou virtuel. Le choix d'isoler telle ou telle cause est un choix énonciatif d'ordre subjectif et dont le but est de construire une certaine représentation. On sélectionne une cause pour expliciter ce que nous croyons être à l'origine d'un autre événement ou objet. Nous sommes forcément dans un rapport de temporalité : la cause est toujours antérieure à un état résultant.

L'agentivité se conçoit ainsi à partir de l'individu dans sa propre subjectivité d'être pensant qui, forcément, agit. Or ce n'est qu'à partir des théories de l'énonciation et de la pragmatique que le sujet parlant devient véritablement l'un des objets de la linguistique, d'où des relations « entre sujets » et « entre agents » (*interagentivité*). La conséquence est double : d'une part, l'action du sujet se voit intégrée dans les préoccupations du linguiste ; d'autre part, la fluctuation des façons de signifier devient un objet d'étude pertinent.

## 2. L'AGENTIVITÉ, CROISEMENT DE PHÉNOMÈNES HÉTÉROGÈNES

Toute conceptualisation de l'agentivité linguistique est intimement liée à tout un ensemble de notions sous-jacentes comme le schéma (que nous reprenons) ci-dessous le montre :



Tous ces paramètres sont déclenchés lorsque l'on parle d'agentivité. Le paramètre le plus important est sans doute celui *d'animation* (caractère animé ou non). Tandis que l'agentivité implique un agent, l'inverse n'est pas vrai : l'agent n'implique pas forcément l'agentivité. Car en linguistique, le terme *agent* se voit traditionnellement attribuer aussi bien à des entités inanimées qu'à des entités animées.

L'agent animé demande une attention particulière par rapport aux paramètres de l'intention et du contrôle. Le concept d'intention s'est révélé déterminant pour toute conceptualisation de l'action en elle-même. Nous avons pu ainsi reprendre la notion d'*intentionnalité* avec le statut d'une visée énonciative. De plus, le *modus operandi* d'un agent animé fait apparaître des degrés par rapport au paramètre du *contrôle*. On s'interroge alors sur le déclenchement et l'aboutissement d'une action (action qui ne va pas toujours jusqu'à son plein aboutissement). Nous avons rencontré des cas de *dédoublement* de l'agentivité en deux rôles et des cas où l'agentivité était comme *déléguée*. L'agentivité est donc une notion complexe et permettant des transferts d'agentivité entre agents effectifs ou potentiels à des degrés divers.

Le degré d'agentivité impliqué dans les énoncés varie aussi en fonction de la manière dont un énonciateur construit l'agent par rapport à l'action de celui-ci. Ainsi, la manipulation d'un instrument par un agent amène-t-elle à considérer différents enjeux dans le calcul de l'agentivité. Les adverbes de manière peuvent aussi accroître ou diminuer la portée de l'agentivité attribuée à un agent. Enfin, d'autres éléments travaillent de concert dans le calcul de l'agentivité comme la nature du nom d'agent, la nature du verbe et l'agencement d'une agentivité directe par rapport à une agentivité indirecte et moins prototypique.

### **3. L'AGENTIVITÉ COMME SAILLANCE ÉNONCIATIVE**

L'agentivité se rapporte alors à l'inscription et à l'encodage linguistique de certaines opérations cognitives et énonciatives à la disposition d'un sujet énonciateur. Ces opérations incluent le recours à des indications (comme formes ou comme sens ajouté sur le plan pragmatique) sur la subjectivité ou sur la prise en charge du sujet énonciateur par rapport à son discours. Le sujet énonciateur construit ainsi des sujets de discours auxquels il attribue de l'agentivité, à des divers degrés. Ainsi, en tant qu'énonciateurs dans des situations variées, « dirigeons-nous » continuellement des acteurs sur une scène virtuelle où les rôles et responsabilités sont à assigner.

L'attribution de l'agentivité est alors une opération énonciative très importante (*cf.* Culioli). L'agentivité se manifeste à plusieurs niveaux de représentation linguistique (morphèmes suffixaux, prédicats, énoncés, etc.) ainsi que dans le métalangage (*sujet, nom d'agent, complément d'agent, instrument, adverbes de manière, etc.*) et dans la typologie des verbes. Les énonciateurs disposent de toute une panoplie de formes et d'opérations linguistiques à manipuler pendant l'énonciation afin d'attribuer l'agentivité à leurs sujets de discours. Une théorie intégrale du calcul de l'agentivité linguistique, non limitée au niveau abstrait et cognitif, permettrait une représentation plus achevée de diverses manifestations non prototypiques de la relation agentive.

#### **4. L'AGENTIVITÉ COMME INSTANCIATION DE LA TRANSITIVITÉ**

Cet examen de l'agentivité et des modalités de contrôle et d'expression de la subjectivité qu'elle met en place nous a permis de percevoir et d'essayer de traiter le lien délicat qui unit agentivité, causalité et transitivité. On trouve toutes ces notions en linguistique contemporaine. La transitivité se distingue de l'agentivité et de la causalité en tant que relation non instanciée et non actualisée. Il s'agit d'un schéma abstrait de la causation opérant à un niveau cognitif. Tandis que la transitivité est atemporelle, l'ordre séquentiel des coordonnées ( $p \rightarrow q$ ) prépare la possibilité d'une instanciation temporelle. L'agentivité et la causalité, par opposition, font référence à l'actualisation effective de la transitivité. Elles sont des sous-catégories de la causation en général. L'agentivité et la causalité se différencient, quant à elles, du point de vue des valeurs assignées à un agent, c'est-à-dire la coordonnée  $p^x$ . Ces valeurs, comme nous l'avons vu, varient selon les linguistes. Mais il y a un consensus minimum sur la nécessité de distinguer l'animé de l'inanimé ainsi que la corrélation à des notions comme l'intention (et l'intentionnalité), la volition, la responsabilité et le contrôle.

#### **5. SE FAIRE + INFINITIF ET LE PASSIF EN GET**

L'étude de la construction *se faire + infinitif* nous a permis de constater qu'une lecture nettement agentive est requise lorsqu'un animé figure comme sujet. Nous avons choisi d'analyser cette construction parce que l'agentivité n'est pas manifestement décelable dans la construction. L'agentivité ne se réduit pas, comme nous l'avons vu, à une pure dichotomie,

c'est-à-dire à la présence ou à l'absence de la relation mais fonctionne plutôt, comme d'ailleurs beaucoup de phénomènes linguistiques, selon une échelle de graduation. Comme le signale, Dupas (1997 : 163), il est nécessaire et essentiel « d'établir des intermédiaires entre l'agentivité et la non-agentivité, le modèle oscillatoire se prête à ce type de nuances. Nous sommes ici entre les deux pôles, dans les zones grises entre le blanc et le noir ». Des énoncés du type de *Paul a ouvert la fenêtre* et *Julia a frappé Paul* sont nettement déterminés par rapport à l'agentivité assignée aux sujets grammaticaux. Il nous a semblé, de ce fait, plus important d'examiner les cas à la frontière où l'agentivité du sujet n'est pas précisément donnée. L'examen de la construction *se faire + infinitif* ainsi que la construction en *get* en anglais nous a permis ainsi de graduer ce qu'il faut entendre par le terme *agentivité*.

Or, nous avons mis en évidence que *se faire + infinitif* permet au moins quatre structures d'événement où le degré de participation du sujet animé varie. Son emploi avec des sujets inanimés est soumis à des conditions supplémentaires. Nous avons pu voir que les contraintes sémantico-syntaxiques distinguent nettement la construction du passif canonique en *être*. Lorsque l'ensemble de ces éléments (syntaxique, sémantique et pragmatique) est pris en compte, une réévaluation de la construction, qui est toujours classée dans la famille des passifs dans la grammaire française, penche en faveur d'une lecture agentive sans que la causativité et la passivité soient totalement rejetées. Les notions de responsabilité, d'intentionnalité, de contrôle, de télélicité restent toujours à disposition pour être appelées en renfort. Toutefois, ces notions sont périphériques à l'agentivité au sens premier, celui où le sujet animé est construit simplement en tant que faisant quelque chose. Nous avons vu que la construction avec *se faire* exige au minimum une présence physique du sujet animé au sein de l'événement contrairement au passif en *être*. Il s'en suit que les pôles de causativité et de passivité doivent être corrélés à l'agentivité et aux valeurs pragmatiques et énonciatives que la construction mobilise.

Semblablement, l'action subie par le sujet animé de la construction en *get* en anglais doit être repensée dans des termes d'agentivité. Ce « passif » met en scène, le plus souvent, des sujets animés dans des contextes problématiques et défavorables. Comme le signalent plusieurs linguistes, toutes les choses désagréables sont exprimables par le passif en *get*. Les événements défavorables sont alors parfaitement traductibles en français par la construction en *se faire + infinitif*. On peut dire facilement *se faire + arrêter, renverser, tuer, kidnapper,*

etc. Comme son homologue en *se faire*, la construction en *get* permet une flexibilité interprétative en ce qui concerne le rôle participatif du sujet. Si l'événement est construit énonciativement comme négatif, l'agentivité du sujet est généralement moins mise en cause. En revanche, si l'événement est construit comme positif, il y a souvent l'implication d'une causation recherchée par le sujet. Ce sujet se conçoit dorénavant comme le bénéficiaire de l'événement. Dans tous les cas de figure, l'événement présente fréquemment un caractère remarquable, et qui sort du lot ou de la norme.

*Get* et *se faire* ont beaucoup en commun, y compris le fait que leur spécialisation dans le désagréable en tant que « passifs » s'avèrent être un développement récent. Une rapide incursion dans la traduction de deux ouvrages d'Alexandre Dumas semble confirmer ce fait. En outre, nous avons pu voir que *se faire* + *infinitif* est rendu en anglais par plusieurs moyens linguistiques. L'agentivité peut ainsi être renforcée ou affaiblie par divers procédés par rapport à l'agentivité formellement établie dans ces deux constructions. Le recours à une forme en *get* est loin d'être systématique même si d'un point de vue strictement linguistique, les deux constructions se recouvrent amplement en termes d'agentivité (et quant à ses valeurs périphériques de contrôle, de responsabilité et d'intention). En effet, à part son emploi dans des collocations, l'emploi de *get* est rare et ceci pour diverses raisons. *Get* marque généralement un registre décontracté. Or *se faire* + *infinitif* est une construction très répandue en français et très productive tant à l'oral qu'à l'écrit. En outre, la construction est indépendante du registre. Notre corpus de 2080 exemples extraits de la base de données Frantext a montré la diversité de *se faire* + *infinitif*. Il y avait en effet 422 verbes différents comme l'infinitif de *se faire*.

## 6. ÉPILOGUE

Notre conception du temps fait que nous assignons une causation à des événements. Il s'agit surtout d'événements qui peuvent être décomposables en séquences distinctes et qui font l'objet d'une explication causale. La causation est alors imbriquée dans la syntaxe et la sémantique de la langue. L'agentivité se distingue de la causalité par le fait qu'un animé (et particulièrement un humain) est identifié comme la cause ultime d'un événement. L'animé se voit alors attribuer formellement une intention, un contrôle et une téléonomie sur ses propres actions. Il y a certes régulièrement un décalage cognitif par rapport à une agentivité

prototypique. On peut cependant considérer que l'agentivité repensée en termes de la téléonomie admet la mobilisation automatique d'un contrôle. Un procès téléique serait naturellement doté d'un haut degré de contrôle tandis qu'un procès atélique serait dépouillé de contrôle.

L'agentivité linguistique est de ce fait un concept complexe, composé d'un ensemble de phénomènes linguistiques et extralinguistiques à la fois distincts et souvent hétérogènes. Énoncer, c'est construire une image du réel. Mais l'agentivité ne se réduit pas à l'interaction entre des agents énonciateurs (comme le fait la théorie des actes de langage) ; elle entre dans un dispositif de représentation de l'action par le langage. Le sujet énonciateur s'affiche ainsi comme un metteur en scène.



# **ANNEXES**

## **Annexe 1 : Parler Au Quotidien – « Se Faire »**

par Yvan Amar et Evelyne Lattanzio

<http://www.chilton.com/paq/archive/PAQ-95-361.html>

Y. AMAR : Je me suis fait tout petit devant une poupée ... Vous vous rappelez Brassens ... Mais pourquoi "se faire" ?

E. LATTANZIO : Apparemment, c'est tout à fait logique : "se faire", c'est "se transformer". Il n'y a qu'à décomposer l'expression.

Y. AMAR : Soudain, ce méchant homme s'est fait mielleux ! C'est pareil : il est devenu mielleux, il a transformé son attitude.

E. LATTANZIO : ... ou sa fonction : si je me fais l'interprète de nos camarades, je prends la parole en leur nom, alors qu'à l'ordinaire, je ne suis pas délégué syndical.

Y. AMAR : Cette tournure existe dans des expressions toutes faites : elle se fait belle pour aller danser. Ou, dans Pagnol : "Panisse, comme tu te fais rare!"

E. LATTANZIO : Ou quelqu'un qui se fait vieux... ou même, plus impersonnel : il se fait tard. C'est-à-dire : l'heure tourne, il est tard ...

Y. AMAR : La volonté du sujet n'est donc pas toujours à l'œuvre.

E. LATTANZIO : "Se faire" peut se construire avec un adjectif mais aussi avec un verbe à l'infinitif : l'orateur s'est fait huer, ou s'est fait élire, ou s'est fait désirer – il s'est fait attendre – C'est l'équivalent d'un passif.

Y. AMAR : Il s'est fait élire = il a été élu - avec l'idée qu'il fait tout pour ça.

E. LATTANZIO : Attention au problème d'accord : dit-on "elle s'est fait" ou "elle s'est faite"? Si le sens est actif, on accorde : elle s'est faite belle. Si le sens est passif, on n'accorde pas : elle s'est fait désirer.

Y. AMAR : "Se faire" est parfois suivi d'un complément dans des expressions toutes faites : se faire une joie de quelque chose. Mais surtout, se faire de la bile, du mauvais sang, des cheveux blancs. C'est à dire s'inquiéter. Tout ça est parfois résumé par le pronom "en" : s'en faire.

E. LATTANZIO : Et pourtant "dans la vie, faut pas s'en faire !".

Y. AMAR : C'était "Parler au quotidien", une émission proposée par le Centre National de Documentation Pédagogique ...

E. LATTANZIO : ... Et par Radio France International.

## Annexe 2 : Transcription du podcast *Français Facile*<sup>50</sup>

### Expression « se faire+infinitif » vocabulaire « entreprise »

(Consulté le 06 décembre 2007)

<http://www.podcastfrancaisfacile.com/podcast/2007/11/expression-se-f.html>

**Je me suis fait disputer** par mon patron l'autre jour, pas de chance. C'est déjà la deuxième fois cette semaine que **je me fais rappeler** à l'ordre. Pourtant je fais des efforts. **Je me fais aider** par mes collègues, **je me fais expliquer** plusieurs fois le règlement intérieur de l'entreprise par la secrétaire, mais je ne connais pas encore toutes les subtilités. Heureusement, tout le personnel du bureau est très sympa... Enfin, sauf le directeur. Il est beaucoup trop autoritaire et très à cheval sur la discipline. Il passe son temps à donner des ordres. **Il se fait servir des cafés, il se fait ouvrir la porte.** Et il n'accepte rien. Le personnel de l'entreprise n'ose pas se plaindre, les employés sont très peu syndiqués et je crois même que, à part moi, personne ne fait partie d'un syndicat. C'est pour cette raison que le chef en profite, **il ne veut même pas qu'on se fasse remplacer** les jours où on est malade. **Si je ne me fais pas muter** dans un autre bureau ou dans un autre service, **je risque bien de me faire renvoyer** parce qu'il ne supporte pas qu'on s'oppose à lui.

---

<sup>50</sup> Nous avons mis les occurrences de *se faire + infinitif* en caractère gras.

### Annexe 3 : Liste (non exhaustive) des verbes « essentiellement » ou « exclusivement » pronominaux :

absenter (s')	ébattre (s')	goinfrer (se)
abstenir (s')	ébaudir (s')	gominer (se)
accoter (s')	ébouler (s')	gourer (se)
accouder (s')	ébrouer (s')	immiscer (s')
accroupir (s')	échiner (s')	ingénier (s')
acharner (s')	écrier (s')	insurger (s')
acoquiner (s')	écrouler (s')	interpénétrer (s')
affairer (s')	effondrer (s')	lexicaliser (se)
agenouiller (s')	efforcer (s')	lignifier (se)
amouracher (s')	égailer (s')	magner (se)
amuïr (s')	égosiller (s')	marrer (se)
arroger (s')	emparer (s')	méconduire (se)
autocensurer (s')	empiffrer (s')	méfier (se)
autodétruire (s')	empresser (s')	méprendre (se)
autoproclamer (s')	encanailler (s')	morfondre (se)
biler (se)	encorder (s')	mutiner (se)
blottir (se)	endimancher (s')	obstiner (s')
boyauter (se)	enfuir (s')	originer (s')
camer (se)	engouer (s')	pâmer (se)
chamailler (se)	enquérir (s')	parjurer (se)
claquemurer (se)	ensuivre (s')	pavaner (se)
claustrer (se)	entraider (s')	prélasser (se)
contorsionner (se)	entre-déchirer (s')	rabougri (se)
contrefiche(r) (se)	entre-détruire (s')	ramifier (se)
contrefoutre (se)	entre-dévoré (s')	raviser (se)
contrebalancer (s'en)	entre-égorger (s')	rebeller (se)
dandinier (se)	entremettre (s')	rebiffer (se)
défier (se)	entre-tuer (s')	récrier (se)
déganter (se)	envoler (s')	réfugier (se)
déhancher (se)	époumoner (s')	réincarner (se)
démener (se)	éprendre (s')	renfrogner (se)
démerder (se)	éreinter (s')	rengorger (se)
dénuer (se)	esclaffer (s')	repentir (se)
déprendre (se)	escrimer (s')	revancher (se)
désertifier (se)	évasion (s')	scléroser (se)
désintéresser (se)	évanouir (s')	suicider (se)
désister (se)	évertuer (s')	tapir (se)
désolidariser (se)	exclamer (s')	targuer (se)
desquamer (se)	extasier (s')	toquer (se)
dévergonder (se)	fier (se)	trémousser (se)
dévouer (se)	formaliser (se)	vautrer (se)
duveter (se)	gargariser (se)	
	gausser (se)	

## **Annexe 4 : Expressions avec *se faire* + infinitif**

### **Expressions neutres ou positives – *se faire* +...**

*vacciner, corriger, connaître, comprendre, baptiser, héberger, aider, désirer, remarquer, séduire, élire, dispenser du sport, payer une formation, héberger (gratuitement), hypnotiser, livrer ses courses à domicile, maquiller (gratuitement), complimenter / mousser, naturaliser (français), payer, obéir, ordonner prêtre, pardonner, publier, rembourser un billet (de train), syndiquer, sponsoriser, péter la panse, tatouer, tirer les cartes, tracter par une voiture (si on est en panne)...*

### **Expressions dans le cadre médical ou de la sante – *se faire* +...**

*arrêter (pendant la grossesse, etc.), avorter, porter pâle, blanchir les dents, arracher une dent, casser une dent (une jambe...), boucler/friser les cheveux, circoncire, vomir pour maigrir, diminuer la poitrine, recoller les oreilles, enlever un grain de beauté (un tatouage, etc.), faire un lifting, relooker, gonfler les lèvres, percer les oreilles, lifter (le visage, les seins...etc.), greffer (une paire de seins), refaire (le nez, la poitrine, les dents...etc.), opérer (des yeux, du nez, des sinus, des amygdales, des cernes, des végétations...), soigner (en France...etc.), vacciner (contre la grippe...etc.), hospitaliser (pour dépression, etc.), interner, incinérer...*

### **Expressions archaïques – *se faire* +...**

*appeler Arthur (gronder), appeler Jules, brasser le canadien / canayen (Qué.), chanter la Marseillaise en breton, froter les oreilles (Québec), graisser les jarrets (aller danser), ramasser, remonter les bretelles, secouer le prunier, secouer les puces...*

### **Expressions dans le cadre de la reproche ou stupidité – *se faire* +...**

*se faire enguirlander, entendre parler du pays, tirer les oreilles, prendre un savon, punir, griller, réprimander, recaler, souffler dans les bronches, sonner les cloches, rappeler à l'ordre, relever de son commandement, blackbouler, tirer les chaussettes, rejeter, chier au boulot, happer, engueuler (comme du poisson pourri), réprimander, marcher sur les pieds, manger, bouffer, corriger, jeter dehors, arsouiller, tailler la barbe, prendre une raclée à un jeu quelconque, virer, licencier, limoger, chambrer, mener par le bout du nez, mener en bateau, duper, berner, passer un sapin (Québec), planter, piéger, avoir, bananer, rapetisser, taguer, farder, planter, délover, passer pour un pigeon, traiter (d'idiot par un imbécile), passer pour un sot, taper sur les doigts, secouer les puces, prendre une soufflante, serrer les ouïes, bourrer le crâne...*

## Annexe 4 : Expressions avec *se faire* + *infinitif*

### Expressions nouvelles / néologismes

#### *se faire carter* (Qué.)

L'expression est calquée sur l'expression en anglais « *to be carded* ». Elle veut dire se faire demander une pièce d'identité.

#### *se faire amazoner*

Amazon est une entreprise en ligne de vente de livres. L'expression à l'origine signifiait « se faire doubler sur Internet » mais s'est stabilisé en « se faire pigeonner par Internet » (<http://fayardandco.free.fr/MonDicoImpertinent/MonDicoImpertinent.htm>)

#### *se faire blackbouler*

Il s'agit d'« obtenir plus de boules noires que de boules blanches, plus de votes contre que de votes pour, et donc, se voir refuser l'entrée en franc-maçonnerie » (Wikipédia).

#### *se faire référencer sur google / yahoo*

C'est une synonyme de se faire indexer ou se faire recenser. L'expression signifie faire en sorte d'augmenter ou d'obtenir un bon classement dans les résultats des moteurs de recherche.

#### *se faire plutonner = se faire déclasser*

« Un 'objet' se fait plutonner lorsque qu'il est exclu d'une catégorie suite à la modification des critères d'appartenance à cette catégorie. Ce néologisme prend source dans la mésaventure de Pluton qui est sortie [...] du cercle bien gardé des planètes ». (<http://arkandis.blogspot.com/category/classer/>)

### Expressions dans le cadre de la violence ou la justice –

#### *se faire* +...

*demander ses papiers d'identité, recarder, prendre / arrêter, attraper, rouler, refouler, tirer dessous, tabasser, piéger, tuer, zigouiller, liquider, renverser, gauler (secouer), berdasser (secouer violemment), manger / bouffer par les moustiques, flasher par un radar, hacker, interdire (de casino), inspecter, jeter, jarter, kidnapper, larguer, licencier, Aller se faire voir chez (par) les Grecs, allez se faire foutre chez les Grecs...*

### Expressions vulgaires / sexuelles – *se faire* +...

*tailler une pipe / la barbe, téter/tâter, défoncer la barquette, dépuceler, enculer, toucher, défromager le minaret, bourrer, mettre, caguer/chier, prendre, sauter, filmer pendant l'amour, ramoner / chanter Ramona, fourrer, jouir, brasser la cage...*

**Annexe 5 : Exemples de se faire + infinitif**  
**Les Trois Mousquetaires, 1844**  
**Alexandre Dumas père**

- 1) [...] et prêts à **se faire tuer** pour laver le moindre reproche. (Frantext, Dumas père, 1844 : 37 chapitre II L'antichambre de M. de Tréville)
- 2) Nulle part on ne voit, disons-nous, que ce digne gentilhomme ait été accusé de **se faire payer** la coopération de ses séides. (Frantext, Dumas père, 1844 : 37 chapitre II L'Antichambre de M. de Tréville).
- 3) Ce qui annonçait l'extrême habileté de l'intendant et la profonde science du maître, l'un pour servir, l'autre pour **se faire servir** [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 1846 : 45)
- 4) Ah! les mousquetaires du roi **se font arrêter** par les gardes de M. le cardinal, continua M. de Tréville aussi furieux à l'intérieur que ses soldats [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 48 chapitre III L'Audience)
- 5) Monsieur, dit-il, **vous vous ferez étriller**, je vous en préviens, si vous vous frottez ainsi aux mousquetaires. (Frantext, Dumas père, 1844 : 60 Chapitre IV L'épaulé d'Athos, le baudrier de Porthos et le mouchoir d'Aramis)
- 6) Bernajoux n'était pas homme à **se faire répéter** deux fois un pareil compliment. (Frantext, Dumas père, 1844 : 84 chapitre VI Sa majesté le Roi Louis Treizième)
- 7) M. de Tréville **se fit répéter** deux fois cette nouvelle, et à chaque fois ses compagnons virent son visage se rembrunir. (Frantext, Dumas père, 1844 : 86 chapitre VI Sa majesté le Roi Louis Treizième)
- 8) Il se rendit donc aussitôt à son hôtel, et **se fit annoncer**. (Frantext, Dumas père, 1844 : 87 Chapitre VI Sa majesté le Roi Louis Treizième)
- 9) Oh ! Sire, s'écrièrent d'une même voix les quatre compagnons, **nous nous ferions couper** en morceaux pour Votre Majesté. (Frantext, Dumas père, 1844 : 96 Chapitre VI Sa majesté le Roi Louis Treizième)
- 10) Des fenêtres il voyait arriver ceux qui venaient **se faire prendre** (Frantext, Dumas père, 1844 : 126 Chapitre X Une souricière au XVIIe Siècle)
- 11) **Je vais me faire prendre** à mon tour dans la souricière [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 128 Chapitre X Une souricière au XVIIe Siècle)
- 12) [...] Mme Bonacieux qui avait envoyé chercher M. de La Porte pour **se faire reconduire** par lui au Louvre [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 141 Chapitre XI L'intrigue se noue)

**Annexe 5 : Exemples de se faire + infinitif**  
**Les Trois Mousquetaires, 1844**  
**Alexandre Dumas père**

- 13) [...] *au risque de se faire enlever une seconde fois ?* (Frantext, Dumas père, 1844 : 141 Chapitre XI L'intrigue se noue)
- 14) [...] *pardonnez-moi, et dites-moi comment je puis me faire tuer pour Votre Grâce.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 152 Chapitre XI L'intrigue se noue)
- 15) *Bien, dit-il, voici désormais un homme qui se fera tuer pour moi.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 180 chapitre XIV l'Homme de Meung)
- 16) *TOUT le long de la route, le duc se fit mettre au courant par d'Artagnan non pas de tout ce qui s'était passé, mais de ce que d'Artagnan savait.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 245 chapitre XXI La Comtesse de Winter)
- 17) [...] *je serais encore plus enchanté de rencontrer sur le champ de bataille que dans le parc de Windsor ou dans les corridors du Louvre ; ce qui, au reste, ne m'empêchera pas d'exécuter de point en point ma mission et de me faire tuer, si besoin est, pour l'accomplir* [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 251 Chapitre XXI La comtesse de Winter)
- 18) *D'Artagnan se fit ouvrir successivement tous les cabarets* [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 282 chapitre XXIV Le Pavillon)
- 19) *Moïse, serviteur de Dieu... il n'est que serviteur, entendez-vous bien! Moïse bénit avec les mains; il se fait tenir les deux bras,* [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 310 chapitre XXVI La thèse d'Aramis)
- 20) [...] *sous prétexte que cet imbécile de Mousqueton avait été se faire donner une balle dans un endroit qu'on ne montre ordinairement qu'aux apothicaires* [...] (Frantext, Dumas père, 1844 : 350 chapitre XXVIII Retour)
- 21) [...] *aussi je lui ai bien recommandé de ne plus se faire blesser là.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 350 chapitre XXVIII Retour)
- 22) *C'est que vous auriez aussi bienfait de ne pas exiger que je me fisse connaître.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 371 Chapitre XXXI Anglais et Français)
- 23) *J'aimais Mme Bonacieux avec le cœur, tandis que j'aime Milady avec la tête, dit-il ; en me faisant conduire chez elle, je cherche surtout à m'éclairer sur le rôle qu'elle joue à la cour.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 374 Chapitre XXXI Anglais et Français)

**Annexe 5 : Exemples de se faire + infinitif**  
**Les Trois Mousquetaires, 1844**  
**Alexandre Dumas père**

- 24) *Milady semblait ivre de joie, elle se faisait répéter par Ketty les moindres détails de la prétendue entrevue de la soubrette avec de Wardes [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 408 Chapitre XXXV La nuit tous les chats sont gris)
- 25) *D'Artagnan s'élança aussitôt dans son armoire. À peine y était-il blotti que la sonnette se fit entendre.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 408 chapitre XXXV La nuit tous les chats sont gris)
- 26) *La marquise de Porthos se fait habiller par les clercs de son mari, dit d'Artagnan en riant.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 436 chapitre XXXVIII Comment, sans déranger, Athos trouva son équipement)
- 27) *Quatre hommes de bonne volonté pour venir se faire tuer avec moi ! » dit d'Artagnan en levant son épée* (Frantext, Dumas père, 1844 : 463 Chapitre XLI Le siège de la Rochelle)
- 28) *[...] il devait se faire passer pour le fantôme de la Dame blanche* (Frantext, Dumas père, 1844 : 489 chapitre XLIV De l'utilité des tuyaux de poêle)
- 29) *[...] elle avait bien eu l'envie un instant de se faire reconduire devant le cardinal et de lui tout raconter [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 501 chapitre XLV Scène conjugale)
- 30) *Enfin une nouvelle mousquetade se fit entendre [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 523 chapitre XLVII Le conseil des mousquetaires)
- 31) *Milady l'a fait jeter à la porte, certain jour, avec force coups de bâton; or Planchet a bonne mémoire, et, je vous en réponds, s'il peut supposer une vengeance possible, il se fera plutôt échiner que d'y renoncer.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 534 chapitre XLVIII Affaire de Famille)
- 32) *L'officier se fit indiquer les paquets de Milady, fit porter son bagage dans le canot [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 544 Chapitre XLIX Fatalité)
- 33) *L'officier présidait à tous ces détails avec le même calme que Milady lui avait constamment vu, ne prononçant pas une parole lui-même, et se faisant obéir d'un geste de sa main ou d'un coup de son sifflet.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 557 chapitre XLIX Fatalité)
- 34) *Le cardinal semblait furieux. - Il paraît qu'on se fait garder chez Messieurs les mousquetaires ! dit-il.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 564, chapitre LI Officier)

**Annexe 5 : Exemples de *se faire* + infinitif**  
***Les Trois Mousquetaires, 1844***  
**Alexandre Dumas père**

- 35) *D'Artagnan s'est fait passer pour de Wardes* (Frantext, Dumas père, 1844 : 570 chapitre LII Première journée de captivité)
- 36) [...] *une faim dévorante se faisait sentir ; il y avait quarante-huit heures que je n'avais pris aucune nourriture [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 611 chapitre LVI Cinquième journée de captivité)
- 37) *Felton nomma le baron de Winter; l'inconnu ne voulut nommer personne, et prétendit que c'était au duc seul qu'il pouvait se faire connaître.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 635 chapitre LIX Ce qui se passait à Portsmouth le 23 août 1628)
- 38) [...] *elle se fit passer pour une Française* (Frantext, Dumas père, 1844 : 651 chapitre LXI Le couvent des carmélites de Béthune).
- 39) *Elle se fit indiquer le couvent des Carmélites, et y entra aussitôt.* (Frantext, Dumas père, 1844 : 652 chapitre LXI Le couvent des carmélites de Béthune).
- 40) *Ketty! s'écria Milady; quoi! vous êtes sûre?... - Qu'elle se fait appeler ainsi? Oui, Madame, la connaissiez-vous?* (Frantext, Dumas père, 1844 : 655 chapitre LXI Le couvent des carmélites de Béthune).
- 41) *Le lendemain, vers une heure, il se fit donner le dernier coup de brosse par Mousqueton [...]* (Frantext, Dumas père, 1844 : 378 chapitre XXXII Un dîner de Procureur)

**Annexe 6 : Exemples de se faire + infinitif**  
***Le Comte de Monte-Cristo, 1846***  
**Alexandre Dumas père**

- 1) *il a fait mieux, il s'est fait comprendre.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 22)
- 2) *Arrivés là, ils se firent apporter une bouteille et deux verres.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 23)
- 3) *un nouveau bruit se fit entendre [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 87)
- 4) *À deux heures il demanda ses chevaux, se rendit à la chambre et se fit inscrire pour parler contre le budget.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 95)
- 5) *il se fit conduire aux Champs-Élysées, chez le comte de Monte-Cristo.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 121)
- 6) *-sire, je me suis fait conduire tout d'abord chez M. le duc de Blacas.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 126)
- 7) *[...] alors il manifesta à M Morrel le désir de quitter le service de mer, et se fit recommander par lui à un négociant espagnol*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 146)
- 8) *En montant chez le gouverneur, il se fit représenter le registre d'écrou.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 161)
- 9) *Un nouveau gouverneur arriva ; il eût été trop long pour lui d'apprendre les noms de ses prisonniers, il se fit représenter seulement leurs numéros.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 162)
- 10) *[...] aucun bruit nouveau ne se fit entendre*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 172)
- 11) *[...] le bruit de la porte avec sa serrure criarde et ses verrous grinçants se fit entendre*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 245)
- 12) *De nouvelles allées et venues se firent entendre [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 245)
- 13) *[...] des pas se firent entendre dans l'escalier.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 249)
- 14) *En même temps un craquement effrayant se fit entendre [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 256)
- 15) *En même temps une détonation sourde se fit entendre [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 270)
- 16) *[...] il ne trouvait pas d'autres moyens d'arriver à l'île tant souhaitée que de s'y faire conduire.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 274)

**Annexe 6 : Exemples de se faire + infinitif**  
**Le Comte de Monte-Cristo, 1846**  
**Alexandre Dumas père**

- 17) *Ainsi paré, il se rendit rue de la chaussée-d'Antin et se **fit annoncer** à Danglars qui faisait son relevé de fin de mois.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 277)
- 18) *L'**explosion ne se fit pas attendre** [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 289)
- 19) *il se **fit conduire** chez Beauchamp*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 290)
- 20) *Albert se **fit conduire** au journal.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 290)
- 21) *Dantès descendit, demanda l'adresse du propriétaire de la maison des allées de Meilhan, se rendit chez lui, se **fit annoncer** sous le nom de Lord Wilmore [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 303)
- 22) *Andrea se **faisait appeler** excellence.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 321)
- 23) *Cinq minutes après, Andrea, complètement déguisé, sortait de l'hôtel sans être reconnu, prenait un cabriolet, et se **faisait conduire** à l'auberge du cheval-rouge, à Picpus.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 322)
- 24) *[...] vous direz qu'il se **fait appeler** Andrea Cavalcanti, qu'il loge à l'hôtel des princes*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 358)
- 25) *Franz ne se **fit pas répéter** deux fois cette invitation*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 395)
- 26) *Puis elle sonna sa femme de chambre, et si faible qu'elle fût, se **fit habiller** pour être prête à tout événement*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 416)
- 27) *Alors il envoya sa carte à maître Pastrini, et se **fit réclamer** d'Albert De Morcerf.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 418)
- 28) *[...] -cependant, lorsque les gens se **font céler**, dit Albert, lorsqu' on ne peut pénétrer jusqu'à eux, sous prétexte qu'ils sont au bain, à la table ou au lit, il faut bien s'adresser là où on les rencontre.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 418)
- 29) *Comme il achevait, le bruit d'un cabriolet entrant dans la cour se **fit entendre**.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 438)
- 30) *[...] un léger bruit se **fit entendre** sur la terrasse supérieure.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 466)

**Annexe 6 : Exemples de se faire + infinitif**  
**Le Comte de Monte-Cristo, 1846**  
**Alexandre Dumas père**

- 31) *C'est un fort beau garçon qui est fort bien mis, et qui a tout l'air de se faire habiller en France chez Blin ou chez Humann*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 482)
- 32) [...] *elles se font reconduire chez elles.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 482)
- 33) [...] *qu'il attendait leur départ pour se faire servir quelque mets étrange ou particulier.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 498)
- 34) -- *c'est lui au contraire qui s'est fait présenter à nous*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 517)
- 35) [...] *quelque nouvel enrichi qui veut se faire pardonner ses millions*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 518)
- 36) *Albert se fit prier tout juste le temps qu'exigeait une amicale politesse*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 523)
- 37) *Le brigadier se fit donc apporter un fagot et de la paille [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 535)
- 38) [...] *Mme Danglars, lassée d'attendre inutilement, remonta en fiacre et se fit reconduire chez elle.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 543)
- 39) [...] *elle s'habilla, et, vêtue avec la même simplicité que la veille, elle descendit l'escalier, sortit de l'hôtel, marcha jusqu' à la rue de Provence, monta dans un fiacre et se fit conduire à la maison de M De Villefort.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 545)
- 40) [...] *il se fait meubler un pied-à-terre à Monte-Cristo*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 558)
- 41) *Enfin, au bout d'un quart d'heure, un pas chancelant se fit entendre [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 585)
- 42) *À la porte, il retrouva sa voiture, et se fit conduire sur-le-champ à la banque.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 599)
- 43) *elle se fit peindre ainsi, il y a six ou huit ans.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 603)
- 44) *nul bruit ne se faisait entendre.*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 609)
- 45) [...] *mais Édouard se fit prier longtemps*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 652)

**Annexe 6 : Exemples de *se faire* + infinitif**  
***Le Comte de Monte-Cristo, 1846***  
**Alexandre Dumas père**

- 46) *Une exclamation joyeuse se fit entendre [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 652)
- 47) *Ma pauvre sœur, selon mes conseils, résistait aux exigences de Benedetto, qui, à chaque instant, voulait se faire donner tout l'argent [...]*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 668)
- 48) *En effet, un grand bruit se fit entendre dans le prétoire*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 669)
- 49) *Beaucoup de gens allèrent se faire inscrire chez Mme de Villefort*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 702)
- 50) *Sans se faire connaître !*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 731)
- 51) *Enfin le craquement tant désiré se fit entendre*  
(Frantext, Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, 1846 : 827)

**Annexe 7 : Fréquence des verbes comme l’infinitif de *se faire*  
Corpus de 2080 exemples extraits de Frantext**

abattre	3
aborder	2
absoudre	3
accepter	11
acclamer	4
accompagner	12
accorder	3
accoster	2
accrocher	1
accroire	1
admettre	7
admirer	9
adopter	5
adresser	3
affecter	3
agréer	1
agonir	1
aider	9
aimer	29
anéantir	1
anoblir	1
annoncer	4
apercevoir	2
appeler	25
applaudir	3
apporter	13
approuver	1
arracher	5
arrêter	10
assister	7
assommer	1
attacher	1
attaquer	2
attendre	18

atténuer	1
attribuer	1
autoriser	1
avancer	1
avoiner	2
avoir	6
avorter	12
badigeonner	1
baiser	10
balayer	1
bander	2
baptiser	2
basculer	1
bastonner	1
bâtir	4
battre	14
becter	1
bercer	1
blessé	1
boire	1
bouffer	4
bourrer	2
bousculer	1
braquer	2
briller	1
briser	2
bronzer	3
brouter	2
broyer	1
buter	2
cajoler	2
caler	1
canarder	1
capturer	2

caramboler	1
caresser	8
casser	7
caver	1
celer	1
cerner	1
chapitrer	3
charrier	1
chatouiller	2
chercher	1
chevaucher	1
chier	10
choper	1
circoncire	1
cirer	2
classer	2
clouer	1
coffrer	1
coiffer	3
coincer	11
comprendre	61
conchier	1
condamner	1
conduire	17
confier	1
confirmer	6
connaître	20
consacrer	1
consoler	3
conspuer	2
construire	5
contrer	1
corriger	1
couillonner	2
couler	5
couper	13
couronner	6

couvrir	2
cuire	6
craindre	4
cravater	1
crémer	1
crever	4
crocher	1
découvrir	1
décrire	2
défoncer	1
dégringoler	1
dégriser	1
dégouliner	1
délivrer	1
demander	1
démolir	1
dénicher	1
dépouiller	1
déposer	6
dépuceler	1
dérouiller	1
désarçonner	1
désirer	4
descendre	10
désintoxiquer	3
détacher	1
détruire	1
dévoré	2
disparaître	1
disputer	1
donner	11
dorloter	1
doubler	1
draguer	2
dresser	2
écharper	1
éclater	3

écouter	5
écorcher	1
écrire	4
écrabouiller	1
écraser	21
édifier	1
effacer	3
égorger	2
éjecter	4
élire	4
emballer	1
embaucher	3
embrasser	6
embrocher	1
emmener	3
encenser	1
enculer	2
endosser	1
enduire	1
enfermer	2
enfiler	2
enfonce	1
engager	8
engloutir	1
engrosser	2
engueuler	9
enjamber	1
enlever	2
enrôler	1
ensevelir	1
entailler	1
entendre	176
enterrer	8
entuber	1
envelopper	1
envoyer	9
éponger	3

épouser	5
éreinter	1
essorer	1
étriper	1
étudier	1
éventrer	1
examiner	3
excommunier	2
excuser	2
exempter	1
exister	2
expliquer	8
exploiter	1
expulser	1
extraire	2
faire	28
faucher	1
féconder	1
finir	1
foutre	4
flanquer	1
flageller	1
flinguer	4
fracasser	1
frictionner	1
fourrer	1
fusiller	4
gauler	4
glavioter	2
graisser	1
graver	2
grincer	1
gronder	1
habiller	1
hacher	5
hair	1
happer	1

héberger	1
hisser	1
honnir	1
honorer	2
hospitaliser	1
houspiller	1
huer	1
ignorer	1
immatriculer	1
imprimer	1
incarcérer	1
incendier	2
incinérer	1
indiquer	4
informer	2
initier	3
injecter	1
injurier	2
inoculer	1
inscrire	14
inséminer	1
installer	1
insulter	2
interpeller	2
inviter	5
jeter	2
jouer	2
jouir	1
lacérer	1
laver	1
lécher	1
limer	1
lire	3
livrer	8
lyncher	2
maigrir	2
maintenir	1

maltraiter	1
manger	3
mater	1
matraquer	1
méconnaître	1
ménager	1
mépriser	1
mettre	17
meubler	1
miner	1
miser	2
mitrailler	1
monter	6
montrer	6
mouiller	1
mouliner	1
mordiller	1
mordre	2
mousser	5
mutiler	1
narguer	1
naturaliser	1
nettoyer	1
noircir	1
nommer	4
nourrir	1
obéir	14
obstruer	1
occire	1
octroyer	1
offrir	5
opérer	9
oublier	27
outrager	1
ouvrir	6
palper	1
panser	3

pardonner	44
passer (pour)	42
passer (en)	1
payer	24
peindre	3
pêcher	1
pendre	3
pénétrer	1
peloter	3
péter	3
percer	3
photographier	12
piéger	3
piétiner	4
piger	1
pigeonner	1
pincer	8
piquer	14
plaindre	6
planter	1
plumer	2
pointer	1
poisser	5
poser	1
porter	9
portraiturer	2
prier	23
précéder	2
prendre	34
présenter	5
prêter	2
psychanalyser	1
rabrouer	2
raccrocher	1
ramasser	5
ramener	3
ramoner	6

rapatrier	1
rappeler	4
raser	6
ratatiner	3
rattraper	1
ravitailier	1
recevoir	4
réciter	1
reconduire	2
reconnaître	21
recoudre	1
recueillir	2
reculer	1
réduire	1
réentendre	1
refaire	1
réformer	4
refouler	4
régaler	1
regretter	1
réintégrer	1
rejeter	1
relayer	1
reléguer	1
reluire	3
remarquer	42
rembourser	7
remettre	7
remonter	1
remorquer	2
remplacer	14
remplir	1
rendre	4
rentrer (dedans)	1
renverser	11
renvoyer	5

repérer	11
repousser	1
représenter	9
respecter	5
respirer	2
retenir	1
réveiller	1
rouler	5
rosser	1
rôtir	1
sabrer	1
saigner	6
saloper	1
saper	2
sauter	25
sécher	1
secouer	1
sentir	111
serrer	5
servir	20
siffler	1
soigner	11
sortir	1
souffrir	3
sucer	4
suer	3
suivre	3
suppléer	1
surprendre	5
tabasser	3
tailler	1
tatouer	3
téléphoner	1
tendre	2
téter	2
tirer	6
tomber	1

tondre	3
torcher	1
toucher	2
traiter	17
transborder	1
transporter	1
trimbaler	2
tringler	5
tromboner	1
trouer	2
trucider	1
tuer	69
valoir	16
véhiculer	5
venir	1
vérifier	4
verser	1
vider	1
violer	8
virer	4
viser	2
voir	30
voler	8
vomir	4
	2080

## BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, Werner ; Larisa Leisiö (éds.) (2006), *Passivization and typology*, Amsterdam : John Benjamins.
- Abraham, Werner & Sjeike de Meij (1986), *Topic, Focus and Configurationality*, Amsterdam : John Benjamins.
- Achard-Bayle, Guy (2001), *Grammaire des métamorphoses : référence, identité, changement, fiction*, Bruxelles : De Boeck & Larcier (Duculot).
- Adamczewski, Henri (1982), *Grammaire linguistique de l'anglais*, Paris : Colin.
- Albrespit, Jean (2003a), « GET : problèmes de syntaxe et de sémantique », In A. Celle & S. Gresset (éds.), *La subordination en anglais, une approche énonciative*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 151-166.
- Albrespit, Jean (2003b), « Sujet et agentivité en anglais », In J-M. Merle (éd.) *Le Sujet*, Gap : Ophrys, 125-136.
- Albrespit, Jean (2008), « Atypical Passives », *Études anglaises N°4/2007*, Paris : Klincksieck / Didier Érudition, 466-482.
- Alexiadou, Artemis (2005), « A note on non-canonical passives: the case of the get-passive », In Hans Broekhuis, Norbert Corver, Riny Huybregts, Ursula Kleinhenz & Jan Koster (éds.), *Organizing Grammar: Linguistic Studies in Honor of Henk van Riemsdijk*, Berlin : Mouton de Gruyter, 13-21.
- Andrews, A. D. (1985), "The major functions of the noun phrase", In T. Shopen (éd.), *Language Typology and Syntactic Description – Volume 1, Clause Structure*, 62-154.
- Anscombe, Gertrude Elizabeth Margaret ([1957] 1963), *Intention*, 2<sup>nd</sup> Edition, New York : Cornell University Press.
- Anscombe, Jean-Claude (2001), « A propos des mécanismes sémantiques de formation des noms d'agent en français et en espagnol », *Langages*, 143, 28-48.
- Anscombe, Jean-Claude (2003), « L'agent ne fait pas le Bonheur : agentivité et aspectualité dans certains noms d'agent en espagnol et en français », *Thélème*, Revista Complutense de Estudios Franceses, N° extraordinario, 11-27.
- Arendt, Hannah (1958), *The Human Condition*, Chicago: University of Chicago Press.
- Aristote, *L'éthique à Nicomaque*, Révision de la traduction, Introduction, commentaires et notes par Alfredo Gomez-Muller, 1992.
- Aristote, *La Métaphysique*, Traduction par Jules Tricot, Paris : Vrin, [1933], 1986.

- Aristote, *Physique*, Texte établi et traduit par Henri Carteron, Paris : Société d'Éditions Les belles lettres, 1983.
- Arnaud, Antoine ; Claude Lancelot ([1660] 1969), *Grammaire générale et raisonnée*, Reproduction de l'édition de Paris (1830), Paris : Republications Paulet.
- Aronoff, Mark & Janie Rees-Miller (2003), *The Handbook of Linguistics*, Oxford: Wiley-Blackwell.
- Arrivé, Michel ; Françoise Gadet et Michel Galmiche (1986), *La grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion.
- Atran, Scott (2009), *Au nom du Seigneur: La religion au crible de l'évolution*, Paris : Odile Jacob.
- Augustin, Catherine (1987), « La transitivité est-elle un concept opératoire en linguistique anglaise? Essai de définition », *La Transitivité, Domaine anglais*, Travaux du CIEREC LII, Atelier ALAES/SAES du Congrès de Caen, 1985, 49-65.
- Austin, John Langshaw (1962), *How to do things with words*, The William James lectures delivered at Harvard University in 1955, Cambridge : Harvard University Press.
- Austin, John Langshaw (1970), *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil.
- Babby, Leonard H. (1993), « Hybrid causative constructions : benefactive causative and adversative passive », In Comrie, Bernard & Maria Polinsky (éds.), *Causative and Transitivity*, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins, 343-367.
- Bakhtine, Mikhaïl Mikhailovich [Todorov, Tzvetan] (1981), *Mikhaïl Bakhtine : le principe dialogique*, (Suivi de) *Écrits du cercle de Bakhtine*, Traduction française, Paris : Seuil.
- Bakhtine, Mikhaïl Mikhailovich [Volochinov, V. N.] ([1929] 1977), *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Traduction française, Paris : Minuit.
- Bandura, Albert (2002), *Auto-efficacité : le sentiment d'efficacité personnelle*, Traduit de l'anglais par Jacques Lecomte, Paris ; Bruxelles : De Boeck Université.
- Bange, Pierre (1992), *Analyse conversationnelle et théorie de l'action*, Paris : Hatier.
- Banks, David (1986a), « Getting by with get », *La Linguistique*, 22 (1) : 125-130.
- Banks, David (1986b), « The semantics of the so-called "get-passive" », Travaux (CIEREC), 47 (Lexique – Grammaire), 67-75.
- Barberi, Giuseppe F. (1819), *Grammaire des grammaires Italiennes*, Paris : Eymery.
- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava (1981) « A propos de la forme passive 'se voir + Vint' », *Folia Linguistica*, 387-407.
- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava (1997) « La grammaticalisation des auxiliaires : le cas de voir », *Scolia*, 10 : 205-224.

- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava (1999) « Analyse sémantique d'une forme passive complémentaire : se laisser », *Langages*, 135 : 63-74.
- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava (2005), « Comment définir la périphrase 'se laisser + infinitif' » ?, In Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Nicole Le Querler (éds.), *Les périphrases verbales*, 243-260.
- Baudet, Serge ; Françoise Cordier & Jacques François (1997), « L'identification des classes de procès en contexte II : étude expérimentale », In *Sémantique linguistique et psychologie cognitive, Aspects théoriques et expérimentaux*, J. François et G. Denhière (éds.), Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 249-282.
- Bégout, Bruce (2000), *La généalogie de la logique : Husserl, l'antéprédicatif et le catégorial*, Paris : Vrin.
- Bentolila, Fernand (1998), « Introduction à l'étude des systèmes verbaux », In Fernand Bentolila (éd.), *Systèmes verbaux*, Louvain-La-Neuve : Peeters Publishers, 5-37.
- Benveniste, Émile ([1948] 1975), *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris : Maisonneuve.
- Benveniste, Émile ([1956] 1974), « La nature des pronoms », *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris : Gallimard, 251-257.
- Benveniste, Émile ([1958] 1974), « De la subjectivité dans le langage », *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris : Gallimard, 258-266.
- Benveniste, Émile ([1959] 1974), « Les relations de temps dans le verbe français », *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris : Gallimard, 237-250.
- Benveniste, Émile ([1963] 1974), « La philosophie analytique et le langage », *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris : Gallimard, 267-276.
- Benveniste, Émile ([1967] 1974), « La forme et le sens dans le langage », *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris : Gallimard, 215-238.
- Berland-Delépine, Serge & Ronnie Butler (1989), *La grammaire anglaise de l'étudiant*, Paris : Ophrys.
- Berrendonner, Alain (1981), *Éléments de Pragmatique Linguistique*, Paris : Minuit.
- Berthoud, Anne-Claude (1999), « De la thématization des objets de discours à la thématization des actes de discours », *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 379-392.
- Bescherelle (1998), *L'art de conjuguer*, Montréal (Québec) : Éditions Hurtubise.
- Biber, Douglas *et al.* (1999). *Longman Grammar of Spoken and Written English*, Harlow, UK: Pearson Education.
- Bible (la), Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*, Traduit sur la Vulgate par Le Maître de Sacy Paris : Firmin Didot, 1816. En ligne : Livre numérique Google.

- Bible (la), King James Version*, En ligne : <http://www.search-the-bible.com/search-bible.html>
- Blanche-Benveniste, Claire (1984), « Commentaires sur le passif en français », *Travaux du cercle de linguistique française d'Aix-en-Provence*, 2 : 1-23.
- Blanche-Benveniste, Claire (2007), « Les énoncés à causatifs réfléchis », In André Rousseau, Didier Bottineau et Daniel Roulland (éds.), *L'énoncé réfléchi*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, Collection « Rivages linguistiques », 155-173.
- Blinkenberg, Andreas (1960), *Le problème de la transitivité en français moderne—essai syntacto-sémantique*, København, E. Munksgaard.
- Bloch, Oscar & René Geogin (1937), *Grammaire française*, Paris : Hachette.
- Bôle-Richard, Rémy (2006), « Variations actancielles : la voix causative en Ega », *Constructions verbales et production de sens : Actes du colloque organisé*, Lebaud, Daniel ; Catherine Paulin, Katja Ploog, 65-74.
- Bonnard, Henri (2001), *Les trois logiques de la grammaire française*, Bruxelles : De Boeck & Larcier (Duculot).
- Bonnot, Christine (1999), « Pour une définition formelle et fonctionnelle de la notion de thème (sur l'exemple du russe moderne », *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 15-32.
- Bonvini, Emilio (1998), « Le système verbal du kàsim : un dispositif de prise en charge du procès », In Fernand Bentolila (éd.), *Systèmes verbaux*, Louvain-La-Neuve : Peeters Publishers, 177-196.
- Bosch, Peter & Robert van der Sandt (1999), *Focus : Linguistic, Cognitive and Computational Perspectives*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Bosson, Georg (1998), « Le marquage de l'expérient dans les langues d'Europe », In Feuillet, Jack (éd.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe : Typology of Languages in Europe*, Walter de Gruyter, 259-346.
- Bourdieu, Pierre (1991), *Langage et pouvoir symbolique*, Cambridge, Grande-Bretagne : Polity Press.
- Boxus Anne-Marie & Marius Lavency (2007), *Clavis : Grammaire latine pour la lecture des auteurs*, Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- Bouscaren Janine, Elisabeth Cottier & Françoise Demaizière (1982), « Get et son statut d'opérateur », In *Cahiers de Recherche, Tome 1 Grammaire Anglaise – Travaux collectifs du séminaire de Janine BOUSCAREN*, Paris : Ophrys, 153-192.
- Brassac, Christian (2001), « L'interaction communicative entre intersubjectivité et interagentivité », *Langages*, 144 : 39-57.
- Brazil, David (1995), *A Grammar of Speech*, Oxford : Oxford University Press.
- Breckx Monique (2000), *Grammaire française : Conforme au code de terminologie*

- grammaticale*, 2<sup>e</sup> édition, De Boeck Education Duculot.
- Bril, Isabelle (2002), *Le nêlêmwa (Nouvelle-Calédonie) : analyse syntaxique et sémantique*, Leuven : Peeters Publishers.
- Brongniart, Adolphe (1829), *Bulletin des sciences naturelles et de géologie*, Volumes 17-18, Paris : Levrault.
- Bruneau, Charles (& Marcel Heulluy) (1937), *Grammaire française*, Paris : Firmin-Didot.
- Brunot, Ferdinand (1922), *La Pensée et la Langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris : Masson et Cie.
- Budwig, Nancy (1990), « The linguistic marking of non prototypical agency : an exploration into children's use of passives », *Linguistics*, 28 (6) : 1221-1252.
- Büring, Daniel (1999), « Topic », In Bosch, Peter & Rob van der Sandt (eds.), *Focus - Linguistic, Cognitive, and Computational Perspectives*, Cambridge University Press, 142-165.
- Butler, Christopher S. (2003), *Structure and function: A Guide to Three Major Structural-Functional Theories*, John Benjamins.
- Butler, Jonny & George Tsoulas (2006), « Get-passives, Raising, and Control », 1-19. En ligne: <http://www-users.york.ac.uk/~gt3/recent-mss/getpassives2.pdf>
- Butt, Miriam, (2006), « The Dative-Ergative Connection », In O. Bonami & P. Cabredo Hofherr (éds.), *Empirical Issues in Syntax and Semantics 6*, 69-92.
- Carter, Ronald & Michael McCarthy (1999), « The English get-passive in spoken discourse: description and implications for an interpersonal grammar », *English Language and Linguistics*, 3 (1) : 41-58.
- Cassirer, Ernst (1973), *Langage et mythe*, Paris : Minuit.
- Cassirer, Ernst (1977), *La philosophie des formes symboliques : Le langage*, Volume 1, Paris : Minuit.
- Cennamo, Michela (2006), « The rise and grammaticalization paths of Latin *feri* and *facere* as passive auxiliaries », In Abraham, Werner & Larisa Leisiö (éds.), *Passivization and typology*, Amsterdam : John Benjamins, 311-336.
- Cervoni, Jean (1991), *La préposition—Étude sémantique et pragmatique*, Paris : Duculot.
- Cervoni, Jean (1992), *L'énonciation*, Paris : Presse universitaire de France.
- Cestre, Charles & Marguerite-Marie Dubois (1949), *Grammaire complète de la langue anglaise*, Paris : Larousse.
- Chafe, W. L. (1976), « Givenness, contrastive-ness, definiteness, subjects, topics and point of view », In Charles N. Li (ed.), *Subject and Topic*, New York : Academic Press, 25-56.

- Chappell, Hilary (1980), « Is the get-passive adversative? », *Papers in Linguistics*, 13 : 411-452.
- Charolles, M. (1997), « L'encadrement du discours – Univers, champs, domaines et espaces », *Cahiers de recherche linguistique*, 6 : 1-60.
- Chomsky, Noam (1965), *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge : MIT Press.
- Chomsky, Noam (1981), *Lectures on Government and Binding : The Pisa Lectures*, Holland : Foris Publications.
- Christol, Alain (2005), « Vision et agentivité: la syntaxe comme révélateur », In Laurence Villard (éd.), *Études sur la vision dans l'antiquité classique*, 7-20.
- Cinque, Guglielmo (2003), « The Interaction of Passive, Causative, and 'Restructuring' in Romance », In Christina Tortora (éd.), *The Syntax of Italian Dialects*, Oxford : Oxford University Press, 50-66.
- Clark, E. V. (1990), « Speaker perspective in language acquisition », *Linguistics*, 28 (6) : 1201-1220.
- Coates, Jennifer (1983), *The semantics of the modal auxiliaries*, London : Routledge.
- Collins, Peter C. (1996), « Get passive in English », *World Englishes*, 15 : 43-56.
- Combettes, Bernard (1999), « Thématization et topicalisation : leur rôle respectif dans l'évolution du français », *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 231-246.
- Comrie, Bernard (1976), *Aspect*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Comrie, Bernard (1981), *Language Universals and Linguistic Typology : Syntax and Morphology*. Oxford : Blackwell ; Chicago : University of Chicago Press.
- Cornforth, Maurice (1950), *In Defence of Philosophy – Against Positivism and Pragmatism*, London: Lawrence & Wishart.
- Cotte, Pierre (1998), « Have n'est pas un verbe d'action : L'hypothèse de la réélaboration », In Rousseau, André (éd.), *La transitivité*, Presses universitaires du Septentrion, 415-440.
- Cruse, D. A. (1973), « Some thoughts on agentivity », *Journal of Linguistics*, 9 : 11-23.
- Cruse, D. A. (2003), « The Lexicon », In Mark Aronoff & Janie Rees-Miller (éds.), *The Handbook of Linguistics*, 238-264.
- Croft, William & D. A. Cruse (2004), *Cognitive linguistics*, Cambridge U.K: Cambridge University Press
- Culioli, Antoine (1974), *Le problème des catégories grammaticales*, Notes de cours transcrit par A. Franc de Ferrières et S. Fisher, Institut d'Anglais Charles V, Université de Paris VII.

- Culioli, Antoine (1976), *Recherche en Linguistique – Théorie des Opérations Énonciatives*, Transcription du Séminaire de D.E.A. par les Étudiants 1975-1976 ; Département de Recherches Linguistique, Université Paris VII.
- Culioli Antoine (1981), « Sur le concept de notion », *Bulletin de linguistique appliquée et générale*, no 8, Besançon, Université de Besançon, 62-79.
- Culioli, Antoine (1985), *Notes du séminaire de D.E.A.*, 1983-1984, Poitiers : Faculté des lettres et des langues, Université de Poitiers.
- Culioli, Antoine (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation, Opérations et représentations*, Tome 1, Paris : Ophrys.
- Culioli, Antoine (éd.) (1992), *La théorie d'Antoine Culioli: ouvertures et incidences : Actes de la table ronde « Opérations de repérage et domaines notionnels »*, Paris : Ophrys.
- Culioli, Antoine (1999a), *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage*, Tome 2, Paris : Ophrys.
- Culioli, Antoine (1999b), *Pour une linguistique de l'énonciation, Domaine notionnel*, Tome 3, Paris : Ophrys.
- Culioli, Antoine & Claudine Normand (éds.) (2005), *Onze rencontres sur le langage et les langues*, Paris : Ophrys.
- Damourette, Jacques & Edouard Pichon (1911-1940), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris : Éditions d'Artrey, Tome 5 (1936).
- Danell, Karl Johan (1979), *Remarques sur la construction dite causative : faire (laisser, voir, entendre, sentir) + infinitif*, Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- Dauzat, Albert (1947), *Grammaire raisonnée de la langue française*, 4<sup>e</sup> édition, Lyon : IAC.
- Davidse, Kristin (1998), « The Dative as participant role versus the Indirect Object : On the need to distinguish two layers of organization », In Willy Van Langendonck & William Van Belle (éds.), *The Dative, Volume 2*, 143-184.
- Davidson, Donald (1967), « The logical form of action sentences », In Rescher, Nicolas (éd.), *The logic of decision and action*, Pittsburgh: University of Pittsburgh Press, 81-95.
- De Carvalho, Paulo (1985), *Nom et déclinaison: recherches morpho-syntaxiques sur le mode de représentation du nom en latin*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.
- De Give (2005), *Grammaire latine*, 14<sup>e</sup> Édition, Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- De Giorgi, Bernard (1997a), *Le passif en anglais contemporain*, Thèse de Doctorat sous la direction de M. Le Professeur René RIVARA, Université de Provence, 1997.
- De Giorgi, Bernard (1997b), « Le Passif en anglais – Présupposition, information et équilibre thématique », *Revue Anglophonia–French Journal of English Studies*, SIGMA, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 130-159.

- DeLancey, Scott (1984a), « Notes on agentivity and causation », *Studies in Language*, 8 (2) : 181-213.
- DeLancey, Scott (1984b), « Agentivity in syntax », *Papers from the Parasession on Causatives and Agentivity, 21<sup>st</sup> Regional Meeting, Chicago Linguistic Society*, 1-12.
- DeLancey, Scott (1985a), « Lhasa Tibetan evidentials and the semantics of causation », *Proceedings of the Eleventh Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, 65-72.
- DeLancey, Scott (1985b), « On active typology and the nature of agentivity », In Frans Plank (éd.), *Relational Typology*, Berlin : Walter de Gruyter & Co., 47-60.
- DeLancey, Scott (1991), Event Construal and Case Role Assignment, *Proceedings of the 17th Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, 338-353.
- Delaunoy, Marcel (1988), *Essai de syntaxe grecque classique : Réflexions et recherches*, Leuven : Peeters.
- Delechelle, Gérard (1987), « Cause et transitivité », *La Transitivité, Domaine anglais, Travaux du CIEREC LII, Atelier ALAES/SAES du Congrès de Caen*, 1985, 11-28.
- Delius, Christoph *et al.* (2000), *Histoire de la philosophie – de l'antiquité à nos jours*, Könnemann Verlagsgesellschaft mbH, Traduction de l'allemand par Christian Muguet.
- Delort, Laurence (2003), « Structure communicative du discours : étude pour la génération automatique de textes », *RÉCITAL 2003*, Batz-sur-Mer, 11–14 juin 2003.
- Deschamps, Jean-Claude ; Alain Clémence (1990), *L'attribution : causalité et explication au quotidien*, Lausanne, Neuchâtel, Paris : Delachaux et Niestlé.
- Desclés, Jean-Pierre (1990), *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris : Hermès.
- Desclés, Jean-Pierre (1993), « Interactions entre langage, perception et action », *Faits de langues*, 1 : 124-127.
- Desclés, Jean-Pierre (1994), « Relations casuelles et schèmes sémantico-cognitifs », *Langages*, 113 : 113-125.
- Desclés, Jean-Pierre (1998), « Transitivité sémantique, transitivité syntaxique », In Rousseau, André (éd.), *La transitivité*, Presses universitaires du Septentrion, 161-180.
- Desclés, Jean-Pierre ; Zlatka Guentchéva (1993), « Le passif dans le système des voix du français », *Langages*, 109 : 73-102.
- Desclés, Jean-Pierre *et al.* (1998), « Sémantique cognitive de l'action : une approche théorique et expérimentale », *Langages*, 143 : 112-158.
- Desclés Jean-Pierre, Zlatka Guentchéva (2005), « Doit-on tenir compte de la polysémie verbale en typologie ? Un exemple contrastif entre français et bulgare », *Langue française*, 145 : 93-107.

- Dictionnaire de l'Académie française* [1835], 6<sup>e</sup> édition, L'Académie française, Institut de France, Paris : Firmin Didot frères, 1843.
- Dictionnaire Hachette-Oxford bilingue anglais-français*, Marie-Hélène Corréard & Valérie Grundy (éds.), Paris : Hachette, 2003.
- Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris : Larousse, 2002.
- Dixon, Robert M. W. (1992); *A New Approach to English Grammar, On Semantic Principles*, New York ; Oxford : Oxford University Press.
- Donaldson, Weber D. Jr. (1973), *French reflexive verbs : a case grammar description*, The Hague / Paris : Mouton.
- Donnellan, Keith (1966), « Reference and Definite Descriptions », In *Philosophical Review*, 75 : 281-304.
- Downing, Angela (1996), « The semantics of *get*-passive », In Ruqayia Hasan, Carmel Cloran & David Butt (éds.), *Functional Descriptions*, Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.
- Downing, Angela & Philip Locke (2006), *English Grammar*, Second Edition, Routledge : New York.
- Dowty, David R. (1979), *Word meaning and Montague Grammar*. Dordrecht: Reidel.
- Dowty, David R. (1991), « Thematic proto-roles and argument selection », *Language*, 67 : 547-619.
- Dowty, David R. (2003), « The Dual Analysis of Adjuncts/ Complements in Categorical Grammar », In Ewald Lang *et al.* (éds.), *Modifying Adjuncts*, Berlin : Mouton de Gruyter, 33-66.
- Dubois, Jean (1962), *Étude sur la dérivation suffixale en français modern et contemporain*, Paris : Larousse.
- Dubois, Jean (1968), *Grammaire structurale du français, Le verbe*, Paris : Librairie Larousse.
- Dubois, Jean & Françoise Dubois-Charlier (1970), *Éléments de la linguistique française – syntaxe*, Paris : Larousse.
- Dubois, Jean *et al.* ([1973] 1982) *Dictionnaire de linguistique*, Édition revue et corrigée, Paris : Larousse.
- Duchâteau, Jean-Paul (1998), « Critères de transitivité, Essai de systématisation des critères, indices, tests de transitivité », In Rousseau, André (éd.), *La transitivité*, Presses universitaires du Septentrion, 113-130.
- Ducrot, Oswald (1984), *Le dire et le dit*, Paris : Minuit.
- Ducrot, Oswald (1989), *Logique, structure, énonciation : lectures sur le langage*, Paris : Minuit.

- Dumas, Alexandre [1845-1846], *Le comte de Monte-Cristo*, Tome II, En ligne : Project Gutenberg, [EBook #17990].
- Dumas, Alexandre [1845-1846], *The Count of Monte Cristo*, En ligne : Project Gutenberg, [EBook #1184].
- Dupas, Chantal (1997), *Perception et langage : étude linguistique du fonctionnement des verbes de perception auditive et visuelle en anglais et en français*, Paris : Peeters.
- Eames, Elizabeth Ramsden (1969), *Bertrand Russell's Theory of Knowledge*, London : George Allen and Unwin Ltd.
- Erteschik-Shir, Nomi (1997), *The Dynamics of Focus Structure*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Féraud, Jean-François (1788), *Dictionnaire critique de la langue française*, Tome Troisième, Marseille : Jean Mossy Père et Fils.
- Fici Giusti (1998), « Diathèse et voix marquée dans les langues d'Europe », In Feuillet, Jack (éd.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe : Typology of Languages in Europe*, Walter de Gruyter, 347-390.
- Fillmore, Charles J. (1968), « The case for case », In Bach, E. & T. Robert Harms (éds.), *Universals in linguistic Theory*, London, New York, Sydney, Toronto : Holt, Rinehart and Winston, 1-88.
- Firbas, Jan (1992), *Functional Sentence Perspective in Written and Spoken Communication*, Studies in English Language, Cambridge : Cambridge University Press.
- Fodor, J. A. (1970) « Three reasons for not deriving *kill* from *cause to die* », *Linguistic Inquiry*, (1)1 : 429-438
- Foley, William A. & Robert D. van Valin (1984), *Functional syntax and Universal Grammar*, Cambridge [England] : Cambridge University Press.
- Folli, Raffaella & Heidi Harley (2004), « Benefactives aren't goals in Italian », In Jenny Doetjes & Paz González (éds.), *Romance Languages and Linguistic Theory 2004*, Selected papers from 'Going Romance', Leiden, 9-11 December 2004, 121-142.
- Fónagy, M. (2006), *Dynamique et changement*, Paris : Peeters.
- Franckel, Jean-Jacques & Denis Paillard (1998), « Aspects de la théorie d'Antoine Culioli », *Langages*, 129 : 52-63.
- François, Jacques (1989), *Changement, causation, action : trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*, Genève : Librairie Droz.
- François, Jacques (1990), « Classement sémantique des prédications et méthode psycholinguistique d'analyse propositionnelle », *Langages*, 100 : 13-32.
- François, Jacques (1996), « En deçà au terme et au-delà de la table ronde : l'agentivité, la causativité, l'inadvertance et la diversité des langues », *Scolia*, 7 : 255-274.

- François, Jacques (2003), *La prédication verbale et les cadres prédicatifs*, Louvain : Peeters.
- François, Jacques (2006), « L'espace sémantique compare des deux verbes français tenir et allemande halten: noyau et extensions », In Daniel Lebaud, Catherine Paulin & Katja Ploog (éds.), *Constructions verbales et production de sens*, Actes du colloque organisé à Besançon, les 26, 27 et 28 janvier 2006, 293-306.
- François, Jacques & Jürgen Broschart (1994), « La mise en ordre des relations actanciennes : les conditions d'accès des rôles actanciels aux fonctions de sujet et d'objet », *Langages*, 113 : 7-44.
- François, Jacques & Guy Denhière (1997), *Sémantique linguistique et psychologie cognitive : Aspects théoriques et expérimentaux*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Frege, Gottlob ([1892] 1990), « On Sense and Nominatum », In Aloysius P. Martinich (éd.), *The Philosophy of language*, 1990, 2<sup>nd</sup> Edition, 190-202.
- Fryd, Marc (2010), « Change and Continuity in the English Passive : from *Weorthan* to *Get* », *Groninger Arbeiten zur Germanistischen Linguistik*, 49 : 274-300. (Téléchargeable en ligne)
- Gaatone, David (1976), « L'alternance 'a/par' dans les constructions causatives (factitives) », *Actes du XIIIe Congrès international de linguistique et de philologie romane*, vol. I, 525-535.
- Gaatone, David (1983), « Le désagréable dans la syntaxe », *Revue Romane*, 18 (2) : 161-174.
- Gaatone, David (1993), « Les locutions verbales et les deux passifs du français », *Langages*, 109 : 37-52.
- Gaatone David (1998), *Le passif en français*, Bruxelles : De Boeck & Larcier (Duculot).
- Galichet, Georges (1947), *Essai de grammaire psychologique*, Paris : P.U.F.
- Garcia-Miguel, José M. (2007), « Syntactic and semantic integration in the Spanish causative-reflexive construction », In Nicole Delbecque & Bert Cornillie (éds.), *On interpreting construction schemas: from action and motion to transitivity and causality*, 201-228.
- Gilquin, Gaëtanelle (2003), « Causative *get* and *have*: So close, so different = Les causatifs *get* et *have* : Si proches et si différents », *Journal of English Linguistics*, 31 (2) : 125-148.
- Girault-Duvivier, Charles Pierre & Pierre-Auguste Lemaire (1851), *Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, 14<sup>e</sup> édition, Bruxelles : Meline, Cans & Cie.
- Givón, Talmy (1976), « Topic, Pronoun, and Grammatical Agreement », In Charles N. Li (éd.), *Subject and Topic*, New York: Academic Press, 149-188.
- Givón, Talmy ([1984] 2001a), *Syntax : A functional-typological introduction*, I, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.

- Givón, Talmy ([1990] 2001b), *Syntax : A functional-typological introduction, II*, Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.
- Givón, Talmy & Lynne Yang (1994), « The rise of the English get-passive », In Barbara Fox & Paul J. Hopper (éds.), *Voice : Form and Function*, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins, 119-149.
- Gnutzmann, Claus (1991), « Linguistic and Pedagogical Aspects of English Passive Constructions », *Teanga* (Journal of the Irish Association for Applied Linguistics) 11 : 48-64. Téléchargeable:  
[http://eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2sql/content\\_storage\\_01/0000019b/80/13/16/af.pdf](http://eric.ed.gov/ERICDocs/data/ericdocs2sql/content_storage_01/0000019b/80/13/16/af.pdf) pp.1135-1152.
- Goldberg, Adele E. (1995), *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*, Chicago: University of Chicago Press.
- Gonçalves Araújo, Sílvia Lima (2008), *Entre l'actif et le passif: se faire / fazer-se. Syntaxe, sémantique et pragmatique comparées français-portugais*. Thèse de doctorat, Universidade do Minho, Portugal.
- Gougenheim, Georges (1929), *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris : Les Belles Lettres.
- Greimas, A. J. (1976), *Sémiotique et sciences sociales*, Paris : Seuil.
- Grevisse, Maurice (1964), *Le bon usage, grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Paris : Duculot.
- Grevisse Maurice (1990), *Cours d'analyse grammaticale*, Édition 7, Bruxelles : De Boeck & Larcier (Duculot).
- Grevisse, Maurice (2009), *Le Petit Grevisse, Grammaire française*, Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Grevisse, Maurice & André Goosse (1986), *Le bon usage : grammaire française*, 12<sup>e</sup> édition, Paris : Duculot.
- Grevisse, Maurice & André Goosse ([1993] 1995), *Nouvelle grammaire française*, 3<sup>e</sup> édition, Louvain [Belgique] : Duculot.
- Grice, Herbert Paul (1957), « Meaning », *The Philosophical Review*, 64 : 377-388.
- Grice, Herbert Paul (1968), « Utterer's Meaning, Sentence-Meaning and Word-Meaning », *Foundations of Language*, 4 : 225-42.
- Grice, Herbert Paul (1969), « Utterer's Meaning and Intentions », *Philosophical Review*, 78 : 147-77.
- Grice, Herbert Paul (1975), « Logic and Conversation », In P. Cole & J. Morgan (éds.), *Syntax and Semantics*, vol. 3, New York : Academic Press, 41-58.

- Grimshaw, Jane Barbara (1990), *Argument Structure*, Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Grobet, Anne (1999), « L'organisation informationnelle du discours dialogique : la thématization comme phénomène d'ancrage », *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 405-420.
- Gronemeyer, Claire (1999), « On deriving complex polysemy : The grammaticalization of *get* », *English Language and Linguistics*, 3 (1) : 1-39.
- Gross, Gaston « Actions, états et événements constituent-ils des ensembles disjoints ? », In Pierre Larrivée (éd.), *Variation et stabilité du français: des notions aux opérations*, 107-114.
- Gruber, Jeffrey Steven (1965), *Studies in Lexical Relations*, Doctoral dissertation, MIT. En ligne: <http://hdl.handle.net/1721.1/13010>
- Guillaume, Paul (1979) *La psychologie de la forme*, Paris : Flammarion.
- Guimier, Claude (éd.) (1999), *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1997.
- Gusdorf, Florent & Stephen Lewis (2005), *Grammaire anglaise*, Paris : École Éditions de l'École Polytechnique.
- Gutiérrez Ordóñez, Salvador (2006), « Focalisation, thématization, topicalisation », In Hélène Włodarczyk & André Włodarczyk (éds.), *La focalisation dans les langues*, Centre de Linguistique Théorique et Appliquée (CELTA), Université Paris – Sorbonne, Paris : L'Harmattan, 11-26.
- Habermas, Jürgen ([1981] 1987), *Théorie de l'agir communicationnelle*, Traduit de l'allemand par Jean-Marc Ferry et Jean-Louis Schlegel, Paris : Fayard, 2 volumes.
- Habermas, Jürgen (1988), « La raison communicationnelle : une autre voie pour sortir de la philosophie du sujet », In *Le discours philosophique de la modernité – Douze conférences*, Traduit de l'allemand par Christain Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, Paris : Gallimard, 348-396.
- Haegeman, Lilian (1985), « The *get*-passive and Bruzio's generalization », *Lingua*, 66 : 53-77.
- Hagège, Claude (1982), *La structure des langues*, Paris : P.U.F. (Que sais-je ?).
- Halliday, Michael A. K. (1967), « Notes on transitivity and theme in English », Part II, *Journal of Linguistics*, 199-244.
- Halliday, Michael A. K. (1973), *Explorations in the Functions of Language*, London : Edward Arnold Publishers Ltd.
- Hasegawa, Kinsuke (1968), « The passive construction in English », *Language*, 44 : 230-243.
- Hasse, Albert (1898), *Syntaxe française du XVII siècle*, Paris : A. Picard et fils.

- Hatcher, Anna Granville (1949), « To get/be invited », *Modern Language Notes*, 64 (7) : 433-446.
- Hayashi, Michiyoshi (1987), « À propos de la construction se faire + infinitif », *Bulletin d'Études de Linguistique Française*, 21 : 49-55.
- Helland, Hans Petter (2002), *Le passif périphrastique en français moderne*, *Etudes Romanes*, 50, Danemark : Museum Tusulanum Press.
- Herslund, Michael (1988), *Le datif en français*, Leuven : Peeters.
- Hobaek Haff, Marianne (2000), « Les périphrases passives pronominales - constructions non-prototypiques du passif », *Études romanes*, 45 : 39-48.
- Holisky, Dee Ann (1987), « The case of the intransitive subject in Tsova-Tush (Batsbi) », *Lingua*, 71 : 103-132.
- Hopper, Paul J. & Sandra Thompson (1980), « Transitivity in grammar and discourse », *Language*, 56 : 251-299.
- Hübler, Axel (1998), *The Expressivity of Grammar: Grammatical Devices Expressing Emotion Across Time*, *Topics in English Linguistics*, 25, Berlin : Mouton de Gruyter.
- Huddleston, Rodney D. (1984), *Introduction to the Grammar of English*, Cambridge (U.K.) : Cambridge University Press.
- Huddleston, Rodney D. (1988), *English Grammar—An Outline*, Cambridge (U.K.) : Cambridge University Press.
- Huddleston, Rodney D. & Geoffrey Pullum (éds.) (2002), *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge (UK) : Cambridge University Press.
- Hudson, R. (1992) « So-Called 'Double Objects' and Grammatical Relations », *Language*, 68 : 251-276.
- Hyman, Larry M. & Karl E. Zimmer (1976), « Imbedded Topic in French », In Charles N. Li (éd.), *Subject and Topic*, New York: Academic Press, 189-212.
- Hymes, Dell H. (1964) *Language in Culture and Society*, New York : Harper & Row.
- Jackendoff, Ray S. (1972), *Semantic interpretation in generative grammar*. Cambridge, Mass. ; London : MIT Press (Studies in Linguistics Series, 2).
- Jackendoff, Ray S. (1987), « The status of thematic relations in linguistic theory », *Linguistic Inquiry*, 18 (3) : 369-411.
- Jackendoff, Ray S. (1990), *Semantic Structures*, Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Jackiewicz Agata (1999), « Causalité et prise en charge énonciative », *Études Cognitives*, n°3, 249-269.
- Jacquesson, François (2005), « Personne et fonction », In Gilbert Lazard & Claire Moyse-Faurie (éds.), *Linguistique typologique*, Presses Univ. Septentrion, 91-112.

- Jaeggli, Osvaldo (1986), « Passive », *Linguistic Inquiry*, 17 : 587-622.
- Jespersen, Otto (1924), *The Philosophy of Grammar*, London: George Allen & Unwin Ltd.
- Jespersen, Otto (1933), *Essentials of English Grammar*, London : George Allen & Unwin Ltd.
- Johannisse, Yvon (1984), *Vers une subjectivité constructive*, Montréal : L'Hexagone.
- Joly, André & Dairine O'Kelly (1990), *Grammaire systématique de l'anglais*, Paris : Nathan.
- Julien, Jacques (1984), « Personne grammaticale et sujet parlant dans le 'De Causis' de J.C. Scaliger (1540) », *DRLAV – Revue de Linguistique*, 30 : 87-107.
- Kayne, Richard S. (1977), *Syntaxe du français : le cycle transformationnel*, Paris : Seuil.
- Keenan, Edward (1985), « Passive in the World's Languages », In Tim Shopen (éd.), *Language Typology and Syntactic Description, Volume 1*, Cambridge : C.U.P., 243-281.
- Kelling, Carmen (2001), « Agentivity and Suffix Selection », In Miriam Butt & Tracy Holloway King (éds.), *Proceedings LFG Conference 2001 Hong Kong*, Stanford: CSLI Publications, 147-162.
- Kemmer, Suzanne & Arie Verhagen (1994), « The grammar of causatives and the conceptual structure of events », *Cognitive Linguistics*, 5 (2), 115-156.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine ([1980] 1999), *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.
- Khelifa, Ali (1982), *Agentivité et instrument en allemand : Contribution à l'étude des grammaires casuelles*, Thèse de doctorat, Université Paris 8.
- Knabe, Norman (2008), *The Get-Passives as an Emotive Language Device*, *Language and Emotion*, 16, Norderstedt : Grin Verlag.
- Kokutani, Shigehiro (2005), « Sur l'analyse unie de la construction se faire+infinitive en français », In Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Nicole Le Querler (éds.), *Les périphrases verbales*, 209-227.
- Krifka, Manfred (1993), « Focus and presupposition in dynamic semantics », *Theoretical Linguistics*, 19 : 269-300.
- Kuno, Susumu (1976), « Subject, Theme, and the Speaker's Empathy – A Reexamination of Relativization Phenomena », In Charles N. Li (ed.), *Subject and Topic*, New York : Academic Press, 417-444.
- Kupferman, Lucien (1995), « La construction passive en 'se faire' », *Journal of French Language Studies*, 5 : 57-83.
- Labelle, Marie (2002), « The French non canonical passive in se faire », En ligne : [http://www.er.uqam.ca/nobel/r32764/Labelle/Linguistique\\_files/Labelle\\_LP2002.pdf](http://www.er.uqam.ca/nobel/r32764/Labelle/Linguistique_files/Labelle_LP2002.pdf)

- Lakoff, Robin (1971), « Passive resistance », *Proceedings of Chicago Linguistic Society*, 7 : 146-162.
- Lalande, A. (1988), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 10<sup>e</sup> édition revue, Paris : Presses universitaires de France.
- Lambrecht, Knud (1994), *Information structure and sentence form – Topic, focus and the mental representations of discourse referents*, Cambridge Studies in Linguistics, 71, Cambridge: Cambridge University Press.
- Lambrecht, Knud (2000), « Prédication seconde et structure informationnelle : la relative de perception comme structure présentative », *Langue Française*, 127 : 49-66.
- Lammi, Walter (1999), « The ‘linguistic turn’ in the hermeneutics of ideology », *Language and Ideology, Selected papers from the 6th International Pragmatics Conference*, Vol. 1. Antwerp, Belgium : IPA, 344-351.
- Landragin, Frédéric. (2004), « Saillance physique et saillance cognitive », *Corela (Cognition Représentation Langage)*, vol. 2, n°2, Téléchargeable : <http://edel.univ-poitiers.fr/corela>
- Landragin, Frédéric. (2005), « Modélisation de la saillance visuelle et linguistique », <http://www.loria.fr/~landragi/publis/cjcsc05.pdf>
- Lane, Gilles (1970), *Être et langage : essai sur la recherche de l’objectivité*, Paris : Aubier-Montaigne.
- Langacker, Ronald W. ([1987] 1999), *Foundations of cognitive grammar*, Stanford : Stanford University Press.
- Langacker, Ronald W. ([1990] 1991), *Concept, Image, and Symbol : The Cognitive Basis of Grammar*, Cognitive Linguistics Research, 1, Berlin ; New York : Mouton de Gruyter.
- Langendonck, Willy Van (1998), « The dative in Latin and the indirect object in Dutch », In Willy Van Langendonck & William Van Belle (éds.), *The Dative, Volume 2*, 211-260.
- Lanousse, Maxime (& Henri Yvon) (1921), *Cours complet de grammaire française : à l’usage de l’enseignement secondaire classique*, Paris : E. Belin.
- Lapaire, Jean-Rémi & Wilfrid Rotgé (1998), *Linguistique et grammaire de l’anglais*, Toulouse-Le Mirail : Presses Universitaires du Mirail.
- Larousse (1936) (Felix Gaiffe *et al.*), *Grammaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle, Traité complet de la langue française*, Paris : Larousse.
- Larreya, Paul (1979), *Énoncés performatifs, Présupposition, Éléments de sémantique et de pragmatique*, Paris : Nathan.
- Larreya, Paul & Claude Rivière (2005), *Grammaire explicative de l’anglais*, 3<sup>e</sup> Édition, Paris : Longman.
- Lascarides, Alex (1992), « Knowledge, Causality, and Temporal Representation », *Linguistics*, 30 : 941-73.

- Laurendeau, Paul (1990), « Percept, Praxie et langage », In Siblot, P. ; Madray-Lesigne, F. (dir.), *Langage et Praxis*, Publications de la Recherche : Université de Montpellier, 99-109.
- Laurendeau, Paul (1997), « De la 'déformabilité' des notions en discours », *Langage & Société*, n° 82, décembre, Maison des Sciences de l'Homme, Paris (France), 27-47.
- Laurendeau, Paul (1998a), « Moment de l'énonciation, temps de l'énoncé et ordre de procès », *Cahiers CHRONOS – Variations sur la référence verbale*, Volume 3, RODOPI, Amsterdam/Atlanta, 177-198.
- Laurendeau, Paul (1998b), « Théorie des opérations énonciatives et représentations : la référenciation », *Cahiers de praxématique*, n° 31 : 91-114.
- Laurendeau, Paul (1999), « Thématization et stabilisation notionnelle en co-énonciation parlée », *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 421-438.
- Lauwers, Peter (2004), *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique: étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven : Peeters.
- Lavency, Marius (1985), *Usus Grammaire Latine*, Paris : Duculot.
- Laveaux, Jean Charles (1847), *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, Paris : A. Ledentu fils.
- Lazard, Gilbert (1994), *L'actance*, Paris : PUF.
- Lazard, Gilbert (1998), « Définition des actants dans les langues européennes », In Jack Feuillet (éd.), *Typology of Languages in Europe*, Walter de Gruyter, 11-146
- Lazard, Gilbert & Louise Peltzer (2000), *Structure de la langue tahitienne*, Leuven : Peeters.
- Lebaud, Daniel ; Catherine Paulin & Katja Ploog (2006) *Constructions verbales et production de sens*, Actes du colloque organisé à Besançon les 26, 27 et 28 janvier 2006, Presses universitaires du Franche-Comté.
- Le Bellec, Christel (2009), *La diathèse verbale dans trois langues romanes : vers une description dans le cadre de la grammaire fonctionnelle discursive*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail.
- Le Bidois (George et Robert) (1935), *Syntaxe du français moderne*, 2 volumes, Paris : A. Picard.
- Leech, Geoffrey & Jan Svartvik (1975), *A communicative Grammar of English*, London : Longman.
- Leech, Geoffrey & Jan Svartvik (1994), *A communicative Grammar of English*, 2<sup>nd</sup> Edition, London : Longman.
- Leclère, Christian (1978), « Sur une classe de verbes datifs », *Langue française*, 39 : 66-75.

- Le Goffic, Pierre (1984), « Aristote et le sujet énonciateur : un rendez-vous manqué ? », *DRLAV – Revue de Linguistique*, 30 : 79-86.
- Le Querler, Nicole (1999), « Dislocation et thématization en français », *La thématization dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 263-276.
- Le Querler, Nicole (2005), « Les périphrases verbales d’immixtion : schéma actanciel, complémentation et organisation thématique », In Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Nicole Le Querler (éds.), *Les périphrases verbales*, 229-243.
- Levin, Beth (1999), « Objecthood : an event structure perspective », Chicago Linguistic Society, 35, vol.1. En ligne : <http://www.stanford.edu/~bclevin/cls99.pdf>
- Levin, Beth & Malka Rappaport-Hovav (1986), « The formation of adjectival passives », *Linguistic Inquiry*, 17 : 623-661.
- Levin, Beth & Malka Rappaport-Hovav (2005), *Argument realization*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Levinson, Stephen C. (1983) *Pragmatics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- L’Homme, Marie-Claude (2004), *La terminologie: principes et techniques*, Les Presses de l’Université de Montréal.
- Li, Charles (ed.) (1976), *Subject and Topic*, New York: Academic Press.
- Li, Charles N. & Sandra A. Thompson (1976), « Subject and topic: a New Typology of Language », In Charles N. Li (ed.), *Subject and Topic*, New York : Academic Press, 457-490.
- Lyons, John (1977), *Semantics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Marchello-Nizia, Christiane (2006), *Grammaticalisation et changement linguistique*, De Boeck Université.
- Martin, Fabienne (2002), « La construction ‘se faire + infinitif’ et les verbes psychologiques » In J. Chuquet & M. Paillard (éds.), *Morphosyntaxe du lexique 1, catégorisation et mise en discours*, Travaux linguistiques du Cerlico, 15, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 212-241. En ligne : <http://www.fundp.ac.be/pdf/publications/55990.pdf>
- Martineau, France (1990), « La construction ‘accusatif avec infinitif’ avec les verbes causatifs et de perception en moyen français », *Revue québécoise de linguistique*, 19 (1), 77-100. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/602666ar>
- McIntyre, Andrew (2005), « Aspects of the grammar of *get* », ms. University of Leipzig.
- Mel’čuk, Igor’ Aleksandrovič ; Nadia Arbatchewsky-Jumarie & André Clas (1999), *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain: recherches lexicosémantiques*, PUM.
- Melis, Ludo (1990), *La voie pronominale*, Paris : Duculot.

- Melis, Ludo (1998a) « The Dative in Modern French », In Willy Van Langendonck & William Van Belle (éds.), *The Dative and its Counterparts, Volume 1*, 39-72.
- Melis, Ludo (1998b) « From form to interpretation: Building up the 'dative'-roles », In Willy Van Langendonck & William Van Belle (éds.), *The Dative, Volume 2*, 261-291.
- Merle, Jean-Marie (2001), *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris : Gap, Ophrys.
- Merle, Jean-Marie (éd.) (2003), *Le Sujet*, Paris : Gap, Ophrys.
- Merle, Jean-Marie & Charles Zarella (éds.) (2010), *La structure informative des énoncés, Travaux du CLAIX*, vol. 21, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- Mithun, Marianne (1991), « Active/agentive case marking and its motivations », *Language*, 67 (3) : 547-619.
- Molinier, Christian & Françoise Levrier (2000), *Grammaire des adverbes – Description des formes en –ment*, Genève : Librairie Droz.
- Montaut, Annie (1991), *Aspects, voix et diathèses en hindi moderne*, Leuven : Peeters Publishers.
- Montesquieu, Charles de Secondat (baron de) ([1853] 1989), *The Spirit of the Laws*, Traduction par Cohler, Anne M ; Basia C. Miller & Harold S. Stone (éds.), Cambridge : Cambridge University Press.
- Montesquieu, Charles de Secondat (baron de) (1853), *Esprit des lois*, Paris : Didot.
- Morley, G. D. (1983), « Agentivity, A componential approach », *Lingua*, 60 (2-3), 177-182.
- Morris, Terence Alan (1998), *Europe and England in the Sixteenth Century*, London : Routledge.
- Muller, Claude (2002), *Les bases de la syntaxe – syntaxe contrastive, Français – Langues voisines*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux.
- Muller, Claude (2005) Diathèse et voix en français. In: *Interaction entre sémantique et pragmatique, Actes de XI Séminaire de Didactique Universitaire* (Constanta 2004, Université Ovidius, Association des Chercheurs en Linguistique Française). Bucaresti ; Editura ASE, 73-95.
- Naït-Zerrad, Kamal (1997), *Manuel de conjugaison kabyle*, Paris : Editions L'Harmattan.
- Nazarenko, Adeline (2000), *La cause et son expression en français*, Paris : Ophrys.
- Noël, François & Charles Pierre Chapsal (1836), *Nouvelle grammaire française*, Quatrième édition revue par Charles Saigey, Leipzig : Zirges ; Meissen : Goedsche
- Nouguier Voisin, Sylvie (2005), « Antipassif et langues accusatives », In Gilbert Lazard & Claire Moyse-Faurie (éds.), *Linguistique typologique*, Presses universitaires Septentrion, 193-206.

- O'Dwyer, Bernard T. (2006), *Modern English Structures: form, function, and position*, 2<sup>nd</sup> Edition, Peterborough [Canada] : Broadview Press.
- Ochs Keenan, Elinor & Bambi B. Schieffelin (1976), « Topic as a Discourse Notion : A Study of Topic in the Conversations of Children and Adults », In Charles N. Li (éd.), *Subject and Topic*, New York : Academic Press, 335-384.
- Oppert, Jules (1864), *Grammaire sanscrite*, 2<sup>e</sup> édition, J. Springer.
- Palmer, Fir (1994), *Grammatical roles and relations*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Papadopoulou, Eleni (2008), *Get-passive in Singaporean English – A Corpus-based Study*, Norderstedt : Grin Verlag.
- Pattee, Howard H. (2000), « Causation, Control, and the Evolution of Complexity », In P. B. Anderson, C. Emmeche, N. O. Finnemann & P. V. Christiansen (éds.), *Downward causation*, Aarhus (DK) : Aarhus University Press, 63-77. Téléchargeable : <http://www.buildfreedom.com/tl/tl20d.shtml>
- Peeters, Jean (1999), « Thématisation et focalisation : deux principes distincts et complémentaires de construction du sens », *La thématisation dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 44-61.
- Pharo, Patrick (1993), *Le sens de l'action et la compréhension d'autrui*, Paris : L'Harmattan.
- Poisson-Quinton, Sylvie et al. (2002), *Grammaire expliquée du français*, Paris : CLE International.
- Ponchon, Thierry (1994), *Le verbe faire en français médiéval*, Genève : Librairie Droz.
- Portine, Henri (1997), « D'où vient le métalangage ? », *LINX*, 36 : 25-39.
- Portine, Henri (2001a), « Connecteurs et marqueurs : Quels termes métalinguistiques ? », In Colombat, Bernard & Marie Savelli (éds.), *Métalangage et terminologie linguistique*, Actes du colloque international de Grenoble, Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998, Volume 1, 239-250.
- Portine, Henri (2001b), « Repérages énonciatifs et pronoms personnels », In Jean-Paul Bernier (éd.), *Apprentissage, développement et significations : Hommage à Michel Brossard*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 111-128.
- Portine, Henri (2001c), « Énonciation et didactique de la grammaire », *Tous azimuts*, In N. Peacock (éd.) : University of Glasgow.
- Portine, Henri (2008), « Activités langagières, énonciation et cognition : La centration sur les apprentissages », *Les Cahiers de l'Acedle*, 5 (1) : 233-254.
- Postal, Paul (1992), « Un passif sans morphologie spécifique », *Hommages à Nicolas Ruwet*, Ghent : Communication & Cognition, 475-484.

- Pottier, Bernard (2000), *Représentations mentales et catégorisations linguistiques*, Paris : Peeters.
- Poutain, Christopher J. (2000), « Pragmatic Factors in the Evolution of the Romance Reflexive », *Hispanic Research Journal 1 (1)* : 5-25.
- Poutsma, Hendrik (1929), *A Grammar of Late Modern English*, Groningen : P. Noordhoff.
- Prince, Ellen (1981), « Toward a taxonomy of given-new information », In Peter Cole (éd.), *Radical Pragmatics*, New York : Academic Press, 223-255.
- Prince Ellen (1986), « On the Syntactic Marking of Presupposed Open Propositions », *Chicago Linguistic Society*, 22(2) : 208-222.
- Puckika, Jérôme (2003), *La diathèse en anglais contemporain : formes, valeurs et sens. Essai de redéfinition d'une catégorie grammaticale*, Thèse de Doctorat sous la direction de M. Le Professeur Hervé FOURTINA, Université Bordeaux 3, 2003.
- Quine, Willard Van Orman (1960), *Word and object*, Cambridge : Technology Press of the Massachusetts Institute of Technology.
- Quine, Willard Van Orman ([1970] 1986), *Philosophy of Logic*, 2<sup>nd</sup> Edition, Cambridge : Harvard University Press.
- Quirk, Randolph *et al.* (1985), *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London : Longman.
- Quirk, Randolph *et al.* (1972), *A Grammar of Contemporary English*, London : Longman.
- Quirk, Randolph *et al.* (1999), *Grammar of Spoken and Written English*, Edinburgh : Pearson Education Limited.
- Radford, Andrew (1978), « Agentive Causatives in Romance: Accessibility versus Passivation », *Journal of Linguistics*, 14 (1) : 35-58.
- Radford, Andrew (1981), *Transformational syntax: a student's guide to Chomsky's extended standard theory*, Cambridge ; New York : Cambridge University Press.
- Radford, Andrew (2004), *Minimalist syntax: exploring the structure of English*, Cambridge ; New York : Cambridge University Press.
- Rappaport Hovav, Malka & Beth Levin (2001), « An Event Structure Account of English Resultatives », *Language*, 77 : 766-797.
- Rappaport Hovav, Malka & Beth Levin (2008), « The English Dative Alternation, The Case for Verb Sensitivity », *Journal of Linguistics*, 44 : 129-167.
- Reinheimer-Rîpeanu, Sandra & Liliane Tasmowski (2005), *Pratique des langues romanes : espagnol, français, italien, portugais, roumain. Les pronoms personnels*, Paris : L'Harmattan.

- Rescher, Nicholas (1993), *Pluralism : against the Demand for Consensus*, New York : Clarendon Press.
- Restaut, M. (1806), *Principes Généraux et Raisonnés de la Grammaire Française*, Lyon : Cizeron.
- Ricœur, Paul (1950), *Philosophie de la volonté*, Paris : Aubier, 2 volumes.
- Ricœur, Paul (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris : Éditions du Seuil.
- Riegel, Martin ; Jean-Christophe Pellat & René Rioul ([1994] 1998), *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>e</sup> édition, Presses universitaires de France.
- Rinzler Simone (1996), « Passivation, types de procès et catégories grammaticales en anglais contemporain », In *Temps et aspect*, Le Langage et l'Homme, De Boeck Université, vol. XXXI N°4, 259-278.
- Rinzler, Simone (2000), *Passif et passivoïdes en anglais contemporain – étude d'un corpus informatisé sous MS-Excel*, Thèse de Doctorat sous la direction de M. Le Professeur Jean-Louis DUCHET, Université de Poitiers, 2000.
- (Le) Robert, *Dictionnaire pratique de la langue française* (2002), Avant-propos par Alain Rey, Paris : Éditions Le Robert.
- Rochemont, Michael S. & Peter W. Culicover (1990), *English focus constructions and the theory of grammar*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Rosch, Eleanor & Carolyn B. Mervis (1975), « Family resemblances: Studies in the internal structure of categories », *Cognitive Psychology*, 7 (4): 573-605.
- Rouquié, Alain (1989), *The military and the state in Latin America*, 2<sup>e</sup> Edition, Berkeley : University of California Press.
- Rousseau, André (1998), « La double transitivité existe-t-elle ? Réflexions sur la nature de la transitivité », In Rousseau, André (éd.), *La transitivité*, Presses universitaires du Septentrion, 85-112.
- Roussel, Emmanuelle (2004), « Le commentaire associé au passif anglais », *Cahier du CRISCO*, n°15, janvier 2004, 1-35.
- Rühlemann, Christoph, (2007), « Lexical grammar : The GET-passive as a case in point », *International Computer Archive of Modern and Medieval English (ICAME) Journal* (31), 111-128.
- Russell, Bertrand ([1905] 1956), « On Denoting », *The Philosophy of Language*, 2<sup>nd</sup> Edition, 203-211.
- Russell, Bertrand ([1919] 1956), « Descriptions », *The Philosophy of Language*, 2<sup>nd</sup> Edition, 212-218.
- Ruwet, Nicolas (1972a), « Les constructions pronominales neutres et moyennes », *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris : Seuil, 87-125.

- Ruwet, Nicolas (1972b), « Les constructions factitives », *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris : Seuil, 126-180.
- Saranga, N. (1983), *Essai sur la diathèse actif-passif en tahitien*, Mémoire de DEA, Paris : Institut national des langues et civilisations orientales.
- Saussure, Ferdinand de ([1916] 1949), *Cours de linguistique générale*, 4<sup>e</sup> Édition, Paris : Payot.
- Sawasaki, Koichi (2000), « On Adversity in English *get*-passives », *Journal of Hokkaido Linguistics*, (1) : 15-28.
- Schlesinger, Izchak M. ([1995] 2006), *Cognitive Space and Linguistic Case : Semantic and Syntactic Categories in English*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Schlösser, Jacques (2001), « Vision, extase et apparition du Ressuscité », In Marie-Françoise Baslez, Odette Mainville & Daniel Marguerat (éds.), *Résurrection: l'après-mort dans le monde ancien et le Nouveau Testament*, 129-160.
- Schmid, Hans-Jörg (2007), « Entrenchment, Salience, and Basic Level », In Dirk Geeraerts & Hubert Cuyckens (éds.), *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, 117-138.
- Scurtu, Gabriela & Anda Rădulescu (2001), « La structure factitive-causative *Faire + Inf.* du français et ses équivalents en roumain », *Estudis Romànics*, XXIII, 65-76.
- Searle, John R. (1995), *The Construction of Social Reality*, New York : Free Press.
- Searle, John R. (2005), « What is an institution? », *Journal of Institutional Economics*, 1 (1) : 1-22.
- Shibatani, Masayoshi (1976), « The grammar of causative constructions : a conspectus », In Masayoshi Shibatani (éd.), *Syntax and Semantics, Volume 6 : The Grammar of Causative Constructions*, New York : Academic Press, 5-61.
- Shibatani, Masayoshi (1977), « Grammatical relations and surface cases », *Language*, 53 : 789-809.
- Shibatani, Masayoshi (1985), « Passive and related constructions : A prototype analysis », *Language*, 61 : 821-848.
- Shibatani, Masayoshi & Sandra A. Thompson (éds.) (1996), *Grammatical constructions : Their form and meaning*, Oxford : Clarendon Press.
- Siblot, Paul (1999), « Qu'est-ce que poser un thème? », *La thématisation dans les langues*, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 33-44.
- Siewierska, Anna (1984), *Passive : A Comparative Linguistic Analysis*, London : Croom Helm.
- Simonin, Jenny (1984), « De la nécessité de distinguer énonciateur et locuteur dans une théorie énonciative », *DRLAV –Revue de Linguistique*, 30 : 55-62.
- Soares da Silva, Augusto (2007), « Verbs of letting: Some cognitive and historical aspects »,

- In Nicole Delbecque & Bert Cornillie (éds.), *On Interpreting Construction Schemas*, 171-200.
- Song, Jae Jung (1996), *Causative and Causation*, London : Longman.
- Spang-Hanssen, Ebbe (1967), « Quelques périphrases du français moderne », *Actes du 4<sup>e</sup> Congrès des Romanistes scandinaves*, n<sup>o</sup> spécial *Revue Romane*, 1 : 139-147.
- Standwell, G. (1981), « The get-passive and the be-passive », *British Journal of Language Teaching*, 19 (3) : 163-164.
- Stefanini, Jean (1962), *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Publication des annales de la faculté des lettres, Aix-en-Provence : Ophrys.
- Steinhoff, Caroloine (2008), *The use of Inanimate Subjects with the Get-passive : A WebCorp Study*, Norderstedt : Grin Verlag.
- Strawson, P. F. ([1950] 1956), « On Referring », *The Philosophy of Language*, 2<sup>nd</sup> Edition, 219-234.
- Subirats-Rüggeberg, Carlos (1991), « Projection constraint and ‘se’ passive in Spanish », *Lingvisticae investigationes* 15 (1) : 171-179.
- Sussex, Roland (1982), « A note on the get passive construction », *Australian Journal of Linguistics*, 2 : 83-95.
- Talmy, Leonard (1976), « Semantic causative types », In M. Shibatani (éd.), *The grammar of causative constructions*, *Syntax & Semantics* 6, New York : Academic Press, 43-116.
- Talmy, Leonard (1985), « Lexicalization patterns. Semantic structure in lexical form », In T. Shopen (éd.), *Language typology and syntactic description*, Vol. 3. Cambridge : Cambridge University Press, 36-149.
- Talmy, Leonard (1988), « Force dynamics in language and cognition », *Cognitive Science*, 12 : 103-126.
- Talmy, Leonard (1996), « The windowing of attention in language », In Shibatani, Masayoshi & Thompson, Sandra (éds.) *Grammatical constructions : Their form and meaning*, Oxford University Press.
- Talmy, Leonard (2000 / 2003), *Toward a Cognitive Semantics*, Volume 1 : Concept Structuring Systems; Volume 2 : Typology and Process in Concept, MIT Press.
- Talmy, Leonard (2007), « Attention Phenomena », In Dirk Geeraerts & Hubert Cuyckens (éds.), *The Oxford handbook of cognitive linguistics*, Oxford: Oxford University Press, 264-293.
- Taranto, Gina (2000), « Causative and passive *get* : and event structure analysis », ms. University of California, San Diego
- Tasmowski-de Ryck Liliane (1977), « Tours *-ment/-age* et génération morphologique », *Studii si cercetări lingvistice (SCL)* 28 (4) : 405-416.

- Tasmowski, Liliane (1982), « L'immixtion causative », *Travaux de linguistique*, 9 (10) : 103-126.
- Tasmowski-De Ryck, Liliane ; Hildegard. van Oevelen (1987), « Le causatif pronominal », *Revue romane*, 22 (1) : 40-58.
- Tenny, Carol ; James Pustejovsky (2000), « A History of Events in Linguistic Theory », In C. Tenny & J. Pustejovsky (éds.), *Events as Grammatical Objects*, CSLI Publications, 3-37.
- Tesnière, Lucien (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- Togebj, Knud (1982), *Grammaire française*, vol. 1, Copenhague : Akademisk Forlag, 5 volumes.
- Touratier, Christian (1994), *Syntaxe latine*, Leuven : Peeters Publishers.
- Toyota, Junichi (2007), « An adversative passive in English: in search of origins », In Nicole Delbecq & Bert Cornillie (éds.), *On Interpreting Construction Schemas, From Action and Motion to Transitivity and Causality*, Mouton Walter de Gruyter, 111-170.
- Trésor de la langue française informatisé*, En ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- Ulland, H (1993), *Les nominalizations agentive et instrumentale en français moderne*, Série XIII, vol. 182., Berne : Peter Lang.
- Vallduví, Enric (1990a), *The Informational Component*, Ph.D. Dissertation : University of Pennsylvania.
- Vallduví, Enric (1990b), « Information structure and the scope of sentential negation », In *Proceedings of the Sixteenth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, Berkeley : California, 325-337.
- Vallduví, Enric & Elisabet Engdahl (1994), « Information Packaging and Grammar Architecture », In *NELS*, 25, 519–533.
- Vallduví, Enric & Elisabet Engdahl (1996), « The Linguistic Realization of Information Packaging », *Linguistics*, 34:459–519.
- Vallet, Catherine (2006), « Agentivité et homogénéité », In Lebaud, Daniel ; Catherine Paulin & Katja Ploog (éds.), *Construction verbales et production de sens*, Actes du colloque organisé à Besançon les 26, 27 et 28 janvier 2006, Presses universitaires du Franche-Comté, 253-264.
- Van de Velde*, Danièle (2006), *Grammaire des événements*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Van Valin, Robert D. & David P. Wilkins (1996), « The case for 'effector': case roles, agents, and agency revisited », In Shibatani & Thompson (éds.), 289-322.
- Van Valin, Robert D. & Randy J. LaPolla (1997), *Syntax : structure, meaning and function*, Cambridge : Cambridge University Press.

- Van Valin, Robert D. (2005), *Exploring the syntax-semantics interface*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Van Peteghem, Marleen (2006) « Le datif en français : un cas structural », *Journal of French Languages Studies*, 16 : 93-110.
- Vanrespaille, Mia (1991), « A semantic analysis of the English *get*-passive », *Journal of Applied Linguistics*, 5 : 95-112.
- Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue françoise*, Paris : Louis Billaine.
- Veacock, Candace (2003), *Subjectivité, objectivité et intersubjectivité en philosophie du langage contemporaine*, Mémoire de maîtrise, Directeur Paul Laurendeau, Université York, Toronto.
- Veacock, Candace (2008a), « Sur le caractère primordial de l'agentivité dans les 'périphrases passives' en *se faire, se laisser, se voir* + infinitif », *Cahiers de l'Association for French Language Studies (AFLS)*, 14.1 : 5-23.
- En ligne : <http://www.afls.net/cahiers/cover14.1.php>
- Veacock (-Boisédu), Candace (2008b), « Se faire + infinitif : valeurs pragmatico-énonciatives d'une construction 'agentive' », In Durand, J. ; Habert, B. & Laks, B. (éds.), *Actes du Colloque du 1<sup>er</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, France, 9-12 juillet 2008, 2201-2217. En ligne : <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08103>
- Veacock, Candace (2009), « Translation issues of the English *get*- passive and the French passive *se faire* + infinitive », In Milliaressi, T. (éd.), *La traduction : philosophie, linguistique et didactique*, 163-166.
- Veacock, Candace (2010), « Petite note sur le factitif pronominal », Actes du 12<sup>e</sup> colloque étudiantin de la Société des Études supérieures du Département d'Études françaises (SESDEF) tenu à l'Université de Toronto du 17-18 avril 2008 à Toronto, Canada, 1-14. En ligne : <http://french.chass.utoronto.ca/SESDEF/miroir/transmission/articles.html>
- Velcic-Canivez, Mirna (1999), « Thématiser l'acte d'énonciation », La thématization dans les langues, Actes du colloque de Caen 9-11 octobre 1997, 393-404.
- Vendler, Zeno (1967), « Verbs and times », *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press, 97-121.
- Vendryès, Joseph (1952), *Choix d'études linguistiques et celtiques*, Paris : Klincksieck.
- Verhagen, Arie (2005), *Constructions of intersubjectivity : discourse, syntax, and cognition*, Oxford : Oxford University Press.
- Verstiggel, Jean-Claude, Guy Denhiere (1990), « Représentation cognitive et typologie combinatoire des procès : Étude expérimentale des activités de catégorisation », *Langages*, 25<sup>e</sup> année, n°100, 33-44.
- Vetters, Carl (1996), *Temps, aspect et narration*, Amsterdam : Rodopi.

- Vignaux, Georges (1988), *Le discours, acteur du monde : énonciation, argumentation et cognition*, Paris : Ophrys.
- Ward, Gregory ; Betty Birner ; Rodney Huddleston (2002), « Information Packaging », In Rodney Huddleston ; Geoffrey Pullum (éds.), *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge : Cambridge University Press, 1363-1447.
- Washio, Ryuchi (1995) *Interpreting voice. A case study in lexical semantics*, Tokyo : Kaitakusha.
- Watbled, Jean-Philippe (1990), « L'ergativité: morphologie, syntaxe, et sémantique », *Sigma*, 14 : 21-73.
- Watters, David E. (2002), *A Grammar of Kham*, Cambridge [U.K.] : Cambridge University Press.
- Wierzbicka, Anna (1988), *The Semantics of Grammar*, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Wilkins, Wendy (éd.) (1988), *Syntax and Semantics – Thematic Relations, Volume 21*, San Diego : Academic Press.
- Willems, Dominique (1983), « Regarde voir » – Les verbes de perception visuelle et la complémentation verbale », In Roegiest, Eugene & Liliane Tasmowski (éds.), *Verbe et phrase dans les langues romanes : mélanges offerts à Louis Mourin*, Librairie Droz, 147-158.
- Wilmet Marc (2003), *Grammaire critique du français*, 3<sup>e</sup> édition, Bruxelles : De Boeck & Larcier (Duculot).
- Wittgenstein, Ludwig (1961), *Tractatus logico-philosophicus suivi de Investigations philosophiques* ; Traduit de l'allemand par Pierre Klossowski, Introduction par Bertrand Russell, Éditions Gallimard.
- Wunderlich, Dieter (1997), « Cause and the Structure of Verbs », *Linguistic Inquiry*, 28 : 27–68.
- Zribi-Hertz, A. & C. Fellbaum (1989), « La construction moyenne en français et en anglais : étude de syntaxe et de sémantique comparée », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 18 : 19-58.
- Zubizarreta, Maria Luisa (1987), *Levels of Representation in the Lexicon and in the Syntax*, Dordrecht : Foris.